

55 135 (3)

LE
CARDINAL DE BÉRULLE

ET LE
CARDINAL DE RICHELIEU

1625-1629

PAR
M. L'ABBÉ M. HOUSSAYE
PRÊTRE DU CLERGÉ DE PARIS



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE, 10
—
1875

LA
VIE DU CARDINAL DE BÉRULLE

PAR
M. L'ABBÉ M. HOUSSAYE

se compose de trois volumes et d'un appendice :

- I. *M. de Bérulle et les Carmélites de France (1575-1611)*. 1 vol in-8, 1872.
 - II. *Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus (1611-1625)*. 1 vol. in-8, 1873.
 - III. *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu (1625-1629)*. 1 vol. in-8, 1875.
- APPENDICE. *Les Carmélites de France et le cardinal de Bérulle*, courte réponse à l'auteur des *Notes historiques*. Brochure in-8, 1873.



TH. DE CHAMPAGNE PIRAT

Sculp. 1688

LE
CARDINAL DE BÉRULLE

ET LE
CARDINAL DE RICHELIEU

1625-1629

PAR
M. L'ABBÉ M. HOUSSAYE

PRÊTRE DU CLERGÉ DE PARIS



PARIS

E. PLON ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE, 10

—
1875

CHAPITRE PREMIER

LA COUR D'ANGLETERRE

1625.

Portrait de la reine d'Angleterre. — Le P. de Bérulle chargé de composer la lettre d'adieu de Marie de Médicis à sa fille. — Approbation de Richelieu. — Visite de Henriette de France au grand couvent. — Les douze Oratoriens désignés pour la mission d'Angleterre. — Réjouissances à Paris. — Discours d'adieu du P. de Bérulle aux PP. de l'Oratoire (2 juin). — Son départ. — Passage à Montdidier. — Arrivée à Amiens. — La Mère Anne du Saint-Sacrement. — Tristesse du P. de Bérulle au moment de s'embarquer. — Arrivée à Douvres (22 juin). — Entrée dans Londres. — La maison ecclésiastique de la Reine. — Impression produite sur les Anglais par le P. de Bérulle et les Oratoriens. — Opposition du Parlement à la politique de Charles I^{er}. — Le duc de Buckingham. — Le P. de Bérulle accompagne la Reine dans ses voyages. — Prétentions de Buckingham. — Faiblesse de MM. de Chevreuse et d'Effiat. — Protestation de M. de la Ville aux Clercs. — Affliction du P. de Bérulle. — Il écrit les Elévations sur sainte Magdeleine pour la reine d'Angleterre. — Piété de cette princesse. — Lettre de Richelieu aux ambassadeurs. — Ses dépêches au P. de Bérulle. — Buckingham propose de renouveler les lois contre les catholiques. — Dissolution du Parlement. — Démarche de l'évêque de Monde. — Le S^r Gordon et le P. de Bérulle. — Lettre du P. de Bérulle à Richelieu (31 août 1625). — Ambassade de M. de Blainville. — Le P. de Bérulle se décide à retourner en France. — La traversée.

— Audience du Roi à Fontaine-bleau. — Le P. de Bérulle confère avec M. de Blainville. — Efforts de Buckingham pour empêcher le retour du confesseur de la Reine. — Le P. de Bérulle reste à Paris.

Henriette-Marie de France, depuis le 11 mai 1625 reine d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, n'avait point encore seize ans¹, et déjà on pouvait admirer en elle quelques-unes des vertus qui font les reines populaires et respectées. Bonne, sensible, capable d'entendre une plainte et de garder un secret, fidèle à ses amies, généreuse, elle savait unir, en un âge si tendre, la douceur à la fermeté, la familiarité à la grandeur. Son esprit était prompt, étendu, pénétrant ; sa conversation enjouée, rapide, semée de mots heureux, parfois mordants, que déplorait ensuite sa charité, mais qui, chez la fille de Henri IV, semblaient une portion de l'héritage paternel. Ses traits intelligents et nobles reflétaient avec une mobilité pleine de charme les moindres mouvements de son âme. Même auprès de sa belle-sœur Anne d'Autriche, elle parvenait à fixer les regards, tant le port, la démarche, l'allure vive et fière de cette fille de France, étaient dignes de sa race et de ses nouvelles destinées. La grâce en elle ne se montrait pas moins libérale que la nature. Elle avait une foi solide, une horreur extrême pour toutes les nouveautés, un sincère amour de l'Église et de Dieu. Mais ses grandes et séduisantes qualités demandaient à être développées. Il fallait la tenir en garde contre une humeur parfois capricieuse et hautaine ; lui apprendre à sacrifier ses goûts à ceux d'autrui, suppléer à son inexpérience par de sages conseils ; l'entretenir des devoirs, des servitudes, des douleurs même de la royauté, alors que tout semblait lui parler de ses droits, de son autorité, de ses plaisirs. Il fallait montrer à ses yeux éblouis sans doute (comment n'être pas éblouie à seize ans par l'éclat d'un diadème ?)

les écueils qui hérissaient le rivage où elle allait aborder. Telle était la mission du P. de Bérulle. Il s'y dévoua tout entier².

Comme la jeune Reine, après la cérémonie du mariage, s'était retirée dans un couvent de Senlis, il fit plusieurs fois ce voyage, afin de lui donner de vive voix les instructions, les encouragements, les conseils qu'il croyait utile à son âme. Puis, jugeant qu'en une circonstance si solennelle, nulle voix n'était aussi puissante que celle d'une mère, il encouragea Marie de Médicis à adresser par écrit ses dernières instructions à sa fille³. Marie de Médicis, qui avait toujours surveillé de très-près l'éducation de ses enfants, s'était fait aimer et craindre d'Henriette : elle approuva la pensée du P. de Bérulle ; mais quand vint le moment de la mettre à exécution, elle recula. La lettre qu'on l'engageait à écrire ne ressemblait nullement à ces billets familiers où, comme une bonne mère de famille, la veuve de Henri IV donnait à ses enfants des conseils de morale ou de santé. Il s'agissait de présenter à la Reine le tableau de tous ses devoirs, et avant de lui être remise, une œuvre de cette importance au point de vue politique devait passer sous les yeux du Roi peut-être, de Richelieu certainement. Il fallait donc mûrement réfléchir, peser toutes les expressions. C'était imposer un trop rude travail à la nonchalance de Marie de Médicis. Elle manda le supérieur de l'Oratoire et lui commanda de rédiger sa lettre d'adieu. Le sujet inspira M. de Bérulle, et dans un style élevé, simple, ému, il écrivit sur les obligations de la jeune souveraine envers Dieu et envers l'Église, envers le Roi son époux et envers ses nouveaux sujets, quelques-unes des pages les plus solides et les plus touchantes qu'en pareil moment fille de roi ait jamais lues⁴.

Après avoir rappelé au début le souvenir de Henri le Grand, qui, s'il vivait encore, tiendrait à Henriette le langage qu'elle va entendre : « Souvenez-vous, ma fille,

continue Marie de Médicis, que vous estes fille de l'Église, c'est « la première et plus grande qualité que vous aiës et que

« vous aurès à iamais... Toutes les autres dignités comme
« venant de la terre ne passent point la terre ; mais celle-cy
« comme venant du ciel nous élève au ciel. Rendez grâces
« à Dieu chaque iour de vous avoir fait chrestienne et ca-
« tholique ; estimès cette qualité comme elle le mérite. Elle
« est émanée de Dieu, et elle conduit à Dieu ; mais comme
« elle nous est acquise et communiquée par les labeurs et
« par le sang précieux de son Fils unique J. C. N. S., elle
« mérite d'être conservée par nos labeurs et mesme au pris
« de nostre sang, si besoing est... Vous estes petite fille
« de S. Louys. Je veux que vous receviès de moyen ce
« dernier adieu la mesme instruction qu'il recevoit sou-
« vent de sa mère, laquelle lui disoit qu'elle aimoit mieux
« le voir mourir que de le voir offenser celuy qui est nostre
« Dieu, nostre tout et nostre vie, et c'est cette instruction
« qui a commencé à le faire Saint et le rendre digne
« d'emploier sa vie et sa couronne pour le bien de la foy
« et l'exaltation de l'Église. Soyez ferme et zélée en la
« religion que cette Église vous enseigne... N'escoutès
« iamais rien de contraire à la créance que vous professés.
« C'est à l'Église à parler pour vous, et à vous à persévérer
« en la simplicité de la foy. Ayez soing de protéger
« envers le Roy vostre mary les pauvres catholiques affligés
« et soïes une Esther envers eux ; laquelle eut cette grâce
« de Dieu, d'estre la défense et la lieutenante de son peuple
« envers son mary Assuère... Ne les oublies pas, ma fille,
« et croyès que Dieu vous a envoïée en ce pays pour eux,
« car c'est son peuple et son peuple souffrant depuis tant
« d'années !... En vous recommandant ceux-cy ie n'en-
« tends pas que vous oubliiez en vos aumosnes et en
« vos faveurs ceux-là mesmes qui sont d'une autre reli-
« gion, car c'est assès qu'ils soient en afflictions pour vous
« obliger à les secourir, et puisque Dieu vous fait leur

« dame et leur reyne, il vous oblige conséquemment à les
« assister, et vous devès le faire d'autant plus volontiers
« que vous les devez ædifier par cette voye et les disposer
« suavement à sortir de l'erreur où le malheur du siècle
« les a portés plus que leur propre faute et volonté. Après
« Dieu et sa religion, vostre premier devoir est au Roy,
« auquel Dieu vous a liée par le sacrement de mariage.
« Aimès-le comme vostre espoux, honorès-le comme vostre
« roy, sans que l'amour diminue le respect, ni le respect
« l'amour que vous lui devès. Ayès toujours une familia-
« rité respectueuse envers luy, le considérant comme vostre
« chef ; et vous rendès humble, douce, patiente en ses
« volontés, mettant vostre contentement, non à vous satis-
« faire, mais à le contenter... Nayès aucune part avec les
« grands de son Estat que par son ordonnance et selon sa
« conduite, et prenès d'autant moins d'autorité en l'ap-
« parence que plus il se portera par sa bonté à vous en
« donner. Vostre soing doit être de l'aimer et honorer, et
« non pas de régner... (Aimez-le) d'un amour chrestien et
« non-seulement humain, aimant son âme et son salut,
« l'aimant pour le ciel et non-seulement pour la terre. Par
« cette sainte affection priès chaque jour et faites prier
Dieu

« extraordinairement pour luy à ce qu'il daigne le tirer à
« la vérité de la Religion, en laquelle et pour laquelle
« mesme est morte sa grand'mère... L'amour que vous de-
« vès au Roy vostre mary, vous oblige à aimer le royaume
« auquel Dieu l'a eslevé ; soïes donc prompte et facile à
« obliger tous ses subiects et à leur donner accès envers
« luy et à leur procurer en toute occasion tout le bien qui
« vous sera possible, et comme Dieu vous a fait leur Reyne,
« rendès-vous leur mère et qu'ils recognoissent tous en
« vous l'une et l'autre qualité... Vostre qualité de Reyne
« vous lie à l'Angleterre et elle vous sépare de la France,
« et vous devès désormais entrer dans les sentiments de
« l'Estat auquel vous êtes appelée, et il faut que je vous

« dise pour ce regard, vous devez comme oublier la
« France, bien que vous soyez fille de France, (tout en
« vous efforçant) d'estre comme le lien et le ciment de
« ces deux Estats.

« Soïès un exemplaire d'honneur, de vertu, de modes-
« tie. Que vostre port, vostre regard, vostre maintien res-
« sente l'honnesteté, la pudicité, la débonnairété mesme,
« et en un mot la dignité de vostre naissance. Ayez une
« douceur accompagnée d'une gravité royalle...

« Je ne finirois iamais si ie narrestois les mouvemens de
« mon cœur, tant ie suis esmeue et remplie de diverses
« pensées. Mais il faut finir, il faut que ie vous laisse partir
« et que ie donne lieu à mes larmes et que ie prie Dieu et
« son saint ange vous inspirer pour moy ce que ie ne puis
« plus dire et ce que mes larmes effaceraient si ie pensois
« l'escire. A Dieu, ma fille, ie vous laisse et vous livre en
« la garde de Dieu et de son ange. le vous donne à Jésus-
« Christ, son Fils unique, nostre Seigneur et Sauveur. le
« vous donne à la Vierge sa très-sainte Mère de laquelle
« vous portés le nom, et ie la prie daigner estre mère de
« vostre âme en l'honneur de ce qu'elle est mère de nostre
« Dieu et Sauveur. A Dieu encore une fois, voire plusieurs
« fois ; vous estes à Dieu, demeurès à Dieu pour iamais. »

Richelieu trouva cette lettre « si ample, si pleine de piété
et de prudence » que, non content de l'approuver, il en
garda copie avec le dessein de la publier un jour, jugeant
que « ce seroit ravir un trésor au public que de « ne le pas
exposer à la vue de tout le monde. » On n'était pas habitué
à entendre le cardinal donner de tels éloges aux
productions d'autrui ; il est vrai qu'oubliant de quelle
plume était sorti ce discours, il s'en déclarait l'auteur sans
la moindre hésitation⁵.

Tandis que Marie de Médicis remettait à Henriette, avec
beaucoup de larmes de part et d'autre⁶, sa lettre de
conseils et d'adieux, le P. de Bérulle redoublait de prières

pour la reine de la Grande-Bretagne ; et des monastères du Carmel s'élevaient pour elle les plus ferventes supplications.

Depuis longtemps la prieure du couvent de l'Incarnation était poursuivie au pied des autels par l'image désolée de l'Église d'Angleterre⁷ ; depuis longtemps elle avait voué une maternelle affection à Henriette-Marie, qui lui témoignait en échange la plus filiale confiance. La veille même de son départ, se soustrayant aux hommages et aux visites, la jeune Reine se fit conduire aux grandes Carmélites ; elle y passa la journée entière, servit de ses mains toutes les religieuses au réfectoire ; prit une dernière fois les avis de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, et promit de lui écrire. Quand vint l'heure de quitter ce lieu rempli des souvenirs de son enfance, elle ne put s'empêcher d'exprimer aux Sœurs, avec une grâce touchante, sa peine de n'en point emmener quelques-unes à sa suite et de n'avoir pas à leur offrir un monastère auprès de son palais⁸.

Le P. de Bérulle cependant avait pourvu à tout. Il laissait, en son absence, ses pleins pouvoirs pour gouverner l'Oratoire au P. Gibieuf, dont il connaissait de longue date la foi, l'expérience, l'humilité, le dévouement⁹, et les douze Oratoriens destinés à l'accompagner en Angleterre étaient prêts au départ. Il les avait choisis avec tout le soin qu'exigeaient la délicatesse et la grandeur de leur mission. C'étaient le P. Morin, un des plus savants hommes de son temps, et qui, nourri dans le calvinisme, possédait à fond les matières de controverse et unissait à la connaissance des langues l'érudition la plus solide et la plus vaste¹⁰ ; le P. de Morainvilliers d'Orgeville, docteur de Sorbonne, auteur d'une excellente réponse aux adversaires du P. de Bérulle¹¹ ; le P. Robert Philips, théologien consommé, confesseur de la foi, pour laquelle il avait déjà subi la torture, et dont l'humilité égalait les lumières et le

courage¹². Persuadé, non sans raison, que chez les aumôniers de la Reine, la science et la vertu ne devaient point exclure la connaissance du monde, le prudent supérieur adjoignit à ces premiers Pères quelques Oratoriens pour lesquels une cour n'était point un pays étranger : le P. Achille de Harlay-Sançy, autrefois ambassadeur de France à Constantinople, et qui se distinguait par une facilité et un goût alors assez rares pour les langues vivantes¹³ ; le P. Charles de Créquy, proche parent du maréchal de ce nom, et qui conservait dans la retraite les formes agréables et l'exquise courtoisie d'un grand seigneur français¹⁴. Les autres, parmi lesquels on distinguait le P. Séguenot, que sa piété tenait alors en garde contre les singularités de son esprit ¹⁵, étaient des sujets de mérite et de vertu, capables de donner aux Anglais une haute idée du clergé de France. Au nombre des frères servants se trouvait Jean de Balfour, d'une des premières familles d'Angleterre, et que son humilité seule retenait en un rang d'où semblaient l'exclure son esprit et sa naissance ¹⁶.

Tandis que, sous la conduite de leur fondateur, ces prêtres zélés et oublieux d'eux-mêmes se disposaient par la prière et le silence à l'œuvre si grave qui leur était confiée, le peuple, toujours avide de spectacles et de réjouissances, passait en foule sous les fenêtres de la maison de la rue Saint-Honoré pour aller attendre dans la rue Saint-Thomas du Louvre, aux abords du bel hôtel de Chevreuse, ce fameux duc de Buckingham, auquel le comte de Holland avait ménagé la magnifique hospitalité de la surintendante de la Reine. Pour faire honneur au représentant du roi d'Angleterre, tout Paris s'était mis en fête. On ne voyait que cavalcades, illuminations, feux d'artifice ¹⁷. Le favori de Charles I^{er} rêvait d'autres triomphes. Sous les auspices de la duchesse de Chevreuse, il nouait de coupables et

folles intrigues, dont Henriette de France devait être bientôt l'innocente victime¹⁸.

Le 2 juin, jour fixé pour le départ de la reine d'Angleterre, le P. de Bérulle, après avoir adoré le Saint-Sacrement, réunit dans la sacristie tous les membres de la Congrégation, et là, debout, il leur adressa ces paroles¹⁹ :

« Mes Pères, ni le temps ni le lieu ne nous permettent
« pas de vous entretenir beaucoup, et toutefois nous ne
« devons pas partir sans vous dire un mot. On nous em-
« ploie à une affaire d'importance, et je ne pense pas que
« nous seulement et ceux que nous menons quant et nous
« y doivent avoir part ; toute la Congrégation y est inté-
« ressée, et il faut qu'un chacun y participe. Nous devons
« tous aller en Angleterre par esprit, par soin, par cha-
« rite ; et je ne vois point d'autre différence entre ceux
« qui y vont et ceux qui demeurent, sinon que ceux qui y
« vont auront plus de travail extérieur et sont obligés à
« plus de retenue et d'édification ; mais ceux qui demeu-
« rent doivent avoir autant de charité. Nous y sommes
« tous envoyés en un sens, car il y a double mission, l'une
« intérieure et l'autre extérieure, et c'est de la mission
« intérieure de grâce et de piété et de charité que je dis
« que tous sont envoyés. Nous devons en tout temps ado-
« rer Dieu en lui-même et en ses œuvres et surtout au plus
« grand de ses œuvres qui est l'Incarnation de son Fils ;
« mais nous le devons faire particulièrement quand il nous
« emploie à quelque chose à son service. Il nous faut donc
« présentement adorer Dieu envoyant son Fils au monde,
« car cette mission est origine de sanctification pour toutes
« les autres missions, et sans le grand mystère de l'Incar-
« nation par lequel le Père envoie son Fils, il n'y a rien qui
« puisse lui être agréable, tout étant de nous ou du diable ;
« c'est de cette grande mission qu'il nous faut occuper et
« non point de l'autre. Il y a en elle beaucoup à vénérer, et
« comme cette mission faite en la plénitude des temps a

« néanmoins rapport à l'éternité, parce qu'elle a sa source
« dans la production et génération du Fils, lequel le Père a
« droit d'envoyer parce qu'il l'engendre, il nous faut aussi
» beaucoup honorer cette production du Fils et souvent
« adorer Dieu engendrant son Fils de toute éternité, lequel
« par après il envoie dans le temps.

« Nous devons remercier Dieu de ce qu'il nous fait
« compagnons de ses anges en ce voyage, et il nous faut
« servir de cette pensée pour nous porter et exciter nous-
« memes à être des anges en esprit, en conversation, en
« pureté, en charité, en diligence.

« Je ne veux point qu'on s'entretienne humainement de
« cette mission, et que l'on se dise tant d'adieux. Domini
« est terra et plenitudo ejus. La terre est toute à Dieu, et
« elle n'est qu'un point au regard de Dieu, elle n'est rien
« devant la grandeur de Dieu, et elle ne nous peut séparer
« si nous sommes liés à Dieu, qui la remplit toute par
« son immensité.

« J'entends qu'un chacun contribue par ses exercices,
« tant communs que particuliers, à cette mission qui est
« pour la gloire de Dieu, et qu'on fasse quelques prières et
« dévotions pour ce sujet spécial à Jésus Notre-Seigneur, à
« la Vierge sainte que notre Congrégation ne sépare
« jamais de son Fils, à la sainte Magdelaine et aux saints
« anges qu'il faut beaucoup honorer et réclamer. »

Tous alors se mirent à genoux et récitèrent avec leur
vénéré Père quelques prières tirées de la liturgie, conjurant
le ciel de bénir le voyage et le séjour, les labeurs et les
croix des serviteurs de Dieu²⁰.

A la même heure, dans les salles du Louvre, la reine
d'Angleterre recevait des visites sans nombre. Vers trois
heures elle vit arriver le prévôt des marchands, les
échevins et le corps de la ville, « qui a cet honneur de
conduire

« seul les Filles de France à leur départ de Paris pour s'en

« aller accomplir les promesses de leur mariage²¹. » A cinq heures on se mit en route.

Le cortège était superbe. Les trois compagnies d'archers de la ville à cheval, faisant sonner leurs trompettes, cinq cents bourgeois, également à cheval, les dizeniers, les échevins, les quarteniers, et après eux deux exempts des gardes du Roi, suivis de trente archers du grand prévôt, précédaient la jeune Reine. Elle était étendue dans une litière de velours cramoisi portée par deux mulets couverts de housse de même couleur. A côté de la litière, marchait le sieur de Bailleul, lieutenant civil et prévôt des marchands. Lorsque l'on fut arrivé à moitié chemin de Saint-Denis, il adressa à la fille de Henri IV les derniers compliments et « l'adieu au nom de la bonne ville de Paris. » Descendant alors de sa litière, Henriette monta dans son carrosse et, suivie de toute sa maison, alla coucher à Stains ²². Le lendemain elle prit la route de Montdidier. Chemin faisant, elle fut rejointe par la Reine sa mère, la Reine régnante et un si grand nombre de princesses, dames et seigneurs, que les chemins disparaissaient sous les carrosses et « sembloient des fourmilières ». Au milieu de cette cour élégante et mondaine, le P. de Bérulle n'oubliait pas sa chère Congrégation. Déjà il lui conquérait un nouveau membre, un bon prêtre du pays, confesseur des Ursulines, qui fut tout heureux d'offrir l'hospitalité à celui dont il désirait si vivement devenir le disciple ²³.

On partit de Montdidier dans la journée du 7. Le cortège était encore à deux lieues d'Amiens lorsqu'on aperçut accourant au-devant de la Reine, le duc de Chaulnes, gouverneur de la ville, que suivaient trois cents cavaliers lestes, braves et bien montés. Derrière eux se trouvaient à quelque distance la bourgeoisie et les magistrats d'Amiens. Henriette, ayant pris place dans sa litière, s'approcha, et les harangues commencèrent. Le premier échevin, François de Louvencourt, sieur de Vauchelles, le lieutenant général

d'Amiens, le président de l'élection vinrent tour à tour, genoux en terre, souhaiter à la jeune princesse « l'escorte des dieux les plus aimables de la « mer ». Henriette voyait sans trop d'étonnement ces cinq mille bourgeois rangés en bataillons, toute la jeunesse de la ville à cheval pour lui faire honneur et l'acclamer, toutes les autorités à ses pieds ; elle applaudissait sans trop perdre de sa gravité aux efforts malheureux des muses picardes pour célébrer ses grandeurs et ses vertus. C'est ainsi qu'elle fit son entrée dans la ville d'Amiens, par « la porte du Paradis. » Silencieux, recueilli en lui-même, le P. de Bérulle avait oublié et n'entendait plus ce qui se passait autour de lui. Sa foi lui faisait apercevoir Jésus-Christ en cet endroit même, se montrant à saint Martin encore catéchumène, revêtu du manteau dont une charité héroïque avait dépouillé le jeune soldat²⁴.

Pendant que la ville d'Amiens n'épargnait aucune dépense pour traiter magnifiquement la fille de Henri IV ; que le duc de Chaulnes, profitant de cette occasion unique, donnait comme parrains et marraines à ses trois enfants des rois, des reines et des princes du sang ; que le duc de Buckingham affichait insolemment sa passion pour Anne d'Autriche²⁵ ; le P. de Bérulle vivait retiré dans la maison que l'Oratoire possédait à Amiens²⁶. Il n'en sortait que pour aller aux églises et revoir ce monastère du Carmel où il avait donné le voile, en 1618, à la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, et où il retrouvait maintenant une de ses plus chères filles, mademoiselle de Viole, la Mère Anne du Saint-Sacrement. Le triennat de la Mère Anne était terminé en 1625, mais, déposée ou en charge, elle édifiait toujours les Sœurs par le constant exemple de ses vertus. Depuis longtemps déjà elle projetait la fondation d'un nouveau monastère, et malgré bien des difficultés, soutenue par les conseils du P. de Bérulle, elle avait fait choix de Saint-Denis. Son grand travail était de former à une haute piété

les Carmélites qui la devaient accompagner, et son unique crainte, la pensée qu'elle pouvait être désignée pour leur Prieure. Le P. de Bérulle fut ravi de tout ce qu'elle lui apprit des saintes dispositions de ses religieuses et des aimables vertus de sa jeune nièce, mademoiselle de la Grange-Trianon ; il approuva la solide dévotion qu'elle inspirait à ses Sœurs pour le mystère de l'Incarnation, et il voulut que le nouveau couvent en portât la marque par les noms de Jésus-Maria, qu'il lui donna. Mais quand la Mère Anne, abordant le sujet qui lui tenait le plus au cœur, tenta de persuader à son supérieur qu'elle était incapable et indigne de diriger la nouvelle maison, M. de Bérulle demeura inébranlable. « Je

« désire que ce soit vous qui fassiez cet établissement » lui dit-il d'un ton qui ne souffrait pas de réplique ; puis il ajouta affectueusement Je me réjouis, que ce soit près
« de Paris ; j'espère y aller souvent, ce sera ma plus ordi-
« naire sortie en me promenant et en disant mon bré-
« viaire²⁷. » Il ne restait qu'à obéir. La Mère du Saint-Sacrement se soumit et accepta.

Malgré les consolations qu'il goûtait à Amiens, le P. de Bérulle avait hâte d'en sortir. Sa royale pénitente y trouvait de fort tristes exemples : il était bon que la vue ne s'en prolongeât pas davantage. Le lundi 16 juin, Henriette quitta le palais épiscopal où elle était logée, alla faire ses derniers adieux à la Reine sa mère, et, passant devant la citadelle, qui la salua de toute son artillerie, elle se dirigea vers Abbeville. Les trois ambassadeurs d'Angleterre, le duc et la duchesse de Chevreuse, M. de la Ville-aux-Clercs, les gentilshommes et dames de sa maison, les PP. de l'Oratoire attachés à sa chapelle, formaient son cortège²⁸.

Comme la peste sévissait à Calais, Boulogne avait été choisi pour lieu d'embarquement. On s'y attarda plusieurs jours : les uns disaient que les mauvais temps étaient la cause de ce retard ; d'autres, plus avisés peut-être, n'y

voulaient voir qu'un prétexte. Enfin le duc de Buckingham revint d'Amiens, où il s'était rendu de Boulogne, dans le but, disait-il, de conférer avec la Reine mère ; les vents se calmèrent et la flotte anglaise, mouillée dans la rade, reçut l'ordre d'appareiller. Le duc de Chevreuse et M. de la Ville-aux-Clercs ayant remis solennellement la fille de Henri IV au duc de Buckingham et aux comtes de Carlisle et de Holland²⁹, la jeune Reine quitta ce rivage de France où elle laissait le bonheur, et au milieu des cris du peuple qui se pressait sur le port, des hourras des matelots, du bruit et de la fumée des cent pièces de canon de l'amiral anglais, elle monta sur ce navire, « un des plus grands qu'eût vus l'Océan³⁰. »

Prêt à s'embarquer, le P. de Bérulle se sentit envahi par une tristesse soudaine, et tirant à l'écart le P. J. B. Gault, qui l'avait accompagné jusqu'à Boulogne et qui repartait pour Paris, il le supplia de recommander instamment l'Angleterre aux prières du P. Gibieuf et à celles de la Mère Madeleine de Saint-Joseph et de ses Sœurs. « Jusqu'à ce moment », ajouta-t-il comme hors de lui-même, « Dieu m'avait caché toutes choses, mais dans le moment où je vous parle, ses desseins sur l'Église de ce royaume se développent à moi tout à coup et me font appréhender qu'on n'y ait pas à beaucoup près les consolations et les fins qu'on s'est promis par cette alliance. Je prévois de grands obstacles à l'œuvre de Dieu. » Ce furent ses dernières paroles³¹.

Midi sonnait aux horloges de la ville ; la mer était calme, un vent favorable soufflait. Moins de sept heures après avoir quitté Boulogne, on jetait l'ancre en vue des blanches falaises de Douvres ³².

Une partie de la cour d'Angleterre attendait sur le rivage. Mais le Roi ne s'y trouvait pas. Soit discrétion chevaleresque, soit désir de se rendre à un vœu exprimé secrètement, il avait voulu laisser le temps à Henriette de

reprendre un peu ses esprits. Elle monta au château, où elle fut assez mal logée, et sa suite demeura dans la ville basse, où elle n'eut pas beaucoup à se louer de l'hospitalité anglaise.

Le lendemain, sur les dix heures, pendant que la Reine déjeunait, Charles entra. On avait fait de ce prince une telle peinture à la sœur de Louis XIII qu'elle eut peine à le reconnaître ; rien ne la frappa au premier abord, ni ses traits, ni ses manières, ni son esprit. Il se montra cependant grave, bon et tendre. Henriette ayant voulu se jeter à genoux et lui baiser la main, Charles l'arrêta : « Sire, lui dit-elle, je suis venue dans
« ce pays de Votre Majesté pour y être à ses ordres » ; et elle fondit en larmes. Charles, touché, essuya ses yeux et l'embrassa. Rassurée par cet accueil, elle se remit bientôt, et comme le Roi, qui la croyait plus petite, regardait à ses pieds pour voir si elle n'était pas élevée sur des talons : « Non, Sire, dit-elle vivement en lui montrant
« ses souliers, je ne suis que sur mes pieds ; point d'artifice, c'est là ma taille, ni plus grande ni plus petite. »

Les carrosses étaient prêts. Quand il s'agit d'y monter, les difficultés commencèrent. Le duc de Buckingham vint dire aux ambassadeurs français de la part du Roi, que les principales dames anglaises devaient entrer dans le carrosse de la Reine avec M. et madame de Chevreuse et la maréchale de Thémynes. Il excluait ainsi, au mépris de toutes les règles, madame de Saint-Georges, autrefois gouvernante d'Henriette et de plus sa dame d'honneur. MM. de la Ville-aux-Clercs et d'Effiat, blessés d'ailleurs qu'on eût pour M. de Chevreuse d'autres attentions que pour eux, réclamèrent et obtinrent de Charles ce qu'il avait eu l'imprudence de refuser aux prières de la Reine. Fièbre et sensible, elle ne sut pas dissimuler sa tristesse et garda un long souvenir de cette première blessure. A peine si on avait perdu de vue les côtes de France, et déjà l'Angleterre manquait à ses promesses.

On prit l'eau à Gravesend ³³, et bientôt Londres apparut sous son plus bel aspect, à travers la forêt de ses mâts. Le ciel était chargé, la chaleur accablante : un orage éclata ; le tonnerre et l'artillerie grondaient ensemble, tandis que les cloches des églises sonnaient à toute volée. La barque royale s'arrêta devant Somerset house, palais assigné autrefois par le roi Jacques à sa femme Anne de Danemark, et devenu le domaine d'Henriette-Marie. Mais l'activité, la richesse, la grandeur de sa nouvelle capitale touchèrent moins la jeune Reine que l'absence de toute réjouissance. Aucune de ces « gentilleses et galanteries ³⁴ » que la France avait prodiguées à la fille de Henri IV ne l'accueillit sur le sol de l'Angleterre. La noblesse ne vint pas la recevoir, la bourgeoisie ne prit pas les armes ; la foule, plus curieuse que sympathique, ne fit pas retentir l'air de joyeux vivat. Après avoir vu le cortège, elle se hâta de disparaître. Une immense inquiétude s'était d'ailleurs emparée de tous : la peste multipliait à Londres les victimes³⁵.

Ce qui avait dû causer le plus de surprise au peuple anglais, c'était assurément le défilé de la maison ecclésiastique de la Reine. Elle était considérable. A sa tête se trouvait, en qualité de grand aumônier, Daniel du Plessis de la Mothe-Houdancour³⁶, parent de Richelieu, récemment promu au siège de Mende, homme d'un esprit cultivé et fin, d'un noble caractère, et auquel l'âge seul manquait pour remplir dignement sa place³⁷. Après lui venaient quatre aumôniers ordinaires, parmi lesquels les abbés de Saint-Germain et de Flavigny, trois chapelains, deux clercs de chapelle, douze prêtres de l'Oratoire. Le P. de Bérulle avait le titre de confesseur ordinaire, aux appointements de mille livres³⁸. Sur l'état officiel il ne venait qu'au troisième rang : l'évêque de Mende tint à lui donner une autre place. Lorsque la Reine communia pour la première fois dans sa nouvelle patrie, elle voulut imprimer à cet acte de religion la plus grande solennité. Ce

jour-là une délicate attention de M. de la Mothe réserva au P. de Bérulle la consolation de dire la messe et de communier Henriette et sa maison. Tout se passa avec un ordre et un recueillement parfaits. La noblesse, qui s'était portée en foule à la chapelle, se retira vivement impressionnée, et quelques ministres, attirés, eux aussi, par la nouveauté du spectacle, ne purent s'empêcher d'avouer tout haut en sortant « que si l'intérieur répondait à l'extérieur, ils

« n'avaient rien à dire, et que jamais ils n'avaient vu de
« dévotion pareille, et respect et dignité semblables dans
« les choses ecclésiastiques ³⁹. »

Le désir de montrer en toute occasion ce qu'étaient des prêtres fidèles à l'esprit de leur état, décida le P. de Bérulle à accepter alors une proposition qui lui fut faite de la part du Roi. Comme il s'agissait d'installer à Londres les PP. de l'Oratoire, Charles offrit de les faire servir par les gens. de sa maison. Ne point payer aux prêtres catholiques la pension qu'on s'était engagé à leur fournir ⁴⁰ et avoir auprès d'eux des « espions honorables », tel était, sous les dehors d'une offre obligeante, le double dessein du Roi. Quoique le P. de Bérulle l'eût pénétré aisément, il s'empressa néanmoins d'accepter, certain que la vue de ses disciples suffirait pour faire évanouir bien des préjugés.

A Londres comme à Paris, les PP. de l'Oratoire observaient scrupuleusement le silence hors des heures de récréation, la gravité dans la démarche, la modestie au réfectoire, où pendant toute la durée du repas on lisait à haute voix la sainte Écriture : « Ceci joint à la sobriété
« ordinaire en France, ravit en admiration les gens du
« Roi. » Le P. de Bérulle en fit bientôt l'expérience. Les ministres anglicans et surtout des ministres français réfugiés, « plus violents et plus fins que les autres », excitèrent par leurs propos indignes contre les prêtres français l'inquiétude du Parlement. Il voulut se rendre

compte du genre de vie de ces étrangers, et manda à sa barre le maître d'hôtel qui les servait. Cet homme, « grand puritain, d'ailleurs courtois, poly et sincère, répondit à toutes les questions, que jamais il n'avait vu plus gens de bien que ces ecclésiastiques, hormis leur religion, et qu'il serait à souhaiter que tous les ministres d'Angleterre leur ressemblassent. » Puis, racontant leur manière de vivre, il en fit un tableau si flatteur, que les membres du Parlement renoncèrent à adresser au Roi des remontrances au sujet de la maison religieuse de la Reine⁴¹.

L'ouverture du Parlement avait en effet coïncidé avec l'arrivée d'Henriette⁴², et tout annonçait que cette session serait signalée par de graves incidents. Les orateurs de la Chambre des communes se montraient bien décidés à surveiller la cour et à prendre au maniement des affaires une part considérable. Respectueux envers la personne du Roi, le Parlement professait sur l'étendue des pouvoirs du prince des doctrines de plus en plus restrictives, tandis que Charles, marchant dans la voie déjà ouverte par les Tudor, et cherchant des modèles sur le continent, rêvait pour le trône d'Angleterre l'autorité absolue qui prévalait en Espagne et en France. Avec le sentiment réfléchi ou instinctif de l'abîme qui se creusait de plus en plus profondément entre le Roi et la nation, l'un inclinant vers le despotisme, l'autre luttant pour la liberté, le Parlement affirma hautement sa prétention d'intervenir en toutes choses, politique extérieure et politique intérieure, religion et finances, conduite du Roi et de ses ministres ⁴³.

Pour son malheur, Charles avait hérité du favori de Jacques. Il subissait le joug de cet ambitieux insatiable, qui, sachant la pénurie du Roi, ne s'en était pas moins fait donner, outre tous les titres imaginables, des biens représentant une valeur de plus de sept millions. Vain, égoïste, sans souci des intérêts de son pays, sans vues politiques, le duc de Buckingham ne songeait qu'à éblouir

les femmes par le luxe de ses ajustements, qu'à écraser ses rivaux par l'étalage de sa puissance. D'une maladresse que lui cachait son orgueil, d'une fatuité qu'aucun obstacle n'arrêtait, il avait trouvé le moyen, durant son court séjour en France, de s'attirer la haine de Richelieu et de faire à Louis XIII lui-même une de ces blessures que rien ne guérit. En Angleterre il était abhorré, et le Parlement ne pouvait plus supporter un homme qu'on rendait responsable de toutes les fautes du règne précédent et dont le pouvoir semblait grandir encore sous le faible Charles I^{er}.

A une opposition si menaçante, il fallait faire des concessions. Buckingham n'en trouva pas de plus naturelle que de flatter les vieilles passions du peuple anglais en lui abandonnant les catholiques, sans souci des traités dont la signature était fraîche encore, et en décourageant les Français qui avaient accompagné la nouvelle Reine. Par cet expédient lâche mais commode, il se vengerait, pensait-il, de la froideur que lui témoignait Henriette, forcerait Richelieu à compter avec lui et amènerait les choses à ce point que, pour rétablir la paix, il serait nécessaire de le renvoyer lui-même à cette cour de France, où il avait laissé des souvenirs exagérés encore par l'imagination intéressée et coupable de la duchesse de Chevreuse.

Le P. de Bérulle eut bientôt compris les desseins de Buckingham. Sa tristesse fut extrême, et la nécessité de se séparer de ses confrères l'augmenta encore.

Les ravages de la peste s'étendaient de jour en jour. Charles résolut de quitter Londres et de se rendre à Hampton-Court, la magnifique résidence du cardinal Wolsey. Le P. de Bérulle, avec le P. de Harlay, le P. Viette et le confrère Chevreux, accompagnait la Reine. Buckingham les suivit de près. Exaspéré de voir Henriette ne point rechercher sa protection, et oubliant tout ce qu'il devait non-seulement à une femme jeune et étrangère, mais

encore à l'épouse de son Roi, il lui déclara que Charles ne pouvait plus supporter la manière dont elle vivait avec lui, que si elle ne changeait volontairement, il faudrait bien qu'elle le fit de force, et « qu'elle se rendrait la plus malheureuse femme de l'univers. » — « Je reconnais bien que vous me faites mauvais visage, mais je ne m'en soucie guère, ajouta-t-il insolemment ; car j'ai pour moi la bonne volonté de mon maître⁴⁴. » L'outrage était grand : Henriette sut se contenir et répondit avec dignité au favori. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'elle vit le lendemain le duc de Buckingham se présenter devant elle, et, dans l'espoir sans doute qu'intimidée par la scène de la veille, elle n'oserait le refuser, la supplier d'accepter sa femme, sa sœur et sa mère pour dames du lit ! Henriette répliqua que la feuë reine d'Angleterre n'en avait que deux, qu'elle en avait amené trois de France, de quoi elle voudrait bien se contenter, que néanmoins elle remettait cette affaire aux ambassadeurs de France, MM. de Chevreuse, de la Ville-aux-Clercs et d'Effiat.

Ne doutant de rien, Buckingham se rendit aussitôt chez MM. de Chevreuse et d'Effiat ; il leur exposa avec emphase les prétendus services qu'il pouvait rendre à la reine d'Angleterre, et n'eut pas de peine à convaincre les deux ambassadeurs. La duchesse de Chevreuse, dont la conduite à Londres était un scandale, avait plus de souci de plaire au duc de Buckingham qu'à la fille de Henri IV, et intriguait auprès de son mari pour qu'il favorisât les prétentions du grand amiral d'Angleterre. Quant au marquis d'Effiat, il avait donné, lors de sa première ambassade auprès de la cour de Saint-James, de telles preuves de faiblesse, que le favori n'avait point à le redouter.

Quoique les instructions remises aux trois ambassadeurs leur fissent un devoir de se concerter ensemble, M. de la Ville-aux-Clercs n'avait point été prévenu. Il se douta néanmoins qu'on ourdissait quelque intrigue en dehors de

lui, et « faisant semblant de savoir ce qu'il ignorait encore » il s'adressa à Gordon, un Écossais vendu à Buckingham, et lui dit qu'« on connaîtrait particulièrement quelle avait été leur intention. » Gordon conclut de ces mots que MM. de Chevreuse et d'Effiat avaient fait confidence du secret à M. de la Ville-aux-Clercs, et il lui découvrit tout le mystère. Celui-ci, indigné du procédé dont on usait envers lui, courut chez M. de Chevreuse : « Votre qualité vous fera
« peut-être éviter la Bastille, mais il faudra que nous y
« allions M. d'Effiat et moi, lui dit-il. Vous n'avez pu ni
« dû vous engager à mon insu à faire une chose de cette
« conséquence, qui infailliblement déplaira beaucoup à
« Leurs Majestés. Je ne prétends pas jouer la comédie.
« Vous n'avez donc qu'à voir lequel vous aimez le mieux,
« ou de tenir la parole que vous avez donnée à Buckin-
« gham, ou bien de satisfaire à votre devoir. Si vous y
« manquez, je vais dépêcher sur-le-champ un courrier au
« Roi pour l'avertir de ce qui s'est passé. »

Étonnés de cette sortie vigoureuse, MM. de Chevreuse et d'Effiat s'accusèrent mutuellement ; mais ils durent céder. D'ailleurs M. de la Ville-aux-Clercs n'était pas seul à lutter⁴⁵. L'évêque de Mende, d'accord avec le P. de Bérulle, représenta non moins énergiquement quel scandale ce serait pour les catholiques, quelle offense pour le Saint-Père, quel péril pour la Reine de placer « des femmes si huguenotes » auprès d'elle dès son premier abord en Angleterre. Le duc de Chevreuse, intimidé, ne reparla plus de sa promesse à Buckingham, ce qui exaspéra ce dernier.

Le poids de sa colère retombait toujours sur la Reine. Comme on était en voyages continuels, chaque fois qu'après une halte il fallait remonter en carrosse, les discussions recommençaient au sujet des dames françaises. Charles donnait invariablement raison au favori, et, plutôt que de laisser monter madame de Saint-Georges dans le carrosse d'Henriette, il y faisait entrer, sans souci de

l'étiquette, le marquis d'Hamilton. Puis à peine était-on installé dans un nouveau palais, que, sous les prétextes les plus frivoles, d'autres scènes éclataient. La jeune Reine errait ainsi de château en château, de Hampton-Court à Windsor, de Nontsutche à Woodstock, sans que les noms de ces magnifiques résidences rappelassent à son souvenir autre chose que des désenchantements et parfois des outrages.

Tout pour le P. de Bérulle était à cette triste cour un sujet de peine. Dans ces campagnes si riches, si belles sous leur riante et vigoureuse végétation, ses yeux n'étaient frappés que par les abbayes en ruine, les temples profanés, la vue d'un peuple qui, quatre-vingts ans à peine après sa rupture avec l'Église, avait oublié tous ses bienfaits, et,

D. de Chevreuse allant conduire la reyne d'Angleterre, il lui est prescrit de consulter le P. de Bérulle. (Arch. des affaires étrangères, Angleterre, t. XXXIII, fol. 147.)

docile aux calomnies des ministres, nourrissait contre elle une haine implacable⁴⁶. Il se demandait avec angoisse quels fruits les catholiques pouvaient se promettre d'une alliance dont on éludait effrontément dès le début les clauses les plus solennelles. Cette fille de France, si pleine de charmes, si digne, malgré des défauts dont son âge seul était responsable, de porter une couronne, n'avait-il contribué à en faire une Reine que pour vouer à la douleur ses jeunes années, peut-être sa vie tout entière ? Qu'allait-elle devenir seule et sans défense « en une terre qui a plus « d'orages et de tempestes que la mer Océane qu'elle avait « laissée en passant le détroit⁴⁷ ? » Elle lui apparaissait, ce sont ses propres paroles, « comme un lys entre les épines

« et non entre les roses », ainsi qu'il l'avait espéré, et son cœur et sa foi s'unissant pour aggraver sa peine, il ne pouvait plus regarder sans pleurer la fille de Henri IV⁴⁸.

Pour la consoler, il lui parlait un langage qu'elle entendait, celui de la piété chrétienne. Elle souffrait comme catholique et comme fille de France ; il voulut lui montrer, sur cette terre si chère, une âme dont elle pût admirer la grâce et imiter la fidélité. Le mois de juillet, où l'on se trouvait alors, ramenait la fête de sainte Madeleine, dont journellement, d'ailleurs, le P. de Bérulle invoquait le secours. Il eut donc la pensée d'entretenir sa royale pénitente des ineffables condescendances du Seigneur Jésus pour la sœur de Marthe et de Lazare. Henriette fut si touchée des discours de son confesseur qu'elle lui demanda de les mettre par écrit. C'était un ordre auquel le P. de Bérulle se hâta d'obéir. Quelques jours lui suffirent pour rédiger ses *Élévations à Jésus-Christ sur sainte Madeleine*⁴⁹. Depuis bien des années déjà, éclairé dans la prière sur la vocation miraculeuse et la gloire éminente de la sainte amie du Sauveur, il avait, en outre, selon son invariable et prudente coutume, soumis ses pensées aux plus doctes et aux plus pieux personnages. Le P. Coton, après avoir consulté ses confrères de la Compagnie de Jésus, le P. Gibieuf, esprit éloigné de tous les extrêmes, la Mère Madeleine de Saint-Joseph, aussi sage que sainte, s'étaient rendus garants de l'exactitude de sa doctrine⁵⁰. Il était donc préparé au travail que réclamait la reine d'Angleterre. Néanmoins, pour écrire d'une plume aussi rapide ces pages, les plus solides, les plus élevées, les plus émouvantes qu'eût encore inspirées sainte Marie-Madeleine ; pour entrer à cette profondeur dans l'analyse des opérations de la grâce ; pour se transporter à seize siècles de distance, avec cette vigueur de pensée, cette vivacité d'impression, cette tendresse de sentiment ; pour se soustraire par une abstraction si complète à toutes les

pensées étrangères au pieux objet de ses méditations, alors que lui-même, sans s'avouer qu'il fût malade, était contraint de se soigner ⁵¹, que les courriers de France lui annonçaient le déchaînement d'un nouvel orage contre le Carmel et contre lui ⁵², qu'à la cour d'Angleterre les créatures de Buckingham l'épiaient, le calomniaient, préparaient sa ruine ; pour demeurer ainsi maître de son esprit et de sa plume, il fallait une rare énergie ou plutôt une force d'âme que Dieu seul communique à ses saints.

Quand l'écrit fut terminé, le P. de Bérulle l'offrit à la Reine. Elle voulut le transcrire de sa main ; elle lisait et relisait sans cesse ce discours, où elle trouvait un « soulagement en ses ennuis, un entretien en sa solitude⁵³. » Fruit précieux d'une direction sage et forte ! « Afin de ne pas l'ef-

« faroucher, il faut lui tenir la bride légère dans tout ce
« qui n'est pas nécessaire au salut », s'était dit à l'origine

le prudent confesseur⁵⁴ ; il avait beaucoup plus compté sur le travail intérieur de la grâce que sur ses paroles, sur le temps que sur ses empressements personnels, pour faire disparaître certaines taches, pour donner à certaines vertus tout leur éclat. Bien loin de fatiguer Henriette de sa présence, il ne la voyait presque jamais qu'au confessionnal, à la prière, à la messe ; il ne lui parlait pas longuement. Aussi, en respectant sa liberté et celle de la grâce, il était arrivé bientôt à lui faire goûter les enseignements les plus austères de l'Évangile, à obtenir d'elle de généreux sacrifices, à lui inculquer si fortement les véritables maximes du christianisme, qu'elles lui étaient, au milieu de ses douleurs, non-seulement une consolation, mais une joie. Toute la maison de la Reine imitait son exemple. » Nous avons un couvent de l'Incarnation aussi « bien que vous, » écrivait avec un aimable sourire Henriette à la Mère Madeleine ; « mais nous ne nous acquittons pas trop bien de notre règle :...

M. de Bérulle « qui est icy nous en dispensera⁵⁵. » Propos enjoué qui prouve bien qu'aux yeux de la Reine, son confesseur n'était guère l'homme rigoureux et absolu que prétendaient ses ennemis.

Tout en excitant Henriette à mettre sa plus ferme confiance en Celui qui tient dans sa main le cœur des rois, le P. de Bérulle ne négligeait rien pour édifier la cour de France sur la situation faite à la sœur de Louis XIII et sur la déplorable mollesse des ambassadeurs. Aussi le 20 juillet Richelieu leur mandait que « le Roy

« (était) extrêmement fasché du peu de facilité qu'il trou-
« voit à l'exécution des choses promises. » Il leur commandait « de ne partir point que l'establisement de la Reine

« ne fût faict et que le Parlement ne fût passé⁵⁶. » Mais le duc de Chevreuse, joué à la fois par sa femme et par Buckingham, trouva apparemment que du moment où on lui donnait la jarretière et de magnifiques diamants, les affaires de la France et de la Reine étaient en heureux état. Il profita de la clôture temporaire du Parlement, transféré à Oxford, pour retourner à Paris par la voie la plus directe avec M. de la Ville-aux-Clercs, tandis que le marquis d'Effiat partait sur les navires envoyés par l'Angleterre à la Rochelle.

Le même courrier qui apportait aux ambassadeurs des instructions dont ils firent si peu de compte, était chargé d'une lettre du cardinal pour le P. de Bérulle : « Je loue
« Dieu, disait le premier ministre, de ce que la Reyne fait
« tout ce, l'on pouvoit désirer de son aage. Par ce moyen
« elle acquerra grande gloire devant Dieu et grand hon-
« neur devant le monde, estant certain que si elle faisoit
« autrement, on l'accuseroit ou de foiblesse naturelle, ou
« d'avoir tant de passion pour le mary que Dieu lui a donné
« en terre, qu'elle n'en auroit point pour celuy qu'elle
« doit avoir pour iamais au Ciel. On vous envoie », ajou-

tait Richelieu, « les lettres que vous demandez sur le
« subiect des dames du lict. Je trouve quelque péril à
« accorder la femme. Il y en a aussy avec le temps à ne
« l'accorder pas, de peur que l'on face pis. Partant on vous
« envoie doubles lettres., les unes pour demander la mère,
« les autres pour accorder la mère et la fille, afin que vous
« usiez de celles qui seront plus à propos, estant raison-
« nable que vous qui estes sur les lieux faciez la décision
« de cette affaire ⁵⁷... » Mais peu de jours après Richelieu,
« qui désirait plus de vigueur au procédé de MM. les
« ambassadeurs », revient sur la concession faite dans
cette lettre. « J'ay changé de pensée, » écrit-il, « estimant
« qu'ils imputeront ce consentement à faiblesse ou à peu
« de soin d'entretien des conditions du mariage et de zèle
« pour la religion. Pourtant, me sousmettant à ce que sur
« les lieux vous estimerez le plus à propos, en mon parti-
« culier je pense qu'il vaut mieux n'admettre aucune
« huguenote, veu qu'avec le temps elles pourroient faire
« dès maux incalculables, et que je ne voy pas qu'on en
« receust aucun avantage⁵⁸. » Pour adoucir les Anglais il
propose de rappeler en France madame de Saint-Georges
et de la remplacer par la marquise de Maignelay. Il supplie
qu'on pousse la Reine à gagner peu à peu son mari par sa
douceur et son affection, qu'on l'excite à prendre patience ;
sans se dissimuler toutefois « combien il est diffi-
« cile de porter un jeune esprit à une conduite dont le suc-
« cès n'est pas présent. Cependant c'est à quoi vous devez
« buter, conclut-il, et le tout avec la modération ordinaire
« de M. de Bérulle, qui va insensiblement à ses fins⁵⁹. » Le
1^{er} août, nouvelle dépêche, dans laquelle Richelieu laisse
au P. de Bérulle le soin de décider s'il faut, oui ou non,
exclure du service de la Reine l'Écossais Gordon, vendu à
Buckingham. « J'estime à propos que vous usiez
« du pouvoir qu'on vous donne, quoyqu'avec fermeté,
« modérément, afin que le roy de la Grande-Bretagne y

« prenne goust et que de ça personne n'ayt lieu de vous
« blasmer⁶⁰. »

N'être point blâmé en une mission pareille, était un espoir dont le P. de Bérulle ne se berçait pas. Le départ des ambassadeurs l'obligeait à prendre, d'accord avec l'évêque de Mende⁶¹, des résolutions dont il était d'autant plus difficile à la cour de France de mesurer la portée qu'on y était mal renseigné sur l'Angleterre, grâce à la coupable connivence du duc et surtout de la duchesse de Chevreuse avec le duc de Buckingham.

Le favori, pendant ce temps, se voyait en butte aux attaques du Parlement. Le 6 août 1625, dans la Chambre des communes réunie à Oxford, un orateur qui passait pour modéré, sir Robert Cotton, après avoir rappelé la part prise par le Parlement sous d'autres règnes au choix des conseillers et des ministres du monarque, concluait en ces termes : « Puisque le Roi s'est entouré de conseillers
« sages, pieux et honorables, nous souhaitons que, de
« concert avec eux, il porte remède aux maux de l'État,
« et ne se laisse jamais guider par un seul homme, ni
« par de jeunes conseils⁶². »

Buckingham eut peur, et comprenant qu'il fallait à tout prix adoucir le Parlement, il mit à exécution le projet qu'il nourrissait depuis longtemps : il proposa de renouveler tous les édits contre les catholiques et de renvoyer sur l'heure même tous les Français. Plus honnête que le favori, la Chambre des communes refusa une offre dont l'acceptation eût été la plus cruelle injure pour le roi de France. Quant au renouvellement des lois contre les catholiques, la Chambre ne voulut les discuter qu'après avoir reçu l'assurance du duc de Buckingham et du comte de Carlisle, que si le roi de France avait pris tant d'intérêt au sort des catholiques anglais et exigé même des garanties en leur faveur, c'était pour adoucir le Pape et obtenir de lui la dispense ; mais qu'au fond, il comprenait

bien l'impossibilité où se voyait le roi d'Angleterre de tenir des promesses de ce genre. Le Parlement rassuré passa outre. Après quoi, nullement désarmé par le méprisable expédient du grand amiral, il reprit l'examen de ses griefs, et ne songeait à rien moins qu'à décréter d'accusation le favori et à faire son procès, lorsque Charles indigné prononça la dissolution.

On pouvait croire que, débarrassé de témoins et d'accusateurs incommodes, Buckingham laisserait les catholiques en repos. Il n'en fut rien, et avec un acharnement étrange, malgré l'avis des membres les plus sages du conseil, il poussa Charles I^{er} à décréter par lui-même la loi que le Parlement n'avait pas eu le temps de voter⁶³.

A cette nouvelle, le P. de Bérulle se rendit chez l'évêque de Mende, et le supplia de voir le Roi et le duc de Buckingham. L'évêque, craignant de faire une fausse démarche, s'excusa d'abord ; Je P. de Bérulle insista. « Il n'y a point d'ambassadeur ici, lui dit-il ; à défaut d'instruction, nous devons supposer la volonté du Roi très-chrétien ; il serait honteux que pas un ne parlât en cette occasion. » Touché de ce discours, le prélat vit le Roi et le favori ; il leur parla à tous deux avec prudence, dignité et force. Charles répondit, non sans une certaine hauteur, « qu'il en avait écrit au Roi très-chrétien et qu'il s'en accommoderait bien avec lui. » Quant au duc, il le prit sur ce ton insolent qui lui était familier ⁶⁴.

Peu de jours après l'entretien du grand aumônier et du grand amiral, au moment où le P. de Bérulle, qui venait de dire la sainte messe, quittait ses vêtements sacerdotaux, le sieur Gordon vint le trouver et lui dit que le duc de Buckingham l'accusait de conspirer sa ruine.

« Voilà un péché dont je ne me suis point accusé à mon confesseur avant ma messe, et duquel je ne me veux point

« justifier, » répliqua le P. de Bérulle ; « je suis fort assuré
« (d'ailleurs) que ceux qui m'en accusent n'en croient
« rien, et il leur faudrait beaucoup parler avant d'en rien
« faire croire en France, ni même en Angleterre. Je suis
« résolu de n'en point faire parler à M. le duc. S'il m'en
« parle lui-même, je sais bien ce que j'aurai à dire. —

« Je ne suis facile ni à croire, ni à m'émouvoir », ajouta froidement le P. de Bérulle. Gordon, saisi du ton avec lequel le confesseur de la Reine lui répondait, se hâta de battre en retraite, déclarant que lui-même n'ajoutait aucune foi au propos qu'il venait de lui rapporter, mais qu'on ne pouvait empêcher les gens de parler.

Désormais l'expulsion du P. de Bérulle et de l'évêque de Mende était résolue dans l'esprit du favori, qui s'empressa de les dénoncer l'un et l'autre en France. Le P. de Bérulle l'avait prévu, et, racontant à Richelieu l'intervention du prélat : « Cette coulpe est toute mienne,

« lui dit-il, si vous jugès qu'il ayt fallu de parler sans
« charge. » Du reste, se rendant parfaitement compte des manœuvres du duc, qui venait de se réconcilier avec madame de Saint-Georges : « N'estois que i'apprends en ce
« pays plus qu'en aucun du monde où i'aye esté à ne
« m'estonner de rien, continuait-il, ie me feusse estonné
« après tant de mespris et de façons brauasches, d'un
« procédé si humble et, si j'ose dire, si abiect, si ce n'est
« qu'ils aymant mieus changer de batterie et s'attaquer
« à nous qu'à madame de Saint-Georges. l'entens à
« monseigneur l'évesque de Mande, ou à moy ou à tous
« deux ensemble. Je ne sçay pas quel sera le succès.
« Mais je scay bien que ie n'en ay ny grand peur ni grand
« pœne⁶⁵. »

Au moment où le cardinal recevait cette lettre, Louis XIII, instamment pressé par lui, venait de se décider à envoyer en Angleterre un ambassadeur extraordinaire pour réclamer l'exécution du traité de mariage, et son choix

s'était arrêté sur M. de Blainville⁶⁶. On ne tarda pas à en être informé auprès de la Reine. Depuis la dissolution du parlement, elle avait quitté le vieux manoir de Woodstock pour venir s'établir dans un château du comte de Southampton, Winchfield⁶⁷. Elle continuait à y mener la plus triste vie du monde. Charles la laissait seule pendant toute la semaine. Le samedi seulement, parfois le dimanche, il oubliait la chasse pour se souvenir de la Reine. Mais ces courtes apparitions étaient le plus souvent assombries par des reproches violents et amers. Quant au duc de Buckingham, toujours dominé par son humeur fantasque, il semblait à certaines heures se réconcilier avec sa souveraine. Il lui tenait alors des propos chevaleresques, lui ménageait de petites fêtes et d'agréables divertissements ; puis, tout à coup, reprenant ses airs hautains, et comme s'il eût redouté que le Roi, aimant davantage la Reine, n'échappât à son empire, il excitait de nouveau le faible Charles contre l'infortunée princesse. Les serviteurs d'Henriette étaient indignés. La nouvelle de la prochaine arrivée de M. de Blainville leur donna d'abord quelque espoir, bientôt troublé par une sérieuse inquiétude. Les dépêches ne disent pas tout : un chiffre peut être facilement traduit. Eût-on tout écrit, cela ne suffisait pas. Si peu estimés que fussent le duc et la duchesse de Chevreuse, ils plaidaient habilement la cause du roi d'Angleterre et du favori ; leurs critiques n'épargnaient ni la conduite de la jeune Reine, ni celle de ses conseillers. Il importait donc souverainement d'instruire Louis XIII et le cardinal-ministre de l'état véritable des affaires d'Angleterre. L'évêque de Mende et le comte de Tillières, après s'être consultés, furent d'avis que le confesseur de la Reine devait se rendre en France au plus tôt⁶⁸. Henriette le jugea également nécessaire ; elle se consolait d'ailleurs de cette séparation en songeant qu'elle serait de fort courte durée. « J'envie votre bonheur de voir M. de Bérulle,

écrivait-elle à la Mère Madeleine. Je l'ai
« laissé aller à mon regret, mais ce ne sera que pour un
« mois tout au plus⁶⁹. » Autres étaient les pressentiments
du serviteur de Dieu. Il s'en ouvrit discrètement au P. de
Sancy, en le prévenant d'avoir à se trouver auprès de la
Reine pour la fête de la Nativité. « Il faut, » ajoutait-il, « luy
« parler peu, luy parler avec douceur et respect, et ne la
« pas charger ny presser⁷⁰. » Ayant ainsi pourvu au plus
nécessaire, le P. de Bérulle ne voulut pas avoir l'air de fuir.
Il prit congé du Roi, de la Reine et du duc de Buckingham.
Mais aussitôt sorti de l'audience, persuadé qu'on allait tout
tenter pour retarder son départ, il gagna la côte en toute
hâte et se jeta dans un navire qui faisait voile de
Portsmouth vers la France. La mer était mauvaise, le vent
soufflait avec violence. Une tempête furieuse éclata. Les
passagers pleins d'angoisse adressaient au ciel les plus
ardentes prières pour la conservation de leur vie.
Tranquille comme à son ordinaire, quoique malade, le P. de
Bérulle n'avait qu'une crainte, celle d'arriver trop tard le
lendemain pour dire la sainte messe, ou d'être obligé, par
son mal, de prendre quelque nourriture. Avec la simplicité
des enfants de Dieu, il recourut à sainte Madeleine afin
d'en obtenir de n'être point privé de communier. Le ciel
s'éclaircit, le vent tomba, et, contre toutes les prévisions
des matelots, à neuf heures du matin on entra au Havre
de Grâce⁷¹. Le P. de Bérulle ne se donna que le temps
d'offrir le saint sacrifice et partit en poste pour Paris. Il y
arrivait alors que le duc de Buckingham le croyait encore à
Londres. Malgré le retard causé par la tempête, il avait fait
près de cent trente lieues en cinq jours⁷².

La cour se trouvait à Fontainebleau ; le P. de Bérulle s'y
rendit en toute hâte. Introduit auprès du Roi et de la Reine
mère, après avoir reçu leurs félicitations pour la résolution
et la promptitude qu'il avait montrées dans son voyage, il
leur exposa en grand détail la situation de la Reine, de la

cour, des affaires d'Angleterre⁷³. Quand le P. de Bérulle eut achevé, Louis XIII l'emmena dans la salle du conseil et lui ordonna de répéter devant les ministres ce qu'il venait de lui dire en particulier. Le pieux négociateur obéit, et, comme il négligeait de redire certains détails, le Roi, attentif et préoccupé, les lui rappela. A la suite de ce discours, Louis XIII déclara à son conseil, le P. de Bérulle présent, que sa volonté était « d'appuyer et de protéger la Reine sa sœur et de faire observer scrupuleusement toutes les clauses du traité et toutes les promesses du mariage⁷⁴. »

Déjà, à la date du 4 septembre, on avait rédigé pour M. de Blainville des instructions dans lesquelles il lui était enjoint de conférer des points les plus délicats de sa mission avec le P. de Bérulle que la cour croyait toujours en Angleterre, avec l'évêque de Mende et avec M. de Tillières⁷⁵. Mais tout en recommandant à l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté d'obtenir les satisfactions auxquelles la France avait droit, on gardait dans ces premières instructions un ton fort modéré. Le retour inopiné du P. de Bérulle ouvrit les yeux à tous sur la conduite outrageuse pour la France du roi d'Angleterre envers la Reine son épouse et les catholiques ses sujets. Richelieu modifia les premières instructions et en remit de nouvelles à M. de Blainville, plus nettes, plus énergiques⁷⁶. On fit mieux encore. M. de Blainville s'occupait à Paris de ses derniers préparatifs de départ. Un ordre du Roi le manda sur-le-champ à Fontainebleau afin qu'il conférât avec le supérieur de l'Oratoire. Celui-ci pouvait donc écrire à la reine de la Grande-Bretagne :

« Si Vostre Majesté n'oublie pas la France, la France ne
« vous oublie pas ; ie voy vostre nom, vostre mémoire et
« vostre affection empreinte dans le cœur du Roi et de la
« Reyne mère plus que iamais. Ils m'ont commandé de
« vous écrire et de vous exhorter de leur part à rendre

« comme vous faites l'honneur et le respect dus au Roi,
« bon accueil aux grands, bienveillance aux catholiques,
« affection à tous, et un zèle, courage et constance dignes
« de vostre naissance et grandeur en l'exercice de la reli-
« gion et piété chrétiennes. Faisant ainsi, vous servirez
« Dieu, et Dieu vous servira. »

Le duc de Buckingham cependant ne perdait pas de vue le P. de Bérulle. Redoutant son influence à la cour et les témoignages accablants qu'il pouvait accumuler contre lui, il envoya sur ses traces un certain Gerbières, avec charge de se plaindre au Roi du supérieur de l'Oratoire « qui avait conspiré et attenté en Angleterre contre la vie et la fortune du duc⁷⁷. » L'évêque de Mende et le comte de Tillières étaient accusés d'avoir trempé dans le même crime. Gerbières ne faisait du reste aucun mystère de ses démarches. Un jour que le P. de Bérulle s'était rendu auprès de Richelieu, alors malade et retiré dans cette belle maison de Limours, autrefois construite par François I^{er} pour la duchesse d'Etampes, il se rencontra avec l'agent de Buckingham qui sortait de chez le cardinal ⁷⁸. Malgré les témoignages d'estime et les démonstrations d'amitié que Richelieu prodiguait alors au P. de Bérulle, il ne l'aimait pas⁷⁹. On peut supposer que les calomnies de Gerbières laissèrent au moins quelques doutes dans son esprit. Soit que, sous le coup de cette impression, il crût devoir se montrer plus déférent envers le favori de Charles I^{er}, soit qu'il craignît les extrémités auxquelles le grand amiral d'Angleterre était capable de se porter contre le confesseur de la Reine, Richelieu ne parla plus au P. de Bérulle de quitter de nouveau la France. Il avait d'ailleurs besoin de lui immédiatement, à Paris même, pour une négociation grave, pressante, et qui n'aboutissait pas.

CHAPITRE II.

LE LÉGAT BARBERINI ET L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ

1625.

Lettre de Richelieu au P. de Bérulle. — Desseins du cardinal. — Mémoire de M. de Marillac. — Projet d'une assemblée des notables. — Le parti catholique. — Discours du P. de Bérulle au Roi. — Le P. de Bérulle traite avec le légat. — Ses propositions. — Les conseillers de Barberini. — Accusations contre le marquis de Cœuvres. — Le légat refuse toute transaction. — Son départ (24 septembre). — Le marquis de Mirabel et les protestants. — Pamphlets contre Richelieu. — Les Mystères politiques et l'Admonition au Roi Très-Chrétien. — Auteurs présumés. — Jérémie du Ferrier et le Catholique d'Estat. — Part que prend le P. de Bérulle à la composition de cet ouvrage. — Tristes nouvelles d'Angleterre. — Impuissance de M. de Blainville. — Affliction de la Reine. — Lettres qu'elle écrit au P. de Bérulle. — Réponses du P. de Bérulle. — Lettres du supérieur de l'Oratoire au P. Bertin et à M. de Béthune. — Agitation des esprits en France. — Retour de Barberini à Rome. — L'assemblée du clergé saisie d'un conflit entre le docteur Louytre, subdélégué du P. de Bérulle et M. de Rieux, évêque de Saint-Pol de Léon. — Origine de cette affaire. — Les Carmélites de Morlaix. — Lettre de l'évêque de Saint-Pol à l'Assemblée. — Déclaration des évêques. — Décision de la Faculté de théologie. — Lettre du P. Bertin au P. de Bérulle (26 juillet). — Singulier rôle de M. de l'Aubespine, évêque d'Orléans. — Ses vivacités. — Richelieu le

réconcilie avec le P. de Bérulle. — Victoire définitive du P. de Bérulle.

« Je vous mande entre vous et moy que M. le légat ny
« n'avance, ny ne recule, et que le traicté avec luy est
« extrêmement délicat, vous pouvant dire avec vérité que
« souvent lorsqu'on pence le plus l'obliger, c'est lors qu'il
« se met le plus en colère. » Ainsi s'exprimait le cardinal de Richelieu dans sa lettre du 20 juillet au P. de Bérulle, et il concluait par ces deux mots : « Si vous eussiez été
« icy, je crois que vous eussiez beaucoup servi, mais vous
« êtes de là si nécessaire ⁸⁰ ! »

Sept semaines après cette lettre, on pensa à la cour que le P. de Bérulle pouvait encore « beaucoup servir, » car, à peine avait-il rendu compte au Roi de sa mission auprès d'Henriette-Marie, qu'il recevait l'ordre de s'aboucher avec le légat et de reprendre les conférences interrompues depuis près de trois mois par son départ pour l'Angleterre.

La situation était des plus graves. Avec une vigueur qui se cachait sous des formes encore modestes, une persévérance que l'obstacle irritait, bien loin de l'abattre une puissance de dissimulation qui allait jusqu'à paraître désirer ce qu'il redoutait le plus, le cardinal poursuivait le double but que, dès le principe, il s'était juré d'atteindre, au dehors l'abaissement de l'Espagne, au dedans la ruine des huguenots. En ce moment même, le maréchal de Thémynes, à la tête des troupes royales, attaquait vigoureusement dans les Cévennes et dans le Languedoc les religionnaires commandés par le duc de Rohan, et le duc de Montmorency se préparait à faire payer cher au duc de Soubise sa descente en Médoc et sa retraite victorieuse dans l'île de Ré. Malgré ces démonstrations armées contre les protestants de France, Richelieu n'en était pas moins décidé à rompre avec le légat plutôt que de lui accorder, en abandonnant les Grisons protestants, des conditions favorables à la maison d'Autriche. L'audience du 20 août

n'avait abouti qu'à mettre dans tout leur jour les prétentions respectives et inconciliables des deux cardinaux. Après avoir rejeté huit expédients proposés par le légat et dont pas un ne lui paraissait sérieux, Richelieu avait défendu un projet que Barberini se refusait absolument à accepter ⁸¹. Les amis du P. de Bérulle à la cour s'émurent. M. de Marillac rédigea un mémoire plus ardent que raisonné, et qui faisait plus honneur à la sincérité de sa foi qu'à la justesse de ses vues politiques⁸². Il y soutenait la nécessité de conclure la paix à tout prix. On est hors d'état de faire la guerre en Italie et en France, disait-il, et si on laisse partir le légat sans avoir rien conclu, on se trouvera bientôt en face d'une de ces situations où la guerre est impossible et où cependant l'honneur oblige « à crever plutôt que de traiter ». La Reine mère appuyait M. de Marillac, le Roi se rendit à leurs observations et écrivit à son ministre de faire en sorte que la paix fût conclue (22 août) ⁸³. Richelieu vit bien qu'on l'avait desservi dans l'esprit de son maître ; il commença par lui envoyer une justification de sa conduite, puis, le 3 septembre, il dressa un court, substantiel et vigoureux réquisitoire contre ceux dont les artifices rendaient le légat intraitable et dont les calomnies représentaient le Roi et ses ministres comme seuls responsables du peu de succès de la négociation. Se laver d'une injure si atroce était assurément chose nécessaire, mais néanmoins, dans l'unique but de réduire au silence les méchantes langues, on ne pouvait conclure un traité peu assuré, « parce que
« faire mal une paix, c'est préparer une nouvelle guerre et
« quelquefois pire que celle que l'on veut finir. » Richelieu suppliait donc le Roi, en une affaire de si grande conséquence, de s'entourer de toutes les lumières, et, pour cette fin, de joindre à la Reine mère et à Messieurs de son conseil tous les princes, ducs et officiers de la couronne, quatre prélats de l'assemblée du clergé, alors réunie aux

Grands-Augustins, les premiers présidents et procureurs généraux du parlement, des aides, des comptes, et le prévôt des marchands de Paris. De cette convocation extraordinaire, Richelieu promettait à Louis XIII de fort sérieux avantages. On ne pourrait plus dire que le Roi et son conseil ne voulaient pas la paix : on gagnerait du temps avec le légat, auquel on déclarerait ne pouvoir répondre sur ses dernières propositions qu'après avoir ouï l'avis de l'assemblée ; on forcerait les grands et le peuple à servir, sans trop murmurer, de leur personne et de leur argent, une politique qu'ils auraient approuvée ; il serait possible enfin de tirer des subsides du clergé, ou au moins de le rendre moins favorable au légat, « ce qui remédiera
« fortement aux mauvais bruits que quelques personnes
« assez cognues répandent tous les jours, que Louis XIII
« et son conseil protègent ouvertement les hérétiques ⁸⁴. »

C'était en dire trop, mais n'y avait-il rien à dire ? Composé d'hommes que la politique conciliante de Henri IV avait pour toujours détachés de la Ligue, mais qui, néanmoins, n'avaient pas perdu l'habitude de ne séparer jamais la cause de l'Église de celle de la France, comptant dans ses rangs, à côté d'un petit groupe d'exaltés, les prélats les plus pieux, les prêtres les plus vertueux, les plus honnêtes gens du royaume, le parti catholique, avec des nuances fort variées, s'étonnait de la politique qui prévalait dans les conseils du Roi. Depuis qu'un cardinal gouvernait en maître, on avait vu une sœur du Roi très-chrétien épouser un prince hérétique ; une alliance se former pour rétablir dans ses États le prince palatin, soutenu par les luthériens ; le marquis de Cœuvres emporter d'assaut des places sur lesquelles flottait l'étendard du Saint-Siège, et maintenant, pour soutenir les prétentions des Grisons protestants contre les Valtelins catholiques, on semblait prêt à rompre avec le légat du pape !

Les principes du P. de Bérulle, fortifiés encore par la triste expérience qu'il venait d'acquérir en Angleterre, l'inclinaient, mais avec plus de modération, vers l'opinion de M. de Marillac. Comme lui, il désirait passionnément la paix. L'expédient proposé par Richelieu prouvait-il un désir sincère de la conclure ? On en pouvait douter. Quand un roi absolu choisit ses conseillers, quand surtout il les prend parmi des hommes qui n'ont pas l'habitude d'un tel honneur, il est à peu près assuré de n'entendre de leur bouche que des avis conformes à ses propres sentiments. Sans une perspicacité extraordinaire, on pouvait prévoir que Richelieu, après avoir fait entrer Louis XIII dans ses desseins, les imposerait comme la pensée personnelle du Roi à l'assemblée de Fontainebleau. Si donc on voulait tenter un suprême effort en faveur de la paix, il fallait se hâter, car il importait de prévenir l'assemblée des notables.

Le P. de Bérulle se rendit auprès du Roi. Persuadé que la France se trouvait à la veille d'une guerre avec l'Angleterre, le supérieur de l'Oratoire représenta respectueusement à Louis XIII combien l'heure semblait mal choisie pour s'attirer sur les bras toutes les forces de l'Espagne. Déjà on avait bien de la peine à soumettre les huguenots ; le duc de Rohan tenait toujours la campagne ; Soubise n'était pas vaincu ; La Rochelle refusait obstinément d'ouvrir ses portes, et il fallait s'attendre aux derniers excès de la part des réformés si l'éloignement des troupes royales appelées au delà des monts par une guerre étrangère laissait le champ libre à leur insolence. D'un côté, le P. de Bérulle regardait l'honneur de la France comme bien plus gravement compromis à Londres par les injures du duc de Buckingham, qu'à Madrid par les fanfaronnades du duc d'Olivarès ; d'un autre côté, il estimait que, par une concentration puissante de toutes les forces royales dans la Guyenne et le Languedoc, on écraserait facilement le parti protestant. Sous l'empire de

cette double conviction, il plaida énergiquement la cause de la paix et ajouta qu'il la croyait faisable ⁸⁵.

Le Roi, c'est-à-dire Richelieu, autorisa le supérieur de l'Oratoire à entrer en pourparlers avec le légat.

Peut-on soupçonner Richelieu d'avoir pensé un seul instant que là où il avait échoué, le P. de Bérulle réussirait ? Non sans doute. Mais, par cette nouvelle tentative, il faisait montre de sa bonne volonté ; il forçait en outre le P. de Bérulle et ses amis à confesser, après y avoir eux-mêmes mis la main, que la paix n'était pas chose si aisée qu'on le prétendait parmi les catholiques de la cour et de la ville.

Aussitôt le nouveau négociateur écrivit au légat pour lui demander audience. Ayant reçu une réponse favorable, il dressa un projet d'articles de paix et le porta au cardinal Barberini, alors logé dans le charmant hôtel de Cluny, demeure habituelle des nonces⁸⁶. Le devoir d'assurer le libre exercice de la religion étant le grand argument derrière lequel se retranchaient toujours le pape et les Espagnols, lorsqu'on parlait de remettre les Valtelins catholiques sous la domination des Grisons protestants, le P. de Bérulle alla droit à cette difficulté. Le Roi très-chrétien, aussi zélé que tout autre prince pour la religion catholique, était-il dit dans le premier article du projet présenté par le supérieur de l'Oratoire, s'engage à la maintenir dans la Valteline ; il offre de se rendre caution auprès du pape pour les Grisons, de les obliger, même par voie d'autorité et de force s'il était besoin, à n'en troubler jamais le libre exercice. En cas de refus de leur part, ou de contravention dans la suite, il consent qu'ils soient déclarés déchus de tout droit de souveraineté sur les Valtelins, sans toutefois que ceux-ci puissent se soumettre à aucun prince, à aucune république, ni reconnaître d'autre protection que celle sous laquelle se trouvent les Grisons eux-mêmes, c'est-à-dire celle de la France. L'accord une fois conclu, si les Grisons viennent à tourmenter les Valtelins à cause de

leur religion, ces derniers ne pourront, sous ce prétexte, se soustraire d'eux-mêmes à la domination de leurs suzerains, mais ils porteront d'abord leurs plaintes au pape. Sa Sainteté demandera alors au roi de France de déclarer les perturbateurs déchus de leur droit de souveraineté, ou le Roi suppliera le pape de faire cette déclaration en son nom. Dans un second article, le P. de Bérulle ajoutait que, cette précaution ainsi prise, le Roi aurait seul les passages libres dans la Valteline, selon nos anciens traités avec les Grisons ; que les autres princes pourraient y prétendre en deux circonstances seulement : si le Turc venait à attaquer l'Empire, ou si toutes les nations chrétiennes s'unissaient pour faire la guerre au Turc ; qu'enfin les Grisons rentreraient dans leur droit de souveraineté sur les Valtelins et exerceraient seuls la justice, à la condition toutefois de ne leur imposer que des gouverneurs et des magistrats catholiques⁸⁷.

Ce projet, quelque modéré qu'il fût, ne pouvait plaire au légat. Comme Richelieu, en effet, quoique avec de grands adoucissements, le P. de Bérulle maintenait la souveraineté des Grisons et le droit exclusif du roi de France aux passages par la Valteline. Or, quelle que fût la confiance du cardinal-légat dans le supérieur de l'Oratoire, il en avait une plus grande encore en ceux de son entourage, Italiens de naissance ou d'habitude, qui voyaient les événements sous le même jour que lui, et travaillaient sans relâche à le rendre moins accommodant. L'archevêque de Damiette, Mgr Bernardin Spada, alors nonce en France⁸⁸, Azzolini, évêque de Riga, secrétaire de la légation, Pamphilio, son dataire⁸⁹, le P. André Eudæmon Joannes⁹⁰, que les jeunes seigneurs à la mode, Chalais, Barradas, avaient surnommé, on ne sait trop pourquoi, la chauve-souris de M. le légat⁹¹ ; quelques Français, plus exagérés selon leur usage que tous les Italiens, répétaient au cardinal-neveu ce dont il était déjà assez persuadé lui-même, que reconnaître la

souveraineté des Grisons serait perdre la religion dans la Valteline, qu'abandonner au seul roi de France les passages serait une concession à laquelle ne se résoudrait jamais Sa Majesté Catholique. Puis on ne manquait pas de lui rappeler tous les crimes commis, disait-on, par les troupes du marquis de Cœuvres, et on se demandait comment le roi protégerait les Valtelins contre les Grisons, leurs maîtres, puisqu'il ne pouvait pas seulement empêcher ses propres armées de se livrer contre les catholiques de la haute Italie aux plus cruels attentats.

Qu'y avait-il de vrai dans cette accusation ? Il était assez difficile de le bien définir. De Gênes, le P. de Bérulle recevait depuis six mois, — lorsque les dépêches n'étaient point interceptées, — les plaintes les plus douloureuses. Le cardinal-archevêque de cette ville s'étonnait que les troupes d'un « Roi qui vivait comme un ange » se conduisissent comme des Turcs et des Caraïbes ⁹² ; il espérait tout du P. de Bérulle⁹³. Celui-ci avait écrit au marquis de Cœuvres pour se renseigner sur la vérité des accusations dont on chargeait ses soldats. La réponse ne se fit pas attendre, et naturellement elle les déclarait non fondées ⁹⁴. Le P. de Bérulle s'empressa de communiquer au légat la lettre qu'il venait de recevoir ; mais il était trop tard. Barberini, s'apercevant enfin que sa négociation n'aboutirait pas, tomba en une mélancolie si grande que l'on ne pouvait le consoler. Une dernière conférence eut lieu le 15 septembre. Richelieu n'y assista pas. Il préféra abandonner au maréchal de Schomberg et à M. d'Herbault la mission pénible de déclarer que tout était rompu. Barberini protesta alors de ses bonnes intentions et de son affection pour la France ; il n'avait fait que suivre les instructions expédiées de Rome, dit-il, et il s'estimait bien malheureux de n'avoir pu conclure une paix si nécessaire à la chrétienté. Ses yeux, à ces mots, se remplirent de

larmes, et il s'oublia jusqu'à jeter de désespoir sa barrette cardinalice sur la table ⁹⁵.

A partir de ce jour, il ne pensa plus qu'au départ. Le 22 septembre, il eut audience publique pour prendre solennellement congé du Roi, et le 24, il vint comme particulier « baiser les mains et recevoir congé de Sa « Majesté ». On n'avait pas manqué de prévenir les princes et grands officiers de la couronne de se présenter chez le légat afin de lui offrir leurs hommages. Mais une heure après son audience, Barberini monta en carrosse et partit précipitamment de Fontainebleau sans dire même où il allait coucher. Ce fut une surprise générale : M. de Bassompierre traitait ce départ d'extravagant⁹⁶ ; les ministres ne revenaient pas d'une manière d'agir si insolite. Le Roi cependant donna ordre au marquis de Saint-Chamond de partir incontinent avec des fourriers et autres officiers et d'accompagner Barberini jusqu'à Lyon, en lui faisant rendre le long du chemin les hommages dus à sa dignité. En même temps on répandait, et jusqu'à Rome, le bruit que le P. de Bérulle avait reçu mission du Roi de rejoindre le légat et de tenter auprès de lui un dernier effort⁹⁷. Il n'en était rien.

De Montereau, sa première étape après Fontainebleau, Barberini expédia une dépêche au pape pour l'avertir « que, suivant l'ordre qu'il avoit reçu de luy, il avoit « rompu avec le Roy, aux mines duquel il n'avoit rien pu « reconnaître ni d'étonnement, ni de regret de la rupture ; qu'il croyoit que la disposition de cette cour estoit « de suivre toutes extrémités plus tost que rien rabattre « de la hardiesse avec laquelle on avoit embarqué l'affaire « de la Valteline, et partant qu'il lui conseilloit ou de « souffrir qu'il ne bougeât d'Avignon, ou de charger le « duc de Florence de s'entremettre pour la paix. Hors « de ces deux ressources, il ne voyoit pas comment on « pouvoit espérer de renouer la négociation rompue ⁹⁸. »

Au moment même où le légat, plutôt que de reconnaître le droit de souveraineté des Grisons, quittait brusquement la cour en reprochant aux ministres du Roi de sacrifier la religion à la politique et de se faire les soutiens de l'hérésie, on venait prévenir le P. de Bérulle que le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, si favorisé par la nonciature, s'abouchait secrètement avec les députés de Montauban et de la Rochelle. Au nom de « Sa Majesté Catholique », il leur promettait 500,000 écus « pour les remettre en prospérité », lesquels leur seraient comptés le mois suivant. Il assurait au duc de Rohan que la paix d'Italie ne se pourrait conclure de dix ans, et qu'avant deux mois l'Empereur et le Roi seraient en armes du côté de Metz et menaceraient les frontières de Picardie, pourvu que les protestants de France n'eussent pas la faiblesse de traiter⁹⁹.

Cette conduite de l'Espagne, si opposée aux grands principes dont elle faisait montre, n'empêchait pas les écrivains qui lui avaient vendu leur plume d'attaquer avec une incroyable violence la politique et les conseillers du Roi très-chrétien. Dans le courant de cette année, et pendant le séjour du légat en France, on avait imprimé à Anvers deux pamphlets latins, bientôt répandus dans tout Paris. L'un était intitulé : « Mystères politiques », l'autre, « Admonition au Roi très-chrétien¹⁰⁰ ». Dans l'Admonition, à en croire le titre, on démontrait brièvement, mais vigoureusement, que la France s'était couverte de honte et de déshonneur en contractant une alliance impie ; que, dans ces derniers temps, elle avait entrepris contre les catholiques la plus injuste guerre, et qu'elle ne pouvait la continuer sans trahir la religion. D'après ce titre, on peut juger de l'ouvrage. Sous une forme rapide, passionnée, éloquente, l'Admonition et les Mystères politiques contenaient, à côté d'affirmations calomnieuses et de principes subversifs, des révélations curieuses, des vues

vraiment politiques, une connaissance sérieuse des affaires et des hommes. Aucune conséquence, pour peu qu'elle lui semblât renfermée dans ses prémisses, n'étonnait le théologien anonyme. « De tous côtés on se pose bien des questions, » disait-il ; « j'en choisis quelques-unes pour les soumettre

« au Roi. On demande donc si un Roi allié publiquement
« avec des hérétiques peut être averti par les États de
« son royaume ? s'il pèche mortellement en agissant de
« cette sorte ? si, par le fait seul de faire la guerre aux
« catholiques et de favoriser l'hérésie, il n'est pas excom-
« munié ? si ses conseillers n'encourent pas la même peine
« que lui ?... si on peut lui résister par les armes ? s'il ne
« serait pas possible d'établir un protecteur de la religion
« et des faibles, quelqu'un qui régnât à côté de lui ?

« et qui pourrait exercer ou donner ce pouvoir ¹⁰¹ ? »

L'apparition de ces libelles causa une vive émotion. Quel en pouvait être l'auteur ? Tous les ennemis des PP. Jésuites prétendaient le découvrir dans leurs rangs. Tantôt on attribuait l'Admonition au P. Garasse, tantôt au P. Jean Keller, confesseur de Maximilien de Bavière, tantôt au P. Scribani¹⁰². L'opinion la plus répandue en faisait honneur au P. André Eudæmon Joannes, et le Roi lui-même dit un jour tout haut que « c'était la chauve-souris de M. le

« légat qui était venue en France jeter cet avorton ¹⁰³. » D'autres, et le P. de Bérulle avec eux, pensaient que l'Admonition était l'œuvre d'un prélat milanais.

Cependant le Parlement, la Sorbonne, l'assemblée du clergé, prenaient connaissance des ouvrages incriminés et les examinaient, tandis que le P. de Bérulle, se rappelant le passé, suivait d'un regard inquiet les délibérations des trois compagnies. Richelieu, qui, malgré sa médiocre estime pour ses semblables, s'inquiétait de l'opinion qu'ils avaient de lui, cherchait une plume pour répondre à l'auteur de l'Admonition. Il n'eut pas de peine à la trouver. Depuis près

de dix ans vivait retiré à Paris un ministre converti, autrefois professeur de théologie à Nîmes, d'autant plus haï de ses anciens coreligionnaires, qu'il se faisait remarquer davantage par ses connaissances et son esprit. Jérémie du Ferrier, tel était son nom, se rendit au désir du cardinal-ministre, et en quelques semaines il eut terminé sa réponse au théologien anonyme. Elle avait pour titre : « Le Catholique d'Estat, ou discours politique
« des alliances du Roy très-chrestien contre les calomnies
« des ennemis de son Estat¹⁰⁴ ».

Le P. de Bérulle avait pris une part trop active aux dernières négociations avec le légat pour entretenir des illusions. Sans doute il regrettait que la France en fût réduite à s'allier à des nations protestantes, mais il ne se laissait pas tromper aux dehors catholiques des plénipotentiaires espagnols. En résumé, tout se ramenait, il le voyait clairement, à cette unique question : la France entend-elle, oui ou non, abandonner de gaieté de cœur la domination de l'Italie à la maison d'Autriche ? Celle-ci, pour capter la bienveillance du Saint-Siège, se posait en vengeresse des droits de l'Eglise, C'était le prétexte, non la fin de tous ses mouvements. Aussi le P. de Bérulle approuva-t-il la réponse solide, raisonnée, pleine de faits et de doctrine, opposée par du Ferrier « à ceux qui, au
« manifeste préjudice de la religion catholique, dont ils
« empruntent le prétexte, veulent former dans l'Europe
« une seule monarchie et un seul empire¹⁰⁵. » Le supérieur de l'Oratoire ne se contenta pas d'approuver le travail qu'on lui soumettait. Comme du Ferrier citait quelques-unes des alliances contractées par l'Espagne avec les protestants, le P. de Bérulle jugea qu'il fallait appuyer sur ce point, et il proposa d'ajouter les lignes suivantes, qu'il écrivit de sa main : « Je rapporte ces actions,
« alliances et histoires, non pas pour blasmer ces princes,
« dont le nom est grand dans l'univers et les actions

« illustres dans la chrestienté, mais pour blasmer ces
« théologiens qui les rendent blasmables par leur théo-
« logie, si elle estoit bien légitime et canonique ; docteurs
« si aveuglés par le désir de nous nuire, qu'ils ne voient
« pas que, pour nous déchirer en une affaire et en un
« article, ils trahissent leurs propres princes et les rendent
« criminels en cent articles et affaires semblables... (car)
« ils ont bien sceu faire (de telles) liaisons pour conserver
« ce qu'ils avoient acquis ou pour conquérir ce qu'ils
« jugeoient nécessaire... Je supplie (donc) ces bons doc-
« teurs et théologiens de nous faire cette grâce et cour-
« toisie que de croire nos princes estre aussi bons chres-
« tiens et aussi intelligents ou suffisans que ceux de la
« maison d'Autriche... Je ne voudrois pas obliger (l'au-
« teur de l'Admonition) à défendre par ses règles toutes
« les actions que l'histoire nous rapporte. Luy et moy
« devons révéler les monarchies et ne nous rendre pas
« juges des grands Roys. Cet autheur seroit, à mon advis,
« ridicule s'il ne recognoissoit de bonne foy que les Estats
« de la maison d'Autriche ont une justice qui ne se
« mesure pas par les règles communes, et que leurs
« conseils ont des lois autres que celles de l'université de
« Louvain et de Salamanque¹⁰⁶... » Quelques pages plus
loin, le P. de Bérulle proposa encore de glisser dans le
manuscrit le passage suivant : « Je ne veux pas entrer
« dans le fond de cette affaire. Je n'ay pas assez d'outre-
« cuidance pour parler de ce qui m'est incognu... Ce
« traité n'est point encores en lumière, et les discours
« populaires ne me suffisent pas en un sujet de telle
« importance qui occupe et les Papes et les Roys depuis
« quelques années... Il me suffit donc de dire en peu de
« parolles ce que ie sçay et ce qu'à mon advis personne
« ne peut contester ou blasmer. C'est qu'avant l'hérésie
« les Grizons sont alliez de la France, et dès le temps du
« roy Louis XII. C'est que l'hérésie seule ne suffit pas à

« les priver de leur droit de protection et assistance.
« C'est que la France et l'Italie, Savoye et Venise, sont
« encore bons chrestiens et catholiques, et sont beaucoup
« plus intéressés que les Grizons dans les suites de cette
« querelle. C'est que le Saint-Siège mesme payerait un
« jour bien chèrement l'intérêt de cet intérêt, si de bonne
« heure on ne l'arreste. C'est que la liberté mesme de
« toute la chrestienté y est intéressée, qui est de plus
« grand poids et considération que la liberté d'une vallée.
« C'est que le Roy n'entreprend point cette assistance et
« protection qu'en assistant et protégeant encores plus, et
« auparavant mesme, l'estat de la religion catholique et
« dans les Grizons et dans la Valteline, et que mesme il
« s'en rend et déclare, en la face de toute la chrestienté,
« le garant et le protecteur. C'est que sa pitié est aussi
« innocente, sa caution aussi bonne, sa garantie aussi
« puissante que celle du gouverneur de Milan, bien qu'il
« n'en soit pas si proche. Et en effet, avant ces mouve-
« ments, Sa Majesté avoit pris soing de cette affaire, et
« y eust pourveu par voyes efficaces et pacifiques si on
« n'eust point ietté des troubles et des nuages dans cette
« vallée, tandis que nos armes estoient occupées, dans la
« France, à ravir aux huguenots leurs villes et leurs pro-
« vinces usurpées¹⁰⁷. » Ces deux morceaux furent imprimés
tout au long par du Ferrier, et les lecteurs du Catholique
d'État ne se doutèrent pas assurément que le supérieur de
l'Oratoire avait mis la main à cette énergique protestation
contre l'Espagne.

La rupture des négociations n'en causait pas moins une
douleur d'autant plus vive au P. de Bérulle, que les
nouvelles d'Angleterre étaient plus déplorables. A l'accueil
glacial que lui faisait Charles I^{er} et sa cour, M. de Blainville
avait pu pressentir dès l'abord les difficultés et l'insuccès
de son ambassade ; un long séjour ne lui avait pas été
nécessaire pour se convaincre de l'exactitude,

malheureusement trop grande, des renseignements donnés à Fontainebleau par le P. de Bérulle. Tandis que les catholiques voyaient, contre la foi des traités, les prisons se rouvrir devant eux et la persécution sévir, la fille de Henri IV était lâchement, honteusement sacrifiée par Charles I^{er} aux caprices et à l'animosité du duc de Buckingham. Naturellement digne, soucieux de l'honneur de son maître, d'une franchise un peu hautaine, M. de Blainville ne demandait qu'à prendre avec vigueur la défense de la sœur de son Roi et des catholiques anglais. Mais ses instructions, même les secondes, rédigées depuis le retour du P. de Bérulle en France, lui recommandaient un certain calme. Richelieu n'était point homme à se laisser détourner d'un projet depuis longtemps arrêté dans son esprit par des circonstances qu'il considérait comme accessoires ; le malheur d'Henriette, la persécution des catholiques anglais n'étaient rien de plus à ses yeux. Pour réduire la Rochelle, il lui fallait les vaisseaux d'Angleterre ; pour continuer la guerre dans le Palatinat, il lui fallait les troupes d'Angleterre ; il ne pouvait donc, à l'heure présente, malgré son mépris et sa haine personnels, se brouiller avec le duc de Buckingham. Quant à M. de Blainville, il ne devait jamais, dans ses réclamations en faveur des catholiques et de la Reine, se départir d'une grande prudence et d'une extrême courtoisie¹⁰⁸. La présence de l'ambassadeur extraordinaire, loin d'adoucir la position d'Henriette, ne servait donc qu'à l'aggraver. Charles I^{er}, dont le comte de Tillières attribuait « la dureté » naturelle au sang de Danemarck dont il étoit pétri¹⁰⁹ », traitait l'infortunée Reine avec une rigueur incroyable. Il ne voulait plus lui laisser le choix de ses domestiques, et, un jour qu'elle intercédait en faveur de l'un d'eux, elle ne put rien obtenir ni par ses prières ni par ses larmes ; Charles ne se laissa fléchir que lorsqu'il l'eut vue à ses pieds. On cachait avec soin à Henriette ce qui en elle pouvait déplaire à son

susceptible et sombre époux, de peur que, lui en faisant le sacrifice, elle ne regagnât ses bonnes grâces. En même temps, la mort s'attaquait à la petite cour qu'elle avait amenée de France et lui enlevait la jeune comtesse de Cipierre, sa dame d'honneur¹¹⁰. Aussi, dans son isolement, Henriette redemandait sans cesse le P. de Bérulle, et, voyant qu'il tardait à revenir, elle lui écrivait souvent. Elle préférait même s'adresser à lui plutôt qu'à la Reine mère ou au Roi, lorsqu'elle désirait recevoir d'eux quelque grâce ; puis elle lui ouvrait son cœur avec une confiance toute filiale : « Mon Père », écrivait-elle vers la fin d'octobre, « j'ai reçu deux de vos

« lettres depuis votre départ. J'ay encore eu beaucoup de
« satisfaction de tout ce que vous avez fait à Paris et de
« ce que vous avez été pour moy à Notre-Dame de
« Chartres ; j'ay plus de besoin que jamais que l'on prie
« Dieu pour moy, parce que je reçois tous les jours de
« nouvelles afflictions. Pour ce qui est des pauvres catho-
« liques, la persécution est plus grande que jamais. L'am-
« bassadeur, et nous tous, en sommes au désespoir. Il fait
« tout ce qu'il peut pour le service de Dieu et pour le
« mien. Il sert parfaitement bien icy. Tous les jours on
« luy promet de le contenter, et, une heure après, on fait
« tout ce que l'on peut pour le fâcher et on se moque de
« luy. J'espère que Dieu appaisera cet orage par les
« bonnes prières que vous faires et faires faire tous les
« jours pour ce pauvre royaume. Je suis bien mortifiée de
« ce que vous ne reviendrez pas sitôt. Je vous prie bien
« fort de vous en revenir le plus tôt qu'il vous sera pos-
« sible. J'ay grand besoin que vous soyiez icy. Je vous
« prie de faire redoubler les prières, afin que Dieu veuille
« avoir pitié de ses pauvres serviteurs et de moy aussy.
« Si vous trouvez à propos de dire quelque chose à la
« Reyne, ma mère, de cette lettre, faires-le, et cependant
« je demeureray, mon Père, votre affectionnée fille ¹¹¹. »

Montrer cette lettre était peine bien inutile. Pour avoir raison de l'Angleterre, il eût fallu lui déclarer la guerre, et Richelieu ne la voulait pas. On conçoit ce que devait souffrir le cœur du P. de Bérulle, si profondément attaché à cette jeune Reine, qui aimait à signer « votre bonne fille ». Il compatissait à ses douleurs, et lui, qui connaissait cependant le prix de la croix, ne s'habituaît pas à lui en voir porter une si pesante. « Si j'avois
« autant de pouvoir, » disait-il, « que de passion et de
« devoir à vous servir, Vostre Majesté auroit plus de
« repos et de contentement que vous n'en avez ; car il ne
« se passe point de jour que ie n'aye la mémoire distincte
« et particulière de Vostre Majesté et des travaux qu'elle
« endure¹¹². » Touché de son courage, le P. de Bérulle se fit un devoir d'en écrire à M. de Béthune, afin que, par lui, le Saint-Père connût la vertu et la piété de la reine d'Angleterre. « Si la peste ne nous eust chassé de
« Londres, » mandait-il à l'ambassadeur du Roi, « elle
« y eust fait beaucoup de bien pour la religion et les
« catholiques... Nonobstant (de continuels voyages), elle
« n'a manqué un seul iour à ouïr la messe, ny un
« seul moys sans communier fort dévotement et sans
« ouyr, ès festes et dimanches, le sermon et vespres
« chantées le plus souvent avec musique jointe à nos
« chants. Et cela est d'édification parmi le peu de pieté
« huguenotte. Ce sont des fleurs, mais rien encore que
« des fleurs, et des fleurs environnées d'espines¹¹³. » Les épines étaient bien nombreuses et bien acérées. Chaque jour en voyait surgir de nouvelles. Henriette ne tarda pas à apprendre qu'elle ne devait plus espérer le prompt retour du P. de Bérulle. Le cardinal-ministre était trop habile pour se laisser prendre aux calomnies de Gerbières ; mais, voulant désarmer le favori du Roi, il lui sacrifia le confesseur de la Reine. « Je vous écris d'auprès de Sa Majesté, qui

« vous mande sa douleur », disait au P. de Bérulle, dans un billet du 26 novembre, la comtesse de Saint-Georges.

« La Reine a dit au Roy qu'elle vous alloit escrire et
« qu'elle vous aimoit de tout son cœur¹¹⁴. » La décision de la cour, qui d'ailleurs n'avait rien de définitif, trouva le P. de Bérulle aussi prêt à rester qu'à partir. « Je n'ay
« aucun désir pour moy mesme ny de France ni d'Angle-
« terre, laissant à Dieu de conduire nos jours et nos
« séjours selon sa volonté... Il est le souverain, Dominus
« est, et, comme souverain, il dispose de ce qui est à luy
« et il sçait bien faire en desfaisant, establir en ruinant,
« relever en abaissant, besnir en persécutant. Cela n'ap-
« partient qu'à luy, mais souvent en ses œuvres c'est le
« propre de son esprit et de sa conduite¹¹⁵. »

Ainsi s'exprimait le P. de Bérulle dans une lettre au P. Bertin. Ce n'était pas trop de ces fortes pensées de la foi pour le consoler et le soutenir. Il avait engagé Richelieu à se relâcher de quelques prétentions vis-à-vis de l'Espagne, afin d'avoir la liberté de rappeler à l'Angleterre la foi jurée ; il avait supplié le légat, dans les intérêts mêmes de la religion, de se montrer moins exigeant. A tous, en un mot, il avait parlé un langage qui ne plaît à personne, parce qu'il ne flatte aucune passion, le langage de la modération. Il se demandait même, sans rien perdre de sa paix, si, au moment où le cardinal le trouvait trop ardent pour lui permettre de retourner en Angleterre, le Pape ne jugerait pas qu'il s'était montré trop froid dans l'affaire de la Valteline. « Je ne sçay pas », écrivait-il à l'ambassadeur de France à Rome, « comment

« ma communication aura esté rapportée et receue par
« delà. Je prevoye tant de maux en la chrestienté, que
« i'estimois et estime encore y avoir quelque chose à
« relascher ; et, à mon advis, on asseuroit suffisamment
« les affaires de la religion, et il ne restait qu'une ombre
« de souveraineté aux Grisons... Et on sème, » ajoutait-il

tristement, « tant d'aliénations d'Espagne et mesme de
« Rome, que j'estimois plus important d'estouffer tous ces
« maux¹¹⁶. »

Comme on devait s'y attendre, en effet, l'assemblée des notables, réunie à Fontainebleau, avait donné la plus complète approbation à la politique de Richelieu. En même temps, les deux fameux libelles destinés à la combattre étaient l'objet des plus sévères arrêts. Le 30 octobre, la cour les condamnait à être brûlés. Le 1^{er} décembre, la Faculté, ayant ouï le rapport des députés, censurait les deux livres, comme contenant plusieurs choses contre la vraie et saine doctrine, et tout à fait exécrables et détestables¹¹⁷. Treize jours après, l'évêque de Chartres, Léonor d'Estampes, présentait à la signature des cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques de l'assemblée du clergé une longue déclaration, beaucoup plus politique que théologique, et dans laquelle, toujours à propos de la Valteline et de l'Admonition, on enseignait non-seulement que les Rois étaient ordonnés de Dieu, mais qu'ils étaient des dieux, non tantum a Deo, sed etiam. deos ; que Louis XIII était le plus grand des monarques, Richelieu le plus grand des ministres, et le maréchal de Schomberg le plus grand des soldats¹¹⁸.

Cette assemblée, remplie d'une admiration si vive pour le cardinal de Richelieu et pour les ministres du Roi, se montrait alors animée de sentiments bien différents à l'égard du P. de Bérulle. Le prêtre qui s'était employé avec tant de zèle et tant de sagesse à faire revivre dans le clergé ce respect et cette obéissance pour les évêques sans lesquels leur autorité est illusoire, se voyait maintenant en butte aux soupçons, aux poursuites, à l'indignation même d'un grand nombre d'entre eux. C'étaient les Pères Carmes et leurs alliés qui, depuis plusieurs années déjà, avaient préparé contre le supérieur de l'Oratoire ce violent orage.

Les Carmélites de Morlaix, conseillées par les Carmes, ayant refusé de se soumettre aux ordres du Pape et à ceux de leur évêque, s'étaient transportées dans un faubourg de la ville, dépendant de l'évêché de Saint-Pol de Léon. Au mois de mai 1624, sur l'ordre des cardinaux commissaires, M. Louytre les avait excommuniées et avait interdit le manoir épiscopal où M. de Rieux, évêque de Saint-Pol, leur donnait asile. Sans se troubler davantage, ce prélat, non content d'assurer aux religieuses rebelles une retraite dans le château de Brest, dont son père, le marquis de Sourdéac, était gouverneur, s'y était rendu pour donner l'habit à deux novices et administrer les sacrements à ces filles, excommuniées depuis onze mois.

Il était impossible de tolérer de la part de l'évêque de Saint-Pol cet audacieux mépris pour les ordres du Pape et du Roi. Après une tentative stérile de conciliation, M. Louytre rendit, le 25 avril 1625 ¹¹⁹, une seconde sentence par laquelle il excommunait nommément les neuf Carmélites, défendait à tous ecclésiastiques, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, même épiscopale, de leur administrer aucun sacrement, interdisait la chapelle du château de Brest, enjoignait à l'évêque de se conformer aux règles et de publier avant dix jours une ordonnance conforme aux brefs du Pape, le tout sous peine d'interdit ipso facto et d'irrégularité. Il interdisait pareillement l'église cathédrale de Saint-Pol de Léon pour autant de temps que les religieuses demeureraient dans ce diocèse sans venir à résipiscence ; enfin, il ordonnait à tous les clercs de ladite église de garder l'interdit, sous peine d'irrégularité, après l'expiration des dix jours de délai.

Tandis que le clergé de la cathédrale obéissait à cette sentence, l'évêque refusait obstinément de s'y soumettre. Jeune, ardent, fier de la noblesse de sa maison et de sa charge de maître de l'oratoire du Roi, M. de Rieux croyait que tout devait ployer devant sa volonté. Aussi, considérant

la procédure de M. Louytre comme un odieux attentat, il la dénonça à l'assemblée du clergé, alors réunie à Paris. Dans sa lettre, il racontait à sa façon l'histoire des Carmélites de Morlaix, y mêlait, on ne sait pourquoi, les fâcheuses aventures des Carmélites de Bourges, invoquait l'autorité d' « un Père très-docte et très-homme de bien, professeur en théologie de la Compagnie de Jésus, dont la réponse aurait dû rendre M. Louytre plus retenu » ; et, malgré ses protestations de ne « vouloir

« en rien accuser les sieurs de Gallemant, du Val et
« Bérulle, pour les poursuites qui ont esté faictes sous
« leur nom par un qui s'est dit leur procureur », parce que
« ce sont gens de telle probité et érudition, qu'il n'est
« pas à croire qu'ils veuillent jamais approuver lesdites
« poursuittes », le prélat n'en faisait pas moins de M.
Louytre, dont il réclamait le châtiment, « le solliciteur
« de toutes les affaires du sieur de Bérulle ». « C'est à
« vous », continuait M. de Rieux, « à vous, illustrissimes
« et reverendissimes seigneurs, qui estes autant et plus
« offencez que moy, de m'assister, s'il vous plaict, pour
« avoir raison de telles insolences, afin de restablir et
« mettre toutes choses en leur ordre pour la plus grande
« gloire de Dieu, dont nous ne pourrions éviter la colère
« si tels attentats si horribles et si exécrables demeuroient
« impunis ¹²⁰. »

Ce violent réquisitoire trouva des juges tout préparés à en accepter les conclusions. Froissés des manières assez hautaines dont le légat avait maladroitement usé à leur égard, inquiets des entreprises sans cesse renaissantes des religieux de différents ordres contre leur juridiction, les évêques, réunis aux Grands Augustins, étaient dans cet état d'esprit qui enlève à une assemblée, par les passions mêmes dont elle est agitée, la dignité de ses délibérations et infirme l'autorité de ses arrêts.

En réponse à la plainte de l'évêque de Léon, on dressa une déclaration du même style. « Les siècles passez ne
« fournisoient point d'exemple d'un attentat si plein
« d'impiété... Cela sentoit l'irréligion et le sacrilège...
« M. Louytre était un larron et un loup... » Bref, les
évêques « déclaraient abusif, nul et de nul effect, tout ce
« que maistre E. Louytre avoit fait et prononcé... comme
« ayant esté fait par attentat, sans pouvoir, et contre les
« saints canons. » Cette déclaration, datée du 16 juin, fut
expédiée le même jour à tous les archevêques et évêques
de France, avec une courte lettre d'envoi, par laquelle on
les invitait à refuser, chacun dans leur diocèse, la
communion ecclésiastique au doyen de Nantes. Le P. de
Bérulle ne se trouvait plus alors à Paris ; depuis quatorze
jours, il était parti à la suite de la reine d'Angleterre. Du
reste, sûr de la justice de sa cause, qui n'était à dire vrai
que celle du Saint-Siège, il laissait avec tristesse, mais sans
crainte, ses ennemis l'accuser et les événements suivre
leur cours.

Cependant la Faculté de théologie, consultée par
l'assemblée du clergé sur la conduite du doyen de Nantes,
répondit, le 1^{er} juillet, « qu'il falloit ouyr ledit subdélégué,
« et que, pour cet effect, il seroit appelé à l'assemblée
« prochaine du 1^{er} d'aoust. » Le 1^{er} août, M. Louytre
comparut ; il exposa sa conduite, la justifia par les
principes de la théologie et du droit canon, et conclut en
demandant que toute cette affaire fût renvoyée au Saint-
Siège. Cela dit, il sortit de l'assemblée. Quatre-vingt-six
docteurs en théologie opinèrent ; leur vote fut conforme à
ses conclusions ¹²¹.

Au moment même où il apprenait la décision si
importante de la faculté de théologie en faveur de M.
Louytre, le P. de Bérulle, errant alors de château en
château à la suite d'Henriette de France, et l'esprit
préoccupé de tout autres pensées, recevait une lettre fort

grave du P. Bertin. De Rome, ce Père lui mandait, à la date du 26 juillet :

« On regarde icy la déclaration de l'assemblée comme
« un affront fait à M. le légat et au Saint-Siège, auquel
« les évêques devoient commencer par porter leurs
« plaintes, s'il y avoit dans la conduite du subdélégué
« l'excès qu'ils prétendent. On a fait consulter l'affaire,
« et les plus fameux avocats de ce pays-cy ne font aucune
« difficulté sur le pouvoir du sieur Louytre ; ils convien-
« nent qu'il a autorité par le droit de procéder, même
« contre MM. les évêques ¹²²... » Urbain VIII n'avait point
deux partis à prendre : il cassa, par un bref, la déclaration
des évêques, et n'attendit pour le publier que le retour des
prélats dans leurs diocèses après la dissolution de
l'assemblée, qui paraissait imminente. Si dévoué que fût le
cardinal-archevêque de Lyon au P. de Bérulle, il ne voulut
pas se séparer de ses collègues dans l'épiscopat, et, le 11
août 1625, il écrivait à M. de l'Aubespine, évêque
d'Orléans : « Cette affaire a passé fort secrète-
« ment ; ie n'en ay rien sçu qu'après que la dépêche a été
« envoyée ; il se débite icy que la Sorbonne et le Parle-
« ment seront contre l'assemblée, et i'ay grand peur que
« ceci, avec quelques autres affaires qui sont maintenant
« sur le tapis, ne tourne à mal contre le clergé. » Par ces
paroles, M. de Marquemont se proposait d'exciter M. de
l'Aubespine à la prudence ; il n'y réussit point. Ce prélat,
qui jusqu'alors s'était montré plein de vénération et de
dévouement pour le P. de Bérulle, manifestait maintenant
une passion extrême contre lui. On ne se l'expliquerait pas
sans la présence dans l'assemblée du cardinal de Sourdis,
tout meurtri encore des blessures qu'il avait reçues lors de
sa lutte déplorable contre le supérieur de l'Oratoire au
sujet des Carmélites, et qui était bien aise, en se
constituant le défenseur de M. de Rieux, de recommencer
la guerre terminée une première fois par sa défaite¹²³. Il se

voyait soutenu et se sentait excité encore par son frère, l'évêque de Maillezais, lequel répandait parmi ses collègues le bruit que le P. de Bérulle, lors de son dernier voyage à Rome, avait obtenu du Pape pour tout l'Oratoire l'exemption dont jouissent les religieux et l'indépendance de l'Ordinaire ; qu'il en avait la bulle et qu'à la vérité il la tenait cachée parce qu'il avait encore besoin des évêques, mais qu'il ne tarderait pas à se déclarer. Cette misérable calomnie réussit, comme il arrive presque toujours. Par bonheur, le P. Bertin, instruit du propos, pria M. de Béthune d'en parler au Pape lui-même, lequel déclara nettement que jamais le P. de Bérulle ne lui avait présenté une pareille requête. L'ambassadeur communiqua aussitôt la réponse d'Urbain VIII à M. de Marquemont, afin que ce dernier écrivît à l'évêque d'Orléans ; lui-même avait prévenu l'archevêque de Bourges. C'était chose bien nécessaire : l'irritation de l'assemblée semblait augmenter de jour en jour. De Fontainebleau, où il était venu réclamer la protection du Roi en faveur de l'évêque de Saint-Pol de Léon et de « Messieurs de l'assemblée du clergé », M. de l'Aubespine leur rendait compte de sa mission en ces termes vraiment étranges : « Messeigneurs...,

« nous avons supplié (le Roi) de quatre choses : la première, qu'en présence du légat, du nonce, des docteurs italiens, des Pères de l'Oratoire et du conseil, nous fissions voir les impertinences, ignorances, témérités et attentats de Louytre ; que notre déclaration ne peut être calomniée et que le Pape n'a dû y toucher sans nous ouïr ; la seconde, de faire supprimer ce bref, en en voyant à Rome un courrier exprès ou en faisant voir au légat les inconvénients qui peuvent en arriver, et pour cet effet nous lui avons mis en main un mémoire d'instruction pour son ambassadeur à Rome et pour ceux qui parleront au légat ; la troisième, que si cela ne pouvait s'accommoder, qu'il nous permît un concile national pour pourvoir à cela et pour demander un

« concile général ; finalement, qu'il permît aux particu-
« liers les appels comme d'abus de toutes les bulles et
« brefs qui regardent les Pères de l'Oratoire et les Car-
« mélines, afin de réduire tout cela sous les évêques et
« atterrer cette imprudente ambition qui veut hasarder un
« schisme pour maintenir son orgueil. »

Dans cette lettre, destinée à être publiée, M. de l'Aubespine ne nommait pas, il est vrai, le P. de Bérulle ; mais, dans le mémoire adressé au Roi, il était dit expressément « que cet orage ne s'étoit formé que pour conten-

« ter l'ambition du sieur de Bérulle, qui vouloit avoir le
« dessus sur eux en cette occasion et établir sa domi-
« nation sur les Carmélites au préjudice des évêques et en
« leur faisant la loi¹²⁴. » M. de l'Aubespine, après avoir

entretenu ses collègues des dispositions favorables du Roi, terminait sa lettre par ces paroles peu épiscopales, où perçait tout son désappointement : « Faites-moi ce

« bien de me donner congé ; je ne le demande pas pour
« faire l'entendu ni pour me faire prier : c'est qu'il faut
« nécessairement que j'aie à établir ma sœur en un
« prieuré... D'ailleurs, ici ils ne m'agrément pas ; les brigues
« des moines et des bigots prévalent à leur tour, et je vois
« bien que j'en aurai bien d'autres¹²⁵. »

Au moment, en effet, où M. de l'Aubespine écrivait ces mots, le P. de Bérulle arrivait inopinément d'Angleterre et rencontrait dans le palais de Fontainebleau ses accusateurs. Plus prudents que M. de l'Aubespine, les agents du clergé, après avoir remercié l'évêque d'Orléans de ses efforts, l'engagèrent à la modération. « Si vous ne
« parlez du P. de Bérulle et des Carmélites, la chose n'en
« ira que mieux. » Le conseil était presque inutile. M. de l'Aubespine savait son monde. Il ne tarda pas à constater de quel côté soufflait le vent à la cour, et sans mauvaise grâce, sans grande dignité peut-être, il laissa le cardinal de

Richelieu traiter de sa réconciliation avec le P. de Bérulle. L'évêque d'Orléans et le supérieur de l'Oratoire dînèrent à la même table, réunis par le puissant ministre, alors dans sa maison de Limours. L'entrevue fut des plus cordiales. Loin de songer désormais à « atterrer l'imprudente ambition du P. de Bérulle » et de le regarder comme capable de « hasarder un schisme pour maintenir son orgueil », M. de l'Aubespine fit toutes les avances imaginables et pressa si vivement le supérieur de l'Oratoire de se rendre dans sa ville épiscopale pour y faire la visite des Carmélites, que celui-ci dut le promettre. Cette obligation ne pouvait que lui être agréable. Par respect pour le prélat, il s'était abstenu de paraître à Orléans, où l'appelaient non-seulement les devoirs de sa charge, mais encore sa paternelle affection pour la prieure des Carmélites. Depuis plus de cinq ans, le couvent de la Sainte-Mère de Dieu et de Saint-Joseph était gouverné par la fille aînée de madame Acarie, cette Mère Marie de Jésus que saint François de Sales appelait « sa partiale fille¹²⁶. »

A son retour d'Orléans, le P. de Bérulle, s'étant rendu de nouveau à Limours, rencontra dans le chemin M. de l'Aubespine qui en revenait. Le prélat voulait absolument descendre de son carrosse pour entretenir le supérieur de l'Oratoire, ce que celui-ci ne put souffrir, demeurant humblement à sa portière. Là, en plein champ, M. de l'Aubespine renouvela ses protestations au P. de Bérulle. Il lui raconta comment il voulait dire à messieurs de l'assemblée que, « s'il estoit zélant à conserver l'autorité
« des évêques, il ne l'estoit pas moins à conserver celle
« du Pape, et que c'estoit l'ordre ; que tel estoit le motif
« pour lequel il avoit tant tenu à ce qu'il fît la visite des
« Carmélites dans le diocèse d'Orléans ; que M. l'évêque
« de Léon avoit grand tort de ne se soumettre au Pape,
« et que, comme il le falloir tirer de cette espine et em-

« barrasement où il s'estoit ietté, il falloit aussy que
« l'assemblée le fît obéir ¹²⁷. »

Nonobstant ces belles paroles, ou peut-être simplement pour masquer sa retraite, M. d'Orléans, le 22 décembre, après avoir dit qu'il était temps de terminer l'affaire du sieur Louytre, demanda qu'on envoyât vers M. l'archevêque de Paris pour le prier d'interdire audit Louytre de prêcher et de célébrer dans son diocèse, dernière et fragile victoire accordée aux impatients de l'assemblée. Le même jour, en effet, M. d'Orléans et M. de Chartres se rendaient chez le cardinal de Richelieu pour le conjurer de mettre fin à un différend qui durait depuis trop longtemps. Il fut convenu que les évêques écriraient une lettre au Pape, dans laquelle ils protesteraient qu'en rédigeant une déclaration contre le sieur Louytre, ils n'avaient prétendu rien prononcer comme juges, mais seulement donner un avis à M. l'évêque de Léon pour apaiser ses diocésains ; qu'ils écriraient une autre lettre à tous messieurs les évêques de France, afin qu'ils eussent à traiter ledit sieur doyen avec la même charité à l'avenir qu'ils eussent fait par le passé, attendu qu'il les avait contentés ; qu'ils en écriraient une troisième audit sieur évêque de Léon, avec une copie de la lettre envoyée à Sa Sainteté, afin qu'il vît comme ils s'étaient gouvernés en cette affaire et qu'ils n'avaient point entendu toucher à sa commission.

Le deuxième jour de janvier, le doyen de Nantes vint trouver messieurs de l'assemblée ; il les remercia de leur lettre et « protesta n'avoir jamais procédé contre ledit
« sieur évesque de Léon qu'à grandissime regret, respec-
« tant la dignité épiscopale autant qu'il lui était pos-
« sible. » Il rappela à ce sujet des actes qui ne laissaient
aucun doute sur ses sentiments ; après quoi il se retira ¹²⁸. Le 13 du même mois, M. d'Orléans écrivit à tous les évêques une lettre où il exagérait quelque peu les

soumissions de M. Louytre. « L'union qui a paru entre nous...

« a donné expérience pour l'avenir qu'il n'y avoit point
« d'entreprise ni d'opposition contre l'Église qu'elle
« ne pût faire cesser d'elle-même sans autre remède. »

L'autre remède était le bref du Pape, sans lequel cependant l'affaire aurait duré longtemps encore. M. de Chartres, dans sa lettre au Pape, était plus modeste que M. de l'Aubespine dans sa lettre aux évêques. « Nous espé-
« rions », disait-il, « que le doyen de Nantes satisferait à
« l'attente de l'assemblée, ce qu'il a fait à notre très-
« grande joie, et sans aucun deshonneur pour lui ¹²⁹. » La lettre de l'évêque de Nantes fut imprimée ; celle de M. de Chartres demeura manuscrite¹³⁰.

Le P. de Bérulle triomphait donc une fois encore de ses ennemis¹³¹. C'était lui que l'on avait poursuivi en la personne de son subdélégué ; c'était lui dont le Saint-Siège venait d'affirmer de nouveau l'autorité sur les Carmélites de France par l'acte le plus solennel, puisque, pour la maintenir, le Pape, ne tenant aucun compte des menaces, n'avait pas craint de casser la déclaration de l'assemblée du clergé. Il devenait impossible aux ennemis de M. de Bérulle de contester désormais la légitimité de son pouvoir sans s'exposer aux condamnations de l'Église. De ce côté du moins, il put croire que la paix allait lui être enfin rendue.

CHAPITRE III.

ESPAGNE ET ANGLETERRE.

1626.

Conversation du marquis de Mirabel avec le maréchal de Bassompierre. Etat des affaires au commencement de l'année 1626. — M. du Fargis. — Traité. — Richelieu le blâme et l'accepte. — Visites de M. de Lingendes à l'Oratoire. — Mémoire du P. de Bérulle. — Lettre de Richelieu. — Traité de Mouçon (5 mars 1626). — Conversation de Bassompierre avec Richelieu. — Mémoire du P. de Bérulle au Roi. — Lettres du Roi à M. du Fargis et à M. de Béthune rédigées par le P. de Bérulle. — Le traité signé à Barcelone est ratifié par Louis XIII le 2 mai. — Satisfaction du P. de Bérulle. — Plaintes de M. de Blainville au P. de Bérulle. — Richelieu temporise. — Souffrances de la reine d'Angleterre. — Persécution des catholiques anglais. — Lettres du P. de Bérulle à Henriette. — Conduite inqualifiable du Roi et du duc de Buckingham. — Nouvelle lettre de M. de Blainville. — Il est blâmé par le Roi et revient en France. — La semaine sainte et le jubilé à Londres. — Bannissement des serviteurs de la Reine. — Départ des Oratoriens pour la France (9 août). — Le P. de Bérulle à Nantes. — Mariage de Monsieur (5 août). — Exécution de Chalais. — Le P. de Bérulle est chargé d'une nouvelle négociation.

Deux jours après le départ du légat, tandis que les parterres de Fontainebleau étaient illuminés par le feu d'artifice destiné à célébrer l'anniversaire de la naissance

du Roi ¹³², le marquis de Mirabel rencontrait dans le palais M. de Bassompierre et, le prenant à part, lui disait :

« Eh bien, monsieur le maréchal, le légat est parti sans rien faire. Il a bien montré qu'il était un jeune homme » et un nouveau négociateur. Si le maréchal de Bassompierre eût eu cette affaire en mains, elle ne fût pas

« demeurée imparfaite, ni même une plus difficile. » Quoique le conseil du Roi n'ignorât pas les encouragements prodigués par l'Espagne aux huguenots, il avait pris au sérieux ce propos de l'ambassadeur, et Bassompierre s'était déjà abouché plusieurs fois avec lui, lorsqu' on apprit que le roi d'Espagne, qui avait d'abord envoyé secrètement à Mirabelle pouvoir de traiter, venait de le lui retirer¹³³. Suivre un fil jusqu'à ce qu'on découvre la main qui le tient, tel est le premier soin de tout politique. Où fallait-il la chercher ? Était-ce à Madrid ? était-ce à Rome ? Richelieu se le demandait, non sans inquiétude ; car maintenant il désirait la paix avec l'Espagne.

L'année 1626 ne s'annonçait pas, en effet, sous un jour favorable. Tandis que Charles I^{er} continuait à outrager la France en la personne de la sœur de Louis XIII et de tous les catholiques odieusement persécutés, les troupes du Roi venaient d'éprouver, dans la Valteline, de sérieux échecs. En France, tous les partis s'agitaient. Les huguenots n'avaient point encore déposé les armes, et on ne pouvait songer à les réduire ; sous le patronage de Monsieur, une vaste conspiration se tramait contre Richelieu ; en même temps, des écrits déplorables suscitaient entre les catholiques ces divisions qui, dans les jours de trouble, viennent ajouter je ne sais quelle amertume et quelle aigreur à des maux déjà trop grands.

Plus encore que Richelieu, le P. de Bérulle souhaitait ardemment la paix. Il devait donc, comme lui, tâcher de découvrir l'obstacle qui en retardait la conclusion.

Le Roi était alors représenté à la cour d'Espagne par un homme de cœur, d'esprit, de savoir, mais léger et téméraire, le comte du Fargis¹³⁴. Sa femme, Madeleine de Silly de la Rochepot, vive, spirituelle, agréable, brillante même, arrivée au mariage après un long et infructueux essai de vie religieuse chez les Grandes Carmélites, semblait douée des mêmes qualités et des mêmes défauts que l'ambassadeur¹³⁵. Depuis la fin de septembre elle était revenue d'Espagne, d'où elle apportait à la Mère Madeleine de Saint-Joseph, de la part de la reine Élisabeth, une relique insigne de sainte Thérèse¹³⁶. Soit que M. du Fargis l'eût engagée à prolonger son séjour à Paris, soit qu'elle en eût reçu l'ordre de la Reine mère, elle y demeura plusieurs mois.

Le P. de Bérulle avait beaucoup connu au monastère de l'Incarnation cette belle-sœur de M. de Gondi¹³⁷, destinée à devenir un jour ambassadrice d'Espagne, et, depuis sa sortie du cloître, il ne l'avait pas perdue de vue. Il était naturel qu'en des circonstances si sérieuses il cherchât à se renseigner auprès d'elle et surtout à faire connaître par elle à l'ambassadeur de France l'état véritable des affaires. On prétendit même que le cardinal de Richelieu, n'osant recevoir publiquement madame du Fargis, dans la crainte sans doute de donner quelques soupçons aux ambassadeurs de Savoie et de Venise, la vint visiter en secret. Que se passa-t-il dans ces divers entretiens ? Entendant le supérieur de l'Oratoire s'exprimer avec une conviction profonde sur la nécessité de la paix et sachant son crédit auprès de la Reine mère, madame du Fargis en conclut-elle, de son propre mouvement, qu'il fallait pousser son mari à traiter avec le duc d'Olivarès ? Le P. de Bérulle lui remit-il des notes ou des lettres ? Marie de Médicis alla-t-elle jusqu'à lui envoyer des instructions ? Richelieu lui-même, malgré ses engagements vis-à-vis du belliqueux duc de Savoie, osa-t-il parler assez ouvertement de la paix, pour

que l'ambassadrice fût en droit de conclure que son mari serait très-agréable au cardinal en signant un traité, dût-il être d'abord désavoué pour la forme ? Ce qui est certain, c'est que M. du Fargis reçut ordre de sonder les ministres du roi d'Espagne, afin de reconnaître quelles étaient leurs dispositions relativement à la paix.

A cette ouverture, le comte d'Olivarès répondit par une déclaration si chaleureuse des intentions pacifiques du Roi son maître ; il affirma si hautement n'avoir été pour rien dans les difficultés suscitées par le légat ; il se montra même si disposé à traiter, que M. du Fargis, jouant peut-être au plus fin, s'y laissa prendre, et que tous deux dressèrent sur l'heure un projet de traité et le signèrent¹³⁸.

Ce fut le 16 janvier 1626 que l'on reçut à Paris, avec les dépêches de M. du Fargis, son traité de paix. Dans un premier mouvement de colère, Louis XIII ne parla de rien moins que de désavouer, de révoquer et de punir sévèrement son ambassadeur ; le conseil se partagea. Richelieu prit alors la parole et, soit pour complaire au Roi, soit pour calmer l'irritation de la Savoie, soit même par conviction, il blâma d'abord avec une grande vivacité M. du Fargis, qui, en cette circonstance, avait cru tout ce que lui écrivaient de la cour sa femme et le P. de Bérulle. Toutefois, ajouta-t-il aussitôt, la prudence commandait souvent de s'arrêter moins à la forme d'un acte qu'à sa substance. Or, dans le présent traité, les deux points sur lesquels la France avait toujours insisté étaient clairement stipulés : les Espagnols renonçaient au passage de leurs troupes par la Valteline ; ils reconnaissaient la suzeraineté des Grisons. Au lieu de refuser la ratification du traité, il valait donc mieux tâcher d'obtenir de nouvelles concessions de l'Espagne. Tel était aussi le sentiment du P. de Bérulle ; il le fit connaître au Roi. Louis XIII se calma peu à peu et se décida enfin à la paix.

Le courrier de cabinet qui avait apporté à la cour les dépêches de l'ambassadeur de France était connu du supérieur de l'Oratoire. On le nommait M. de Lingendes. Allié à cette famille d'Abra de Raconis convertie presque tout entière par M. de Bérulle, alors que celui-ci était encore étudiant en théologie, il avait pour frère un ecclésiastique dont on vantait avec raison l'éloquence et qui fréquentait l'Oratoire, M. Nicolas de Lingendes. Toujours dans l'espoir de cacher plus longtemps aux ambassadeurs étrangers ses négociations avec Madrid, Louis XIII ordonna au secrétaire de M. du Fargis de prendre les conseils du P. de Bérulle. Le « maître ordinaire de l'hôtel du Roi » (c'était le titre de M. de Lingendes) eut donc de fréquents entretiens avec le supérieur de l'Oratoire, en grand secret et même durant la nuit. Il ne pouvait se lasser d'admirer l'amour du saint prêtre pour l'Église et pour le bien public, le recueillement profond qui, au milieu même d'entretiens politiques et tout profanes en apparence, l'arrêtait subitement, comme s'il eût cherché sa lumière et son repos au-dessus de la terre ; la facilité avec laquelle il interrompait les occupations les plus chères à son âme quand il voyait entrer l'envoyé du Roi, rassurant celui-ci, qui voulait se retirer, par cette simple parole : « Il faut quitter Dieu pour Dieu ¹³⁹. »

Dans le mémoire qu'il rédigea à l'usage de M. du Fargis et qu'il remit à M. de Lingendes, le P. de Bérulle déclarait d'abord que le Roi désirait la paix très-sincèrement, que les changements réclamés par lui n'avaient nullement pour but d'incidenter et d'amuser les Espagnols, mais bien de la rendre plus solide. Les modifications qu'exigeait la cour de France étaient celles-ci : d'abord, au lieu de ces mots : « M. du Fargis a proposé au comte duc », il fallait mettre : « On proposa et ils proposèrent ensemble », de peur qu'on ne crût que la première démarche avait été faite par l'ambassadeur de France, ce qui non-seulement blessait la

dignité du Roi, mais permettait à ses alliés de lui reprocher d'avoir négocié sans eux. En second lieu, afin d'enlever tout prétexte à de nouvelles brouilles entre les deux cours, l'ambassadeur devait avoir soin de faire insérer au traité que toutes les difficultés qui pourraient s'élever à l'avenir au sujet de la Valteline se termineraient à l'amiable. Enfin le P. de Bérulle recommandait à M. du Fargis d'avoir plus d'égards aux intérêts des alliés des deux Rois, à l'insu desquels la paix se traitait, afin que le roi de France et le roi d'Espagne, après avoir déposé les armes pour leur propre querelle, ne fussent pas exposés à les reprendre pour venger les injures de leurs alliés¹⁴⁰.

Avec ce mémoire, M. de Lingendes emportait deux lettres : l'une du Roi, « fort sévère pour l'ambassadeur
« qui avoit faict, arrêté et signé un traité, sans en avoir
« nul pouvoir ny sans en avoir donné un précédent
avis¹⁴¹ » ; l'autre de Richelieu. Le cardinal parlait sans insister du déplaisir du Roi : « Les lettres de Sa Majesté vous le

« feront assez cognoistre, » ajoutait-il, « et moy je com-
« patis au malheur auquel je voy bien que vostre zelle
« vous a porté... La dépesche que vous recevrez de
« M. d'Herbault vous instruira de l'intention du Roy.
« Seulement vous diray-je en particulier que, si vous
« pouviez obtenir des-Espagnols que les peines qui seront
« imposées dans le traicté aux contraventions qui peuvent
« arriver de la part des Grisons n'allassent point jusques
« à la privation de la souveraineté, vous sortiriez glorieux
« de vostre affaire et avec telle satisfaction du Roy, que je
« me rendrois volontiers solliciteur des tesmoignages de
« son ressentiment. » Après quoi il signalait à l'ambassadeur les points dont il devait obtenir la réformation. La colère du cardinal était, cette fois, bien douce¹⁴².

D'après ces nouveaux ordres, du Fargis se transporta de Madrid en Aragon, où le roi d'Espagne tenait les États du royaume. Olivarès refusa d'abord d'accepter des pourparlers avec lui et de retoucher le traité. Néanmoins il finit par se laisser fléchir et fit quelques-unes des concessions demandées, celle entre autres qui concernait le préambule. Ce traité portait le nom de Mouçon et la date du 5 mars 1626. Le même jour, du Fargis écrivait à M. d'Herbault : « Je vous envoie un traité réformé
« comme j'ay pu, et non pas comme j'ay voulu, étant
« très-véritable que cette dernière affaire a pensé mourir
« avant que de naître, et qu'il n'a pas fallu moins de peine
« à la rendre négociable qu'à la négocier, et que, si j'eusse
« voulu m'attacher à l'observation ponctuelle de tous les
« ordres que vous m'avez envoyés, il est très-certain que
« nous en fussions venus à une entière rupture. »

La lettre de l'ambassadeur et le nouveau traité de paix furent remis au Roi par le secrétaire de M. du Fargis. Jusqu'à l'avant-veille, rien n'avait transpiré dans le public. Ce jour-là, Bassompierre, qui revenait de Suisse, où il s'était assuré le concours actif de treize cantons, étant allé visiter Contarini, l'ambassadeur vénitien l'assura qu'on préparait quelque traité secret à Madrid entre la France et l'Espagne. Sans ajouter une foi entière à cette nouvelle, Bassompierre voulut s'en éclaircir et passa chez Richelieu. Quand le maréchal eut raconté tous les propos du procureur de Saint-Marc, le cardinal lui prit la main et, de l'air le plus tranquille, affirma que la France ne songeait pas le moins du monde à traiter, que de tels bruits étaient inventés et propagés par les Espagnols pour nous mettre en jalousie avec nos alliés, et qu'il pouvait rassurer ces derniers. Bassompierre rassura en effet le prince de Piémont, que Louis XIII venait de nommer son lieutenant général en Italie ; puis, le soir, il se rendit au Louvre, chez la Reine. A peine y était-il, que le Roi le fit mander dans son cabinet avec le maréchal de Créquy. M. d'Herbault et M. de

Schomberg s'y trouvaient déjà. Le Roi leur dit alors que le secrétaire de M. du Fargis venait d'arriver, lui apportant un traité de paix signé sans son aveu. On en donna lecture, et Bassompierre le trouva aussi mauvais que celui d'Ocaigne, « fagotté par le même ». Le Roi exigea le secret des trois maréchaux et leur ordonna d'aller le lendemain même trouver le cardinal de Richelieu, au Petit-Luxembourg, et de revenir au Louvre pour tenir conseil chez la Reine mère dans l'après-dînée. Bassompierre n'en dormit pas. Il jugeait le traité honteux et accumulait dans son esprit les arguments propres à persuader au Roi qu'il fallait désavouer son ambassadeur. Sa visite au cardinal le calma. Il écouta plus qu'il ne parla et fut frappé de voir que le blâme de Richelieu tombait bien plus sur le négociateur que sur le traité. Au conseil du Roi il en fut de même. Richelieu trouvait que les deux rois tiraient un profit sérieux de la folie de du Fargis. « Ils connaissaient tous deux qu'il n'y

« avait plus d'aigreur en leurs esprits et qu'ils voulaient
« bien la paix¹⁴³. » Bassompierre le comprit, et, désespérant de faire la guerre, il se mit tranquillement à faire son jubilé¹⁴⁴

Si le Roi et son conseil avaient admirablement joué la surprise devant Bassompierre, afin qu'il blâmât avec plus de conviction, devant le prince de Piémont et devant Contarini, « l'inexcusable légèreté et hardiesse » de M. du Fargis, le Roi n'en était pas moins sincèrement irrité contre celui-ci des concessions maintenues dans ce second traité. Il s'en ouvrit avec franchise au marquis de Mirabel. L'habile ambassadeur poussa la conciliation jusqu'à conseiller à Marie de Médicis d'écrire au Roi « comme mère » et à la reine d'Espagne, l'assurant que son intervention aplanirait bien des difficultés.

De son côté, le P. de Bérulle adressa au Roi un mémoire fort détaillé ¹⁴⁵. Après avoir expliqué que, le traité étant

fait et conclu au loin, « les défauts en retombaient
« sur l'ambassadeur et les avantages sur la France », il
montrait comment « ledit traité étoit beaucoup meilleur
« que celui de Madrid, que celui de Rome, que celui
« présenté par M. le légat ». En effet, touchant les
alliances, les passages, la souveraineté des Grisons et
l'arbitrage du Saint-Père, la France avait gain de cause. Or
ces quatre points étaient, sans conteste, les plus
importants.

A la vérité, l'ambassadeur aurait dû demander des
ordres ; mais, outre qu'il avait hâte d'en finir avant
l'arrivée du légat¹⁴⁶, il voyait clairement qu'Olivarès,
défiant à l'excès, le soupçonnait d'amuser l'Espagne avec
des propositions d'accommodement, afin de laisser à la
France le temps d'achever ses préparatifs de guerre en
Italie. Il fallait donc ou rompre ou signer. « En cette
« extrémité, il valoit mieux s'exposer au péril que d'y
« exposer l'affaire. Et c'est courage et fidélité d'en user
« ainsi, et cela est digne d'excuse, s'il n'est digne de
« récompense. » Le P. de Bérulle n'en réclamait pas moins
la correction de plusieurs articles qu'il indiquait au Roi. Il
terminait son mémoire par ces paroles : « Ce
« traité donne à la France ce pourquoy elle a fait la
« guerre, et dont elle se pourroit contenter après plusieurs
« années de guerre encores... Et si en un discours d'af-
« faire il m'est permis de couler ce mot et parler moins
« humainement et plus chrestienement, c'est une grâce
« que Dieu fait à la France et à son peuple. Il en deman-
« dera compte rigoureux si on ne la recognoist, si on la
« néglige, si on la met au hazard, si on donne loysir à
« l'esprit ennemy de paix et auteur de toute division de
« brouiller et de la retarder, et si on ne l'arreste avec
« diligence et recognoissance de ses miséricordes et de sa
« sainte et heureuse conduite et providence sur nous. »

Ce mémoire fit une sérieuse impression sur l'esprit du Roi, qui se décida à accepter le traité et chargea le P. de Bérulle de rédiger la lettre par laquelle il notifiait cette résolution à son ambassadeur¹⁴⁷. « Bien que je ne doute
« pas de votre affection à mon service », disait Louis XIII à M. du Fargis, « je trouve une trop grande facilité à votre
« conduite par laquelle vous avez encore manqué cette
« fois à suivre entièrement les ordres qui vous avoient été
« prescrits. La première faute que vous aviez faite de
« signer sans pouvoir vous devoit rendre plus retenu à
« ne pas outre-passer vos ordres en cette seconde fois.
« J'ay déclaré à l'ambassadeur d'Hespaigne come je ne
« pouvois accepter le traité en la forme qu'il est ; mais,
« pour luy ôter tous les doutes qu'il pourroit avoir que je
« fusse esloigné de la paix, je lui ay déclaré à l'heure
« mesme que je la voulois avec le Roy mon frère et à
« quelles conditions je la veux accepter... Je vous envoie
« le traité réformé auquel il n'y a plus rien à varier. J'ay
« iugé à propos de l'accompagner de la ratification pré-
« sente pour éviter toutes longueurs et tous les doutes
« qu'on pourroit avoir par delà aussy bien qu'on a eu
« par deçà que je ne voulusse point véritablement la paix.
« Cela aussi servira à prévenir la difficulté que le comte
« d'Olivarez auroit d'y toucher en la présence du légat,
« car, la ratification y estant jointe, c'est une affaire faite
« et non à faire, et monsieur le légat ne peut y touscher
« davantage ny s'en plaindre. Mais souvenez-vous du
« commandement exprès que je vous fais icy de ne vous
« en servir et de ne la délivrer qu'en cas qu'on ayt accepté
« le traité réformé en la forme que je l'envoie.

« Que si le comte d'Olivarez faisoit difficulté, ce no-
« obstant, de faire signer ce traité au roi d'Hespaigne
« en la présence de M. le légat, pour ne luy faire pas
« l'affront de le conclure, luy présent, sans luy en rien
« dire, en ce cas il y auroit encore un moyen de faire la

« chose sans offencer le légat, qui seroit de renvoyer le
« traité avec un pouvoir au marquis de Mirabel de le
« signer, ou bien que le comte d'Olivarès ou vous signas-
« siez secretement par delà et envoyassiez la chose toute
« faite au marquis de Mirabel, comme si apparemment il
« avoit le pouvoir d'en traiter par deçà, au lieu qu'il n'au-
« roit le pouvoir que de le délivrer.

« Vous ne donnerez nulle part à M. le légat du parti-
« culier de cette affaire, parce que son entremise en éloi-
« gneroit la résolution. Il suffit de luy dire qu'il nous a
« souvent convié, estant icy, de traiter avec l'Hespaigue,
« laquelle il ne vouloit point engager sans pouvoir¹⁴⁸... »

Cette réserve vis-à-vis du cardinal Barberini était commandée au Roi non-seulement par le souvenir de son attitude durant sa légation en France, mais encore par les nouvelles récentes que l'on recevait de Rome. Le Pape, en effet, avait déclaré nettement à M. de Béthune sa résolution d'envoyer des troupes dans la Valteline pour reprendre les forts et les garder en dépôt, contraindre les belligérants à une trêve, et au besoin tourner ses armes contre quiconque n'accepterait pas ses conditions. Urbain VIII avait ajouté qu'il ne fallait pas que Sa Majesté Catholique espérât qu'à l'occasion du voyage du légat en Espagne on y signerait la paix, que Barberini avait seulement pour mission de savoir « jusques à quel point Sa
« Majesté vouloit venir pour s'accorder¹⁴⁹ ». De telles dispositions chez le Saint-Père étaient bien propres à faire hâter la conclusion de la paix. Aussi, sans doute pour donner courage à M. du Fargis et le consoler des reproches officiels, M. d'Herbault lui mandait le 27 mars :

« Il semble qu'il y a lieu de bien espérer des affaires pu-
« bliques, pourveu que les Espagnols veuillent apporter la
« bonne main en la dernière conclusion de cette
affaire¹⁵⁰. »

En même temps, il fallait faire accepter au Saint-Père le coup qu'allait recevoir sa politique par la conclusion de la paix sans aucune intervention de sa part. Le 3 avril, le Roi signa une longue dépêche adressée à M. de Béthune, et lui annonçant l'envoi d'une relation « par laquelle

« il verroit les véritables particularités du procédé tenu
« en cette négociation. » La relation était l'œuvre du

P. de Bérulle, et les phrases les plus délicates de la dépêche, celles où le Roi traçait à l'ombrageux comte de Béthune sa conduite et lui prescrivait ses paroles, avaient été rédigées par le supérieur de l'Oratoire. L'ambassadeur devait d'abord se plaindre fortement au Saint-Père de ses procédés vis-à-vis de la France, et lui exprimer son étonnement et sa peine qu'au moment où la France concluait la paix avec l'Espagne, l'Espagne le fît déclarer contre la paix. « Mais vous adoucirez incontinent

« ce propos et tesmoignerez en mon nom à Sa Sainteté
« que, nonobstant ces justes plaintes et sentiments que
« i'ay de me veoir aincy traicté par celui que ie révère
« et chéris comme père commun, ie ne laisse pas toute-
« fois de demeurer dans les termes de l'obéissance du
« premier fils de l'Église, et comme tel je conserve plus
« d'affection à la personne de Sa Sainteté et à ses inté-
« rêts qu'à nul autre. Pour preuve de quoy, aussi tost
« que i'ay reçu advis de cette dernière négociation, i'en
« ay fait donner part au cardinal Spada, son nonce ; et,
« de plus, mon intention est de ne rien faire en ce subiect
« qui ne luy soit agréable... » Toutefois, dans la crainte que
M. de Béthune ne se montrât par trop facile : « Vous
« observerez, » poursuivait Louis XIII, « que je dis no-
« tamment qu'il ne sera rien fait qui ne luy soit agréable ;
« mais ie n'entends pas que son advis et agrément doibve
« estre attendu avant que conclure, car vous scaurez que
« ie suis résolu à la paix, pourveu que lesdites réforma-
« tions soient accordées en Espagne... Mais ie tiens pour
« assuré que la paix des deux couronnes agréée au Pape,

« me fondant sur la légation du neveu cardinal et autres
« démonstrations qui ont toujours tesmoigné un extrême
« désir de paix en Sa Sainteté, et sur les déclarations que
« le légat a faites qu'il falloit entrer en traité avec l'Es-
« pagne, d'autant qu'il ne la pourroit engager sans pou-
« voir. Ces paroles doivent donc être employées comme
« termes d'honneur et de respect que ie désire rendre à
« Sa Sainteté, sans néanmoins entrer pour le surplus en
« aucune obligation¹⁵¹. »

Tel était le langage que l'humble prêtre, dans son zèle désintéressé pour le bien public et pour le salut des âmes, faisait tenir au roi de France. D'une plume non moins ferme, il adressait en même temps au comte du Fargis des instructions sur les changements à obtenir, appuyant sur les observations contenues déjà dans la lettre de Richelieu, du 4 février, qu'il avait sous les yeux¹⁵².

Il insistait, et pour les mêmes raisons que Richelieu, sur la substitution déjà demandée, dans le préambule, des mots « ils proposèrent » à ceux de la rédaction primitive « il proposa ». Il faisait observer, en second lieu, qu'à l'article 3 du traité il était absolument nécessaire d'ajouter :

« Les juges, gouverneurs et magistrats élus par les Val-
« telins seront tous catholiques, Grisons ou Valtelins. »

Par là, on satisfaisait les Génois et les Vénitiens, qui désiraient la modification de cet article, et, en montrant aux Grisons qu'ils n'étaient point exclus des charges, on les inclinait à bien traiter les Valtelins, afin de mériter leurs suffrages. Le P. de Bérulle demandait encore que dans l'article 10, où on lisait : « Les deux rois seront tenus
« d'employer toutes les voies dues, raisonnables et per-
« mises », on mît « seront tenus de s'unir ensemble pour
« employer toutes les voies, etc... » Ce qui marquait que le roi de France serait obligé de s'unir au roi d'Espagne et le roi d'Espagne au roi de France contre les Grisons en cas de contravention au traité. Enfin, et pour la même raison, le P.

de Bérulle exigeait que dans l'article 11, à ces mots : « ils s'obligent d'employer leur autorité », on ajoutât « conjointement¹⁵³ ». Dans un billet qui accompagnait ces instructions, le supérieur de l'Oratoire donnait un avis sévère à M. du Fargis : « Je suis bien marri, » lui disait-il, « d'être obligé de continuer envers vous notre « style ordinaire de plainte et de blâme de votre facilité à « signer outre les ordres qu'on vous envoie... Cela est « capable de ruiner tout à fait votre fortune, et je vous « supplie d'y bien prendre garde à l'avenir. On ne laisse « pas néanmoins de vous envoyer la ratification du traité « que vous avez signé¹⁵⁴. » Le même courrier emportait une lettre de Richelieu et une de la Reine régnante au comte d'Olivarès, une lettre enfin de Marie de Médicis à la reine d'Espagne, dont la minute, rédigée par le P. de Bérulle, portait la trace des corrections impérieuses du cardinal de Richelieu¹⁵⁵.

Malgré tant d'instances, on n'obtint pas de la cour d'Espagne tout ce que souhaitait la cour de France. Néanmoins les quatre rectifications demandées par le P. de Bérulle passèrent dans la rédaction définitive du traité. Il fut signé à Barcelone, où le roi d'Espagne était alors ; mais on lui conserva la date du jour où il avait été signé à Mouçon par le comte du Fargis (5 mars), afin de laisser croire au légat Barberini, tenu systématiquement en dehors de toute la négociation, que la paix était conclue avant son arrivée en Espagne. Les affaires de la Valteline et des Grisons étaient rétablies en l'état où elles se trouvaient avant les premiers troubles ; l'exercice exclusif de la religion catholique demeurerait assuré dans la Valteline ; les Valtelins pourraient élire leurs gouverneurs, juges et magistrats, moyennant une somme d'argent qu'ils payeraient à la seigneurie des Grisons ; les forts construits par les Espagnols devaient être remis au Pape, qui les ferait démolir ; les deux rois, enfin, convenaient d'une

suspension d'armes dans le pays de Gênes et s'engageaient à terminer de manière ou d'autre le différend qui existait entre leurs alliés¹⁵⁶. Aux dix-neuf articles du traité de paix étaient joints des articles secrets où le désir d'une sérieuse et durable alliance se révélait plus clairement encore.

Lorsque le traité fut lu au conseil, on fit de nouveau quelques difficultés, mais pour la forme. Au fond, tout le monde voulait la paix. Le 2 mai 1626, après quatre mois de laborieuses négociations, Louis XIII déclara les articles « agréés, promus et ratifiés... », promettant « en « foy et parolle de Roy les tenir fermes et stables, iceux « garder et observer sincèrement de sa part, sans y con- « trevenir, ny permettre qu'il y soit contrevenu directe- « ment ny indirectement en quelque sorte et manière « que ce soit » ; et il signa de sa main ce traité, auquel le P. de Bérulle avait si efficacement travaillé ¹⁵⁷.

La joie du supérieur de l'Oratoire fut grande : « Enfin « la paix d'Espagne est conclue et fort bien », écrivait-il au P. Gibieuf. « Il y a sujet d'en louer Dieu. Les affaires « qui paroissent le font bien connoître. Prions Dieu qu'il « appaise sa colère sur cet Estat, qu'il conduise et fortifie « le Roy dans ses pensées et ses conseils, et qu'il confonde « ceux qui luy sont contraires. Dissipa gentes quæ bella « volunt¹⁵⁸. » Ces affaires qu'indiquait en termes couverts le supérieur de l'Oratoire étaient les intrigues dont Monsieur se faisait le centre. Pour les déjouer, on venait d'arrêter et d'envoyer au bois de Vincennes le principal confident de Gaston, le maréchal d'Ornano. Le P. de Bérulle avait vu, des premiers, ce nouveau triomphe de la politique de Richelieu, auprès duquel il se trouvait alors, le cardinal-ministre lui ayant fait commandement de l'accompagner dans les différentes résidences où il séjournait durant l'été, la Maison-Rouge et Limours¹⁵⁹. La Valteline n'était plus le sujet principal de leurs entretiens ; c'était de la Sorbonne

et du Parlement, alors en lutte, c'était de l'Angleterre que le cardinal parlait au P. de Bérulle.

Depuis quatre mois surtout, Charles I^{er}, avec une passion froide, mesquine, intraitable, accablait de dégoûts les serviteurs de la Reine et la Reine elle-même. L'ambassadeur extraordinaire du Roi, M. de Blainville, n'était pas plus épargné que les autres Français. Tous recouraient au P. de Bérulle, et chaque courrier lui apportait, avec le récit toujours renouvelé des violences de Buckingham et de son maître, des doléances respectueuses de style, mais indignées, sur l'inaction de la cour de France et la facilité avec laquelle elle se laissait jouer par Charles I^{er} et son favori. « Nous espérons », écrivait M. de Blainville au P. de Bérulle le 2 janvier 1626, « que
« vous donnerez connaissance (de l'état des choses) à
« monsieur le cardinal de Richelieu pour y apporter un
« remède conforme à la réputation du Roy... Votre zèle
« à la cause de Dieu et votre ardeur à la réputation du
« Roy m'empeschent de m'estendre davantage sur ce dis-
« cours¹⁶⁰. » Quinze jours après, M. de Blainville reprenait la plume : « Examinant de près ce que vous m'avez
« faict la faveur de m'escire, i'y ay facilement remarqué
« la cause du mal général des affaires et de celui de ma
« persécution. Je juge avec vous qu'elle vient de fort loin
« et que néantmoins les coups s'en ressentent prompte-
« ment. » Blainville racontait ensuite comment, le jour même (18 janvier 1626), Henriette avait reçu de la Reine mère une lettre présentée par le duc de Buckingham, et dans laquelle il lui était recommandé de l'aimer et de suivre ses conseils. « Vous voyez bien où cela peut aller
« et le pouvoir qu'il a dans la cour de France », observait avec douleur l'ambassadeur du Roi¹⁶¹. Ce pouvoir de Buckingham à la cour de France, dont se plaignait amèrement M. de Blainville, n'était que trop réel. Loin de rougir au seul souvenir des déclarations romanesques du

grand amiral d'Angleterre, Anne d'Autriche aimait à se les rappeler, et, entretenue dans ces pensées malsaines et coupables par une favorite dont la vie était alors un scandale ¹⁶², elle s'efforçait de défendre le duc de Buckingham. Henriette ne devait s'en prendre qu'à elle-même, murmurait-on tout bas dans la chambre de la Reine, si elle ne savait pas se faire aimer de son mari ; sa dévotion était excessive ; ses conseillers manquaient de prudence. On ne suspectait ni l'esprit ni le courage de M. de Blainville, mais on l'accusait d'une roideur exagérée. Encore tout éblouies de la beauté et du faste de Buckingham, les dames de la Reine ne pouvaient croire qu'un cavalier si accompli fût capable des indignités dont les lettres de l'ambassadeur contenaient le récit. Richelieu, qui pour bien des motifs haïssait le grand amiral, ne partageait en aucune sorte l'engouement du cercle de la Reine régnante ; mais il s'en servait au profit de sa politique, qui n'était pas de rompre alors avec l'Angleterre. Il voulait temporiser. Le caractère de M. de Blainville se pliait mal à ces atermoiements. Il relisait les dépêches du cardinal, en date du 11 novembre 1625. Il y voyait que « la France pourroit bien s'accommoder avec l'Espagne
« plutôt que de souffrir toujours les hauteurs de Buckin-
« gham... Tel est le naturel des Anglais, que si on parle
« bas avec eux ils parlent haut, et que si on parle haut ils
« parlent bas¹⁶³. » Pourquoi dès lors, quand il parlait ferme, était-il désavoué ?

Dans son isolement et son anxiété, M. de Blainville revenait toujours au P. de Bérulle et lui confiait ses intérêts, c'est-à-dire ceux de la reine Henriette et des catholiques anglais, ceux de la France elle-même. L'attitude de Buckingham vis-à-vis sa souveraine était inexplicable : aux insultes les plus grossières succédaient les protestations du dévouement le plus passionné. Le 25 janvier, il vint lui proposer d'entrer au conseil. Étonnée de cette offre,

Henriette manda M. de Blainville, qui lui donna le sage avis de refuser. N'entendant pas encore l'anglais, elle semblerait autoriser par sa seule présence des résolutions qu'elle eût certainement désavouées si elle les eût connues ; en outre, Buckingham, ne songeant qu'à dissoudre le nouveau Parlement, tâcherait de faire retomber sur elle l'odieux de ce coup d'État ; enfin, sous prétexte de parler d'affaires à la Reine, il aurait la facilité de la voir à toute heure, ce qui pourrait avoir les suites les plus fâcheuses. Henriette répondit donc au grand amiral qu'elle lui était reconnaissante de sa bonne volonté et le pria de la conserver pour une saison où elle serait plus en état de servir le public ; « qu'à cette

« heure, son âge l'excusoit d'avoir de si hautes pensées,
« mais qu'elle tiendrait à grand honneur la cognoissance
« que le Roy son mary luy voudroit donner en particulier
« des affaires de son Estat ; que, s'il vouloit seulement
« obtenir en sa faveur qu'il lui laissât l'autorité qu'elle
« devait avoir dans sa maison, sans y vouloir apporter
« changement et faire donner quelque repos à ceux de sa
« religion, elle lui sauroit autant de gré que de tout autre
« avantage qu'il luy voudroit procurer¹⁶⁴. »

La dépêche dans laquelle M. de Blainville racontait cette conversation était adressée au grand aumônier de la Reine, l'évêque de Mende, alors à Paris ; mais M. de Blainville savait bien qu'elle serait communiquée au P. de Bérulle. Elle était faite pour exciter toutes ses alarmes. Aux détails si inquiétants sur les efforts de Buckingham pour conquérir la faveur de la jeune Reine, M. de Blainville ajoutait les nouvelles les plus douloureuses : « Je

« vous envoie, disait-il, une déclaration faite contre les
« catholiques, d'hier, laquelle a esté publiée en mesme
« temps. C'est leur extrême-onction. » Comme les ambassadeurs d'Angleterre se trouvaient alors en France, où Louis XIII les avait du reste assez froidement accueillis :

« Je ne scay », poursuivait M. de Blainville, « ce que (ces)
« Messieurs qui promettent contentement au Roy pour-
« ront dire, car, d'attendre après le Parlement, il est bien
« dangereux, d'autant que si le duc se sauve, c'est à
« scavoir s'il pourra et voudra remédier au mal qu'il aura
« faict, et s'il périt la chose est sans retour, si je ne me
« trompe¹⁶⁵. » Avis prudent qu'approuvait le P. de Bérulle,
mais qui restait sans écho. Le Roi attendait toujours pour
« se plaindre de l'infraction des promesses et
« (pour) faire voir en toute extrémité qu'il n'avait voulu
« tromper ny le Pape ny sa religion ¹⁶⁶. »

Malgré ses généreux efforts, le P. de Bérulle ne voyait donc plus qu'un seul remède aux infortunes de la Reine, lui parler de Dieu, et, tout en l'entretenant de la grandeur de sa dignité, lui en faire toucher du doigt la fragilité. Dès les premiers jours de cette année, il lui adressa un discours qui débutait par ces graves paroles : « Le plus
« beau nom de la terre est celuy de Roy et de Reyne que
« vous portez, et le plus bel estat et exercice que le sens
« humain recognoisse, c'est celuy de régner... Mais la
« condition mortelle que nous avons flétrit la beauté de
« cet estat et le rend périssable... Ce mal est sans re-
« mède, et les roys ne trouvent point dans les trésors de
« leur puissance aucun pouvoir d'y remédier. L'homme
« estant composé d'éléments contraires, il faut enfin voir
« la fin de l'ouvrage. Celuy qui est aujourd'huy dans le
« throsne sera demain dans le tombeau ; sa pompe, sa
« gloire, sa magnificence sera réduite à la poussière de la
« tombe, et sa suite, à la compagnie des vers. Abaisse-
« ment extrême de la grandeur royale et fin déplorable de
« la félicité humaine... Celuy qui a créé l'homme l'aime
« d'un amour infini, égal à sa puissance, et trouve à ce
« mal un remède dans les trésors de sa grandeur et de sa
« miséricorde. Il fait un Roy et un royaume éternel... Il
« convie tous les roys de se rendre à luy. Pour s'ab-

« baisser à luy rendre leur hommage, ils ne perdent point
« leur royauté. Le Roy des roys ne la leur ôte point ; au
« contraire, il la leur conserve et la rend perpétuelle ¹⁶⁷. »

C'est sur ce ton que le P. de Bérulle parle à la reine de la Grande-Bretagne de ses devoirs et de ses droits. Mais, si haut qu'il s'efforce d'élever loin d'une terre trop agitée la malheureuse princesse, il ne peut lui-même dominer toujours son émotion, son indignation. Dans une lettre qui suivit à peu de jours d'intervalle la précédente¹⁶⁸ :

« Vous me demandez assistance et consolation en vos détresses », lui dit-il, « et ie la dois quand vous ne me feriez point l'honneur de la rechercher de moy. Que ferai-je donc pour satisfaire à mon devoir ? En attendant que le roy de la Grande-Bretagne ouvre les yeux pour voir où on le tire et à quel dessein on l'engage, et que le Roy très-chrestien le fasse ressouvenir de ses paroles, promesses et serments, je me résous pour le présent de détourner ma pensée et l'esprit de Vostre Majesté de ces tristes objets qui l'environnent, pour luy parler de Jésus-Christ Nostre Seigneur, selon les mystères que son Église en ce temps adore et contemple. Pensez à luy, madame ; il est le Dieu des dieux, le Roy des roys, le salut et l'amour de son peuple. C'est un Roy qui ne violente pas, ne tyrannise pas ses subiets, mais qui paie leurs debtes et qui meurt pour iceux... C'est un Roi qui iugera les roys et les traittera en sa fureur s'ils persécutent son Église et affligent ses subiects... Mais oublions ces maux, essuyons vos larmes et parlons à vostre âme de Jésus ; c'est son Roy, son cœur et son Dieu... C'est sa force et sa défense, et il portera remède à ses douleurs... »

Après s'être étendu sur la royauté du Fils de Dieu :
« Ce mystère de l'Enfant Jésus Roy des roys, adoré par les roys, est un mystère tout auguste et tout royal », ajoute-t-il, « et seroit encore vraiment un mystère tout

« délicieux s'il n'y avoit point d'Hérode... Cet Hérode,
« c'est l'hérésie. Elle est armée, furieuse et forcenée
« comme luy ; elle parle de Jésus-Christ comme luy ; elle
« cherche Jésus-Christ dans les Escritures comme luy, mais
« comme luy elle ne parle, elle ne s'enqueste, elle n'adore
« Jésus-Christ que pour l'occire et pour l'effacer de la terre.
« Elle a le glaive en la main comme Hérode, elle persécute
« les innocents comme Hérode ; mesme elle a transché la
« teste d'une Reyne, nièce du Roy que vous avez pour
« mary, tant elle est félonne et audacieuse !

« Souvenez-vous, Madame, que vous estes fille et sœur
« de roy, fille de tant de roys qui vous ont précédée,
« qui tous ont vescu et sont morts dans la mesme créance
« que vous professez, et un seul d'eux n'est mort en l'hé-
« résie qui vous tourmente. Celuy-là mesme qui la pro-
« fesse dans l'Angleterre ne peut remonter jusques à sa
« grande mère qu'il ne la voye aux pieds d'un crucifix,
« mourante, souffrante et immolée à la fureur de la mesme
« infidélité qui tourmente son païs, et qu'il ne la voye
« adorant et recevant à la mort la très-sainte Eucharistie
« que l'hérésie présente foule aux pieds... », une hérésie
« enfantée par un moyne apostat, par une femme impu-
« dique, par un Roy débauché !

« En ce Bethléem, en cette vraye Église où tous vos pré-
« décesseurs ont reconnu, recherché et adoré Jésus-Christ,
« cherchez, adorez et possédez Jésus-Christ... Faites-le ré-
« gner en cette isle, et il vous fera régner avec luy en son
« paradis, où est et consiste la vraye grandeur, la vraye
« royauté et la vraye félicité ! »

Henriette comprenait cet austère langage. On n'avait plus à lui apprendre qu'un trône ne donne pas le bonheur. Cinq jours à peine après la réception de la lettre de son confesseur, elle se voyait insultée, en présence de toute la cour d'Angleterre, par le Roi et son favori, scène

inqualifiable dont M. de Blainville se hâta d'envoyer le trop véridique récit au supérieur de l'Oratoire¹⁶⁹.

L'ouverture du Parlement devant se faire, selon l'usage, en grande pompe, la Reine avait désiré y assister des fenêtres de son palais. Elle allait s'y rendre, lorsque Charles lui dit qu'il la voulait mener dans la chambre de la duchesse de Buckingham. Henriette le suivit. A ce moment, s'apercevant qu'il pleuvait, elle fit observer au Roi que, comme il fallait traverser le jardin, elle arriverait toute décoiffée, et elle le pria de trouver bon qu'elle demeurât dans la galerie. D'un air maussade, Charles lui répondit de faire ce qui lui plaisait. A peine était-elle rentrée, que Buckingham vint lui déclarer combien Sa Majesté était offensée de sa conduite. Sans attendre un instant, Henriette, prenant la main de M. de Blainville, courut rejoindre son royal et fantasque époux. Là, nouvelle scène sur ce qu'après avoir refusé de le suivre elle venait le retrouver, et commandement exprès de retourner dans ses appartements, le tout transmis par Buckingham et accompagné des propos les plus blessants pour l'ambassadeur et pour madame de Saint-Georges. Le soir venu, la Reine ne put s'empêcher de dire au Roi

« qu'elle estoit la plus malheureuse personne du monde
« de voir qu'il s'offensoit contre elle si légèrement, qu'elle
« aymeroit mieux mourir que de luy en avoir donné
« subiect, mais aussy que, cela n'estant point, elle le sup-
« plioit de ne plus vouloir la traiter de cette sorte à la
« vue de toute sa court, d'autant que cela donnerait
« subiect de croire qu'il n'avoit guères d'amour pour
« elle. »

A ces plaintes touchantes, Charles répondit brutalement qu'il avait bien des motifs d'être en colère, car elle l'avait offensé en quatre articles : en disant 1° qu'il pleuvait, 2° qu'elle serait crottée, 3° que le vent la décoifferait, 4° qu'elle ne voulait pas faire ce que Gordon lui disait.

Vainement la fille de Henri IV essaya de combattre ces sottises et insolentes accusations ; vainement elle envoya le lendemain la comtesse de Tillières pour tâcher d'adoucir Charles I^{er} ; vainement elle se rendit elle-même auprès de lui : rien ne put calmer la puérile colère du Roi. Buckingham, intervenant alors, déclara à la Reine que « si dans

« deux jours (et ce pour tout délai) elle ne venoit demander pardon (au Roi) avec tout respect et humilité, il la
« traiteroit comme une personne indigne d'être sa femme,
« et de plus qu'il chasseroit madame de Saint-Georges et
« tous les François. » Sans se trop émuvoir, Henriette répondit avec beaucoup de dignité « qu'il n'y avoit qu'une
« seule faute qui la pût rendre indigne d'être estimée
« femme du Roy son mary ; qu'elle étoit si bien née,
« qu'elle se garderoit bien de la commettre, mais que,
« quand elle auroit de mauvais traitements pour d'autres
« causes, elle les souffriroit et en loueroit Dieu. Pour ce
« qui estoit des François, elle croyoit qu'on les garderoit
« à cause de la parole donnée par le traité du mariage
« plutôt que pour l'amour d'elle, et partant que si on
« les ostoit, la foy publique seroit blessée mille fois plus
« qu'elle ; que, quant au pardon et reconnaissance de sa
« faute, la chose avoit esté faite si publiquement, que
« tous les seigneurs et dames d'Angleterre avoient loué
« son obligeance plutôt que la blasmer ; qu'il luy seroit
« honteux de se voir à toutes heures aux genoux du Roy
« son mary, comme une femme qui n'auroit pas l'esprit
« de luy rendre ce qu'elle luy doit ; que partant elle ne
« luy pouvoit demander pardon d'une faute qu'elle n'avoit
« point commise ; que néanmoins, si le Roy son mary, à
« qui elle devoit tout, le luy commandoit par autorité,
« elle luy obéyroit volontiers et luy diroit que le pardon
« qu'elle luy demandoit, c'estoit par obéissance, ne
« l'ayant offensé ny en paroles, ny en effect, ny mesme

« en intention. » Après ce petit discours, elle se rendit auprès de Charles, et, bien qu'elle ne lui demandât pas pardon, il parut radouci.

Mais, pendant ce temps, il tenait vis-à-vis de l'ambassadeur extraordinaire du roi de France une conduite inouïe. Par ordre de Buckingham, un navire en partance pour le Havre était arrêté et tout son chargement vendu à la Tour de Londres ; à Douvres, on arrêta les courriers de M. de Blainville, et, comme il sollicitait une audience de Charles I^{er}, celui-ci lui fit répondre qu'il n'eût à se présenter ni à sa cour ni à celle de la Reine sa femme jusqu'à nouvel ordre. Blainville protesta, et, refusant avec fierté d'être désormais entretenu par Sa Majesté Britannique, il se retira à Greenwich pour y attendre les ordres du Roi son maître.

C'est de cette ville qu'il écrivit au P. de Bérulle :

« Tout ce que je plains davantage est cette jeune Reyne
« qui devrait, pour sa piété et pour ses autres vertus,
« avoir plus d'heur et de contentement qu'elle n'en reçoit
« à cette heure. Je luy ay faict voir vos lettres estant
« dans son lict, malade de déplaisir d'un accident qui a
« donné subiect à ma retraite de la cour d'Angleterre,
« dont vous verrez la vérité par le discours que je vous
« envoie. Elle m'a tesmoigné en avoir de la consolation,
« et moy je vous promets qu'elle mérite que vous ayez
« les mesmes soins d'ordinaire, car, si je ne me trompe,
« elle ne manquera pas d'occasions de les désirer¹⁷⁰. »

Il n'était pas besoin de demander au P. de Bérulle d'être fidèle à la malheureuse Reine. Sans cesse il pensait à elle, priait et faisait prier pour elle : du ciel seulement, en effet, elle devait dorénavant attendre le secours.

Dénoncé dans les termes les plus violents par les ambassadeurs anglais, faiblement défendu par l'évêque de Mende, alors à Paris, abandonné par Richelieu, qui avant de s'engager dans une guerre contre la Grande-Bretagne

voulait être assuré de la conclusion de la paix avec les Espagnols, M. de Blainville recevait du Roi, le 8 mars, une lettre fort sévère. Bien que la dépêche de M. d'Herbault, qui remplaçait M. de la Ville-aux-Clercs au département des affaires étrangères, fût beaucoup plus modérée, M. de Blainville dut en conclure que de moins en moins il pouvait compter sur l'appui du conseil¹⁷¹. Il ne faiblit pas et lutta énergiquement jusqu'à la fin. Si les satisfactions que la France était en droit d'exiger ne lui furent pas accordées, il obtint du moins la réparation des injures faites au représentant du Roi. Pour toute récompense, il reçut, datée du 18 avril, une dépêche qui, après des félicitations froides et embarrassées sur son attitude courageuse, se terminait par la notification de son rappel¹⁷². Cette disgrâce ne surprit point M. de Blainville. Depuis trois mois, il la voyait venir. « Un homme de mon

« humeur, qui ne craint pas de contrarier (le duc de Buckingham) quand il en est temps, n'est propre à traiter
« icy, » écrivait-il au P. de Bérulle ; et, prenant vaillamment son parti : « Les tesmoignages d'estime de personnes éminentes en piété et en vertu comme vous sont
« les seuls qui me... plaisent », ajoutait-il ; c'est là que
« je veux arrester la vanité de ma réputation, sans désirer
« qu'elle s'estende jusqu'à Rome, ainsy que vous avez
« prétendu de le faire, en parlant de mes actions à
« M. le nonce. Je ne laisse pas que d'admirer vostre
« charité de vouloir me procurer une récompense de
« mes bonnes intentions hors de ma patrie, puisqu'elle
« me la refuse elle-même¹⁷³. » Le départ de M. de Blainville causa autant de douleur aux catholiques que de joie au duc de Buckingham, et le comte de Tillières, auquel il fallait toujours un certain effort pour louer les ambassadeurs extraordinaires que la cour de France faisait défiler sous ses yeux, avoua loyalement que, si certaines personnes trouvèrent les procédés de M. de Blainville trop

roides, les plus désintéressées jugèrent « sa conduite
« pleine de vigueur et de présence d'esprit¹⁷⁴ ».

Ainsi quiconque s'intéressait au sort de la reine d'Angleterre et prenait sa défense semblait par là même combattre la politique du Roi son frère. On lui enlevait un à un ses plus chers conseillers, et, quand elle cherchait dans sa piété une consolation à tant de maux, on ne manquait pas de lui en faire un crime. Le jeudi saint de cette année, elle avait eu la dévotion de se rendre à pied de son palais de Saint-James à la chapelle des Pères de l'Oratoire pour y adorer le Très-Saint Sacrement. Bientôt elle apprit qu'on censurait très-vivement cet acte de piété et qu'on s'en faisait une arme contre elle à la cour de France. Touchée de ces reproches, elle écrivit au P. de Bérulle pour savoir ce qu'il en pensait. Il lui répondit aussitôt que la Reine mère, à qui il en avait parlé, approuvait sa conduite, et qu'elle lui avait même commandé de l'instruire de ses sentiments à cet égard. « Si vous eussiez esté lors

« (que le Seigneur Jésus portait sa croix) en cette ville
« de Hiérusalem, vous l'eussiez accompagné, Madame,
« comme les autres dames du temps l'accompagnoient à
« pied ; et avec raison, car c'est pour vous qu'il s'abais-
« soit, qu'il s'humilioit et qu'il souffroit ; et au jour que la
« sainte Église honore et remémore ce qu'il a fait et
« souffert pour les siens, vous luy rendez à présent le
« mesme honneur que vous eussiez deu et voulu luy rendre
« lors. Qui peut trouver à redire en une chose fondée, en
« un devoir si légitime, et qui ressent une piété si grande
« et si raisonnable ? Si on vous dit qu'on n'a pas accous-
« tumé cela en Angleterre, on n'y a pas aussi accoustumé
« d'y professer la vraye religion et piété... Et ils ne sont
« pas aussy accoustumé d'avoir une Reyne catholique et
« une fille de France en Angleterre. Mais dans Paris, qui
« vaut bien Londres, on y voit choses semblables. Dans
« ce Caresme, madame, nous avons veu le Roy, les Reynes

« et les enfants des roys marcher à pied et plusieurs jours
« pour visiter les églises assignées au jubilé, et nous avons
« veu le Roy, accompagné de sa noblesse et de ses gardes,
« tous à pied, marcher en Roy très-chrestien, conservant
« la dignité royale dans la profession de l'humilité chres-
« tienne. Sa Majesté est bien aussy grande que celle
« d'Angleterre, et l'Angleterre ne veut pas dire qu'elle a
« un autre Sauveur que celui que le Roy adore en
« France. Et vous avez droict de le servir et adorer en
« Angleterre comme on le sert en France. » Il l'exhortait
ensuite à mépriser les discours de ceux qui blâmaient sa
conduite, fussent-ils de sa maison. « Ils vous ont esté
« donnés pour vous servir et vous obéir, et non pas pour
« vous régir ny enseigner... Le Roy vostre frère, la Reyne
« vostre mère, vous en ont donné d'autres pour conduire
« suavement les actions de vostre créance et piété. Es-
« coutez ceux-cy et contenez les autres en leur devoir...
« Par ce moyen, vous couperez de bonne heure le chemin
« aux desseins qu'on pourroit faire par eux envers vous,
« Madame, dont la personne est sacrée et ne doit estre si
« facilement et vulgairement jugée. » Et après lui avoir
proposé le modèle de grands rois et de grandes reines qui
se sont fait un devoir de manifester leur piété envers.
Jésus-Christ par des actes solennels et publics : « Ce sont »,
conclut-il, « les exemples de roys et d'empereurs, de
« reynes et d'impératrices, que Votre Majesté doit consi-
« dérer et imiter, bouchant les oreilles et fermant la
« bouche à ceux qui vous blâment. La Reyne mère vous
« en louë extrêmement et vous prie de continuer le mesme
« au jubilé, si votre santé le permet. Elle m'a commandé
« de vous l'escire et de vous asseurer de ses affections
« perpétuelles, et qu'elle ne peut avoir nouvelles plus
« agréables que lorsqu'elle apprend ce qui est de vostre
« piété¹⁷⁵. »

Le jubilé dont parlait le P. de Bérulle dans cette lettre était celui que le Pape venait d'accorder aux catholiques d'Angleterre comme à ceux de toute la chrétienté. Par un bref paternel et pressant, Urbain VIII avait lui-même annoncé à la Reine qu'il ouvrait à sa piété « les trésors sacrés du jubilé ¹⁷⁶ ». L'appel adressé par le Souverain Pontife ; le droit indiscutable d'Henriette, puisque son contrat de mariage portait expressément qu'elle et sa maison pourraient participer aux indulgences et aux autres faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège ; les périls sans cesse croissants qui entouraient cette fille de France, jeune, vive, aimable et délaissée ; le désir de la fortifier, dans son isolement, contre les pièges tendus à son cœur et à sa foi¹⁷⁷, étaient autant de motifs, aux yeux du P. de Bérulle, pour se relâcher moins que jamais de la fermeté qu'exigeait sa direction. Docile aux conseils de son confesseur, la reine d'Angleterre fit à pied, avec le plus grand recueillement, les stations prescrites ; puis elle se rendit de son château de Saint-James à Hyde-Park, près de Tyburn, lieu destiné au supplice des malfaiteurs, mais rendu vénérable par le martyre d'un grand nombre de catholiques. Le bruit du pèlerinage de la Reine se répandit aussitôt, grossi de bien des circonstances inventées peut-être par la malignité de ses ennemis¹⁷⁸. Buckingham, qui pour échapper aux attaques de la Chambre des communes, décidée à sa perte, venait d'obtenir la dissolution du Parlement, avait à cœur de se faire pardonner cette mesure impopulaire et se croyait désormais tout possible. Il ne cessa donc d'exciter son faible maître à bannir les Français. Charles se laissa persuader. Il eut même le lâche courage de venir, en compagnie de Buckingham, annoncer à la Reine sa résolution. Se doutant de quelque fâcheuse nouvelle, son royal époux ne lui en communiquait pas d'autres, elle ne voulut rien entendre que Buckingham ne fût sorti. Resté seul avec elle, Charles ferma le verrou et lui

signifia le bannissement de ses serviteurs. A ces mots, Henriette éclata en sanglots et demeura d'abord sans parole. Quand elle l'eut recouvrée, elle conjura dans les termes les plus attendrissants le Roi, son époux et maître, de ne pas chasser ses pauvres serviteurs ; elle jura et protesta que jamais ils n'avaient cherché à l'éloigner de lui ; s'il ne voulait qu'elle les conservât tous, au moins qu'il lui laissât madame de Saint-Georges, ou même, à son défaut, la comtesse de Tillières. Charles demeura inexorable. La Reine retomba dans son désespoir ; elle poussait des cris déchirants. A sa demande de dire un dernier adieu à ses serviteurs, le Roi répondit par un impitoyable refus. Ses filles, qui entendaient les sanglots de leur maîtresse, s'approchèrent d'une fenêtre afin de voir ce qui se passait. Henriette les aperçut, et, pour leur faire ses adieux, elle fit voler les vitres en éclats. Charles courut après elle, dans le but de l'en empêcher, et, comme elle s'accrochait aux barreaux de la fenêtre, il l'en retira si rudement, qu'il déchira sa robe et que ses mains furent tout écorchées.

Poussant la tyrannie jusqu'à ses dernières limites, Charles voulait imposer pour confesseur à Henriette un prêtre anglais, dont la foi était légitimement suspectée. Mais elle déclara avec tant d'énergie qu'elle ne consentirait jamais à le voir ni à l'entendre, qu'il fallut céder au moins sur ce point. Le roi d'Angleterre ordonna donc au P. de Sancy de lui présenter trois prêtres, parmi lesquels il se réservait de choisir le futur confesseur de la Reine. Son choix s'arrêta sur le P. Robert Philips. Personne n'était plus propre que cet ecclésiastique à remplacer le P. de Sancy. Écossais d'origine, il connaissait la langue, les usages, les passions du pays ; sa foi, pour laquelle il avait souffert, en Angleterre même, la prison, la question et le bannissement, était inébranlable ; une prudence trop nécessaire réglait son zèle, sans le diminuer. On obtint que le P. Viette demeurerait secrètement avec lui.

Excepté ces deux Pères, tous les autres Oratoriens eurent le même sort que le reste de la maison de la Reine. Ils ne partirent pas cependant au moment marqué par le secrétaire d'État. A force d'instances et de supplications, ils obtinrent quelques jours de délai, pendant lesquels on les garda presque constamment à vue ; on ferma même les ports, de peur qu'ils ne communiquassent avec la cour de France. Ce délai, si court qu'il fût, exaspéra Charles.

« Je vous commande, » écrivit-il, le 7 août, à celui dont il exécutait servilement les volontés, « de renvoyer
« tous les Français de Londres demain matin. Si vous ne
« pouvez y parvenir par des moyens de conciliation (ne
« perdez pas toutefois le temps à disputer avec eux),
« employez la force pour me débarrasser de ces bêtes
« féroces, embarquez-les, et que le diable les emporte¹⁷⁹. »

On attendit cependant un jour encore. Enfin, le 9 août, Charles, averti que les Français allaient partir, vint à Somerset leur faire ses adieux : « Français, vous n'aurez
« pas grand discours de moi, » leur dit-il, « car j'ai
« grand'peine à parler ; je vais vous dire seulement que
« je vous ai donné votre congé parce que je n'ai cru pou-
« voir posséder ma femme absolument tant que vous
« seriez auprès d'elle, et que, si quelqu'un de vous m'a
« offensé, je lui pardonne. » A quoi l'évêque de Mende répondit qu'aucun des Français, n'étant coupable, n'acceptait son pardon ni ne l'en remerciait : mot heureux et fier, que le prélat sembla malheureusement démentir en acceptant un diamant de celui dont il répudiait le pardon. Tous les officiers de la Reine reçurent des présents¹⁸⁰, et les PP. de l'Oratoire, qui les avaient d'abord refusés, se virent forcés de les accepter, non à titre de gratification, mais comme un remboursement insuffisant des sommes qu'ils avaient avancées pour la Reine.

Lorsque ces tristes nouvelles parvinrent au P. de Bérulle, il se trouvait depuis plus d'un mois à Nantes, où le Roi et la

Reine mère lui avaient donné l'ordre de les rejoindre. Il fallait en finir avec les conspirations de palais qui permettaient à l'étranger de compter toujours sur les discordes intestines de la France pour la déprimer. Ce n'était plus seulement la fortune d'un ministre, si grand qu'il fût, qui était en jeu : c'était l'honneur même et l'existence du Roi. L'arrestation du maréchal d'Ornano n'avait point rendu plus sage la cabale qui s'agitait autour de Monsieur, et qui s'efforçait maintenant, pour contrecarrer les plans de son frère, de lui faire refuser la main à laquelle il prétendait autrefois, celle de mademoiselle de Montpensier. Frapper un coup décisif était devenu chose nécessaire. Déjà le duc de Vendôme et le grand prieur de France, son frère, avaient été emprisonnés à Amboise (12 juin). Le 8 juillet, on arrêtait dans son lit un jeune gentilhomme d'une des premières familles de France, Henry de Talleyrand, comte de Chalais, accusé du crime de lèse-majesté. Il avoua tout, compromit même par ses révélations madame de Chevreuse, qu'on exila, et Anne d'Autriche, à qui on infligea un public affront par la défense de recevoir des hommes dans sa chambre, hormis en la présence du Roi. Ainsi séparé de ses amis et de ses conseillers, Monsieur, peu généreux d'ailleurs, ne fit nulle difficulté de les oublier. Il accepta de prendre près de lui, en qualité de surintendant de sa maison et de chef de son conseil, Roger de Termes, duc de Bellegarde, grand écuyer. Dès lors, l'affaire du mariage était tranchée. Ainsi en jugea le P. de Bérulle, d'autant mieux informé de ces intrigues, que la Reine mère, dont il était le conseil, logeait dans la maison des Pères de l'Oratoire. On avait essayé d'entraîner M. d'Épernon dans cette conspiration contre Richelieu et contre le Roi, mais sans y réussir. Aussi le P. de Bérulle s'empressa-t-il de prévenir le cardinal de la Valette, alors à Bordeaux, de la nomination du duc de Bellegarde.

« Je vous mande cette
« nouvelle, qui ne sera pas, Monseigneur, une des plus

« fascheuses que vous puissiez recevoir de deçà ¹⁸¹... » Sous l'influence de ses nouveaux conseillers, Monsieur ne tarda pas à reconnaître que déposer son frère pour lui succéder et faire annuler le mariage de sa belle-sœur pour l'épouser étaient des plans bien chimériques, qu'il serait plus pratique d'échanger son titre de duc d'Anjou contre celui de duc d'Orléans, et d'accepter l'union qu'on lui offrait avec mademoiselle de Montpensier. Le 5 août au soir, le P. de Bérulle vit la chapelle de l'Oratoire se remplir de la plus noble assistance qui se puisse imaginer : le Roi, les Reines et les premiers du royaume étaient là, tandis que Richelieu bénissait comme prêtre l'union que comme ministre il avait si habilement préparée. Au bruit du canon de Nantes, Chalais, croisant les bras dans sa prison, s'écriait : « O Cardinal, que tu as un grand
« pouvoir¹⁸² ! » Quelques jours après, le malheureux montait sur l'échafaud pour y être massacré par un bourreau improvisé (19 août). Richelieu était désormais tout-puissant.

Durant son séjour à Nantes dans la maison de la Myronnière ¹⁸³, comme disaient les gens du pays, le P. de Bérulle voyait très-fréquemment le Roi chez la Reine sa mère. Il pouvait lui exposer en liberté ses pensées et ses désirs, certain d'être soutenu par son meilleur ami, Michel de Marillac, depuis trois mois garde des sceaux¹⁸⁴. La concorde rétablie dans la famille royale par le mariage de Monsieur, l'autorité de Richelieu affermie par la punition exemplaire de ceux qui avaient poussé la haine jusqu'à menacer sa vie, la paix assurée avec l'Espagne par le traité de Mouçon, tout faisait espérer au P. de Bérulle que maintenant le Roi n'hésiterait plus à tirer une vengeance éclatante des outrages prodigués à la France par l'Angleterre. Il est vrai que la Grande-Bretagne avait une flotte et que nous n'en avons pas ; mais qui nous empêchait de demander à l'Espagne ses vaisseaux ? Nos

intérêts et les siens étaient maintenant confondus, et rien ne semblait plus naturel que la conclusion d'une ligue offensive et défensive avec la cour de Madrid. Le résultat des entretiens de Nantes fut un billet adressé par le Roi à M. du Fargis et conçu en ces termes : « Monsieur du Fargis,

« ayant commandé au P. de Bérulle de vous écrire sur
« quelque sujet que je luy ai commandé pour mon ser-
« vice, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ajou-
« tiez foy à ce qu'il vous mandera de ma part, comme si
« c'étoit moi-mesme. Priant sur ce Dieu qu'il vous tienne
« en sa garde. Écrit à Nantes le 15 août 1626¹⁸⁵. »

Mais, si importante que fût cette nouvelle négociation, il en était une autre plus difficile et plus délicate à laquelle le P. de Bérulle se trouvait alors mêlé.

CHAPITRE IV.

LE LIVRE DU P. SANTARELLI.

1626.

Arrêts du Parlement contre les prélats de l'assemblée du clergé. — Arrêt du conseil du Roi évoquant l'affaire à sa personne (26 mars). — Le traité du P. Santarelli. — Inquiétudes des PP. Jésuites de Paris et du R. P. de Bérulle. — Quelques propositions du P. Santarelli. — Irritation de Richelieu. — Les quatre propositions du Parlement. — Déclaration des PP. Jésuites. — Mort du R. P. Coton (19 mars). — Censure de la Faculté de théologie. — Lettre du nonce Spada à Richelieu. — Le P. de Bérulle envoyé par celui-ci chez le nonce. — Plaintes et vivacités des deux cardinaux. — Dépêche de M. de Marquemont. — Bref du Pape au P. de Bérulle. — Expédients proposés par le supérieur de l'Oratoire. — Ils sont repoussés. — Fermeté de Spada. — Proposition de Richelieu. — Le nonce à Limours (3 juin). — Lettre destinée à être signée par les docteurs de Sorbonne, composée par le P. de Bérulle. — Lettre de M. de Marillac à Matthieu Molé. — Arrêt du Roi évoquant l'affaire à sa personne (18 juillet). — Son mécontentement. — Retour du P. de Bérulle à Paris (29 août). — Condamnation par l'Université de la Somme théologique du P. Garasse et des thèses du P. Jean Testefort. — Le cardinal de Richelieu envoie le P. de Bérulle au nonce. — Celui-ci n'agrée pas la solution proposée par le supérieur de l'Oratoire. — Nouvel arrêt du conseil (2 novembre). — Irritation de l'Université et du Parlement. — Explication du P. de Bérulle avec Spada. — Lettre de cachet du Roi à la Faculté (27 décembre). —

Succession de déclarations et d'arrêts. — Le président Le Jay mandé au Louvre. — Nouveau projet de censure. — Visite du nonce au P. de Bérulle. — Victoire de Spada. — Bref du Pape au P. de Bérulle (23 février 1627).

De tous les ambassadeurs accrédités auprès de la cour de France, un seul l'avait suivie dans le voyage de Nantes. C'était Mgr Spada, nonce du Pape. Les conséquences que le cardinal de Richelieu et le duc d'Olivarès voudraient tirer du traité récemment conclu à Barcelone ; l'attitude qu'allait prendre le roi de France vis-à-vis de « son beau-frère, bon cousin, ancien et fidèle allié », le roi de la Grande-Bretagne ; le dénouement de toutes les intrigues qui avaient précédé et accompagné la conclusion du mariage de Monsieur, tels étaient les importants objets qui excitaient la curiosité diplomatique de l'archevêque de Damiette. Néanmoins, un autre motif l'avait décidé à ne pas quitter le Roi. Ainsi que l'écrivait M. d'Herbault à M. de Béthune¹⁸⁶, Spada était vivement préoccupé des débats qui passionnaient alors, au sujet de l'autorité pontificale et royale, le Parlement et l'Université. Il voulait en conférer à Nantes avec le cardinal de Richelieu et avec le P. de Bérulle, qui, initié à tous les secrets de cette affaire, s'efforçait depuis plus de six mois d'y trouver une heureuse solution.

L'année 1625 n'avait pas vu la fin des agitations suscitées par les pamphlets anonymes contre le roi de France et le cardinal-ministre. On se rappelle que l'évêque de Chartres, animé pour la vérité d'un zèle dont la politique augmentait l'ardeur, avait été fort loin dans la critique et dans l'apologie¹⁸⁷, si loin que les cardinaux de la Rochefoucauld et de la Valette, neuf archevêques, trente et un évêques, quatre abbés et deux agents du clergé avaient cru devoir abandonner sa censure et en rédiger une autre plus simple, plus courte, plus modérée surtout que celle du 13 janvier.

Ce n'était point l'affaire du Parlement. Par trois arrêts successifs, il défendit à l'assemblée de se réunir, déclara ses délibérations nulles et attentatoires à l'autorité royale, prononça la peine de mort contre les imprimeurs coupables d'avoir prêté leurs presses aux prélats, et enfin, le 31 mars, cassa l'assemblée elle-même, qu'il traitait de conventicule, enjoignant en même temps aux évêques d'avoir à rentrer dans leurs diocèses avant quinze jours, sous peine de saisie du temporel. L'archevêque d'Auch, Léonard de Trapes, et l'évêque d'Angers, Charles Miron, répondirent au nom de l'assemblée que le Parlement n'avait nulle juridiction sur ceux qui représentaient le corps du clergé de France, et que « celui-ci avoit droit de s'assembler en tout lieu » pour aviser à ce qui regarde la religion. » Aussitôt, et par un quatrième arrêt, le Parlement ordonna que cette réponse serait lacérée par la main du bourreau, et que M. d'Auch et M. d'Angers auraient à comparaître pour répondre aux conclusions du procureur général. C'en était assez, c'en était même trop pour venger la politique du cardinal. Il fit rendre, le 26 mars, au conseil du Roi, un arrêt par lequel Sa Majesté évoquait à sa personne la connaissance de cette affaire, défendant néanmoins de rien publier contre la censure des deux libelles, expression équivoque, mais habile, car il était impossible de savoir de quelle censure il s'agissait. Entendait-on par ce mot celle de l'évêque de Chartres, que soutenait le Parlement, ou celle de l'archevêque d'Auch, qu'il poursuivait¹⁸⁸ ?

Fort lié avec M. de la Rochefoucauld, avec l'archevêque d'Auch et avec l'évêque d'Angers, le P. de Bérulle se réjouissait de cette évocation de l'affaire au conseil du Roi, manière légale et surtout commode de ne pas répondre aux questions indiscrettes, et il ne se préoccupait que médiocrement d'un cinquième arrêt porté par le Parlement contre les évêques de l'assemblée, lorsque surgit un

incident nouveau, d'où pouvait sortir une guerre bien plus redoutable que celle à laquelle on venait d'échapper.

Le 6 février 1626, le libraire le plus en renom de la rue Saint-Jacques, Sébastien Cramoisy, en ouvrant les ballots qui lui étaient expédiés de Rome, y trouva six exemplaires d'un ouvrage intitulé *Traité de l'hérésie, du schisme, del'apostasie, de la sollicitation dans le sacrement de la pénitence, et du pouvoir qu'a le Souverain Pontife de punir tous ces crimes*. Cet in-quarto était dû à la plume d'un Père de la Compagnie de Jésus, Antoine Santarelli ¹⁸⁹ Le P. Georges de la Tour, qui se trouvait en ce moment dans la boutique de Cramoisy, regarda les volumes et donna prudemment l'ordre au libraire d'envoyer les six exemplaires à la maison de Saint-Louis. On n'en apporta que cinq. Le P. de la Tour, qui était tombé d'abord sur les chapitres xxx et XXXII, — « auxquels étaient comme en-tassées les propositions scandaleuses », disait le P. Garasse, — s'inquiéta du sixième exemplaire. Le frère de Cramoisy l'avait prêté à un docteur de Sorbonne. A force de démarches, le P. Coton parvint à le retirer des mains du docteur ; mais celui-ci avait pris note des passages les plus compromettants. Déjà on en faisait circuler des copies dans le Parlement, et les ennemis des Jésuites s'en allaient dans toutes les boutiques de la rue Saint-Jacques, demandant le volume du P. Santarelli : *De omnipotentia pontificis*. Comme le livre, grâce au P. de la Tour, ne se vendait pas à Paris, un président de la Grand'Chambre dépêcha un exprès à Lyon, lequel revint avec le fameux traité. Aussitôt le docteur Filesac en fit des extraits et les remit au procureur général Servin ¹⁹⁰.

Il suffit au P. de Bérulle de jeter les yeux sur quelques-unes des thèses de Santarelli pour prévoir le parti que les gens du Roi allaient en tirer contre les Pères Jésuites et contre le Saint-Siège. Entre autres propositions, on y lisait « que le Souverain Pontife, pouvant punir les princes

« hérétiques de peines même temporelles, peut, dès lors,
« non-seulement les excommunier, mais encore les priver
« de la royauté et délier leurs sujets du serment de
fidélité¹⁹¹ ;

« que le Pape peut déposer les rois non-seulement pour
« cause d'hérésie, de schisme ou de quelque autre crime
« intolérable, mais aussi à cause de leur incapacité, ou de
« leur négligence, ou de leur inutilité ¹⁹² ; que le Pape peut
« faire de nouveaux princes et enlever les anciens¹⁹³, car,
« s'il est le serviteur des serviteurs de Dieu quant à l'hu-
« milité, il est le seigneur des seigneurs quant à la puis-
« sance, et tout ce qu'il y a de pouvoir sous le ciel se
« trouve dans le Souverain Pontife¹⁹⁴. Ainsi « de même
« qu'au reproche de saint Pierre, Ananie et Saphire expi-
« rèrent, Pierre ayant reçu le pouvoir de punir d'une
« peine temporelle, même de la peine de mort, ainsi le
« pouvoir de punir de peines temporelles les transgres-
« seurs des lois divines et humaines a été donné au Sou-
« verain Pontife¹⁹⁵. » De toutes ces propositions, la plus
propre à exciter la guerre était celle qui reconnaissait au
Pape « le droit de punir et de déposer tout prince,
« quelque exempt qu'il fût. » Par ces mots, en effet, le P.
Santarelli semblait viser le roi de France, « le seul
« en la chrestienté exempté de l'excommunication du
« Pape, » affirmaient les gens du Roi, et « ce par plusieurs
« bulles qui sont dans ses chartes ¹⁹⁶. »

Si la douleur du P. de Bérulle fut grande à cette lecture,
l'irritation du cardinal de Richelieu fut extrême :

« Ces maximes, » disait-il, « sont capables de ruiner
« toute l'Église de Dieu, à laquelle les puissances tempo-
« relles doivent être soumises par amour, qui est la sou-
« mission de la grâce, non par force et contrainte, qui est
« la soumission de l'enfer... Appeler (le Souverain Pon-
« tife) seigneur des seigneurs, c'est vouloir faire d'un
« Pape un roi de Perse et d'un vicaire de Jésus-Christ un

« lieutenant de Mahomet. Il est croyable, » ajoutait-il,
« que le Pape établirait mieux son autorité légitime s'il
« arrêta le cours des écrivains qui ne lui prescrivent
« point de bornes, d'autant que cela donne lieu à beau-
« coup de gens mal affectionnés au Saint-Siège de ravalier
« sa puissance au delà de ce qu'elle doit être en effet¹⁹⁷. »

Les « gens mal affectionnés au Saint-Siège » n'étaient malheureusement rares ni au Parlement, où Servin leur servait d'organe, ni dans l'Université, où ils avaient Richer pour conseil et pour chef. Depuis longtemps en butte à leur haine, le P. de Bérulle savait par une expérience personnelle jusqu'où pouvait se porter leur passion ¹⁹⁸. Où s'arrêterait-elle maintenant que Richelieu semblait la partager ?

Sur le réquisitoire d'Omer Talon, qui venait de succéder comme avocat général à Servin, frappé de mort subite dans l'exercice de sa charge¹⁹⁹, le Parlement condamna au feu l'ouvrage de Santarelli ; puis, comme l'auteur était jésuite, que son livre avait été examiné à Rome par trois Pères de son ordre et approuvé par le général Viteleschi ²⁰⁰, la cour ordonna que les jésuites qui habitaient Paris comparussent devant elle pour le désavouer et donner leur adhésion aux quatre propositions suivantes : « 1° le Roi

« ne tient son État que de Dieu et de son épée ; 2° le Pape
« n'a aucune puissance, ni coercitive ni directive, sur les
« souverains ; 3° le Roi ne peut être excommunié person-
« nellement ; 4° le Pape ne peut délier ses sujets du ser-
« ment de fidélité ni mettre le royaume en interdit pour
« quelque cause que ce puisse être²⁰¹. » Le P. Coton, qui

s'était rendu au palais avec les PP. Filleau, Brossault, Ignace Armand, répondit, après avoir pris l'avis de ses confrères, que « les Jésuites signeraient volontiers les pro-
« positions si la Sorbonne et l'assemblée du clergé vou-
« laient d'abord les souscrire ; car, étant les derniers venus
« dans l'Église ; il n'était pas expédient ni honnête qu'en

« une affaire de si grande conséquence, ils fissent la loi à
« leurs supérieurs et à leurs devanciers, vu nommément
« que, l'an 1614, les états généraux et tout le clergé
« n'avaient pas osé toucher cette matière²⁰². » Cette
réponse ne désarma ni le premier président de Verdun ni le
président de Mesmes, qui pensaient faire arrêter le P.
Coton ; mais ils n'osèrent. Cependant Richelieu
commençait à craindre que les choses n'allassent trop loin.
Il fit venir le P. Ignace Armand et lui dit : « Le Roi
« désire vous protéger, mais il faut que vous vous aidiez
« de votre côté. Il trouve bon par son conseil de faire
« dresser un désaveu du livre de Santarelli, lequel vous
« signerez. » Ce fut le plus intime ami du P. de Bérulle, M.
de Marillac, qui rédigea cette déclaration. Elle était ainsi
conçue : « Nous soubsignez, religieux profez de la
« Compagnie de Jésus, desadvouons la pernicieuse doc-
« trine contenue dans les XXX^e et XXXI^e chapitres du livre
« de Santarelli en ce qui tousche la sacrée personne des
« roys, recognoissons que le Roy ne tient le temporel de
« ses Estats que de Dieu seul, promettons de n'enseigner
« jamais le contraire et de soubscrire à la censure de la
« Sorbonne ou du clergé qui en pourra estre faite²⁰³. »
Treize Pères signèrent, parmi lesquels le P. Suffren,
confesseur de la Reine, et deux des théologiens les plus
justement célèbres de la Compagnie, le P. Sirmond et le P.
Petau²⁰⁴.

Tandis que le Roi se déclarait satisfait, le Parlement,
continuant avec âpreté ses poursuites, ordonnait que non-
seulement les Jésuites de Paris, selon leur promesse, mais
tous les provinciaux et recteurs et six des anciens de
chacun des collèges tenus en France par la Compagnie,
souscriraient à la censure de la Sorbonne ; qu'en outre ils
s'engageraient à faire écrire par quelqu'un de leurs
théologiens, dans un temps déterminé, contre les maximes
de Santarelli. Quand l'huissier de la cour qui donnait

lecture de cet arrêt en arriva à la clause de la fin : « Ou autrement

« il sera procédé contre eux, comme criminels de lèse-
« majesté et perturbateurs du repos public », le P. Coton, déjà frappé à mort, se prit à sangloter ; et l'huissier étant parti : « Hélas ! » s'écria-t-il, « faut-il que je meure comme
« criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public, après avoir servi deux rois de France, l'espace de
« vingt ans, avec tant de fidélité ! » Il ne put résister à de si pénibles émotions, et le lendemain, en la fête de saint Joseph, après avoir reçu à genoux la sainte communion, il expirait²⁰⁵.

Une mort si inattendue et si prématurée (le P. Coton venait d'entrer dans sa soixante-deuxième année) causa la plus vive douleur au P. de Bérulle. Depuis près de vingt ans, des liens étroits unissaient ces deux hommes, si dignes de se comprendre et de s'aimer ; lors de la disgrâce du P. Coton en 1617, à un moment où les Pères mêmes de Saint-Louis n'osaient donner asile à leur illustre confrère, le P. de Bérulle lui avait ouvert les portes de l'Oratoire ²⁰⁶. Il avait remarqué, disait-il, dans l'ami de Henri IV,

« trois choses qu'il avait vues en peu d'autres dans une
« aussi grande perfection : une union continuelle avec
« Dieu, une douceur que rien n'aigrissoit, et une si
« grande égalité de vie, soit à la cour, soit hors de la
« cour, qu'il n'avoit jamais paru un moment différent de
« luy-même²⁰⁷. » De son côté, le P. Coton, on s'en souvient, avait prouvé au P. de Bérulle que son amitié était de celles que la mauvaise fortune n'ébranle pas, et ses efforts pour rétablir la paix entre la Compagnie et l'Oratoire avaient été aussi persévérants que généreux. A l'heure présente, la mort du P. Coton, outre les regrets qu'elle causait à son cœur, semblait au P. de Bérulle un malheur public. Par sa sainteté, par son autorité, par son esprit de conciliation,

l'ancien confesseur du Roi ne serait-il pas parvenu à apaiser les esprits ?

Lui mort, la guerre continua. L'ouvrage de Santarelli avait été déféré à la Sorbonne. Dans la réunion du la mensis d'avril, les docteurs préposés à l'examen du livre donnèrent lecture de leur projet de censure. La Faculté déclarait que la doctrine de Santarelli « était

« nouvelle, fausse, erronée, contraire à la parole de Dieu,
« qu'elle rendait la dignité du Souverain Pontife odieuse,
« ouvrait le chemin au schisme, dérogeait à l'autorité
« souveraine des rois qui ne dépend que de Dieu seul,
« empêchait la conversion des princes infidèles, hérétiques,
« troublait la paix publique, renversait les royaumes, les États et les, républiques ; bref, détournait
« les sujets de l'obéissance qu'ils doivent à leurs souverains et les induisait à des factions, rébellions, séditions,
« et à attenter sur la vie de leurs princes ²⁰⁸. » A la nou-

velle de cette censure, le P. de Bérulle, consterné, se rendit en toute hâte auprès du P. Joseph et le conjura d'user de sa puissante influence sur le Cardinal pour lui représenter quelles conséquences pouvait avoir la déclaration de la Faculté²⁰⁹. Quant au nonce, très-ému, il écrivit le soir même à Richelieu en ces termes :

« Monseigneur,
« nous voici plongés dans le plus grand embarras qui fut
« jamais, nous voici à la veille d'un schisme, nous voilà
« au serment d'Angleterre. Si Votre Seigneurie illustrissime n'y met pas la main et ne se déclare pas ouvertement, si elle n'y remédie pas avant demain matin, il ne
« sera plus temps. M. Filesac a amené le syndic de
« la Sorbonne à une réunion extraordinaire. On a envoyé un petit nombre d'examineurs, et parmi ce peu
« beaucoup de richéristes. Sur un simple et premier rapport le coup a été porté, et demain matin, en une nouvelle assemblée extraordinaire, on se propose d'ordon-

« ner la publication de ce qui s'est fait. Bon Dieu ! est-ce
« donc avec cette précipitation et tous ces manéges que
« doivent se décider des points de doctrine de cette im-
« portance ? Est-ce ainsi qu'on prétend donner le coup
« mortel au Saint-Siège, dans un temps où le proviseur
« de la Sorbonne est un cardinal de Richelieu ? Et c'est
« un M. Filesac, ouvertement connu pour la créature de
« Sa Seigneurie illustrissime, qui a le front de s'en faire
« le promoteur sans craindre de nuire à la réputation du
« cardinal ! Un cardinal du Perron a eu le courage, en
« présence de tous les états, de défendre les droits de
« l'Église apostolique aux applaudissements de tout le
« royaume, et aujourd'hui on n'entend parler de la cause
« de Dieu qu'avec des gémissements par ceux qui ne
« peuvent l'aider autrement que par des gémissements.
« Je supplie humblement Votre Seigneurie illustrissime
« d'ôter le masque de honte à tous les gens de bien et de
« donner de si bons ordres, que demain il ne se parle de
« rien à la Sorbonne. Je crois qu'il n'est ni du service de
« Dieu ni de celui du Roi qu'étant aussi juste et aussi
« pieux qu'il est, il se commette sous ses yeux ces im-
« piétés et qu'on fasse croire ce qui n'est pas. J'ai
« envoyé mon auditeur à Sa Seigneurie illustrissime le
« jour d'avant l'assemblée, et aujourd'hui j'y suis venu en
« personne sans pouvoir la voir. Je suis obligé de pleurer
« dans ce billet et de lui dire que la tournure de cette
« affaire me rendra véridique ou menteur par rapport à ce
« que j'ai écrit à Rome, en conformité avec le discours
« que j'ai tenu peu auparavant à Votre Seigneurie illus-
« trissime, au petit Luxembourg²¹⁰. »

Néanmoins, le 4, malgré la résistance de quelques docteurs des plus considérables, tels que du Val et Isambert, la censure, violemment appuyée par Richer, Filesac et autres ennemis du P. de Bérulle, passa à la pluralité des voix. Spada s'étant rendu au Louvre sur ces

entrefaites et ayant déclaré à la Reine mère que le cardinal-ministre s'était nu considérablement en cette affaire et qu'il en serait parlé à son grand désavantage dans tous les pays étrangers, la Reine lui répondit qu'après tout le mal qu'on avait déjà débité sur son compte, on défiait bien ses ennemis d'oser davantage. Ce peut être vrai pour la France, repartit Spada, mais non pour les autres royaumes. A Rome surtout, j'ai rendu jusqu'à ce jour au cardinal de fort bons offices, hormis en cette affaire, dont l'importance ne me permet pas de me taire, ni la publicité, de le servir²¹¹.

La crainte d'être dénoncé à Rome intimida-t-elle Richelieu ? Trouva-t-il, sans avoir besoin de recourir aux conseils du nonce, « qu'il fallait réduire les Jésuites en un « état qu'ils ne pussent nuire par puissance, mais tel « aussi qu'ils ne se portassent pas à le faire par déses- « poir²¹² », et que ce résultat était suffisamment atteint ? Avec son profond esprit de gouvernement, jugea-t-il qu'il n'était pas dans les intérêts de l'autorité royale d'accepter trop longtemps la protection de la Sorbonne et du Parlement ? Il est difficile de le savoir. Ce qui est sûr, c'est que, le lendemain de l'adoption de la censure par la Sorbonne (5 avril), il envoyait au nonce le P. de Bérulle. Celui-ci devait exprimer à Spada tous les regrets du ministre de n'avoir pu empêcher la censure et lui faire entendre que le Roi était circonvenu par des gens qui remplissaient son esprit de craintes et de soupçons dont il était impossible de triompher. Bien loin de satisfaire le nonce, ces excuses ne servirent qu'à exciter sa colère. Il les traita de pur jargon, et employa des termes si vifs à l'égard du cardinal, en chargeant le P. de Bérulle de répéter ses paroles, que celui-ci se défendit « d'être porteur de tels compliments »

Par malheur, l'évêque d'Angers, Charles Miron, ne fut pas aussi prudent, et le nonce lui ayant donné la même

commission qu'au P. de Bérulle, il eut la maladroite simplicité d'obéir. Aussitôt Richelieu envoya chercher le supérieur de l'Oratoire, et, après lui avoir reproché son silence, il s'emporta d'une étrange sorte contre Spada²¹³, protestant qu'il ne fallait plus s'aviser de penser à lui et que tout commerce était rompu entre eux deux. Richelieu voulait que le P. de Bérulle rapportât cette déclaration au nonce. Le P. de Bérulle refusa nettement de retourner à l'hôtel de Cluny, si ce n'était pas pour donner des assurances de paix. Richelieu se calma et y consentit.

Mais le nonce, se laissant aller comme le cardinal à une colère calculée ou sincère, répondit aux avances du P. de Bérulle par de nouvelles plaintes contre Richelieu. Après l'avoir traité de lâche et d'indolent pour les intérêts de l'Église, Spada ajouta qu'il se piquait de faire le « bon Français » près de la personne du Roi quand les intérêts de Rome et du Pape étaient en jeu, mais qu'il manquait à faire le « bon catholique », ou qu'il ne le faisait que peu rondement et par manière d'acquit ; qu'à la vérité il estimait Richelieu et le tenait pour homme de tête, de ressource et d'un grand crédit, mais qu'il voulait bien qu'il sût qu'il ne cesserait de faire retentir partout ses reproches, jusqu'à ce qu'il lui eût donné sujet d'attendre de sa part un remède prompt et sérieux. » « De tout ce discours, » répliqua aussitôt le P. de Bérulle, je ne rapporterai au ministre que la dernière partie, et encore bien adoucie, de sorte que Son Éminence sache surtout que vous fondez un grand espoir pour l'accommodement de cette affaire sur sa prudence et son autorité²¹⁴. »

Cette paix, que le P. de Bérulle désirait avec tant de passion, ne lui semblait pas à la veille d'être conclue. A Rome, le Saint-Père et les cardinaux étaient sous le coup d'une émotion extrême. « La censure de la Sorbonne », écrivait M. de Marquemont au cardinal de

Richelieu, « n'a pas moins scandalisé la cour de Rome
« que le livre de Santarelli (n')a irrité la France. Le car-
« dinal Magalotti a dicté à monsieur l'ambassadeur que
« cette occurrence a plus touché et affligé le Pape que ne
« fist la prise des forts de la Valteline, et certes j'ay moy-
« mesme ouy Sa Sainteté, en public dans sa congrégation
« du Saint-Office et en particulier dans sa chambre, en
« parler avec beaucoup de douleur et de sentiment... Il
« est quasi impossible, » ajoutait M. de Marquemont,
« (au jugement mesme des Vénitiens et des autres qui ne
« flattent pas le Pape) qu'il ne se fasse quelque... rupture
« à nos liaisons si l'on n'apporte quelque linitif à ces
« aigreurs ²¹⁵. » Dans une dépêche remise au Roi par le
même courrier, l'archevêque de Lyon transcrivait les
discours modérés, mais fort énergiques, tenus par le Pape,
soit dans la congrégation, soit en particulier. Urbain VIII
avait été jusqu'à dire que « cette censure
« était de telle qualité, que d'une façon ou d'autre il étoit
« nécessaire qu'il en apparût quelque réparation, qu'il
« en faudroit parler en une congrégation de bon nombre
« de cardinaux ou en plein consistoire, et, si cela ne suffi-
« soit pas, qu'il faudroit assembler un concile. » Du reste,
le Saint-Père se montrait plein de bienveillance pour le Roi
et animé d'un véritable esprit de conciliation. Il avait fait
défendre par le général des Jésuites à tous ceux de sa
Société d'agiter de vive voix ou par écrit des questions du
genre de celle qui soulevait tant d'orages ; il avait
également interdit au maître du Sacré-Palais d'autoriser
l'impression d'aucun traité sur ces matières²¹⁶. De son
côté, le général Viteleschi ne ménageait pas les
protestations à M. de Béthune. « Il est, quant à luy, homme
très-sage et
« prudent, » écrivait l'ambassadeur à M. d'Herbault, « et
« duquel je suis obligé de rendre tesmoignage qu'en tout
« ce qui a regardé le service du Roy, il s'y est toujours

« comporté comme l'on le pouvoit désirer, et M. le mar-
« quis de Cœuvres m'a dit en sa faveur, en d'autres
« occasions, l'avoir recogneu tel que ie vous en fais foy
217. » Ce qui impressionnait le cardinal, plus encore que le
diplôme de dévouement à la France délivré par M. de
Béthune au général Viteleschi, était cette simple réflexion
qu'il avait faite longtemps avant de l'avoir lue dans une
dépêche de M. de Marquemont : « Le corps des Jésuites
« est puissant et épars en tant d'endroits, que ce sera
« toujours bon conseil de les ménager et entretenir²¹⁸. »

Les mêmes courriers qui apportaient au Louvre le
tableau fidèle de l'effet produit à Rome par la censure de la
Sorbonne étaient chargés de déposer à l'Oratoire des
lettres du P. Bertin, supérieur de la maison de Saint-Louis.
En les ouvrant, le P. de Bérulle fut bien surpris d'apprendre
que, tandis qu'à Paris il travaillait avec tant d'ardeur à un
accommodement, à Rome et jusque dans le Vatican on le
faisait passer pour un des promoteurs de la censure, à
laquelle il aurait poussé en « hayne des Jésuites 219. » A la
vérité, le propos n'était rapporté que par M. de Béthune, et
celui-ci était bien capable de l'avoir dit dans l'espoir que le
P. de Bérulle, informé des bruits qui couraient sur son
compte, travaillerait d'autant plus énergiquement à les
démentir. Le supérieur de l'Oratoire était peu sensible à
des intimidations de ce genre ; la calomnie était d'ailleurs
trop grossière pour pouvoir être soutenue. Le cardinal de
Sainte-Suzanne, le cardinal Bentivoglio rassurèrent
pleinement le P. Bertin sur les dispositions du cardinal
Magalotti et sur celles du Saint-Père 220. Quant au P. de
Bérulle, il recevait, en même temps que la lettre du
supérieur de Saint-Louis des Français, un bref du Pape qui
lui prouvait combien ses ennemis auraient de peine à
ébranler la confiance dont le Pape l'honorait. « Cher fils,
salut et bénédiction aposto-
« lique. Les parricides des rois n'ont pas d'ennemi plus

« déclaré que le prince des apôtres, lequel reçut l'ordre de
« remettre au fourreau l'épée qu'il avait dégainée contre
« les bourreaux du Christ. Aussi ne peut-on supporter les
« cris de ces hommes pleins d'iniquité qui, dans vos
« quartiers, ne font montre d'une si grande tendresse
« pour la personne du Roi qu'afin d'attaquer plus libre-
« ment l'autorité de Pierre. La religion orthodoxe est la
« gardienne des rois et la mère de leur félicité. Les der-
« niers décrets portés en France contre son chef sacré
« préparent, si on ne s'en inquiète, pour ce royaume un
« schisme : or, le schisme, c'est la division des royaumes
« et ce doit être la terreur des rois. Le mortel qui, en ce
« moment, balayerait de notre ciel les nuages sanglants
« d'une si sombre tempête mériterait que l'Église l'appelât
« son défenseur, la France, son sauveur. Ces beaux titres,
« nous ne vous les souhaitons pas seulement, nous vous
« les prédisons. Depuis longtemps vous savez unir la
« prudence à la piété ; or quiconque forge ses armes, des
« armes de lumières, en une telle manufacture, objet
« d'admiration pour les rois, triomphe facilement quand il
« prend place dans leurs conseils. Le cardinal Spada vous
« exposera, en notre nom, comment nous désirons que
« cette affaire spirituelle soit traitée. Rome ne place pas
« dans vos bons offices un médiocre espoir, Rome qui n'a
« pas voulu que vous revinssiez en France sans un grand
« et public témoignage de sa bienveillance. Nous attendons
« avec certitude les effets de votre dévouement, qui seront
« une consolation à notre douleur, un soutien à la religion
« menacée, et nous vous envoyons notre bénédiction apo-
« stolique. Donné à Rome, à Sainte-Marie. Majeure, sous
« l'anneau du pêcheur, le 7 mai 1626²²¹. »

La commission dont le Pape chargeait le P. de Bérulle était extrêmement délicate, car, si les convictions intimes du supérieur de l'Oratoire lui facilitaient le rôle de médiateur, les concessions que son esprit modéré aurait

voulu obtenir le rendaient peu apte à plaire aux esprits alors échauffés par la lutte. Très-opposé à quelques-unes des maximes de Santarelli et les déplorant, il regardait comme plus dangereuses encore celles que les disciples de Richer, sous couleur de défendre le Roi, s'efforçaient, ainsi que le disait très-sagement le Pape, de faire triompher au détriment et déshonneur du Saint-Siège. En définitive, si Santarelli semblait sacrifier l'État à l'Église, Richer immolait l'Église à l'État. Faire prévaloir les doctrines de Santarel n'était pas chose facile, et nul n'y songeait sérieusement en France ; réduire en axiomes de gouvernement les thèses de Richer était une entreprise commode et dont nombre de magistrats étaient tout prêts à se faire les exécuteurs. L'œil ouvert sur les périls d'une telle lutte, sachant au milieu de quels écueils on navigue, quand on traite ces questions si difficiles par elles-mêmes et qu'enveniment encore les passions politiques, le P. de Bérulle eût désiré ensevelir cette discussion dans le silence et enlever ainsi tout prétexte aux parlements de s'ingérer dans les affaires de l'Église. Pour obtenir cet heureux résultat, il fallait qu'au moment où la Sorbonne se prêterait à un accommodement, la nonciature, de son côté, fît preuve de conciliation. Comme il le croyait nécessaire, il eut le courage de le dire.

Avant même d'avoir reçu le bref du Pape, le P. de Bérulle avait proposé qu'à Rome on désavouât le livre de Santarel, tandis qu'on adoucissait la censure en France. Le nonce et le cardinal repoussèrent également ce premier projet. Le P. de Bérulle en offrit alors un second : c'était que le Pape supprimât par un même décret la censure de la Sorbonne et le livre de Santarel. A cette ouverture, Spada répondit que le confesseur du Roi, le P. Gaspard de Seguiran, l'en tenait quitte à meilleur marché, puisqu'il était seulement d'avis qu'à Rome on censurât la censure sans parler du livre censuré. Le cardinal Magalotti lui mandait d'ailleurs que les agents du Roi auprès du Saint-Siège se montraient

de bien plus facile composition. M. de Béthune, fort dévoué, comme on le sait, à la Compagnie, ne demandait autre chose sinon un décret qui renouvelât le canon du concile de Constance contre les meurtriers des rois. Moins exigeant encore, le cardinal de Marquemont se contentait d'une défense que ferait le Pape aux théologiens d'écrire sur ces matières dans le sens de Santarel, à moins qu'on ne les y provoquât par des écrits où l'on soutiendrait des maximes contraires aux leurs.

La rétractation de la Sorbonne, tel était donc le but que poursuivait, avec une fermeté et une persévérance inébranlables, le nonce Spada. Élevé depuis peu au cardinalat, il s'était dit qu'il ne quitterait la France qu'après avoir obtenu cette victoire. Malgré les apparences, elle lui semblait possible. Il voyait fort bien que le cardinal de Richelieu était menacé dans sa faveur et dans son autorité. A la vérité, le maréchal d'Ornano venait de lui être sacrifié ; mais la Reine régnavante, Monsieur, la duchesse de Chevreuse, nombre de courtisans, soudoyés par l'Angleterre ou l'Espagne, continuaient à conjurer sa ruine. L'issue des négociations entamées avec le duc de Buckingham d'un côté, avec le duc d'Olivarès de l'autre, à la suite du traité de Mouçon, n'était pas certaine. En de telles circonstances, Richelieu ne devait-il pas craindre de s'aliéner la cour de Rome ? Spada le crut et ne se trompa point. De son côté, en effet, le cardinal-ministre avait réfléchi. Dans un entretien qu'il eut avec M. le Prince en présence de l'évêque d'Albi, Alphonse d'Elbène²²², il parla très-ouvertement de son désir d'entrer en accommodement. Sa seule crainte était, disait-il, d'aigrir la Sorbonne et le Parlement, et c'est pourquoi il souhaitait que le nonce se contentât d'une simple déclaration, ou tout au plus d'un arrêt du conseil du roi. Mais Spada, auquel l'évêque d'Albi rapporta la proposition de Richelieu, ne

l'accepta pas. Il exigeait que la même main qui avait porté le coup pansât la blessure. Richelieu dut céder.

Ce fut au P. de Bérulle qu'il confia d'abord le plan qu'il avait formé. Il se proposait de faire dresser par la Sorbonne une nouvelle censure du livre de Santarel qui, quoique forte et précise contre les maximes pernicieuses répandues dans l'ouvrage, fût conçue cependant en termes généraux et ne condamnât aucune de ces maximes en particulier. Pour en venir là, il fallait qu'un certain nombre de docteurs, choisis parmi ceux qui avaient protesté contre la censure, lui adressassent, en sa qualité de proviseur de Sorbonne, une lettre par laquelle ils se plaindraient de la manière dont la première censure avait été faite. Le cardinal ajouta qu'il le chargeait de composer cette lettre et de la faire signer ; qu'il l'autorisait même, afin d'obtenir plus aisément la signature des docteurs, à leur insinuer que ce plan était son œuvre. Qu'après cela, il faisait son affaire de trouver les biais propres à réussir.

« Vous pouvez, » conclut-il, « vous en ouvrir de ma part
« au nonce²²³. »

La commission était agréable, et le P. de Bérulle n'en avait point encore reçu de pareille. Spada, ravi, demanda audience au cardinal, alors à Limours. Elle fut fixée au 3 juin. Dès que le nonce entra, Richelieu courut au-devant de lui, et l'embrassant : « Que voulez-vous que

« je fasse, lui dit-il, pour devenir votre serviteur ? Parlez,
« que désirez-vous de moi ? Pourquoi me donnez-vous
« sujet de me lamenter de vos actes et de ce que vous
« écrivez à Rome ? Tout m'est rapporté, et par des gens
« qui savent bien les choses. » A une invitation si pressante, Spada répondit que sa plus grande ambition était d'être et de paraître son serviteur. Si en dernier lieu il avait semblé tenir à son égard une autre conduite, il en avait eu le plus sincère déplaisir ; mais il n'aurait pu s'en départir sans manquer à ce qu'il devait à Dieu, au public et

à l'honneur même de Sa Seigneurie illustrissime, laquelle, comblée déjà de tant de gloire pour avoir abattu les huguenots, arrêté les séditions intestines et donné la paix, pouvait s'immortaliser à l'heure présente en rendant quelque signalé service au Saint-Siège dont il était un des principaux ornements. « Quant aux mauvais offices que
« je vous aurais rendus à Rome, ajouta Spada, ils sont
« loin d'être tels que j'ai voulu vous le faire entendre par
« le P. de Bérulle et par l'évêque d'Angers, amis de Votre
« Seigneurie : pour vous en convaincre, je n'aurais qu'à
« vous communiquer les minutes de mes dépêches, ce
« qui serait très-facile. » Un peu rassuré par cette déclaration, Richelieu répliqua assez brusquement que,
« pour ne pas porter quatre chapelets à la ceinture comme certains autres »²²⁴, il saurait bien prouver cependant qu'il ne le cédait à personne en dévouement pour le Saint-Siège ; mais en France, dans le moment actuel, pour le sujet dont il s'agissait, il n'était point aisé de faire tout ce que l'on voudrait ; il pria néanmoins le nonce de lui dire quelle satisfaction particulière le Saint-Père demanderait. Avec une finesse pleine de courtoisie, Spada se défendit de répondre à la question du ministre. Il était venu le chercher à Limours uniquement pour l'assurer qu'il était sincèrement son serviteur, nullement pour parler d'affaires, ni entrer en discussion avec lui sur le point qui les intéressait le plus l'un et l'autre. « Sa
« Sainteté, je le sais », ajouta Spada, « a tant de con-
« fiance en votre bonne volonté et une si haute idée de
« votre pouvoir, que je ne pourrai jamais être blâmé
« pour m'en être trop rapporté à Votre Seigneurie et
« avoir fait trop d'avances à un esprit si généreux. » A ces mots, Richelieu, qui ne voulait pas demeurer en reste d'amabilité, « inonda le nonce », ce sont les expressions de Spada, « d'un déluge de remerciements et de belles paroles »²²⁵, et couronna le tout par cette déclaration non

équivoque : « Je ferai tout ce que vous voulez de
« moi. Donnez-moi seulement du temps. Laissez-moi
« arriver à Blois avec M. de Marillac, et rendez grâces à
« Dieu de ce que vous n'avez plus affaire avec le chance-
« lier (M. d'Aligre). Cependant tenez-vous pour satisfait
« d'avoir le P. de Bérulle pour médiateur entre vous et
« moi, et envoyez-le-moi ici, chargé de toutes les instruc-
« tions que vous jugerez nécessaires²²⁶. » Le nonce rentra
triomphant à Paris, tandis que le cardinal partait en litière
pour rejoindre Marie de Médicis.

Cependant le P. de Bérulle avait achevé la lettre difficile
que les docteurs de Sorbonne devaient signer et remettre
au cardinal de Richelieu. Dans cette épître assez longue,
après avoir protesté qu'aucun docteur de Sorbonne n'était
capable de refuser la censure « d'un écrit aussi pernicieux
« et d'un auteur aussi téméraire », les signataires
protestaient d'abord contre les termes de la censure. « Les
« chefs de cette action les entendent bien et les choisissent
« exprès pour former division dans la Faculté, dans
« l'Estat et dans l'Eglise, et régner en ce trouble ou
« plutôt faire régner le trouble et la division, et renouveler
« par cette voye obliquement leur mauvaise doctrine
« condamnée publiquement en la face de l'Eglise
« par un concile provincial, il y a quelques années, et l'article
« du Tiers Estat condamné par le corps de l'Estat
« mesme environ le mesme temps. Tellement que, sous
« le prétexte de la condamnation de Santarel, ils veulent
« condamner l'Eglise qui les a condamnés et remuer les
« troubles qui estoient assoupis dans l'Estat. » Et à quel
propos, continue l'auteur de la lettre, « parler ainsi de
« l'hérésie à présent et à la France ? A quel propos dis-
« puter si l'Eglise peut ne point recognoistre pour roys
« les hérétiques et si les sujets sont obligez par serment
« indispensable de leur obéir au préjudice de la religion
« qu'ils ont sucée avec le lait, et que leurs majeurs ont

« plantée et arrosée avec leur sang ? A quel propos, dis-je,
« tenir des propos et esmouvoir le dedans et le dehors du
« royaume sur cela, maintenant que la France a un roy
« si pieux, si iuste, si catholique, que depuis saint Louis
« iusques à lui, on n'en a point eu de plus iuste, plus
« craignant Dieu et plus esloigné du blasme de l'hérésie,
« et que tout le sang royal est espuré de l'hérésie ? » Cette
censure qui renouvelle ainsi des doctrines condamnées et
attire à la Sorbonne le désaveu solennel de toutes les
Universités de la chrétienté, « ne sert qu'aux brouillons
« de la France et aux hérétiques de l'Angleterre », lesquels
citent avec joie une pièce « qui autorise et fortifie le ser-
« ment d'Angleterre dressé par les hérétiques et effacé
« par le sang de tant de prêtres et de catholiques. » En
finissant, le P. de Bérulle réclamait avec d'autant plus
d'insistance une nouvelle délibération de la faculté, que,
lors du premier vote, les voix contraires ayant été en
majorité, la censure avait été surprise frauduleusement.
« Nous vous supplions donc, Monseigneur, que, puisque
« par les édits de ce royaume il est permis à l'hérésie de
« professer son impiété, il nous soit permis de déclarer
« nostre innocence²²⁷ et nostre sentiment, et qu'estant tous
« légitimement advertis, convoqués et assemblés, nous
« puissions, en la présence des plus vives lumières de
« l'Église, dire librement nos pensées... ; ce faisant, vous
« aurez une action légitime et une censure de Santarel
« authentique, solennelle et approuvée de tous, au lieu
« d'une surprise et d'une artificieuse censure qui nous
« censure plus que Santarel, qui nous expose à la censure
« publique que les autres Universités veulent faire, fait
« division entre nous, et nous met en opprobre à tout le
« monde²²⁸. »

Cette lettre causa un sensible déplaisir au nonce. Il la
retint un jour entier, raturant de sa main plus d'une ligne et
cherchant surtout à modérer les expressions qui lui

paraissaient beaucoup trop vives à l'égard de la personne et de la doctrine de Santarel. Mais quand il montra les corrections au P. de Bérulle, celui-ci lui objecta que les expressions qui l'avaient froissé n'offraient aucun inconvénient sérieux, en raison même de leur généralité, et qu'elles avaient l'avantage de donner quelque satisfaction aux Sorbonistes, fort surexcités en ce moment, que les moins suspects à la nonciature ne jugeaient pas le livre, n'en parlaient pas d'une manière favorable, et que, si l'on voulait faire adopter la lettre par ces docteurs, il était indispensable d'y exprimer quelque peu leurs sentiments. Spada n'insista pas.

En très-peu de jours, le P. de Bérulle obtint vingt-quatre signatures, et des docteurs les plus justement renommés, tels que Du Val, Isambert, Lescot, Froger ; il en aurait eu facilement davantage si, d'accord avec le nonce, il n'avait cru plus prudent de ne demander leur suscription qu'à un très-petit nombre de religieux. C'était sur ces entrefaites que le P. de Bérulle avait été mandé à Nantes où se trouvait la cour. Le nonce, ainsi qu'on l'a vu, était venu la rejoindre.

Aussitôt arrivé, Spada fit demander audience à Richelieu. Trois fois il réitéra sa demande, sans pouvoir obtenir d'être reçu. Si grandes que fussent les occupations du cardinal, il est à croire qu'il eût trouvé assez de loisir pour recevoir Spada s'il n'eût voulu gagner du temps. Le P. de Bérulle cependant et le garde des sceaux, Marillac, rassurèrent le nonce, qui commençait à s'effrayer. Ils lui affirmèrent que les dispositions de Richelieu étaient toujours aussi favorables ; qu'à la vérité il n'avait pas encore eu le loisir de jeter les yeux sur la lettre de la Sorbonne, pas même d'en lire les signatures, mais que les ordres n'en avaient pas moins été donnés pour faire présenter et passer au premier conseil du Roi un arrêt déjà tout minuté et dressé, dont il ne serait pas mécontent. Comme le P. de Bérulle, le garde des sceaux désirait ardemment en finir avec toutes ces discussions. « Le Roi », disait-il,

« est fort pressé touchant les contentions de la Sorbonne,
« et craint bien qu'il ne s'en allume un grand feu,
« selon le soin que l'on a d'y alarmer toute la France
« ainsi que nous avons découvert à Angers, et que l'on
« sollicite toutes les Universités. Il me semble que cela
« seroit bien en silence²²⁹. » Le lendemain même du jour
où M. de Marillac écrivait ces lignes au procureur général
Mathieu Molé, l'arrêt, promis par lui et par le P. de Bérulle
au nonce, était publié (18 juillet). Le Roi évoquait la cause
à sa personne ; il faisait défense au recteur de l'Université,
à la Sorbonne et au Parlement, de s'immiscer dans cette
affaire ni dans celle des réguliers qui étaient docteurs, et
dont le Parlement voulait restreindre les voix à deux de
chaque ordre pour les décisions concernant la doctrine. Par
le même arrêt, le Roi commandait expressément au syndic
de la Faculté de lui envoyer les actes et les oppositions des
docteurs qui demandaient la réforme de la censure. Dans le
préambule, Louis XIII disait qu'il avait été porté à évoquer
cette affaire par les divisions et les factions que suscitaient
les termes employés dans ladite censure, « divisions et
factions très-préjudiciables,
« tournant à scandale et faisant vaciller l'autorité des
« actes portant condamnation de la mauvaise et perni-
« cieuse doctrine contenue audit livre ²³⁰. »

Croire qu'un arrêt du conseil mettrait fin immédiatement
à tous les débats, était une espérance dont le P. de Bérulle
ne pouvait se bercer. Dès le lendemain de la signification
de l'arrêt, le Parlement décida que de très-humbles
remontrances seraient adressées au Roi relativement à
cette évocation, et que, sans préjuger la question de fond,
les supérieurs des quatre Ordres mendiants ne pourraient
envoyer chacun en Sorbonne plus de deux de leurs
religieux docteurs, jusqu'à ce qu'il y eût été autrement
pourvu.

Tout en maintenant énergiquement la demande d'une réparation, Urbain VIII se montrait fort conciliant. Il connaissait « la piété, vertu et probité » de M. de Marillac²³¹. Il témoignait publiquement la plus haute estime pour le P. de Bérulle ; le cardinal Magalotti avait même chargé le P. Bertin d'écrire au supérieur de l'Oratoire que Sa Sainteté lui confierait ses plus importantes et secrètes affaires, et qu'en cette circonstance, elle se jetait entre ses bras. Spada, du reste, ne cessait de répéter à sa cour qu'il recourait toujours aux conseils du P. de Bérulle²³². Néanmoins on ne se faisait pas une idée exacte à Rome des obstacles très-réels dont Richelieu avait à triompher pour terminer ce différend. Après avoir montré au consistoire une grande joie de l'évocation faite par le Roi à sa personne de toute l'affaire²³³, le Pape était blessé du préambule de l'arrêt, et il ne comprenait pas que le Roi n'interposât pas son autorité pour maintenir en Sorbonne les droits des docteurs réguliers²³⁴.

Dans ses conversations diplomatiques, Spàda, lui aussi, affectait de ne pas croire aux difficultés ; dans ses dépêches il était plus équitable et tenait compte des obstacles que les hommes les plus affectionnés au Saint-Siège, le P. de Bérulle et M. de Marillac, rencontraient non-seulement dans le Parlement, mais à la cour. Le Roi se montrait tellement irrité, qu'un jour, s'adressant à l'évêque d'Autun, Claude de la Magdelaine, qui blâmait la censure, il lui avait-dit avec amertume : « Vous autres, Messieurs
« du clergé, vous ne savez donc pas parler en véritables
« Français ? » Une autre fois, connaissant les sentiments du docteur Du Val, il avait demandé à Richelieu s'il n'était jamais d'usage d'ôter leur chaire à des professeurs qui pensaient comme lui.

Ce fut néanmoins le docteur Du Val que le cardinal-ministre choisit pour rédiger une nouvelle lettre au Roi

destinée à la publicité. Mais si le nonce trouvait trop modérée celle que le P. de Bérulle avait composée, le Mémoire du docteur Du Val parut si vif dans le sens contraire, que Richelieu renonça à en faire aucun usage²³⁵.

Sous le coup de ces préoccupations et de bien d'autres, le P. de Bérulle quitta Nantes et, tandis que le Roi rentrait à Paris, en passant par Rennes et le Mans, il revint par une voie plus directe. Il était chargé par Louis XIII d'affirmer au comte de Soissons que, nonobstant l'arrestation du maréchal d'Ornano et de MM. de Vendôme, l'exécution de Chalais, l'exil de madame de Chevreuse et le mariage de Monsieur, il pouvait demeurer en sécurité à la cour. Mais, quelque diligence que fît le P. de Bérulle pour apporter ces promesses rassurantes, il apprit en arrivant à Paris le 29 août que, depuis deux jours, le comte de Soissons, à la nouvelle de l'approche du Roi et du cardinal, avait pris prudemment le chemin d'un de ses châteaux situé en Bresse, d'où il gagna sans délai la frontière de Savoie.

Vers la mi-septembre, la cour rentra à Paris. Le nonce du Pape ne la quittait pas, toujours préoccupé de la même affaire ; le P. de Bérulle partageait ses inquiétudes. Bien loin en effet de se calmer, la Faculté de théologie s'animait de plus en plus. En même temps qu'elle maintenait sa procédure contre le Jésuite italien Santarelli, elle continuait ses poursuites contre un Jésuite français, François Garasse, auteur d'une Somme théologique qui, dès le 2 mars, avait été dénoncée à la Faculté. Dans l'assemblée du 1^{er} septembre, l'ouvrage fut censuré comme renfermant
« plusieurs propositions hérétiques,
« erronées, scandaleuses, téméraires, et plusieurs passages
« de l'Escriture sainte et dès saints Pères mal citez,
« corrompus et détournés de leur vray sens, et des bouf-
« fonneries sans nombre qui sont indignes d'estre escrites
« et lues par des chrestiens et par des théologiens²³⁶. » A la censure du P. Garasse vint s'ajouter celle d'un Dominicain,

Jean Testefort. On avait relevé dans une de ses thèses la proposition suivante : « L'Écriture sainte est
« renfermée partie dans la Bible, partie dans les décrétales des souverains Pontifes, en tant que celles-ci
« expliquent l'Écriture sainte, partie dans les saints Canoniques. » Me Élie du Fresne de Minée ayant attaqué cette proposition comme attribuant aux décrétales des Papes la même autorité qu'à la Bible, la Faculté de théologie, sans tenir compte des explications présentées par Testefort, déclara sa thèse intolérable. Sur cet avis, le tribunal de l'Université le condamna : 1° à la désavouer en assemblée générale ; 2° à déclarer, dans une lettre écrite de sa main, sous peine d'être à tout jamais privé des degrés académiques, que les décrétales, surtout celles qui présentaient des maximes contraires à l'autorité temporelle, ne contenaient pas le sens et l'explication des Livres saints. Ainsi que plusieurs prélats en firent la remontrance à Louis XIII, le tribunal de l'Université, composé en partie de laïques, outre-passait manifestement sa compétence, en se permettant de définir des points de doctrine²³⁷. Malgré les réclamations des évêques, Louis XIII se montrait hésitant. Dans une audience accordée aux gens du Roi, ceux-ci s'étaient plaints de l'évocation faite par le dernier arrêt du conseil et de l'entrée des réguliers dans la Faculté. Le Roi avait répondu à la vérité qu'il voulait être obéi, mais d'un air et d'un ton qui laissait supposer à ces officiers que leur démarche ne lui déplaisait pas. Ils ne s'étaient liés d'ailleurs par aucune promesse. Aussi Richelieu paraissait-il préoccupé. Son esprit politique lui montrait l'inutilité et le péril de pareilles contestations ; puis il voulait tenir la parole qu'il avait engagée au nonce. Pour en arriver là, quelle voie devait-il prendre ? De nouveau il manda le P. de Bérulle.

Le supérieur de l'Oratoire sentait toutes les difficultés de la position : il crut avoir trouvé un moyen sinon de les

résoudre, au moins de les tourner, et il l'exposa au cardinal. Celui-ci approuva son projet et voulut qu'il le proposât lui-même au nonce.

C'était une commission difficile. Sans insister beaucoup sur un point que Spada ne pouvait contester, le P. de Bérulle lui représenta cependant à quelles vives oppositions il fallait s'attendre de la part des docteurs et du Parlement, lorsque l'on viendrait à délibérer en Sorbonne sur l'annulation, révocation ou suspension de la censure. Après quoi il lui demanda si, pour éviter ces inconvénients, pour ne point exposer le Pape et le Roi à essuyer quelque affront, il ne trouverait pas plus à propos qu'au lieu de délibérer sur cette affaire dans une assemblée tenue exprès, on cherchât sans bruit des signatures particulières qui, réunies, pourraient surpasser de beaucoup le nombre de celles qu'on lisait au bas de la censure. Dans cet acte en forme de désaveu de la censure, disait le P. de Bérulle, les signataires déclareraient que « c'est une
« conduite téméraire et contraire à la charité chrétienne » de prétendre ôter à l'Église le pouvoir de corriger les princes qui se révoltent contre elle. Par la manière dont cette pièce serait rédigée, on laisserait dans le doute si elle était l'ouvrage du corps ou seulement celui du très-grand nombre des membres. Enfin, pour donner à la nouvelle déclaration plus d'autorité, le cardinal de Richelieu, comme proviseur de Sorbonne, se chargerait de l'adresser au Pape, en l'accompagnant d'une lettre. On supplierait en même temps Sa Sainteté de se contenter de cette déclaration et d'attendre même, pour la publier, que l'effervescence des esprits fût calmée, ce qui demanderait peut-être plusieurs années.

Un tel expédient ne pouvait plaire à Spada. Il repartit sur-le-champ au P. de Bérulle que « sa proposition lui causait à première vue beaucoup de scrupules, parce que quæ

« collegialiter facta sunt nonnisi collegialiter tolluntur²³⁸. » Quand bien même tous les docteurs de la Faculté condamneraient la censure, chacun dans un acte à part, ils ne répareraient pas le dommage qu'ils avaient fait tous ensemble au Saint-Siège par la censure émanée du corps. Ils n'empêcheraient point que la censure ne fût maintenue dans les registres de la Faculté, tandis que la déclaration n'y serait pas même mentionnée. Le public, voyant qu'on ne parlait pas de la Faculté, jugerait bien vite que la déclaration n'était point son ouvrage. Le nom du proviseur de Sorbonne placé en tête de cet acte ne lui donnerait pas l'autorité qu'on s'en promettait, tout le monde sachant que la maison de Sorbonne n'était pas la Faculté qui avait souscrit la censure. Demander en outre au Pape un délai de trois ou quatre ans avant de rendre l'acte public, était une condition que ni l'intérêt des âmes ni l'honneur du Saint-Siège ne permettaient d'accepter. Il fallait de plus prompts remèdes. Cette déclaration d'ailleurs, prise en elle-même, ne le satisfaisait nullement. En traitant simplement de « téméraire » la proposition qui dénie à l'Église le pouvoir de corriger un prince apostat, on laissait entrevoir qu'on ne la regardait pas comme fausse, la note de témérité se rapportant surtout au grand nombre de docteurs opposés²³⁹. Par la même raison, on se contentait de dire qu'elle « était contraire à la charité chrétienne », comme si elle ne l'était pas également à la vérité et à la justice. On affectait aussi d'attribuer à l'Église le droit de correction sans nommer le Pape, concession fâcheuse au déplorable esprit qui soufflait en France. Enfin, de toutes les propositions spécifiées dans la censure, le prétendu désaveu n'en relevait qu'une seule, et encore en termes tels que les docteurs, signataires du désaveu, semblaient partager sur les autres points le sentiment des rédacteurs de la censure.

Dans des questions de ce genre, celui qui critique a toujours le beau rôle. Le P. de Bérulle ne pouvait se dissimuler que le nonce avait vu juste sur la plupart des points, et qu'en réalité le désaveu, sous la forme proposée, était peu de chose. Mais pouvait-il obtenir davantage ? Esprit pacifique et éloigné des extrêmes, sachant à quels excès l'Université et le Parlement réunis étaient capables de se porter, ne sachant pas encore peut-être quelle persévérante et invincible énergie Richelieu était susceptible de déployer dans une affaire quand il avait résolu d'obtenir sa réussite, le P. de Bérulle cherchait, sans rien briser, à ménager un accommodement. Au risque de tout rompre, Spada voulait une victoire²⁴⁰.

Tandis que le P. de Bérulle rentrait à l'Oratoire, le nonce se rendait chez le cardinal. Dans un entretien long et animé, il lui représenta que six mois entiers s'étaient passés à se regarder sans rien faire, au grand scandale du public et au grand détriment de la bonne cause ; que les promesses dont on s'était montré prodigue à son endroit n'avaient point été tenues ; qu'il était temps de s'exécuter, et qu'avant la fin de l'année cette affaire devait être terminée, de telle sorte qu'on n'en parlât plus. Richelieu promit tout.

On prépara donc un nouvel arrêt. Prévenu par le P. de Bérulle que le référendaire chargé de la rédaction en avait étendu et modifié les termes d'une manière si captieuse que M. de Marillac avait dû la réformer, Spada désirait vivement obtenir communication de la minute. Il sonda à ce sujet le P. de Bérulle. Mais M. de Marillac ne jugea pas à propos que le nonce parût à Saint-Germain « durant cette crise » : il s'engagea seulement à lire lui-même l'arrêt avant qu'il fût porté au conseil, et à l'envoyer à Spada aussitôt après.

En effet, le soir même du jour où il avait été signé au conseil, le nonce en reçut copie par l'entremise du P. de

Bérulle²⁴¹. Dans cet acte, rendu, le 2 novembre, sur la requête présentée au Roi par les supérieurs des quatre maisons des religieux mendiants de Paris, Louis XIII, après avoir rappelé son arrêt du 18 juillet, en ordonnait l'exécution selon sa forme et teneur, sans avoir égard à celui du Parlement rendu le 20 du même mois, et défendait à tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, de composer, disputer, traiter, soit pour l'affirmative, soit pour la négative, aucune question concernant sa puissance et son autorité ou celle des autres rois et princes souverains, sous peine d'être punis comme séditeux et perturbateurs du repos public. Il ordonnait, en outre, que les docteurs réguliers de la Faculté de théologie de Paris tiendraient leurs assemblées en la manière qu'ils l'avaient fait avant les arrêts dont ils se plaignaient, et ce jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par Sa Majesté.

Cette nouvelle intervention du Roi excita un tel mécontentement dans l'Université et dans la magistrature, que le procureur général, ami du docteur du Val, l'engagea à faire une démarche auprès du nonce, afin d'en obtenir qu'il suspendît la signification de l'arrêt. Du Val ne fut pas écouté, et l'arrêt fut signifié à la Faculté dans l'assemblée du *prima mensis* de décembre.

Après délibération, les docteurs conclurent qu'on insérerait dans le pluvitif qu'ils avaient reçu avec respect les ordres du Roi ; puis ils décidèrent d'en donner avis au Parlement, afin de savoir s'ils se devaient encore regarder comme liés par l'arrêt précédemment rendu, qui leur défendait d'accepter dans leurs assemblées plus de deux docteurs de chaque ordre mendiant. Un ami du P. de Bérulle, le syndic Froger, avait requis qu'on inscrivît au moins l'arrêt du conseil sur le registre, et qu'on ne fît point de députation au Parlement. On n'eut aucun égard à sa réquisition. Quoique l'assemblée se fût engagée, à garder le secret, un des membres le viola, enleva furtivement le

plumitif et le porta au nonce. Spada, indigné, se rendit chez M. de Marillac, lui représenta la conduite de la Faculté comme un attentat inouï à l'autorité du Roi, et le conjura « d'y porter remède promptement
« et fortement, et de punir en la personne de deux ou
« trois des plus séditeux la malice, l'irrévérence et la
« désobéissance de tous les richéristes²⁴² ». Celui qu'il avait en vue était le docteur Filesac, homme probe et savant, mais qui, excité par la lutte, s'était laissé entraîner beaucoup trop loin. Dans des lettres écrites à un de ses collègues, le docteur le Bossu, alors à Rome, il énonçait des opinions aussi dangereuses qu'inexactes²⁴³. Le P. de Bérulle avait cru devoir en informer le nonce, pour qu'il agît en conséquence, tandis que, de son côté, il s'assurait des intelligences auprès du Roi. On commençait à murmurer à l'oreille de Louis XIII « que l'exil de Filesac et d'un de ses collègues pour deux ou trois mois produirait plus d'effet que dix arrêts ». C'était le maréchal de Schomberg qui, sur la demande du P. de Bérulle, avait le premier donné ce conseil au Roi. Il est bien vrai que le maréchal avait affecté un ton fort dédaigneux, ayant l'air de dire « qu'il fallait à tout prix se débarrasser de
« ces pédants qui chaque jour mettaient aux prises Sa
« Majesté avec le Pape ». Mais enfin le conseil était donné, et le P. de Bérulle pensait qu'on le suivrait, car il informait dès lors le nonce qu'avant les fêtes de Noël la cour se serait déterminée à quelque vigoureuse résolution²⁴⁴.

Le 27 décembre, en effet, le Roi envoya à la Faculté une lettre de cachet ordonnant dans les termes les plus impératifs l'enregistrement de l'arrêt du conseil. De crainte que ses ordres ne fussent pas exécutés, Louis XIII commanda à Philippe de Cospéan, évêque de Nantes, de se transporter dans la Faculté, afin de s'assurer que ses intentions seraient fidèlement suivies (2 janvier 1627). L'assemblée était composée de soixante-quinze docteurs,

dont douze religieux. Il fut conclu à l'unanimité que l'arrêt du 2 novembre serait enregistré ; mais, quand on vint à l'arrêt du 18 juillet, lequel ordonnait aux docteurs d'envoyer à Sa Majesté, fermés et cachetés, les actes et délibérations, motifs et raisons de leurs contestations et de leurs plaintes touchant le livre de Santarelli, la Faculté conclut à l'unanimité que ledit ouvrage devait être défendu et condamné comme mauvais et pernicieux. Il n'y eut partage que sur la forme de la censure elle-même. Cinquante docteurs protestèrent contre celle qui avait été faite le 1^{er} avril et confirmée le 4, refusant de la reconnaître pour un acte émané de la Faculté et sollicitant du Roi l'autorisation d'en dresser une nouvelle ; dix-huit docteurs seulement, obéissant au mot d'ordre de Richer et de Filesac, persistèrent à maintenir la première censure.

A peine instruit de cette délibération, le Roi envoya l'évêque de Nantes en apprendre l'issue au nonce. Celui-ci, dans la joie, expédia aussitôt un courrier à Rome, où elle ne fut pas accueillie avec une moindre satisfaction. Néanmoins le Pape redoutait une nouvelle censure, et Spada reçut le commandement de s'y opposer de tout son pouvoir.

Tandis qu'à Rome on trouvait encore insuffisante la délibération du 2 janvier, elle excitait au plus haut point l'irritation du Parlement, qui, par un arrêt rendu le 4, la cassait, l'annulait, et ordonnait des informations. Le Roi répondit, le 13, par une interdiction à la Faculté de traiter encore de ces matières. Dès le 25, le Parlement, revenant à la charge, déclara que « son arrêt du 4 janvier
« aurait son exécution selon sa forme et teneur, et faisait
« défense à toute personne d'y contrevenir et à tout
« docteur de la Faculté de signer quelque acte que ce pût
« être, contraire à la censure déjà nommée, sous peine de
« punition exemplaire. »

Au comble de l'inquiétude, Spada écrivit à Richelieu pour le supplier de couronner son œuvre et de mettre un terme

aux attentats sacrilèges du Parlement. Il n'était plus besoin d'exhorter Richelieu. La contradiction l'indignait ; il était décidé désormais à tout briser plutôt que de reculer. Un nouvel arrêt, rendu le 29, fit défense au Parlement de connaître de cette affaire et ordonna qu'il « serait décidé et, jugé par les sieurs cardinaux,

« prélats et autres, que Sa Majesté députerait à cet effet,
« en quels termes serait conçue la censure de la perni-
« cieuse et détestable doctrine contenue au livre de San-
« tarelli. » Le Parlement ne se regardait point encore comme battu. Trois jours après, la Faculté de théologie, tenant son assemblée du prima mensis, venait de déclarer qu'on se soumettrait aux arrêts du Roi, lorsque tout à coup le président le Jay, accompagné de quatre conseillers de la grand'chambre, entra dans la salle. Il se présentait, disait-il, pour promettre toute aide et toute protection à ceux qui défendraient les droits du royaume ; et, après un long discours sur ce thème, appuyé par le docteur Filesac, il sortit, emportant avec lui l'original de la conclusion que les docteurs avaient prise au commencement de la séance. Cette démarche parut à Louis XIII une véritable entreprise sur ses droits. Il manda au Louvre le premier président, le président le Jay, MM. de Fortiade, de la Noue, quatre autres conseillers et les gens du Roi. Là, en présence des cardinaux de Richelieu et de la Rochefoucauld, de M. de Marillac et du maréchal de Schomberg, Louis XIII leur dit :
« Je vous commande,
« et sous peine d'encourir mon indignation, de ne plus
« vous mêler des affaires de la Sorbonne. Si vous conti-
« nuez de vous y ingérer, je vous ferai voir qui est le
« maître de vous ou de moi. » M. de Marillac et Richelieu tâchèrent plutôt d'adoucir que d'aggraver les paroles de leur maître.

Pour être remise entre les mains du clergé, la censure n'en restait pas moins toujours à l'état de menace, mais si faible, que Spada ne croyait plus avoir à s'en inquiéter.

Aussi fut-il bien surpris d'apprendre par le cardinal de la Valette que Richelieu devait se rendre sous peu en Sorbonne avec le cardinal de la Rochefoucauld, l'évêque de Chartres et plusieurs autres prélats qui avaient le degré de docteur, afin de procéder ensemble à une nouvelle censure. Spada fit aussitôt observer à M. de la Valette qu'il importait de bien réfléchir avant de s'embarquer dans cette affaire ; que Rome étant saisie par lui de la proposition d'une censure, on ne pouvait convenablement essayer du nouveau avant d'avoir reçu sa réponse ; que tel devait être le sentiment de Richelieu, avec lequel il avait agi de concert²⁴⁵. Puis, laissant M. de la Valette méditer sur son discours, Spada courut chez le cardinal de la Rochefoucauld. Celui-ci, fort étonné de la confiance du nonce, protesta ne savoir rien de ce qui se tramait et dont on lui faisait évidemment mystère. Par son attitude, M. de la Rochefoucauld contribua à rassurer un peu le nonce. Néanmoins Spada désirait des renseignements plus précis ; il poussa jusqu'à l'Oratoire.

Aussi étonné que M. de la Rochefoucauld, le P. de Bérulle²⁴⁶ ne dissimula pas ses craintes au nonce. Le long temps qu'il fallait pour avoir une réponse de Rome, l'incertitude de la résolution qu'on y prendrait, l'impatience de ceux qui désiraient la nouvelle censure, la parole publique qu'on avait donnée d'en rédiger une, tout lui faisait redouter que les ministres du Roi ne prissent subitement leur parti d'eux-mêmes, sans attendre ni décision ni lettres de Rome. Par là, ils se flattaient d'échapper aux sollicitations qu'ils avaient à essuyer tous les jours, et surtout aux extrémités où se pouvaient porter les esprits, excités journellement par le Parlement et par les richéristes. Le P. de Bérulle conclut que, s'il avait un conseil à donner à Sa Seigneurie, « ce serait que, dans le cas où

« l'on viendrait à la pressentir sur les intentions du Pape,

« elle laissât entrevoir que le Saint-Père, loin de se montrer opposé à une nouvelle censure, n'était pas éloigné d'en envoyer lui-même de Rome le modèle, depuis qu'il avait appris le désaveu de la première²⁴⁷. »

Le conseil ne plut pas au nonce. Il répondit qu'il n'était nullement disposé à prendre cet engagement ou un autre analogue, quelque vague qu'il pût être ; puis il essaya de sonder son interlocuteur sur le fond des pensées du cardinal et du garde des sceaux. Avec sa loyauté ordinaire, le P. de Bérulle ne dissimula point à Spada que Richelieu n'oserait peut-être plus employer contre Filesac les mesures de rigueur dont il avait été autrefois question, dans la crainte d'avoir sur les bras le Parlement et de paraître trahir un docteur qu'en sa qualité de proviseur de Sorbonne il devait protéger.

Quelles inquiétudes dans l'âme du P. de Bérulle, si en toutes ces négociations il n'avait pas purement cherché le bien de l'Église et des âmes ! Il ne pouvait douter qu'exagérant son influence, le nonce ne le rendît en partie responsable de ce que, malgré tous ses efforts, il ne parvenait pas à empêcher. A Rome on connaissait les projets de conciliation du supérieur de l'Oratoire, et Spada venait de recevoir une dépêche qui le comblait d'éloges pour les avoir écartés²⁴⁸. Sans doute, la conscience du P. de Bérulle ne lui reprochait rien ; mais n'était-ce point une épreuve cruelle de sentir son dévouement révoqué en doute par un Pape auquel il semblait à la vérité résister, mais uniquement pour le mieux servir, que de paraître ingrat envers un bienfaiteur dont les bontés le remplissaient de la plus vive gratitude ? Pour répondre à ce que le Saint-Père et le Roi demandaient de lui, on l'avait vu entrer en rapports avec les principaux docteurs de la Sorbonne, multiplier les visites chez le nonce Spada et chez le cardinal de Richelieu, entreprendre des courses continuelles et un long voyage, lire, annoter, composer,

défaire et refaire mémoires sur mémoires. On l'avait vu surtout sortir de cette vie de silence, d'étude, d'application à Jésus-Christ et aux âmes, qui était toute son ambition, tout son bonheur. Rien ne lui avait coûté du moment où il s'agissait de défendre « la plus haute autorité qui soit en la terre, » comme il aimait à l'appeler, celle du Vicaire de Jésus-Christ. Et maintenant il passait sans doute, à Rome, pour un homme faible ou politique qui avait sacrifié les droits de l'Église aux prétentions de l'État ! Ce qui consolait alors le P. de Bérulle, c'était, après la conviction d'avoir fait son devoir, l'austère plaisir d'avoir échappé à un honneur.

Depuis la mort du cardinal de Marquemont, Louis XIII sollicitait avec instance le chapeau pour le supérieur de l'Oratoire²⁴⁹. Dans sa réponse au Roi, Urbain VIII, tout en témoignant de son estime pour le P. de Bérulle, avait engagé Sa Majesté Très-Chrétienne à rendre « le sujet « qu'elle lui proposait plus acceptable encore aux yeux de « Dieu et du monde en l'employant à la réussite des « affaires actuellement pendantes²⁵⁰. » N'était-ce point insinuer qu'on ne trouvait pas le P. de Bérulle assez docile aux inspirations de la nonciature ? Tout se sait, à Rome comme à Paris : le Roi et la Reine n'avaient rien dit au supérieur de l'Oratoire de leurs intentions à son égard, mais il en avait été averti, dès le 3 novembre, par le P. Bertin²⁵¹. Il n'ignorait donc pas que le Roi songeait à lui pour le cardinalat et que le Pape trouvait son zèle trop discret. Comment ne pas croire, dès lors, qu'il venait de sacrifier pour toujours cette pourpre que d'autres, moins désintéressés, revendiquaient alors avec un curieux mélange de souplesse et d'énergie²⁵² ?

Cependant le nonce, sans se laisser décourager par les craintes du P. de Bérulle, redoublait d'instances auprès du cardinal de la Rochefoucauld et de l'archevêque de Paris. Ceux-ci s'adressèrent au Roi, qui se montra favorable à leur

demande. Richelieu céda sans peine, et le fameux projet d'une nouvelle censure de Santarelli, si solennellement annoncé, fut abandonné sans retour.

La joie du nonce fut grande. A Rome on ne montra pas moins d'allégresse. La certitude du triomphe fit oublier les derniers incidents de la lutte. Urbain VIII, s'entretenant des affaires de France avec le cardinal Bentivoglio ²⁵³, donna les plus grandes louanges à la conduite du P. de Bérulle, et, bientôt après, le même courrier qui apportait au Roi et au cardinal-ministre les témoignages de la satisfaction du Saint-Père remettait le bref suivant à l'adresse du général de l'Oratoire :

« Entre les grands noms dont la France est fière brille
« le nom de Bérulle, dont le génie passe pour un astre
« salulaire destiné à éclairer les rois et à sauver les
« peuples ; et vraiment on n'a pas tort de penser ainsi.
« De quel bonheur, en effet, et de quelle gloire jouiraient
« les plus puissants royaumes, si l'arbitre tout-puissant
« des rois faisait réussir vos efforts et écouter vos conseils !
« Continuez, mon cher fils ; jetez toutes vos pensées dans
« le sein de Dieu, et lui-même vous nourrira de la manne
« et des consolations célestes. Votre gloire, déjà solide,
« n'a pas reçu maintenant un léger accroissement ; vous
« pouvez vous en féliciter. Si l'autorité de Pierre vient de
« triompher, dans les assemblées de la Sorbonne, de la
« sédition excitée par des esprits téméraires, parmi les
« causes d'un si grand bienfait, on célèbre les bons con-
« seils et les bons offices de votre charité. Le sénat apo-
« stolique, pour lequel la victoire de la vérité catholique
« est un triomphe, vous applaudit et demande à Celui qui
« tient les cœurs des rois en sa main, de vous accorder
« dans ce royaume de France une autorité égale à votre
« esprit de religion. Nous voulons que ces lettres aposto-
« liques vous portent un témoignage de notre affection
« pontificale, et qu'on sache dans votre pays que les

« prêtres qui, vraiment animés de l'esprit de religion, a
parlent des ordres de Dieu en la présence des rois
« s'attirent non-seulement la protection du Ciel, mais
« encore les applaudissements de toute la chrétienté ²⁵⁴. »

Ce qui toucha davantage le P. de Bérulle dans ce bref si élogieux, ce fut la bénédiction promise par le Pape à ses efforts et à ses conseils pour amener le bonheur de puissants royaumes. L'humble prêtre, en effet, sans perdre de vue l'Angleterre, poursuivait toujours les négociations entamées avec l'Espagne à la suite du traité de Mouçon. Pouvait-il maintenant se flatter de les voir réussir ?

CHAPITRE V.

AFFAIRES D'ÉTAT ET D'ÉGLISE.

1626-1627.

Projet d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne. — Le P. de Bérulle est chargé de suivre les négociations. — Dépêche du P. de Bérulle. — Réponse de M. du Fargis. — Le P. de Bérulle combat les soupçons du duc d'Olivarès. — Reprise des négociations au sujet de la démolition des forts de la Valteline. — Imprudente concession de M. du Fargis. — Visites du P. de Bérulle au marquis de Mirabel. — Urbain VIII se refuse à évacuer les forts. — Lettre du P. de Bérulle à M. de Béthune. — Triste issue de l'ambassade de Bassompierre en Angleterre. — Lettre du P. de Bérulle à la reine de la Grande-Bretagne. — Traité d'alliance avec l'Espagne, 20 mars 1627. — Nouvelles difficultés soulevées par le duc d'Olivarès. — Nouvelle dépêche du P. de Bérulle à M. du Fargis. — Soins donnés durant ce temps par le P. de Bérulle aux Carmélites. — Fondations de Sens, de Blois, d'Aix. — La Mère Anne du Saint-Sacrement à Saint-Denis. — Nouveaux monastères à Angers, à Mâcon. — La Mère Marguerite du Saint-Sacrement et le monastère de la Mère de Dieu. — Le grand couvent. — La Mère Madeleine de Saint-Joseph. — La Mère Marie-Madeleine, la Mère Marie de Jésus. — Accroissements de l'Oratoire. — Nouvelles maisons. — Insistance de Jansénius et de Saint-Cyran auprès du P. de Bérulle pour une fondation en Flandre. — Hésitations du P. de Bérulle. — Son entretien avec le P. Gibieuf. — Établissement de la Congrégation à Malines (octobre 1626). — Le P.

Bourgoing. — Le P. de Condren, ses vertus et ses œuvres. — Le P. Jean Eudes, sa vocation à l'Oratoire, ses missions en Normandie. — Le P. Lejeune. — Conférences aux ordinands. — Amour de tous ces prêtres pour Jésus-Christ. — La Mère Marguerite du Saint-Sacrement et le Général des galères. — Entrée de M. de Gondi à l'Oratoire. — Lettre du cardinal Bentivoglio au P. de Bérulle.

Entre la France et l'Espagne, il ne s'agissait plus seulement d'un traité de paix. Depuis le mois de juin 1626, on songeait à unir les deux couronnes dans une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre. En faisant confidentiellement des ouvertures à l'ambassadeur du Roi, M. du Fargis, le comte-duc d'Olivarès n'avait-il d'autre objet que d'amuser Son Éminence le cardinal de Richelieu ? En donnant à Louis XIII le conseil de paraître favorable à un nouveau traité, le cardinal de Richelieu espérait-il surtout se jouer du duc d'Olivarès ? Voilà ce que se demandait parfois le P. de Bérulle, chargé par le Roi de poursuivre les nouvelles négociations entamées à Madrid. Mais quoi qu'il en fût de la pensée intime du cardinal-ministre, l'alliance au sujet de laquelle du Fargis avait écrit à Louis XIII et dont le marquis de Mirabel avait entretenu le P. de Bérulle lui-même, répondait trop aux vues de ce dernier pour qu'il ne mît pas tout en œuvre afin de la faire aboutir. Comme il importait de laisser ignorer à la cour d'Angleterre les avances réciproques que se faisaient la France et l'Espagne, le Roi jugea plus prudent de mettre le P. de Bérulle seul dans la confidence. Tel était le motif du billet adressé de Nantes par le Roi à son ambassadeur²⁵⁵.

Aussitôt, le supérieur de l'Oratoire prévint M. du Fargis du bon accueil fait aux propositions du duc d'Olivarès :
« Si on avoit différé d'y répondre », disait-il, « c'étoit

« pour laisser un peu dissiper et éclaircir le nuage domes-
« tique qui s'était élevé, mais Monsieur étant maintenant
« et marié et content, on étoit ravy d'y entendre. » Il fallait
d'abord établir les moyens et les conditions de ce projet
d'entreprise sur l'Angleterre, l'union des deux couronnes
contre elle ne pouvant manquer d'avoir son effet, si les
mesures prises s'exécutaient avec promptitude et dans un
grand secret ; pour cette fin, la dépêche ne passait point
par les voies ordinaires des secrétaires d'État, et il était à
propos que l'Espagne de son côté conduisît cette affaire
avec toute la réserve dont elle a coutume d'user dans les
plus secrètes négociations. Elle n'avoit donc qu'à
s'expliquer nettement. Sitôt qu'on aurait une déclaration
claire et bien assurée de ses volontés, on prendrait en
France une résolution, et le nouveau traité serait conclu
« sans un plus long délai que le
« simple retour du courrier²⁵⁶. »

A cette dépêche, M. du Fargis répondit le 7 septembre.
Dans un long entretien qu'il venait d'avoir avec le duc
d'Olivarès, celui-ci s'était montré plein de défiance. La cour
de France ne voulait se servir des Espagnols que pour
effrayer les Anglais, pensait-il ; aussitôt que rendus plus
traitables par la peur, ils lui auraient donné la satisfaction
qu'elle recherchait, elle ne manquerait pas de tourner le
dos à l'Espagne et de s'allier à l'Angleterre ou à quelque
autre ennemi de la maison d'Autriche. La conséquence
naturelle de tout ce discours était qu'il fallait offrir aux
Espagnols des assurances certaines de la sincérité et de la
stabilité de notre union. De leur côté, ils étaient prêts à
envoyer une flotte puissante contre l'Angleterre dès cette
année, à la condition cependant que, pour marque des
engagements contractés, la France ferait en même temps,
de son côté, une démonstration sérieuse avec une escadre.
Philippe IV offrait à Louis XIII des navires s'il lui en
manquait. Du reste, les Espagnols seraient fidèles au secret

réclamé d'eux et auquel ils s'estimaient aussi intéressés que les Français. Mais avant de se lier, le duc d'Olivarès exigeait qu'une ligue offensive et défensive fût conclue pour dix ans entre la France et l'Espagne ; qu'on s'engageât à avoir, durant cet intervalle, amis et ennemis communs, à l'exception des anciennes alliances contractées depuis longtemps, avec les Suisses par exemple, avec Venise et la Savoie ; qu'à l'égard des puissances d'Allemagne, la ligue fût dirigée contre les rois de Suède et de Danemark, et qu'à l'égard des Hollandais, elle consistât du moins à ne les plus assister ainsi que nous le faisons²⁵⁷.

Cette réponse convainquit le P. de Bérulle que le duc d'Olivarès suspectait complètement la sincérité de la cour de France. Dans une nouvelle dépêche à M. du Fargis, il protesta avec énergie de sa bonne foi. L'Espagne ne devait prendre aucun ombrage, disait-il, du voyage que M. de Bassompierre allait faire à Londres. Cet ambassadeur avait ordre de demander, sans user d'aucune menace, le rétablissement des Français auprès de la Reine et l'accomplissement des promesses jurées lors de son mariage. Or, comme on était moralement certain du refus des Anglais, la négociation n'aurait en réalité d'autre avantage que de les mettre dans leur tort à la face de toute l'Europe et de nous donner le temps de terminer nos armements. Passant ensuite aux divers points touchés dans l'entretien du comte-duc avec M. du Fargis, le P. de Bérulle répondait que, la saison étant trop avancée pour armer en mer, il fallait nécessairement différer de quelques mois. A la vérité nous n'avions point de vaisseaux, mais il ne nous convenait pas de nous servir d'autres bâtiments que de ceux auxquels on travaillait dans nos ports, et qui seraient en état de prendre la mer au mois de février ; le Roi en avait aussi fait construire en Hollande, lesquels étaient presque prêts ; mais, pour les retirer sûrement de ce pays, il importait de ne pas déclarer immédiatement la guerre à

l'Angleterre, maîtresse des passages. Puis, venant au point capital, le projet d'alliance offensive et défensive, le P. de Bérulle le déclarait prématuré. Son premier effet, dès qu'elle viendrait à être connue, ne serait-il pas de porter toutes les puissances à se liguier entre elles contre les deux couronnes unies ? et par là, la France et l'Espagne ne se trouveraient-elles pas nécessairement éloignées de leur premier objet, la vengeance qu'elles entendaient tirer de l'Angleterre ? Il était donc plus prudent de conclure cette ligue dans un traité à part, sans rapport avec la principale entreprise. D'ailleurs, en ce qui concernait les Hollandais, il n'était point d'une sage politique de rompre avec eux : c'était nous mettre à dos les protestants du Nord et nous rendre fort difficile le passage du détroit couvert des flottes de la Hollande, alors que nous songions à attaquer l'Angleterre, et qu'en France même les réformés nous donnaient assez d'exercice. Nous employer dans le présent à procurer une bonne trêve entre la Hollande et l'Espagne, sans engager l'avenir, voilà quel était le parti le plus sage, et cela devait suffire au duc d'Olivarès. Il semblait, concluait le P. de Bérulle, que la bénédiction de Dieu sur ce siècle allât à la ruine de l'hérésie, et qu'il voulût la détruire en se servant d'elle-même, de ses propres desseins, de ses propres conseils et de sa prudence. Il fallait donc commencer par entamer l'Angleterre, puisqu'elle en donnait sujet. Le Roi son maître souhaiterait avec passion pouvoir seconder celui d'Espagne dans un si bon et si juste dessein ; malheureusement il se voyait réduit à l'inaction, faute de vaisseaux. Si le Roi son beau-frère désirait commencer, les ports de France lui étaient ouverts, et il y trouverait toute sûreté et grande abondance de munitions et de vivres, quand même le traité projeté n'aboutirait pas. Mais si le roi d'Espagne persistait à vouloir le faire, la cour de France consentait à se lier dès ce moment de telle sorte

qu'elle ne pourrait conclure aucun accord avec l'Angleterre que d'un consentement réciproque ²⁵⁸.

Tandis que le P. de Bérulle envoyait à M. du Fargis ces instructions concertées avec Richelieu, il s'efforçait d'en finir avec la paix d'Italie. L'exécution du traité de Mouçon souffrait de continuelles difficultés. Elles irritaient le marquis de Mirabel et le duc d'Olivarès, qui y voyaient, ou y voulaient voir, un indice du peu de franchise de la France à l'égard de l'Espagne.

Il avait été décidé, on se le rappelle, que le Pape, entre les mains duquel on remettrait de part et d'autre les forts de la Valteline, les ferait démolir incontinent. Sur le refus d'Urbain VIII de se charger de cette démolition, du Fargis consentit à en abandonner le soin au roi d'Espagne et aux Valtelins. On se montra très-ému à Paris de la démarche de l'ambassadeur, et les ministres du Roi ne cachèrent pas leur mécontentement au marquis de Mirabel : ils déclarèrent même, qu'en aucune façon Sa Majesté ne permettrait la démolition des forts²⁵⁹. Inquiet et blessé, l'ambassadeur d'Espagne adressa à Louis XIII un Mémoire assez hautain. Peu de jours après, le 13 octobre, il recevait la visite du P. de Bérulle. Celui-ci venait lui annoncer que le Roi avait envoyé des ordres à M. de Béthune et au marquis de Cœuvres, pour traiter des conditions et de la forme de la démolition. Puis, profitant de l'heureuse impression produite sur l'ambassadeur par cette nouvelle, il le supplia de ne pas s'arrêter à certains propos qui lui avaient été répétés, et de croire qu'en France on désirait ardemment la paix ²⁶⁰. D'autres difficultés encore se trouvaient soulevées par l'exécution du traité de Mouçon. On parlait d'un arrêt du Parlement d'Aix contre la république de Gênes ; on répandait le bruit que le roi de France avait ordonné, si on confisquait en Espagne les biens des Français, de faire de même en Provence et à Rouen pour les biens des résidents espagnols ; on affirmait à l'ambassadeur d'Espagne, que le

roi de France continuait à soutenir les prétentions du duc de Savoie, son ancien allié. Avec une patience invincible, le P. de Bérulle reprenait alors le chemin de l'hôtel du marquis de Mirabel, s'efforçait, d'accord avec le nonce Spada, de le rassurer de vive voix, ou bien lui écrivait des billets vifs et pressants. « Il faut de part et d'autre », disait le supérieur de l'Oratoire à l'ambassadeur de Philippe IV, « que

« les deux rois triomphent par leur bonne foi de toutes
« les difficultés qui surviennent, car il paraît que le
« démon en veut susciter et de toutes sortes pour empê-
« cher la paix et l'entente des deux couronnes ²⁶¹. »

L'attitude qu'Urbain VIII avait prise dans cette affaire n'était pas de nature à assurer cette paix si désirée. Après avoir refusé de se charger de la démolition des forts de la Valteline, il ne pouvait se décider à les évacuer, et ainsi le traité restait toujours en suspens. C'était un grand péril ; le P. de Bérulle le sentit et écrivit en ces termes à M. de Béthune : « Il est temps de mettre la dernière main
« à l'affaire de la Valteline et de la terminer au repos de la
« chrétienté, à la gloire du Roi et au soulagement de ses
« peuples. M. le marquis de Mirabel, ambassadeur du roi
« d'Espagne, m'a fait de la part de son maître une ouver-
« ture qui ne souffre point de difficulté, qui est que les
« deux rois démolissent conjointement les forts en y em-
« ployant les naturels du pays, comme soudoyés par les
« deux couronnes ; que deux commissaires assistent à
« cette démolition, l'un nommé par le marquis de Cœu-
« vres, l'autre par don Gonzalès de Cordoue comme gou-
« verneur de Milan, et qu'elle se fasse en présence des
« troupes du Pape, non pour y coopérer, puisqu'il ne le
« veut pas, mais seulement pour y assister et empêcher,
« par l'autorité de son nom, les accidents qui peuvent
« survenir en pareil cas. Le Roi a arrêté en son conseil
« ce tempérament, et il en a fait donner avis à M. le

« nonce, afin qu'il n'y ait plus aucune sorte de dilation
« en cette affaire, ni difficultés, ni réplique, et nous dési-
« rons qu'elle soit si promptement exécutée par votre
« ordre et votre bonne conduite dans les affaires du Roi,
« que nous n'en attendons plus d'autres nouvelles que
« celles de son exécution par le courrier qui viendra ici.
« M. le comte d'Olivarès va bien plus avant, comme je
« l'apprends de M. du Fargis. Car après s'être échauffé
« avec Mgr Pamphilio, nonce du Pape en Espagne, sur
« les difficultés que fait le Saint-Père de prendre part à
« cette démolition, il en est venu jusqu'à dire à M. du
« Fargis qu'il falloit sortir de cette affaire par une voie
« bien plus courte et faire en sorte qu'un beau matin tous
« les forts se trouvassent démolis, comme par un coup de
« foudre du ciel, que M. de Cœuvres et don Gonzalès
« sauraient bien lancer, s'ils avaient de l'esprit. Mais nous
« avons plus de respect que cela envers Sa Sainteté, et
« nous espérons de sa bonté, qu'elle nous épargnera les
« voies violentes, et finira sans aucun délai une affaire
« dont le Roi veut absolument sortir au plus tôt, pour
« penser à d'autres qui concernent la grandeur et la féli-
« cité de son État ²⁶². »

Ces autres affaires étaient toujours, au dedans la réduction des calvinistes, au dehors l'humiliation de l'Angleterre, rendues faciles, pensait le P. de Bérulle, par une union étroite de la France avec l'Espagne.

Il n'y avait plus, en effet, à espérer aucune réparation sérieuse de la cour de Windsor. Le jour même où le P. de Bérulle écrivait à M. de Béthune la lettre que l'on vient de lire, le maréchal de Bassompierre faisait ses adieux au duc de Buckingham. Après un séjour de deux mois en Angleterre, il ne rapportait que des satisfactions illusoires. Mieux que personne, le P. de Bérulle connaissait les résultats stériles de cette somptueuse ambassade ; il en était instruit par le P. de Harlay-Sancy, qui, sur l'ordre du

Roi, avait accompagné Bassompierre, afin de rétablir la vérité des faits que les Anglais dénaturaient audacieusement²⁶³. Aussi Buckingham n'avait-il rien ménagé pour obtenir le renvoi du P. de Sancy. Très-ferme d'abord sur ce point, Bassompierre ne tarda pas à fléchir sur tous les autres et sembla se contenter d'une apparence de réconciliation célébrée par des fêtes brillantes. Il fut convenu que la Reine aurait un évêque et dix prêtres français, non réguliers, pour le service de sa chapelle, outre son confesseur et le compagnon de celui-ci, le P. Philips et le P. Viette, tous deux de l'Oratoire ; on stipula aussi le nombre de serviteurs qu'elle pourrait tirer de son pays. Après quoi le comte de Bassompierre revint en France, chargé de riches présents et accompagné de soixante-dix prêtres catholiques anglais que Buckingham avait paru délivrer à sa prière, mais dont, en réalité, le grand amiral était ravi de se défaire. Pour se consoler d'avoir si complètement échoué, « le fait d'un ambassa-
« deur », disait Bassompierre de l'air le plus dégagé du monde, « est de porter et de rapporter des paroles, non
« pas des effets²⁶⁴. » Un trait d'esprit ne suffisait pas pour désarmer Richelieu, pour consoler le P. de Bérulle. Le premier considérait avant tout la France insultée, et méditait d'en tirer une vengeance éclatante ; le second songeait en même temps à l'isolement et à la douleur de la reine d'Angleterre. La guerre semblait imminente entre les deux pays, et, durant une lutte qui allait mettre aux mains son mari et son frère, l'infortunée princesse serait sans soutien. Aussi, dans les premiers jours de 1627, le P. de Bérulle composa une nouvelle et touchante lettre, sur la demande et sous le nom de Marie de Médicis, qui la signa.

« Ma fille », disait la Reine mère, « ce seul mot me
« perce le cœur et m'attendrit si fort, que je ne pourrois
« passer outre si ie ne me force à moy-mesme, surmontant
« ma douleur par un nouvel amour vers vous et par le

« désir que j'ay de m'entretenir avec vous. Ma fille donc,
« et ma très-chère fille, ne soyez jamais capable de croire
« que ie puisse vous mettre en oubly, vous m'êtes trop
« chère et trop douloureuse ensemble... Le traicté qui
« sépare la France et l'Angleterre ne vous sépare point de
« mon esprit. Je pense à vous à toute heure, et vous
« m'êtes plus présente que lorsque vous estiez allentour
« de moi... » Puis, après avoir dit à Henriette avec quelle
joie elle avait appris par le P. de Sancy sa fidélité à ses
exercices de religion, après lui avoir recommandé de suivre
les avis que ce Père et le P. de Bérulle lui avaient donnés
autrefois, Marie de Médicis, ou plutôt le supérieur de
l'Oratoire, songeant aux périls dont était entourée la
jeunesse de la reine d'Angleterre, ajoutait ces sages
conseils : « Souvenez-vous que Dieu est avec vous, et son
« ange qui vous garde. C'est la plus fidèle compagnie que
« nous ayons tous. C'est celle aussy au regard de laquelle
« vous devez avoir vos premiers soins. Soyez soigneuse à
« prier Dieu et à le prier souvent, et à le prier avec d'au-
« tant plus de ferveur, que vous en avez besoin et que sa
« grâce vous est nécessaire en l'estat où vous estes. Conti-
« nuez vos exercices de piété, et n'escoutez pas ceux qui
« vous en veulent divertir sous prétexte de gayeté. Leur
« conseil est pernicieux et vous porteroit en de terribles
« tristesses... Ne prenez ny confiance ny plaisir en la plus-
« part de ceux que l'on m'a dit vous approcher le plus. Iay
« peine de voir ces gens-là près de vous. Mais j'aurois
« beaucoup plus de peine si leurs paroles entroient dans
« vostre esprit. Dieu vous en préserve, ma fille, et vous
« conserve en sa grâce et en son amour. Souvenez-vous
« chaque jour que Jésus-Christ Nostre Seigneur est mort
« pour vous donner la vie. Il est vostre sauveur et vostre
« Dieu. Il est vostre salut, vostre garde et vostre refuge
« en toutes vos nécessitez. Recourez à luy et l'invoquez
« souvent, et recourez aussi à sa très-sainte Mère la
« Vierge Marie, de laquelle vous portez le nom e à

« laquelle ie vous exhorte de continuer la dévotion qui
« vous a esté enseignée. le vous en ay donné l'exemple...
« A Dieu, ma fille, à Dieu, et soyez à Dieu pour
« jamais ²⁶⁵. »

Plus la position d'Henriette de France et des catholiques anglais causait d'inquiétude au P. de Bérulle, plus il lui tardait d'apprendre qu'un traité avantageux avec l'Espagne était enfin conclu. La nouvelle ne tarda pas à en arriver. Dans son désir de mettre publiquement aux mains la France et l'Angleterre, Olivarès, sous divers prétextes, pressa tellement du Fargis, que celui-ci, averti peut-être par la Reine mère qu'il ne déplairait pas, outrepassa de nouveau ses instructions, et signa, le 20 mars, un traité d'alliance avec l'Espagne. Philippe IV ne s'obligeait à rien plus que le roi de France, mais déclarait seulement à celui-ci qu'il « avoit déjà guerre ouverte

« avec l'Angleterre et exécuteroit de toutes les puissances
« de ses forces contre ses États tous genres d'hostilités
« permises en guerre loyale ; ce que Sa Majesté pro-
« mettait aussi de faire, au plus tard, dans le mois de
« juin 1628²⁶⁶. » Bien que le traité, dans les termes où il
avait été conclu par du Fargis, ne fût point fort avantageux, Louis XIII était « si offensé des indignités que ses
« sujets recevoient de l'Angleterre ²⁶⁷ », qu'il l'accepta et le
signa (20 avril 1627).

Au moment où le P. de Bérulle pouvait se réjouir de voir une alliance si nécessaire enfin conclue, il apprenait que le duc d'Olivarès soulevait de nouveaux incidents. Revenant sur une question déjà traitée, le favori de Philippe IV déclara que les forces de l'Espagne n'étaient pas suffisantes pour « faire une attaque royale en Angleterre », si le roi de France ne mettait de son côté une armée navale en mer d'au moins vingt-cinq vaisseaux. Il demandait aussi que Louis XIII s'assurât de la neutralité des Pays-Bas. Il demandait enfin que don Diego de Meria, général de la

cavalerie envoyé en Flandre, pût passer par la France et y conférer des conditions du traité avec les ministres du Roi.

Ces nouvelles exigences du duc d'Olivarès indignèrent Richelieu. Il démontra-vivement au P. de Bérulle comment les Espagnols ne nous avaient mis en cette affaire que pour se moquer de la religion, exciter le Roi à s'embarquer dans une guerre avec les Anglais, et l'abandonner quand elle serait engagée. Le P. de Bérulle n'avait pas attendu ce jour pour soupçonner la sincérité d'Olivarès ; mais, plus encore que Richelieu peut-être, parce qu'il le désirait davantage, il s'était flatté de prendre l'Espagne dans ses propres filets. Quoi qu'il en fût, d'accord avec le cardinal, le supérieur de l'Oratoire écrivit dans des termes clairs et énergiques à M. du Fargis. La France, lui disait-il, était toujours résolue à procéder avec sa franchise ordinaire, quoique les Espagnols fissent mine de reculer et qu'au dire de plusieurs ils eussent moins en vue, par leur traité, de rendre service à la cause de la religion que de surprendre le Roi. Pour leur ôter tout prétexte de ne pas faire la campagne à laquelle ils s'étaient engagés, Louis XIII promettait au delà même de ce qu'ils avaient exigé, et il tiendrait vingt-cinq vaisseaux armés dans la Manche ; mais il ne lui semblait pas raisonnable de joindre ces vaisseaux à ceux d'Espagne pour agir conjointement ; car « il n'est pas suppor-

« table que deux grands rois concourent en un même

« dessein, l'un avec trois fois autant de forces que

« l'autre. » Quant au reste, pour faire voir quelle était la loyauté de la France, quoique, à s'en tenir à la lettre du traité, elle ne fût pas obligée de se déclarer avant un an contre les Anglais, le Roi daignait permettre que notre union avec l'Espagne fût connue du jour où celle-ci commencerait à exécuter le traité. Le Roi ne s'opposait pas, en outre, au passage par la France de don Diego de Meria et à des pourparlers entre lui et ses ministres, au risque de donner des soupçons à l'Angleterre et à la Hollande, qui,

presentant une alliance, seraient fort capables de soulever les huguenots de France. Sa Majesté ne refusait pas même d'agir auprès des Hollandais, afin d'obtenir leur neutralité.

Du Fargis répondit naturellement aux protestations de bonne foi du P. de Bérulle par celles du duc d'Olivarès. A en croire le ministre de Philippe IV, les deux escadres, mouillées dans les eaux de la Corogne et de Dunkerque, étaient armées et n'attendaient plus qu'un ordre pour appareiller. Il n'ajoutait pas qu'elles devaient l'attendre longtemps.

Négociations avec l'Espagne, avec l'Angleterre, avec l'Italie, avec la Sorbonne, le P. de Bérulle se trouvait donc, en 1627, initié à tout. Il correspondait avec M. du Fargis comme avec M. de Blainville, avec le marquis de Cœuvres comme avec M. de Béthune ; le nonce Spada, dans le parloir de la rue Saint-Honoré, venait solliciter ses bons offices ; le marquis de Mirabel comptait plus sur sa parole que sur celle des ministres. Le Roi prenait ses conseils, la Reine mère transcrivait ses lettres, tandis que d'Herbault expédiait ses dépêches. Dans toutes les circonstances difficiles, on l'appelait ; Louis XIII le voulait en cour, et Richelieu l'emmenait à la Maison-Rouge, à Fleury, à Limours. Mais ni la fatigue de tenir dans les mains tant de fils, et d'avoir, pour qu'ils ne se brisent point, à ménager de si puissants intérêts ; ni les préoccupations de l'homme d'État doublées des inquiétudes de l'homme de Dieu, qui, pour assurer le triomphe de la France et de l'Église, ne veut employer que des moyens conseillés par l'honneur et acceptés par la foi, rien, en un mot, ne peut distraire le supérieur des Carmélites et le général de l'Oratoire de ces deux grandes et chères sociétés. Il trouve du temps pour veiller sur elles et pour rendre grâces au ciel des bénédictions dont il ne cesse de les favoriser.

Elles sont prospères, en effet. Les fondations se multiplient, et, dans toutes, il est facile de voir ce que le Carmel doit à son zélé supérieur. C'est un des prélats dont

la confiance lui est acquise, Octave de Bellegarde, qui appelle les filles de sainte Thérèse dans sa ville archiépiscopale de Sens et qui veut les recevoir de la main de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement ²⁶⁸. C'est du couvent de la Mère de Dieu, objet de tous les soins de M. de Bérulle, que sort la pieuse colonie destinée à Blois. La prieure du nouveau monastère, la Mère Anne de Jésus, une amie de la marquise de Maignelay et de la duchesse d'Hallwin, a rencontré bien souvent, alors qu'elle s'appelait madame de Villepecque, le supérieur de l'Oratoire dans leur hôtel du faubourg Saint-Honoré, et elle n'a pas accepté, sans prendre ses conseils et ses ordres, la charge que lui impose l'estime de la Mère Marguerite ²⁶⁹. A la tête du parlement d'Aix se trouvait alors un premier président dont la piété rehaussait singulièrement le mérite et la naissance, messire Meynier de Forbin, baron d'Oppède ²⁷⁰. D'accord avec sa pieuse femme, Ayman de Castellane de la Verdière, il désirait attirer les Carmélites dans la capitale de la Provence, et, depuis dix ans déjà, il sollicitait M. de Bérulle d'accéder à ses vœux. Celui-ci n'avait pu s'y rendre encore, et par des motifs bien dignes de sa haute piété et de son désintéressement ²⁷¹. Mais, cette année, il triompha des derniers obstacles. Le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, la Mère Thérèse de Jésus, alors prieure de Marseille, et ses compagnes, prirent possession, aux acclamations de tous, du monastère érigé sous le titre de Sainte-Madeleine solitaire ²⁷². Par les sentiments de reconnaissance et d'amitié dont ses lettres portaient l'expression à M. d'Oppède, M. de Bérulle animait encore le zèle que le pieux magistrat déployait en faveur des Carmélites, et qui ne se démentit jamais ²⁷³. De toutes ces fondations, celle à laquelle M. de Bérulle prit l'intérêt le plus vif, fut la fondation de Saint-Denis.

Ainsi qu'il l'avait décidé avec la Mère Anne du Saint-Sacrement (mademoiselle de Viole), lors de son passage à

Amiens, au mois de juin 1625, Saint-Denis était destiné à bénéficier des largesses de madame de la Grange-Trianon²⁷⁴. La résolution une fois prise, la Mère Anne du Saint-Sacrement ne tarda pas à l'exécuter. En quelques semaines on eut accommodé les bâtiments où les Carmélites comptaient demeurer provisoirement. A la fin d'août, elles partirent d'Amiens, et après une courte halte au monastère de l'Incarnation et à celui de la Mère de Dieu, elles arrivèrent à Saint-Denis. La clôture y fut établie le 28 septembre, le lendemain même du jour où le P. de Bérulle, obligé de quitter précipitamment l'Angleterre, arrivait à Paris. Dans les tristes préoccupations qui l'assiégeaient alors, ce lui était une douce consolation d'apprendre avec quelle ferveur les filles de la Mère Anne s'efforçaient de marcher sur les traces de leur prieure. Celle-ci se montrait vraiment admirable dans leur conduite. Ses lumières pour découvrir les desseins particuliers de Dieu sur chaque âme ; sa prudence à attendre les moments du ciel ; sa dépendance vis-à-vis de la grâce, n'étaient égalées que par sa vigueur à combattre les vices, les lâchetés, les défaillances de la nature. Le regard fixé sur Jésus-Christ, elle désirait passionnément amener toutes ses filles à ses pieds ; mais elle se gardait bien de les y conduire par le même chemin. On eût dit qu'elle avait autant de méthodes de direction que de caractères différents à gouverner. Humble et digne, tendre et ferme, ardente et mesurée, comme elle ne cherchait que Jésus dans les âmes, elle entendait que ce fût lui seul dont on respectât, dont on aimât l'autorité en sa personne. Il fallait s'attendre à ce qu'une communauté si fervente fût visitée par l'épreuve. Les cinq religieuses que la Mère Anne avait amenées d'Amiens, tombèrent successivement malades. Malgré les largesses de madame de la Grange, la pauvreté de ces saintes filles était telle, que la Mère Anne n'osait faire venir de Paris quelque médecin en renom et se devait

contenter des docteurs de l'endroit. Dieu guérit ses servantes sans le secours de la science ²⁷⁵. Mais une position si précaire préoccupa le P. de Bérulle. A ce monastère non moins dénué des biens de la terre que riche de ceux du ciel, il chercha une fondatrice, et il la découvrit bientôt. Parmi les personnes les plus distinguées de la cour qui venaient solliciter ses conseils, se trouvait une jeune femme d'une haute piété, madame de la Ville-aux-Clercs ; son mari, secrétaire d'État, homme de probité, de vertu et d'une capacité qui ne l'avait pas empêché d'échouer, comme les autres, en Angleterre, loin de combattre ses goûts, les encourageait et les partageait. Le P. de Bérulle avait été tellement frappé du travail de la grâce dans cette âme, que, ne pouvant se charger de sa conduite, il l'avait remise entre les mains du plus éclairé de ses disciples, le P. de Condren. Liée intimement avec mademoiselle de Gadagne, connue maintenant dans le Carmel sous le nom de Sœur Angélique, madame de la Ville-aux-Clercs était heureuse d'appliquer aux Carmélites quelques-unes des immenses aumônes que lui permettait sa grande fortune et qu'exigeait d'elle sa charité. Aussi, quand le P. de Bérulle lui offrit de devenir fondatrice du monastère de Saint-Denis, accepta-t-elle avec joie une charge largement compensée à ses yeux par l'affection, la reconnaissance et les prières des Carmélites²⁷⁶.

A Angers, les filles de sainte Thérèse ne supportaient pas avec moins de courage qu'à Saint-Denis une pauvreté à laquelle le P. de Bérulle ne les croyait pas condamnées lorsqu'il avait agréé cette fondation. La comtesse de Carava, sœur de l'évêque d'Angers, M. Miron, avait en effet promis de consacrer une partie de ses biens au nouveau monastère ; mais elle tomba dangereusement malade, et lorsque les cinq religieuses désignées par le P. de Bérulle pour le nouveau couvent de l'Incarnation arrivèrent, ce fut pour recevoir le dernier soupir de leur fondatrice, qui, en

réalité, n'avait rien fondé. Le contrat était à peine valide : aucune maison n'était achetée, et il n'existait point de testament. Par bonheur, le P. de Bérulle obtint de la Reine mère qu'elle donnât l'hospitalité aux Carmélites dans un hôtel qui lui appartenait, le Logis-Barreau. Elles y vécurent d'abord en proie aux plus dures privations et dans un abandon extrême qu'aggravait encore l'éloignement de leur unique protecteur, M. Charles Miron, élevé sur ces entrefaites au siège archiépiscopal de Lyon ²⁷⁷.

La fondation de Mâcon, qui se fit quelques semaines après celle d'Angers, n'offrit point au commencement les mêmes difficultés²⁷⁸, tout ayant été réglé à l'avance par une des premières professes du grand couvent, la Mère Marguerite de Saint-Joseph, alors prieure de Bourges²⁷⁹, mais originaire de Mâcon. Ce fut elle qui obtint, par le crédit du prince de Condé, les lettres patentes du Roi et l'agrément du corps de ville, s'occupa du choix et de l'achat d'un terrain, et contribua en grande partie à le payer, avec les dix mille livres de sa dot que le couvent de l'Incarnation s'était engagé à lui restituer pour cet objet. Néanmoins les Carmélites de Mâcon, comme leurs sœurs des trente-huit autres couvents de France, ne tardèrent pas à souffrir de la pauvreté : heureuse souffrance à leurs yeux, car elles y voyaient un trait nouveau de ressemblance avec sainte Thérèse, leur mère !

Ainsi se conservait dans les monastères de province l'esprit primitif du Carmel, et l'on devine sans peine ce qu'il devait être à Paris, sans cesse entretenu et ravivé par le P. de Bérulle.

A la tête du petit couvent²⁸⁰, se trouvait alors la Mère Marguerite du Saint-Sacrement. Depuis le jour où son intelligence avait commencé à s'ouvrir aux premières leçons de sa sainte Mère, madame Acarie, le P. de Bérulle n'avait jamais abandonné à personne la conduite de cette âme prédestinée ²⁸¹. Aussi, lorsque les religieuses de

l'Incarnation réclamant leur vénérée Mère Madeleine de Saint-Joseph, les sœurs, d'une voix unanime, eurent élu à sa place la Mère Marguerite, le P. de Bérulle ne put qu'applaudir à un tel choix. Elle n'avait à la vérité que trente-quatre ans, mais déjà, dans les circonstances les plus difficiles, parfois les plus douloureuses, Tours, Bordeaux et Saintes avaient successivement admiré sa rare sagesse, son humble et invincible fermeté. A Paris, elle sembla se surpasser ; elle suffisait à tout. En même temps que par ses soins, les jardins, les cloîtres, les bâtiments s'achevaient, que l'église recevait une décoration convenable, que la sacristie acquérait les ornements nécessaires, elle s'occupait des intérêts spirituels de ses filles, comme si elle n'eût point eu à veiller sur leurs intérêts temporels. Convaincue que le seul avantage de sa charge était de lui attirer le mépris de tous en exposant à une plus vive lumière ses innombrables manquements, constamment appliquée à Dieu, et dans un profond silence « ne repaissant son cœur », selon ses propres paroles, « que de l'amour de Jésus-Christ », elle allait de la vue de ses misères à la contemplation des miséricordes de son Dieu, et passait sans cesse de la plus vigoureuse haine contre elle-même aux transports d'une sainte et surnaturelle passion pour son Sauveur. On eût dit qu'elle ne respirait plus que du côté du ciel. Ce n'étaient pas seulement les religieuses du petit couvent qui vénéraient les rares vertus de leur prieure et s'efforçaient de les imiter. Le bruit s'en répandait au loin ; à la cour, à la ville, on connaissait la Mère Marguerite. Des ecclésiastiques, des gentilshommes, des grandes dames venaient solliciter ses prières et ses conseils. Elle ne pouvait les éconduire tous ; mais les visites au parloir étaient le plus grand sacrifice que la charité pût imposer à son humilité.

Il fallait bien que, comme la Mère Marguerite, la Mère Madeleine de Saint-Joseph cédât parfois aux pieuses importunités de la cour. Le monde sentait ce qui se cachait

de lumière, de sainteté, d'héroïsme, derrière les grilles de l'Incarnation ; il aspirait sinon à voir, du moins à entendre ces femmes qui avaient témoigné tant de mépris pour ses faveurs et pour ses plaisirs. Les duchesses de Guise, de Longueville, de Vendôme, cette jeune duchesse d'Orléans dont les jours devaient être sitôt tranchés, la Reine régnante, la Reine mère ²⁸², fatiguées des intrigues où se consumait leur vie, se faisaient conduire au grand couvent pour y respirer un air plus pur que celui du Louvre, pour y goûter une paix que le monde ne donne pas. Ce qu'elles voyaient cependant n'était rien à côté du spectacle dont jouissaient, dans leur retraite, les filles de la Mère Madeleine.

Depuis son retour au monastère de l'Incarnation²⁸³, la sainte prieure était favorisée des grâces les plus excellentes. Quel que fût son désir de les dérober à tous les regards et de s'anéantir dans l'estime des hommes, elle n'y pouvait parvenir : ses efforts pour dissimuler les faveurs du ciel et ses propres vertus ne servaient qu'à leur donner plus d'éclat. Les opérations de Dieu en elle étaient d'ailleurs si extraordinaires, que l'obéissance seule lui aurait fait un devoir de les confier au P. de Bérulle, alors même qu'il lui eût été possible de garder un secret vis-à-vis du cher guide de son âme. Elle lui découvrit donc les merveilles qui se passaient en elle, tout en lui avouant qu'elle ne trouvait pas de paroles pour les déclarer. Si incomplète que fût l'exposition de son état, le P. de Bérulle en comprit la grandeur. Elle se sentait liée à l'amour immense que Jésus-Christ porte à son Père, et, par une suite nécessaire, à celui dont le Père est rempli pour tous les membres de son Fils. Jésus-Christ était vraiment, suivant l'expression de saint Paul, la plénitude de la Mère Madeleine. Il était en elle comme une vertu générale qui contenait toutes les vertus particulières, comme une source féconde qui leur donnait naissance. Ainsi remplie de Jésus-

Christ, à son exemple et sous sa motion toute-puissante, elle ne regardait et n'aimait que Dieu dans les créatures. « Les vraies Carmélites, disait-elle, doivent faire toutes choses par amour²⁸⁴. »

A la vue de dons si excellents et d'une fidélité si constante, le P. de Bérulle sentait croître de jour en jour son respect pour son incomparable fille. Le ciel lui-même²⁸⁵ semblait l'y convier. Un jour, dans l'oraison, il crut entendre une voix d'en haut qui lui disait : « La Mère
« Madeleine est dans une voie très-pure et très-élevée ;
« elle porte des souffrances divines opérées immédiate-
« ment par la puissance de Dieu ; choses grandes se doi-
« vent passer en cette âme, mais elles lui coûteront bien
« cher ²⁸⁶. » Pour arriver en effet à une union si étroite avec Jésus-Christ, il fallait pratiquer le plus rigoureux, le plus complet détachement. Rien n'arrêta la Mère Madeleine ; et le P. de Bérulle n'eut pas besoin d'exciter son courage pour qu'elle gravît, sans faiblir, ce nouveau calvaire, s'y étendît sur la croix, et reçût de la même main qui lui donnait la mort une vie nouvelle et toute divinisée.

Les Carmélites de l'Incarnation, fières d'avoir une sainte pour prieure, lui avaient choisi pour sous-prieure une religieuse bien jeune encore, mais d'une vertu déjà consommée, Sœur Marie-Madeleine de Jésus. C'était cette aimable mademoiselle de Bains dont le P. de Bérulle avait converti la mère, béni la naissance, choisi le nom, et dont les succès éclatants à la cour l'avaient fait trembler, jusqu'à ce que, touchée par la grâce, elle fût venue se jeter, victorieuse du monde et d'elle-même, aux pieds de la Mère Marie de Jésus ²⁸⁷. A partir de ce moment, Sœur Madeleine, se regardant comme une victime, comprit que, morte à elle-même, elle ne devait agir que par le mouvement de l'Esprit-Saint. Pour connaître ses volontés, docile aux enseignements du P. de Bérulle, elle ne détachait plus ses regards de Jésus-Christ. Les paroles, les actions,

les douleurs, la vie, la mort, les grandeurs et les abaissements du Verbe incarné, remplissant son cœur, imprimaient à toute sa conduite un caractère céleste qui ravissait la communauté. Aussi, les compagnes de Sœur Madeleine n'hésitèrent-elles pas à la nommer sous-prieure, quoique elle eût à peine vingt-cinq ans. Surprise et désolée, elle fit tout au monde pour se défendre d'accepter une telle charge ; mais le P. de Bérulle ne céda pas, et Sœur Madeleine, qui n'aspirait qu'à une vie de silence et de solitude, dut en faire à l'obéissance un complet sacrifice. La perfection avec laquelle elle s'acquitta des devoirs de son nouvel emploi justifia le choix de ses sœurs, et, quelque connaissance qu'elles eussent déjà de son mérite et de sa capacité, elle surpassa encore leur attente. Accablée de travail et de souffrances, la Mère Madeleine de Saint-Joseph se déchargea sur la nouvelle sous-prieure des visites fréquentes qu'elle était forcée de recevoir, des lettres qu'elle devait écrire ; elle s'en fit même aider dans la direction des âmes ²⁸⁸. Le P. de Bérulle s'étonnait que la Sœur Madeleine de Jésus pût suffire à des occupations si nombreuses, et si variées, et il bénissait Dieu de l'avoir choisi pour montrer à cette grande âme le chemin du Carmel et pour l'y conduire.

Combien d'autres religieuses devaient au P. de Bérulle le même bonheur, et lui donnaient en échange la même consolation ! Il voyait à cette époque, groupées autour de la Mère Madeleine, Sœur Marie de Saint-Jérôme, toute absorbée dans la contemplation du Verbe incarné ²⁸⁹, Sœur Gratienne de Saint-Michel, à qui sa verte vieillesse permettait de prolonger indéfiniment ses veilles auprès du très-saint Sacrement²⁹⁰, Sœur Renée de Jésus-Maria, dont les dispositions intérieures l'avaient tellement frappé, qu'il l'avait fait venir de Tours à Paris pour être plus à portée de cultiver son âme²⁹¹. Là, le serviteur de Dieu retrouvait sa tante et sa mère, madame Séguier d'Autry et madame de

Bérulle, toutes deux portant l'abnégation jusqu'à la cruauté pour elles-mêmes ; l'une, ne reculant devant aucune humiliation pour triompher de son naturel altier et dominant ; l'autre, afin d'immoler son cœur dans ses joies les plus pures, se refusant à recevoir son fils et à l'entretenir²⁹². Là se développait sous ses yeux une sainte intimité entre la Mère Marie de Jésus (madame de Bréauté) et la Mère Madeleine de Saint-Joseph. C'était chose admirable, disaient toutes les Carmélites, de se trouver avec ces deux Mères aux heures de récréation. Leur douceur, leur affabilité étaient touchantes : elles ne songeaient qu'à s'abaisser l'une devant l'autre, et tous leurs discours ne tendaient qu'à faire aimer davantage Jésus-Christ²⁹³.

Jésus-Christ était en effet l'unique pensée, l'unique passion de ces ferventes religieuses. Le contempler en lui-même, dans ses actions et dans sa personne ; le faire régner en leurs âmes par une donation sans réserve, le répandre autour d'elles par la prière et l'exemple, n'être plus que des « capacités » et des « instruments de Jésus-Christ » ; telle était l'œuvre de leur vie. OEuvre grande s'il en fut jamais, et à laquelle nul ne travaillait avec plus de lumière, de zèle et de constance que leur très-honoré Père, M. de Bérulle.

Et cependant, combien d'autres charges pesaient sur lui ! La Congrégation prenait un accroissement extraordinaire. De toutes parts on offrait au pieux fondateur de nouvelles maisons. Il fallait répondre aux demandes continuelles des évêques et des villes, entamer et poursuivre des négociations parfois longues et compliquées, remercier les bienfaiteurs, encourager les nouveaux supérieurs, tout surveiller et tout conduire. Salins, Châlon-sur-Saône, Niort, Montbrison, le Mans, Saumur, Beaune, Nantes, Toulon, avaient successivement, depuis deux années, donné à la Congrégation des maisons ou des collèges. Parmi toutes

ces fondations, la plus importante fut celle qui se fit cette année même en Flandre.

Il y avait fort longtemps déjà que l'on songeait à l'établissement de l'Oratoire dans ce pays. Dès l'année 1613, Marie de Médicis recommandait avec chaleur la Congrégation à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas ; mais auprès de cette princesse se trouvait un homme dont la haine contre la France ne lui permit pas d'introduire alors dans ses États des prêtres, si saints qu'ils fussent, du moment où ils sortaient de Paris. Ce ministre était le fameux cardinal de la Cueva ²⁹⁴.

Dans l'impossibilité de triompher d'un tel adversaire, Nicolas Zoes²⁹⁵, évêque de Bois-le-Duc, s'inspirant de la vie de saint Philippe de Néri et des statuts de la Vallicelle, avait réuni des prêtres en communauté dans sa ville épiscopale, et établi ainsi une sorte d'Oratoire. De plus, il avait envoyé à Paris un de ses chanoines, afin qu'il y étudiât de près la manière de vivre des Oratoriens. Celui-ci, après un an de séjour, rentra en Flandre si enchanté de ce qu'il venait de voir et d'entendre, que l'évêque de Bois-le-Duc désira plus vivement encore attirer auprès de lui les disciples de M. de Bérulle ²⁹⁶.

En même temps, un ancien compagnon de M. de Bérulle durant le voyage d'Espagne, maintenant fixé à Bruxelles, M. Navet, réclamait du fondateur de l'Oratoire des renseignements exacts sur l'esprit et les règles de son institut, et lui demandait d'envoyer quelques-uns de ses Pères dans les Pays-Bas²⁹⁷. Pour connaître les usages de la Congrégation, M. de Bérulle renvoyait M. Navet au chanoine de Bois-le-Duc ; quant à un établissement, sans en repousser absolument la proposition, il restait sur la réserve. C'est ce que déplorait de son côté un autre ecclésiastique de Flandre, déjà célèbre alors, Cornélius Jansénius.

M. de Bérulle n'était pas un étranger pour Jansénius. Dans ses lettres fréquentes, M. de Saint-Cyran ne manquait pas d'entretenir son ami des vertus, des travaux et des œuvres du supérieur de l'Oratoire. Il avait sollicité et obtenu du docteur de Louvain une approbation fort louangeuse de la formule des vœux, puis du livre des Grandeurs de Jésus. Sans cesse il revenait sur l'esprit purement sacerdotal de la nouvelle Congrégation, sur sa soumission hiérarchique aux évêques, sur la vénération qu'on y professait pour saint Augustin, sur l'opposition que lui faisaient les Pères Jésuites. A tant de traits, au dernier surtout, Jansénius se sentait animé d'un désir de plus en plus vif d'attirer l'Oratoire à Louvain, de l'établir jusqu'en Hollande ²⁹⁸.

La guerre, en effet, et une guerre déplorable, était allumée entre la Compagnie de Jésus et l'Université de Louvain. Il s'agissait, comme toujours, du droit contesté aux religieux d'ouvrir des écoles de philosophie et de conférer des degrés. Vieille de soixante ans déjà, la querelle n'avait jamais été plus acharnée qu'à l'heure présente. Les magistrats de Louvain ayant permis, en 1624, aux Jésuites d'enseigner la philosophie, l'Université épouvantée avait chargé Jansénius d'aller plaider sa cause jusqu'en Espagne, afin d'obtenir la révocation de ce privilège. Une première victoire avait été bien éphémère. A peine Jansénius était-il de retour, porteur de la révocation, que le provincial des Jésuites obtenait directement du Roi le maintien de la Société dans ses privilèges, et le pouvoir pour elle d'admettre au degré de licencié ceux qui auraient étudié dans ses écoles ²⁹⁹. La seule condition posée par « Sa Majesté Catholique », était que les professeurs des Jésuites seraient soumis à l'Université, et qu'ils en observeraient les statuts et les règlements. De nouveau, Jansénius avait dû reprendre le chemin de Madrid afin d'y soutenir les prétentions de l'Université ³⁰⁰. Il était donc impossible que

dans la chaleur de la lutte, Jansénius ne vît pas de bon œil une société qu'on lui représentait comme animée d'un esprit tout autre que celui des ordres religieux. Louvain d'ailleurs n'était pas le seul endroit où se manifestât alors une violente opposition contre les réguliers. On la rencontrait également en Hollande. Dès l'année 1623, un ami de Jansénius, Rovénius, archevêque de Philippes et vicaire apostolique des Pays-Bas, s'était rendu à Rome pour défendre son autorité menacée, disait-il, par les entreprises des réguliers, des Pères Jésuites principalement. Il se montrait animé contre eux d'une passion égalée seulement par son désir de se voir élevé au siège archiepiscopal d'Utrecht³⁰¹.

Si l'intérêt de Rovénius et de Jansénius était d'attirer en ce moment l'Oratoire dans les Pays-Bas, était-ce bien celui du supérieur de l'Oratoire de répondre à leur appel ? En acceptant des offres intéressées, ne semblait-il pas aller chercher les Pères Jésuites pour leur faire concurrence jusque sur leur propre terrain ? Ne devait-on pas craindre, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, que ces religieux ne fissent à la Congrégation, dans les Pays-Bas, la même opposition qu'en France et en Italie ? Pouvait-on même s'étonner que, voyant Jansénius à Louvain, Rovénius en Hollande, Saint-Cyran à Paris, prôner l'Oratoire et lui ménager des établissements, ils confondissent les protégés avec leurs protecteurs, et regardassent les uns et les autres comme des ennemis déclarés ?

Le P. de Bérulle hésitait donc. Blessé sans doute de cette indécision, Jansénius écrivait à son ami, le 10 juin 1623, dans son langage aussi flamand qu'énigmatique :

« Je trouve bon que Célias (Saint-Cyran) ne die rien de
« l'affaire de Pilmot (l'Augustinus) à Sémir (le P. de
« Bérulle), car ie croy qu'il n'est pas temps encore³⁰² »
Près de trois années s'écoulèrent sans que le P. de Bérulle acceptât les offres des évêques, et se rendît aux

sollicitations de l'Infante et de quelques vertueux ecclésiastiques. C'était le principal négociateur de l'affaire qui en retardait la conclusion.

Un jour le P. de Bérulle, triste et préoccupé, prit à part le P. Gibieuf, et mettant la conversation sur M. l'abbé de Saint-Cyran, il lui confia tout ce qu'il pensait sur le compte de cet ecclésiastique. Frappé de sa haute capacité, de son aptitude au travail, des qualités grandes et nombreuses dont le ciel l'avait doué, il avait espéré que M. de Saint-Cyran servirait très-utilement l'Église, et c'est pourquoi il s'était efforcé de s'insinuer dans son esprit et de gagner son amitié. Mais depuis quelque temps, il découvrait de si grands écarts, dans son imagination, une pente si violente à la singularité, tant d'affectation à dire et à penser des choses extraordinaires, un tel orgueil, qu'il se demandait avec douleur quel fond on pouvait faire sur sa fidélité à l'Église. Parfois même, il se prenait à penser, non sans effroi, que si jamais un tel homme avait la liberté de parler sans crainte, il serait capable de pousser les choses jusqu'aux dernières extrémités. Néanmoins un reste d'espoir retenait encore le P. de Bérulle et l'empêchait de rompre publiquement avec lui. Avant d'en arriver à un éclat, il voulait avoir épuisé tous les moyens de le gagner. Le général de l'Oratoire demanda donc au P. Gibieuf de garder le secret sur cette confidence, en le priant toutefois, lorsque l'occasion s'en présenterait après sa mort, de rendre témoignage aux sentiments que lui avaient inspirés les dispositions de M. du Vergier de Hauranne ³⁰³.

Aussi, lorsque au commencement de l'année 1626, Jansénius, se rendant en Espagne, vint à Paris pour réitérer les instances de l'archevêque de Malines, le P. de Bérulle, toujours indécis, ne s'engagea pas encore ³⁰⁴. Inquiet, Jansénius mandait de Madrid à Saint-Cyran : « Je
« m'étonne que vous ne m'écriviez pas un mot de l'Ora-
« toire. On le désire fort en Flandre. Je vous prie, poussez

« la roue tant que vous le pourrez. Vous avez entendu,
« à ce que ie croy, comme l'évesque d'Arras, qui est
« mort, a laissé 200,000, les autres disent 300,000 livres,
« pour la fondation de l'Oratoire. Je sçay qu'il y en a
« encore en d'autres villes qui sont prêts de donner de
« bonnes sommes pour le mesme effet : il n'y reste que
« commencer. Travaillez-y, je vous en prie. S'ils (les
« Oratoriens) gardent cet esprit de n'estre pas désireux
« du bien, de se tenir fermes aux évêques, sans se mêler
« trop des affaires séculières, ils seront adorez dans ce
« pays-là, où le clergé séculier est aimé ³⁰⁵. » Cette lettre si
pressante à l'abbé de Saint-Cyran était datée du 25 juillet.
Depuis deux mois, la fondation était résolue. L'infante
d'Espagne, Isabelle Claire-Eugénie, ayant ordonné à son
ambassadeur en France, Henri de Vicq, de conclure cette
affaire, le P. de Bérulle n'avait pas cru pouvoir résister plus
longtemps. Les évêques, le clergé, l'infante, réclamaient
l'Oratoire. Il pensa sans doute qu'au moment où une
prévention universelle contre les religieux pouvait les
condamner, dans les Pays-Bas, à une impuissance relative,
l'Oratoire avait quelque chance de maintenir l'esprit de
religion, de travailler à la réforme des ecclésiastiques, sans
donner d'ombrages. Le 28 mai, l'ambassadeur de l'infante
annonçait la conclusion de l'affaire à l'archevêque de
Malines, et le 23 août, Saint-Cyran informait ce prélat de la
prochaine arrivée des Oratoriens ³⁰⁶.

C'étaient les PP. Bourgoing et de Prépavin, les confrères
Symphorien Guyon, et Nicolas La Croix. Arrivés à Bruxelles
vers les premiers jours de septembre, ils furent accueillis
avec une joie extrême par l'archevêque de Malines, qui leur
offrit l'hospitalité dans son propre palais, les conduisit à
l'audience de l'infante, et, le 11 octobre, les installa
solennellement lui-même dans leur maison de Louvain. Il
officia pontificalement à la messe et aux vêpres. La foule
était grande pour voir cette pieuse cérémonie et pour

entendre les nouveaux arrivés. Le P. Bourgoing et le P. de Prépavin prêchèrent l'un et l'autre, le premier en latin, le second en français, au grand applaudissement de tous³⁰⁷.

A peine les disciples du P. de Bérulle avaient-ils pris possession, que l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, était informé par François Van der Burch, archevêque de Cambrai, de calomnies qui circulaient contre l'Oratoire. Il n'eut pas de peine à les réfuter : il convainquit même si complètement l'archevêque de Cambrai, que celui-ci s'employa dès lors avec le plus grand zèle à attirer les Oratoriens dans son diocèse, et bientôt il les établit à Maubeuge³⁰⁸.

S'il était un homme fait pour désarmer la calomnie, c'était assurément le P. Bourgoing. D'une science théologique qui le tenait à l'abri des surprises, d'une soumission au Saint-Siège qui le garantissait de toute erreur, rempli pour les évêques d'une obéissance aussi digne que filiale, le nouveau supérieur de Louvain avait puisé dans le commerce du P. de Bérulle la plus haute idée du sacerdoce de Jésus-Christ. Aussi, à peine eut-il ouvert des conférences et des retraites à l'usage des ecclésiastiques, qu'ils s'y pressèrent en foule. Cette parole grave, pleine, apostolique, qui tout en flagellant les désordres du sacerdoce, relevait si haut sa dignité, impressionnait d'autant plus vivement les auditeurs du P. Bourgoing, que sa vie offrait le plus éloquent commentaire de sa parole. Son innocence n'était égalée que par sa mortification, et l'une et l'autre le cédaient encore à son immense amour pour Jésus-Christ³⁰⁹. Plus jeune que le P. Bourgoing, mais formé comme lui par le P. de Bérulle, le F. Clériade de Prépavin s'était de bonne heure pénétré des maximes et de l'esprit de la Congrégation. Avec Jean Le Jeune et Hugues Quarré, ses compagnons d'étude dans l'Université de Dôle, entrés le même jour que lui à l'Oratoire, Clériade de Prépavin avait été consacré par le P.

de Bérulle à la vie voyageuse et laborieuse de Jésus-Christ prêchant l'Évangile. Une telle consécration ne pouvait demeurer stérile. Révéler Jésus-Christ à tant de chrétiens qui l'ignoraient, à tant d'ecclésiastiques qui ne le connaissaient pas, était l'unique ambition de ce jeune prêtre. Dieu la bénit, et ce fut Louvain qui en recueillit d'abord les fruits³¹⁰. L'un des confrères qui accompagnaient les PP. Bourgoing et de Prépavin, Symphorien Guyon ne faisait que d'entrer à l'Oratoire, mais déjà il était facile de prévoir ses progrès sous la conduite de si bons maîtres, et les vertus que la grâce du sacerdoce trouverait et développerait en lui³¹¹.

Tandis qu'en Flandre le P. Bourgoing donnait, par sa vie et sa doctrine, une haute idée de la Congrégation, à Paris et dans les provinces les disciples du P. de Bérulle ne rendaient pas un témoignage moins éclatant à la sainteté de leur fondateur. Le P. Gibieuf, qui était supérieur en titre de la maison de la rue Saint-Honoré, et auquel on recourait sans cesse de toutes les maisons de l'Oratoire, durant les voyages, les maladies du Père général, suffisait à tout et savait tout concilier, sous la haute direction du P. de Bérulle. Il gouvernait l'Oratoire sans interrompre les longues heures qu'il consacrait à l'oraison, puis à l'étude³¹². A côté de lui grandissait un prêtre admirable, le P. de Condren.

Charles de Condren avait dépassé toutes les espérances que permettait de concevoir la ferveur de ses commencements. Rappelé de Poitiers en 1621 et nommé supérieur de Saint-Magloire, il n'avait pas tardé à y apprendre par quelles épreuves Dieu fait passer les saints. Son intelligence si vive, si lumineuse, fut plongée dans les ténèbres et comme paralysée ; sa mémoire, d'une fidélité si merveilleuse, lui refusa tout service ; la moindre application lui était impossible. Conférences avec les calvinistes et les esprits forts, prédications, direction, tout

lui devint une telle croix, qu'il conjura le P. de Bérulle de l'en décharger. Quel supplice, en effet, quelle secrète agonie que de parler sans pouvoir préciser à l'avance sa pensée, ni entrevoir le mot qui la doit rendre quand elle se décide à éclore ! Mais la prière de l'humble prêtre ne fut pas exaucée. Pour s'y rendre, il aurait fallu ignorer quelles lumières jaillissaient de ses ténèbres. L'autel lui-même était devenu pour le P. de Condren un objet d'effroi ; il tremblait d'en approcher. Les obscurités de l'esprit ne lui semblaient rien auprès des tortures que l'imagination, complice des sens, faisait subir à son âme. L'ange qui osait souffleter l'Apôtre à peine descendu du troisième ciel et persécuter jusqu'au fond du désert les Antoine et les Pacôme, s'acharnait à sa poursuite. Vainement, imputant à sa chair des crimes dont elle était innocente, il la traitait avec une incroyable rigueur : l'épreuve continuait toujours. Le front dans la poussière, les yeux pleins de larmes, les épaules ensanglantées, le plus saint des fils de M. de Bérulle s'estimait le plus ignorant, le plus coupable, le plus abaissé des hommes ; il s'étonnait de vivre. Dieu avait atteint son but : le P. de Condren recouvra la paix.

Durant cette longue et terrible épreuve, le P. de Condren convertit un grand nombre d'hérétiques, tira du péché où ils croupissaient les cœurs les plus criminels, poussa dans les voies de Dieu, avec une prudence et une vigueur surprenantes, les âmes les plus élevées, et donna de telles preuves d'une perfection déjà consommée, que Vincent de Paul disait : « Il ne s'est point trouvé un
« homme semblable à lui³¹³ » ; et que la Mère de Chantal ne craignait pas d'ajouter : « Si Dieu a donné à l'Église
« notre bienheureux fondateur pour instruire les hommes,
« il me semble qu'il a rendu le P. de Condren capable
« d'instruire les anges³¹⁴. » Le P. de Bérulle voulut voir de plus près une si belle lumière. Il rappela de Saint-Magloire à la maison de la rue Saint-Honoré le P. de Condren, et,

réalisant une résolution bien arrêtée dans son esprit, le pieux fondateur se mit sous la conduite d'un des plus jeunes de ses fils. "fc La congrégation de l'Ora-
« toire obéit à son général, » disait-il aimablement, « mais
« le général obéit au P. de Condren ³¹⁵. » L'obéissance du général allait jusqu'à la vénération ; on le voyait écrire, à genoux et tête nue, les paroles qu'il lui avait entendu dire, ou baiser humblement la trace de ses pas. Aussi, fidèle vis-à-vis de lui à une règle qu'il s'était tracée pour tous, celle de respecter la grâce de chacun et d'attendre les moments de Dieu, n'aimait-il pas, à moins d'indications providentielles, à augmenter les travaux du P. de Condren. Il le laissait à sa solitude, à ses entretiens avec Jésus-Christ, aux âmes qu'il conduisait, des Carmélites, des religieuses de différents ordres, des femmes qui dans tous les rangs de la société étonnaient le monde par leur sainteté éminente, que ce fût une pauvre fille nommée Barbe³¹⁶ ou une grande dame comme la comtesse de Brienne³¹⁷ ; des prêtres appelés à des voies extraordinaires, tels que le fameux P. Bernard, objet de l'admiration de Richelieu³¹⁸, ou des prélats animés d'un zèle tout évangélique, tels que M. de Donnadieu, évêque de Gomminges³¹⁹. En deux circonstances cependant, le P. de Bérulle crut devoir tirer le P. de Condren de l'obscurité dont il aimait à s'envelopper.

Le 12 mai 1627, sans respect pour les derniers édits, le comte de Bouteville, déjà célèbre par vingt-deux duels, vint croiser le fer avec le baron de Beuvron, en plein jour, au milieu de Paris, dans la place Royale, le Roi étant au Louvre. Les deux adversaires ne se firent aucune blessure, mais le comte des Chapelles, second de Bouteville, tua le marquis de Bussy d'Amboise. Bouteville et des Chapelles furent arrêtés et conduits à la Bastille. Il y allait pour eux de la peine capitale. Toute la noblesse s'émut et vint conjurer le Roi d'accorder la grâce des coupables. Le

Parlement lui-même sembla faiblir en remettant l'exécution au lendemain. Mais Richelieu, consulté par son maître, lui adressa un mémoire, chef-d'œuvre de froide habileté, où, après avoir exposé les raisons pour et contre, il concluait par ces mots : « Il est question de couper la gorge aux duels ou aux édits de Votre Majesté³²⁰. » De toutes les raisons, Louis XIII ne vit que celle-là ; les plus touchantes supplications le trouvèrent inébranlable. Or, il s'agissait de préparer au grand passage ces deux jeunes gentilshommes jusque-là remplis de l'esprit de la cour, et plus soucieux de sortir du monde avec éclat et de braver la mort que de l'accepter dans les sentiments de repentir qui convenaient à leur état. M. de Cospeau, évêque de Nantes, qui les visitait, voulut s'adjoindre le P. de Condren. Touchés par les exhortations du prélat et du saint prêtre, les deux infortunés pardonnèrent et demandèrent pardon. Le jour de l'exécution arrivé, le P. de Condren monta avec l'évêque de Nantes et les condamnés dans la fatale charrette. A la place de Grève, Bouteville descendit le premier et fut aussitôt exécuté. Des Chapelles gravit les degrés de l'échafaud, et voyant les restes de Bouteville : « Est-ce là le corps de mon cousin ? » dit-il. « Oui, monsieur, » répondit le bourreau. « Prions Dieu pour lui, » ajouta des Chapelles, et, s'appuyant sur le bras du P. de Condren, il se mit à genoux. Après une courte prière, il se releva, demanda à n'être point bandé et plaça lui-même sa tête sur le billot. A peine la justice du Roi était-elle satisfaite, que l'on publiait des lettres signées par Bouteville et des Chapelles qui témoignaient avec une éloquence triste et touchante de la sincérité de leur conversion³²¹.

Peu de jours avant ce tragique événement, la duchesse d'Orléans mourait en couches à l'âge de vingt-deux ans, laissant une fille à son mari³²². Les larmes du duc d'Orléans ne devaient pas couler longtemps : il était fort à craindre qu'on ne s'empressât de le consoler. C'eût été un

scandale que la Reine mère désirait passionnément prévenir, et comme Gaston était encore plus faible que libertin, comme la religion n'avait pas perdu sur lui son empire, Marie de Médicis pensa que, par une direction éclairée et virile, on pourrait combattre les déplorables influences qui se disputaient Monsieur et peut-être en triompher. Elle parla de son dessein au P. de Bérulle et le pria de désigner pour ce ministère difficile quelqu'un des Pères de sa congrégation. Au premier mot de la Reine, la pensée du P. de Bérulle s'était portée sur le P. de Condren ; mais il connaissait l'aversion de l'humble prêtre pour la cour et sa ferme résolution de n'y exercer aucune fonction. Néanmoins, après avoir tout pesé devant Dieu, il se décida à passer outre, et faisant part à Marie de Médicis de sa décision : « C'est mon cœur que je vous « donne, » lui dit-il, « en vous donnant le P. de Condren. » La Reine, qui avait eu récemment l'occasion de s'entretenir, aux Grandes Carmélites, avec le jeune Oratorien, applaudit au choix de son supérieur et en informa Monsieur. Celui-ci accepta et vint à l'Oratoire. On le sut aussitôt dans la maison. Le P. de Bérulle s'était bien gardé de prévenir le futur confesseur de Gaston ; néanmoins, à la nouvelle de la visite du duc d'Orléans, sur le simple soupçon qu'on pourrait le venir chercher, il sortit de sa chambre et s'alla si bien cacher, que pendant fort longtemps on ne le put découvrir. Monsieur, jeune et vif, commençait à s'impatienter, et le P. de Bérulle ne laissait pas que d'être assez confus. Enfin on trouva, blotti dans un coin, M. de Condren qui conjurait Dieu d'éloigner de lui le fardeau dont il se supposait menacé. Avant de se rendre, il essaya encore d'un dernier effort : il envoya supplier le général de se souvenir qu'en entrant à l'Oratoire il avait déclaré ne vouloir jamais être ni supérieur ni attaché à la cour. M. de Bérulle répondit qu'à la vérité il avait fait ces conditions, mais qu'elles n'avaient point été acceptées ; qu'ainsi il eût à obéir. Il obéit en effet, et, après avoir confessé Monsieur, il l'entretint avec tant de

grâce et de liberté d'esprit, que le jeune prince, oubliant les désagréments de sa longue attente, lui voua dès cette première entrevue une affection qui ne se démentit jamais ³²³.

Avec moins de distinction dans l'esprit que le P. de Condren, un génie moins étendu, plus jeune d'ailleurs que le confesseur de Monsieur, Jean Eudes donnait déjà au P. de Bérulle ces espérances que les saints seuls ont le privilège de faire naître. Ce n'était pas sans combat qu'il avait obtenu de ses parents la permission d'abord de recevoir la tonsure, ensuite et surtout d'entrer à l'Oratoire. Il était l'aîné de ses frères ; nul ne soupçonnait encore au village l'illustration que le second attacherait au nom de Mézeray³²⁴ ; et, pour un pauvre chirurgien de basse Normandie, le sacrifice était grand de donner son aîné non-seulement à l'Église, mais à une congrégation qui ne le devait pas enrichir. Il céda cependant. Eudes dit adieu à son clocher de Ri, aux vieilles églises d'Argentan, aux fertiles campagnes où s'était écoulée son enfance, et il accourut à l'Oratoire. Le P. de Bérulle l'y reçut lui-même en un beau jour, celui de l'Incarnation (1623) ³²⁵. A peine entré dans la congrégation, Jean Eudes n'eut pas de plus vif désir que de devenir le disciple et comme l'image de celui dont la vertu lui inspirait la plus religieuse admiration. A l'école du P. de Bérulle, il sentait croître en lui une tendre et profonde dévotion envers le Verbe incarné ; il n'étudiait que pour se rendre plus capable d'approfondir ses mystères ; il les méditait sans relâche et, se conformant aux règles tracées par l'Église, il les honorait successivement, à mesure que la sainte liturgie en retraçait le vivant souvenir à ses yeux³²⁶. L'Eucharistie n'étant, à vrai dire, que l'extension à travers les âges et par le ministère des prêtres du mystère de l'Incarnation, il confessait que jamais il ne serait digne de succéder à la Très-Sainte Vierge en enfantant comme elle son Sauveur et

son Dieu. Aussi se prépara-t-il durant toute l'année 1625 à sa première messe. « Le saint sacri-
« fice est quelque chose de si grand, » disait-il, « qu'il
« faudrait trois éternités pour l'offrir dignement, la pre-
« mière pour s'y disposer, la seconde pour la célébrer,
« et la troisième pour en rendre de justes actions de
« grâces³²⁷. »

Prêtre, Jean Eudes ne songeait plus qu'à devenir victime. Il ne lui semblait pas pouvoir monter à l'autel pour immoler Jésus-Christ s'il n'avait d'abord fait de sa propre chair une véritable hostie. Ses macérations étaient effrayantes ; sa santé en fut sérieusement atteinte. Pour la rétablir, le P. de Bérulle l'envoya dans la maison de Notre-Dame des Vertus, à Aubervilliers. Là, il travaillait sans relâche, lisant la sainte Écriture à genoux, selon l'usage de l'Oratoire, ne recourant aux traducteurs et aux interprètes que fort rarement, et amassant ainsi des trésors pour sa propre sanctification et pour l'évangélisation de ses frères, lorsqu'il apprit qu'une peste terrible ravageait la Normandie, et que le fléau, déjà maître du doyenné d'Écouché, s'approchait rapidement d'Argentan. A cette nouvelle, il commença par s'offrir en sacrifice à la divine majesté pour ses malheureux concitoyens ; puis, accourant à la maison de la rue Saint-Honoré, il conjura le P. de Bérulle de l'autoriser à partir sans délai. Le P. de Bérulle comprit aussitôt que l'attrait de son disciple venait du Ciel, et, « glorieux d'immoler un de ses enfants pour tout un peuple », il lui donna, après quelque temps d'attente, sa permission. Le lendemain de ce jour, Jean Eudes sortait de Paris à pied et le bâton à la main. Son bagage se composait d'un autel portatif, des objets nécessaires à la célébration de la sainte messe et de son bréviaire. A Caen, où il s'arrêta d'abord, le P. Allard, supérieur de la maison de l'Oratoire, lui remit une lettre, — qui n'avait nullement le caractère administratif de ces sortes de documents, — pour

le vicaire général de Séez. Le P. Allard n'y dissimulait pas son admiration pour son jeune confrère, en faveur duquel il sollicitait l'honneur d'administrer les sacrements et de dispenser la parole de Dieu, principalement dans les paroisses où, par le malheur des temps et la lâcheté des hommes, on ne trouvait plus de prêtres. Bientôt le P. de Bérulle apprit qu'aucune épreuve n'était épargnée à son héroïque disciple. Exposé tout le jour aux fatigues de l'apostolat et aux périls de la contagion, il ne trouvait, quand venait le soir, ni nourriture ni abri. Les curés et les seigneurs des paroisses lui refusaient de concert l'hospitalité. Mais, loin de se laisser abattre, Eudes n'en était que plus heureux. Délaissé des hommes, il se réfugiait en Dieu, qui le soutenait manifestement. Le fléau ayant diminué dans la campagne, mais menaçant plus que jamais Argentan, il s'enferma dans cette petite ville, releva le courage des habitants, les mit par un vœu solennel sous la protection de la Mère de Dieu, et ne les quitta qu'après s'être assuré que la peste les épargnerait³²⁸.

Cet esprit apostolique que le P. de Bérulle avait tant à cœur d'inspirer à ses fils, les remplissait vraiment. De toutes les maisons de l'Oratoire le pieux fondateur recevait les nouvelles les plus propres à consoler sa foi. Tandis que Jean Eudes évangélisait la Normandie, Jean-Baptiste Gault, supérieur du Mans, ouvrait dans cette grande ville des missions dont le succès était immense, puis, parcourant les campagnes, appelait à lui les paysans, pénétrait dans leurs chaumières et, au prix des plus rudes travaux, les conquérait à Jésus-Christ ³²⁹. Le frère si tendrement aimé de Jean-Baptiste Gault, Eustache, ne lui cédait en rien ; son séjour en Bourgogne, avant qu'il partît pour l'Espagne, y avait laissé un long et durable souvenir ³³⁰. Dans la Vendée, le P. Guillaume Dodo attirait les enfants par des catéchismes, les hommes par des conférences, tous par des prédications qui fortifiaient leur foi exposée au contact des

hérétiques ³³¹. En Provence, Jean Jaubert, longtemps compagnon du P. Romillion, se faisait avec un zèle infatigable l'apôtre de la jeunesse ³³². Déjà les évêques et leurs diocésains demandaient à l'envi au P. de Bérulle de leur accorder le P. Le Jeune, dont la réputation commençait à se répandre par toute la France, homme admirable en effet, dont la parole n'était si puissante que parce que, méditée au pied du crucifix, fécondée par ses prières, ses larmes et son sang, elle livrait son âme plus encore qu'elle n'exprimait sa pensée. Cette année même (1627), tandis qu'il prêchait à Rouen, frappé de cécité au milieu d'un de ses sermons, il ne fit rien connaître à son auditoire de ce cruel accident et acheva son discours avec la plus parfaite tranquillité d'âme. Il avait trente-cinq ans ³³³. Le P. de Bérulle lui donna alors pour compagnon un jeune Père digne d'être le témoin de ses vertus comme il en était l'imitateur, Michel Lefèvre, qui ne connaissait pas de plus beau ministère que de faire la mission aux pauvres gens de la campagne ³³⁴.

Mais, si fructueux que fussent les exercices de la mission, il en était d'autres plus importants encore, ceux qui avaient pour objet la réforme même du clergé. L'initiative d'une œuvre si nécessaire fut prise à Paris par le P. de Condren, à Malines par le P. Bourgoing. Déjà, à la vérité, plusieurs de leurs confrères les avaient précédés dans cette voie ; à eux néanmoins revint l'honneur d'avoir organisé les conférences ecclésiastiques, bientôt célèbres, dont le but était de préparer à la réception des saints ordres. Comme on ne voyait pas encore de séminaires proprement dits, on s'estimait heureux lorsque les évêques obtenaient des ordinands qu'ils assistassent pendant huit jours à une conférence le matin et à une autre le soir. Les maisons de l'Oratoire devenant plus habitables, on obligea les ordinands à y demeurer pendant dix jours ; on arriva jusqu'à exiger un mois et même deux de retraite. Pendant

ce temps, les Oratoriens leur montraient la grandeur du sacerdoce, la gravité des devoirs qu'il impose, les vertus qu'il exige. Ils les conjuraient, s'ils étaient déjà engagés dans les saints ordres, de ne recevoir la prêtrise qu'après s'être purifiés de tous leurs péchés et avoir pris la résolution inébranlable de mener une vie digne de leur profession. Ils adjuraient ceux qui étaient libres encore de ne point se faire d'Église s'ils ne se sentaient une véritable vocation, et ils leur peignaient en traits effrayants la dégradation dans le temps et les châtiments terribles réservés dans l'éternité aux mauvais prêtres. L'effet de ces pieux exercices était considérable ; non-seulement les ordinands, mais un grand nombre d'ecclésiastiques, prêtres depuis longtemps, se pressaient à ces conférences et en sortaient émus, bien souvent transformés³³⁵.

Tels étaient les travaux apostoliques auxquels se livrait l'Oratoire. Sous leur multiplicité on sentait une unité profonde. Ces prêtres, différents de caractère, de génie, de tempérament, appliqués aux œuvres les plus variées, les plus dissemblables, confessant, dirigeant, prêchant, instituant des conférences pour les ecclésiastiques, ouvrant des catéchismes pour les petits enfants, évangélisant les pauvres villageois, se rencontraient tous cependant en un point, leur culte pour la personne de Jésus-Christ. Faire connaître ses pensées, ses volontés, ses enseignements, ses vertus, ses mystères, lier les âmes à sa très-sainte humanité, leur faire entendre que le Verbe incarné est le principe et la fin de tout ce que Dieu opère au dehors, et qu'il n'est pas d'autre voie pour remonter à lui, voilà quel était le fond commun de leur enseignement. C'était toujours Jésus-Christ, l'unique prêtre, que le P. de Condren et le P. Bourgoing avaient sur les lèvres quand ils entretenaient les ecclésiastiques des grandeurs et des devoirs de leur état ; c'était Jésus-Christ que le P. Le Jeune et le P. Métezeau prêchaient dans les villes, le P. Dodo, le P.

Eudes et le P. Lefèvre aux jeunes gens et aux paysans. Ils n'avaient point appris, à l'école du P. de Bérulle, d'autre science, mais ils l'avaient merveilleusement retenue ³³⁶.

On conçoit l'impression que devaient produire de tels prêtres, le souvenir qu'ils devaient laisser. Leur parole, leur vie attirait journellement à l'Oratoire de nouveaux disciples. Il en est peu dont l'entrée fît autant de bruit dans le monde que celle de M. de Gondî.

Il était frère de l'archevêque de Paris et de la marquise de Maignelay, allié aux premières maisons du royaume, lieutenant général pour le Roi ès mers du Levant, général des galères et chevalier des ordres. Aussi intelligent que brave, il inspirait aux gens de lettres avec lesquels il conversait la même sympathie qu'aux matelots et aux soldats qui combattaient sous ses ordres, tandis qu'à la cour sa distinction, son esprit et sa grâce le faisaient passer pour un gentilhomme accompli. Sa femme, Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy, fille aînée du comte de la Rochepot, était une fervente chrétienne. Devenue mère, et soucieuse avant tout d'élever ses enfants selon Dieu, elle avait demandé pour précepteur au P. de Bérulle quelqu'un de ses prêtres. Le supérieur de l'Oratoire lui avait donné un saint : Vincent de Paul. A cette époque toutefois, le général des galères n'était point encore entré en relation directe avec le P. de Bérulle. Leur première entrevue fut singulière. Un jour que M. de Gondî, cédant aux instances de sa pieuse femme, qui redoutait pour lui l'air et les succès de la cour, s'était rendu au petit couvent, afin d'y parler de son âme à la Mère Marguerite du Saint-Sacrement, celle-ci lui présenta un ecclésiastique qui se trouvait dans le même parloir :

« Voilà, monsieur, » lui dit-elle, « le R. P. de Bérulle,
« que vous ne connaissez pas ; mais vous le connaîtrez
« quelque jour, et il sera l'instrument le plus efficace dont
« Dieu se servira pour votre salut. Vous vous moquez de

« moi, à l'heure qu'il est ; vous vous en moquerez encore
« longtemps, mais vous connaîtrez que je vous dis le
« vrai³³⁷. »

Sans attacher autrement d'importance à la prédiction de la prieure, M. de Gondi partit pour Marseille, où l'appelaient les devoirs de sa charge. A peine était-il arrivé, qu'il eut un démêlé des plus vifs avec le gouverneur de Toulon, de la maison de Forbin³³⁸. Il s'agissait d'un salut qu'avaient fait à M. de Forbin, en rentrant dans le port, les galères royales, et auquel le canon de la ville n'avait point répondu. On s'attendait à un duel entre le gouverneur et le général, et la nouvelle s'en était déjà répandue à la cour. Tremblante pour le salut de son frère, la marquise de Maignelay courut au monastère de la rue Chapon et confia ses angoisses à la Mère Marguerite. L'affliction de la prieure fut extraordinaire. Depuis ce jour jusqu'à celui où elle sut que le différend était apaisé, elle n'eut plus de repos. Jeûnes, macérations, prières, veilles prolongées, elle n'épargna rien. Elle s'offrait comme une victime à la justice de Dieu pour obtenir la grâce et le salut du général des galères. Une de ses sœurs la surprit répandant des torrents de larmes et s'écriant, en proie à la plus profonde peine :
« Mon Seigneur et
« mon Dieu ! ayez pitié de cette pauvre âme, ne la perdez
« pas ; mon Dieu, usez de votre miséricorde ; pardonnez-
« lui, mon Dieu ; touchez son cœur ! Châtiez-moi, mon
« Dieu, car je suis une misérable ; frappez sur moi, et lui
« pardonnez ! » Puis, comme si celui dont elle payait la dette pouvait l'entendre : « Oh ! que tu me coûtes cher ! » murmurait-elle ; « oh ! que tu me fais souffrir ! mais il
« n'importe, pourvu que tu sois sauvé ! » Cette ardente prière fut entendue, et M. de Gondi ne se battit pas³³⁹. Mais une grande douleur le vint visiter presque aussitôt. Le 23 juin 1625, madame de Gondi, jeune encore, mais les mains pleines d'œuvres, mourait à Paris et était ensevelie

dans ce couvent de la Mère de Dieu, origine de tant de grâces pour elle et pour son mari³⁴⁰. Averti par Vincent de Paul du coup irréparable qui venait de le frapper, M. de Gondi n'hésita pas. Son amour était de ceux qui ne se jurent pas deux fois. Se donner à Jésus-Christ, c'était se montrer doublement fidèle à la compagne dont il pleurait la mort. Les paroles prophétiques de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement lui revinrent en mémoire, et il ne songea plus qu'à les réaliser. Il se démit de toutes ses charges en faveur de son fils aîné, Pierre de Gondi, duc de Retz, pour qui il avait obtenu, dès l'année 1617, la survivance du généralat des galères, puis, après avoir mis ordre à ses affaires, il vint se présenter au P. de Bérulle pour en obtenir la grâce d'entrer dans l'Oratoire ³⁴¹.

Le prudent supérieur, craignant qu'une résolution si grave, prise sous le coup d'une violente douleur, n'eût pas été suffisamment mûrie, ne s'empressa pas d'ouvrir à M. de Gondi les portes de la congrégation. Il l'éprouva sérieusement et longuement ; mais enfin, ayant reconnu à sa soumission et à sa persévérance que sa vocation venait de Dieu, il le reçut, non toutefois sans l'avertir que Jésus-Christ « lui ferait part de sa croix et qu'il lui
« faudrait endurer de grandes persécutions avant que de
« participer à sa gloire. » Le 6 avril 1627, M. de Gondi prit la soutane³⁴².

Rome s'intéressa comme la France à cette généreuse démarche. « Je me réjouis avec vous, » écrivit aussitôt Bentivoglio au supérieur de l'Oratoire, « de l'acquisition
« que vous venez de faire en la personne du général des
« galères. Ce peut être un grand triomphe pour la con-
« grégation³⁴³. »

Dans son amitié pour le P. de Bérulle, Bentivoglio rêvait un autre triomphe : il le voulait voir revêtu de la pourpre romaine, et il travaillait à la lui assurer.

CHAPITRE VI.

LE CARDINALAT.

1627.

Efforts de Spada et de Bentivoglio pour faire obtenir le chapeau au P. de Bérulle. — Mauvaise humeur de M. de Béthune. — Consistoire(30 août). — Émotion du P. de Bérulle à la nouvelle de sa promotion. — Lettre de Richelieu. — Satisfaction de la Reine mère. — Belle réponse de la sœur Marie des Anges. — Sentiments inspirés à M. de Bérulle par sa nouvelle dignité. — Son humilité. — Bref du Pape qui lui conserve le gouvernement de l'Oratoire et du Carmel. — Lettres de félicitations que reçoit M. de Bérulle. — Ses réponses au général des Jésuites, aux Pères de l'Oratoire de Rome, au Saint-Père. — Descente des Anglais dans l'île de Ré. — Mémoire de Richelieu à M. de Béthune pour obtenir du Pape des subsides du clergé. — Le cardinal de Bérulle chargé de suivre les négociations avec l'Espagne. — Dépêches que lui adresse Richelieu. — Visite du cardinal de Bérulle au marquis de Mirabel.

Depuis la fin d'avril 1627, le cardinal Spada était de retour à Rome. Heureux du succès de sa nonciature, il avait oublié les résistances opposées quelquefois à ses désirs par le P. de Bérulle pour ne se rappeler que les vertus, le courage, le dévouement au Saint-Siège du général de l'Oratoire. Il plaida donc énergiquement sa cause auprès d'Urbain VIII, réclamant pour lui la dignité que depuis bien des mois déjà sollicitait le Roi de France. Bentivoglio

joignait ses instances à celles de Spada. Quant à M. de Béthune, destiné à rencontrer toujours le P. de Bérulle sur son chemin, il n'appuyait que fort mollement la demande du Roi. Depuis longtemps, il jalousait le supérieur de l'Oratoire. Persuadé maintenant que, sans les mauvais services du P. de Bérulle, son fils serait pourvu du riche archevêché de Lyon, il n'était nullement tenté de pousser un rival dans la voie des honneurs. Qui pouvait l'assurer, du reste, que Richelieu désirait aussi sincèrement qu'il en avait l'air la promotion du conseiller de la Reine mère au cardinalat ?

Quels que fussent les secrets désirs de M. de Béthune, son métier d'ambassadeur l'obligeait à découvrir la pensée d'Urbain VIII. C'était chose difficile : le Saint-Père demeurerait impénétrable. Un jour cependant, le Pape dit par manière de conversation, qu'à la vérité il y avait bien des vides dans le sacré collège, mais qu'il ne les pouvait combler, les ressources lui manquant pour entretenir de nouveaux cardinaux. Autant l'ambassadeur parut mécontent, autant M. de Béthune fut ravi. Le cardinal Magalotti étant venu le voir peu de temps après, et lui ayant laissé entendre qu'une promotion semblait imminente et qu'il serait opportun de faire de nouvelles instances auprès du Pape en faveur de M. de Bérulle, M. de Béthune, fort des confidences d'Urbain VIII, ne voulut pas tenter une démarche qu'il se plaisait à juger inutile³⁴⁴, et la veille même du consistoire, il écrivit à Venise, en Flandre, à Constantinople, que dans la nomination des cardinaux que l'on annonçait comme prochaine, les princes n'auraient point de part³⁴⁵.

Urbain VIII hésitait en effet. Mais le cardinal Spada, qui venait de recevoir un billet pressant de M. de Marillac, se rendit au Vatican, et avec toute l'autorité que lui donnaient les derniers succès de sa nonciature, il exposa au Saint-Père combien il importait d'accorder, sans différer

d'avantage, le chapeau au P. de Bérulle. Le Pape était déjà ébranlé, lorsque le 30 août, comme il entrait au consistoire, on vint le prévenir que des dépêches de France étaient arrivées dans la matinée à l'ambassade. Il craignit qu'elles ne renfermassent un contre-ordre, et il se décida à tout terminer dans la séance. Urbain commença par nommer les trois cardinaux qu'il s'était réservés in petto : Nicolas François de Lorraine, évêque de Verdun ³⁴⁶, Jérôme Vidoni de Crémone, trésorier de la chambre ³⁴⁷, et Martio Ginetti, son majordome³⁴⁸ ; puis on proposa les églises. Le consistoire semblait terminé, et chacun s'apprêtait à sortir, lorsque le Saint-Père, prenant un papier, et invitant de la main les cardinaux à demeurer, leur déclara son intention de faire de nouvelles créations, après toutefois s'être entretenu quelques instants avec les cardinaux Borgia et Bentivoglio. L'un était protecteur de l'Espagne, l'autre de la France. Ceux-ci s'étant approchés, Urbain leur dit qu'il voulait donner le chapeau au P. de Bérulle et au chanoine Albornoz ; qu'il éprouvait seulement quelque embarras relativement à l'ordre dans lequel il devait les nommer, parce qu'Albornoz était chanoine d'une cathédrale et archidiaque de Burgos, et le P. de Bérulle, général d'une Congrégation. Borgia et Bentivoglio répondirent qu'il pouvait les nommer selon qu'il jugerait à propos, que, quant au rang, ce serait l'affaire du maître des cérémonies de le régler. Sur cette réponse, Urbain créa cardinaux Fabrice Verospi, auditeur de rote³⁴⁹, Alexandre Cesarini, clerc de la chambre³⁵⁰, Pierre de Bérulle et Gilles Albornoz³⁵¹. Avant que le consistoire fût terminé, le Saint-Père ordonna à son neveu, le cardinal Barberini, d'avertir notre ambassadeur. Il le fit par ce simple billet : Siamo costretti di far cardinali questa mattina, e faremo il Patre de Berulle³⁵².

Fort surpris, l'ambassadeur envoya annoncer la grande nouvelle au P. Bertin, qui en était déjà informé par le

cardinal Spada, et sur-le-champ il écrivit au Roi autant pour faire valoir ses bons offices que pour l'instruire de la promotion du P. de Bérulle : « De là, Sire », disait-il, « vous « connoistrez que selon les commandements que j'en avois « reçus, je n'ay pas manqué de représenter à Sa Sainteté « combien votre choix estoit bon et considérable, estant « d'une personne de si grande réputation ³⁵³. » Le porteur de cette lettre était M. de Luzarches, gentilhomme attaché à l'ambassade de Rome. Il arriva le vendredi matin, 10 septembre, à Paris, et se rendit directement à Saint-Germain : il prit le temps néanmoins d'envoyer à l'Oratoire quelques lignes pour apprendre au P. de Bérulle le choix du Pape.

Cet homme, d'ordinaire si maître de lui, ne put, à cette nouvelle, contenir son émotion. Il se prosterna contre terre et adora longtemps en silence les desseins de Dieu. Quand il se releva, ses traits étaient si altérés, qu'un Oratorien qui se trouvait alors dans sa chambre, frappé de son attitude et du changement de son visage, ne put s'empêcher de lui dire : « Qu'y a-t-il donc, mon « Père ? les Anglais se seraient-ils rendus maîtres de l'île « de Ré ? — Non, » répondit-il, « il n'y a rien de sem- « blable, grâce à Dieu. » Puis il se tut et passa tout le jour en prière à la chapelle. Les Pères de la maison n'apprirent la promotion de leur supérieur que dans la soirée par le bruit public et par la visite du nonce³⁵⁴.

A Saint-Germain on en était instruit depuis le matin. Le Roi, aussitôt après avoir pris connaissance de la lettre de M. de Béthune, avait fait avertir M. de Marillac, qui tenait alors le conseil. Dans sa joie, le garde des sceaux annonça cet événement à tous ceux qui se trouvaient avec lui, et, la séance levée, il dit à M. Le Fèvre de Lézéau, maître des requêtes : « Il y en aura de bien étonnés », sans s'expliquer davantage³⁵⁵.

Le ministre auquel M. de Marillac faisait surtout allusion n'en fut pas moins le premier à féliciter le nouveau cardinal. Dès le soir même il lui écrivait : « Mon Père, « ce sera icy pour la dernière fois que j'useray de ce tiltre « en vostre endroit, parce que je le convertiray désormais « en celui de Monseigneur. Je ne vous dis point le contentement que j'ay de ce qu'il a plu au Pape vous promouvoir au cardinalat, ne doutant point que vous ne croyez qu'il est tel que l'affection que je vous porte le requiert. Seulement vous diray-je que Sa Sainteté, en vous honorant de cette dignité, a plus fait pour l'Église et la France que pour vous-mesme, et que le Roy ne pouvoit la procurer à personne de qui il peust attendre plus de service que de vous. Le temps fera cognoistre à un chascun, je m'asseure cette vérité³⁵⁶. »

Le nonce ³⁵⁷, les cardinaux Barberini et Spada reçurent aussi les témoignages officiels de la satisfaction qu'éprouvait le cardinal-ministre à voir « M. de Bérulle eslevé au

« point où tous les gens de bien désiroient le voir il y « (avoit) longtemps³⁵⁸ » ; et M. de Béthune apprit, non sans quelque étonnement peut-être, que Sa Majesté « lui « savoit tout le gré qu'il sçauroit désirer de la façon avec « laquelle il s'estoit porté en cette occasion³⁵⁹. » La joie de la Reine mère fut plus vive encore et surtout plus sincère. A la première nouvelle de la promotion de son fidèle conseiller, elle l'envoya féliciter ; elle voulut même que M. de Brèves, son grand écuyer, le ramenât dans un carrosse attelé de six chevaux, à Saint-Germain où elle se trouvait ainsi que le Roi. Avec une délicatesse vraiment touchante, elle fit davantage ; se rappelant que la mère du nouveau cardinal vivait retirée et silencieuse au fond de son couvent de la rue Saint-Jacques, elle tint à lui apporter elle-même ses félicitations. Sœur Marie des Anges exprima toute sa reconnaissance à la Reine ; mais comme cette princesse lui

demandait avec une aimable et affectueuse curiosité si elle n'éprouvait pas une grande joie de la promotion de son fils, la fille du président Séguier fit cette mâle et évangélique réponse : « J'aurais bien peu profité
« dans la religion, si je me réjouissais des grandeurs de la
« terre³⁶⁰. »

Pour M. de Bérulle, il demeurait accablé. Sans l'énergique intervention de son confesseur, le P. de Condren, il aurait même refusé l'honneur qui le venait chercher. Ces hommages, ces marques de sympathie qui forment comme le cortège des dignités ecclésiastiques et qui, dans les premières heures du moins, en allègent singulièrement le fardeau à plusieurs des élus, ne servaient qu'à le lui rendre plus pesant. Ne pouvant empêcher le monde de lui rendre ses devoirs, la cour et la ville de se faire écrire à sa porte, les gentilshommes les plus qualifiés et les princes du sang eux-mêmes de joindre leurs félicitations à celles des Pères Jésuites³⁶¹, M. de Bérulle voulut du moins que le changement opéré dans sa condition n'en causât aucun dans ses rapports avec ses frères. Le jour même où sa nomination avait été connue, il les avait servis au réfectoire. Sur son ordre exprès, ils durent traiter avec lui comme auparavant, se couvrir et s'asseoir en sa présence. Il chargea le P. Gibieuf, supérieur de la maison de Paris, de faire savoir à toutes les autres maisons que l'on devait continuer à lui écrire avec la liberté et la confiance qui conviennent aux enfants vis-à-vis de leur père ; aussi exigea-t-il qu'on ne lui donnât pas d'autre titre dans le cours de la lettre, tout en souffrant, pour ne pas se singulariser, que sur l'adresse on le qualifiât de Monseigneur et de cardinal. Un mois après sa promotion, il n'avait pu encore se décider à changer sa signature, quand il écrivait aux Oratoriens³⁶². L'un d'eux, la première fois qu'il vit son supérieur revêtu de la soutane rouge, s'étant jeté à ses pieds en lui témoignant une joie

naïve : « Comment », lui dit avec émotion M. de Bérulle, « vous vous réjouissez de ce qui
« me fait pleurer ? Je n'en suis pas digne. Dieu a permis
« cela pour ma confusion, et j'ai sujet de craindre que
« ce ne soit encore ma perte. — Mais, mon Père », lui
répondit quelqu'un qui était présent, « vous ne l'avez pas
« procuré, Sa Sainteté vous a commandé d'accepter cet
« honneur et vous n'avez pu faire autrement. — Il n'im-
« porte », répliqua-t-il, « les grandes charges, quoique
« non recherchées, sont toujours dangereuses. Quiconque
« est élevé, de quelque façon qu'il le soit, est en danger
« de tomber, si Dieu ne le soutient par une grâce particu-
« lière, et je dois appréhender de ne la mériter pas. Toutes
« les dignités, même les ecclésiastiques, ont quelque
« chose non-seulement de vain, mais de malfaisant, et il
« faut s'en garder comme l'on se garde des ennemis. »

Ce n'était pas qu'il n'honorât ces dignités en leur source et en leur institution, et qu'il ne les regardât comme des rayons de la gloire divine elle-même ; mais il ne les pouvait aimer quand il voyait toutes les bassesses que l'homme mêle à leur grandeur originelle. « Quand Dieu appelle
« quelqu'un à une dignité », disait-il encore, « c'est afin
« qu'au même temps qu'il le met au-dessus des autres par
« sa condition, il se mette lui-même au-dessous de tous
« par une humble disposition du cœur, et c'est ce que
« Jésus-Christ nous enseigne dans l'Évangile quand il
« dit que celui qui est le plus grand doit être le ministre
« et le serviteur des autres. Mais il arrive tout au contraire
« que lorsqu'il nous élève au-dessus des autres par la
« dignité, nous nous élevons encore plus en nous-mêmes,
« et nous mettons au-dessus de tous par orgueil et par
« présomption³⁶³. » Pour le même motif d'humilité et
d'attachement à ses frères, il ne voulait pas d'abord
prendre d'autres armes que celles de l'Oratoire. « Nos
pères ont

« jugé autrement », disait-il avec simplicité, « je veux au moins les voir partager et adjoindre (aux miennes) « celles de Jésus et de la Vierge ³⁶⁴ ! » Il fit ainsi, et la couronne d'épines fut mise à la place d'honneur, au-dessus de l'écu des Bérulle, dans le blason du nouveau cardinal³⁶⁵. Autrefois, lors de la fondation de l'Oratoire, il eût souhaité que tous les membres de sa Compagnie perdissent leur nom de famille et ne fussent connus du public que par leur nom de baptême ; longtemps, il ne s'était laissé appeler que le P. Pierre. Ce désir que, simple Oratorien, il n'avait pu faire prévaloir, il espéra le réaliser une fois devenu cardinal et se servir ainsi de la plus haute dignité pour enfouir dans l'oubli un nom déjà trop connu, pensait-il. Il demanda donc au P. Bertin s'il ne serait pas possible de lui obtenir un titre cardinalice dont il porterait la dénomination au lieu de celle de sa famille, et il s'efforça d'intéresser le cardinal Spada à sa cause³⁶⁶. On en parla au Saint-Père, qui, rappelant les paroles de Clément VIII aux PP. Tolet, Bellarmin et Baronius en pareille circonstance, répondit qu'il en dirait de même du cardinal de Bérulle : que son nom était déjà en recommandation dans l'Église par les services qu'il lui avait rendus en France, en Italie, en Angleterre, et qu'il importait pour l'honneur du Saint-Siège qu'il le conservât ; que si néanmoins il persistait à vouloir un titre, il le lui accorderait par un bref, quoique d'ordinaire les cardinaux n'eussent le leur qu'après être venus le chercher à Rome. La crainte de se singulariser empêcha le saint prêtre d'insister, et il dut se résigner à signer désormais « Pierre, cardinal de Bérulle ³⁶⁷. »

Une grâce qu'il avait plus à cœur que celle-là lui fut accordée par le Souverain Pontife. Selon le droit canon, le cardinalat rend vacants tous les titres et bénéfices dont le nouveau cardinal était pourvu avant sa promotion, de sorte qu'il lui faut une dispense particulière pour continuer à les posséder légalement. Cette jurisprudence est fondée sur ce

que le titre de cardinal est un titre de résidence à la cour romaine et auprès de la personne du Pape, dont celui qui est revêtu de la pourpre devient conseiller-né et qu'il y a une incompatibilité de droit à lui servir d'assistant dans la conduite de l'Église, sans cesser d'être employé ailleurs. M. de Bérulle ignorait cet usage. Dès qu'il en fut instruit, il écrivit au P. Bertin pour l'engager à faire les plus fortes instances auprès d'Urbain VIII, afin que Sa Sainteté lui permît de conserver la supériorité de l'Oratoire et du Carmel. « Les abbés de Clairvaux, « de Cîteaux et de Cluny, qui ont esté et sont cardinaux », disait-il, « n'ont pas esté deschargés pour cela de leurs « abbayes, et ce sont généralités d'ordres et charges de « filles qui en dépendent. C'est parce qu'il y a du revenu « adjoint dont pas un ne veut se dessaisir ; et icy il n'y a « que labeur et la croix du Fils de Dieu, que i'estime « beaucoup plus que le revenu desdites abbayes. La raison « est pareille. La dénomination est indifférente, la charge « est semblable et affectée à la vie... Et cela est usité en « France, non-seulement sans contredit, mais sans mesme « qu'on y pense ³⁶⁸. » Le Pape avait prévenu ses désirs en lui envoyant un induit qui l'autorisait à garder pendant huit mois la supériorité de l'Oratoire et celle du Carmel. La requête, présentée par le P. Bertin et appuyée par le cardinal Barberini, fut agréée, et deux brefs, datés de Castel-Gandolfo, et conçus dans les termes les plus flatteurs, ne tardèrent pas à lui apprendre qu'il pourrait, selon ses désirs, rester fidèle jusqu'à la mort aux deux familles dont il était si véritablement le père ³⁶⁹.

L'Oratoire et le Carmel ne s'étaient pas seuls émus à la nouvelle de la promotion du P. de Bérulle. Elle ne pouvait être pour tous un sujet de joie, mais ceux qui la redoutaient davantage et qui l'avaient même combattue, ne furent pas les derniers à en témoigner publiquement leur satisfaction. Amis sincères et adversaires secrets prirent la plume à

l'envi, et le nouvel élu se vit accablé de lettres de félicitation. Les cardinaux Bentivoglio et Spada, qui mieux que personne avaient su durant leur nonciature en France apprécier son dévouement au Saint-Siège, souhaitaient ardemment que le ciel le conservât longtemps à Rome et à la France ; le comte de Béthune tâchait de faire contre fortune bon cœur, plus encore par intérêt que par politique ; le P. Mutius Vitelleschi, général des Jésuites, « offrait très-humblement au nouveau
« cardinal les offices de sa petite société, dont le plus vif
« désir était de servir Sa Très-Illustre Seigneurie, et qui
« se réjouissait de trouver, en cas d'adversité, un refuge
« sous les ailes de sa bienveillance et de son pouvoir³⁷⁰. »

Les grands tinrent à honneur de lui exprimer leur sympathie. « Je sais, Monsieur », lui écrivait la duchesse douairière de Longueville, « que c'est une espèce de crime de

« vous témoigner l'extrême joie que je ressens de vous
« voir posséder l'honneur qui vous est si justement dû,
« l'ayant, à ce qu'on me mande, plutôt reçu à croix qu'à
« contentement. J'ose néanmoins vous dire que vous avez
« grand sujet d'en être content, puisqu'il en revient tant
« de gloire à Dieu et d'avantage à son Église, qui est le
« seul but où vous avez toujours si saintement dressé
« toutes vos actions et vos intentions³⁷¹. » Le duc de Nevers, frère de madame de Longueville, estimant dans autrui un mépris des honneurs qu'il ne pratiquait guère lui-même, jugeait le nouveau cardinal d'autant plus digne de cette charge, qu'on l'y avait élevé sans qu'il l'eût en aucune façon souhaité³⁷². Le marquis de Puysieux se félicitait de cette promotion, plus, affirmait-il, pour l'honneur du saint nom de Dieu, le bien de l'Église et le service du public, que pour sa propre satisfaction, sachant que sa vertu ne lui permettrait pas d'y en trouver aucune ³⁷³.

Si c'était une lourde croix pour l'humilité du P. de Bérulle de recevoir toutes ces marques de respect et d'admiration, ce n'en était pas une moins pesante d'y répondre. Afin d'alléger son fardeau, il avait fait choix de deux secrétaires, un Italien, appelé Vincenzo Fioraventi, et un Français, du nom de Claude de Malleville. Ce dernier, bel esprit, d'abord attaché à M. de Bassompierre, avait quitté le maréchal pour le cardinal, s'imaginant sans doute que celui-ci travaillerait plus efficacement à sa fortune. Le secrétaire ne tarda pas à s'apercevoir de son erreur, et M. de Bérulle de la sienne. Malleville écrivait, en son particulier, des lettres dont il ne comptait pas, suivant l'usage du temps, frustrer le public, et qui indiquaient chez leur auteur des aptitudes peu en rapport avec sa situation auprès d'un prince de l'Église³⁷⁴. Tout le travail retombait donc sur M. de Bérulle, obligé sinon d'écrire, fatigue que l'état de ses yeux lui interdisait souvent, au moins de dicter ses réponses. Dans toutes, on trouve l'expression des mêmes sentiments : une haute conviction de la liaison plus étroite que la pourpre lui donne avec l'Église, le Saint-Siège et Jésus-Christ, la consolation de n'avoir jamais rien fait pour l'obtenir, l'énergique volonté de remplir tous les devoirs de son nouvel état, et ce secret que les Saints seuls connaissent, de s'abaisser eux-mêmes sans jamais ravalier la dignité dont ils sont revêtus. Il écrit au cardinal Spada « qu'il ne veut se
« rappeler dans la pourpre dont il a plu au Vicaire du Fils
« de Dieu de l'orner, que le souvenir de celle dont son
« Maître fut revêtu lors de sa Passion, et que, comme il
« ne voit en celle-ci que des épines et des sujets de
« douleur, il le supplie de ne pas permettre que la sienne
« donne occasion à la joie ni à aucun sentiment humain
« de se glisser dans son cœur³⁷⁵. » Il mande au duc de Bellegarde « qu'il porte sa dignité avec confusion et qu'il
« seroit juste que la couleur de l'habit qu'on lui a donné
« passât jusque sur son visage³⁷⁶. » Il proteste à M. du

Fargis de son étonnement d'avoir été choisi pour une si haute dignité ; qu'aussi « sa résolution est de demeurer
« dans le silence au regard du monde, dans la confusion
« par rapport à lui-même, dans la crainte vis-à-vis de
« Dieu³⁷⁷. » Un peu étonné des effusions du P. Vitelleschi :
« Mon Père », lui répond-il, « j'aimerois beaucoup mieux
« avoir les bonnes qualités que vous m'attribuez que la
« dignité que je reçois ; mais comme je n'ay pas les unes,
« je ne mérite pas l'autre... Je souhaite bien plus que vous
« entriez au nombre de ceux qui prient pour mes néces-
« sitez, que non pas que vous vous mettiez au nombre de
« ceux qui me congratulent³⁷⁸. » Mais c'est surtout aux
Pères de l'Oratoire de Rome qu'il laisse voir les plus
intimes dispositions de son âme : « Plaise à Dieu », leur dit-il,

« que par vos prières et mérites je puisse rendre quelque
« service à Jésus-Christ Notre-Seigneur et à son Église,
« et que je puisse aucunement imiter ces grands et admi-
« rables cardinaux de notre siècle que vostre Oratoire lui
« a donnés... Par la miséricorde de Dieu, je n'ay pas
« recherché cette promotion, et comme je n'y ai point de
« part en ce sens, je ne veux prendre aucune part aussi
« en l'usage d'icelle. Je veux que tout l'usage en soit à
« Dieu et rien à moy. Le néant m'appartient, c'est le seul
« fonds qui nous est propre. Tout le reste est de Jésus et
« doit estre à Jésus aussi. Et en particulier cette pourpre
est

« sienne... Et comme elle vient de la croix de Jésus, je
« veux qu'elle me lie à Jésus, à sa croix et à sa puissance.
« Elle m'oblige à donner ma vie pour son Église. Elle me
« donne droit et sujet de demander à Dieu cette force et
« charité qui a fait autrefois les martyrs, et doit mainte-
« nant donner des confesseurs à cette mesme Église, et
« par un long martyre, consommer leur vie à Dieu, dans

« les labeurs de la patience et charité, comme les autres
« l'ont consommée dans les tourments ³⁷⁹. »

La plus importante de toutes ces lettres était celle par laquelle il remerciait Urbain VIII : « Très-Saint-Père », disait le nouveau cardinal, « le changement que Vostre
« Sainteté a voulu faire en moy, le 30 août, me remplit
« d'étonnement et non pas de contentement, et me
« donne grand sujet de crainte et non d'éjouissance.
« Par l'ordonnance de Vostre Sainteté, je me voy en une
« condition qui m'accable et m'abysme au lieu de m'élever, et me met dans des flots plus grands et plus périlleux que ceux dont la main du Fils de Dieu a retiré
« saint Pierre lorsqu'il marchoit sur les eaux avec luy....
« Je ne veux pas considérer cette dignité nouvelle des yeux
« dont le monde la regarde. En ce sens mon devoir et ma
« profession m'en esloigne, et je ne pourrois pas rendre
« grâces à Vostre Sainteté de m'y avoir appelé sans offenser
« la sincérité et la vérité que je dois à Vostre Sainteté
« mesme. Puisque vous me commandez de l'accepter, je
« la regarde et la reçois comme une liaison nouvelle à
« l'Église de Dieu, à Jésus-Christ, qui en est le chef, à
« Vostre Sainteté, qui en tient le lieu en la terre, et comme
« une obligation nouvelle, en servant à Jésus-Christ et à
« son Église de dépendre de vous, de qui Dieu veut que
« l'univers dépende en la chose du monde la plus sainte,
« la plus auguste et la plus importante qui est le salut....
« Je la reçois en ces pensées et je rends grâces à Vostre
« Sainteté d'avoir daigné me lier de nouveaux liens avec
« le Fils de Dieu qui s'est joint à nous par sa Personne
« divine et par nostre nature humaine, et offre à Vostre
« Sainteté toute la soumission, obéissance et servitude que
« le moindre des prestres doit à un si grand prestre de
« l'Église de Dieu et que le plus humble et le plus obligé
« de tous les cardinaux doit au Saint-Siège et à Vostre

« Sainteté³⁸⁰. » Cette lettre produisit une heureuse impression sur le Saint-Père. Il la loua fort, et s'adressant au P. Bertin qui la lui avait remise, en présence de M. de Béthune : « Questa lettera è molto buona e religiosa », dit-il. Puis il examina curieusement les armes du nouveau cardinal, s'informa de sa famille, de sa santé, de son âge, et ajouta qu'il se promettait beaucoup de bien pour l'Église et aussi pour l'Oratoire de cette promotion³⁸¹. Le P. Bertin rentra à Saint-Louis pleinement rassuré. Ce bon Père n'était pas sans inquiétude depuis plusieurs semaines. Il ne recevait pas les réponses de M. de Bérulle aux félicitations que lui avaient envoyées de Rome nombre de cardinaux ; le Pape s'étonnait du silence que gardait vis-à-vis de lui le cardinal français, et il l'avait même dit à l'ambassadeur. Aussi le P. Bertin s'était-il hâté d'en écrire au supérieur de l'Oratoire dans les termes les plus pressants. Sans sortir de son calme habituel : « Mon Père », lui répondit M. de Bérulle, « je suis obligé à plusieurs
« devoirs qui ne sont pas connus, et qui concernent des
« sujets importants et essentiels. Je ne dois pas y manquer
« pour me rendre aux compliments que ie juge nécessaires
« comme vous, mais de moindre considération. La vie de
« l'homme est courte, et il me semble que nous l'abré-
« geons journellement par quantité d'occupations que ie
« dirois volontiers peu utiles si ie n'estois retenu à iuger
« d'une profession qui m'est nouvelle... Mais ie puis bien
« dire que c'est une des fatigues de ma condition, et que
« je la dois supporter comme une croix ³⁸². »

C'étaient bien en effet des devoirs importants et essentiels que ceux qui absorbaient en ce moment M. de Bérulle. La descente des Anglais dans l'île de Ré avait imprimé un caractère plus grave encore à la lutte engagée entre les catholiques et les réformés ; entre l'autorité royale et des sujets factieux. Il ne restait qu'à vaincre ou à abdiquer. Richelieu n'était point homme à laisser la

monarchie dépérir entre ses mains. Par ses conseils, Louis XIII avait résolu de se rendre à l'armée qui, sous le commandement provisoire du duc d'Angoulême, faisait les approches de la Rochelle, tandis que l'imprévoyant mais héroïque Toiras, décidé à mourir plutôt que de capituler, tenait l'ennemi en échec devant son fort de Saint-Martin. Par lettres patentes du 20 septembre, Louis, se rappelant « la sage et magnanime conduite (de la Royne, sa très-honorée dame et mère) pendant son bas âge, l'affection qu'elle lui portoit et la grande expérience qu'elle s'étoit acquise au maniement des affaires de son Estât, » lui avait donné « plein et entier pouvoir pour, en son absence et pendant sondit voyage, pourvoir à tout ce qui seriot du bien de ses affaires et services ès dits quartiers de deça Loire et provinces circonvoisines³⁸³. » Après quoi il était parti à petites journées, suivi de M. de Marillac, garde des sceaux, du marquis d'Effiat, et de quatre conseillers d'État.

Pour soutenir une entreprise telle que celle du siège de la Rochelle, il fallait de l'argent, il en fallait beaucoup, et le Roi en manquait. Il résolut d'en demander au clergé, et c'était justice, puisque la victoire des armées royales assurait le triomphe de l'Église. Mais on avait si souvent réclamé et obtenu l'assistance du clergé, sans donner suite aux expéditions commencées avec ses subsides, qu'on supposait son zèle un peu refroidi. Richelieu jugea donc prudent de s'adresser d'abord et en secret au Pape. Il ne le fit pas sans en avoir longuement conféré avec M. de Bérulle. Le Mémoire même qu'il adressa à l'ambassadeur du Roi avait été rédigé d'accord avec le supérieur de l'Oratoire³⁸⁴. On y demandait un million d'or, « qui est un secours considérable, mais le moindre qu'on puisse donner en une telle occasion que le Roy veut entreprendre tout de bon. » On y demandait encore « que Sa Sainteté accordât plenièrre indulgence à tous ceux

« qui serviroient personnellement à un si saint dessein :
« et que ceux qui n’y pourroient aller, mais y contribue-
« roient en donnant vingt sols par teste », participassent
aux mêmes grâces, « et eussent en outre permission de
« manger du fromage et des œufs en carême. » Le Mémoire
se terminait par ces paroles énergiques : « Le Roy se
promet

« aussy que Sa Sainteté ne voudra pas voir la France et
« l’Espagne embarquées en une guerre offensive contre
« les Anglois, sans estre de la partie et y contribuer puis-
« samment. Sa Majesté désire que M. de Béthune sache
« les intentions du Pape.... et le presse si chaudement
« que par le premier courrier il luy mande sa responce,
« parce que, selon icelle, elle se résoudra ou à entendre
« conjointement avec l’Espagne à la paix dont les deux
« couronnes sont recherchées, ou à conclure une forte
« guerre. Si Sa Sainteté qui est le chef de l’Église est
« froid en ceste occasion, la meilleure qui ayt jamais esté,
« les deux couronnes ne peuvent estre blasmées, si elles-
« se conforment à ses sentiments ; mais si elle veut accor-
« der tout ce que dessus, M. de Béthune peut l’assurer de
« l’entreprise et persévérance du dessein contenu en ce
« Mémoire³⁸⁵. » Le cardinal de Bérulle avait été consulté,
mais au style nerveux et impératif du Mémoire, M. de
Béthune n’eut pas de peine à reconnaître la plume de son
puissant ministre.

Suivre avec habileté et vigueur auprès du nonce la
négociation de cette première affaire, n’était pas la seule
mission que Richelieu en quittant Paris confiât à son
nouveau collègue dans le cardinalat. La lutte contre les
Anglais et les protestants coalisés, outre des sommes
considérables, exigeait une flotte, et la France n’en avait
pas. C’est pour ce motif que, nonobstant sa répugnance à
ratifier les articles signés par du Fargis à Madrid, Richelieu
s’y était résigné. Au mois d’août, don Diego de Meria,

marquis de Lleganès, propre neveu du comte Olivarès, avait renouvelé en présence du marquis de Mirabel la promesse du Roi son maître d'assister efficacement la France dans la guerre contre les Anglais. Mais les effets ne suivaient pas les paroles, et Richelieu comptait sur le cardinal de Bérulle pour rappeler à l'ambassadeur d'Espagne ses engagements. M. de Bérulle devait représenter au marquis de Mirabel que, nonobstant toutes les promesses d'Olivarès à Madrid et de lui-même à Paris, l'amiral de Dunkerque déclarait n'avoir d'ordre ni pour se rendre en Morbihan, ni pour escorter les vaisseaux français qui se trouvaient en Hollande. A l'heure présente, les vaisseaux anglais ayant attaqué ceux du Roi dans le Texel et pris celui de M. de Toiras, il était à propos d'envoyer en toute diligence un courrier au marquis Spinola afin qu'il donnât l'ordre exprès à l'amiral de Dunkerque soit d'escorter les navires du Roi qui étaient en Hollande, si M. Despelles notre ambassadeur le réclamait, soit de faire voile incontinent pour le Morbihan : « Si les Espagnols reffusent ce que dessus, je
« ne scay ce que j'en devray dire », concluait Richelieu, justement irrité ³⁸⁶.

Au reçu de cette dépêche, qui n'arriva à Paris que le 25, M. de Bérulle se rendit chez le marquis de Mirabel. Celui-ci, toujours prêt à bien jouer son personnage, ne fit aucune difficulté d'expédier immédiatement un courrier à Dunkerque avec ordre aux vaisseaux espagnols d'escorter ceux que le Roi avait achetés en Hollande, dès que notre ambassadeur leur en donnerait avis. Rien de plus raisonnable que cette demande, protesta M. de Mirabel ; il avait eu la même pensée, affirmait-il, avant même que M. de Bérulle lui en fit la proposition. Il était du reste désolé de ce retard, dont il ignorait absolument la cause, « le Roi
« son maître y étant plus intéressé que le roi de France. » Afin de couper court à toute indécision, M. de Bérulle

accompagna la dépêche du marquis de Mirabel d'une lettre à M. Despelle, dans laquelle il le suppliait de donner avis sans retard aux vaisseaux de Dunkerque. En sortant de l'ambassade d'Espagne, le cardinal de Bérulle passa à la nonciature. Là, Mgr Bagni lui montra des lettres de Flandre qui annonçaient comme certain le départ de Spinola et de Lleganès, dès le 23 du courant, pour Dunkerque, afin de faire appareiller la flotte. Les vaisseaux, écrivait-on, n'attendaient que l'ordre de lever l'ancre, et vingt-cinq se dirigeaient vers la France ³⁸⁷. Ce qui semblait moins rassurant que ces nouvelles, d'ailleurs peu exactes, c'était la certitude des intrigues ourdies par un confident du duc de Savoie, l'abbé Scaglia. Éconduit par le marquis de Mirabel, qui voulait sans doute se donner vis-à-vis de la cour de France tous les dehors de la fidélité, l'abbé piémontais, après un voyage en Angleterre, était venu en Hollande, et là, avec le consentement et l'appui des Hollandais, il travaillait à un rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne. La conclusion que Richelieu devait nécessairement tirer de tous ces renseignements était fort simple : malgré toutes les protestations de dévouement du marquis de Mirabel, on ne pouvait compter sur le concours effectif de l'Espagne qu'à une condition, celle d'être d'abord victorieux ³⁸⁸. Aussi M. de Bérulle, dans une lettre pressante qu'il écrivit en même temps à M. du Fargis, le prit-il sur un ton qui laissait assez entendre que nous ne nous attendions pas à une défaite. « Le Roy a voulu que ce courrier vous

« feust envoyé exprès, parce qu'on n'a point de nouvelles
« du secours offert par l'Hespaigne il y a trois mois, et
« attendu inutilement depuis un mois. Sa Maiesté va en
« personne dans son armée de terre, et les forts qu'elle a
« commandé de faire à l'entour de la Rochelle sont fort
« avancez. Son armée de mer s'assemble, et il y a plus de
« trente-cinq vaisseaux bons et bien armés à Morbian,

« outre ceux qui viennent d'Hollande, de Gascogne et
« d'ailleurs. Elle veut faire un effort, et estre éclaircie de
« ce qu'il faut espérer du costé d'Hespaigne. Il ny a point
« de changement à attendre de deça sur les affaires de
« Genne et de Sauoye. On ne peut se relascher à autre
« chose qu'à ce qui vous a esté mandé. L'Hespaigne a eu
« assez de temps pour y penser. Il faut finir cette affaire ;
« c'est-à-dire ou que l'Hespaigne s'y accorde, ou qu'elle le
« refuse, et que monsieur le marquis de Rambouillet s'en
« revienne. On mande au Roy de toutes parts que l'Em-
« pereur approche pour assiéger Verdun, il joint ses forces
« à celles de monsieur de Lorraine. On ne le peut pas
« croire, mais on veut s'esclaircir et s'assurer. Ce sont les
« trois points, pour lesquels on vous envoie ce courrier.
« Vous en traitterez avec le Roy d'Hespaigne et monsieur
« le comte Olivarès, et vous donnerez advis au Roy par
« voye prompte et diligente de l'issue de vostre confé-
« rence. Je la souhaite heureuse pour le repos de la chré-
« tienté et pour le contentement des deux couronnes ³⁸⁹. »

Au milieu de ces travaux et de cette correspondance, le jour fixé par la Reine mère pour la remise de la barrette cardinalice était arrivé. Le Roi avait déclaré d'abord qu'il tenait à la donner lui-même au P. de Bérulle ; de Montlivault, près de Blois, il lui avait écrit de venir le joindre à cet effet, en quelque lieu qu'il fût ³⁹⁰ : attention délicate, mais ruineuse. M. de Marillac, préoccupé de la bourse de son ami, profita d'un moment de bonne humeur de Louis XIII, et, durant son séjour chez les Pères de l'Oratoire de Niort, il obtint de « Sa Majesté » que leur supérieur recevrait le bonnet à Paris des mains de la Reine mère, aussitôt que le gentilhomme italien qui en était porteur serait arrivé ³⁹¹.

Cette arrivée se fit assez attendre. En annonçant le départ du « signor Ascanio Piccolomini » — ainsi se nommait le camérier du cardinal Barberini, — « il court la

poste à

« l'italienne, c'est-à-dire lentement », remarquait malicieusement M. de Béthune ³⁹². L'ambassadeur ne se trompait pas ; il fallut un peu plus de cinq semaines à Piccolomini pour faire son voyage. En même temps que la barrette, il apportait au Supérieur de l'Oratoire deux brefs du Souverain Pontife : dans l'un, le Saint-Père lui annonçait sa promotion au cardinalat ; dans l'autre, instruit sans doute par le cardinal Spada du refus que M. de Bérulle avait déjà fait de plusieurs évêchés et archevêchés, et du vœu par lequel il s'était engagé à décliner toutes les dignités et tous les bénéfices ecclésiastiques, Urbain VIII le relevait de sa promesse et lui ordonnait, au nom de l'obéissance, d'accepter sans hésitation, d'un esprit prompt et dégagé, la dignité cardinalice³⁹³.

Le mardi 26 octobre 1627, Marie de Médicis se rendit au Louvre, dans son grand cabinet ; elle s'y assit, ainsi que Anne d'Autriche, tandis que les princesses, les dames et demoiselles d'honneur, les gentilshommes et les grands officiers de la couronne en petit nombre qui n'avaient pas suivi le Roi, se tenant debout autour des deux Reines, leur faisaient le plus brillant cortège. Sur les trois heures, les portes s'ouvrirent ; l'exempt des gardes fit faire place, et le P. de Bérulle, couvert d'un long manteau noir, entra, conduit par M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, accompagné par le nouveau nonce, Mgr Bagni, et suivi du sieur Piccolomini. Après les révérences d'usage, Leurs Majestés s'étant levées, ils s'approchèrent, et l'on passa aux harangues. Le nonce parla le premier, ensuite M. de Bérulle. La Reine mère répondit à chacun avec beaucoup de grâce et de dignité. Le camérier s'étant alors avancé et ayant présenté à Marie de Médicis le bonnet, qui était dans un bassin de vermeil recouvert d'un voile violet, elle le prit et le remit à M. de Bérulle en lui disant :

« Je vous donne ce bonnet de la part du Roi », paroles qu'elle accompagna des témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction et de celle de Louis XIII. Au moment où le nouveau cardinal s'inclinait profondément pour recevoir la barrette des mains de la Reine, on enleva si adroitement le manteau noir dont il était enveloppé que, sans que l'on se fût aperçu de ce changement, il parut, en se relevant, dans tout l'éclat de la pourpre avec un air aussi modeste que grand³⁹⁴. Il mit alors la barrette sur sa tête, puis l'étant aussitôt : « Madame », dit-il en s'adressant à la Reine mère, « ce bonnet devrait être réservé à des per-
« sonnes qui le méritassent mieux que moi. Je le reçois
« du Roi et de Votre Majesté avec confusion ; Vos Majestés
« m'élèvent par trop et me font trop d'honneur de m'en
« gratifier. Mais en me faisant cet honneur qui passe si
« fort mon mérite et ma condition, votre bonté, Madame,
« me permettra de lui dire qu'elle me peut bien donner
« cette dignité, mais qu'elle ne peut me donner la grâce
« qui me manque et qui m'est nécessaire pour en bien
« user. Il faut que je m'adresse à Jésus-Christ Notre Sei-
« gneur et à sa très-sainte Mère, et que je supplie les
« Majestés du ciel de me départir ce que je ne puis avoir
« des Majestés de la terre, la grâce d'y bien servir Dieu,
« Sa Sainteté et Vos Majestés ³⁹⁵ ». Après ce compliment, tel que la cour n'avait pas accoutumé d'en entendre, le nonce et lui saluèrent et sortirent dans le même ordre qu'ils étaient entrés.

En quittant le Louvre, le nouveau cardinal se fit conduire à Notre-Dame ; il y demeura longtemps en prière, conjurant Dieu de lui accorder toutes les grâces dont il avait besoin, et les demandant par l'intercession de la très-sainte Vierge, à laquelle il consacra derechef et sa personne et sa dignité. Lorsqu'il rentra à la maison de la rue Saint-Honoré, la cloche appelait la communauté au réfectoire. Il voulut que ce jour, commencé pour lui dans

les honneurs, s'achevât dans l'humiliation : et ceignant d'un linge sa soutane rouge, il servit à table tous ses frères. Par là, il entendait leur montrer que pour être élevé à la dignité la plus haute que puisse ambitionner un ecclésiastique, il ne laissait pas que de se regarder toujours comme le dernier de leurs serviteurs. A ses yeux d'ailleurs, sa nouvelle dignité n'était qu'une plus étroite servitude.

« Je ne suis plus à moi », disait-il, « je ne puis plus dis-
« poser de ma personne, ni de mon temps. J'ai deux
« supérieurs, le Pape et le Roi, auxquels je dois obéir aussi
« exactement qu'un religieux cloîtré à son prélat, car je
« suis religieux en ma condition, et j'ai des règles que je
« dois garder ponctuellement³⁹⁶ ». Il s'en prescrivit en effet
plusieurs, et il y fut toujours fidèle. Le cardinal se montra
aussi simple, aussi mortifié que l'Oratorien. Son lit était
fort dur, il ne se servait que d'une chaise de paille. Jamais,
à moins qu'il ne reçût des étrangers, on ne voyait sur sa
table une nourriture différente de celle de la communauté.
Quand il mangeait en particulier, il se faisait lire la Vie de
saint Charles Borromée. A l'imitation de ce grand homme
pour lequel il avait toujours professé une si religieuse
admiration, le nouveau cardinal observa dans sa mise la
même modestie que par le passé. Son linge, son collet, tout
son vêtement était simple et pauvre. Il continua à porter
des soutanes de serge, trouvant qu'il suffisait d'en changer
la couleur. Parfois, il se permettait une soutane de drap
d'Espagne quand il allait à la Cour, mais c'était si rare, et
tout le reste de son costume était si simple, que la Reine
mère lui en adressait parfois d'affectueux reproches, sans
parvenir à le convaincre. L'unique domestique qui
l'accompagnât, quand il sortait, était un frère de la maison,
et au retour du Louvre ou de Saint-Germain, si surtout l'on
se trouvait à la veille d'une grande fête, le dîner terminé, il
se rendait à la cuisine et lavait la vaisselle de la

communauté. « La véritable grandeur », disait-il, « ce n'est pas de paraître, c'est d'être véritablement. »

Toutefois, chez ce prêtre qui avait une idée si haute de la dignité sacerdotale, tout était ordonné. Son aversion pour ce qui brille ne l'empêchait pas de comprendre à quoi sont tenus, par respect même pour l'institution divine, ceux qui occupent le premier rang dans l'Église. Le Saint-Père d'ailleurs lui avait recommandé de ne point laisser avilir la pourpre en sa personne. Pour savoir précisément jusqu'où ce commandement pouvait s'étendre dans la pratique, il s'informa en détail de ce que faisaient les cardinaux Baronius et Bellarmin, dont il honorait la piété et la vertu. Il chargea en outre le P. Bertin de lui expédier de Rome les livres qui traitaient le plus complètement des devoirs et des droits des cardinaux, au point de vue non-seulement de la piété, mais aussi de la doctrine. On lui fit observer qu'en France les cardinaux avaient la coutume de porter un cordon d'or à leur chapeau : il se conforma à cet usage. On lui représenta qu'il devait avoir dans sa chambre une tapisserie et un dais ; il s'exécuta, et dans sa salle d'audience tendue de serge violette, on plaça, par ses ordres, un dais de même étoffe et de même couleur ; mais il ne consentit jamais à s'asseoir dessous, et, pour qu'on ne se trompât pas sur celui à qui il entendait que toute gloire fût renvoyée, il y plaça un crucifix. Quel que fût son éloignement pour tout ce qui sentait l'apparat, il dut cependant courber la tête devant certains usages qui avaient force de loi, et se former une maison. Elle se composait de deux aumôniers, de deux secrétaires, d'un maître d'hôtel, d'un sommelier, de deux valets de chambre, d'un estafier, de trois valets de pied, d'un cocher, et de quelques gens pour la cuisine et pour l'écurie. On l'obligea aussi à s'attacher un gentilhomme en qualité d'écuyer. Tous ces officiers réunis atteignaient à peine le nombre de ceux que le cardinal Bellarmin avait dû prendre d'abord à son service. Comme ce grand serviteur de Dieu, il aurait bien

voulu les congédier ; car, comme lui, il n'en faisait nul usage ³⁹⁷. Jamais il ne se servit d'aucun d'eux ni pour se lever ni pour se coucher. Il voulait d'ailleurs que tous fussent vêtus simplement ; il ne leur permettait ni le port de l'épée ni aucun agrément de soie dans leur costume. Père bien plus que maître, il les traitait tous avec infiniment de bonté et de douceur. Il s'occupait des besoins de leurs âmes, les instruisait, les consolait dans leurs peines. Mais tous savaient qu'ils ne devaient pas compter sur sa protection pour les aider à se pousser dans le monde. Son influence, le nouveau cardinal était bien décidé à la dépenser tout entière pour le service et le triomphe de l'Église.

Les événements étaient assez graves pour exciter son zèle. On tentait en ce moment un effort suprême pour secourir le fort de Saint-Martin, défendu depuis trois mois par une poignée de braves contre tous les efforts de Buckingham. Si on réussissait, les Anglais se voyaient contraints d'évacuer l'île de Ré ; cet échec de leurs armes devait décourager les Rochelois, et surtout — résultat inestimable pour des Français, — c'était, au début d'une grande entreprise, un succès éclatant. Il fallait donc une victoire.

Beaucoup n'y croyaient pas. L'inquiétude même était grande à Paris, où de date immémoriale les faux bruits, en pareille conjoncture, trouvent toujours crédit et écho. Un jour, la nouvelle se répandit que l'armée du Roi venait de subir une terrible défaite. On vint le dire à M. de Bérulle. Bien loin d'en être troublé, il affirma énergiquement que l'ennemi serait vaincu et que Dieu n'avait amené dans l'île l'armée anglaise que pour la détruire. Peu de temps après, comme on assurait devant lui que les Anglais, désespérant de prendre le fort de Saint-Martin, songeaient à se retirer, « Je serois bien fâché que
« cela fût vrai », dit-il. — « Eh quoi ! » répliqua son

interlocuteur, « vous passez pour être la cause de cette
« guerre avec les Anglais. S'ils venoient à entrer dans la
« place, on s'en prendroit à vous ; comment donc pouvez-
« vous n'être pas bien aise qu'ils se retirent ? » — « C'est »,
répondit-il sans s'émouvoir, « qu'ils n'en seront pas quittes
« à si bon marché ³⁹⁸ ».

Cette confiance du P. de Bérulle dans la victoire était partagée par la Mère Madeleine de Saint-Joseph et par la Mère Marguerite du Saint-Sacrement. Richelieu le savait ; il comptait sur leurs prières, et il tâchait de connaître leurs pensées. L'heure du triomphe n'était pas venue, et, au milieu des angoisses de la lutte, la foi, dans le cœur de cet homme étrange, l'emportant sur l'orgueil, il prêtait l'oreille aux avis des Carmélites. Elles priaient, les pieuses filles, et sans relâche, depuis le 22 juillet surtout ; mais, dans ces derniers temps, ayant appris que le fort de Saint-Martin était extraordinairement pressé et que les vents contraires semblaient en rendre le secours impossible, la Mère Madeleine de Saint-Joseph redoubla ses supplications. Le 7 octobre, elle fit dresser devant le Saint-Sacrement un petit autel où l'on mit les reliques et l'image de sainte Marie Madeleine ; elle resta prosternée auprès tout le jour, conjurant avec une ardeur incroyable cette grande sainte de se faire en cette occasion l'avocate de l'Église et de la France. La nuit ne put interrompre sa prière ; elle voulut la passer au pied du tabernacle. Toutes les Sœurs veillaient avec elle, partagées en trois troupes : les unes, véritables victimes de leur double amour pour Jésus-Christ et pour leur patrie, infligeaient à leur chair innocente de cruelles disciplines ; les autres priaient. Cette nuit-là même, à cent vingt lieues du couvent de l'Incarnation, le brave capitaine Audoin traversait les lignes ennemies et ravitaillait le fort de Saint-Martin, qui, sans ce secours imprévu, eût été contraint d'ouvrir le lendemain ses portes à l'ennemi³⁹⁹. On conçoit ce que les lumières accordées à de telles âmes,

jointes à celles dont il était favorisé lui-même, inspiraient de calme et persévérante énergie au cardinal de Bérulle. Aussi, lorsqu'un mois plus tard arriva à Paris la nouvelle de la honteuse défaite des Anglais, il ne fut pas surpris. Depuis longtemps, le triomphe des armes du Roi n'était plus pour lui une espérance, c'était une certitude.

Restait maintenant à poursuivre l'œuvre si heureusement commencée. Sans se soucier de plaire à ce ministre devant lequel toute la noblesse de France commençait à trembler⁴⁰⁰, M. de Bérulle, à la première nouvelle de la victoire, lui écrivit en ces termes : « C'est la puissance
« de Dieu qui a mis le Roy dans l'Isle, et la mesme puis-
« sance le mettra bientôt dans la Rochelle. Dieu fou-
« droyant est avec luy e a fait place à ses armes ; et il me
« semble que ie voy le mesme Dieu foudroyant luy faisant
« faire place dans cette ville rebelle, e ailleurs encores. Ou
« ie me trompe (e il ne me le sembleroit pas), ou j'attens
« un effect proche de Dieu foudroyant. Je n'ignore pas le
« blocus et l'estacade dont on parle, e il ne la faut pas
« négliger ; mais Dieu, à mon advis, veut prendre une
« autre voye pour faire son effect... » Et rappelant à Richelieu le grand devoir de la prière : « N'oublies
« pas, » continuait-il, « le mystère de la Nativité. Il
« semble que l'impuissance d'un Dieu naissant, d'un
« Dieu enfant, en ce mystère, sera la vertu et la puis-
« sance de Dieu foudroyant les rebelles. Je parle non du
« jour, mais du mystère, car le jour m'est incognu, et
« la voye particulière aussi ; mais l'effect ne me semble
« pas bien éloigné. Il ne faut pas oublier la Magdelaine,
« car, encore que son effect soit particulièrement sur
« l'Isle et sur Albion, il me semble qu'elle prend aussi
« part et puissance sur l'affaire présente. Nous prions,
« nous espérons, nous attendons. » Et, comme pour expliquer un langage si libre et si pressant, le cardinal de Bérulle terminait la lettre par cette excuse et par ces

vœux : « Nous obéissons à vos commandements en vous
« mandant ces choses. Jésus, sa très-sainte Mère, sainte
« Magdelaine e les saints e anges de la France soient
« avec vous dans les œuvres présentes et pour iamais ⁴⁰¹. »

Poussé par cette conviction surnaturelle, M. de Bérulle ne se contentait pas de prier et de faire prier : il agissait ; il agissait avec énergie et persévérance, sans chercher le grand jour, mais sans le craindre aussi. On se rappelle qu'avant de partir pour l'armée, Richelieu, d'accord avec M. de Bérulle, avait rédigé et envoyé à l'ambassadeur du Roi un mémoire destiné à obtenir l'assistance du Pape et les subsides du clergé. La réponse d'Urbain VIII ne se fit pas attendre. Il autorisait le clergé à fournir la contribution demandée et à la prélever soit sur la vente de ses effets mobiliers, soit sur l'engagement des bénéfices cédés à long bail ; mais il lui défendait toute aliénation de ses domaines. Cette restriction rendait la concession insuffisante, parce que les biens meubles du clergé, par le dépérissement où les ravages des calvinistes avaient fait tomber la plupart des églises du royaume, n'offraient plus un fonds assez considérable pour atteindre la somme que le Roi réclamait. On dut donc recourir à un nouvel expédient que le cardinal de Bérulle fut chargé de proposer au Saint-Père : c'était l'établissement d'une rente constituée de cent mille écus d'or sur tous les bénéfices du royaume, à charge de rachat par chaque bénéficiaire, dans l'espace de dix ans, pour sa quote-part, sous peine de saisie de ses biens propres. Il terminait son mémoire en faisant remarquer à Sa Sainteté que ceux des membres du conseil qui animaient le Roi à poursuivre le siège de la Rochelle avaient beaucoup insisté sur l'intervention du Pape auprès du clergé, et que, s'ils étaient démentis, le Roi abandonnerait le projet de ce siège, dont on cherchait à le détourner en lui représentant sans cesse les frais immenses qu'entraînerait nécessairement une si vaste entreprise ⁴⁰².

Urbain VIII entra dans les vues de M. de Bérulle. Par un nouveau bref en date du 5 novembre 1627, il exhorta le clergé de France à payer au Roi un million d'écus, à condition toutefois que l'on exempterait de l'imposition les chapitres qui n'avaient que mille livres de revenus, les curés qui n'avaient que cent écus pour vivre, les hôpitaux, les religieux et l'ordre de Malte.

Quand le bref arriva en France, les évêques et les autres agents du clergé venaient d'être prévenus de la volonté du Roi de les convoquer à Poitiers pour le 25 janvier de l'année suivante⁴⁰³. Ils savaient ce qu'on attendait d'eux, et plusieurs se montrèrent fort choqués lorsqu'ils apprirent que le Pape avait inséré dans son bref la clause *etiam invitis et renitentibus*. Moins leur contribution était volontaire, et plus ils désiraient qu'on ne la crût pas forcée. Leur mauvaise humeur chercha une victime et la trouva. Sous la main du Pape ils virent celle du cardinal de Bérulle. Il est triste de dire que sa nouvelle dignité lui avait fait perdre quelques amis dans le clergé. Tous n'avaient pas pour le chapeau la même aversion que le général de l'Oratoire, et quelques-uns ne pouvaient se figurer qu'on obtînt sans la demander une dignité que depuis longtemps ils demandaient sans l'obtenir. L'archevêque de Paris, M. de Gondi, eut la faiblesse de partager, quoique avec moins d'amertume, le dépit de l'archevêque de Rouen, M. de Harlay. Le cardinal de Bérulle ne s'en émut pas. De la pourpre il n'aimait que le souvenir toujours visible de la Passion de son Sauveur. Maintenant elle lui devenait l'occasion d'une croix nouvelle. C'était combler tous ses vœux.

CHAPITRE VII.

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE.

1627-1628.

Joie du Pape à la nouvelle de la défaite des Anglais dans l'île de Ré. — Insistance du P. de Bérulle auprès de Richelieu pour la poursuite du siège de la Rochelle. — La Mère Marguerite du Saint-Sacrement. — État inquiétant de la France et de l'Europe. — Les travaux du siège de la Rochelle continuent. — Maladie et mort de madame de Bérulle. — Le Roi revient à Paris, 24 février. — Lettre du cardinal de Bérulle au cardinal de Richelieu. — Ses efforts dans le conseil du Roi pour obtenir qu'on n'abandonne pas le siège de la Rochelle. — La succession de Mantoue et le duc de Nevers. — Marie-Louise de Gonzague et Monsieur. — Enlèvement de lord Montaigu. — Intervention du duc de Lorraine. — Son aventure avec M. de Bourbonne. — Ses excuses à la Reine, en présence du cardinal de Bérulle. — Entrevue de M. de Bérulle avec le marquis de Mirabel. — Différend avec l'Espagne au sujet de la petite place de Zuccarel. — Instructions de M. de Bérulle à M. du Fargis. — Intervention de l'ambassadeur de Sardaigne et du nonce du Pape. — Réponse du cardinal de Bérulle. — Ses efforts pour réconcilier Richelieu avec le duc d'Orléans, avec la Reine mère. — Marie de Médicis veut acheter la principauté de Sedan et charge M. de Bérulle de sonder Richelieu. — Assemblée du clergé. — Discours que lui tient Louis XIII. — Calomnies de M. Henry de Sourdis. — Le cardinal de Bérulle écrit à Richelieu pour se justifier.

En voyant entrer dans son cabinet M. de Béthune chargé de lui annoncer la prise de l'île de Ré : « Vous ne viendriez pas me trouver après m'avoir vu hier », lui dit le Pape avec sa vivacité ordinaire, « s'il n'y avait quelque bonne nouvelle ; les Anglais sont-ils défaits et la Rochelle prise ? » A quoi l'ambassadeur répondit de cet air solennel qui ne lui faisait jamais défaut : « Je juge, Saint-Père, de cette demande, quelle est votre affectio vers le Roy, puisque vous désirez tant ce qui est à souhaiter. Je vous apporte une partie de ce que vous voudriez qui fût et espérance de l'autre ⁴⁰⁴. »

C'est à réaliser cette espérance que M. de Bérulle s'employait tout entier. Il s'y sentait poussé par une force intérieure et surhumaine, encouragé par des âmes trop pures et trop éclairées pour être le jouet d'une illusion. La prise de Ré lui avait été prédite, celle de la Rochelle lui était assurée. Au monastère de la Mère-de-Dieu, l'illustre fille de madame Acarie, la Mère Marguerite du Saint-Sacrement, tenait à son supérieur les mêmes discours que la Mère Madeleine de Saint-Joseph à la grille du monastère de l'Incarnation ⁴⁰⁵. Du camp où il dirigeait, avec le génie d'un grand capitaine, les approches du siège, le cardinal-ministre prêtait l'oreille à ces voix du cloître et y prenait confiance. Dans une lettre datée du 16 novembre, M. de Bérulle lui promettait, au nom d'une personne qu'il ne nommait pas, une nouvelle défaite des Anglais, et finalement le triomphe ⁴⁰⁶. Dès le 23 novembre, Richelieu demandait la date de la victoire et consultait sur les moyens de la précipiter. « On continue à prier et à bien espérer », lui répondit M. de Bérulle, « et à mon avis, le temps de l'accomplissement n'est pas long. Ces choses ne peuvent estre bien spécifiées,... la puissance de Dieu est sur cet œuvre aussi bien que sur celui qui est passé et que vous tenez éuidemment miraculeux. le n'ay rien de præcis », ajoutait le

saint cardinal, « sur l'ouverture spéciale que vous
« m'crivez. le ne sçay pas si c'est celle que Dieu a
choisie⁴⁰⁷. » Mais Richelieu, avec la persévérance
impérieuse des génies de sa trempe, revenait à la charge ;
il voulait connaître à l'avance le jour où la Rochelle lui
ouvrirait ses portes : « le suys sans lumières, mais non sans
pensées », lui répondait le 11 décembre M. de Bérulle, « et,
puisque

« vous me le commandez, ie dois vous les représenter. le
« regarde la Rochelle comme ie regardois Ré auparavant :
« c'est-à-dire ie la regarde comme assurée au Roy ;
mesme

« i'espère que cela ne tardera pas longtemps. » Et après
avoir exprimé cet espoir que l'événement ne devait pas
réaliser, il ajoutait prudemment : « En choses semblables
« on doit estre retenu et à iuger et à parler, et à se rendre
« à cette parole du Verbe incarné, mesme envers ses
« apostres : « Non est vestrum nosse tempora vel momenta
« quæ Pater posuit in sua potestate⁴⁰⁸. La puissance de
« cette parole nous oblige à rentrer dans nostre néant,
« mais non pas à cesser nos prières. le prie doncques et
« avec instance que Dieu abrege le temps et qu'il donne
« cet effect si important au mystère de sa naissance et
« de son humble enfance⁴⁰⁹. » Éclairé sur le fait principal,

M. de Bérulle ne l'était pas sur les circonstances
accessaires ; la force même de sa conviction contribuait à
l'égarer en lui représentant le jour de la victoire comme
d'autant plus proche qu'il lui paraissait plus assuré.

L'insistance du cardinal de Richelieu était excusable : un
prompt triomphe lui semblait nécessaire, et, humainement,
il était impossible. On ne pouvait réduire la Rochelle qu'en
l'affamant, et pour l'affamer, on devait se lancer dans des
entreprises gigantesques : l'entourer d'une ceinture de fer
du côté de la campagne, et l'emprisonner dans ses ports du
côté de la mer, afin de lui enlever tous les secours qu'elle

pouvait attendre des Anglais ou de sa propre marine. Après bien des tâtonnements, on s'était attaché à l'exécution d'un projet présenté par le frère d'un des premiers compagnons de M. de Bérulle, Clément Métezeau⁴¹⁰, architecte des bâtiments du Roi, et par Jean Tiriot, maître maçon de Paris. Il ne s'agissait de rien moins que de fermer l'entrée de la Rochelle par une digue en pierre assez longue pour s'étendre d'une rive à l'autre de son avant-port, assez solide pour résister aux plus furieux efforts de l'Océan. Ce beau et hardi travail venait à peine d'être commencé. Bien des mois devaient s'écouler avant qu'il fût achevé.

Ces longs mois, pendant lesquels vingt-cinq mille hommes des meilleures troupes du Roi se trouvaient retenus sous les murs de la Rochelle, l'ennemi n'en profiterait-il pas pour envahir la France en partie désarmée ? Richelieu se le demandait avec anxiété : il ne tarda pas à en acquérir la certitude. Instruit qu'un certain lord Montaigu, agent de Buckingham, faisait de fréquents voyages en Lorraine et en Piémont, et évitait avec soin de passer par la France, Richelieu pressentit une bonne prise et donna ordre à M. de Bourbonne de suivre de près l'Anglais et de l'enlever où qu'il se rencontrât. Bourbonne partit, joignit Montaigu sur les terres du duc de Lorraine, s'empara de sa personne, l'amena à Paris et le jeta à la Bastille.

Aussitôt une réunion se tint chez le cardinal de Bérulle⁴¹¹. Elle était composée de MM. le Bouthillier, de Bullion, Fouquet, et du procureur général du Parlement de Paris, Mathieu Molé. On y examina les papiers saisis sur Montaigu, ils contenaient les révélations les plus graves. D'après ces pièces, le comte de Soissons, premier prince du sang, qui s'était réfugié en 1626 à la cour de Turin⁴¹², devait entrer en Dauphiné à la tête de quinze mille hommes fournis par le duc de Savoie, s'emparer du Pouzin⁴¹³ et de Valence, où les huguenots s'étaient ménagé des

intelligences, et envahir la Provence. Pour prix de sa trahison, on lui promettait la main d'une nièce de Charles I^{er}. Pendant ce temps, le duc de Lorraine, afin d'aider au triomphe de « la cause commune », se chargeait d'assiéger Verdun avec dix mille fantassins et quinze mille cavaliers que l'Empereur s'engageait à appuyer par un corps de six mille Allemands.

La trahison du comte de Soissons était évidente. En droit, on pouvait, on devait le déférer au Parlement pour qu'il y répondît de son crime ; mais en fait, cet acte de vigueur contre le premier prince du sang était-il opportun ? Le cardinal de Bérulle et les autres membres du conseil ne le pensèrent pas. De plus hauts personnages que le comte de Soissons ne seraient-ils pas compromis d'ailleurs, et comment procéder contre eux ? Comment décréter d'accusation la Reine régnante elle-même, qui se mourait de frayeur depuis l'emprisonnement de Montaigu ⁴¹⁴, si par malheur le lord anglais la chargeait dans ses dépositions ? M. de Bérulle jugea donc important de garder le secret sur le complot que l'on venait de découvrir, et de se borner à tirer profit des révélations contenues dans les papiers de Montaigu. C'est ainsi qu'il avertit Richelieu de pourvoir à la sûreté du Puy, une des villes sur lesquelles le comte de Soissons comptait se porter, « car », remarquait-il, « ceus qui se penseront

« découverts par la prise de Montaigu, pourroient bien

« se haster de faire quelque surprise, pour au moins

« rendre leur composition meilleure⁴¹⁵. » En ce qui concernait le duc de Savoie, M. de Bérulle avait depuis longtemps signalé au cardinal-ministre les mauvais desseins et les intrigues ourdies en Hollande et en Angleterre par l'agent de Charles-Emmanuel, l'abbé Scaglia ⁴¹⁶.

Maintenant que l'on tenait les fils du complot, il s'agissait de le faire avorter, de découvrir la vérité sous les

mensonges diplomatiques prodigués à l'envi par les ambassadeurs de toutes les puissances, « de découdre », suivant l'énergique expression de Richelieu, « les desseins « des étrangers et de les délier les uns des autres⁴¹⁶. » Au cardinal de Bérulle échut le lot de négocier avec le comte de Soissons pour le réduire sans bruit à l'obéissance et de pénétrer les vues de l'Espagne dont la conduite équivoque causait une juste indignation à Richelieu⁴¹⁷.

C'est au moment où de si importantes affaires exigeaient toute l'application de son esprit, que du grand couvent l'on vint apprendre au saint cardinal une nouvelle bien douloureuse pour son cœur : madame de Bérulle se mourait. Vingt-deux ans s'étaient déjà écoulés depuis le jour où elle avait changé son nom contre celui de Sœur Marie des Anges, et depuis lors jamais son humilité, sa pénitence, son esprit retiré et silencieux, sa fidélité scrupuleuse à la règle ne s'étaient démentis. Atteinte du mal qui la devait emporter au tombeau, malgré ses souffrances et son grand âge, elle ne consentait que par obéissance à se laisser soigner ; et jusque sur le lit d'où elle ne devait plus se relever, elle refusait, dans l'ardeur de la fièvre, ⁴¹⁸ d'approcher ses lèvres d'une tranche de citron, appelant ce soulagement une sensualité. M. de Bérulle ne voulut laisser à personne le soin de donner à sa mère les derniers secours de la religion. Selon les touchantes traditions du Carmel, les cloîtres, l'infirmier, tous les endroits par lesquels devait passer le Saint-Sacrement, étaient jonchés de feuillage. Revêtues de leurs grands manteaux blancs, des cierges à la main, les Carmélites s'avançaient deux à deux, précédant M. de Bérulle⁴¹⁹. Pour lui, tout absorbé en Jésus-Christ, il marchait les regards fixés sur son Sauveur, le conjurant d'achever son œuvre dans l'âme de sa mère : bien heureux de donner une fois encore l'Auteur de la vie à celle de qui il tenait le jour : bien heureux aussi à la pensée que l'heure approchait où

lui-même irait la rejoindre dans ce séjour qui ne connaît ni les absences, ni les séparations. Les vœux de la Sœur Marie des Anges étaient comblés : mourir sous l'habit de Sainte-Thérèse, mourir assistée par son fils, que de grâces à la fois ! A mesure qu'elle approchait du terme, on voyait croître ses désirs d'y arriver. Elle répétait sans cesse : Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit, et lorsque sa langue commença à s'embarrasser, on devinait encore au mouvement de ses lèvres qu'elle disait : Jésus ! Ce fut son dernier mot.

A peine eut-elle rendu l'âme, que son visage, défiguré par les années et les austérités, devint si beau et si majestueux qu'on ne pouvait le regarder sans en recevoir une vive et sanctifiante impression. On exposa, selon l'usage, à la grille, le corps de cette vénérable religieuse, les pieds nus, la face découverte et tournée vers le Saint-Sacrement, le front orné d'une couronne de fleurs ⁴²⁰. Au son de la cloche, le peuple accourut en foule et demandait avec instance à faire toucher des chapelets. Mais M. de Bérulle, héritier des sentiments d'humilité d'une si pieuse mère, ne le permit pas. Il ne put du moins empêcher que la Reine mère, suivie de plusieurs princesses et de plusieurs dames de la cour, n'assistât aux obsèques de la servante de Dieu⁴²¹. Par cette démarche, Marie de Médicis ne voulait pas moins honorer M. de Bérulle que sa mère. Quant à lui, rempli de ce qu'il venait de voir et d'entendre, il oubliait le monde et la cour pour ne songer qu'à toutes les révélations de vie cachées dans le spectacle de la mort. Ce monastère, d'où venait de monter vers le ciel l'âme de sa mère, lui apparaissait comme un lieu où tout est vivant pour Dieu. Le terme où il ne doutait point qu'elle ne fût arrivée, qu'était-il sinon la vie et la vraie vie qui ne sait point de mort ? Il ne trouvait la mort que dans le passage. Encore n'était-ce qu'un moment où la grâce ouvrant à l'âme les portes de la vie et déposant dans le corps un germe d'immortalité,

défiait la mort réduite à posséder le corps pour un temps en laissant vivre l'âme pour jamais ⁴²². Et de cette vue s'élevant selon son usage vers Jésus-Christ, il engageait les Carmélites de l'Incarnation à commencer l'année nouvelle avec l'Auteur de la vie et à offrir les prémices de leurs jours. à Celui qui offrait pour elles les prémices de son sang.

Mais il n'était pas permis à M. de Bérulle de s'attarder au grand couvent. Les affaires de l'État le réclamaient, ou plutôt celles de Jésus-Christ, car la prise de la Rochelle était à ses yeux le triomphe de l'Église sur le calvinisme. Aussi redoutait-il tout ce qui pouvait éloigner cette victoire, en particulier le retour du Roi à Paris⁴²³. Mais, deux mois sans chasser, c'était plus que n'en pouvait porter Louis XIII. Dominé par un mortel ennui, en proie à d'étranges pressentiments, il « estimait sa vie

« estre en danger s'il ne faisoit un tour à Paris⁴²⁴ ». Richelieu, qui, dans le fond, hésitait entre la crainte des influences fâcheuses auxquelles le Roi serait livré loin de lui, et le désir de triompher seul sous la Rochelle, finit par accorder quelques jours de congé à son maître. Celui-ci, en échange, déclara le cardinal son « lieute-

« nant général en l'armée qu'il tenoit en ses provinces
« de Poictou, Saintonge, Angoulmoy et Aulnis, luy don-
« nant plein pouvoir sur toutes ses troupes de cavalerie et
« infanterie, tant françaises qu'estrangères⁴²⁵ ». Avant de quitter Richelieu, Louis XIII voulut recevoir de sa main les conseillers auxquels il devait se confier à Paris. « Vous
« avez », lui répondit le cardinal-ministre, la Reine votre
« mère, M. de Bérulle, et le garde des sceaux. Vous pouvez
« vous reposer de tout sur eux⁴²⁶ ». Rassuré par ces paroles, Louis embrassa en pleurant Richelieu qui était venu le reconduire à plus de deux lieues du camp, lui recommanda avec émotion le soin de sa santé, puis, se

croyant libre, il prit avec toute la joie dont il était susceptible la route de la capitale ⁴²⁷.

Le plaisir de se retrouver dans « sa bonne ville de Paris », de revoir les hautes futaies de Saint-Germain et ses grandes chasses, était bien voilé cependant de quelques nuages. Au camp, il soupçonnait son ministre ; au Louvre, il suspectait sa mère. Celle-ci le comprit et courut au-devant d'une explication. Louis voulut se réfugier dans le silence, la Reine mère l'y poursuivit, et prenant l'offensive, elle éclata en reproches : elle voyait bien qu'on l'indisposait contre elle ; que tous les efforts de M. de Richelieu tendaient à lui arracher son fils afin de s'en rendre l'unique maître ; que pour y arriver il tâchait de persuader au Roi qu'elle lui préférait Monsieur ; mais que c'était là une calomnie aussi mal concertée qu'odieuse, sa froideur pour le duc d'Orléans étant chose notoire à la cour et partout. Cette vive sortie impressionna le Roi. Avec sa mobilité ordinaire, il passa subitement de la défiance à l'abandon, ou plutôt, capricieux et sombre, il ne détourna ses soupçons de la Reine mère que pour les diriger contre Richelieu. Cet homme, ce favori auquel dix jours auparavant il livrait en pleurant le commandement de son armée, la conduite de ses affaires, le sort de son royaume, il se prit, sans transition et sans scrupule, à le décrier, et si quelque personnage, comme il n'en manque pas dans les cours, avait voulu exploiter certaines confidences du Roi, Richelieu était probablement perdu.

Un sentiment si bas ne pouvait effleurer l'âme de M. de Bérulle. Heureux d'assister au rapprochement du fils et de la mère, il ne songea qu'à défendre auprès d'eux le grand ministre menacé. D'accord avec M. de Marillac, il mit tout en œuvre pour parer les coups que l'on pouvait lui porter, et il y réussit avec tant de bonheur que les courtisans mêmes ne soupçonnèrent pas la mauvaise humeur du Roi. Il fit plus : toutes les fois que l'on pouvait attendre le retour

du courrier avant de prendre une résolution, il demandait les avis du ministre. De telle sorte que, la plupart du temps, le cardinal de Bérulle ne faisait qu'exécuter les ordres du cardinal de Richelieu.

Mais les hommes de ce caractère aiment médiocrement les amis indépendants et les serviteurs désintéressés. Toute résistance, eût-elle pour but de les éclairer ou de les servir, est taxée de froideur, et pour peu qu'elle se prolonge, de trahison : c'est la loi, et M. de Bérulle ne devait pas tarder à la subir.

Le Roi venait d'arriver à Paris lorsque M. de Bérulle reçut une dépêche du cardinal-généralissime. Celui-ci lui exposait son dessein de surprendre La Rochelle « en pé-
« tardant la ville par le canal qui y entre et fait le port ». —
« Puisque vous me commandés absolument vous mander
« mon avis sur les entreprises proposées », lui répondit aussitôt M. de Bérulle, « je vous dirai qu'il me semble que
« vous devez en surseoir l'exécution iusques à ce que sa vo-
« lonté (de Dieu) paroisse plus clairement et plus fortement
« sur icelles ». Il appuyait son sentiment sur de bonnes raisons. « C'est le premier exploit de vostre autorité dans les
« armes. C'est en l'absence du Chesne » (chiffre bien choisi pour qu'on ne pût reconnaître sous ce symbole de stabilité le mobile Louis XIII), « et contre sa volonté. C'est
« avec de très grandes difficultés. C'est sans nécessité
« urgente..... En l'isle de Ré la nécessité faisait la préci-
« sion. Car il falloit ou perdre ou secourir, on ne pouuoit
« attendre. Icy n'est pas la mesme contrainte. le vous
« supplie donques de différer. Il faut, à mon avis, prier,
« attendre et espérer⁴²⁸ ».

L'avis déplut à Richelieu, qui n'en tint aucun compte. Il maintint son projet, et non content de donner tous les ordres, il voulut passer sous les armes la nuit du 11 mars, à une portée de mousquet de la ville, pour surveiller lui-

même l'exécution de son plan. Par malheur, Marillac n'arriva pas avec ses troupes, à l'heure dite, sur le terrain ; le jour parut, et les Rochelois se mirent à tirer sur les assiégeants, qui perdirent beaucoup de monde. Néanmoins, dans la nuit du 14, on essaya une nouvelle surprise : il s'agissait d'escalader le fort du Taddon. On n'eut pas plus de succès⁴²⁹. Sur ces entrefaites, des troubles ayant éclaté dans l'Angoumois et le Poitou, il avait fallu y envoyer quelques-uns des régiments jusque-là occupés au siège. Nombre de gentilshommes s'apercevant que l'affaire traînait en longueur, abandonnaient la partie et retournaient chez eux⁴³⁰. Soutenus par la présence de M. de Rohan, par l'indomptable énergie de Guiton leur maire, par l'espoir de voir d'un jour à l'autre la flotte anglaise apparaître toutes voiles déployées et foudroyer de son artillerie les ouvrages imparfaits encore de l'armée royale, les Rochelois faisaient bonne contenance. Richelieu n'était pas sans inquiétude sur l'issue de cette longue et ruineuse entreprise. Un jour même, il s'échappa jusqu'à dire : « M. de Bérulle avait bien à faire de nous engager
« à ce siège avec ses révélations⁴³¹ ! » Aussi ayant appris par le supérieur de l'Oratoire que les Anglais lui avaient fait faire sous main des propositions de paix, il se demanda s'il ne serait pas à propos de lever le siège, et il voulut qu'on en délibérât dans le conseil du Roi. Les avis d'abord se partagèrent, et on n'était pas éloigné d'accepter une solution qui paraissait celle du cardinal-ministre, lorsque M. de Bérulle prenant la parole, renouvela les affirmations contenues dans ses lettres à Richelieu et soutint avec tant d'énergie, par des arguments si solides, l'obligation pour le Roi de ne point reculer devant des sujets rebelles, qu'il ramena tout le monde à son sentiment. Au sortir du conseil, Claude le Bouthillier, secrétaire d'État, ayant rencontré M. de Bérulle, frère du cardinal : « Vous avez », lui dit-il, « un frère qui est un homme incomparable : nous

« avions presque perdu courage et étions prêts d'aban-
« donner le siège de La Rochelle ; mais il nous a dit tant
« et de si bonnes raisons que nous sommes résolus plus
« que jamais de continuer ⁴³² ». Sans s'arrêter à ce premier succès, M. de Bérulle passa outre. Dans sa conviction, la place du Roi était au milieu de ses troupes, et il devait par sa présence, soutenir leur patience et animer leur ardeur. Il le pressa donc de partir pour La Rochelle, d'où, à son avis, il n'aurait pas du s'éloigner. Louis se laissa d'autant plus facilement convaincre qu'il était loin de trouver à Paris le repos dont il espérait jouir. Les affaires primaient les plaisirs : au lieu de lancer ses meutes sous les grands arbres de Saint-Germain ou de Fontainebleau, il fallait passer de longues heures chez la Reine mère, dans la grave compagnie de M. de Marillac et de M. de Bérulle, de M. de Bullion et de M. le Bouthillier, accorder ces audiences dans lesquelles un mot de trop suffit pour ruiner une affaire, et terminer des négociations d'autant plus épineuses qu'un plus grand nombre d'intérêts contraires s'y trouvaient engagés.

Comme si de nouvelles difficultés avaient dû toujours surgir du côté de l'Italie, à peine en avait-on fini avec celles dont la Valteline avait été le prétexte, que la succession de Mantoue donnait lieu à des complications non moins redoutables. Le duc Vincent venait de mourir (26 décembre 1627), laissant une fille unique, que peu de jours avant son trépas il avait accordée en mariage au duc de Rethelois, fils aîné du duc Charles de Nevers. Celui-ci étant le plus proche parent du duc Vincent, héritait du duché de Mantoue. Quoique ses droits fussent incontestables, le duc de Guastalla les contestait à son profit ; le duc de Savoie réclamait le marquisat de Montferrat, l'Empereur refusait au duc de Nevers l'investiture, Mantoue étant fief de l'Empire ; et l'Espagne, plus attentive à ses intérêts qu'à son honneur, se demandait si l'heure n'était pas déjà venue

de déchirer le traité qu'elle Venait de signer avec la France. Ami du duc de Nevers, qu'il avait servi dans la bonne et l'adverse fortune, le cardinal de Bérulle voyait de tous les côtés une difficulté. Abandonner un prince français dont la cause était juste et dont les intérêts se confondaient avec ceux de l'État, semblait chose impossible : le secourir était attirer sur la France les forces réunies de l'Empire et de la Savoie, et offrir bénévolement à l'Espagne, qui ne demandait pas mieux, un prétexte de se tourner contre nous.

Pour un tout autre motif, le duc de Nevers était en France même, et dans la famille royale, l'occasion d'un très-sérieux embarras. Ce prince avait une fille, Marie-Louise de Gonzague, dont toute la cour vantait les grâces, l'esprit et la beauté. Monsieur la vit, l'aima, et déclara qu'il voulait l'épouser. Marie de Médicis, qui haïssait le duc de Nevers et destinait une princesse de sa propre maison au duc d'Orléans, s'unit au Roi, peu soucieux de voir son frère se remarier, pour combattre avec violence ce projet ; nouveau sujet de préoccupation pour le cardinal de Bérulle.

Il importait aussi de terminer l'affaire de Montaigu. Afin de se tirer du mauvais pas où il s'était engagé, le duc de Lorraine, payant d'audace, venait d'envoyer à Paris deux députés, avec mission de se plaindre de la violation du droit des gens qu'on s'était permise à son égard en enlevant un étranger sur ses propres terres ; ils devaient réclamer l'élargissement du prisonnier et la punition de M. de Bourbonne, auteur de l'attentat. Malgré l'air dégagé qu'ils affectaient, le duc et la duchesse douairière jugèrent prudent d'intéresser à leur cause le cardinal de Bérulle, dont ils avaient mis à l'épreuve, en plusieurs occasions, la bienveillance et le crédit. Toujours joué par sa femme, maintenant attachée à la fortune du duc de Lorraine, M. de Chevreuse avait même écrit au supérieur de l'Oratoire, de la part du duc de Lorraine, que si on lui accordait la grâce de Montaigu, Charles IV offrait son pouvoir, ses troupes, sa

vie, pour les employer à « tout
« ce qu'on pourroit désirer d'utile de lui. » Louis XIII
cependant ne se hâtait pas de relâcher le prisonnier. Dans
les premiers jours d'avril, le prince de Phalsbourg, beau-
frère du duc de Lorraine, vint solliciter en personne sa
délivrance. Comme on avait tiré de Montaigu tout ce qu'on
pouvait désirer, Richelieu, après en avoir obtenu une lettre
dont il avait tracé les principaux traits, fut d'avis qu'on lui
rendît la liberté. Dès que le duc de Lorraine eut reçu
l'assurance de la grâce accordée par le Roi, il se mit en
route pour venir lui témoigner sa reconnaissance et arriva
à Paris au moment où Louis XIII allait partir pour la
Rochelle⁴³³.

Tant d'empressement de la part du duc de Lorraine parut
suspect à plusieurs des conseillers du Roi. Cet excès de
gratitude devait, pensaient-ils, couvrir quelque méchant
dessein, et, sans doute, Charles IV ne venait à la cour que
pour en examiner de plus près la situation et y nouer une
intrigue avec le duc d'Orléans et sa cabale. Ils allèrent
même jusqu'à presser le Roi de faire arrêter le duc. Un
capitaine de chevau-légers, Blagny, s'offrit pour cette
expédition, qu'il déclarait des plus faciles, Charles IV ayant
l'habitude de passer auprès de sa maison lorsqu'il se
rendait seul presque chaque jour à l'hôtel de Chevreuse
⁴³⁴. Le Roi ne voulut rien décider sans avoir pris l'avis de
Richelieu, et il chargea M. de Bérulle de lui en écrire.
Celui-ci obéit, exposa simplement la question sans faire
connaître son sentiment. A cela Richelieu répondit que « si
la Rochelle étoit prise, et que le duc de Lorraine
« continuât à brouiller comme il faisoit, il ne feroit nulle
« difficulté de le prendre ; mais qu'ayant cette grande
« affaire (de la Rochelle) sur les bras, il craignait que sa
« prise ne nous tirât d'aucune affaire et nous en excitât
« de nouvelles ⁴³⁵. » Cette réponse sauva Charles IV, qui ne
fut point arrêté.

On eût dit cependant qu'il prenait à tâche de se compromettre. Ayant rencontré dans le cabinet de la Reine, en son absence, M. de Bourbonne, le duc s'oublia jusqu' à lui faire dire par M. de Lénoncourt, capitaine de ses gardes, qu'il eût à se retirer immédiatement et que, n'était le respect qu'il devait à ce lieu, il l'en ferait sortir par la fenêtre. A la nouvelle de l'insulte faite chez elle à un gentilhomme, chevalier des ordres et coupable du seul crime d'avoir exécuté le commandement du Roi, la Reine mère, indignée, fit arrêter et conduire à la Bastille M. de Lénoncourt ; puis elle manda au Louvre M. de Bérulle, avec MM. de Bullion et de Loménie, et leur ordonna de délibérer immédiatement avec elle sur la satisfaction qu'il convenait d'exiger du duc de Lorraine. L'avis de M. de Bérulle et des deux autres conseillers fut que Charles IV, premièrement, demanderait pardon à la Reine de la vivacité à laquelle il s'était laissé emporter ; deuxièmement, livrerait lui-même M. de Lénoncourt à Sa Majesté, sous promesse tacite de le lui rendre ; troisièmement, promettrait de voir M. de Bourbonne et de lui faire bon accueil. En vain la princesse de Conti et le prince de Phalsbourg déclarèrent que ces conditions étaient trop dures, qu'on n'obtiendrait jamais de « Son Altesse » qu'elle abandonnât Lénoncourt et consentît à voir Bourbonne : la Reine, conseillée par le cardinal de Bérulle, fut inflexible, et « Son Altesse » dut plier. Le 25 avril, M. de Bérulle se rendit au Louvre avec MM. de Bullion et de Loménie. Peu de temps après, on vit arriver le duc de Lorraine, accompagné des ducs de Chevreuse et d'Harcourt et du prince de Phalsbourg. Il s'approcha de la Reine mère, auprès de laquelle se tenait le cardinal de Bérulle, lui adressa un compliment plein de respect et de soumission, et où le mot de pardon se trouva plusieurs fois ; après quoi il vit M. de Bourbonne, et l'affaire n'eut pas d'autres suites. (25 avril 1628.)

Le lendemain de cette scène humiliante pour Charles IV, ses agents vinrent trouver le cardinal de Bérulle au nom de leur maître. Comme les frontières, incertaines sur plusieurs points, de la France et de la Lorraine occasionnaient des conflits fréquents entre les deux pays, on avait désigné de part et d'autre des commissaires chargés de remédier par une délimitation définitive à cet inconvénient ; mais, au moment de tout terminer, les commissaires du Roi déclarèrent qu'ils manquaient de pouvoirs pour conclure. Justement froissé de ce procédé, le duc fit connaître son mécontentement au cardinal de Bérulle. Celui-ci vit les ministres, prévint Richelieu, trouva moyen d'accommoder les choses, et obtint que Charles IV remportât du moins cette satisfaction d'un voyage où les déboires ne lui avaient pas manqué.

Délivré pour le moment de toute inquiétude du côté de la Lorraine, M. de Bérulle n'était pas sans crainte du côté de l'Espagne. Ses efforts pour établir une solide entente entre les deux couronnes échouaient devant la duplicité du duc d'Olivarès et de ses agents. Après nous avoir laissé prendre seuls l'île de Ré, ils venaient de se présenter devant la Rochelle, d'y faire une démonstration dérisoire, et, sous un prétexte quelconque, ils avaient gagné le large. Depuis longtemps on savait, par M. de Béthune, que le Pape comptait fort peu, pour chasser les Anglais, sur l'alliance espagnole⁴³⁶. On en faisait maintenant l'expérience. Aussi, le marquis de Mirabel s'étant présenté chez M. de Bérulle, celui-ci le prit d'abord de très-haut avec l'ambassadeur : « Je suis si piqué du mau-
« vais procédé de l'Espagne », lui dit-il, « que je ne veux
« plus me mêler de ce qui la regarde ; votre mauvaise
« conduite a plus ruiné en une heure les affaires com-
« munes des deux couronnes que les soins de ceux qui les
« voudroient avancer n'y pourroient servir en un an. » Il ajouta que la faute qu'ils avaient faite l'année précédente

en retardant l'arrivée de leur flotte était inexcusable ; qu'il était indigne, après avoir les premiers sollicité notre alliance contre l'Angleterre, d'être les premiers à la violer ; qu'en manquant ainsi à l'honneur, ils trahissaient du reste leur propre intérêt, car en avaient-ils de plus grand que la destruction de l'hérésie ? Or, les Rochelois une fois vaincus, comment pourrait-elle résister aux armes unies de la France et de l'Espagne ? Mais les retards et les hésitations de cette dernière n'allaient à rien moins qu'à ruiner de si grands projets. Le Roi, continua M. de Bérulle, désirait donc savoir si, conformément au traité fait avec eux, les Espagnols entendaient agir contre l'Angleterre ; car, dans le cas d'une prompte et fidèle exécution de la convention qu'ils avaient signée, il pourrait, après la prise de la Rochelle, pousser plus avant contre l'hérésie hors de son royaume. « Si vous ne me donnez
« une réponse nette et précise sur cet article, » ajouta-t-il,
« je vous déclare que je n'ai plus ni parole ni encre
« pour me mêler davantage de vos affaires, soit par écrit,
« soit de vive voix ⁴³⁷. »

Convaincu, dès lors, que l'intention de Louis XIII, après la réduction de la Rochelle, était d'armer contre les Hollandais, ce qui répondait au plus vif désir de l'Espagne, le marquis de Mirabel s'étendit en protestations de fidélité. Le Roi son maître agissait de si bonne foi, dit-il, qu'il venait de déposer le général espagnol coupable de n'être pas arrivé à temps en vue de l'île de Ré avec la flotte qu'il commandait. Quant à celle qui était mouillée dans les eaux de la Biscaye, pour peu que la France le désirât, elle viendrait fondre sur les Anglais, alliés des Rochelois⁴³⁸. Ces promesses tardives ne rassurèrent que fort médiocrement M. de Bérulle. En ce moment même où M. de Mirabel faisait un si pompeux étalage des sentiments du roi d'Espagne pour la France, Olivarès ne cherchait qu'à lui créer des difficultés du côté de l'Italie.

Depuis la signature des traités concernant la Valteline, on n'avait pas encore tranché le différend qui s'était élevé entre le duc de Savoie et les Génois au sujet de Zuccarel, petite place que ceux-ci prétendaient garder tant que Charles-Emmanuel ne leur aurait pas restitué les effets confisqués à des sujets de la république. L'examen de cette affaire avait été confié par la Reine mère au cardinal de Bérulle, et c'était chez lui que se réunissaient pour délibérer MM. d'Effiat, de Bullion, Le Bouthillier et de Loménie. Or, dans les fréquentes conférences qu'il eut pour cet objet avec le marquis de Mirabel et don Lorenzo de Ramirez, il put se convaincre que don Lorenzo, envoyé, disait-on, pour terminer le différend à l'amiable, ne cherchait en réalité qu'à incidenter et à traîner les affaires en longueur. La pensée de l'Espagne était que les Génois, qui avaient pour eux le droit et la possession de fait, gardassent Zuccarel, à la charge de donner au duc l'équivalent de cette place en argent, après quoi les autres restitutions se feraient de part et d'autre de bonne foi. Mirabel et Ramirez s'obstinaient donc à exiger qu'avant tout on déclarât à qui finalement Zuccarel resterait. Comme la France avait intérêt à ne pas trancher aussitôt la question de propriété, M. de Bérulle crut avoir trouvé un expédient qui permettrait de conclure un arrangement. Toutefois, bien que les commissaires du Roi se fussent tous rangés à son avis, il eut soin de déclarer aux Espagnols « qu'il parlait sans ordre et sans pouvoir, « et avec obligation d'en écrire en cour avant qu'on y pût « faire aucun fondement⁴³⁹. » L'expédient auquel il avait songé était celui-ci : les deux rois décideraient entre eux à qui Zuccarel devait appartenir, et tiendraient leur décision secrète ; ils la feraient connaître quatre mois seulement après que le duc de Savoie et la république de Gênes se seraient fait les restitutions réclamées par chaque parti. Mais on ne put jamais rien obtenir des Espagnols. Ils

demandèrent du temps pour réfléchir, et tout resta en suspens.

Leur résolution bien arrêtée de nuire à la France n'apparaissait pas moins clairement dans les pourparlers auxquels donnait lieu la succession de Mantoue. En refusant l'investiture du Montferrat au duc de Nevers, qui en avait déjà pris possession, l'empereur entraît personnellement en lice ; il était donc à craindre que, si Louis XIII prenait ouvertement parti pour le nouveau duc de Mantoue, les troupes impériales ne fondissent sur la Champagne. Aussi le Saint-Père, très-favorable à la France et très-peu désireux de voir ses armées envahir de nouveau l'Italie, aurait-il souhaité que le Roi n'intervînt dans ce débat qu'à titre de médiateur. Instruit par le nonce de la pensée d'Urbain VIII, M. de Bérulle prévint le cardinal-ministre ; il lui conseilla en même temps de recommander à notre ambassadeur en Espagne d'afficher une grande froideur relativement aux affaires du duc de Nevers. Du Fargis devait faire remarquer, comme de lui-même, au comte d'Olivarès, que le Roi avait conservé un fâcheux souvenir de la conduite du duc de Nevers durant les troubles de sa minorité ; qu'actuellement il ne pouvait croire que Monsieur recherchât Marie de Gonzague, sans la secrète connivence du père de la princesse, et qu'il s'en montrait fort mécontent ⁴⁴⁰. Au lieu donc de guerroyer en Italie, le roi d'Espagne ferait bien plus sagement d'unir ses forces aux nôtres contre l'Angleterre, selon le projet de ligue proposé par lui-même et auquel la France n'avait point voulu renoncer, quelque avantageuses que fussent les offres des ennemis de l'Espagne. « Cette manière de procéder ne peut nuire », concluait M. de Bérulle ; elle montre aux Espagnols de la confiance et nous « sert d'excuse auprès d'eux si, faute par eux d'y répondre, « ils s'aperçoivent ensuite que nous traitons avec l'An- « gleterre ; au lieu que, sans cela, l'Espagne auroit sujet

« de s'en offenser et pourroit prendre de là prétexte de
« nous attaquer par ses armes ou par celles de l'empe-
« reur⁴⁴¹. »

L'ambassadeur de Charles-Emmanuel, aussi rusé que son maître, ne manquait pas d'insinuer souvent au cardinal de Bérulle que l'on comptait sur lui pour maintenir une paix dont il avait été le principal auteur, et qui importait tant au service de Dieu, au triomphe de la foi, aux succès de la France : qui mieux que lui pouvait savoir à quel hasard une guerre étrangère exposerait les entreprises commencées avec tant de gloire par le Roi Très-Chrétien ? Sans nier l'exactitude de plusieurs des allégations de l'ambassadeur, M. de Bérulle n'en était pas touché au point de se laisser aveugler sur les menées de la Savoie et de l'Espagne. Il eut bientôt une nouvelle occasion de les démasquer.

Circonvenu par le marquis de Mirabel et par don Lorenzo de Ramirez, le nonce Bagni vint faire au cardinal de Bérulle une proposition d'accommodement. Le duc de Mantoue céderait le Montferrat aux Espagnols, qui, en échange, lui donneraient le Crémonais. Au premier mot, M. de Bérulle comprit que l'unique but des négociations était d'amuser le duc de Nevers. Il répondit avec fermeté qu'il ne se chargerait jamais de faire cette proposition au Roi ; que l'Espagne ayant seule intérêt à cet échange, c'était à elle à le proposer si elle le désirait ; qu'il ne convenait point à la France de plaider la cause de l'Espagne auprès des Espagnols mêmes, comme si on leur était trop obligé de les honorer et de les servir ; que, d'ailleurs, il ne trouvait point assez de droiture en leurs procédés pour consentir à se mêler désormais de leurs affaires ; que leurs délais à envoyer leurs vaisseaux à l'île de Ré, l'année précédente, avaient été une supercherie impardonnable ; que maintenant, au lieu de se tenir prêts à nous seconder dans nos communs projets, ils les déconcertaient tout à coup par leur injuste intervention en Italie et se montraient aussi

diligents pour déclarer la guerre à un prince vassal du Roi et son allié, qu'ils avaient été lents à secourir la France dans ses besoins.

Cette réponse ne souffrait pas de réplique ; le nonce n'insista point. Mais, la veille de Pâques, il revint trouver M. de Bérulle, afin de lui transmettre une nouvelle proposition dont les ministres espagnols l'avaient supplié de se faire l'intermédiaire. A les en croire, si M. du Fargis recevait de pleins pouvoirs pour traiter de l'affaire de Mantoue et du Montferrat avec le roi d'Espagne et l'ambassadeur de l'empereur auprès de la cour de Madrid, il obtiendrait vraisemblablement une suspension d'armes jusqu'à ce que le différend fût terminé à l'amiable. Après avoir ainsi exposé l'objet de sa visite, Mgr Bagni demanda comme une grâce au cardinal de Bérulle de transmettre au cardinal-ministre cette proposition. M. de Bérulle ne pouvait s'y refuser ; il ne lui appartenait pas d'ailleurs de trancher une question du genre de celle-ci. Il envoya donc à Richelieu un résumé fidèle de ses deux conversations avec le nonce, « laissant à

« sa prudence à considérer s'il ne seroit pas de notre
« avantage de donner dans cette ouverture, en modifiant
« cependant par une instruction secrète le pouvoir gé-
« néral qui seroit envoyé à l'ambassadeur, et peut-être
« même en le limitant à ne s'en point servir que pour luy
« donner couleur de passer à une suspension d'armes et
« de pénétrer leurs intentions sans les suivre. » Mais Richelieu avait formé dès lors des projets qui ne lui permettaient pas d'accéder à la proposition du marquis de Mirabel⁴⁴².

Tout ce qui venait des Espagnols lui était suspect, et à bon droit, il faut l'avouer. A la cour même ils avaient des intelligences, et on soupçonnait fort la Reine régnante de tremper dans leurs intrigues, par haine de Richelieu⁴⁴³. Ils avaient vu avec une joie secrète Monsieur quitter l'armée,

plein d'aversion pour le cardinal-ministre et plus occupé que jamais de la princesse de Gonzague. Pour distraire le duc d'Orléans de sa passion, M. de Bérulle conseillait de le faire beaucoup chasser et surtout, ce qui semblait un remède plus efficace, de soustraire à ses yeux la séduisante fille du duc de Nevers. Il engageait aussi, et avec une persévérance qui ne se lassait pas, le cardinal de Richelieu à se réconcilier avec le duc d'Orléans. Gaston prétendait que le cardinal-ministre le traitait de la manière la plus méprisante, ce qui ne l'étonnait pas du reste, Sa Seigneurie se plaisant à dire que Monsieur ne l'aimait pas, sans doute parce qu'elle-même ne le pouvait souffrir. Aussi fallait-il s'attendre à une rupture ouverte entre le frère du Roi et son ministre si ce dernier, par une sage condescendance, ne prévenait un si fâcheux éclat. Plusieurs fois déjà, M. de Bérulle avait signalé les dispositions de Monsieur, et il s'étonnait de n'avoir jamais reçu de réponse, car les renseignements qu'il donnait lui paraissaient mériter considération. Il apprit enfin que Richelieu s'était décidé à écrire ; mais sa lettre arriva trop tard pour produire l'effet pacifique que s'en promettait M. de Bérulle. Elle ne servit même qu'à froisser Gaston davantage, et d'autant plus que le même courrier apportait une lettre du Roi qui lui refusait, avec force déclarations d'amitié, le commandement d'une armée en Italie ⁴⁴⁴.

En même temps que M. de Bérulle s'efforçait, sans grand succès à la vérité, d'opérer un rapprochement entre le cardinal et le frère du Roi, il ne ménageait pas non plus ses peines pour adoucir l'esprit de la Reine mère, toujours irritée contre le puissant favori. Celui-ci, heureusement, trouva le secret de faire tomber la colère de Marie de Médicis : il lui écrivit une lettre longue et étudiée. Après lui avoir confié tout ce qu'il ne voyait aucun inconvénient à dire, il protestait de son dévouement passionné pour elle et concluait par ces paroles, plus hautaines encore que

soumises : « Quand vous considérerez l'estat
« auquel est une personne à qui on donne le timon du
« vaisseau à tenir dans une mer orageuse et pleine d'es-
« cueils, sans qu'il puisse en aucune façon le tourner qu'il
» ne déplaie à ceux mesmes par le commandement et
« pour le salut desquels il veille perpétuellement, vous
« jugerez que je ne suis pas sans peine, l'expérience vous
« faisant connaître que, comme je suis maintenant mal
« avec vous, je suis quelquefois brouillé avec le Roy et
« toujours avec Monsieur, et ce pour nul autre subiect
« que pour servir tous avec sincérité, courage et fran-
« chise⁴⁴⁵. » Cette lettre produisit tout l'effet que pouvait
désirer Richelieu. Marie de Médicis s'empressa de le
remercier : « Il est vray que ie suis un peu colere », lui
disait-elle, « mais vous savez que je crois avoir raison
« quand je fais paroître ma promptitude ; je suis fort ayse
« de n'en avoir pas en l'affaire dont il est question et vous
« assure qu'il faut que le Ciel m'abandonne de tous avant
« que je perde le souvenir des fidèles services que vous
« m'avez toujours rendus, qui me feront être jusques à la
« fin, mon cousin, votre bien bonne cousine et affec-
« tionnée MARIE⁴⁴⁶. »

Nonobstant de si touchantes déclarations, M. de Bérulle avait bien des raisons à part lui pour révoquer en doute la durée, sinon la sincérité, d'un tel rapprochement. Peut-être même, en véritable Italienne qu'elle était, la Reine mère ne paraissait-elle tant compter sur l'affection du cardinal-ministre que pour l'incliner à exaucer une demande qui témoignait cependant de son peu de sécurité.

Depuis quelque temps la maison de Bouillon songeait à vendre Sedan dont la souveraineté lui était contestée. La pensée vint à Marie de Médicis d'en faire l'acquisition, et elle confia son désir à M. de Bérulle. Celui-ci ne lui déguisa pas les grandes difficultés qu'offrait un pareil projet. Loin de se laisser persuader, la Reine mère le chargea d'en

prévenir le cardinal de Richelieu et d'obtenir le consentement du Roi, sans lequel elle ne pouvait traiter avec la maison de Bouillon.

La commission était très-délicate ; par reconnaissance, par déférence, M. de Bérulle ne crut pas pouvoir la refuser. Il écrivit à Richelieu et lui proposa, au nom de la Reine mère, de profiter du procès pendant au Parlement, relativement à la souveraineté de Sedan, pour autoriser Marie de Médicis à l'acquérir, moyennant l'engagement de la faire rentrer, après sa mort, dans le domaine de la couronne. Il ne lui cachait pas que l'intention de la Reine était de pouvoir ainsi se soustraire aux effets des mauvais conseils qu'on voudrait donner contre elle au Roi ou à Monsieur : « Ce sont là », disait M. de Bérulle en finissant, « de bien fascheuses pensées à une
« mère et à une Royne. Mais le temps les luy donne. Elle
« ne les veult dire qu'au Chesne (le Roi), et ne les veult
« suivre qu'après approbation de Sa Maiesté. Elle m'a
« commandé ne l'escire qu'à Hector (Richelieu) seul, et
« dans les lois du secret, afin que si c'est chose que le
« Chesne n'agrée pas, on ne sache qu'elle y ayt pensé.
« Elle ne s'est ouuerte de cecy qu'à moy et seulement
« pour vous le mander. Et elle désire que ceste lettre soit
« bruslée après que vous aurez exposé le contenu d'icelle
« à Sa Majesté ⁴⁴⁷. »

Richelieu jugea que cette lettre était de celles qu'on ne brûle pas. Quant à la demande qu'elle renfermait, il n'eut garde d'y accéder. Bien fortifié, assis sur la Meuse, aux frontières du Luxembourg, Sedan était considéré comme une des clefs du royaume. En laisser la possession à Marie de Médicis eût été une grande faute. Richelieu ne la commit pas.

Si réservée qu'eût été la conduite de M. de Bérulle en cette affaire, et bien que son intervention se fût bornée à transmettre la demande de la Reine, le cardinal-ministre en

fut certainement froissé. A la même époque, d'ailleurs, un tout autre motif l'indisposait contre le cardinal de Bérulle.

L'assemblée du clergé, convoquée par le Roi pour lui fournir quatre millions de livres, se montrait rebelle aux demandes de la cour. Mécontents d'avoir été convoqués pendant l'hiver à Poitiers, puis transférés à Niort, puis appelés à Fontenay, les prélats s'appuyaient pour justifier leur résistance sur ce qu'en 1622 ils avaient déjà donné au Roi trois millions cinq cent mille livres ; en 1626, une nouvelle somme de cinq cent mille livres, le tout pour être employé au siège de la Rochelle ; qu'actuellement ils étaient écrasés de décimes, foulés par les gens de guerre et dans l'impossibilité réelle de trouver quatre nouveaux millions. A l'instigation de son ministre, Louis XIII manda les évêques de l'assemblée au camp de Surgères, et leur tint ce discours : « Messieurs, je vous ai envoyé querir pour
« vous dire que je souhaite que vous finissiez votre assem-
« blée le plus promptement que vous pourrez. Pour ce qui
« est de la somme de deux millions de livres que vous
« m'offrez, j'en veux beaucoup, davantage, ou je n'en veux
« point du tout. Ce vous est une grande honte que pour le
« bien de l'Église et du royaume comme est la prise de la
« Rochelle, vous n'y contribuiez pas volontiers de vos
« biens. Ils y seroient mieux employés que non pas aux
« festins que vous faites tous les jours. Vous m'avez dit
« que cela seroit suffisant pour payer les frais de l'armée.
« Je ne sais qui vous a si mal instruits des dépenses que je
« fais tous les jours à la Rochelle. Quand vous serez plus
« savants, vous verrez que deux millions ne sont pas pour
« un mois. Je vous dis encore une fois que j'en veux da-
« vantage ou point du tout. Ce sera une grande honte au
« clergé qu'on dise par toute la France qu'il n'y aura eu
« que lui et les huguenots qui n'aient pas contribué au
« siège de la Rochelle. Vous me remontrez votre néces-
« sité. Et, n'êtes-vous pas tant de prélats et autres ecclé-
« siastiques qui avez des cent, des vingt-cinq et des trente

« mille livres de rente ? C'est sur ceux-là qu'il faudrait
« lever les décimes et non sur les pauvres curés⁴⁴⁸. » Les
prélats, Octave de Bellegarde à leur tête, se retirèrent
profondément blessés d'un si hautain langage.

La peine que causa à M. de Bérulle la nouvelle de cette
scène déplorable fut très-grande. Il comptait bien des amis
parmi ces évêques que le Roi venait de traiter avec tant de
dureté : il avait surtout la crainte et l'aversion de tout ce
qui pouvait susciter un conflit entre l'Église et l'État. On
aurait pu croire du moins que son nom et sa personne
n'étaient nullement mêlés à ces fâcheuses dissensions.
C'eût été compter sans l'évêque de Maillezais. Fort peu
respectable et aussi peu respecté, Henry de Sourdis ne
pardonnait à M. de Bérulle ni ses luttes avec l'archevêque
de Bordeaux, ni son influence dans le gouvernement, ni sa
promotion au cardinalat. Pour satisfaire une basse envie, il
s'efforça de persuader à Richelieu que M. de Bérulle était
l'âme de l'opposition faite par les évêques aux volontés du
Roi. Sans la moindre pudeur, il se mit à colporter partout
les bruits dont il était l'inventeur, et dans ce langage
soldatesque, qui lui était plus familier que la langue de
l'Église, il dit et répéta bien haut, que M. de Bérulle
« couloit son venin à l'Assemblée par le
« canal de l'archevêque de Lyon ; mais qu'on étoit bien
« résolu de lui couper l'herbe sous les pieds ; de lui ôter
« le pouvoir qu'il commençoit d'avoir sur l'esprit du Roy
« et qu'on sçauroit bien luy faire reprendre le chemin
« de la béatification⁴⁴⁹. » Ces propos furent rapportés à M.
de Bérulle. Il n'y aurait pas attaché plus d'importance que
ne méritait leur auteur, si on n'avait été en droit de penser
que M. de Sourdis, sortant alors d'une conférence avec
Richelieu, n'agissait pas sans ordre ou tout au moins sans
approbation. Les discours de M. de Maillezais coïncidaient
d'ailleurs avec le bruit répandu à Paris même par les
créatures du cardinal, que M. de Bérulle et son ami le

garde des sceaux avaient voulu détourner le Roi de rejoindre l'armée, afin de le tenir éloigné de son ministre. La calomnie prenait de telles proportions, qu'il importait de s'expliquer franchement. C'est ce que fit M. de Bérulle.

Il écrivit donc à Richelieu que, bien loin de prendre part à tout ce qui s'était passé à l'Assemblée, il n'en avait le plus souvent rien su ; qu'il n'avait été en correspondance avec aucun des prélats qui la composaient ; qu'un des agents du clergé ayant voulu l'entretenir à Paris de ce qui s'y faisait, il l'avait aussitôt interrompu en lui disant que, du moment où il était sans commission du Roi pour se mêler d'une affaire, il se faisait une règle invariable de n'en prendre aucune connaissance. Il avouait qu'il avait eu plusieurs conférences avec l'archevêque de Lyon, mais il ne s'y était agi que de la contestation survenue entre l'archevêque de Paris et l'archevêque de Lyon au sujet de la croix de primat que ce dernier soutenait avoir le droit de porter dans le diocèse de M. de Gondî. « Quant à M. de

« Maillezais, ie ne sçay encores quelle mouche l'a piqué.
« Mgr le nonce m'est venu trouuer il y a un moys de la
« part de Sa Sainteté, qui désiroit que ie vous informasse
« de la résolution qu'elle a prise de supplier le Roy de
« nommer quelque autre que luy à l'archeuesché de Bor-
« deaux, et que ie vous priasse d'appuyer vers Sa Maiesté
« cette intention sienne, m'alléguant plusieurs raisons à
« mon advis considérables et dignes de son autorité et de
« son deuoiren l'Église de Dieu ; mais ie m'en suis excusé,
« et vous sçaez, Monseigneur, que ie ne vous en av
« rien escrit, et la raison que i'ay alléguée à Mgr le nonce
« pour me descharger enuers le Pape a esté double ; l'une,
« que le Roy ne m'ayant rien commandé sur les matières
« bénéficiales de son royaume, ie désirois observer la loy
« que ie m'auois imposée de ne me mesler d'aucune chose
« qui ne me feust eniointe et ordonnée ; l'autre, que les
« déliez du siècle ne manqueroient pas de dire que ie me
« meslois dans cette opposition pour obliquement faire

« penser à moy en la collation de cet archeuesché, et
« cette raison dernière m'a plus seruy en son esprit pour
« m'excuser que non pas la précédente... le m'estois pro-
« posé de ne vous rien mander sur cette nomination, mais
« puisque i'ay rompu mon silence,... je vous dois dire que
« lorsque les nouuelles vinrent à Paris que le Roy nom-
« moit Mgr de Mallezé à l'archeuesché de Bordeaux, elles
« furent fort mal receues icy : presque tous les prélats de
« pardeça s'en offensèrent. Mgr le cardinal de la Roche-
« foucault m'en prit comme à partie, croyant que i'y avois
« contribué, et ie ne le sçavois pas. Les plus licensieux
« mesme de la court s'en sont moquez et ont dit, depuis
« cette opposition du Pape, que le Pape faisoit très-bien,
« et ces discours m'ont appris ce que i'ignorois aupara-
« vant⁴⁵⁰. De moy iestimé que vous auiez sous main pro-
« curé cette opposition pour descharger le Roy enuers luy,
« parce que ie sçavois que par un mot de lettre vous auiez
« empesché que l'abbaye de Blois ne luy feust donnée,
« disant que plus il en auroit, plus il en mésuseroit. A la
« vérité, concluait le cardinal de Bérulle, cet intérêt que
« vous alléguez est grand, le bien d'Église estant affecté
« à Dieu ; mais l'intérêt des âmes deppendantes d'un
« archeuesché est encore plus grand. Les âmes sont à
« Jésus-Christ, et il faut mettre ès charges d'âmes ceux
« que Jésus-Christ mesme y mettroit s'il estoit sur la
« terre ⁴⁵¹. »

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, Richelieu, dans sa réponse à M. de Bérulle, désavoua M. de Sourdis. Celui-ci n'en devint pas plus réservé : on prétendait même qu'il était parvenu à circonvenir le Roi. Dans une nouvelle lettre, destinée principalement à justifier le P. de Gondi, calomnié comme son supérieur, et « monsieur son fils », contre lequel Richelieu se montrait fort « courroucé », parce qu'il ne poursuivait pas avec assez d'activité l'armement des galères, le cardinal de Bérulle se contenta de mander au

ministre : « On me dit que M. de Mallezé
« continue ses mauuais discours e cest le bruit de la ville...
« On adioute qu'il les insinue dans loreille e lesprit du
« Roy. le ne scay si cela ne m'oblige point à destromper
« Sa Maiesté. Il me suffit de vous le proposer, ny désirant
« rien faire que ce que vous iugerez à propos. Il y a long-
« temps que i'ay mis tous mes intérêts entre les mains du
« Fils de Dieu. le n'en veux reprendre que pour les luy
« offrir et consacrer de nouveau⁴⁵². » Puis il se tut et
attendit.

Ce n'était pas seulement sa réputation dont le pieux cardinal offrait journellement le sacrifice à son Sauveur, c'étaient aussi sa santé et sa vie.

CHAPITRE VIII.

RELATIONS AVEC LES ORDRES RELIGIEUX.

1628.

Le cardinal de Bérulle malade vient habiter le faubourg Saint-Jacques. — Le jubilé. — Voisinage du grand couvent. — Guérison, 2 juillet. — Réélection de la Mère Madeleine de Saint-Joseph (8 juillet). — Publication de la vie de Sœur Catherine de Jésus. — Quatrième et dernière visite du monastère de l'Incarnation (23 août). — Mademoiselle de Bellefonds (Sœur Agnès de Jésus-Maria). — Mademoiselle de Gourgues (Sœur Marie de Jésus). — Le couvent de Saint-Denis et mademoiselle de Gadagne. — Les Carmes de Lorraine. — Visites, lettres, exhortations. — Le couvent de la Mère de Dieu et M. de Langres. — Port-Royal. — Affection de M. de Bérulle pour les ordres religieux. — Sa liaison avec les Frères Prêcheurs, les Franciscains, les Feuillants. — Il travaille à l'extension de la Congrégation de Saint-Maur. — A la réforme des Prémontrés. — A celle des Frères Mineurs. — Le grand couvent des Augustins. — Désordres qui s'y passent. — M. de Bérulle nommé commissaire du Saint-Siège. — Obstacles qu'il rencontre de la part des religieux, du général, du Parlement, de la cour. — Outrages qu'il reçoit. — Sa fermeté. — Succès de sa mission. — Triste état de santé de M. de Bérulle. — Lettre à Richelieu. — Nouveaux succès des armes du Roi. — Lettre de Louis XIII à M. de Bérulle pour lui offrir l'archevêché de Tours. — Rubens et M. de Bérulle. — Prise de la Rochelle. — Prières d'actions de grâces à

l'Oratoire et au Carmel. — Le vœu de M. de Bérulle. —
Retour de la cour à Paris.

Depuis le mois d'avril de cette année 1628, M. de Bérulle était atteint d'un mal indéfinissable. Pâle, défait, oppressé, il sentait à chaque instant ses forces défaillir, sans pouvoir les réparer par le sommeil, qui le fuyait, ni par la nourriture, qui lui faisait horreur. A la douleur physique se joignait la souffrance morale. L'État et l'Église, l'Oratoire et le Carmel, ou plutôt dans l'État et dans l'Église, dans l'Oratoire et dans le Carmel, le règne de Jésus-Christ à consolider, à étendre, tel était le constant objet de sa pensée. Mais plus les ardeurs de son zèle étaient brûlantes, plus son impuissance déchirait son cœur. « Je n'aime point, » disait-il, « ces états de langueur
« qui rendent le malade inutile à soi et à charge aux autres,
« et je demanderais volontiers à Notre Seigneur un genre
« de mort qui n'appliquât personne au soin de mon
« corps ⁴⁵³. » Aussi, quand il vit entrer les médecins appelés en consultation, leur adressa-t-il ces simples paroles, qui peignaient bien son âme : « Messieurs, je vous supplie
« de ne vous point appliquer à me faire vivre, mais seule-
« ment à me mettre en état de travailler. » On lui ordonna les eaux de Pougues, le lait d'ânesse et le bon air ⁴⁵⁴. M. de Marillac possédait sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques, et dans le voisinage du grand couvent, une petite maison ⁴⁵⁵. Ce n'était pas tout à fait la campagne, mais ce n'était déjà plus la ville. M. de Bérulle consentit à venir y demeurer. Là, sans jamais pouvoir se résoudre à garder le lit, sans abréger le moindre de ses exercices ordinaires de piété, sans s'abstenir une seule fois de dire la sainte messe, sans renoncer à s'occuper des affaires publiques, il se soigna comme il était capable de se soigner.

Son recours le plus habituel et son repos dans cette solitude relative était la prière. Par une bulle en date du 8 avril de cette année, le Saint-Père venait d'accorder un jubilé pour demander à Dieu « qu'il lui plût apaiser sa
« colère et pacifier les princes chrétiens, comme aussi pour
« le remercier des grâces particulières que la France avait
« reçues de la bonté divine, à la confusion des ennemis
« de l'Église et de l'État. » L'ouverture de ce jubilé se fit le 12 juin ⁴⁵⁶. Parmi les âmes qui alors conjuraient le Ciel de bénir les armes du Roi, combien appartenaient à l'Oratoire et au Carmel, et reconnaissaient qu'après Jésus-Christ elles devaient à M. de Bérulle la gloire de leur vocation et le bonheur de leur vie !

En cette occasion, le pieux supérieur ne manqua pas de rappeler à ses deux familles les dispositions exigées par la grâce qui leur était offerte. Il exposa à ses confrères la nécessité pour eux d'entrer dans un grand ressentiment de la justice de Dieu, de lui offrir les satisfactions infinies de son Fils, et de se tenir comme cachés en Jésus-Christ et tout revêtus de ses mérites ⁴⁵⁷. Chez les Religieuses de l'Incarnation, il s'efforça d'exciter des sentiments d'autant plus excellents, que leur profession était plus parfaite. Ce qui suffit aux gens du monde ne saurait suffire aux épouses de Jésus-Christ. Elles doivent s'oublier elles-mêmes pour songer à la justice, à l'amour infini, et s'y abandonner.

« Adorez, » leur disait-il, « cette justice de Dieu exercée
« sur son Fils unique ; adorez-la dans toutes les humilia-
« tions et les opprobres, toutes les souffrances qu'elle lui
« a fait porter en l'âme et au corps, dans sa tristesse
« jusqu'à la mort, dans son agonie au jardin et cette
« épouvantable sueur de sang découlant jusqu'en terre,
« dans sa seconde et dernière agonie en la croix. Donnez-
« vous à lui sans réserve pour l'accompagner en ses
« douleurs, pour porter avec lui les rigueurs de son Père,
« qui sont fondées sur nos offenses, afin qu'il vous fasse

« (ainsi) la grâce de rendre hommage avec lui à la justice
« de Dieu... » Après quoi, « tournez-vous à cet amour
« ineffable et inconcevable, duquel Dieu nous a tant
« aimés que nous donner son Fils unique et le livrer
« pour nous tous à la mort. Rendez-lui amour pour
« amour, et soyez bien aises de gagner l'indulgence, puis-
« qu'elle vous ôte l'empêchement à son amour. O mes
« sœurs, s'il se faisait un jubilé pour ce seul sujet d'oster
« les empêchements de l'amour divin, nous devrions
« faire toutes sortes de diligences possibles pour le
« gagner ⁴⁵⁸. »

Le voisinage du monastère de l'Incarnation permettait à M. de Bérulle de s'y rendre souvent et d'adresser de fréquentes exhortations à ses pieuses habitantes. Les vertus de leur profession, les mystères dont on célébrait la mémoire, un texte de l'Apôtre, un mot de l'Évangile, faisaient le sujet de ces entretiens, où il laissait sa pensée s'élever en liberté et son âme s'épancher tout entière ; puis, avec une simplicité paternelle, il les entretenait de ses regrets, de ses craintes, de ses désirs. Il leur disait combien il souffrait de ne pouvoir visiter en personne tous les couvents de l'ordre, et quelle peine lui feraient ses filles si la pourpre dont elles le voyaient revêtu les empêchait de recourir à lui avec confiance et abandon. « Par la grâce de Dieu, cette dignité ne m'élève

« point, » leur disait-il ; « au contraire, elle me sert d'un
« poids bien puissant pour m'abaisser et me faire craindre.
« Hélas ! combien de grands personnages et d'âmes bien
« plus saintes que je ne le suis se sont perdues dans l'élé-
« vation, qui dans l'humiliation eussent trouvé leur salut
« et leur sûreté ! Ainsi, ce changement qui s'est fait en
« moy, ce n'est ni pour moy ni pour vous qu'il s'est fait,
« mais pour le monde, qui ne juge des gens que par
« l'extérieur et sur l'apparence. Pour vous, je ne veux
« point que vous me regardiez d'un autre œil dans ce

« nouveau rang, sinon pour trembler pour moy ; car les
« choses de la terre, plus elles sont élevées, plus elles sont
« périlleuses, et qui sait si Dieu ne me donne pas quelque
« récompense en ce monde pour me réserver la punition
« de mes fautes en l'autre⁴⁵⁹ ? »

De ces discours si humbles et si édifiants, il passa à des actes meilleurs encore. Une maladie contagieuse qui venait d'éclater à Paris n'épargna pas le faubourg Saint-Jacques. La sœur tourière des Carmélites fut atteinte. Tous les amis de M. de Bérulle le conjurèrent de s'éloigner, mais vainement. Ni l'intérêt de la santé qu'il était venu chercher dans ce quartier, d'ordinaire plus salubre, ni l'obligation où il était de voir la Reine et de conférer avec elle pour le bien de l'État, ne purent le décider à quitter ses chères Carmélites. A tout ce qu'on lui dit de plus pressant il opposa toujours la même réponse : « qu'il
« était le curé, le supérieur, le père de ces saintes filles,
« qu'il se devait à elles sans réserve, et que, s'il se fût
« trouvé hors de Paris, il y serait rentré tout exprès pour
« les venir assister ⁴⁶⁰. »

Dieu prit soin de celui qui en prenait si peu de lui-même. Non-seulement la contagion ne l'atteignit pas, mais il retrouva tout à coup ses forces. Le 2 juillet, comme il était au parloir avec Sœur Marie de Saint-Jérôme, tandis qu'elle priait pour lui Notre-Seigneur et la Sainte Vierge dont elle tenait une image entre les mains, il éprouva tout à coup une impression si extraordinaire, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier : « Qu'est-ce ?

« Je sens une nouvelle vie jusqu'au bout des doigts ! » Toute trace extérieure de ses infirmités avait subitement disparu. Sœur Marie de Saint-Jérôme ne douta pas que la Mère de Dieu n'eût voulu prolonger par un miracle la vie de son grand et dévôt serviteur. Peu de temps après, le 8 juillet, toutes les religieuses de l'Incarnation purent s'assurer par elles-mêmes que, dans sa joie, leur pieuse

compagne n'avait rien exagéré, et elles bénirent Dieu de leur avoir rendu leur père ⁴⁶¹.

Le motif qui amenait M. de Bérulle en ce jour au grand couvent était le désir de présider, en compagnie de M. du Val, aux élections. Le triennat de la prieure s'achevait le 8 juillet. M. de Bérulle, témoin des bénédictions par lesquelles Dieu se plaisait à récompenser la générosité de la Mère Madeleine, partageait l'avis de ses filles. Avec elles il désirait continuer dans la supériorité celle qui, par ses vertus hors de pair, se montrait si digne de l'exercer. Mais, atteinte d'un mal qui ne pardonne guère, avertie d'en haut qu'il ne lui restait plus que peu d'années à passer ici-bas ⁴⁶², accablée par un travail incessant, car de tous les couvents du Carmel on sollicitait ses conseils, la Mère Madeleine conjura son père et ses sœurs de lui épargner ce fardeau. Ce fut en vain ⁴⁶³. Le suffrage unanime des religieuses capitulantes, confirmé aussitôt par M. de Bérulle et par M. du Val, la maintint pour trois années encore à la tête du monastère de l'Incarnation. Comme pour la consoler du sacrifice imposé à sa charité, on réélut en même temps qu'elle, en qualité de sous-prieure, la tendre et vaillante amie qu'elle devait au cloître, Sœur Marie de Jésus ⁴⁶⁴.

Au moment même des élections, la Mère Madeleine se voyait condamnée à un travail fort nouveau pour elle. De chez le libraire Fiacre Dehors on lui apportait des épreuves à corriger : elle imprimait. On se rappelle cette angélique Sœur Catherine de Jésus qui, enlevée à la fleur de l'âge, avait répandu autour d'elle, avant d'être cueillie pour le Ciel, le parfum des plus suaves vertus. M. de Bérulle pensa qu'il ne fallait priver ni le cloître ni le monde de son fidèle portrait, et il fit un devoir à la Mère Madeleine de mettre par écrit ce qu'elle avait su, ce qu'elle avait vu des opérations de la grâce dans l'âme de la jeune Carmélite. Comme la Reine mère visitait souvent, de son vivant, Sœur

Catherine de Jésus et avait conservé d'elle un souvenir qui était un culte, M. de Bérulle lui dédia l'ouvrage. Cette épître, où le supérieur des Carmélites n'oublie pas de nommer, à côté de Catherine de Jésus, Sœur Marie de l'Incarnation, « dont « l'odeur a remply la France et passe maintenant aux pro-« uinces estrangères, » n'était à vrai dire que l'évangélique glorification des petits et des simples. Toujours juste et toujours miséricordieuse, la divine Providence, disait-il, veille avec une sollicitude égale sur les petits et sur les grands. N'est-il pas vrai pourtant que, par le mystère de l'Incarnation, Dieu lui-même, méprisant les grandeurs, a choisi pour son lot la petitesse et la pauvreté ? Et quand il a voulu rendre dignes de leur ministère les hommes qu'il destinait à la plus étonnante des grandeurs, celle du sacerdoce et du souverain pontificat, ne leur a-t-il pas donné pour modèle un petit enfant ? C'est donc un devoir d'honorer les petits, qui « sont le « trésor du Fils de Dieu ». Les honorer ne suffit pas ; il faut les imiter par un mépris profond et croissant pour le monde. « Les grands », ajoutait M. de Bérulle avec un accent bien propre à toucher la Reine mère, « les grands « trouvent en leur grandeur de l'opposition, et de l'amer-
« tume en leurs délices. La Providence divine en use
« ainsi pour les disposer plus suavement à oublier le
« monde ; mais, quand il n'y auroit point de croix et point
« d'amertume, la seule qualité passagère du monde nous
« convie à le laisser avant qu'il nous laisse luy-même. Le
« monde passe, madame ; nous passons comme luy et
« avant luy. Et Votre Majesté en a veu passer beaucoup
« devant elle, et ce qui est passé ne reviendra jamais
« plus. Jésus-Christ seul demeure éternellement⁴⁶⁵ ! »

La dédicace à la Reine portait la date du 18 août. Cinq jours après, M. de Bérulle se rendait au monastère de l'Incarnation, afin d'en faire la visite. C'était la quatrième, ce devait être la dernière.

On eût dit de l'ordonnance rédigée et signée par lui avant de quitter le monastère, qu'elle était son testament. Il y règne une paix, une force, une élévation, une douceur, un mépris du monde, un amour de Jésus-Christ, dignes d'une âme prête à aller rejoindre son Dieu. « Vous ne devez, mes « Sœurs, estre jamais seules, » dit-il en commençant, « et, si vous faites profession de solitude, vous devez « toujours estre en compagnie, mais en la compagnie de « Celui qui nous dit en se séparant de nous : « Je suis « avec vous jusques à la consommation du monde. Vous « avez son corps, son esprit et sa divinité en son autel et « en son sacrement. Mais, outre cette présence sacrée et « attachée à ce mystère et à ce sanctuaire, qui contient le « trésor de la terre et du ciel, vos esprits doivent estre « toujours et partout avec l'esprit de Dieu : c'est l'esprit « de vos esprits ⁴⁶⁶. » Aussi il insiste, il presse pour qu'elles cherchent, pour qu'elles trouvent au chœur leur plus importante occupation et leur plus grande joie. Afin de les exempter de cet office, il exige, sauf le cas de maladie grave, des raisons si puissantes et par là même si rares, qu'il juge inutile d'en faire l'objet d'un règlement. Vivre dans le silence et la fuite du monde, dans l'obéissance de tous les instants aux observances de la religion ; ne respirer que pour Jésus-Christ ; passer, s'il était possible, les jours à ses pieds ; se nourrir de sa chair adorable avec un amour d'autant plus respectueux qu'on a plus souvent le bonheur de le lui témoigner : telles sont les recommandations suprêmes du saint cardinal à ses filles. On sent que son amour pour son Sauveur grandit à mesure que les années penchent vers leur déclin, et que, plus près du ciel, il revêt, grâce à ce bienheureux voisinage, un caractère plus intime, plus tendre, plus ardent, plus dédaigneux du monde et de tout ce qui n'est pas Dieu. La Reine mère, accompagnée de ses dames d'honneur, venait souvent au grand couvent. Pour tenir les Carmélites en

garde contre la distraction que ces visites leur pouvaient causer, M. de Bérulle emploie un austère langage. Il les convie à méditer sur la plénitude de la majesté divine et à ne pas plus songer « au reste qu'à

« une ombre qui passe et ne laisse aucune marque et
« impression de soy. Pas une ne lèvera les yeux pour
« les regarder, dit-il, pas une ne divertira son esprit
« pour y penser. Chacune demeurera occupée de Dieu
« comme si ces personnes n'estoient point dans la mai-
« son, hors trois ou quatre qui seront choisies pour
« porter ce fardeau et en garantir et descharger la com-
« munauté. »

Cette cour, dont M. de Bérulle redoutait si sagement le contact pour les Religieuses, voyait chaque année le Carmel faire de nouvelles conquêtes dans ses rangs. Ce ne fut pas sans avoir essayé de la retenir| qu'elle céda une jeune fille destinée, semblait-il, à devenir un de ses plus agréables ornements.

On l'appelait mademoiselle de Bellefonds. Par son père, gouverneur de Valognes et de Caen, et par sa mère, Jeanne aux Épaules, sœur du maréchal de Saint-Géran, elle appartenait à la première noblesse du royaume. Belle, d'un esprit qui n'avait ni la faiblesse ni les brusques retours de la première jeunesse, d'une douceur qui forçait ses rivales elles-mêmes à lui pardonner les grâces de sa personne et la solidité de sa raison, elle était d'un caractère si égal, qu'il suffisait de l'avoir estimée une fois pour en porter toujours le même jugement. Tant de qualités sérieuses et charmantes attiraient à mademoiselle de Bellefonds des triomphes trop souvent périlleux. Madame de Bellefonds le comprit, et, parmi les jeunes seigneurs qui briguaient la main de sa fille, elle s'efforça de découvrir un mari digne d'elle. Cette recherche difficile l'absorbait tout entière, lorsqu'un jour la maréchale de Saint-Géran vint prendre sa nièce dans son carrosse pour la conduire aux Grandes Carmélites, où devait se faire entendre un prédicateur en

renom. Par une circonstance providentielle, mademoiselle de Bellefonds se trouva placée entre le nonce et M. de Bérulle. Le cardinal avait rencontré cette aimable jeune fille à la cour ; il avait deviné, sous les livrées du monde, une âme trop haute pour devenir son esclave. Il la demanda à Dieu. De si saintes prières ne tardèrent pas à être exaucées. Mademoiselle de Bellefonds vint voir la Mère Madeleine, et de ses entretiens avec la vénérable prieure elle sortit décidée à se donner à Jésus-Christ. La Mère Marie de Jésus, dont elle était alliée, fut la première confidente de son dessein. Sa résolution une fois prise et le consentement de sa mère obtenu, rien ne put la retenir dans un monde qu'elle connaissait trop pour ne pas le mépriser, et bientôt la cour apprit que mademoiselle de Bellefonds s'appellerait désormais et toujours Sœur Agnès de Jésus-Maria⁴⁶⁷.

Le couvent de l'Incarnation faisait, vers la même époque, une autre conquête non moins précieuse aux yeux de M. de Bérulle. Depuis cette nuit du 28 mai 1613, où il avait ouvert les portes du ciel à la jeune et vertueuse présidente de Gourgues, sa cousine, M. de Bérulle n'avait point oublié la fille qu'elle laissait sur la terre. Rappelée à Bordeaux pour y être élevée sous les yeux de son père, cette enfant prédestinée n'avait pas tardé à entendre dans le secret de son âme les premiers appels de la grâce. Ils n'avaient point été aussitôt écoutés. Si retiré et si grave que fût l'intérieur d'un premier président dont la vie, brisée sans retour, demandait à la piété la plus austère son unique consolation, le monde avait trouvé le moyen d'y pénétrer assez pour partager, sinon pour séduire, le cœur de mademoiselle de Gourgues. Dieu, qui la voulait pour lui seul, brisa tous ces liens. Le président mourut, et sa fille, docile aux enseignements de son père, aux désirs de sa mère, sentit revivre, plus puissants que jamais, ses premiers attraits pour le cloître. Elle vint à Paris et consulta M. de Bérulle.

Tout en regardant sa vocation comme certaine, il l'engagea à prendre du temps pour réfléchir encore. Lorsqu'après ce sérieux postulat mademoiselle de Gourgues entra enfin au grand couvent, les plus anciennes religieuses furent frappées par l'éminente vertu de leur jeune compagne. Favorisée des dons les plus rares de la nature et de la grâce, éclairée de lumières extraordinaires sur la personne et les mystères de son Sauveur, elle n'en pratiquait pas moins une humilité si intérieure et si visible tout ensemble, que ses supérieurs en étaient confondus et ravis ⁴⁶⁸.

Tandis que, par ses prières et par ses conseils, M. de Bérulle attirait ainsi au couvent de l'Incarnation une novice destinée à devenir une de ses plus grandes religieuses, il envoyait de la rue Saint-Jacques au monastère de Saint-Denis, en qualité de sous-prieure, une jeune professe en qui la Mère Madeleine avait reconnu des dispositions héroïques, Sœur Angélique de Jésus.

Elle n'avait que vingt-six ans ; mais déjà Dieu s'était plu à la former lui-même aux vertus qui sont comme l'exorde de la sainteté. Tous les témoins de la générosité avec laquelle mademoiselle de Gadagne, s'arrachant au monde, était venue, souriante, ensevelir sa jeunesse et sa beauté sous l'habit de sainte Thérèse, s'imaginaient sans doute qu'à ce sacrifice du matin Dieu ferait luire sur la victime son plus joyeux soleil. Il n'en fut rien. A peine entrée dans le cloître, mademoiselle de Gadagne se vit assaillie par la plus furieuse tempête. Les ténèbres l'environnèrent et le sol manqua sous ses pas. M. de Bérulle n'était point homme à s'effrayer d'un si rude assaut ; il savait que, dans son humble fierté, Sœur Angélique ne se laisserait pas désespérer. Mais il jugea qu'à une âme dont les anéantisements présents indiquaient la grandeur future, il fallait un guide en qui la sainteté égalât les lumières, et il lui donna pour père le prêtre dont lui-même s'estimait le fils en Jésus-Christ, le P. de Condren. Pendant six ans, Sœur

Angélique marcha ainsi dans l'obscurité et dans le trouble. Une nuit enfin, tandis que, prosternée devant une image de sainte Madeleine, elle se répandait en larmes et en sanglots aux pieds de la sainte amie de son Sauveur, la paix rentra tout à coup en son âme avec une abondance de lumières incroyable. Le P. de Condren fut des premiers à ressentir les effets d'un si heureux changement. Dans le recueillement de la prière, Sœur Angélique connut l'abîme profond d'humiliations et de douleurs où était plongé le père de son âme, et en même temps elle vit que sa pureté approchait de celle des anges. Elle se sentit pressée de dire de la part de Dieu au P. de Condren qu'il ne devait pas cesser d'offrir chaque jour le divin sacrifice en invoquant le prétexte de son indignité. Convaincu que le ciel seul avait pu révéler à la pieuse Carmélite le secret de son état intérieur, M. de Condren la conjura de lui tout dire avec simplicité, et le père, s'humiliant devant la fille, s'agenouilla pour entendre de sa bouche les volontés de Dieu ⁴⁶⁹. On comprend qu'après de telles faveurs accordées par Jésus-Christ à la jeune professe, M. de Bérulle n'ait pas hésité à la désigner pour la charge de sous-prieure. Il voulut même, quoique ce ne fût pas sa coutume, écrire l'obédience de sa propre main, et lui donner ainsi un particulier témoignage de sa paternelle affection⁴⁷⁰.

Ce monastère de Saint-Denis, dont Sœur Angélique faisait partie désormais, était cher entre tous à M. de Bérulle. Lors de son départ pour l'Angleterre, il avait promis à la Mère Anne du Saint-Sacrement, prieure de la nouvelle fondation, qu'il viendrait souvent à Saint-Denis, « tout en récitant son bréviaire⁴⁷¹ ». Ni la pourpre dont il fut depuis revêtu, ni les soucis que lui donnaient les affaires de l'État, ni ses infirmités, ne lui firent oublier sa promesse. Il vint comme on achevait d'élever les bâtiments du monastère. Ils étaient simples, mais spacieux, avec un vaste jardin et un beau cloître. M. de Bérulle visita,

examina, approuva tout, au grand contentement de la Mère Anne, qui voulait toujours être guidée par son supérieur⁴⁷².

Les couvents situés dans des provinces parfois fort éloignées ne pouvaient être, de la part de M. de Bérulle, l'objet de soins aussi assidus que ceux de Paris et des environs. Néanmoins il ne cessait de les assister avec la sollicitude la plus éclairée. Il n'en n'était pas un à la fondation duquel il n'eût contribué par ses prières, par le dévouement de sa congrégation, par ses propres démarches auprès des gouverneurs de provinces et des grands, auprès de la Reine mère et du Roi.

Salins, érigé depuis le 8 mars 1627⁴⁷³ ; Guingamp, dû à la libéralité de MM. de Vendôme, les obligés à tant de titres du cardinal de Bérulle⁴⁷⁴ ; Agen, auquel un brevet inespéré de Louis XIII avait donné naissance⁴⁷⁵ ; Moulins, dont la fondatrice déjà connue par ses générosités pour le Carmel de Riom, était venue conférer à Paris avec M. de Bérulle⁴⁷⁶ ; tous les monastères, en un mot, et ils s'élevaient maintenant au nombre de quarante-trois, voyaient son nom mêlé à l'histoire de leurs origines.

Les PP. Carmes n'en prenaient pas leur parti. Nonobstant les dernières déclarations du Saint-Siège, si explicites et si solennelles, ils cherchaient toujours sous main à reconquérir l'autorité dont ils se prétendaient injustement dépossédés. Pour y arriver, ils continuaient à se montrer peu difficiles dans le choix des moyens.

En 1625, la duchesse douairière de Lorraine avait obtenu du Pape, à la prière de ces religieux, une bulle qui les autorisait à fonder deux monastères de Carmélites dont ils demeureraient les supérieurs. Instruit de ce nouvel incident, M. de Bérulle avait rédigé une note que M. d'Ocquerre, secrétaire d'État ⁴⁷⁷, adressa au suffragant de Toul.

« Le Roy trouvoit fort mauvais », lui était-il dit, « qu'il
« se fût laissé surprendre iusques à ce point que de con-

« sentir à l'entrée des Carmélites sous la conduite et à
« la sollicitation des PP. Carmes pour s'y établir en la
« ville de Bar, ressort de son parlement⁴⁷⁸ ». Sur ces
entrefaites, le duc de Lorraine étant venu à Paris, M. de
Bérulle, auquel il avait d'ailleurs de grandes obligations, le
vit et en obtint la promesse que le monastère de Bar serait
soumis aux supérieurs français. Croyant à la parole de
Charles IV, la princesse de Conti et le duc de Chevreuse,
ses alliés, acceptèrent le titre de fondateurs, et madame de
Chevreuse elle-même — tout exilée. qu'elle était, mais que
l'on ne pouvait en pareille circonstance séparer de son
mari⁴⁷⁹ — fut déclarée fondatrice. M. de Bérulle avait
compté sans le P. Bernard. Ce religieux, qui connaissait
madame de Chevreuse, « se donna l'honneur
« de la visiter et la supplier d'obtenir de Son Altesse, per-
« mission d'établir lesdits deux couvents (portés dans la
« bulle) ». Heureuse de toutes les occasions de manifester
son pouvoir, la duchesse parla à Charles IV, qui, d'abord
embarrassé par ses engagements avec le cardinal de
Bérulle, la rebuta ; mais « avec le temps, elle sut si bien
« ménager son esprit, qu'elle obtint ce qu'elle demandait ». Les
patentes furent expédiées le 21 août, et madame de
Chevreuse envoya sur-le-champ querir le P. Bernard,
attendu qu'elle était obligée de sortir incontinent de Bar et
de toute la Lorraine, pour obéir à son mari. Les PP. Carmes
durent déplorer cet ordre tyrannique, qui enlevait aux deux
couvents leur protectrice, et un si bon conseil « à Son
Altesse⁴⁸⁰ ». Bientôt d'ailleurs l'ordre leur vint de Rome
d'avoir à cesser leurs poursuites, et ils durent renoncer à
l'établissement qu'ils avaient projeté ⁴⁸¹.

Les monastères qui dépendaient de M. de Bérulle
n'étaient jamais abandonnés par lui. Empêché de les visiter
tous, comme c'était son droit, son devoir et son désir, il se
faisait suppléer par des ecclésiastiques capables de remplir
cet important ministère : tels étaient M. Louytre, doyen de

Nantes, auquel son dévouement envers l'ordre de la sainte Vierge avait attiré de si violentes persécutions ⁴⁸², et le P. Duchesne, de l'Oratoire,

« très-expérimenté dans les choses de piété, et très-affectionné au Carmel⁴⁸³ ». « Dieu en la terre », écrivait M. de Bérulle à ses filles, « ne nous veut pas visiter immédiatement par luy-mesme, mais par l'interposition de ses créatures, il veut régir les hommes par les hommes en qui il met son esprit et sa grâce, sa lumière et sa parole et mesme son autorité, pour accomplir ses desseins sur nous..... Recevez donc (le visiteur) comme venant de sa part, pour porter sa bénédiction dans vos âmes ⁴⁸⁴ ». Mais il souffrait de ne pouvoir remplir en personne cette douce et salutaire mission. « Cela ne m'empêchera pas de vous voir, » quand il plaira à Dieu de m'en donner la liberté » ajoutait-il. Si dévoués, si sages que fussent les ecclésiastiques désignés par lui, il redoutait que « l'ennemi de Dieu et de ses œuvres, qui a coutume de semer la zizanie dedans le champ du Seigneur, ne pût se prévaloir de son éloignement ». Afin d'y obvier, outre les visiteurs, il commettait, dans certaines villes, quelques prêtres pour veiller à l'administration de toutes les affaires des Carmélites, « les défendre, maintenir, et protéger ». Ainsi fit-il à Marseille par un acte dans lequel, sous une forme administrative, on sent percer tout son dévouement pour elles⁴⁸⁵.

Mais surtout, il leur adressait d'admirables exhortations. Tantôt il rappelait aux prieures leurs obligations particulières, portant les unes à être plus affables, les autres plus détachées ; celles-ci à accepter sans faiblir les humiliations et les croix, celles-là à recevoir sans s'enorgueillir les dons les plus excellents, et les plus douces consolations ⁴⁸⁶. Tantôt il communiquait avec les simples religieuses, répondant à leurs questions, résolvant leurs doutes, éclairant leurs voies, parfois sans insister, d'un mot

rapide et lumineux, mais souvent avec des développements considérables et qui épuisaient le sujet⁴⁸⁷.

Puis, lorsque arrivaient les saintes solennités de l'Église, vraies fêtes pour son esprit et pour son cœur, il aimait à les célébrer avec ses filles. Les Carmélites de Caen recevaient de lui, sur le mystère de vie que les hommes, les anges et Dieu même trouvent dans l'Incarnation du Verbe, des pages d'une élévation rare⁴⁸⁸ ; et celles qu'il envoyait aux religieuses de Salins sur les différentes demeures du Fils de Dieu, étaient bien faites pour leur causer la plus salutaire émotion⁴⁸⁹. A d'autres, il enseignait la dévotion à l'enfance de Jésus, la nécessité de lui consacrer toute la sensibilité de leur cœur : la joie austère de le suivre au désert, pour partager sa solitude ⁴⁹⁰. Il leur montrait surtout, suspendu à la croix, Celui qui est l'auteur de la vie et la vie même⁴⁹¹, et, passant plus avant, il leur faisait regarder vivant en leur âme Celui pour qui et en qui elles devaient vivre désormais. Ainsi, toujours il travaillait à les soustraire à elles-mêmes pour les plonger en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ en ce grand Dieu, objet de leur vision éternelle dans le plein midi de la gloire, déjà leur pure et radieuse lumière durant le crépuscule de la foi⁴⁹². C'étaient de vrais trésors que d'une main tout ensemble prodigue et discrète, le serviteur de Dieu répandait dans le Carmel. Comment en effet de tels enseignements, marqués au coin de l'autorité, de la science et de la sainteté, reçus avec vénération par les Sœurs, commentés et dispensés avec sagesse par des prieures⁴⁹³ formées à l'école de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, n'auraient-ils pas élevé et maintenu, au-dessus de tout ce qui resserre et rapetisse, des âmes déjà rendues dignes, par le sacrifice, des plus intimes communications avec Dieu !

Pour protéger contre tous les périls les grandes âmes confiées à ses soins, M. de Bérulle recourait principalement à la prière, aux avertissements paternels, aux exhortations.

Il n'avait nul goût pour les coups d'autorité ⁴⁹⁴. Si cependant le mal lui paraissait tel que, pour le guérir, une opération douloureuse fût nécessaire, il n'hésitait pas. Le couvent de la Mère de Dieu lui offrit, à l'époque qui nous occupe, une pénible occasion de prouver comment en lui la douceur n'excluait jamais la fermeté. Ce fut une longue et étrange histoire à laquelle se trouva mêlé un nom qui commençait à être célèbre, celui de Port-Royal.

Port-Royal était alors gouverné par une religieuse dont saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal avaient soutenu le mâle courage et la foi puissante ⁴⁹⁵ ; dont le cardinal de Bérulle n'avait pu suivre les combats maintenant tournés en victoire, sans admirer sa passion du devoir, son opiniâtreté sainte à le remplir. Éclairée par la grâce, vers l'âge de dix-sept ans, Marie-Angélique Arnauld n'avait pas plutôt vu le but, qu'elle s'était résolue d'y courir, et prenant au sérieux une charge dont le titre et les insignes avaient paru jusque-là dérisoires en la personne d'une enfant, elle s'était efforcée de faire rentrer ses Sœurs sous le joug inconnu de la règle. Famille⁴⁹⁶, amis, confesseurs, supérieurs, religieux, s'étaient ligués en vain pour faire avorter ses projets. Adorée de ses filles, vénérée des étrangers, prudente et intrépide, elle avait triomphé. Port-Royal des Champs revit sous ses ombrages séculaires de véritables religieuses de Saint-Bernard, et ce bel habit, si longtemps profané, reconquit le respect public. De l'étroit vallon, l'âpre parfum de la réforme s'étendit au loin. Maubuisson, le Lys, Saint-Aubin, réclamèrent tour à tour la jeune abbesse dont Dieu bénissait si manifestement les œuvres. Jusque dans la Bourgogne, les Bernardines du Tard s'honorèrent de marcher sur ses traces, et quand elle revint à son cher Port-Royal des Champs, elle en trouva l'enceinte trop étroite pour les quatre-vingt-quatre religieuses qui y pratiquaient, en toute leur rigueur, les saintes observances de Cîteaux⁴⁹⁷.

Ce fut alors que la Mère Angélique se décida à transporter sa communauté à Paris, dans le voisinage des Grandes Carmélites et des PP. de l'Oratoire, en l'hôtel de Clagny, qui, acheté par madame Arnauld, fut suffisamment approprié, au mois de mai 1626, pour recevoir toutes les religieuses ⁴⁹⁸. Le dernier obstacle qui semblait s'opposer encore au règne complet de la réforme dans Port-Royal fut enfin brisé : un bref d'Urbain VIII le déclara exempt de la juridiction de l'abbé de Cîteaux pour le soumettre à celle de l'archevêque de Paris ⁴⁹⁹.

Les motifs étaient nombreux pour que M. de Bérulle accordât le plus vif intérêt aux succès de cette nouvelle maison. Outre qu'il connaissait de longue date les Arnauld, il était lié avec un prélat dont la Mère Angélique suivait alors presque exclusivement les conseils, M. Zamet, évêque de Langres. On se rappelle qu'après une vie fort mondaine, M. de Langres, converti subitement durant le cours d'une grave maladie, s'était mis sous la direction des PP. de l'Oratoire, et avait bientôt offert à ses diocésains consolés et surpris, la parfaite image d'un évêque non-seulement résident, mais pénitent. Depuis lors, sans rien diminuer de sa régularité, il avait quelque peu suspendu ses austérités, disaient certains esprits critiques, et l'on s'étonnait de le voir associer à une dévotion sincère et digne d'un évêque, des goûts fastueux et vains qui faisaient songer à son père, l'ami de Henri IV ⁵⁰⁰. Était-ce médisance, était-ce calomnie ? M. de Bérulle, qui savait quelles petites gens les âmes les plus sincères et les plus droites peuvent mêler à la possession et à l'exercice de très-grandes vertus, n'en encourageait pas moins ce prélat dans une œuvre que depuis quelque temps il poursuivait avec ardeur, la fondation d'un institut particulier destiné à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement ⁵⁰¹. Port-Royal devait être comme le séminaire de la nouvelle congrégation, et le gouvernement en était réservé à la Mère Angélique par

l'archevêque de Paris. Mais, avant tout, il importait d'obtenir du Saint-Siège des bulles d'érection. M. de Bérulle chargea, dans les termes les plus pressants, le P. Bertin d'appuyer la requête de M. Zamet. « C'est une œuvre, de Dieu », mandait-il, « et que

« plusieurs âmes chères à Notre-Seigneur, et conduites
« de son esprit, regardent comme ordonnée de Lui. Je ne
« puis que suivre leur instinct. Et si, dans mon indé-
« votion, j'ose vous dire quelque chose, je crois qu'assu-
« rément dans ce siècle-ci Dieu donnera à son Église
« beaucoup plus de connaissance et de lumière du Très-
« Saint-Sacrement qu'on n'en a maintenant, et que même
« tout ce que les docteurs en savent pour le présent n'est
« rien au prix de ce qui s'en saura communément par les
« âmes communes avant que le siècle finisse. Cette grâce
« qu'il plaira à Dieu de faire à son Église, fera partie de
« la rétribution et récompense pour tant d'outrages faits
« par l'hérésie dernière ; et les humiliations et mépris que
« le Fils de Dieu a supportés au Très-Saint-Sacrement par
« ses ennemis ont obtenu de Dieu l'exaltation du même
« Sacrement ; comme autrefois sa mort et son ignominie
« en la croix a mérité sa gloire et sa réputation et con-
« noissance par toute la terre. Cet ordre sera un des
« moyens de Dieu choisis pour cela, et vous devez tenir
« à bénédiction de Dieu d'y pouvoir servir de quelque
« chose⁵⁰² »

Entre l'Oratoire et Port-Royal de Paris les rapports étaient donc intimes et fréquents. Non-seulement le cardinal de Bérulle, mais ses principaux disciples allaient souvent visiter la fervente communauté de la Mère Angélique. On y rencontrait le P. de Condren et le P. de Coligny, le P. de Prépavin et le P. Lambert, le P. Benoît et le P. Bonnefoy. Ils exerçaient même une influence que tout le monde, il est facile de se l'imaginer, ne goûtait pas également.

De son côté, la Mère Angélique, profitant des voyages que nécessitait l'installation de sa communauté à Paris, pour voir la Mère Madeleine de Saint-Joseph, s'était liée d'amitié avec elle. La sainte prieure du monastère de l'Incarnation s'ouvrit à la fille de M. Arnauld avec la simplicité et la candeur qui sont le propre des grandes âmes, et se laissa d'abord séduire, comme bien d'autres alors, par la fermeté et la haute raison de cette abbesse de trente-sept ans. Initiée aux luttes intérieures du Carmel par les confidences des religieuses de Pontoise ⁵⁰³, la Mère Angélique n'était pas sans quelque préjugé contre les Carmélites de Paris. Ils ne s'évanouirent pas complètement dans le commerce de la Mère Madeleine et de ses Sœurs. Tout en gardant dans ses paroles la plus exacte réserve, la Mère Angélique, déjà habituée à observer, à juger et à se taire, ne manqua pas de taxer intérieurement d'exaltés des sentiments que ne partageait pas sa nature sévère, et sans cesser de protester de sa vénération pour M. de Bérulle, elle demanda à d'autres des conseils plus conformes à ses attraits ⁵⁰⁴.

La Mère Angélique n'ignorait pas cependant que M. de Bérulle avait décidément à se plaindre des procédés de M. de Langres, dont elle-même commençait à se défier. Le supérieur de l'Oratoire, il est vrai, les attribuait plutôt à la mobilité d'esprit du prélat et à l'étroitesse de ses vues qu'à aucun mauvais vouloir. Il n'en restait pas moins que M. Zamet était un de ces hommes dont l'influence peut devenir redoutable dans une communauté, portés qu'ils sont à laisser l'imagination usurper la place de la raison, et le goût des nouveautés pieuses se substituer au respect de la règle et au culte des traditions domestiques. On n'avait pas tardé à s'en apercevoir au petit couvent. La sous-prieure, Sœur Marie de Jésus, était une très-pieuse fille qui avait grâce pour entretenir les gens du monde, et à laquelle, pour ce motif, on permettait trop aisément la fréquentation

du parloir. Tout se fait par mode à la cour et dans Paris. C'en devint une d'aller tenir des discours de dévotion avec la sous-prieure, et bientôt les tranquilles habitants de la rue Chapon s'étonnèrent de voir tant et de si beaux carrosses s'arrêter journellement à la porte des Carmélites. Parmi les visiteurs de haut parage, nul ne se montrait plus assidu que M. Zamet. Il vénérât la Sœur Marie de Jésus, ce qui était bien permis ; ce qui l'était moins, il le lui laissait voir. Mise par l'évêque de Langres au courant de tous les projets relatifs à l'institut du Saint-Sacrement, Sœur Marie de Jésus embrassa ce dessein avec tant d'ardeur qu'elle ne tarda pas à se sentir ébranlée dans sa vocation. Une dame étant venue lui proposer dix-huit mille livres pour une fondation chez les Carmélites, elle l'engagea à réserver cette somme pour l'ordre de M. Zamet. Celui-ci, de son côté, sans tenir compte de la désignation positive faite par M. de Gondi de la Mère Angélique pour supérieure de la maison du Saint-Sacrement, se flattait de lui substituer la Mère Marie de Jésus. Tout était prévu par M. Zamet. Il fallait à son ordre des filles austères et aimables, pieuses et doctes, pénitentes et distinguées, capables d'une haute oraison dans leurs cellules, et des propos les mieux tournés à la grille. Leur costume était déjà trouvé : M. de Langres l'avait voulu blanc et rouge, d'une étoffe fine, ample, traînant, et, comme il disait, « souverainement auguste » Il y avait bien de l'humain dans tout cela.

La prudente prieure du petit couvent, la Mère Marguerite du Saint-Sacrement, ne s'y laissa pas tromper. Elle avertit M. de Bérulle. Le cardinal vint au monastère, parla à la sous-prieure, lui interdit absolument le parloir, la déposa de sa charge et la mit dans une solitude très-étroite. Comme Sœur Marie de Jésus était une âme droite, et dans le fond fort vertueuse, elle se soumit humblement à la conduite de son supérieur, et devint pour tout le monastère de la Mère de Dieu un touchant modèle de vie pénitente et retirée. Mais M. de Langres ne prit pas aussi aisément son parti. Il

se brouilla avec les Carmélites, et se refroidit à l'égard de leur supérieur. Éclairé par ces diverses circonstances, M. de Bérulle, d'abord si favorable à l'institut du Saint-Sacrement, finit par dire à M. Zamet que tous les fondateurs d'ordres avaient été des saints, que Dieu ne s'était voulu servir que de personnes séparées du monde, remplies de vertus, et éminentes en grâce ; « c'est », ajouta-t-il, « ce qui ne se trouve pas en « nous ⁵⁰⁵ ». Peut-être fut-ce sous l'impression du découragement causé par la conduite de M. Zamet, et dans la crainte de voir une œuvre si mal dirigée échouer bientôt, que M. de Bérulle encouragea la Mère Madeleine dans son dessein d'établir l'adoration perpétuelle au grand couvent. Cette pieuse dévotion avait commencé, on se le rappelle, le 22 juillet, à la nouvelle de la descente des Anglais dans l'île de Ré : elle survécut à l'occasion qui l'avait fait naître ⁵⁰⁶. La Mère Madeleine et M. de Bérulle se sentaient chaque jour sollicités plus ardemment par la grâce, de multiplier autour de Jésus-Christ présent sur l'autel les témoignages de foi, d'adoration, d'amour, dont la vue de l'Eucharistie devrait remplir l'âme de tous les chrétiens.

Ce n'était pas seulement aux couvents des Carmélites placés par le Saint-Siège sous son autorité, ou à quelques monastères de filles désireuses de conformer leur vie à leur profession, que M. de Bérulle prodiguait ses soins. Bannir des cloîtres profanés les abus intolérables qui attiraient sur les ordres monastiques le mépris du peuple, remettre partout d'une main vigoureuse la discipline en honneur, et contraindre les rebelles à se soumettre à la règle ; soutenir efficacement les hommes de zèle et de cœur qui s'efforçaient de faire revivre la piété des anciens jours, telle était depuis longtemps, aux yeux du cardinal de Bérulle, une des œuvres les plus belles, les plus nécessaires, les plus urgentes auxquelles pût se livrer quiconque avait souci des intérêts de l'Église et de la gloire de Jésus-Christ.

Sur ce point, ses vues étaient partagées par le cardinal de Richelieu et par le Roi. Dès 1619, Louis XIII entendant la messe dans l'abbaye de Marmoutier, avait été tellement choqué de la tenue déplorable des religieux, qu'il avait pris aussitôt la résolution de rétablir la discipline dans les couvents du royaume ; et le cardinal de la Rochefoucauld, chargé depuis 1622 de cette commission difficile, s'en acquittait avec le succès qu'on devait attendre de sa piété et de ses lumières ⁵⁰⁷. Pénétré de vénération pour ces ordres si recommandables par la sainteté de leurs fondateurs, par des services immenses rendus à l'Église, par leur fin qui est de continuer sous le regard des peuples les adorables vertus de Jésus-Christ, le cardinal de Bérulle leur était encore attaché personnellement. Une partie de sa jeunesse s'était écoulée dans la société des religieux. Tandis qu'il étudiait en Sorbonne, il venait souvent reposer son âme aux Chartreux, dans la cellule de dom Beaucousin. C'était sous le toit des RR. PP. Capucins de la rue Saint-Honoré qu'il avait voulu se préparer, par une retraite prolongée, aux joies de son ordination et de sa première messe, et quoique la mort eût maintenant moissonné la plupart des FF. Mineurs, modèles de sa jeunesse sacerdotale, il comptait encore parmi eux bien des amis, entre autres le célèbre P. Joseph. Que de fois il avait visité dans le couvent des Feuillants, auprès de la porte Sainte-Honoré, dom Eustache de Saint-Paul, et dom Sens de Sainte-Catherine, depuis lors fixés à Rome ⁵⁰⁸ ! Sa liaison avec les FF. Prêcheurs n'était pas moins étroite. Il saisissait toutes les occasions de servir un ordre dont l'habit seul, en lui rappelant saint Thomas, attirait son respect. Il venait d'ordonner des fouilles au grand couvent, dans l'espoir de retrouver les restes d'un des premiers fils de saint Dominique, du Bienheureux Réginald, dont la mémoire était restée depuis le treizième siècle en bénédiction ⁵⁰⁹. De son côté, le maître général des FF. Prêcheurs lui

envoyait des lettres d'association à toutes leurs bonnes œuvres et prières, en témoignage, disait-il, des sentiments reconnaissants de la famille dominicaine pour l'amitié et la protection dont il l'honorait⁵¹⁰. Cette protection, il l'accordait à tous les religieux qui recouraient à lui. L'ordre illustre de Saint-Benoît en éprouvait alors les heureux effets.

Au commencement du siècle, quelques pieux Bénédictins de Marmoutier avaient obtenu de leurs confrères, de leur supérieur et du Roi, la permission de se retirer au prieuré de Lehon-sur-Rance, près de Dinan, afin d'y vivre dans la pratique exacte de la règle de Saint-Benoît. Leur régularité, l'austérité de leurs mœurs, la sainteté de leur visiteur général, dom Noël Mars, ne tardèrent pas à leur amener des imitateurs. Les monastères du Tronchet, de Lantenac, de Landenevenech, de Redon, de la Chaume, adoptèrent les mêmes observances que les religieux de Lehon, et tous ensemble formèrent ce que l'on appela la congrégation de Bretagne. Pendant ce temps se préparait aux portes de Paris⁵¹¹ une autre réforme, bientôt fameuse, sous le nom de Congrégation de Saint-Maur (1618). Les Bénédictins de Bretagne, en ayant eu connaissance, désirèrent s'y unir, et adressèrent leur requête au chapitre de Saint-Maur qui se tenait à Jumièges en 1624. Leur demande ne fut point agréée. Ils résolurent alors d'envoyer à Rome deux religieux pour solliciter l'érection de leur société en congrégation, et la canonisation du principal auteur de leur réforme, dom Noël Mars. Bien que chaudement appuyés par tous les évêques de Bretagne, nombre de supérieurs de maisons religieuses, quatre docteurs de Sorbonne, et une lettre même du Roi, ils échouèrent dans cette poursuite. Les consultants de la congrégation des réguliers répondirent, qu'au moment où le Saint-Siège venait d'approuver la congrégation de Saint-Maur, l'érection d'une seconde congrégation du même ordre, dans le même

pays, ne pouvait que causer de la confusion, qu'il fallait donc reprendre leur premier dessein et s'unir aux réformés de Saint-Maur. A cela, les humbles religieux de Bretagne répondirent qu'ils se rangeaient bien volontiers à un avis conforme à tous leurs désirs, mais que seulement, ayant échoué une première fois auprès du chapitre de Saint-Maur, ils conjuraient le Saint-Père de commettre quelque personne pour travailler en son nom à cette union, et triompher des difficultés qui en avaient d'abord empêché la réussite. Par un bref du 8 novembre 1627, Urbain VIII, agréant la requête des deux Bénédictins, nomma le cardinal de Bérulle son commissaire, et lui abandonna le soin de chercher, d'accord avec le nonce Bagni, les moyens les plus propres à consommer cette union. Richelieu était abbé de Redon, et protecteur en France de l'ordre de Saint-Benoît. Il apprit, sous les murs de la Rochelle, la décision du Pape, et il écrivit sur-le-champ au cardinal de Bérulle pour lui dire sa satisfaction de savoir l'œuvre de la réforme en de si sages mains, et lui recommander en même temps les intérêts de son abbaye de Redon⁵¹².

Une telle commission répondait trop aux plus sérieuses préoccupations de M. de Bérulle pour qu'il n'y apportât pas toute sa prudence et tout son zèle. Il s'estimait heureux de travailler à étendre cette réforme de Saint-Maur, où l'on voyait revivre le goût de la règle, du travail, de la piété qui avait immortalisé l'ordre de Saint-Benoît. En sortant du noviciat, les jeunes religieux étaient formés pendant deux ans à la piété et aux cérémonies. Ils s'appliquaient ensuite, durant cinq années consécutives, à l'étude de la philosophie et de la théologie, afin de devenir plus aptes à entendre l'Écriture sainte et les Pères. Après quoi ils interrompaient leurs travaux pour se livrer uniquement aux exercices spirituels durant une année, qu'on appelait de « récollection » et qui servait de préparation immédiate à la réception du sacerdoce ⁵¹³. M. de Bérulle pressentait

quels prêtres et quels religieux sortiraient d'une si sainte école. Il mit donc tout en œuvre pour mener à bonne fin la négociation dont le Souverain Pontife l'avait chargé, et il eut le bonheur de réussir. L'union fut signée au collège de Cluny, le 17 juillet 1628, et le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur ratifia cet acte le 28 septembre de la même année ⁵¹⁴.

Comme dans l'ordre de Saint-Benoît, dans l'ordre de Saint-Norbert, de pieux religieux cherchaient à faire revivre les anciennes traditions. Dieu avait béni leur courage, et de Pont-à-Mousson, la réforme avait gagné de proche en proche jusqu'aux abbayes situées en Normandie. Les Prémontrés de Notre-Dame d'Ardenne, au diocèse de Bayeux ⁵¹⁵, désiraient s'unir à la communauté de « l'antique rigueur de saint Norbert », mais ils voyaient toute leur bonne volonté rendue stérile par l'aversion de leur abbé pour la réforme. Ils recoururent au Saint-Siège. Par un bref du mois de mai 1628, M. de Bérulle fut appelé, conjointement avec le cardinal de la Rochefoucauld, à juger le différend. Ainsi qu'on devait le prévoir, avec de tels commissaires, ce fut le parti de la réforme qui triompha ⁵¹⁶.

A la même époque, M. de Bérulle recevait un mémoire du général des Franciscains. Celui-ci était en cours de visites dans le royaume et s'efforçait d'établir la réforme dans les nombreux couvents de son ordre. Les règlements qu'il fit pour cet objet déplurent à beaucoup de religieux ; ils cherchèrent à s'y soustraire. Fort embarrassé, le général recourut à M. de Bérulle. Il le supplia de lui obtenir une audience de la Reine mère, puis d'écrire au cardinal Bentivoglio et à l'ambassadeur de France pour les engager à ne recevoir aucun des religieux observantins qui viendraient porter plainte contre les supérieurs légitimes, au sujet de la réforme, et à renvoyer impitoyablement au général toutes les requêtes de ces fils dégénérés de saint François. « En effet », écrivait le général à M. de Bérulle,

« il me seroit impossible d'introduire la réforme dans au-
« cun couvent, si ceux qui s'y refusent trouvoient un
« accès libre à la cour de Rome, et venoient à bout de
« se procurer des exemptions qui rendroient inutiles tous
« mes efforts pour le rétablissement du bon ordre⁵¹⁷ ».

En cette circonstance, c'était un général qui réclamait le secours de M. de Bérulle pour faire refleurir la régularité parmi les siens. Il n'en fut pas ainsi dans une affaire bien plus grave et véritablement scandaleuse, qui réclama cette année même toute l'application du pieux cardinal.

Sur la rive gauche de la Seine, tout proche du pont Neuf, entre l'abbaye Saint-Germain des Prés et l'église Saint-Séverin, s'élevait un vaste et beau monastère, dont l'église, commencée par Charles V et achevée sous Charles VII, était magnifiquement ornée. L'ordre du Saint-Esprit y tenait ses réunions, et le clergé de France ses assemblées. C'était le couvent des Grands-Augustins ⁵¹⁸. Soumis immédiatement au général, ce monastère servait de collège à toutes les provinces de l'ordre en France. Elles y envoyaient les religieux appelés à prendre leurs grades dans l'Université, où ils étaient admis avec les autres religieux mendiants. Rien n'était donc plus affligeant que de voir une maison, destinée à former les jeunes Augustins à la science, ruiner leur piété, et un ordre célèbre par tant de saints personnages devenir la fable de Paris et de la France. Longtemps avant d'avoir été chargé par le Pape et par le Roi d'apporter un remède à de si grands maux, M. de Bérulle en était informé. Ils duraient depuis 1626.

La veille de la Pentecôte de cette année, un chapitre s'était tenu pour l'élection d'un prieur, et sur vingt-deux votants, douze des plus anciens avaient nommé le P. Roger Le Lièvre, alors provincial de France et prieur d'Orléans, et les dix autres un professeur de théologie du couvent, nommé Jean Chapelin. Ces derniers opposaient à leurs adversaires les statuts de l'ordre d'après lesquels un

provincial ne pouvait être élu prieur. Les premiers se prévalaient de l'usage de France, qui avait en cela dérogé aux statuts. Il avait fallu en référer au général, qui s'était prononcé en faveur du P. Chapelin. Mais bientôt le faste ruineux auquel se livrait le nouveau prieur, la protection qu'il accordait aux religieux les plus décriés, la liberté qu'il ne rougissait pas de leur donner d'introduire des femmes dans les lieux réguliers, entraînèrent les plus tristes désordres. Bon nombre de ses partisans se soulevèrent même contre lui, de sorte que presque toute la communauté se réunit pour interjeter appel au Pape de la décision du général. Par malheur, celui-ci craignant que des étrangers ne prissent connaissance des maux intérieurs de cette maison, s'il commettait à sa réforme un prélat français, obtint d'Urbain VIII de choisir lui-même les deux commissaires, et il désigna deux religieux de l'ordre, le prieur des Augustins Déchaussés de Notre-Dame des Victoires, ceux que le peuple surnommait les Petits-Pères ; et le prieur des Augustins du couvent fondé au faubourg Saint-Germain par la reine Marguerite⁵¹⁹. Sous ces nouveaux commissaires, le mal empira à tel point que des paroles on passa aux coups, et que plusieurs fois les religieux en vinrent aux mains en plein réfectoire. Chapelin ayant porté ses plaintes devant le Parlement, le procureur général essaya d'obtenir d'eux qu'ils s'en remissent à la décision de leurs commissaires. Ce n'était point l'affaire de Chapelin. Se doutant bien que les informations renfermeraient des charges accablantes contre lui, il parvint à l'aide de fausses clefs à les enlever, et les fit disparaître. Après quoi, il présenta requête au Parlement pour obtenir d'autres commissaires. La Cour nomma deux conseillers-clerics avec les prieurs de Saint-Martin, de Saint-Victor et des Célestins, lesquels firent une descente au grand couvent des Augustins, escortés du chevalier du guet et de six archers. Mais comme ils eurent la faiblesse

de décider le maintien de Chapelin, la partie saine de ce malheureux couvent présenta à son tour une requête appuyée de faits si graves que le Parlement cita Chapelin à sa barre, le déposa honteusement, et nomma d'office un autre religieux pour remplir les fonctions de prieur jusqu'aux prochaines élections. On était à la Saint-Martin de 1627, et il fallait attendre jusqu'à la Pentecôte de 1628. Cet expédient n'ayant servi qu'à augmenter le désordre, le Roi pria le Pape de nommer quelque prélat français qui pût, par l'autorité apostolique, employer des voies plus promptes et plus efficaces pour y mettre fin. Urbain VIII donna aussitôt le bref qu'on lui demandait (30 mai 1628), et laissa en blanc le nom du commissaire, afin que le Roi désignât lui-même la personne qu'il jugerait la plus capable de conduire cette affaire délicate. Ce fut sur le cardinal de Bérulle que se fixa le choix de Louis XIII.

Quoique le bref du Pape fût très-explicite, et que les lettres du Roi ne laissassent aucun doute sur ses intentions, le cardinal de Bérulle ne se dissimula pas combien l'œuvre qu'il entreprenait était hasardée. Le général de l'ordre soutenait secrètement les partisans de Chapelin, et il était facile de prévoir que le Parlement, après avoir pris connaissance une première fois de l'affaire, ne consentirait pas aisément à s'en dessaisir. Mais le vicaire de Jésus-Christ avait parlé : M. de Bérulle ne se reconnaissait plus d'autre droit que celui d'obéir, et son zèle était encore excité par les supplications de près de cinquante religieux fidèles à leur règle et dont il était tout l'espoir. Ils le conjuraient par le saint nom de Jésus qu'il avait rendu si éclatant en son siècle, disaient-ils, et par la mémoire du grand saint Augustin qu'il imitait si fidèlement en ses mœurs, de rappeler la piété et la doctrine bannies de leur maison⁵²⁰. Tandis qu'ils écrivaient ces lignes touchantes, la bande des factieux, trois fois plus nombreuse, les appelait renégats, oratoires, bérullistes ; déclarait qu'elle ne se

soumettrait jamais aux décisions du commissaire nommé par le Pape, mais uniquement à celles des deux commissaires désignés par le général, et qui, de concert avec M. Fortin, conseiller-clerc au Parlement, s'autorisaient d'un ancien arrêt de la Cour pour châtier les religieux désireux de la réforme, les chasser, et procéder à l'élection d'un nouveau prieur.

Ce n'était pas seulement dans le Parlement que les Augustins rebelles trouvaient une inexplicable protection. Ils faisaient courir le bruit que la Reine mère, dont le confesseur était Augustin, les favorisait. Un de ses aumôniers, le sieur Gilles, et une demoiselle de sa suite, sollicitaient pour eux. Le cardinal de Bérulle pria donc le secrétaire des commandements de cette princesse, M. le Bouthillier, de lui représenter quelle responsabilité elle assumait sur elle, en favorisant le relâchement scandaleux des Augustins. Il obtint également de M. de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, qu'il écrivît à ces religieux pour leur notifier la commission dont M. de Bérulle était chargé, et les engager en conséquence à surseoir à l'élection d'un prieur. Le procureur général du Parlement leur en dit autant ⁵²¹. Mais ils ne voulurent rien écouter, procédèrent à l'élection et nommèrent un des plus libertins du couvent, nommé Bienassis.

M. de Bérulle ne laissa pas que de se présenter aux Grands Augustins pour commencer la visite. A peine était-il entré que, sans respect pour la présence du Très-Saint-Sacrement, — on était alors dans l'église, — ces malheureux se mirent à pousser des cris sauvages, à insulter grossièrement le commissaire du Saint-Siège, à lui jeter des pierres. L'un d'eux courut à l'autel, s'empara d'un chandelier et essaya de l'en frapper, un autre s'approcha et leva la main pour le souffleter. Il fallut qu'un domestique du cardinal retînt par le bras cet insensé. Au milieu de ce tumulte, M. de Bérulle, toujours maître de lui-même, n'eut

pas une parole amère pour les insulteurs. Il ne voulut même jamais permettre au chevalier du guet d'arrêter le religieux qui avait essayé de le frapper. Mais une pareille scène l'aurait convaincu, s'il ne l'eût été déjà, de toute la grandeur du mal et de la nécessité d'y apporter des remèdes prompts et énergiques. Il destitua tous les officiers faits par la cabale, nomma un nouveau prieur, écarta une partie des religieux les plus indociles et tâcha d'inspirer à tous l'amour de l'ordre et de la paix. La discipline allait renaître, lorsqu'un conflit de juridiction vint entraver l'œuvre de la réforme.

A la tête de quatre-vingts de ses religieux, le prieur Bienassis forma appel à la Cour pour lui représenter que les PP. Bessiot et Beaudonet, commissaires nommés par leur général pour travailler à la réforme du grand couvent et autorisés par l'arrêt du 28 avril 1628, se trouvaient mal à propos arrêtés dans leur louable entreprise par le bref apostolique sur lequel s'appuyait le cardinal de Bérulle. Le Parlement, faisant droit à cette requête, ordonna par un arrêt du 7 septembre que les deux commissaires religieux procéderaient incessamment à la réforme des Augustins, et seraient appuyés par la Cour. Enhardi par cette première victoire, le prieur présenta une nouvelle requête, dans laquelle il demandait à être reçu appelant comme d'abus du bref adressé par le Pape au cardinal de Bérulle, et de tout ce qui avait été fait en exécution d'icelui, bref d'ailleurs qui n'avait point été enregistré au Parlement. M. de Bérulle connaissait trop le Parlement pour douter un seul instant du succès de la requête. Par un arrêt de la chambre des vacations rendu à huis clos, le 28 septembre 1628, sous la présidence de M. de Bellièvre, le prieur était reçu appelant comme d'abus de l'exécution du bref du Saint-Père, et les parties devaient avoir audience au premier jour plaidoyable après la Saint-Martin. En attendant, il était ordonné au prieur et autres officiers du couvent, élus en présence des conseillers nommés par la

Cour, de continuer l'exercice de leurs fonctions, surséant néanmoins l'exécution de la commission accordée aux PP. Bessiot et Beaudonet.

C'en était trop. M. de Bérulle en référa au Roi, et, le 4 octobre, au camp sous la Rochelle, le conseil rendit un arrêt par lequel Sa Majesté évoquait l'affaire à sa personne, ordonnait au cardinal de Bérulle de passer outre à l'exécution du bref, et faisait défense au Parlement de s'immiscer désormais dans la connaissance de cette affaire. En envoyant cet arrêt à son ami, M. de Marillac lui écrivait qu'il s'attendait bien à des remontrances de la part du Parlement, mais que le Roi était résolu à se faire obéir ; que du reste, quand on avait des intentions aussi droites et aussi sincères, il fallait s'armer de fermeté et de constance, soutenir ses premières démarches et se roidir contre les obstacles. Un tel arrêt aurait dû, ce semble, contenir les rebelles et les réduire à l'obéissance. Malheureusement, ils se croyaient protégés par leur général. Afin d'enlever à leur révolte ce dernier appui, M. de Bérulle écrivit au cardinal Barberini pour lui exposer qu'il n'arriverait jamais à s'acquitter de la commission dont Sa Sainteté l'avait honoré, si le général des Augustins continuait à le traverser secrètement, qu'il le suppliait donc d'intervenir efficacement auprès de ce religieux et de lui faire entendre son devoir. Cet acte énergique devait avoir le plus heureux effet, et rétablir enfin la paix dans un monastère depuis trop longtemps décrié ⁵²².

On ne se serait guère douté, en voyant M. de Bérulle s'occuper avec tant d'ardeur d'affaires si importantes et si nombreuses, de l'état déplorable de sa santé. Le mal n'avait pas été vaincu définitivement le 2 juillet. Il subsistait au dedans et poursuivait ses ravages. M. de Bérulle ne se faisait point de grandes illusions sur son état.

« Je

« ne sais pas, écrivait-il à Richelieu, le dessein que Dieu

« a sur mon mal, si c'est pour m'avertir que ma fin est
« proche, ou si c'est pour me rendre une santé plus forte
« après tant de remèdes. Je veux et je dois demeurer en
« une humble et tranquille ignorance de son vouloir, et il
« me doit suffire de savoir que mon sort, mes jours et ma
« vie sont entre ses mains. Je le supplie que je ne sois pas
« un moment de plus sur la terre que ne porte son ordon-
« nance, sans aucun égard à moi ; et que, tandis qu'il lui
« plaît que j'y sois, je n'y fasse que sa volonté. Mais quoi
« qu'il lui plaise disposer de moi, je vivrai et je mourrai,
« s'il plaît à Dieu, dans la reconnoissance de ce que je
« vous dois⁵²³ ».

Lorsque cette lettre fut remise à Richelieu, le grand ministre se préparait à accueillir de toute son artillerie de terre et de mer la flotte anglaise. Elle s'avançait vers la Rochelle, forte de 140 voiles, ayant à bord 6,000 hommes, sans compter les matelots. A l'avant-garde étaient placés les Français de la religion, sous les ordres du duc de Soubise et du comte de Laval. Charles I^{er} avait confié au comte de Lindsey le commandement en chef d'abord destiné à Buckingham, mais devenu vacant par l'assassinat du favori. Dans le camp du Roi, l'animation était extrême. De tant de gentilshommes qui se pressaient autour de lui, aucun ne consentit, quoique Louis XIII lui-même en fît la demande, à porter aux deux Reines l'annonce d'un combat imminent. Tous brûlaient d'y prendre part, et ce fut un aumônier du Roi qui vint apprendre à Marie de Médicis que les Anglais étaient en vue de la Rochelle ⁵²⁴.

Le jour même, lundi 2 octobre, la Reine mère demanda les prières de toutes les églises de Paris. Elles commencèrent à l'Oratoire sur les sept heures du soir ⁵²⁵. La prière de M. de Bérulle débordait de confiance. Pour lui, la mort de Buckingham n'était pas seulement un « exemple à la
« postérité de la sévérité de Dieu sur les grands, sur les

« favoris qui abusent de leur temps, de leur faveur et de
« leur puissance⁵²⁶ », elle était un gage de la protection du
ciel, une promesse de victoire.

Bientôt il sut, par des lettres du camp, que ses prévisions
s'étaient réalisées. Après deux combats qui durèrent
chacun quelques heures (3 et 4 octobre), et où huit ou dix
mille coups de canon échangés ne tuèrent que trente-deux
Français, lord Lindsey alla mouiller du côté de l'île d'Aix,
hors de la portée de notre artillerie.

Dans la joie bien légitime d'une victoire qui ne laissait
plus de doute sur le succès du siège de la Rochelle, Louis
XIII n'oublia pas celui qui en avait été l'ardent, le
persévérant promoteur. Le bruit s'étant répandu que M.
Bertrand Deschaux, archevêque de Tours et abbé de Saint-
Maixent, était mort, le Roi écrivit en ces termes à M. de
Bérulle : « Mon cousin, vous pouvez bien croire

« que je ne vous ai pas plus tôt fait cardinal qu'en même
« temps je n'aie pensé aux moyens de vous faire soutenir
« cette dignité. J'y aurois plus tôt commencé s'il s'en étoit
« offert des occasions. Maintenant donc qu'il a plu à Dieu
« de disposer du sieur archevêque de Tours, je vous fais
« cette lettre pour vous dire que je vous donne très-volon-
« tiers l'abbaye de Saint-Maixent et l'archevêché de Tours
« aussi, si vous vous résolvez à tenir des bénéfices de cette
« nature. Par ce commencement, vous connoîtrez mon
« affection dont vous recevrez d'autres effets dans les

« occasions⁵²⁷ ». En même temps que la lettre du Roi, M.
de Bérulle recevait un billet pressant de son ami le garde
des sceaux, qui le suppliait, en son nom et au nom du
cardinal-ministre, d'accepter l'offre qui lui était faite⁵²⁸. Il
ne fut pas de cet avis, et prit du temps pour réfléchir. Ainsi
qu'il l'expliquait avec une candeur touchante à M. de
Marillac, il se trouvait dans une grande perplexité.

« Le changement de ma condition », lui mandait-il, « ne
« m'a rien changé, par la miséricorde de Dieu, des dispo-

« sitions, des intentions et des maximes précédentes. Je
« dois et je désire être à Jésus-Christ et à sa très-sainte
« Mère. Je ne veux être rien, n'avoir rien, ni rien faire
« sur la terre que ce qu'il leur plaira, et je leur veux tout
« référer, s'il plaît à Dieu de me continuer sa grâce et ses
« miséricordes. Auparavant j'étois résolu de ne rien
« accepter : maintenant je suis résolu de ne rien deman-
« der, de me laisser conduire à Dieu selon sa Providence,
« de ne rien vouloir, ne rien choisir de moy-mesme, ne
« rien m'approprier sur la terre, et d'user pour Dieu et
« non pour moy de ce qu'il luy plaira m'envoyer. Mais de
« savoir si je dois accepter tout ce qui se présentera, c'est
« sur quoy je suis en doute, n'y ayant point encore pensé
« devant Dieu, et, à mon advis, je dois prendre un temps
« pour le faire, dans la crainte que j'ay d'être trompé sur
« un point de cette importance. C'est ce qui me retient
« d'écrire au Roy et à M. le cardinal de Richelieu, ne
« voulant pas leur mander des doutes : ce qui seroit, ce
« me semble, contraire au respect que je leur dois⁵²⁹ ».

Pour sortir de ces doutes, il n'y avait qu'un remède, demander au Saint-Père une décision et des ordres. C'est ce que fit le cardinal par l'intermédiaire du P. Bertin⁵³⁰. Mais, avant que la réponse du Pape lui fût parvenue, il apprit que M. Deschaux n'était pas mort, que l'archevêché de Tours n'était pas vacant, et qu'il pouvait, pendant quelque temps du moins, mener encore cette vie simple et pauvre si chère à son âme.

De la maison de la rue Saint-Honoré, où il était revenu, M. de Bérulle continuait à suivre de près les intrigues de l'Espagne et à en informer Richelieu. Dans le moment même où la Rochelle aux abois envoyait des commissaires pour traiter de la paix avec le cardinal-ministre, un certain Poter, autrefois confident de Buckingham, passait par Paris pour se rendre auprès d'Olivarès. Un peintre flamand prenait aussi la route de Madrid. Bien que depuis plus de

cinq années il n'y eût pas de courtisan qui ne se fût souvent arrêté, dans la grande galerie du Luxembourg, devant les toiles où un pinceau puissant avait représenté, avec une verve étrange, un coloris merveilleux et un goût hasardé, l'histoire de Marie de Médicis, M. de Bérulle, dans sa dépêche à Richelieu, soulignait comme le nom d'un inconnu celui de Rubens. Le pieux cardinal, en se rendant à l'audience de la Reine, n'avait évidemment jamais regardé les trois Parques filant ses jours, ou Apollon présidant à la naissance de Louis XIII. Pour le moment, « le peintre nommé Rubens ⁵³¹ » était transformé en diplomate, et en diplomate ennemi de la France. Gagné par l'agent de Charles-Emmanuel, l'abbé Scaglia, et par le résident anglais à la Haye, il s'efforçait de rapprocher l'Espagne de l'Angleterre, et il allait, par le commandement de l'infante Isabelle, porter des dépêches et donner des renseignements verbaux à Philippe IV. Comme il avait « ordre de faire toute la diligence possible », il ne s'arrêta pas à Paris pour y voir ses amis. Plus il voyageait vite, plus son voyage fut remarqué⁵³². Tout ce qui venait des Espagnols semblait d'ailleurs suspect à M. de Bérulle. Il se tenait sur une grande réserve vis-à-vis du marquis de Mirabel ; il avait attendu sa visite et ne la lui avait pas rendue. « Si le Roy d'Espagne » mandait-il au cardinal, « se rend indigne de servir aus desseins de Dieu
« sur son Église, il en sera chastié ou en sa personne ou
« en son Estat. Et Dieu prendra d'autres voyes pour faire
« réussir ses conseils sur la ruyne de l'hæresie en l'Eu-
« rope. Heureus qui sera choisy de Dieu pour le servir en
« ce sujet. Il luy a pieu vous faire cette grâce que de vous
« y appliquer au regard de la France. Et cest une des
« plus grandes faueurs que vous ayès iamais receues de
« Dieu⁵³³ ».

Quinze jours après cette lettre, le 29 octobre, les articles accordés par Louis XIII aux Rochelois étaient signés en son

nom par M. de Marillac, et le lendemain les troupes royales faisaient leur entrée dans la Rochelle. Le jour de la Toussaint, M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, se rendit de grand matin à l'église de Sainte-Marguerite qui appartenait aux Oratoriens, mais d'où ils avaient été expulsés par les Rochelois. Plusieurs habitants y ayant été tués par le canon du Roi, on n'y pouvait célébrer les saints mystères avant qu'elle fût réconciliée. Cette cérémonie achevée, le généralissime des armées royales se rappelant qu'il était évêque et cardinal, revêtit les habits sacerdotaux et célébra la messe, à laquelle communierent M. de Schomberg et M. de Marillac. Le même jour, après midi, Louis XIII fit son entrée à cheval dans la ville. Le cardinal, suivi des maréchaux, marchait seul devant le Roi. Cette gloire lui était bien due ⁵³⁴.

Lorsque le courrier qui apportait la nouvelle de la réduction de la Rochelle arriva à Paris, Marie de Médicis se trouvait au grand couvent. Après avoir remercié Dieu en silence : « Ma Mère », dit-elle en se tournant vers la Mère Madeleine de Saint-Joseph, « les hommes ont beau-
« coup travaillé à la prise de la Rochelle ; mais en effet
« Dieu y a fait des miracles et je ne doute point que vos
« prières n'y aient infiniment contribué ». Selon le vœu

qu'avait fait la sainte prieure, toutes les religieuses du monastère, pour témoigner au ciel leur reconnaissance, demeurèrent douze nuits en prière devant le Saint-Sacrement et consacrèrent, en outre, trente-trois heures à l'oraison⁵³⁵.

La joie ne fut pas moins vive à l'Oratoire qu'au Carmel. Le 11 novembre, on célébra, dans la chapelle de la congrégation, une messe solennelle à l'issue de laquelle le Te Deum fut chanté par tous les fils de M. de Bérulle ⁵³⁶. Mais, l'allégresse du triomphe ne lui faisait pas oublier les angoisses de la lutte et les promesses par lesquelles, longtemps avant qu'elle fût commencée, il s'était lié devant

Dieu. Il s'était engagé, si jamais la Rochelle rentrait dans l'obéissance de l'Église et du Roi, à faire tous ses efforts pour que l'Église principale de la ville fût dédiée au mystère de la Nativité. Afin d'exécuter sa promesse, il s'adressa à Richelieu. Après lui avoir rappelé ce qui s'était passé entre eux depuis deux ans, au sujet de la ville rebelle, il exposait au ministre combien son vœu était aisé à accomplir. « Il n'est besoin », lui disait-il, « que du vouloir du Roi et non de ses finances ». Si, en effet, la ville demeurerait telle qu'elle était, l'église de l'Oratoire étant la principale, il se chargeait de l'accomplissement du vœu. Si on y établissait un évêché, ce serait à la vérité l'église cathédrale qui devrait porter le titre du mystère de la Nativité ; mais cela n'augmenterait en rien les dépenses de la construction. Si enfin l'on songeait, afin d'atterrer l'hérésie, à enlever leur temple aux religionnaires, dans ce cas, on le pourrait donner aux Oratoriens, qui, en échange, leur fourniraient un autre emplacement pour servir de prêche, et consacrerait au mystère de la Nativité le temple qu'ils tiendraient d'une libéralité peu coûteuse pour Sa Majesté ⁵³⁷. Richelieu et son maître montrant un médiocre empressement à répondre, M. de Bérulle appliqua son vœu à l'église de l'Oratoire. Il chargea un artiste de talent d'exécuter un tableau représentant la Nativité du Sauveur ⁵³⁸. Il le fit placer sur le maître-autel de Sainte-Marguerite, le même où huit ans plus tôt il s'était senti pressé de demander à Dieu la réduction de la Rochelle ⁵³⁹. Il prit sur lui toute la dépense et se passa du concours du Roi.

Louis XIII ne tarda pas à prendre le chemin de Paris. Le 23 décembre, il y fit son entrée au bruit des acclamations universelles. Le Parlement, les cours souveraines, les ambassadeurs vinrent tour à tour le complimenter. Le Saint-Père lui expédia un bref de félicitation. Quantité de pièces en prose et en vers d'un goût douteux, mais d'un

enthousiasme qui ne l'était pas, célébrèrent dans le style le plus pompeux les louanges du Roi, celles de son grand ministre. M. de Bérulle seul fut oublié, et Richelieu classant ses papiers d'État, et y retrouvant les lettres où le pieux cardinal lui confiait ses espérances, sourit et se promit bien de dénoncer à la postérité comme un visionnaire, celui dont les visions avaient soutenu son courage pendant cette longue et glorieuse année⁵⁴⁰.

CHAPITRE IX.

LES ÉTUDES A L'ORATOIRE.

1629.

Les dix-sept collèges de l'Oratoire. — Rivalité avec l'Université et avec les Pères Jésuites. — Sentiment de Richelieu. — Son peu de sympathie pour la Congrégation. — 1° Les études littéraires à l'Oratoire. — Goût de M. de Bérulle pour les auteurs de l'antiquité. — Le P. de Condren, le P. Senault, le P. Parisot, le P. Nicolas Bourbon. — Les hellénistes, Guy de Souvigny et Mitre Mérindol. — Une double innovation, l'usage du français et l'étude de l'histoire. — Les Pères Gault, Berthault, Le-cointe. — 2° Les études philosophiques. — Déchaînement contre Aristote. — M. de Bérulle et le platonisme. — Groupe de platoniciens à l'Oratoire. — Le livre du P. Gibieuf. — René Descartes. — Conférence chez le nonce du Pape, en présence du cardinal de Bérulle. — Importance que M. de Bérulle attache aux travaux de Descartes. — Espoir qu'il fonde sur lui pour réfuter l'athéisme alors à la mode. — 3° Les études théologiques. — Amour de l'Écriture sainte que M. de Bérulle inspire à ses disciples. — Les Pères Bence, Cabassut et Morin. — Part que prend M. de Bérulle à l'impression de la grande Polyglotte de Paris. — Théologie positive. — Influence de saint Augustin et de saint Thomas. — Le P. Philips, le P. Gibieuf. — Théologie pratique. — Les livres des Pères Métezeau, Quarré, Séguenot. — La prédication. — L'archéologie sacrée et le P. Morin. — La liturgie et le P. Claude Arnaud. — Esprit dans lequel l'Oratorien doit étudier. — Humilité. — Dépendance vis-à-vis de Dieu Créateur et Père. — Union

à l'esprit de Jésus-Christ et de Jésus-Christ enfant. — M. de Bérulle publie la Vie de Jésus. — Analyse de cet ouvrage.

On ne se serait guère douté en 1629, que, lors de la fondation de l'Oratoire, M. de Bérulle avait d'abord rayé des fonctions de sa Société l'instruction de la jeunesse, et ne s'était résigné à y appliquer ses disciples que par obéissance pour le Saint-Siège. Dix-huit ans s'étaient à peine écoulés depuis cette époque, et déjà dix-sept collèges témoignaient par le nombre des étudiants qui les fréquentaient, de la science, de l'expérience, du zèle de leurs maîtres. La maison de Dieppe, fondée la première, comptait seule près de quatre mille écoliers⁵⁴¹. Et cependant la lutte était vive et la concurrence redoutable.

Bien que l'Université ne parvînt pas à reconquérir son ancien lustre, que de ses quarante-quatre collèges, autrefois si florissants, il n'en restât plus que neuf, et encore presque déserts, elle ne se montrait pas plus accommodante. Au lieu d'imputer son peu de succès à sa méthode surannée d'enseignement, à la rudesse de ses régents, à la licence proverbiale de ses écoliers, l'Université ne savait qu'exhaler, dans un latin emphatique, sa colère mesquine contre la Compagnie de Jésus et solliciter contre cette heureuse rivale les arrêts du Parlement. Dans l'effroi que lui causait le voisinage humiliant du collège de Clermont avec ses innovations littéraires, ses écoliers joyeux et disciplinés, ses solennités un peu mondaines qu'honoraient de leur présence les Princes, le Roi, et, ce qui était plus extraordinaire, les échevins même de la bonne ville de Paris, l'Université poursuivait sans relâche non-seulement les PP. Jésuites, mais toute compagnie religieuse qui osait se mêler d'enseignement. Elle craignait, disait-elle d'un ton désintéressé, que la multitude des maîtres et la variété des

méthodes n'introduisît le désordre dans la république des lettres⁵⁴². C'était sans doute pour ce motif que l'Oratoire lui inspirait une si vive appréhension et se vit en butte, comme la Compagnie de Jésus, à ses tracasseries et à ses persécutions.

Peut-être semblait-il plus aisé à M. de Bérulle d'avoir raison de l'Université que de triompher des oppositions venues de la Société de Jésus elle-même. Quoique au début, plein de respect pour une Compagnie fameuse par la vertu de ses membres et le succès de leur enseignement, il se fût montré fort réservé ; quoique, dans la crainte de donner ombrage aux PP. Jésuites, il eût refusé les collèges qu'on lui offrait à Rouen, à Orléans, à Troyes⁵⁴³, il n'avait pas réussi à les désarmer. Cela se conçoit. Dans la seule province de Paris (et la France formait cinq provinces de l'Ordre) le recensement de 1627 venait de constater la présence de 13,195 écoliers sur leurs bancs⁵⁴⁴. Quand une Société en est arrivée à ce point de prospérité, elle se doit croire suffisante et même nécessaire. Quiconque se livre au même travail qu'elle, fût-ce dans un champ voisin, lui paraît empiéter sur ses droits ⁵⁴⁵. Les succès des Oratoriens à Dieppe, à Saumur, à Angers, au Mans même, dans le voisinage de l'établissement royal que la Compagnie possédait à La Flèche, causaient des craintes sérieuses aux PP. Jésuites ; aussi l'acceptation par l'Oratoire de la direction des collèges était-elle un des griefs qu'ils avaient formulés à termes couverts, mais fort intelligibles, dans leur mémoire contre l'Institut au cardinal de Richelieu⁵⁴⁶.

Avec son sens pratique et son génie absolu, Richelieu, au milieu de toutes ces rivalités, s'était de bonne heure tracé une règle de conduite dont il ne déviait pas. Quoiqu'il eût la passion des lettres, cette passion obéissait chez lui, comme toutes les autres, à la raison d'État. Or, l'antagonisme de l'Université et des Pères Jésuites, par l'émulalation qu'elle donnerait aux uns et aux autres, imprimerait, pensait-il, à

l'enseignement un essor dont bénéficierait le public et l'État lui-même, intéressé à voir leur puissance se contrebalancer et se neutraliser en quelque sorte. « Les
« Universités, disait-il, prétendent qu'on leur fait un tort
« extrême de ne leur laisser pas privativement à tous
« autres la faculté d'enseigner la jeunesse. Les Jésuites,
« d'autre part, ne seroient peut-être pas fâchés d'être
« seuls employés à. cette fonction..... Si les Univer-
« sités enseignoient seules, il seroit à craindre qu'elles re-
« vinssent, avec le temps, à l'ancien orgueil qu'elles ont
« eu autrefois, qui pourroit être à l'avenir aussi préjudi-
« ciable qu'il l'a été par le passé. Si, d'autre part, les Jé-
« suites n'avoient point de compagnons en l'instruction de
« la jeunesse, outre qu'on pourroit appréhender le même
« inconvénient, on auroit de plus juste sujet d'en craindre
« plusieurs autres. Une Compagnie qui se gouverne, plus
« qu'aucune n'a jamais fait, par les lois de la prudence et
« qui, s'adonnant à Dieu sans se priver de la connaissance
« des choses du monde, vit dans une si parfaite correspon-
« dance qu'il semble qu'un même esprit anime tout son
« corps ; une Compagnie qui est soumise par un vœu
« d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, ne peut,
suivant
« les lois d'une bonne politique, être beaucoup autorisée
« dans un État auquel toute communauté puissante doit
« être redoutable ⁵⁴⁷. » Il semble que, pour être fidèle à ce
programme de gouvernement, Richelieu devait favoriser les
efforts de toute congrégation qui se livrerait à
l'enseignement, et que dès lors l'Oratoire pouvait compter
sur sa protection. Il n'en fut rien. Dominé d'un côté par son
antipathie mal déguisée pour M. de Bérulle, et d'un autre
par la crainte que, grâce à la grande quantité des collèges
les plus pauvres « faisant estudier leurs enfants, il se
trouvât
« peu de gens qui se missent au trafic et à la guerre qui

« est ce qui entretient les Etats, » Richelieu ne témoi gna aucun intérêt aux collèges de l'Oratoire. Dans ce même projet de règlement pour toutes les affaires du royaume, après avoir énuméré les seules villes où il entendît tolérer encore des collèges, — elles étaient au nombre de douze : — « Nous voulons, disait-il, qu'en chacune
« d'icelles il y ait deux collèges, l'un de séculiers et l'autre
« de PP. Jésuites, et à cause du grand nombre de jeu-
« nesse qui se trouve dans Paris, nous voulons qu'il y en
« ait quatre, trois de séculiers et un de Jésuites. » De l'Oratoire, pas un mot⁵⁴⁸.

L'Oratoire méritait mieux. Sans s'éloigner bruyamment des routes frayées soit par l'Université, soit surtout par les Pères Jésuites, ces grands maîtres dans l'art d'enseigner, les Oratoriens, avec des tâtonnements inévitables, cherchaient leur voie et allaient bientôt la trouver.

Dans le contrat passé le 18 mai 1624 entre les PP. de Sancy et Morin, agissant au nom du P. de Bérulle et la ville d'Angers, il était stipulé que le collège d'Anjou serait dorénavant desservi par la Congrégation de l'Oratoire, à la charge par elle de faire au moins six classes : quatre pour enseigner les lettres humaines (langues grecque et latine), et deux pour la philosophie, dont le cours devait durer deux années consacrées à l'enseignement de la logique, de la morale, de la physique et de la métaphysique ⁵⁴⁹. Par l'acte passé le 8 septembre de la même année entre Pierre Brunet, majeur de la ville de Beaune, et le P. Bence, les Oratoriens s'engageaient également à faire cinq classes, y compris la rhétorique, et à ouvrir une sixième classe pour la philosophie, si des élèves capables de la suivre se présentaient⁵⁵⁰. A Vendôme, ils avaient acquis le collège sous condition de « fournir pour l'instruction de la jeu-« nesse cinq classes d'humanités et une de philosophie⁵⁵¹. » Il en était ainsi dans les autres collèges.

Comme chez les PP. Jésuites, comme dans l'Université, le latin faisait donc à l'Oratoire le fond de l'enseignement. Sur les cinq années, trois étaient réservées à la grammaire, une année aux humanités et la dernière à la rhétorique. On y donnait la lecture et l'explication, non de quelques fragments de tel ou tel auteur, mais d'un chant, d'un livre, d'un discours entier, puis l'élève devait composer lui-même des devoirs en rapport avec la classe à laquelle il appartenait⁵⁵². M. de Bérulle, qui, dans sa jeunesse, avait cultivé avec soin les lettres humaines et en gardait un souvenir dont ses écrits portaient la trace, n'eut point un seul instant la pensée de substituer à la lecture des auteurs profanes l'étude exclusive des écrivains ecclésiastiques. Son goût si prononcé pour les Pères, son commerce de tous les jours avec les plus grands d'entre eux, lui avaient appris quelle importance des hommes si sages attachaient à l'étude des poètes et des orateurs de l'antiquité. Il savait ce qu'en pensaient saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin et saint Ambroise, et comment à leurs yeux un des plus perfides et des plus iniques attentats de Julien contre la liberté de l'Église avait été la défense faite aux chrétiens d'enseigner les belles-lettres⁵⁵³. Autour de lui le supérieur de l'Oratoire trouvait des hommes pénétrés des mêmes principes. Le plus grand des Oratoriens, le plus saint avec M. de Bérulle, le P. de Condren, professait pour Cicéron l'admiration la plus vive ; il affirmait qu'on pouvait juger de la culture d'un esprit d'après le plaisir qu'il goûtait dans la lecture de l'orateur romain, et pour lui, il caressait toujours l'espoir de relire une fois encore ses œuvres complètes⁵⁵⁴. Les langues savantes ne lui étaient pas seulement familières, il avait approfondi les méthodes employées pour les enseigner, et il se préparait dès lors à y apporter d'ingénieuses modifications. Le P. Senault, épris pour Sénèque d'une passion quelque peu excessive, apprenait néanmoins dans ses longues veilles avec le

stoïcien, à aiguïser sa pensée, tout en demandant au vieil Amyot les secrets d'une langue qui se transformait ⁵⁵⁵. Tandis qu'il enseignait avec succès les humanités et la rhétorique dans les collèges les plus célèbres de la Congrégation, le P. Joseph Parisot travaillait à un traité *De arte bene dicendi* ⁵⁵⁶. A Paris, le P. Nicolas Bourbon, alors en querelle avec M. de Balzac, allait donner au public ses poésies latines : il fallait, au dire de tous les critiques, se rendre à l'Oratoire si l'on voulait connaître le premier des poètes latins du temps ⁵⁵⁷.

Le P. de Bérulle ne manquait donc pas de sujets distingués pour enseigner les humanités, et si l'étude du grec était négligée, il fallait plutôt en accuser l'époque et les élèves que les maîtres ⁵⁵⁸. Les hellénistes ne faisaient pas défaut à l'Oratoire. Dans le recueil de poésies de Nicolas Bourbon, on lisait des vers grecs fort agréablement tournés. Un enfant de Blois, le P. Guy de Souvigny, traduisait du grec en latin des épigrammes, à la vérité plus curieuses que belles ⁵⁵⁹, tandis que le fils du médecin de Louis XIII, le P. Mitre Mérindol, alors supérieur du collège de Toulon, aimait à recueillir dans le dialecte des habitants les traces d'une parenté avec les Hellènes ⁵⁶⁰.

Le culte que professait l'Oratoire pour les langues anciennes ne l'empêcha pas de donner le premier le signal d'une double et très-salutaire innovation. Ce furent les disciples du cardinal de Bérulle qui introduisirent dans les classes élémentaires l'usage du français et l'étude de l'histoire.

Jusqu'alors le latin était la seule langue reconnue et parlée au collège. Les professeurs débitaient dans un latin prétentieux et le plus souvent barbare leurs explications, remarques, scolies, notes et notules sur les auteurs, et les élèves répondaient au maître, discutaient entre eux dans une langue qui n'était pas même, on le pense bien, celle de Plaute ou d'Apulée. C'était en latin que se faisait le

catéchisme ; c'était du latin que devaient épeler, pour apprendre à lire, les pauvres enfants⁵⁶¹. Si étrange que fût cet usage, il était difficile à déraciner, car il pouvait invoquer en sa faveur la plus antique prescription. Néanmoins, M. de Bérulle, dont tous les livres avaient été écrits en français, comprenait la nécessité d'apprendre aux écoliers leur langue maternelle, et il ne recula pas devant une réforme aussi osée. L'usage du latin ne fut déclaré obligatoire qu'à partir de la quatrième seulement ; les catéchismes du samedi ne furent faits en latin qu'à partir de la seconde⁵⁶², et les leçons d'histoire durent toujours être données en français.

L'enseignement de l'histoire était la seconde innovation introduite dans les études par M. de Bérulle⁵⁶³. Parmi ses fils les plus distingués, le saint fondateur comptait bien quelques rares adversaires de l'histoire. Tout nourri de métaphysique et de théologie, le P. Bourgoing professait envers la science des faits un tel mépris, que pour désigner un ignorant il disait : C'est un historien ⁵⁶⁴. Mais le P. Bourgoing faisait exception. Le cardinal de Bérulle était trop mêlé aux affaires humaines pour n'avoir pas compris tout ce qu'un honnête homme acquiert d'expérience au profit du présent dans l'étude du passé ; il s'était trop occupé de controverse pour n'avoir pas aperçu de bonne heure quelles armes l'histoire fournit aux défenseurs de l'Église. Il connaissait les annales de son pays : Philippe de Commines lui était familier, il l'admirait, et disait de lui : « C'est un des grands écrivains
« de notre siècle et de notre France, comparable aux an-
« ciens ⁵⁶⁵ ». A côté de M. de Bérulle, le P. de Condren n'avait-il pas lu d'ailleurs, c'est-à-dire retenu, le magnifique éloge que son auteur préféré fait de l'histoire, « le
« témoin des temps, le flambeau de la vérité, la vie du
« passé, la maîtresse de la vie, la messagère de l'anti-
« quité ⁵⁶⁶ » ? Dès ces premières années, nombre d'Orato

riens se consacrèrent donc à une science si attachante, le P. Berthault entre autres, qui tout en préparant son *Florus gallicus* amassait des matériaux pour un travail archéologique fort curieux sur les autels dans l'antiquité ⁵⁶⁷ ; le P. Eustache Gault, qui, à Bordeaux, où il dirigeait un séminaire, revoyait les notes à l'aide desquelles il allait écrire son *Discours sur l'état de la couronne de Suède* ⁵⁶⁸.

En même temps entrait à l'Institut, après une courte épreuve, un jeune homme de dix-huit ans nommé Charles Le Cointe. Sa mémoire qui tenait du prodige, son esprit aussi ouvert que cultivé, laissèrent-ils deviner à M. de Bérulle le futur auteur des *Annales ecclésiastiques* de France ? Ce qui est certain, c'est que l'accueil qu'il reçut à l'Oratoire, le spectacle des vertus de son fondateur, lui firent une impression qui ne se devait jamais effacer ⁵⁶⁹.

Tandis que, par des méthodes nouvelles, le cardinal de Bérulle s'efforçait de perfectionner l'enseignement des humanités, une révolution dont les conséquences devaient être plus sérieuses, et à laquelle il ne pouvait demeurer étranger, se préparait dans les études philosophiques. Dès le temps où M. de Bérulle suivait au collège de Clermont les cours de philosophie, il avait pu remarquer comment, sans jamais tomber dans les déclamations de Ramus, les PP. Jésuites ne craignaient pas parfois de contredire le Maître ⁵⁷⁰. Ils étaient maintenant bien dépassés. Depuis quelques années, la réaction contre Aristote était devenue passionnée, agressive. A Grenoble, un chanoine de Digne, honnête, tranquille, mais épris pour Épicure d'un goût inexcusable, Pierre Gassendi, venait dans ses *Études paradoxales* de porter au péripatétisme un coup dont il ne devait pas se relever ⁵⁷¹. A Paris même, on avait vu la doctrine d'Aristote sur les éléments et la forme substantielle attaquée dans des thèses qu'un sieur Jean Bitaud devait soutenir en public, sous la présidence de Me Antoine Villon, avec le concours d'un médecin, Étienne de

Claves, qui se chargeait de faire les expériences. Le Parlement, sur l'avis de la Faculté de théologie, avait ordonné que les thèses seraient lacérées, que l'auteur et ses deux complices sortiraient de Paris dans les vingt-quatre heures et qu'ils ne pourraient enseigner, ni même séjourner dans les villes et bourgs du ressort de la Cour. L'arrêt faisait en outre défense « à toutes personnes, à peine de la vie, de

« tenir, ni enseigner aucunes maximes contre les anciens
« auteurs et approuvez, ny faire aucunes disputes que
« celles qui seroient approuvées par les docteurs de la

« Faculté de théologie. » (14 septembre 1624). Il était trop tard. De tels arrêts prouvaient bien que la philosophie d'Aristote était fort malade. Ils n'avaient pas le pouvoir de la guérir ⁵⁷².

Dans ce conflit entre les théologiens, de quel côté se rangerait l'Oratoire ? Pour qui connaissait le cardinal de Bérulle et ses premiers disciples, il était assez facile de le pressentir. Les membres de la congrégation suivaient en tout point la doctrine de saint Thomas, « le prince de l'Ecole⁵⁷³. » Néanmoins il est certain que, dans ses lectures prolongées, le cardinal de Bérulle donnait la préférence aux Pères des premiers siècles sur les docteurs scolastiques. La sainte antiquité exerçait sur lui un empire auquel il n'essayait point de se soustraire. Familier avec tous ses grands hommes : Denys l'Aréopagite, Grégoire de Nazianze, saint Cyrille, saint Basile, Clément d'Alexandrie, il nourrissait surtout pour saint Augustin une admiration sans bornes. L'évêque d'Hippone lui apparaissait comme l'oracle de son siècle, « le plus humble et le plus
« savant, le plus saint et le plus prudent, le plus modeste
« et le plus religieux docteur que la terre ait porté et que
« Dieu ait donné à son Église : comme l'aigle des doc-
« teurs », en un mot ⁵⁷⁴.

Or, dans son commerce continuel avec les Pères grecs, et avec le plus illustre des Pères latins, M. de Bérulle avait été frappé de leur culte pour le fondateur de l'Académie. Il entendait saint Justin appeler Platon le premier des philosophes, celui qui a assigné pour terme à tous ses efforts la contemplation de Dieu ⁵⁷⁵ ; saint Basile rapprocher des préceptes de saint Paul la parole du disciple de Socrate : qu'il convient de n'avoir souci du corps que dans la mesure où il sert à l'étude de la sagesse ⁵⁷⁶ ; saint Cyrille affirmer que Platon et ses disciples ont entrevu le mystère de la génération du Verbe et de la production de l'Esprit-Saint⁵⁷⁷ ; Clément d'Alexandrie trouver même, dans un texte célèbre, une allusion presque prophétique aux souffrances de Jésus-Christ ⁵⁷⁸. Mais surtout, comment M. de Bérulle ne se serait-il point senti attiré vers Platon, en lisant les éloges que saint Augustin lui décerne dans sa Cité de Dieu et dans ses Confessions, éloges tels que le grand docteur crut devoir en modérer singulièrement les termes au livre I^{er} de ses Rétractations ⁵⁷⁹ ? Sans doute, il ne pouvait ignorer, saint Augustin et les autres docteurs les lui avaient appris, les innombrables lacunes, les erreurs parfois monstrueuses des platoniciens et des néo-platoniciens. Mais néanmoins leur doctrine, comparée surtout à celle d'Aristote, le séduisait comme elle avait séduit les Pères ; par sa recherche passionnée de l'immatériel et de l'idéal, par la préparation morale qu'elle réclamait de ses adeptes ; par la pensée de Dieu qui semblait en pénétrer et en animer toutes les parties.

Les efforts désespérés de l'Université pour maintenir Aristote en possession du pouvoir tyrannique qu'il exerçait depuis plusieurs siècles dans l'école, n'étaient point suffisants pour modifier les convictions du cardinal de Bérulle. Il savait de quels obstacles le péripatétisme avait dû triompher pour conquérir une royauté maintenant bien contestée. Il connaissait l'aversion de saint Bernard pour le

Stagyrite, les condamnations portées contre lui par le concile de Paris en 1209, la défense expresse faite par le Pape Grégoire IX de lire plusieurs de ses livres, les reproches adressés par la Faculté de Paris à saint Thomas lui-même de s'être trop attaché aux sentiments de ce philosophe ⁵⁸⁰ : faits considérables qui prouvaient que la théologie pouvait vivre sans Aristote, et demander, si bon lui semblait, des armes et des lumières à Platon, le maître de saint Augustin.

Une circonstance toute fortuite rendait en outre l'étude des doctrines platoniciennes facile à M. de Bérulle et aux Oratoriens. Lors de son ambassade à Constantinople, M. de Harlay Sancy, le frère de la marquise de Bréauté, maintenant sous-prieure du grand couvent, avait recueilli de nombreux et précieux manuscrits contenant les œuvres de Platon et de ses plus célèbres disciples. En entrant à l'Oratoire, il avait fait don de ce riche trésor à la maison de la rue Saint-Honoré. Persuadé qu'une publication intelligente de ces manuscrits pourrait servir la cause de la religion et de la théologie, le cardinal de Bérulle s'en ouvrit à plusieurs membres de la congrégation, et quelques-uns s'appliquèrent aussitôt à cette étude. C'est ainsi que se forma au sein de l'Oratoire un petit groupe de platoniciens qui, à la vérité, corrigeaient par les principes de la foi bien des erreurs du maître, et se laissaient volontiers guider par les interprétations adoucies de saint Augustin, mais qui n'en travaillaient pas moins activement à faire prévaloir les doctrines de l'Académie sur celle du Lycée. A leur tête, se trouvait le P. de Morainvilliers d'Orgeville, parent de M. de Sancy, et docteur de Sorbonne, le même qui avait défendu avec talent M. de Bérulle contre les attaques des Carmes, lors du triste débat soulevé par la question des vœux⁵⁸¹.

La nécessité de faire un choix, non-seulement entre les deux maîtres rivaux, Aristote et Platon, mais encore parmi les doctrines mêmes de celui qu'on avait élu, préparait les

esprits à saisir le vice des anciennes méthodes, à en chercher de nouvelles, à suivre avec intérêt les tentatives de réforme dont il était bruit alors. Depuis l'année 1626, le P. Gibieuf avait contracté une liaison étroite avec un jeune gentilhomme de Touraine, que les beaux esprits et les plus savants hommes du temps commençaient à rechercher. On le nommait M. Descartes. De son hôtellerie de la rue du Four, au faubourg Saint-Germain, où il s'était logé à son retour de la Rochelle, il venait souvent seul⁵⁸² ou en compagnie du célèbre P. Mersenne, « un abîme de science », disait le P. Théophile Raynaud, jusqu'à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré⁵⁸³. Le P. Gibieuf travaillait en ce moment à un grand ouvrage sur la liberté de Dieu et de la créature. Il y soutenait que la liberté de l'homme consistait principalement dans la soumission de sa volonté à celle de Dieu, et que l'on était d'autant plus ou moins libre que l'on était plus ou moins infailliblement soumis à cette volonté divine. D'où le P. Gibieuf concluait que les bienheureux étaient parfaitement libres en leur amour pour Dieu⁵⁸⁴. Dans ses conversations avec le jeune philosophe, le savant Oratorien devait toucher souvent à un sujet dont il était si rempli. Il en eût trouvé peu qui intéressassent davantage Descartes⁵⁸⁵. Depuis longtemps déjà, préoccupé du mystère de la liberté humaine, il avait noté cette pensée simple et grande : « Tria mirabilia fecit Dominus : res ex nihilo, liberum arbitrium et hominem Deum⁵⁸⁶. Ce n'était pas d'ailleurs seulement avec le P. Gibieuf qu'il conversait. Dans la cellule du supérieur de la rue Saint-Honoré, Descartes rencontrait le P. Léonor de la Barde qui, à peine entré dans l'Oratoire, était jugé capable d'enseigner la philosophie aux étudiants de Marines⁵⁸⁷ ; le P. Guillaume Camerarius, d'origine écossaise, autrefois Jésuite, que M. de Bérulle avait ramené avec lui d'Angleterre, et qui mettait la dernière main à ses Disputes philosophiques ⁵⁸⁸, et le P. de Condren, esprit ouvert aux sciences comme aux

lettres, aux spéculations de la raison comme aux contemplations de la foi. Si avec ces hommes savants et pieux Descartes pouvait discourir et de la création et de la liberté, qui eût pu lui donner sur le mystère de l'Homme-Dieu des lumières comparables à celles qu'il était sûr de trouver dans les entretiens du cardinal de Bérulle ! Toutefois ses rapports devinrent plus intimes encore avec le fondateur de l'Oratoire en cette année 1628, et dans une circonstance qui exerça une influence décisive sur la direction de toute sa vie⁵⁸⁹.

On parlait alors à Paris d'un certain sieur de Chandoux, médecin, chimiste et bel esprit, qui débitait avec beaucoup d'entrain et d'assurance, dans les ruelles et les salons, des maximes tout à fait singulières en philosophie. Il ne prétendait à rien moins qu'à établir tout un système nouveau sur les ruines du péripatétisme : il en avait même promis le plan au nonce du Pape, Mgr Bagni. Celui-ci eut la pensée de réunir dans son palais quelques-uns des hommes les plus distingués par leur intelligence et par leur condition qui se trouvaient à Paris. De ce nombre furent Descartes et le cardinal de Bérulle.

Lorsque tous furent arrivés, M. de Chandoux prit la parole, et commença par réfuter fort longuement la méthode d'enseignement de la philosophie en honneur dans l'école. Puis il proposa son propre système de philosophie qu'il prétendait nouveau. Tout cela fut débité avec tant d'aisance, de clarté et d'agrément, que la compagnie se laissa séduire et témoigna par les plus chaleureux applaudissements de son admiration pour M. de Chandoux.

Un des assistants gardait cependant le silence. C'était Descartes. Le cardinal de Bérulle, qui l'observait, s'en aperçut, et le pressa de dire son sentiment sur le discours qu'on venait d'entendre. Descartes essaya d'abord de résister. Mais M. de Bérulle insista, le P. Mersenne, le

nonce, joignirent leurs prières à celles du cardinal. Il dut s'exécuter. Après quelques éloges sur l'esprit et l'éloquence dont M. de Chandoux venait de donner des preuves, et sur la généreuse liberté avec laquelle il combattait la tyrannie exercée dans l'école par les scolastiques et par les disciples d'Aristote, le jeune philosophe, — Descartes avait alors trente-trois ans, — prenant à partie le système du docteur, fit remarquer combien il est facile à la vraisemblance d'usurper la place de la vérité, puisqu'en cette rencontre elle avait triomphé du jugement de tant de personnes graves et réfléchies. C'est là, ajouta-t-il, ce qui rend si aisé de débiter le faux pour le vrai, et le vrai pour le faux, à l'aide de l'apparent. Et, afin d'en faire l'épreuve sur-le-champ, il demanda que quelqu'un des assistants lui proposât une vérité qui parût tout à fait incontestable. On le fit : et, avec douze arguments tous plus vraisemblables les uns que les autres, il vint à bout de prouver qu'elle était fausse. Il se fit ensuite proposer une fausseté, de celles que l'on a coutume de regarder comme évidentes, et, à l'aide d'une douzaine d'arguments vraisemblables, il porta ses auditeurs à la reconnaître pour une vérité plausible. Si les assistants furent surpris de la force et de l'étendue du génie de Descartes, ils ne s'étonnèrent pas moins d'être si clairement convaincus de la facilité avec laquelle l'esprit humain devient la dupe de la vraisemblance. Tous lui demandèrent aussitôt s'il ne connaissait pas quelque moyen infallible pour éviter les sophismes. Il répondit qu'il n'en savait point d'autre que celui dont il avait coutume de se servir, et qu'il appelait sa méthode naturelle. Le premier fruit de cette méthode était de faire voir si la proposition était possible ou non, parce qu'elle l'examinait et qu'elle l'assurait — telles étaient les expressions de Descartes — avec une connaissance et une certitude égales à celles que peuvent produire les règles de l'arithmétique. L'autre fruit

consistait à faire résoudre infailliblement la difficulté de la même proposition⁵⁹⁰.

Il n'y eut qu'une voix parmi les auditeurs — le sieur de Chandoux excepté — pour confesser que les principes du jeune philosophe « étaient mieux établis, plus vérifiés et plus naturels qu'aucun de ceux déjà reçus parmi les gens d'étude. » Nul des assistants ne témoigna cependant autant d'intérêt pour cette discussion que le cardinal de Bérulle. Il pressa Descartes de le venir voir afin de l'entendre de nouveau, en particulier, sur le même sujet. Descartes, sensible à une offre si obligeante, se rendit à l'Oratoire peu de jours après, et il entretint longuement M. de Bérulle des premières pensées qui lui étaient venues sur la philosophie, lorsqu'il se fut aperçu de l'inutilité des moyens qu'on employait pour la traiter : il lui, exposa les conséquences que pouvait avoir son système, s'il était bien compris, et les avantages qu'en retirerait le public si l'on appliquait sa méthode de philosopher à la médecine et à la mécanique. Le cardinal de Bérulle comprit sans peine l'importance d'un tel dessein, et jugeant Descartes très-propre à l'exécuter, il employa l'autorité qu'il avait sur son esprit pour le pousser à entreprendre ce grand ouvrage. Il lui en fit même une obligation de conscience, Dieu devant lui demander compte un jour de l'emploi qu'il aurait fait de ses facultés et du tort dont il se serait rendu coupable devant les hommes s'il les frustrait du fruit de ses méditations. Il l'assura que la pureté de ses intentions ne manquerait pas d'attirer sur son travail les bénédictions de Dieu. Descartes n'hésita plus, et, persuadé que, pour philosopher tout à son aise, il fallait éviter la fréquentation de ses semblables et la chaleur du climat, il se résolut à aller chercher jusqu'en Hollande un ciel moins doux et une solitude plus complète qu'à Paris⁵⁹¹.

Les encouragements prodigués à Descartes par M. de Bérulle ne tenaient pas seulement à l'intérêt que lui

inspiraient les efforts de ce génie original et puissant. C'était toujours aux âmes que pensait le fondateur de l'Oratoire. Or les âmes étaient, à cette heure, étrangement menacées, et, pour reconquérir bon nombre d'entre elles, une philosophie raisonnable et chrétienne lui paraissait le plus utile des auxiliaires. L'abus des controverses religieuses, l'habitude, qui en est la suite, de traiter à la légère les sujets les plus graves, la faveur accordée aux théories déplorables répandues dans les livres de Montaigne et de Gassendi, la licence des mœurs, principe et conséquence tout ensemble du libertinage de l'esprit, autant de causes qui avaient non-seulement détruit la foi, mais même ébranlé la raison de beaucoup. Dans un certain monde élégant, frivole et corrompu, l'impiété et le bel esprit marchaient de pair. On n'était pas complètement un homme à la mode si l'on n'assaisonnait ses discours d'un grain d'athéisme. On avait lu et retenu les maximes de Vanini, brûlé vif neuf ans plus tôt à Toulouse. Volontiers ces jeunes gentilshommes disaient avec le philosophe napolitain que la vertu et le vice dépendaient du climat, du tempérament, du système d'alimentation ; que le seul plaisir était la fin de l'homme ; que, quant à la question de l'immortalité de l'âme, il fallait attendre, pour la résoudre, qu'on fût devenu vieux et allemand ⁵⁹². Ces détestables doctrines avaient trouvé leur poète en titre ; il se nommait Théophile. Le marquis de Liancourt, M. de la Roche-Guyon, les Clermont, les Barradas s'étaient déclarés ses admirateurs et ses patrons. Ils applaudissaient son Hymne à la nature jusque dans la cour du Louvre ; ils le défendaient contre les arrêts du Parlement ⁵⁹³ ; et un duc de Montmorency lui donnait asile dans son hôtel⁵⁹⁴. L'ancien précepteur de Louis XIII, des Yveteaux, faisait profession ouverte d'une incrédulité qu'expliquait l'infamie de ses mœurs, sans y rien perdre de sa popularité parmi les jeunes courtisans⁵⁹⁵. Par bonheur pour la morale publique,

il vieillissait. Mais l'athéisme étendait toujours ses ravages. On allait même jusqu'à dire qu'il s'était formé entre les adeptes de cette monstrueuse doctrine une véritable conjuration contre l'Église et contre toute religion révélée⁵⁹⁶. C'était dans le dessein de combattre les athées que le P. Garasse avait d'abord pris la plume⁵⁹⁷ ; c'était pour les démasquer que le P. Mersenne, dans la dédicace de ses « Questions sur la Genèse » à l'Archevêque de Paris, avait révélé toute l'étendue du mal⁵⁹⁸ ; c'était dans l'espoir de les convaincre qu'il avait publié ses deux volumes intitulés : « L'Impiété des déistes, des
« athées et des plus subtils libertins de ce temps, com-
« battue et renversée de point en point par raisons tirées
« de la Philosophie et de la Théologie⁵⁹⁹. » Toutefois, aux yeux de jeunes gentilshommes infatués d'eux-mêmes, remplis contre la religion et ses ministres de toutes sortes de préjugés, un officier qui venait de faire ses preuves de bravoure en Italie et sous les murs de la Rochelle, un philosophe qui ne prétendait demander qu'à la raison les preuves invincibles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, ne devait-il pas avoir plus d'autorité qu'un ecclésiastique ou un religieux ? M. de Bérulle le pensa. Rien d'ailleurs ne paraissait de nature à l'effrayer ni dans l'homme, ni dans ses idées. Il avait lu le fameux « Je pense, donc je suis » dans saint Augustin, sinon en propres termes, du moins en termes équivalents, avant de l'entendre de la bouche de Descartes ⁶⁰⁰. Comme Descartes, il croyait que « par principes nez en nous-mesmes, nous re-
« cognoistrions le principe des principes, si nous n'estions
« tousiours hors de nous-mesmes⁶⁰¹. » Comme lui encore, il se promettait pour la foi et la science de la foi les plus heureux fruits de cette nouvelle manière de philosopher ⁶⁰². Quant à l'homme, il ne doutait pas de la soumission que professerait toujours pour l'autorité de l'Église celui qui

avait inauguré ses travaux de philosophie par un humble et dévot pèlerinage à Notre-Dame de Lorette ⁶⁰³, et qui avouait ne pouvoir dominer sa colère

« quand il voyait qu'il y a dans ce monde des gens assez
« audacieux et assez impudents pour oser combattre contre
« Dieu ⁶⁰⁴. »

Si les recherches philosophiques, sous la double forme d'une réaction platonicienne, et d'un essai de méthode nouvelle, étaient l'objet de la protection éclairée du fondateur de l'Oratoire, les sciences proprement ecclésiastiques recevaient de lui une impulsion plus puissante encore. Il n'en était point une seule dont il n'encourageât la culture et qu'il ne s'efforçât de faire fleurir dans la Congrégation.

L'étude de l'Écriture sainte passait avant toutes les autres. En établissant, dès l'origine, que chaque jour les membres de sa compagnie liraient quelques pages du texte sacré, sans traduction, sans commentaire, sans aucun appareil scientifique, avec le seul secours du Saint-Esprit pieusement invoqué et de leur attention fidèlement appliquée, M. de Bérulle avait préparé admirablement ses disciples à une science approfondie des saintes Lettres. Comment, en effet, ne point sortir de cette lecture journalière avec l'ardent désir de s'y plonger de nouveau pour en mieux saisir le sens, pénétrer la moelle, goûter l'esprit ? A l'imitation de leur supérieur, ces pieux ecclésiastiques songeaient sans cesse à étendre le royaume de Jésus-Christ. Or, pour convaincre de leur erreur les Calvinistes ; pour maintenir dans la vérité bien des catholiques ignorants ou ébranlés ; pour pousser avec sagesse et vigueur dans la voie de la perfection des âmes que Dieu y appelait, n'était-il pas nécessaire d'acquérir des Saintes Écritures une connaissance dont personne ne pût contester la solidité ? Ni protestants ni catholiques, après avoir lu les Discours au ministre du Moulin ou le Traité des

grandeurs de Jésus, n'auraient osé révoquer en doute la science des Écritures chez M. de Bérulle. Sous l'intelligente direction de leur général, les Oratoriens se mirent à l'œuvre. Dès 1626, le P. Jean Bence, l'un des quatre premiers disciples du P. de Bérulle, publiait son *Manuale in Sanctum J. C. D. N. Evangelium*, commentaire abrégé, mais clair et exact, des quatre Évangiles ; puis, en 1628, un *Manuale in omnes D. Pauli Epistolas et in septem catholicas* ⁶⁰⁵, dans lequel il expose verset par verset le sens des Épîtres canoniques, en rapportant toujours les autorités sur lesquelles il s'appuie et en s'attachant d'ordinaire au sentiment d'Estius ; enfin une Méthode sur la manière de lire utilement l'Écriture sainte. Ces différents ouvrages, auxquels la grande vertu de leur auteur donnait un nouveau prix, obtinrent, dès leur apparition, le plus légitime succès, augmentèrent encore le goût des Saintes Lettres chez les Oratoriens en même temps qu'ils en rendaient la lecture plus facile. A Aix, un jeune homme destiné à devenir une des gloires de la Congrégation, Jean Cabassut, après avoir échangé la robe de l'avocat contre la soutane du prêtre, convaincu « que l'obligation la plus indispensable des

« ecclésiastiques était l'étude des livres sacrés d'où ils
« puisent comme d'une source pure et féconde les lumières
« saintes dont ils ont besoin, tant pour leur conduite que
« pour celle des peuples, et que pour en avoir une parfaite
« intelligence, il était nécessaire d'entendre les langues
« originales en lesquelles ils ont été composés », se mettait résolûment à l'œuvre et, sans le secours d'aucun maître, par le seul moyen des grammaires, il apprenait l'hébreu, le chaldaïque, le syriaque ⁶⁰⁶. A Paris, où il était fixé depuis la mort de M. Miron, archevêque de Lyon, le P. Jean Morin, regardé déjà comme un des plus savants hommes de son temps, entreprenait l'édition de la Bible grecque des Septante avec la version donnée par Nobilius. Il traitait

dans sa préface, de l'autorité des Septante, louait hautement l'édition romaine publiée par les ordres de Sixte V en 1527 d'après le célèbre Codex Vaticanus, et soutenait que le texte hébreu ayant été corrompu par les Juifs, on devait lui préférer les versions. Pour le prouver, il alléguait le Pentateuque samaritain, dont la maison de la rue Saint-Honoré possédait un exemplaire apporté d'Orient par le P. Achille de Harlay Sancy ⁶⁰⁷, et il s'appuyait sur plusieurs passages où ce Pentateuque diffère de celui des Juifs et est conforme à la Vulgate ⁶⁰⁸. Le Père Morin ne se borna pas à donner quelques extraits de ce précieux manuscrit. D'après le conseil du cardinal de Bérulle, il se décida à le traduire en latin et à l'insérer dans une publication magnifique à laquelle le supérieur de l'Oratoire prenait la part la plus active : la grande Polyglotte de Paris.

Le projet de cette Polyglotte, formé dès 1615 par le cardinal du Perron, François de Brèves, ancien ambassadeur à Constantinople, et Jacques-Auguste de Thou, puis abandonné faute de fonds, avait été repris à ses risques et périls par un avocat au Parlement de Paris, Guy-Michel Le Jay. Par malheur, vers la même époque, le P. André de Léon, clerc régulier espagnol, entreprenait de rééditer à Rome, sous les auspices du cardinal Barberini, la Polyglotte d'Anvers. Dans la crainte que le travail de M. Le Jay ne nuisît au sien, le P. André engagea son protecteur à soumettre le projet de l'avocat parisien à une Congrégation. Barberini eut le crédit de l'obtenir. Elle était composée des cardinaux Vidoni, Bandini, Mellini, et de six théologiens parmi lesquels on remarquait le célèbre Cornelius à Lape de la Compagnie de Jésus, et le P. Bertin, de l'Oratoire ⁶⁰⁹. L'éditeur romain prétendait que les paraphrases chaldaïques de la Polyglotte d'Anvers, qui devaient servir de base à celles de la Polyglotte de Paris, avaient été imprimées sur des exemplaires corrompus par les juifs, et qu'il se proposait, de les reproduire d'après un

manuscrit exempt de ces erreurs. Il reprochait encore à M. Le Jay de donner le texte grec des Septante et le texte latin de la Vulgate d'après l'édition d'Anvers, préférablement aux éditions de Rome approuvées par le Pape. Ces critiques firent une si vive impression que le Saint-Père parla de mettre l'ouvrage à l'index, s'il paraissait. Le nonce eut ordre d'en conférer avec le cardinal de Bérulle, auquel le cardinal Mellini écrivit dans les termes les plus pressants, le conjurant d'interposer son autorité et d'arrêter la publication de la Polyglotte jusqu'à ce qu'on se fût éclairé sur la vérité des critiques dont elle était l'objet ⁶¹⁰.

Il ne fut pas difficile à M. de Bérulle de rassurer pleinement le nonce Bagni et le cardinal Mellini. Il répondit aux examinateurs qu'on les avait trompés ; que jamais il n'aurait approuvé l'ouvrage s'il ne l'avait jugé avantageux à la religion. Il leur expliqua le dessein de l'éditeur, fit valoir l'utilité de son travail, et persuada si bien la Congrégation, qu'elle finit par lui remettre toute l'affaire entre les mains et que son avis régla le jugement qu'elle porta. Le Pape le chargea d'examiner l'ordonnance de cette Bible, de s'assurer de la fidélité des versions qui en formaient une partie considérable et de lui rendre compte des immenses et magnifiques préparatifs qu'avait nécessités l'impression ⁶¹¹.

Par la protection efficace qu'il accorda aux courageux efforts de M. Le Jay, le cardinal de Bérulle ne s'assura pas seulement l'éternelle reconnaissance de cet éditeur, si passionné pour son œuvre, qu'il y dépensa cent mille écus de sa fortune et préféra la ruine à une subvention qu'il aurait fallu acheter en remplaçant son nom par celui du cardinal de Richelieu. Tous ceux qui avaient à cœur l'étude des saintes Lettres, comprirent le service considérable que le fondateur de l'Oratoire venait de leur rendre en cette circonstance, et un professeur au Collège de France, Philippe d'Acquin, rabbin converti, lequel avait été chargé

de la révision du texte hébreu et chaldéen, saisit une occasion, qui ne s'offrit que trop tôt, d'en perpétuer la mémoire ⁶¹². M. de Bérulle eut la joie de voir les premiers volumes de cette Polyglotte, chef-d'œuvre de typographie, destiné à immortaliser les presses d'Antoine Vitré.

L'étude de l'Écriture Sainte et celle de la Théologie ne sont point séparables. Si, en effet, le théologien ne demande pas à la parole de Dieu de lui révéler le plan divin, quelle que soit la beauté et l'étendue de son esprit, à quoi peuvent aboutir toutes ses conceptions ? Et si un critique, eût-il à sa disposition toutes les langues originales, entreprend d'interpréter les saintes Lettres sans avoir vécu avec les Pères, écouté les docteurs, sans préparation théologique en un mot, dans quelles erreurs ne pourra pas le précipiter l'illusion du système, l'orgueil du sens privé ! La réforme aurait démontré à M. de Bérulle, s'il en eût douté un seul instant, la nécessité de toujours unir ces deux grandes sciences.

Comment d'ailleurs la Théologie n'eût-elle pas été honorée et cultivée à l'Oratoire ? Les premiers disciples du P. de Bérulle sortaient de la Sorbonne, où ils avaient conquis leurs degrés. Le P. Bence, le P. Gastaud, le P. Bertin, le P. Gibieuf, le P. de Morainvilliers, le P. Arnaud, le P. Philips, le P. Allard ⁶¹³ étaient docteurs, et, sans les obstacles suscités à l'Institut par l'inquiète jalousie de l'Université de Paris, bien d'autres auraient reçu le bonnet. Aux yeux des gens que n'aveuglait pas une passion mesquine, c'était, en définitive, l'Université qui se serait honorée elle-même en admettant parmi ses docteurs des théologiens tels que le P. de Condren et le P. Bourgoing, le P. Senault et le P. Morin.

Ce refus obstiné d'une distinction canonique ne pouvait avoir aucun effet sur la direction des esprits à l'Oratoire. On continua à y étudier la théologie, à l'étudier profondément. Comme en Sorbonne, on demanda aux

docteurs scolastiques la précision dans les termes, la clarté dans les définitions, la logique dans les déductions, l'art de grouper les vérités et leurs preuves et d'en faire un corps de doctrine dont toutes les parties se rejoignent et s'enchaînent. Le P. Jean Bertad, entre autres, y excellait, et sa réputation s'étendait bien au delà des murs de la Congrégation ⁶¹⁴. Mais, ce qui ne se pratiquait guère en Sorbonne, on remonta plus haut que le moyen âge, on se mit à lire les Pères avec respect, avec amour, avec passion. Saint Augustin, génie incomparable que Dieu semble avoir suscité dans son Église pour terrasser les erreurs les plus contradictoires ; saint Augustin, qui résume la doctrine et concentre les lumières de tous les âges précédents, devint le grand Maître des disciples de M. de Bérulle.

Il était facile de reconnaître la puissante empreinte de l'évêque d'Hippone dans les différents écrits du fondateur de l'Oratoire. Ses livres de controverse, ses discours sur les grandeurs de Jésus, étaient pleins de la doctrine de saint Augustin : elle animait ses lettres, elle pénétrait ses entretiens de piété. « Considérez ce grand saint », disait-il un jour à ses disciples, « il a, par un pouvoir singulier de « Jésus-Christ et de sa grâce, des bénéfices qui, humaine-
« ment, sont incompatibles : il est très-savant et très-
« humble, ce qui se voit rarement ; il est très-spéculatif et
« très-affectif, ce qui n'est pas moins rare ; et, au lieu qu'en
« la plupart des docteurs on ne rencontre que la science,
« on trouve en celui-ci un certain sel de sagesse qui fait
« goûter ce qu'il dit, et qui, par un privilège qui n'est pas
« commun, fait passer la vérité de l'esprit au cœur ⁶¹⁵. »

Introduit dans l'école de saint Augustin et préparé à son enseignement par l'étude assidue de saint Thomas, vivant avec lui dans un commerce de tous les jours, M. de Bérulle avait retiré de cette savante intimité une facilité merveilleuse à aborder les points les plus divers de la doctrine, à en atteindre les sommets les plus escarpés.

Qu'il s'élève jusqu'à l'éternelle génération du Verbe pour en admirer les grandeurs inénarrables ; qu'il contemple la naissance temporelle du Verbe pour en célébrer les ineffables anéantisements ; qu'il analyse les rapports que ce mystère établit entre la personne du Fils de Dieu et l'humanité qui lui est hypostatiquement unie ; qu'il pénètre dans cette âme très-sainte pour ouvrir les trésors de science et de sagesse qu'elle contient, ou dans son cœur très-aimant, pour en compter les battements ; qu'à la vue du Fils se tournant vers la Mère, il essaye de dire les gloires de cette fécondité virginale et de cette virginité féconde ; que du Maître passant à son œuvre par excellence, il expose son dessein sur l'Église et sur sa sublime hiérarchie, toujours, quelque sujet qu'il traite, on sent un homme qui, à force de vivre dans la société des Pères et de saint Augustin surtout, n'éprouve plus le besoin de citer ses maîtres, tant leur pensée est devenue comme la substance de la sienne ; mais qui, grâce à cette éducation d'une part, à la contemplation personnelle de la vérité de l'autre, ne se trouve dépaysé dans aucun lieu de son empire.

Rien néanmoins, dans les écrits de saint Augustin, ne frappait davantage le théologien du Verbe incarné, que la souveraine efficace attribuée par le grand docteur à la grâce dont Jésus-Christ est l'exemplaire, le principe et la fin. C'est pourquoi, tandis que dans ses écrits et ses paroles, fidèle à ses attrait et à sa voie, il envisageait surtout cette grâce comme un épanchement de la vie divine en nous et par là même comme un titre de plus à la souveraineté de Dieu sur nous, inquiet de voir surgir de nouveaux systèmes qui semblaient, pour protéger la liberté humaine, restreindre le domaine de Dieu, il engagea ses confrères à soutenir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. Le P. Philips, célèbre par les succès de son enseignement théologique dans la maison de Lyon, avait paru au P. de Bérulle réunir toutes les conditions

nécessaires pour composer un corps complet de théologie d'après les principes de saint Thomas. Son ouvrage était même fort avancé, lorsqu' en 1625 il avait dû l'interrompre pour suivre Henriette de France en Angleterre. Il était demeuré auprès de la reine, et on ne pouvait plus songer à l'achèvement de son travail. Ce fut alors que, par les conseils du P. de Bérulle, le R. P. Gibieuf écrivit un traité, *De libertate Dei et creaturæ*, et le dédia au pape Urbain VIII. Les Dominicains furent ravis de ce secours inattendu, et l'un des plus savants d'entre eux, le P. Richard, qui goûtait fort la doctrine du livre, suppliait M. de Bérulle d'unir ses efforts à ceux du cardinal de la Valette pour obtenir du Saint-Père, à cette occasion, levée de la défense faite par Paul V et renouvelée par Urbain VIII, de rien écrire sur les matières de la grâce. Un tel silence paraissait bien dur au théologien thomiste, et il lui semblait qu'en leur qualité de conseillers-nés du Saint-Siège, les deux cardinaux pourraient remontrer respectueusement au Saint-Père les inconvénients de cette mesure préventive. Mais, malgré les désirs du P. Richard, la demande ne fut pas faite ⁶¹⁶.

Quelque importance qu'attachât M. de Bérulle à ces grandes thèses, son esprit, en réalité très-pratique, ne perdait jamais de vue la terre, alors même qu'il semblait s'élever le plus haut. Ce qu'il contemplait en Dieu et en Jésus-Christ, il voulait en faire la règle de vie du chrétien. Ses disciples le sentaient, et, d'eux comme de lui, on pouvait dire que leur science était pieuse et leur piété savante.

Cette année même, le R. P. Bourgoing mettait la dernière main à un recueil de méditations, extraites en grande partie, il est vrai, des Discours sur les grandeurs de Jésus, mais qui n'en supposaient pas moins chez leur auteur une rare facilité à exprimer les plus grands mystères, à y trouver la nourriture de sa foi et la règle de ses mœurs

Déjà, le P. Paul Métezeau avait publié l'Exercice, intérieur de l'homme chrestien, livre excellent où il indiquait pour chaque jour de la semaine un des attributs divins à contempler, une des demandes de l'Oraison dominicale à méditer, avec des élévations touchantes et des considérations très-pratiques ⁶¹⁷. Combien, d'autres travaux du même genre étaient préparés alors par le P. Quarre ⁶¹⁸, par le P. Ségnenot ⁶¹⁹, et par le P. Lespagnol ⁶²⁰ ! Quels trésors n'aurait-on pas pu recueillir dès cette époque dans les lettres qu'écrivait le P. de Condren, dans les discours qu'il adressait aux confrères de l'Institution !

Ce n'était pas seulement en effet dans des ouvrages de théologie positive ou dans des livres de spiritualité que les Oratoriens donnaient des preuves manifestes de leur savoir. ⁶²¹ La prédication, telle que l'entendaient les membres de l'Institut, supposait, elle aussi, une science étendue et approfondie. Comme leur fondateur, ils n'avaient rien plus à cœur que de faire connaître Jésus-Christ et ses mystères. Or, pour traduire dans un langage à la portée d'intelligences simples, ou du moins peu habituées aux conceptions philosophiques, les vérités les plus sublimes de la foi, il fallait chez le prédicateur, avant tout sans doute, un continuel recours à la prière, mais aussi de longues et patientes études. Ainsi faisait le P. Paul Métezeau, dont les prédications avaient rendu le nom fameux dans toute la France ; ainsi faisait le P. Le Jeune, dont les sermons révélaient un théologien qui avait creusé tous les sujets et qui depuis longtemps possédait à fond la matière⁶²². Les jeunes Oratoriens suivaient l'exemple de leurs maîtres. Ils ne pensaient pas que l'auguste ministère de la parole consistât à cacher sous une forme plus ou moins brillante un fond stérile et nu. Ils ne croyaient pas que la piété elle-même pût, à l'aide de quelques phrases émues, se substituer à la doctrine. Ils estimaient que, ministres du Verbe, destinés à le donner aux âmes, ils

devaient d'abord le concevoir en eux-mêmes⁶²³. Pour le concevoir ainsi et pour le développer, on les voyait feuilleter sans cesse les écrits des Pères et des Docteurs et puiser sans relâche à la double source où s'alimente la prédication évangélique, l'Écriture et la Tradition.

Les richesses que l'on découvre quand on se met à fouiller ce glorieux passé de l'Église sont vraiment merveilleuses. Tandis que le P. de Bérulle, le P. Bourgoing, le P. Gibieuf, le P. de Condren, y trouvaient les grandes conceptions théologiques ; que le P. Métezeau et le P. Le Jeune y apprenaient à prêcher le mystère du Christ, quelques-uns de leurs confrères en rapportaient les plus précieux renseignements sur la sainte hiérarchie de l'Église et sur la liturgie. Déjà le P. Morin avait prélué à ses grands travaux par la publication de curieuses recherches sur les Patriarches et les Primats, leur origine, l'étendue de leur juridiction, leurs droits, et sur l'ancien usage de censures à l'égard des clercs. Il achevait alors une « Histoire de la

« délivrance de l'Église par l'empereur Constantin et de la
« grandeur et souveraineté temporelle données à l'Église
« romaine par les rois de France », seul ouvrage qu'il ait

écrit en français, où il y a bien des longueurs à côté de passages fort érudits, et dont le succès ne répondit pas aux espérances de l'auteur⁶²⁴. Sans remonter aussi haut dans le passé, d'autres membres de l'Oratoire, le P. Guyon ⁶²⁵, par exemple, suivaient, d'un peu loin peut-être, les traces de leur savant confrère, compulsaient les manuscrits, les diplômes, les chartes, et tâchaient de faire revivre les traditions et l'histoire des Églises particulières.

Des antiquités ecclésiastiques à la liturgie, le passage est facile et comme nécessaire. On ne pratique pas bien ce que l'on comprend mal, et comment comprendre les augustes cérémonies de l'Église, si on n'en étudie pas les origines ? Cette étude si belle, puisqu'elle se termine à Jésus-Christ

lui-même, dont elle honore l'autel et relève le sacrifice, ne pouvait être négligée à la maison de la rue Saint-Honoré, où demeurait le P. de Bérulle, si pénétré de vénération pour les rites sacrés ; à l'Institution dont le P. de Condren, tout rempli des grandeurs du sacerdoce de Jésus-Christ, était le supérieur ; dans les maisons de province où régnait le même esprit. A Toulouse, patrie du célèbre Duranti, le P. Claude Arnaud, docteur en théologie, depuis sept ans membre de l'Oratoire, tout en travaillant à former les jeunes clercs de la Dalbade, réunissait les premiers éléments d'un excellent Manuel de cérémonies⁶²⁶.

Sous la puissante direction du cardinal de Bérulle, aucune branche des connaissances soit humaines, soit ecclésiastiques, n'était donc négligée à l'Oratoire. Avec tous les esprits sérieux de son temps, M. de Bérulle était persuadé que, pour faire des chrétiens préparés aux luttes de la vie, il fallait d'abord faire des hommes, et que, dans ce travail de formation, les fortes études littéraires occupent une place dont on ne saurait impunément les déposséder. Il n'était pas moins convaincu de la nécessité des études théologiques pour relever le clergé à ses propres yeux et aux yeux de la société ; pour assurer sa sanctification personnelle, pour accroître son autorité et étendre son action. Dans la pensée du pieux fondateur, la science qu'acquéraient et que donnaient les Oratoriens ne devait jamais être considérée par eux comme le terme et la récompense de leurs efforts, mais comme un moyen d'arriver au but unique : l'amour et la connaissance de Jésus-Christ. Ainsi que sur la demande du P. de Bérulle, Paul V l'avait dit, dans la bulle d'institution, leur vocation n'était pas proprement de répandre la science, mais d'apprendre à s'en bien servir, non circa scientiam, sed circa usum scientiæ ⁶²⁷

Le but si clairement indiqué, M. de Bérulle n'était point tranquille encore. Il redoutait les embûches. du chemin. Le

regard toujours fixé sur les petitesesses et les hontes de la nature déchue, sur les grandeurs et la pureté du sacerdoce de Jésus-Christ, il tenait d'une main ferme ses disciples en garde contre les périls que crée à l'humilité et au recueillement, non-seulement la culture des sciences profanes, mais celle même des sciences sacrées. Il avait grand soin d'abord de ramener leur science à sa mesure exacte et de les rabaisser eux-mêmes dans leur propre estime :

« Que sommes-nous ? que sçavons-nous ? » répétait-il.
« Nous sommes un néant qui se remplit et s'occupe aisément de rien ; car, quand nous aimons et estimons quelque connoissance des langues latine, grecque et hébraïque, en sorte que nous ne donnons aucun lieu aux pensées plus importantes : que faisons-nous autre chose, sinon nous remplir du néant ? Ce sont des paroles nées depuis peu de temps et dont encore nous n'avons que l'escorce et la superficie.... Que s'il nous semble que nous n'avons pas d'attachement aux paroles ; que nous sommes occupés en la réalité des choses, nostre vanité est un peu plus délicate et est élevée d'un degré plus haut ; mais c'est tousjours misère et vanité.... Quant à ce qui est de Dieu (nous sçavons) plus tost ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. Tellement.... que la vëue de nostre peu de science ne devrait servir qu'à nous couvrir de honte, puisque ce que nous ignorons est incomparablement plus grand que ce que nous sçavons⁶²⁸. » Quel motif donc a l'esprit sincère de s'humilier !

Et d'ailleurs, quand l'homme en saurait autant que l'Ange, de quel droit prétendrait-il s'enorgueillir de sa science ? Est-ce que le fond de son esprit et le peu de fruits qu'il en tire n'appartiennent pas également à Celui qui se nomme le Père des Esprits et le Dieu des sciences ? A ne considérer que l'ordre de la nature, Dieu, qui a créé l'esprit de l'homme, qui se l'est consacré primitivement, qui seul le

conserve dans l'être et la vie, ne veut pas, ne peut pas lui permettre de se faire sa fin à soi-même. L'esprit créé, par un juste et nécessaire retour, se doit perdre et abîmer en adoration dans l'esprit incréé. Mais il y a plus. Dieu est Père : de toute éternité il engendre son Verbe, Esprit comme lui. En créant l'homme, il le destine à l'éternelle contemplation de cette divine naissance ; il l'y associe dès la terre, en l'unissant à Jésus-Christ dans son amour, en le nommant son fils, en lui communiquant par la grâce les effusions de la vie divine. L'esprit de l'homme appartient donc à Dieu, non-seulement parce que l'homme est l'œuvre de Dieu, mais parce qu'il est devenu le fils de Dieu ⁶²⁹.

Dès lors, tout doit servir à l'esprit de l'homme pour remonter vers le Père. Au lieu de nous amuser aux langues, aux paroles humaines, « regardons, aimons, adorons une « autre Parole », s'écriait le P. de Bérulle, « une Parole « divine et substantielle, la Parole que le Père produit tous « jours en soy-mesme, la parole mesme qu'il produit en « nous⁶³⁰ ! » Au lieu de nous attarder aux productions de notre propre esprit et de les admirer, songeons aux seules productions vraiment admirables, à ces productions éternelles, qui s'accomplissent en Dieu dans la connaissance et dans l'amour. « Eh quoi ! » ajoutait-il, « le peu « de subtilités et de vérités que Platon et Aristote ont « appris au monde, doit-il avoir plus de poids en nostre « esprit que les vérités et les effets de Jésus, qui est la vie « et la vérité tout ensemble⁶³¹ ? »

Ainsi sa préoccupation constante était de ramener l'esprit de ses disciples à Jésus, le Verbe de Dieu. Certes, il ne manquait pas de leur enseigner qu'il faut, avant que d'agir et pendant que l'on agit, regarder Dieu, et non pas soi-même ; que, dans l'étude et l'enseignement, il faut, non pas s'élever, mais élever vers Dieu son âme et les âmes auxquelles on s'adresse ; que le maître, si intelligent qu'il

soit, doit abaisser sans cesse son propre esprit devant l'Esprit incréé et ne rien opérer que sous la conduite et dans la dépendance de ce divin esprit. Mais, entraîné par le poids de sa pensée et la pente de son cœur, il revenait toujours au mystère auguste de l'Incarnation ; il entretenait toujours ses disciples des desseins du Fils de Dieu, lequel ayant mis sa divinité dans la chair pour en faire un principe de vie, veut mettre son esprit dans l'esprit de l'homme pour l'unir au Père des Esprits et le faire être, vivre et opérer en Dieu même.

C'était afin d'assurer dans l'âme de ses disciples le règne de l'esprit de Jésus-Christ que M. de Bérulle leur inculquait, avec une insistance persuasive, les austères vertus qui terrassent le vieil homme et frayent le passage au nouveau, l'humilité, la dépendance, la modestie, l'uniformité de sentiment ; c'était afin de les développer qu'il exigeait une si exacte fidélité aux pieux exercices qui n'avaient point d'autre but : l'oraison, les conférences spirituelles, la fréquentation des sacrements, la pratique des humiliations :

Aux Oratoriens appelés à l'enseignement dans les collèges ou dans les séminaires, il ne demandait pas seulement ce qu'il réclamait de quiconque se livrait à l'étude, de vivre de la vie de Jésus : il les exhortait encore à vivre de la vie de Jésus enfant ; à honorer plus particulièrement le mystère de ses premières années ; à étudier ses dispositions, à en obtenir quelque participation pour eux et pour les jeunes âmes confiées à leurs soins ⁶³². Afin que tout, jusqu'aux édifices eux-mêmes, rappelât à ses disciples cette humble et solide dévotion, il voulut que tous les collèges de la Congrégation fussent dédiés à Jésus enfant au milieu des Docteurs ⁶³³.

Comme pour donner l'exemple à ses fils, lui-même consacrait les moments que n'absorbaient pas le gouvernement de l'Oratoire, la direction du Carmel, le soin

des affaires publiques, à étudier la bienheureuse naissance de Jésus. Malade, fatigué des intrigues de la cour, il trouvait son repos dans la méditation des abaissements de son Dieu. Ils lui inspirèrent tout un livre qui parut le 12 janvier 1629, chez Antoine Estienne, avec ce titre : la Vie de Jésus ⁶³⁴.

Le titre en annonçait exactement la matière. Dans le Traité des Grandeurs de Jésus, M. de Bérulle avait étudié le décret de l'Incarnation porté par Dieu de toute éternité : dans ce nouvel ouvrage, il en exposait l'accomplissement à l'heure marquée de Dieu. Le livre des Grandeurs s'arrêtait à contempler l'unité féconde, la communication prodigieuse, l'amour immense de Dieu en ce mystère, et les rapports entre la triple naissance que prend le Verbe au sein de son Père, au sein de Marie et jusqu'au sein du tombeau. Malgré ces derniers regards jetés sur la vie et la mort de Jésus ici-bas, on pouvait dire que tout se passait dans le Ciel, dans l'idée de Dieu, dans une contemplation très-haute, mais abstraite. Maintenant M. de Bérulle a pris terre. Sa pensée habite la Judée, Nazareth, la cellule d'une Vierge de quinze ans, et cette Vierge, si grande qu'elle soit, si élevée qu'il la proclame au-dessus de toutes les créatures humaines et angéliques, créées et possibles, au-dessus de tous les saints ensemble ⁶³⁵, au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu même ; elle n'est comblée de tant de privilèges que parce qu'elle va devenir la mère de Jésus. Tout roule sur cet adorable mystère. Marie avant, pendant et après l'Incarnation du Verbe, telle serait la division naturelle de ce livre.

Prenant donc la Vierge à l'aurore de sa vie, encore que loin de découvrir en elle aucune marque de bannissement⁶³⁶, il l'admire, n'ayant de pensée que par la grâce de Dieu, de mouvement que par son Esprit, d'action que par son amour, et coopérant sans cesse à une grâce qu'elle ne discerne jamais, il montre cependant, à mesure

que l'heure du grand mystère approche, le flot divin qui monte par un progrès continu, rapide, majestueux, qui inonde, qui envahit tout et rend Marie toute divine, afin qu'elle puisse devenir la Mère même de Dieu. Mais ce ne sera pas sans qu'elle y ait donné d'abord son libre consentement. Le conseil de l'adorable Trinité députant vers Marie Gabriel, — après Michel, le plus grand des Séraphins : — le colloque de l'Ange et de la Vierge, le trouble de Marie, le combat mystérieux qu'elle livre à l'ambassadeur céleste, « la cogitation sublime et profonde « de la fille de Juda⁶³⁷ », les opérations différentes de Dieu dans l'Ange qu'il députe à la Vierge et dont il inspire les discours, dans la Vierge qui répond à l'Ange et dont il règle les paroles : telle est cette seconde partie. La troisième traite du mystère déjà accompli : Marie a dit fiat, l'auguste Trinité s'est inclinée. Quels sont les inexprimables rapports que la Maternité divine crée, à ce moment suprême, entre le Père et l'Esprit et l'humble Vierge ? Quel est l'état, quelles sont les occupations du Verbe anéanti dans la chair ? Quels devoirs rend-il au Père qui l'engendre de toute éternité dans la splendeur des cieux, à la Mère, qui le conçoit maintenant dans les ombres de la terre ? Par quels hommages Marie, représentant le genre humain, et seule adoratrice du Verbe incarné, lui témoigne-t-elle sa religion et son amour à cette heure unique dans l'histoire des hommes et de Dieu ? Autant de questions que se pose M. de Bérulle et auxquelles il répond. La page divine de saint Luc exposée dans son ensemble, analysée dans ses détails, commentée mot par mot, s'éclairant à toutes les lumières que projettent sur elle l'enseignement traditionnel des Pères, les oracles infallibles des Papes et des Conciles, les grandes thèses de l'École, les révélations des plus saintes âmes, voilà le livre de la Vie de Jésus. On peut lui reprocher quelques rares subtilités, une phrase lente et trop chargée, des répétitions que l'humble auteur confesse ingénument,

de la monotonie dans la forme ; mais quelle vigueur de conception ! quelle compréhension des mystères de la foi ! quelle chaleur secrète ! C'était le digne pendant ou plutôt la suite du Traité des Grandeurs. Dans la pensée de son auteur, ce n'en était pas la fin. Après avoir contemplé le Verbe éternel au sein du Père ; après avoir adoré le Verbe incarné au sein de Marie, il comptait le suivre en toutes ses démarches sur la terre, décrire ses états, méditer ses enseignements, et ne le quitter, comme les Apôtres, qu'au moment où la nuée glorieuse de l'Ascension l'aurait dérobé à ses yeux. Depuis des années déjà il notait soigneusement les pensées que Dieu lui donnait dans l'oraison, celles qu'engendrait sa réflexion solitaire, celles qui naissaient de son étude continuelle du texte sacré. Au milieu de préoccupations accablantes, la vie du Fils de Dieu était tellement l'objet premier, l'objet unique de sa pensée, qu'à peine descendu de cheval, dans des auberges de village, qu'à la porte de la salle du conseil, dans le palais de Saint-Germain ou de Fontainebleau, avec la même liberté d'esprit que s'il n'eût jamais songé à autre chose, il dictait au frère qui l'accompagnait, ou écrivait sur le verso de quelque lettre, des élévations au Verbe incarné, des réflexions sur la naissance et l'enfance de Jésus, sur l'adoration des Mages et l'oblation au temple ; sur la retraite dans le désert, sur la Passion et la Résurrection ; il possédait ainsi des morceaux considérables. Les élévations à sainte Madeleine n'étaient qu'un fragment de ce vaste et bel ensemble : achevé, ce travail eût été le plus complet, le plus touchant commentaire de l'Évangile.

M. de Bérulle, d'ordinaire si peu pressé pour se produire, se hâta cette fois d'imprimer. On eût dit que, poussé par un pressentiment secret, il lui tardait de donner au public le commencement de la Vie de Jésus. Elle s'arrêtait à l'Incarnation. Était-il donc dans les desseins de Dieu, qu'après avoir écrit de cet adorable mystère comme nul ne

l'avait fait avant lui, l'Apôtre du Verbe incarné, ainsi que
l'appelait Urbain VIII, déposât la plume pour toujours ?

CHAPITRE X.

LE DUC DE NEVERS ET LA PRINCESSE DE GONZAGUE,

1628-1629.

Éloge de Richelieu par le cardinal de Bérulle. — Siège de Casal. — Réunion du conseil, 26 décembre 1628. — Avis du cardinal de Bérulle. — Réponse de Richelieu. — Visite du Roi à Chaillot. — Louis XIII se décide à partir pour l'Italie. — M. de Bérulle chef du conseil de la Reine mère. — Départ du Roi (15 janvier). — Lettre du cardinal de Bérulle à Richelieu. — Entretien du cardinal de Bérulle avec le marquis de Mirabel. — Louis XIII force le pas de Suse (6 mars). — Paix avec la Savoie. — Les abbayes de M. de Bérulle. — Le bréviaire de Richelieu. — Monsieur, frère du Roi. — Le cardinal de Bérulle essaye de faire partir pour l'Italie la princesse de Gonzague. — Monsieur à Montargis. — Arrestation de la princesse de Gonzague et de la duchesse de Longueville (dimanche 11 mars). — Lettres de Monsieur au Roi, du Roi à Monsieur et à la Reine mère. — Conférence du Triumvirat avec M. de Bérulle. — Mise en liberté de la princesse de Gonzague (3 mai). — Entrevue de Chartres. — Irritation de Gaston contre Richelieu. — Lettre de ce dernier à M. de Bérulle et à M. de Rancé. — Propos des partisans de Monsieur. — Il s'échappe d'Orléans. — Proposition d'un gouvernement pour Monsieur. — Le cardinal de Bérulle presse le retour du Roi et s'efforce de retenir Gaston. — Conférence entre un Père Jésuite et un ministre protestant. — Nouvelles instances du cardinal de Bérulle auprès de Richelieu en faveur de Monsieur. — Affaire de Saint-Louis des

Français. — Lettre de Richelieu. — Froid accueil fait par le Roi à M. de Bérulle. — Monsieur se retire en Lorraine.

« Bénit soit ce grand cardinal que Vostre Majesté a
« choisi pour chef de ses conseils et intellect agent de son
« Estat : rare esprit qui, dès le printemps de son âge, a
« produit tant de fleurs et d'indices de ce qu'il devoit
« estre un jour dans l'Estat et dans l'Église : grand et
« heureux cardinal d'avoir esté employé de Dieu à un si
« grand effect de sa puissance et de sa gloire ; et vraiment
« cardinal de la Rochelle, selon les prophéties des médi-
« sants que Dieu a faict parler contre leur sens.

« Dignissimus aris
« Roma tuis ⁶³⁸ ».

Tandis que, d'une plume désintéressée, M. de Bérulle, en tête de la Vie de Jésus, rendait cet hommage au ministre dont toute la France célébrait le rare génie et la persévérance indomptable, celui-ci ramenait son maître à Paris, où l'attendait un accueil enthousiaste. Mais s'il entraît dans les vues de Richelieu de faire goûter à Louis XIII l'enivrement d'une gloire qui lui avait peu coûté, il n'entendait pas la lui laisser savourer. Au Louvre, l'influence dominatrice du cardinal était combattue avec une violence qui connaissait encore des retours par Marie de Médicis, avec une passion qui ne gardait plus de ménagements par Anne d'Autriche. Soustraire le Roi à ces influences redoutables, et faire servir sa personne même à l'accomplissement de desseins depuis longtemps mûris, telle était la volonté bien arrêtée de Richelieu. Les ennemis du dedans paraissaient à la vérité abattus, mais ceux du dehors levaient la tête. L'heure était venue de prendre une

résolution énergique, et dont on ne devait pas se dissimuler la portée. L'Espagne, en effet, réalisant les prévisions de Richelieu ⁶³⁹, se déclarait ouvertement contre le nouveau et légitime possesseur du duché de Mantoue, le duc de Nevers, et, par les ordres de Philippe IV, don Gonzalès de Cordoue, gouverneur de Milan, assiégeait Casal. La petite garnison se défendait vigoureusement ; mais le jour même de la prise de la Rochelle, elle avait perdu son chef, le brave marquis de Beuvron ; par bonheur, M. de Guron, échangeant la mission stérile de négociateur auprès du duc de Savoie, contre le rôle plus actif de capitaine, venait de se jeter dans la place menacée. Tous les yeux des politiques étaient tournés vers le Montferrat. La perte de Casal allait-elle consoler les ennemis de la France de la prise de la Rochelle ?

Louis XIII était rentré à Paris le 23 décembre 1628. Dès le 26, M. de Bérulle recevait ordre de se rendre au conseil. La question sur laquelle les ministres devaient se prononcer était celle-ci : Jugeaient-ils à propos d'envoyer promptement, au secours du duc de Mantoue, l'armée qui, après avoir fait le siège de la Rochelle, venait de prendre ses quartiers d'hiver en Auvergne ?

Ce fut la Reine mère qui donna la première son avis. Elle détestait le duc de Nevers. Outre qu'il avait pris autrefois les armes contre elle, il s'était un jour oublié jusqu'à lui dire qu'au su de tout le monde, les Gonzague étaient princes avant que les Médicis fussent gentilshommes. Le propos était vif et plus que suffisant pour mériter sa colère. Depuis lors, Marie de Médicis cherchait l'occasion de se venger ; elle crut en ce jour l'avoir trouvée. Elle représenta donc au Roi qu'on n'était point en état de secourir Casal. Fatiguées par les travaux d'un long siège, les troupes avaient besoin de repos ; le parti huguenot n'était point tellement abattu qu'il ne pût reprendre ses esprits pendant cette guerre, tandis que si on le poussait chaudement,

après le coup qu'il venait de recevoir, il serait écrasé pour jamais. Il valait donc mieux mettre ordre aux affaires du dedans de l'État qu'à celles du dehors, qui importaient peu à la France. La Reine mère ajouta que la maison d'Autriche, étant alliée de parenté avec le Roi, regarderait comme une sensible offense toute intervention armée ; qu'une rupture entre les deux couronnes en serait la conséquence très-probable ; qu'ainsi, la paix faite par le feu Roi, affermie avec tant de peine, durant la régence, serait rompue pour bien des années peut-être, tandis que la France épuisée d'argent, sans troupes, sans alliances, serait condamnée à une guerre générale⁶⁴⁰.

Quelque dévoué qu'il fût personnellement au duc de Nevers, M. de Bérulle redoutait une expédition au delà des monts. Comme Marie de Médicis, mais pour des motifs plus sincères, il pensait qu'au lieu de s'embarquer dans une guerre étrangère, il serait plus utile à l'État de consommer la ruine du parti huguenot, et qu'il fallait épuiser tous les expédients avant d'en venir aux mains avec une puissance catholique. M. de Bérulle appuya donc l'avis de Marie de Médicis, sans toutefois se prononcer d'une manière aussi absolue qu'elle, et en demandant seulement qu'on attendît, avant d'agir, le retour du printemps. Le sentiment de M. de Marillac fut le même que celui de son ami ⁶⁴¹.

Aux objections présentées par la Reine mère et par M. de Bérulle, Richelieu répondit de la manière la plus propre à impressionner un prince naturellement sensible à l'honneur. La principale gloire des Rois, dit-il, était fondée sur leur réputation : celle de Sa Majesté se trouvait au plus haut point qu'on pût la désirer. Mais il ne suffisait pas de l'avoir acquise ; il la fallait maintenir. Or, dans l'affaire de Mantoue, l'honneur même du Roi était mis en question. Les droits du duc de Nevers étant incontestables, le dessein de le renverser pour lui substituer un cadet de sa maison, au service de l'Autriche, n'avait d'autre cause que sa qualité

de Français. Le laisser opprimer serait une honte irréparable pour le Roi, et sous couleur de maintenir, par cet acte de faiblesse, la paix dans le présent, on se préparait des guerres sans fin pour l'avenir ; car les Espagnols toujours glorieux, s'imaginant que nous ne céditions qu'à la crainte de leurs armes, en concevraient une nouvelle audace, et ne cesseraient plus de machiner quelque nouvelle trahison contre la France. Le Roi, du reste, n'entendait pas rompre le premier avec eux : si donc il y avait rupture, toute la responsabilité et tout l'odieux en retomberait sur leur politique. Quant aux huguenots, ils avaient cessé d'être redoutables : « Je ne suis
« point prophète, » ajouta Richelieu, « mais je crois pou-
« voir assurer Votre Majesté qu'en ne perdant point de
« temps dans l'exécution de ce dessein, vous aurez fait
« lever le siège de Casal et donné la paix à l'Italie dans le
« mois de mai ; qu'en revenant ensuite avec votre armée
« dans le Languedoc, vous aurez achevé de soumettre le
« parti huguenot dans le mois de juillet, et que vous pour-
« riez revenir victorieux à Paris dans le mois d'août ⁶⁴² ».

C'en était assez pour blesser au vif Marie de Médicis, directement combattue en plein conseil, par celui qui lui devait toute sa fortune. Dans sa colère, elle dit à Richelieu qu'il était un ingrat. Celui-ci, d'un ton plein de respect, repartit qu'il ne manquerait jamais à ce qu'il devait à la Reine, mais que, plutôt que de donner au Roi un conseil nuisible à son honneur, il quitterait le ministère. La décision de Louis XIII était prise. Il écrivit le jour même aux habitants de Casal « qu'ils auraient bientôt de
« puissants effets de sa protection pour une ville qui lui
« était si chère⁶⁴³ ». Quant au commandement de l'expédition, cédant aux prières des deux Reines, il décida qu'il se contenterait d'aller en personne jusque dans les États du duc de Savoie pour l'humilier puissamment et s'acquérir une porte en Italie ; après quoi il laisserait

20,000 hommes et 2,000 chevaux à son frère, pour secourir Casal et continuer la campagne⁶⁴⁴.

Aux yeux de M. de Bérulle, c'était sagesse. Tel n'était point l'avis de Richelieu. Il affecta cependant de souscrire à la décision du Roi, de la provoquer même. Puis il se retira dans sa maison de Chaillot.

Mais, avant de quitter le Louvre, il avait donné le mot d'ordre à ses créatures. Des gentilshommes, fort au courant des sentiments du Roi pour son frère et de la jalousie que lui avait toujours inspirée Gaston, représentèrent à Louis XIII qu'en confiant à Monsieur le commandement de l'armée d'Italie, il lui offrait l'occasion de se couvrir d'une gloire qui pourrait obscurcir la sienne. Louis ne répondit rien ; mais à son trouble, à son agitation, ses interlocuteurs purent voir que le coup avait porté. Après deux nuits passées sans sommeil, n'y tenant plus, il vint à Chaillot. Là, il déclara à Richelieu qu'il ne pouvait laisser à Monsieur le commandement de l'armée d'Italie ; qu'il serait honteux pour lui de rester aux bagages, tandis que son frère ferait campagne ; qu'il lui semblait voir l'entrée de Gaston dans Casal délivrée, entendre les acclamations du peuple saluant en lui le libérateur de l'Italie ; que c'était plus qu'il n'en pouvait souffrir, et qu'il fallait trouver quelque expédient pour reprendre au duc d'Orléans ce qu'on venait de lui donner. « Je n'en sais qu'un, qui est

« que vous y alliez vous-même », dit aussitôt le cardinal ;

« mais si vous prenez cette résolution, vous devez partir

« dans huit jours au plus tard ». Le Roi répondit qu'il serait prêt dans huit jours. Puis, apercevant Bassompierre qui était venu faire sa cour au cardinal : « Et voilà », dit-il, en le montrant à Richelieu, « qui viendra avec moi

« et m'y servira bien ». Comme le maréchal faisait l'étonné, et demandait où il devrait aller. « En Italie », reprit vivement le Roi, « où je vais dans huit jours, pour

« faire lever le siège de Casal. Apprêtez-vous pour partir,
« et m’y servir de lieutenant général sous mon frère, s’il
« veut venir. Je prendrai avec vous le maréchal de Créqui,
« il connaît ce pays-là, et j’espère que nous ferons parler
« de nous ⁶⁴⁵ ».

La décision du Roi ne surprit pas M. de Bérulle ; mais il dut admirer l’habileté avec laquelle Richelieu, pour adoucir la Reine mère, accordait à son amour-propre toutes les satisfactions qu’elle pouvait désirer. Non content de reconnaître à Marie de Médicis une autorité entière durant son absence, sur toutes les provinces situées en deçà de la Loire, Louis XIII, dans le préambule de l’ordonnance royale, faisait l’éloge de « son.

« heureux gouvernement pendant la régence, et de sa
« sage conduite qui avait fait voir à la France qu’elle
« étoit mère du Roy et de l’Estat⁶⁴⁶ ». Par une autre déclaration, il offrait une amnistie générale à ceux de ses sujets protestants qui voudraient poser les armes. Les deux déclarations, datées du 15 janvier, furent enregistrées ce jour-là même au lit de justice tenu par Louis XIII. Le garde des sceaux avait espéré obtenir aussi l’enregistrement d’un recueil de lois et d’ordonnances dont il était l’auteur. Il échoua, et le découragement qu’il en ressentit et qu’il confia à son ami, ajouta une nouvelle tristesse aux inquiétudes de M. de Bérulle ⁶⁴⁷.

Sans titre officiel, mais par la volonté expresse du Roi, le supérieur de l’Oratoire, en son absence, devait remplir auprès de la Reine mère les fonctions de premier ministre et de chef de son conseil ⁶⁴⁸. Cette position aussi importante que mal définir, en faisait tout à la fois le collègue et le subordonné de Richelieu. Avant de décider l’expédition d’Italie, l’habile ministre s’était prudemment assuré de la docilité de son maître. Il lui avait exposé, en leur donnant tout le relief possible, les embarras que présentait en France et à l’étranger la conduite des

affaires ; et, après avoir écrasé Louis XIII sous le fardeau de son royal métier, il avait offert sa démission. Elle ne pouvait être acceptée. Richelieu s'était donc résigné à conserver le ministère, non toutefois sans avoir adressé à Sa Majesté la plus sévère réprimande sur ses défauts, et un solennel avertissement pour qu'elle eût à s'en corriger. Instruit de cette scène vraiment curieuse qui avait eu Marie de Médicis pour témoin ; connaissant à fond maintenant le cardinal et ses desseins, M. de Bérulle devait s'attendre à se voir constamment suspecté et souvent combattu par lui. Il attendit, résolu, comme par le passé, à écouter la voix de sa conscience et à rendre fidèlement témoignage à la vérité.

Le jour même où s'était tenu le lit de justice, le Roi partit de Paris. Il prit son chemin par la Champagne et Dijon. A Bray-sur-Seine, le prince de Condé vint lui offrir ses services ; à Chalon-sur-Saône, il fut rejoint par le cardinal de Richelieu, qui l'accompagna seul jusqu'à Grenoble (14 février). Là se rendirent successivement les maréchaux de Schomberg, de Bassompierre et de Créqui. On trouva les préparatifs de la guerre peu avancés. Mais il suffit de l'œil et de la main de Richelieu pour mettre ordre à toutes choses, et bientôt l'avant-garde et son canon purent s'établir dans le village de Chaumont, dernière possession de la France, de l'autre côté du mont Genève ⁶⁴⁹.

A Paris, pendant ce temps, l'opinion, d'abord rassurée par les bruits de paix qui avaient circulé, se montrait fort émue de la perspective d'une nouvelle guerre. On blâmait hautement l'expédition projetée ; on remarquait avec effroi que toute la maison royale, et la maison royale sans lignée, était hors du royaume, à l'exception de M. le Prince. On trouvait peu séant d'opposer la personne du Roi lui-même aux simples lieutenants du Roi d'Espagne, comme si nos lieutenants n'eussent pas suffi à cette besogne. On ne manquait pas d'ajouter que la délivrance de Casal était un

prétexte, et que le véritable but était d'entrer dans le Milanais : qu'ainsi l'on donnait commencement à une guerre immortelle, et cela parmi les nécessités de l'État et les misères du peuple. Ces plaintes dont M. de Bérulle eut le courage de se faire l'écho dans sa dépêche du 21 février, ne durent pas étonner Richelieu. Paris n'était pas seul à murmurer. Le cardinal-ministre venait d'entendre en quels termes l'Evêque et Prince de Grenoble, Pierre Scarron, après avoir successivement invoqué le témoignage d'Aristote et de Xerxès, de Pompée et de Théodoric, arrivant enfin au Dauphiné en passant par l'île de Rhodes, avait représenté au Roi que la « grandeur d'un prince ne consiste

« pas à remplir la terre d'armes et faire couler des rivières
« de sang, mais à faire justice aux pauvres orphelins et
« essuyer les larmes d'une misérable veuve, et tremper
« dans l'huile (comme parle le texte sacré) le joug d'un
« peuple qui ne vit que de fiel et d'absinthe ⁶⁵⁰. » Richelieu n'était pas homme à abandonner une entreprise parce que le peuple en murmurait sourdement à Paris, ou parce qu'un évêque s'en plaignait publiquement en province. M. de Bérulle ajoutait bien, il est vrai, « que s'il arrivait
« au Roi ou au Cardinal lui-même une maladie médiocre
« de huit iours, le dessein périroit et les ruines en tombe-
« roient sur le Cardinal ⁶⁵¹. » Mais celui-ci sentait son âme

assez maîtresse de son corps pour pouvoir pousser jusqu'au bout l'exécution de ses plans. Il laissa dire et vint camper avec l'avant-garde à Chaumont, tandis que le Roi s'établissait à quatre lieues en arrière, dans le bourg d'Oux, avec le gros de son armée. Avoir raison, par les armes, du duc de Savoie et du gouverneur de Milan, tel était la résolution bien arrêtée du cardinal : on n'en pouvait plus douter.

Effrayé à cette nouvelle, l'ambassadeur d'Espagne courut chez la Reine mère, puis chez M. de Bérulle. Au Louvre et à

l'Oratoire il tint le même discours. « Si le Roi
« passait en Italie, la guerre allait recommencer plus ter-
« rible que jamais entre la France et l'Espagne. Ce ne
« serait plus comme à l'époque des démêlés de la Valte-
« line, où il s'agissait surtout de l'intérêt du dépositaire.
« Ici les armes de Sa Majesté Catholique elles-mêmes
« se trouveraient engagées. Rien ne pouvait d'ailleurs
« expliquer cette entrée en Italie que le mauvais vouloir
« de la France à l'endroit des Espagnols, puisqu'elle avait
« entre les mains un traité qui lui donnait les plus sérieux
« avantages. En outre, pourquoi recourir à la voie des
« armes au lieu de tenter un accommodement ? »

Tout ce discours du marquis de Mirabel n'était point très-solide ; M. de Bérulle n'eut pas de peine à le réfuter. Il fit d'abord remarquer à l'ambassadeur que le traité dont il parlait était arrivé trop tard, alors que le Roi, déjà sur la montagne, s'apprêtait à descendre dans les plaines du Piémont ; que ce traité supposait des remises et que Casal ne pouvait attendre : qu'après tout, le Roi ne serait pas accouru pour secourir cette place, si les Espagnols n'avaient pas commencé par l'assiéger : que dès lors la responsabilité de tous les malheurs de la guerre retomberait infailliblement sur eux. « Du reste, ajouta M. de Bérulle, je

« n'ai aucune charge de parler, ni de répondre sur cette
« affaire, et j'ignore les intentions de Sa Majesté. » Puis, prenant à son tour l'offensive, le conseiller de Marie de Médicis se répandit en plaintes amères sur la conduite de l'Espagne envers la France : « Devant La Rochelle, » dit-il à l'ambassadeur, « les Espagnols sont venus trop tard,
« ils sont partis trop tôt, et ils ont fait connaître qu'ils
« n'étaient venus que pour y rien faire ; ils ont manqué à la
« parole donnée au Roi contre l'Angleterre et tourné leurs
« armes sur l'Italie. » A ces mots Mirabel répondit que le Roi, son maître, n'avait pas fait et ne ferait pas de sitôt la paix avec l'Angleterre, et qu'il était prêt à reprendre contre

elle le premier plan projeté. — « Vous m'avez fait
« perdre tout mon crédit par votre mauvaise conduite, » lui
repartit avec fermeté M. de Bérulle, « et votre procédé
« ôte toute envie de prendre jamais confiance en vous
« pour aucun bon projet ; je ne veux plus me mêler de
« rien rapporter de votre part. Adressez-vous à quelque
« autre. » Mirabel insista et finit par déclarer qu'il avait des
pouvoirs, et que, sans consulter ni l'Espagne ni l'Empire, il
pouvait, de Paris, envoyer à don Gonzalès de Cordoue
l'ordre de lever le siège de Casal, si l'on consentait à signer
le traité. Était-ce vrai ? était-ce une nouvelle feinte ? La
confiance avait trop de gravité pour que M. de Bérulle
n'en référât pas au cardinal-ministre. Le jour où partait sa
lettre, Mirabel envoyait au camp du Roi un de ses
secrétaires récemment revenu d'Espagne⁶⁵².

Dépêche et secrétaire arrivèrent trop tard. Après avoir
essayé des négociations, Richelieu, voyant que Charles-
Emmanuel cherchait à le jouer, déclara avec hauteur à son
envoyé, le comte de Verrue, que le duc de Savoie saurait
bientôt à qui il avait affaire, et que, s'il avait oublié la
différence qui existait entre lui et un roi de France, on l'en
ferait souvenir avant deux jours. Le Roi, prévenu dans la
nuit, se mit en marche par un temps affreux et vint droit au
logis du ministre, qu'il trouva occupé à prendre ses
dispositions pour l'attaque avec Bassompierre, Schomberg
et Créqui⁶⁵³. Il ne s'agissait de rien moins que de forcer le
pas de Suse, gorge étroite et sinueuse dominée par des
rochers escarpés que le duc de Savoie avait rendue plus
inaccessible encore en y élevant trois barricades
formidables. Le 6 mars au matin, tout s'ébranla. L'élan des
troupes fut superbe. Il est vrai que la noblesse donna le
plus brillant exemple. Les deux cents volontaires du duc de
Longueville, tous appartenant aux premières maisons du
royaume, s'élancèrent en avant. Bassompierre et Créqui,
« rivaux de gloire et d'imprudence », oubliant qu'ils étaient

maréchaux, chargèrent à pied à la tête des enfants perdus et enlevèrent les barricades, pendant que les mousquetaires escaladaient des roches jugées inabordables et faisaient prisonnier tout un régiment. En un clin d'œil l'ennemi fut culbuté. Le duc de Savoie, qui s'excusait, quatre jours plus tôt, de ne pouvoir venir traiter de la paix qu'en chaise à porteurs, tant il souffrait, disait-il, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Suse ouvrit ses portes au vainqueur. Dès le 11 mars le prince de Piémont sollicitait la paix. Le duc de Savoie s'engageait à donner passage aux troupes du Roi pour entrer dans le Montferrat, et à leur fournir des étapes avec toutes les munitions nécessaires au ravitaillement de Casai, pour sûreté de quoi Louis XIII était mis en possession de la citadelle de Suse et du château de Saint-François. De son côté, le Roi s'engageait à obtenir du duc de Mantoue, comme indemnité de ses prétentions sur le Montferrat, la cession à perpétuité de la ville de Trino et une rente de 15,000 écus d'or. Par des articles secrets, joints au traité, le duc promettait de faire entrer sous quatre jours, dans Casal, une certaine quantité de vivres, pourvu que l'armée du Roi ne poursuivît pas sa marche, et de s'entremettre auprès du général espagnol pour la levée du siège. L'effet suivit promptement les promesses du duc de Savoie. Les Espagnols se retirèrent dans le Milanais, Casal fut ravitaillé, et le sieur de Guron, l'habile défenseur de cette ville pour le duc de Mantoue, vint recevoir les félicitations du Roi ⁶⁵⁴.

A la nouvelle de tant de succès, M. de Bérulle, ému, mais fidèle à sa première pensée, écrivit en ces termes au cardinal de Richelieu :

« Monseigneur, cest assès de gloire au Roy dauoir en
« vne annèe pris La Rochelle, domté les forts e passaiges
« de Sauoye : déliuré Casal ; assuré lestat e le repos d'Ita-
« lie. Et de faire veoir à toute la chrestienté que si Sa

« Maïesté s'arreste en un si beau chemin, cest sa Bonté, sa
« Justice, sa Piété. En effect, le Roy donne la paix, car il
« est en son pouvoir de faire la guerre. Mais, à mon aduis,
« il est plus glorieus au Roy, plus vtile à lestat den vser
« ainsi. Tant de prospérités nous feroient craindre quelque
« malheur, si Dieu ne tenoit le Roy en sa main, e si ce
« nestoit la cause de Dieu mesme pour laquelle le Roy
« combat e en la France e en Italie. Je prie Dieu qu'il
« abrège les affaires du Languedoc e qu'auant lesté qui est
« mal sain en ce pays la le Roy reuienne doublement
« triomphant en sa ville de Paris ⁶⁵⁵. »

Cette insistance de M. de Bérulle à réclamer le retour du Roi fatiguait Richelieu. Il saisit l'occasion d'une faveur accordée par Louis XIII au supérieur de l'Oratoire, pour lui témoigner son mécontentement. Comme M. de Bérulle n'avait point de fortune personnelle, il s'était trouvé dans un grand embarras au moment de sa promotion. Afin de faire face aux dépenses les plus urgentes, depuis un présent de mille écus au sieur Piccolomini, jusqu'à l'achat d'un service de vaisselle plate du prix de dix mille livres, il avait dû puiser dans la bourse de son frère, lequel, marié et père de famille, commençait à trouver que le cardinalat lui coûtait cher. Si modeste d'ailleurs que fût le train du nouveau prince de l'Église, il s'élevait encore à une somme ruineuse. En moins de deux ans, M. de Bérulle avait dépensé plus de quatre-vingt mille livres ⁶⁵⁶. Où les prendre ? Le Roi lui avait bien accordé, pour frais d'installation, dix-huit mille livres une fois payées, puis une pension annuelle du même chiffre ⁶⁵⁷. C'était absolument insuffisant. Pressé par ses amis et par la nécessité, M. de Bérulle avait consulté le Pape, qui, après l'avoir relevé de son vœu de refuser tous les bénéfices, lui enjoignit d'accepter ceux qu'on lui offrirait ⁶⁵⁸. Le grand prieur de Vendôme étant mort sur ces entrefaites ⁶⁵⁹, Louis XIII donna à M. de Bérulle les deux plus riches abbayes qui se

trouvassent dans cette succession, celle de Marmoutier et celle de Saint-Lucien de Beauvais. « Je supplie Dieu », disait M. de Bérulle dans sa lettre de remerciement au Roi, « de

« me faire la grâce d'user si saintement de ces bénéfices,
« que Vostre Maiesté en soit deuant Dieu sans reproches,
« que je traueille moy mesme à régir de sorte ces abbayes
« que Dieu y soit honoré, le pays assisté, et Vostre Majesté
« satisfaite ⁶⁶⁰ ». Avant même d'écrire au Roi, il avait voulu témoigner toute sa gratitude à Richelieu. « Monseigneur,
« vous continuez à m'obliger avec tant d'excès », lui disait-il, « que i'en reçois plus de confusion que de contentement, mais vous continuez vos proiets et vous perfectionnez vostre ouvrage. Vous m'avez mis en cette
« condition, et vous la voulez soustenir⁶⁶¹. » Tant de reconnaissance et de modestie ne désarma pas Richelieu. Il trouva le moyen d'insérer dans le brevet une clause tout à fait insolite et véritablement injurieuse, à savoir que ces deux bénéfices ne pourraient jamais être unis à la Congrégation de l'Oratoire. En même temps, la Reine mère, poussée par le cardinal-ministre, insinuait à M. de Bérulle qu'il ferait bien de se montrer très-réservé dans la collation des bénéfices dépendant de son abbaye et de n'en point trop conférer aux membres de l'Institut. Péniblement affecté d'un tel procédé, M. de Bérulle ne cacha pas son étonnement à M. d'Herbault. « Je n'ay
« jamais rien demandé ny au Roy, ny à autre, ny pour
« moy, ny pour nostre Congrégation », lui dit-il. « Je
« ne suis pas si auide des biens de la terre, ny des biens
« de l'Église, que ie me sois iamais rendu importun à
« aucuns pour ce suiet. Tellement que cette close n'estoit
« pas nécessaire. Je n'en auois aucun dessein, e quand
« i'en aurois eu, l'ombre de la pensée du Roy suffisoit
« pour m'arrester⁶⁶². » Richelieu, du reste, en fut pour ses frais de chancellerie. On connaissait si bien à Rome le

désintéressement de M. de Bérulle, qu'on n'admit pas la clause introduite par le soupçonneux ministre. On ne se hâtait pas non plus de lui accorder une autre demande, non moins étrange, qu'il priait, en ce temps même, M. de Bérulle d'appuyer auprès du Pape, celle d'être dispensé de la récitation du Bréviaire. Les services que, par sa présence dans le ministère, il rendait à l'Église, l'accablement des affaires où il se trouvait, les pénibles maux de tête dont il était sans cesse travaillé, semblaient à Richelieu autant de motifs qui légitimaient cette exemption ⁶⁶³. Dans une requête de ce genre, M. de Bérulle ne pouvait lui prêter qu'un bien faible appui.

Fac-simile d'une lettre du Cardinal de Bérulle à M. d'Herbaut,
Conseiller du Roi.

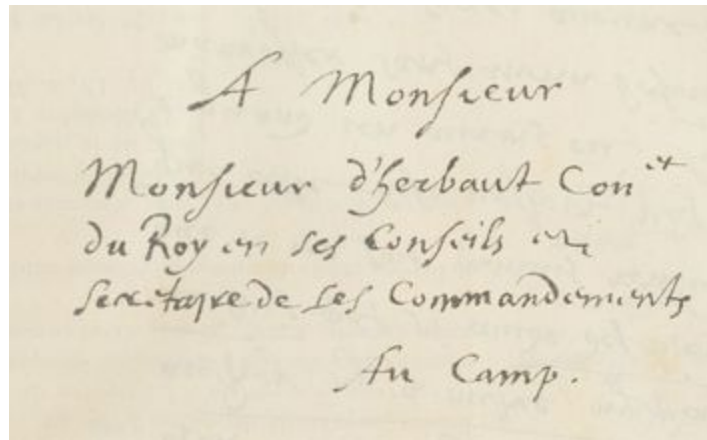
Monsieur

Je vous rends graces bien humbles de la peine & du loing que vous
ayeu auoir. de m'envoyer les breuets des Abayes que Sa Majesté
m'a donnez. Je n'escry au Roy pour luy en rendre graces tri's humbles
comme ie dois. & ie vous adresse ma lettre que ie vous prie me faire
si bien de luy presenter. J'auois escrit il y a un mois a la Majesté
ie n'escry pas marxi de sçauoir par le mesme moyen si ma lettre
luy aura esté présentée. Je luy escriuis sur le sujet de madlle de
Gourgas ma Cousine & sur l'affaire de St Louys. / Quand a la
chose adjointe aux breuets. ie sçay quelle ne v'aura point de vous, &
cela ne me diminue rien de l'obligation que ie vous ay: & ie n'en mande
rien a la Majesté ny a personne. Je n'ay jamais rien demandé ny
au Roy ny a autre, ny pour moy ny pour nostre Congregation. Je
ne suis pas si aude des biens de la terre. ny des biens de l'Eglise,
que ie me sois jamais rendu importun à aucun pour ce sujet. / tellement
que cette chose n'estoit pas nécessaire. Je n'en auois aucun dessein.
& quand ien auois eue l'ombre de la pensée du Roy. i'allois pour
max.ter sans aucun besoin de cette chose. Je ne desire pas toutglois
que vous en ferez aucune plainte a personne si il vous plaist. Je
vay renouer avec cypat & humilité ce qui m'est confessé, & ne
desire pas emp.cher le monde de moy ou de mes inter.pts. perialement
en un temps ou la Majesté est tant occupée. / Je reoy que i'ay enuoyé
besoin de vous pour un cerrommar. u'ius marxi de vous importuner
mais u'ius bien aise de vous estre beaucoup redevable. Je voudrois
vous pouuoir tesmoigner par quelque bon effect dme ie suis

Monsieur

Paris le 6 Mars 1629.

Vostre tresaffectionné & obligé
Seruiteur Pierre Card^{al} de Bérulle



A Monsieur
Monsieur d'Herbault Con^{te}
du Roy en ses Conseils en
Secrétaire de ses Commandements
Au Camp.

Pendant que le cardinal prenait une si large part aux exploits militaires de son maître que la récitation de l'office lui paraissait une charge impossible, Monsieur semblait n'avoir nul souci des travaux de son frère. Après s'être avancé jusqu'à Dombes, ville de son apanage, il avait tout à coup rebroussé chemin, et dans les premiers jours de mars, M. de Bérulle apprit qu'il se dirigeait vers Paris. Surveiller les mouvements de Monsieur, en l'absence du Roi et de Richelieu, était une tâche ingrate, et le cardinal-ministre jouissait secrètement des embarras qu'elle allait susciter à son collègue.

Agé de vingt et un ans à peine ⁶⁶⁴, le frère de Louis XIII avait quelques-unes des qualités de son père, presque tous ses défauts, aucune de ses vertus. Spirituel, instruit, curieux, servi par la plus heureuse mémoire, mais inquiet, changeant, dissimulé, on ne trouvait en lui ni respect pour sa parole, ni fidélité pour ses amis. Entouré d'intrigants, dont il était le jouet et qu'il finissait toujours par trahir, il passait son temps à préparer contre le cardinal des complots qui n'éclataient jamais. Dans l'intervalle, il courait, la nuit, les rues de Paris à la tête d'une bande de jeunes gentilshommes, brûlant les auvents des boutiques et essayant de surprendre le poste du Louvre, au risque de se faire tuer par les mousquetaires ⁶⁶⁵. C'étaient les plus innocentes de ses aventures. Les larmes qu'il avait versées

à la mort de la duchesse d'Orléans étaient depuis longtemps essuyées. Pour se justifier des reproches que lui adressait son vertueux confesseur, le Père de Condren, le jeune veuf répondait, non sans quelque apparence de raison, qu'il fallait imputer les écarts de sa conduite à ceux qui opposaient d'invincibles obstacles à ses projets de mariage. Il est vrai que le Roi, qui n'avait point d'enfant, ne se souciait pas, par une jalousie étrange, de voir son frère plus favorisé ; que la Reine mère lui proposait bien une fille du duc de Toscane, mais si laide que Monsieur déclarait ne pouvoir s'y accoutumer. Son inconstance, on se le rappelle, s'était d'ailleurs fixée. Éperdument épris de Marie de Gonzague, il la voulait épouser. Par haine du duc de Nevers, Marie de Médicis refusait obstinément son consentement. On avait même exigé de Monsieur qu'il s'engageât, en présence de M. de Bérulle et de Richelieu, à ne plus penser à cette union ⁶⁶⁶. Il avait promis ; mais il y pensait toujours, il y pensait plus que jamais, et, en rentrant à Paris, il se proposait bien de joindre la princesse, de la voir, et au besoin de l'enlever.

Soit amour, soit ambition, — il y avait déjà place pour l'un et l'autre dans ce cœur de seize ans, — la princesse Marie ne se montrait nullement indifférente aux hommages de Gaston ⁶⁶⁷. Aussi n'avait-elle apporté aucun empressement à retourner auprès de son père. Elle se disait sans doute que celui-ci ne regardait assurément pas comme un déshonneur la perspective d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne, et que les exigences de la politique l'obligeaient seules à ne point se déclarer : que d'ailleurs sa tante, la duchesse de Longueville, loin de blâmer sa passion, travaillait ouvertement à la favoriser : qu'elle pouvait donc se laisser aller sans scrupules à la pente de son cœur et à ses rêves de gloire. Le retour de Gaston lui parut un triomphe, et elle songea moins que jamais à reprendre seule le chemin de l'Italie.

L'unique moyen d'empêcher que ce roman ne se terminât par un mariage, était de séparer les deux héros. Mêlé, bien malgré lui, à toute cette intrigue, le cardinal de Bérulle n'avait nulle hésitation sur le parti à prendre. Toutefois, il eût voulu que la duchesse de Longueville et sa nièce se rendissent aux désirs de la Reine sans qu'il fût nécessaire d'interposer son autorité. Il manda donc le gentilhomme chargé par le duc de Mantoue de ramener la princesse, et l'engagea à exécuter immédiatement sa commission. Dans le cas où les équipages ne seraient pas prêts, on pouvait conduire Marie de Gonzague, pour les attendre, à Avenay. Cette abbaye, célèbre dans toute la France par la beauté de ses jardins, était alors gouvernée par la dernière fille du duc de Gonzague, Bénédicte, abbesse « en un âge si tendre que la marque d'une si grave

« dignité étoit comme un jouet entre ses mains ⁶⁶⁸. » Il était naturel que sa sœur s'arrêtât auprès d'elle. Au bout de quelques jours, le gentilhomme revint à l'Oratoire. Il avoua que la fille du duc de Nevers ne se trouvait point à Marmoutier, comme on se l'imaginait à Paris, mais à Coulommiers, chez la duchesse de Longueville, et que celle-ci s'opposait au départ de sa nièce.

On n'en pouvait plus douter. Retour du duc, séjour de la princesse, tout était concerté. Le cardinal de Bérulle insista plus fortement encore. Il représenta à l'agent du duc de Mantoue que c'était à lui et non à la duchesse de Longueville qu'il appartenait de ramener la princesse, qu'en refusant de s'acquitter de sa mission, il manquait à tous ses devoirs, et, cédant à un mouvement d'indignation bien naturel : « Tandis que le Roi est sur la

« montagne, l'épée à la main, pour le salut de M. de
« Mantoue et le repos de l'Italie, » lui dit-il, « il n'est pas
« tolérable que la sœur de M. de Mantoue lui fasse rece-
« voir un outrage dans le cœur de son royaume et trouble
« le repos de son esprit et de son Etat⁶⁶⁹. »

Ce discours rapporté à madame de Longueville l'impressionna fort peu, et l'agent du duc vint prévenir M. de Bérulle qu'il ne pouvait rien obtenir par ses paroles, et qu'il n'avait, après tout, ni troupes ni canon pour enlever de force la princesse du château de Coulommiers. Il fallut donc recourir à l'autorité de la Reine mère. En son nom, M. de Bérulle fit signifier à la sœur et à la fille du duc de Nevers l'ordre formel d'avoir à partir pour Avenay. C'était le vendredi 9 mars⁶⁷⁰. Pendant ce temps, Monsieur arrivait dans son beau et vaste château de Montargis⁶⁷¹. Au milieu de la nuit on vint le réveiller : un gentilhomme de madame de Longueville, la Feuillade, demandait à lui parler sur-le-champ ; il le fit introduire. La Feuillade, après avoir rapporté au duc d'Orléans les propos tenus par le cardinal de Bérulle à l'agent du duc de Mantoue, lui représenta vivement qu'il n'y avait plus à délibérer ; qu'il était temps d'en finir ; que madame de Longueville et sa nièce se rendaient à Montmirail, qu'il eût à s'y trouver dans la soirée du lundi, ou au plus tard le mardi, et que là, en terrain neutre, on célébrerait son mariage avec mademoiselle de Nevers.

Le samedi soir seulement ⁶⁷², M. de Bérulle apprit au Louvre tous ces détails. Il ne restait plus une minute à perdre. Malgré les ordres de la Reine, madame de Longueville et sa nièce n'avaient pas quitté Coulommiers⁶⁷³. Monsieur allait répondre à leur appel. Cette aventure romanesque prenait aux yeux de M. de Bérulle toutes les proportions d'un complot. Depuis quelque temps, madame de Chevreuse demandait avec instance la permission de se rendre en Flandre. Comme on soupçonnait toujours, et à trop juste titre, l'intrigante duchesse de secrètes manœuvres contre son pays, on avait refusé. Ses désirs de voyage s'étaient bientôt expliqués : on venait d'apprendre que le marquis de Mirabel avait tout préparé pour que Monsieur, avant ou après son mariage

avec Marie de Mantoue, fût reçu en Flandre à bras ouverts⁶⁷⁴ ; que l'Angleterre se prêtait activement à cette intrigue, dans l'espoir que le Roi, inquiet de la fuite de son frère, renoncerait à pousser en Italie l'exécution de ses desseins. On annonçait même que Soubise préparait dans les ports de la Grande-Bretagne un armement considérable⁶⁷⁵. Tous ces avis que M. de Bérulle avait transmis fidèlement à Richelieu devaient lui causer une inquiétude d'autant plus vive, qu'il ignorait les solides raisons sur lesquelles s'appuyait le cardinal-ministre pour ne rien redouter du côté de l'Angleterre.

Dans de telles circonstances, un acte de vigueur était nécessaire. M. de Bérulle le conseilla. Mais comment l'exécuter ? La Reine ne disposait d'aucune troupe : M. de Marillac avait passé la journée hors de Paris. Par bonheur il rentra sur les sept heures du soir, en même temps que Cahusac arrivait du Havre. Marillac eut l'ordre de se rendre sur l'heure à Fontainebleau, où Monsieur devait être arrivé, et Cahusac de courir à Coulommiers. Celui-ci ayant ramassé, non sans peine, quarante chevaux, partit à leur tête et arriva au point du jour sous les fenêtres du château ; il en fit garder les avenues, mit pied à terre, surprit la tante et la nièce encore au lit, et leur déclara, avec force honnêteté et bienséance, qu'elles étaient prisonnières. Il fallut reprendre le chemin de Paris sous bonne escorte. La Reine mère se proposait d'abord de loger la princesse au Louvre et, quoique ce fût un dimanche, on avait travaillé pendant cinq heures à préparer la chambre de madame de Combalet pour la lui donner. Mais la Reine avait si peu de gardes autour d'elle, elle était si peu sûre du gouverneur du Louvre, le sieur du Tremblay, qu'elle revint sur sa résolution et fit conduire les deux princesses avec leur train au bois de Vincennes.

« Non pas au donjon », écrivait M. de Bérulle à Richelieu,
« mais au logis du Roi, où elles ont toute sorte de

« liberté honnête, hors celle de sortir et d'estre veues de
« ceux qui auroient des desseins contraires aux intentions
« du Roy. »

Tandis que dans sa royale prison la princesse Marie voyait échapper de ses mains cette couronne ducale dont elle croyait la veille encore qu'avant trois jours on ceindrait son front, M. de Marillac, arrivé pendant la nuit à Fontainebleau, prévenait le duc d'Orléans de tout ce qui se passait à Paris. Déjà le duc de Bellegarde ⁶⁷⁶ et le président Le Goigneux⁶⁷⁷, confidents de Monsieur, s'étaient efforcés de le retenir, en lui montrant dans quelle aventure il s'allait jeter. Néanmoins, nul n'avait pu le convaincre ; car il ne dissimula pas à Marillac que son dessein était d'épouser la princesse Marie, à Montmirail, le mardi suivant ; que toutefois il en aurait demandé le congé à la Reine, sa mère ; mais qu'il aurait passé outre, si elle le lui avait refusé. Il s'engagea du reste à ne point quitter Fontainebleau avant le jour suivant, pourvu que la princesse Marie ne fût pas obligée de sortir de France avant le mardi. Marillac le lui promit sur son honneur. Mais, quand Gaston apprit que la princesse, au lieu d'être conduite au Louvre, était prisonnière à Vincennes, il témoigna une grande indignation, et sans vouloir rien entendre, il partit aussitôt pour Orléans. Son premier acte en y arrivant fut d'écrire au Roi, son frère, afin de justifier sa conduite et de réclamer l'élargissement de la princesse comme une grâce à laquelle son honneur était intéressé.

« Ce qui me

« touche plus sensiblement en cette rencontre, » disait-il,

« est que toute la France a sujet de croire, par cette action

« extraordinaire, que i'ay eu dessein de me marier contre

« votre volonté et que, par ce moyen, i'ay perdu l'honneur

« de vos bonnes grâces, ce qui ne peut produire que de

« mauvais effets contre moy dans l'esprit de vos peuples.

« C'est pourquoy ie supplie très humblement Vostre

Majesté

« et la conjure de faire mettre en pleine liberté madame
« la princesse Marie et madame sa tante, sur l'assurance
« de la foy que ie vous donne par écrit, comme ie l'ay cy
« devant fait par ma bouche, de ne rien entreprendre sur
« aucun suiet et spécialement en ce mariage (quoique vous
« ayez autant de raison de le désirer que moy-mesme), si
« ce n'est par votre permission et par vos ordres ⁶⁷⁸. »

Le cardinal de Bérulle était d'accord avec Gaston sur la nécessité d'élargir la princesse, mais seulement pour la renvoyer au duc, son père. Dans sa première dépêche à Richelieu, après lui avoir annoncé l'arrestation de la duchesse de Longueville et de sa nièce : « Il faut », disait-il, « faire partir la Nevers en diligence et par carrosses de
« relais, la conduire en deux iours ou deux nuicts à Verdun, et de là à Basle. Nous attendrons les ordres de
« Pollux⁶⁷⁹. »

Mais Pollux, c'est-à-dire le Roi, ne se hâta pas d'envoyer des ordres. Richelieu était bien aise de faire retomber sur le cardinal de Bérulle seul la responsabilité de toute cette affaire. « Hier au soir, » écrivit-il le 21 mars à M. de Rancé, secrétaire des commandements de la Reine mère⁶⁸⁰, « Lon-« gueville receut un courrier qui est venu à tue chevaux,

« qui dit que la Reine mère a fait mettre la Longueville et
« Marie de Mantoue au bois de Vincennes. Nous attendons
« le boiteux pour croire cette nouvelle, assuré que, si cela
« est, elles en auront donné grand sujet. La Reine mère
« aura bien, je m'assure, pourveu à faire adoucir l'esprit
« de Monsieur en mesme temps⁶⁸¹. » Le lendemain de ce jour, Richelieu, écrivant à la Reine mère pour l'entretenir de la victoire du Roi, et de son entrevue avec la princesse de Piémont, sa sœur, ne disait mot de l'arrestation de madame de Longueville. Il attendait le courrier de M. de Bérulle, lequel n'arriva que le 24 ou le 25, trois jours au

moins après celui qu'avaient expédié les prisonnières. Le sieur de Guron eut ordre aussitôt de se rendre auprès du duc de Mantoue pour se plaindre, au nom du Roi, des déportements de sa sœur et de sa fille, et le prier « d'y
« mettre tel ordre que l'événement justifiât la sincérité de
« ses intentions⁶⁸². »

Il fallait bien cependant que le Roi se déclarât, qu'il répondît à Monsieur et qu'il écrivît à la Reine mère. Il s'y décida. Dans la lettre à Gaston, après avoir blâmé son départ de l'armée, il lui recommandait de « réparer,
« comme il y était obligé, le mécontentement que la Reine
« mère devait avoir reçu de son procédé. « Quant à la
princesse Marie, continuait Louis XIII, « tant s'en faut
« que je désire qu'elle soit longtemps au lieu où elle est,
« que je n'ay d'autre dessein que de la faire bientôt con-
« duire entre les mains de M. de Mantoue, son père, estant
« bien raisonnable qu'après avoir fait ce que j'ay fait pour
« luy faire restituer ses Estats, je luy face mener heureu-
« sement sa fille, ainsy qu'il le désire. »

Sans entrer dans le détail avec la Reine, Louis XIII lui écrivait : « Je vous remercie de ce que vous avez fait pour
« empescher (Monsieur) d'une telle faute : et je vous
« supplie de croire que j'apprécieray ensuite tout ce que
« vous ferez pour le faire entrer en recognoissance du mal
« qu'il vouloit procurer à lui-même. » Sous le coup d'une tendresse inaccoutumée, il ajoutait que, néanmoins, il comptait « supporter la faute de son dit frère, comme un père celle de son enfant, pourvu qu'il reconnût sa faute. » En même temps que cette lettre de son fils, Marie de Médicis en recevait une du vieil ami de Henri IV, de Sully. Malgré l'austérité connue de son caractère, le grand ministre plaidait la cause de la douceur. « Partant, prendroi-
« je la hardiesse de supplier très humblement Votre Ma-
« jesté, » disait-il, « de jetter vos yeux d'amour maternel

« sur ce prince, qui peut encore avoir besoin de conseil,
« de conduite et d'assistance... vous montrer indulgente
« aux erreurs d'une si tendre jeunesse... le ramener dans
« le sentier de vos communs désirs par douces persuasions
« et consolations⁶⁸³. »

Cependant la passion de Monsieur, irritée encore par l'obstacle, demeurait toujours aussi vive, et son indignation, loin de diminuer, semblait croître. On ne négligeait rien d'ailleurs pour attiser l'une et l'autre. Entre Paris et Orléans, c'était un incessant échange de billets, de lettres, de messages. Ses partisans lui écrivaient qu'il n'y avait pour lui ni sûreté, ni honneur à traiter ; qu'il devait presque autant se défier de la Reine, sa mère, que du cardinal-ministre. La comtesse de Soissons était une de celles qui soufflaient le feu de la division avec le plus d'animosité, soutenue par la duchesse de Chevreuse et par la Reine régnante elle-même. Un coup d'autorité, d'après les dépêches venues de Suse, ne paraissait pas conforme aux desseins de Richelieu. D'aucun côté, la Reine, ni M. de Bérulle, ne recevaient le conseil d'agir avec vigueur. Que faire dès lors, sinon essayer d'un accommodement. Mais comment y arriver ? M. de Bérulle avait d'abord pensé à se rendre de sa personne à Orléans pour y traiter directement avec Gaston. La Reine mère, redoutant, même pour un temps si court, l'absence de son unique conseiller, n'accepta pas ce projet. Obligé de recourir à un autre expédient, le cardinal de Bérulle invita Bellegarde, Le Coigneux et Puylaurens⁶⁸⁴ à venir à Paris, afin d'y conférer avec lui. Ils refusèrent dans la crainte d'un piège et envoyèrent à leur place le P. de Condren. « Il est en état », écrivirent-ils, « d'instruire de tout aussi bien que nous-
« mêmes, en qualité non-seulement de confesseur de Gas-
« ton, mais encore d'homme qui a part à sa confiance,
« autant qu'il en est digne par ses vertus⁶⁸⁵. » Au bout de

trois semaines, Bellegarde et Le Coigneux finirent par se décider à venir eux-mêmes. Dans la conférence qu'ils eurent alors avec le cardinal de Bérulle, ils promirent en leur nom et au nom de Puylaurens, que jamais Monsieur n'épouserait la princesse Marie, sans l'agrément du Roi et de la Reine mère, et ils déclarèrent qu'ils en répondaient personnellement. De Monsieur, on ne put jamais obtenir un mot d'écrit ; il offrit seulement de donner toutes sortes d'assurances qu'il ne démentirait pas ses cautions. Pour en faire davantage, il attendrait, dit-il, que la princesse de Gonzague fût mise en liberté ; car son honneur exigeait qu'on la tirât de Vincennes à sa seule considération et sans qu'il prît aucun engagement.

Ceci se passait le 3 mai. Le lendemain, qui était un vendredi, la Reine mère, d'accord avec M. de Bérulle, se décida à mettre en liberté la duchesse de Longueville et sa nièce. Mais, dans la crainte qu'elles n'essayassent de transformer leur sortie de Vincennes en triomphe, elle les envoya prendre le soir, à l'improviste, par le vicomte du Charmel. Celui-ci fit monter la princesse et sa tante dans un carrosse de la Reine, leur suite dans un autre, et les amena sans bruit à l'hôtel de Gonzague où il les quitta. Elles le chargèrent de demander à la Reine mère quel jour elles pourraient lui aller baiser les mains. La Reine ne se hâta pas de répondre, et la visite au Louvre n'eut lieu que le 10. Monsieur n'avait pas attendu ce jour pour envoyer Le Coigneux et Puylaurens porter ses félicitations à la princesse Marie⁶⁸⁶.

Peu après, le cardinal de Bérulle ménagea entre la Reine mère et Monsieur une entrevue qui eut lieu à Chartres. On choisit cette ville parce que Marie de Médicis, lors du siège de la Rochelle, avait fait vœu d'y aller. Gaston fut-il réellement satisfait, ainsi qu'il le disait, ou affecta-t-il seulement de le paraître ? Il était difficile de le conclure de la parole d'un homme qui la donnait et la reprenait si

aisément. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il remercia avec une grande affection le cardinal de Bérulle de ses bons offices, et, par un billet de sa main, lui protesta qu'entre tous ceux qui approchaient de la Reine, nul n'avait conquis au même point sa confiance ⁶⁸⁷.

Dans sa dépêche du 4 mai, le cardinal de Bérulle, parlant de l'entrevue de Chartres, qui n'était encore qu'un projet : « Là », disait-il, « on essayera d'effacer les nuages
« d'Hébertin (Monsieur) contre Calori (Richelieu). Le
« dessein de la caballe étoit d'empescher tout accom-
« modement, rendre Hébert (la Reine mère) et Hé-
« bertin irréconciliables, de tirer Hébertin hors de France.
« Et Bellegarde et Le Coigneux ne peuvent empescher
« ces choses qu'obliquement. Le voyage moins mauvais
« qu'on luy propose est Allemagne, et le prétexte qu'on
« lui persuade de prendre, est la puissance trop grande
« de Calori en la cour qui empesche Hébertin d'entrer en
« assurance. » Le cardinal de Bérulle demandait que le Roi et son ministre promissent à Monsieur et à ses deux confidents, Le Coigneux et Puylaurens (Bellegarde était moins mal en cour) qu'on ne leur nuirait pas, et qu'à l'appui de cette secrète assurance, on leur accordât même une gratification. En ce qui touchait le projet de voyage, il disait qu'un des buts de l'entrevue était précisément de traîner l'affaire en longueur⁶⁸⁸

Quoique Richelieu dût savoir par Bautru, qu'il avait envoyé auprès de Gaston, combien l'animation du prince était grande, la dépêche loyale et franche du cardinal de Bérulle lui causa un déplaisir qu'il ne se donna pas la peine de dissimuler dans sa réponse. « J'ay tousiours tenu
« difficile, comme je vous ay mandé, de donner des con-
« seils, de loing et il est impossible d'en donner aux choses
« faites. Je n'ay jamais voulu entreprendre de m'ingérer
« au premier cas, et je ne puis le faire au second. La fin
« de l'affaire de 54 (Monsieur), selon ce que je sçay des in-

« tentions du Roy et ce que vous m'avez escrit à diverses
« fois de celles de la Reine, est que 54 se départe du
« mariage de la 59 (princesse de Nevers) et que la dite
« princesse soit auprès de son père ; partant je ne doute
« pas que vous ne vous assurez de l'un et de l'autre ;
« autrement il seroit à craindre que Leurs Majestés n'aient
« pas enfin le contentement qu'elles désirent..... Pour ce
« qui est du prétexte qu'ils prennent de la puissance de
« Calori », continuait avec hauteur Richelieu, « ses actions
« sont telles par la bénédiction qu'il plaict à Dieu donner
« aux affaires du Roy, que les aveugles verroient bien que
« leurs calomnies seroient sans fondement. Calori désire
« avec passion estre aux bonnes grâces de Monsieur, mais
« il n'appréhende pas les prétextes qu'on voudroit prendre
« contre son innocence. C'est au Roy et à la Reyne de le
« juger par ses comportements ; et ses succès sont tels,
qu'il

« ne refuse pas estre jugé de tout le monde. Quant au
« voyage, il faut dire que c'est une moquerie d'y penser ;
« que le Roy ne le peut permettre : que c'est un crime à
« messieurs (Le Coigneux, Puylaurens et Bellegarde) de
« le conseiller et de le consentir ; que Monsieur a trop d'in-
« terest en France ; que l'exposer au péril d'un grand
« voyage ne se peut faire sans se rendre coupable et ainsy
« autres bonnes raisons courtes qui tesmoignent qu'on
« n'est pas si crédule que d'ajouter foy à telles proposi-
« tions⁶⁸⁹. La princesse Marie aiant liberté, c'est à vous à
« prendre bien garde à la suite et assurer les
événements ;

« car je vous repète encore une fois que de loing il est
« impossible de donner de bons conseils. » Au ton
dédaigneux de cette dépêche, M. de Bérulle dut voir que le
cardinal entendait bien lui laisser toute la responsabilité de
l'affaire et de ses suites. Dans une autre lettre apportée par
le même courrier à M. de Rancé, homme de confiance de

Richelieu, celui-ci s'exprimait plus librement encore. « Il
« craignait », disait-il, « que la bonté de Francigène
« (M. de Bérulle) fût surprise par l'art et la ruse de ceux
« avec qui il traitait. » — « En matière d'Estat », obser-
vait-il, « il faut prévoir et pénétrer de loing les affaires
« et ne pas appréhender tout ce qui paroist formidable
« aux yeux. Si quelques personnes avoient veu les grandes
« affaires qui nous ont passé par les mains ès diverses faces
« qu'elles se sont présentées plusieurs fois, ils auroient
« pensé tout perdu, et cependant en mesprisant par juge-
« ment et avec raison tous ces périls apparens, tout est
« venu à un point qu'on n'eust osé espérer. » Cette lettre,
dans laquelle le cardinal se rendait un si bel hommage à
lui-même et indiquait, après avoir gardé le silence en temps
opportun, tout ce qu'il eût fallu faire, devait être montrée à
la Reine par Rancé, secrétaire de ses commandements, afin
qu'elle ne pût ignorer l'appréhension où se trouvait le
cardinal-ministre « que Francigène, homme de vertu et
« fidelle au dernier point, n'eut point assez d'expérience
« pour des affaires de ce poids. » A Bouthillier, Richelieu
écrivait également : « Dieu veuille que la prompte et ino-
« pinée liberté qu'on a donnée aux oiseaux qui estoient
« en cage réussisse à bien. C'est une chose bien impor-
« tante, en matière d'Estat, d'agir conséquemment et
« conduire la barque avec jugement et force ⁶⁹⁰. » Dociles

aux instructions de leur maître, Bouthillier et Rancé ne
servirent pas, on le pense bien, le cardinal de Bérulle.
Rancé ne le prévenait même pas des jours où il expédiait
des courriers à l'armée⁶⁹¹, et, quoique la Reine mère ne lui
confiât rien et ne lui donnât aucun ordre, il n'en envoyait
pas moins à Richelieu des récits où M. de Bérulle ne devait
pas être ménagé.

Le conseiller de Marie de Médicis le comprit et écrivit
avec calme et dignité à son puissant adversaire : « Ma
« conduite par deçà est sans ingérence en aucune affaire

« et avec retenue grande au regard d'un chacun. Je ne
« prends aucune connoissance des courriers qui partent
« ny qui arrivent. Je ne sçay que ce qu'il plaist à Nestor
« (la Reine mère) de m'en dire. Je ne m'informe de rien
« et essaye de faire le moins de peine que je puis à autrui.
« Cela me peut priver de la cognoissance de beaucoup de
« choses que je ne mande pas pour les ignorer. »

Mais s'il en ignorait beaucoup, il en savait quelques-unes dont le récit fidèle n'était point de nature à satisfaire Richelieu. Avec une franchise que ce dernier ne prenait pas pour de la candeur, M. de Bérulle narrait les causes de mécontentement de Monsieur. Tantôt on venait lui dire que le cardinal songeait à marier sa nièce, madame de Combalet, avec le duc de Soissons. Tantôt on affirmait qu'au Havre, il « laissoit les vaisseaux sur le ventre et mettoit » tout en coffre, » ou qu'il avait déjà cinq millions dans sa caisse⁶⁹². De tous ces dires et de bien d'autres, Monsieur concluait que le cardinal-ministre prétendait arriver à un point où il n'eût plus besoin de ménager ni le frère du Roi, ni personne ; que ce fond d'ambition insatiable et démesurée était la source de tout le mal, et qu'il était impossible de ne point conserver vis-à-vis de Richelieu des défiances continuelles. Tout en s'excusant de charger l'esprit de son illustre collègue de choses si désagréables, le cardinal de Bérulle insistait sur la nécessité d'en tenir compte, de ménager des susceptibilités ombrageuses, et de gagner à la cause de la paix le « triumvirat » ; c'était le sobriquet sous lequel Richelieu désignait les trois confidents de Gaston. A distance, il était facile de trouver imaginaires les craintes du cardinal de Bérulle. De près, on ne pouvait résoudre aussi lestement la difficulté. Il est certain que les ennemis de Richelieu — et ils étaient nombreux — excitaient le duc d'Orléans, avec une persévérance haineuse, à faire un éclat ; que, blessé dans son amour pour la fille du duc de Mantoue, Monsieur

songeait toujours à quitter la France ; qu'il y était poussé par la princesse Marie elle-même, laquelle caressait, malgré tout, l'espoir de devenir en pays étranger la belle-sœur du plus puissant monarque de la Chrétienté, et peut-être la mère de son successeur.

La passion de Gaston était si violente que, ne pouvant se résoudre à demeurer plus longtemps sans voir Marie de Gonzague, il se déguisa un jour et s'échappa d'Orléans dans le dessein de venir jusqu'à Paris déposer ses hommages aux pieds de la princesse. Il n'avait mis personne dans le secret. A la nouvelle de son départ, ses confidents furent atterrés. Le Coigneux parlait de se constituer prisonnier, Puylaurens voulait se faire sauter la cervelle ; ils sentaient que leur honneur était en jeu, car ils avaient promis au Roi que Monsieur ne verrait jamais la princesse. Enfin Puylaurens rejoignit son maître à Toury et parvint à le ramener dans Orléans, assez honteux de cette folle équipée. On eût voulu la cacher à la Reine mère ; mais mademoiselle de Mantoue avait intérêt à ce que l'on connût quel était, même de loin, l'empire de ses charmes sur le duc d'Orléans, et tout Paris sut bientôt que, pour lui faire la cour, l'héritier du trône n'avait pas craint d'enfreindre les ordres du Roi et de violer ses propres ferments.

Il est bien vrai que les trois conseillers de Monsieur, mandés à Paris par M. de Bérulle, s'étaient victorieusement disculpés d'avoir en rien trempé dans ce romanesque complot. Mais leur parole, fût-elle sincère, ne servait qu'à prouver les dangers, de la situation. Le « triumvirat », qu'on croyait avoir gagné, n'exerçait pas dans les conseils de Gaston une influence aussi décisive qu'on se l'imaginait. Pour le retenir en France, MM. de Bellegarde, de Puylaurens, Le Coigneux parlèrent de lui donner un gouvernement. A cette ouverture, le cardinal de Bérulle répondit qu'il ne pouvait s'agir d'un grand gouvernement, que, du reste, il ne convenait pas d'en faire la demande au Roi, que c'était à Sa Majesté à l'octroyer si elle le jugeait

bon. Néanmoins M. de Bérulle crut devoir prévenir Richelieu, en spécifiant qu'il lui soumettait un simple avis. Dans le cas où cet expédient sourirait au ministre, il pourrait faire choix de la Champagne ou de la Bourgogne, la première n'ayant aucune place forte, et la seconde étant déjà, à vrai dire, au duc d'Orléans, puisqu'elle était entre les mains de son confident le duc de Bellegarde. M. de Bérulle ajoutait que l'initiative devait venir de Richelieu, afin que Gaston, flatté de sa démarche, fût porté à se rapprocher de lui.

Quelque soin que mît le conseiller de la Reine à s'effacer, à ne proposer son sentiment qu'avec la plus extrême modestie, à saisir toutes les occasions de rapprocher Marie de Médicis et Monsieur du ministre dont la puissance les épouvantait l'un et l'autre, il ne réussit pas à le convaincre de son désintéressement. La délivrance inespérée de Casal, l'humiliation de l'Espagne et de l'Empire, une paix signée avec l'Angleterre sous les yeux mêmes de l'Espagnol et sur le territoire envahi du duc de Savoie, la réduction maintenant certaine du Languedoc, tant et de si glorieux résultats, obtenus en quelques mois, grâce à la pénétration de son génie et à la vigueur de son action, avaient porté au comble la gloire, mais aussi l'orgueil de Richelieu. Il n'admettait plus d'autre avis que le sien. Cependant M. de Bérulle s'obstinait à rétablir l'union au sein de la famille royale. Sous Richelieu c'était un rêve et un rêve dangereux. Le cardinal-ministre trouva donc qu'il était expédient d'enlever à son collègue l'estime du Roi. La proposition de donner un gouvernement à Monsieur y servit merveilleusement.

A une des séances du conseil, à laquelle assistaient M. de Marillac, le maréchal de Schomberg et le marquis d'Effiat, Richelieu exposa la proposition de M. de Bérulle. Puis aussitôt, se chargeant lui-même de la combattre, il représenta que Gaston et ses créatures ne manqueraient pas de se prévaloir d'un gouvernement pour se faire

craindre encore davantage ; que la Champagne et la Bourgogne avaient pour frontières des États dont les princes étaient ennemis déclarés du Roi ; qu'il importait de se souvenir que la Ligue avait dû sa naissance à ce même gouvernement de Champagne, alors aux mains du duc de Guise, et qu'elle n'aurait pas si longtemps duré sans les places que le duc du Maine tenait en Bourgogne. Richelieu ajouta que si le Roi cédait en cette occasion, il serait contraint de le faire en toute autre à l'avenir ; que le remède était pire que le mal ; car, après tout, on avait vu autrefois des Dauphins hors de France qui, par leur sortie, n'avaient fait tort qu'à eux-mêmes ⁶⁹³. Ce fier langage tenu à un prince jaloux de son autorité par un ministre qui semblait commander à la fortune, ne pouvait manquer de faire impression. Le garde des sceaux lui-même n'osa prendre la défense de son ami, et Louis XIII sortit du conseil, convaincu de l'incapacité politique de M. de Bérulle.

Celui-ci n'ignorait pas les trames qu'on ourdissait contre lui. Il continuait néanmoins à conjurer le cardinal d'user de modération vis-à-vis de Monsieur, de le retenir à la cour par quelques concessions jusqu'au retour du Roi, et de hâter le plus possible ce retour. Depuis que la prise sanglante de Privas (28 mai), en répandant l'épouvante parmi les huguenots, avait assuré au Roi leur prompt soumission, M. de Bérulle redoublait ses instances pour qu'on n'exposât pas plus longtemps Louis XIII aux dangers de la guerre, aux chaleurs de l'été, aux périls de la contagion qui sévissait dans ces quartiers. Il lui semblait que MM. de Fossé, de Valençay, de Marillac, dont il venait d'apprendre l'élévation à la dignité de maréchal de France, pouvaient achever la campagne. « Ce n'est une
« pensée extraordinaire, je ne suis pas digne d'en avoir »,
disait humblement M. de Bérulle.... « mais la bonté
« d'Hector (Richelieu) donne cette licence e hardiesse à

« Francigène (Bérulle), d'autant plus qu'il n'a aucun des-
« sein ny adhaerence à ces pensées⁶⁹⁴. » Mais ni le Roi, fier
du triomphe de ses armes, ni le ministre, désireux de
retenir auprès de lui son maître, ne trouvaient que les
affaires de Gaston méritassent un retour précipité. Louis
XIII continuait donc sa marche victorieuse à travers le
Vivarais et les Cévennes, tandis que le duc d'Épernon, avec
le prince de Condé, menaçaient Montauban, et que le
maréchal d'Estrées ravageait les campagnes autour de
Nîmes, de Castres et de Milhau. A la nouvelle qu'Alais
venait d'ouvrir ses portes au Roi, le duc de Rohan,
abandonné de tous les siens, se décida enfin à poser les
armes. Le 28 juin, les habitants des villes de Languedoc,
Vivarais et Guyenne, prêtaient serment de fidélité à Sa
Majesté, qui exigeait la destruction de leurs fortifications,
et le 14 juillet, Louis XIII faisait son entrée à Nîmes ⁶⁹⁵.

Sur ces entrefaites, Richelieu, saisi par la fièvre tierce,
conseilla au Roi de reprendre le chemin de sa capitale.
Craignait-il que si le Roi venait à être atteint par la
contagion, on l'en rendît responsable, comme le lui avait
fait pressentir autrefois M. de Bérulle ? Décidé à ne pas
demeurer assez longtemps loin de son maître, pour laisser
à la Reine mère le loisir de reprendre son empire sur Louis
XIII, était-il bien aise de se réserver à lui seul la
capitulation de Montauban, pour n'avoir à partager avec
personne la gloire du dernier coup porté à l'hérésie ? Il est
difficile de le savoir. Quoi qu'il en soit, le Roi, laissant à son
ministre un pouvoir absolu sur huit provinces, prit le
chemin de Paris.

M. de Bérulle était à bout d'expédients. Dans l'espoir que
quelque fibre généreuse vibrerait encore dans l'âme de
Monsieur, il lui avait représenté de quelle honte il se
couvrirait aux yeux de tous s'il choisissait, pour créer des
embarras au Roi son frère, le moment où celui-ci, après
avoir affronté tant de périls, se couvrait de gloire par la

réduction des réformés. Maintenant que Louis XIII approchait, il tâchait de convaincre Gaston des heureux fruits qu'il devait espérer d'une entrevue cordiale avec son frère. Mais tous ses efforts ne pouvaient guère aboutir. « (Monsieur et ses favoris) voyent bien », remarquait tristement le cardinal de Bérulle, « que nous sommes sans « puissance, et que ce n'est pas à nous ny à promettre, ny « à tenir. »

Il est certain que les créatures de Richelieu semblaient s'être donné le mot pour diminuer de jour en jour l'autorité dont disposait M. de Bérulle. On en eut un singulier exemple dans ce même mois de juillet.

Quelques personnes, plus zélées que prudentes, ayant pensé qu'une conférence publique sur des matières de controverse pourrait avoir de sérieux résultats, résolurent, de leur autorité privée, d'en préparer une. Elles choisirent le ministre qui devait parler, le Père Jésuite qui lui devait répondre, le lieu de la réunion, puis, sans consulter l'archevêque de Paris, obtinrent de la Reine mère le brevet nécessaire. Douze jours durant, sous la présidence de plusieurs hommes distingués, parmi lesquels on remarquait le commandeur de la Porte, oncle de Richelieu, et M. de la Force, les discussions continuèrent. On y faisait, chose inouïe, le prêche et les prières ; le peuple s'y portait en foule, et bientôt rien ne manqua plus à la publicité du scandale.

Toute cette affaire avait été conduite avec beaucoup d'habileté par le dévoué serviteur de Richelieu, M. de Rancé. Il avait apporté un soin remarquable à ce que M. de Bérulle ne sût rien de son projet. La chose était facile. Miné par la maladie, averti par une voix secrète que l'heure de sa mort approchait, plus que jamais dégoûté des intrigues de la cour, M. de Bérulle ne venait au Louvre que lorsqu'il y était appelé. Là même, il écoutait les confidences, répondait aux questions, mais n'interrogeait jamais. Marie de Médicis, à qui l'ambition n'avait point inspiré le goût des

affaires, n'en parlait que par nécessité. Avec M. de Bérulle, elle s'entretenait exclusivement du Roi, de Monsieur, de Richelieu. Elle n'avait pas songé à prévenir le Supérieur de l'Oratoire d'une permission accordée à la légère et aussitôt oubliée. Ce fut par la rumeur publique et par les plaintes de M. de Gondi que M. de Bérulle connut l'existence de la conférence. M. de Rancé lui-même commençait à être embarrassé de son rôle. L'Archevêque ne parlait de rien moins que de venir en personne, avec la croix, interdire solennellement la réunion. D'autres réclamaient l'intervention du Parlement ou une défense formelle de la Reine. Autant de remèdes pires que le mal. Le cardinal de la Valette, les Évêques d'Orléans et de Chartres s'unirent à M. de Bérulle pour terminer sans éclat une affaire qui avait déjà fait trop de bruit ; mais ils ne cachèrent pas leur profond mécontentement des procédés de M. de Rancé⁶⁹⁶. Celui-ci cependant put nourrir un instant l'espoir d'échapper à la responsabilité de sa faute. Informé de la conférence, Richelieu lui écrivit, de Pézénas, qu'il était « estonné comment la Reyne
« dont la prudence est connue à un chacun, s'étoit en cela
« laissé surprendre. Mon estonnement redouble », ajoutait-il, « lorsque je pense comment 68 (M. de Bérulle), qui
« sçait combien telles conférences attirent de périlleuses
« conséquences, non-seulement n'a pas empêché celle-cy,
« mais semble y avoir esté surpris luy-mesme⁶⁹⁷. » M. de

Bérulle n'eut pas de peine à se justifier : il fut seulement obligé de dénoncer les manœuvres de Rancé. Le secrétaire des commandements n'aurait-il pas pu dire pour sa décharge, qu'il avait pensé plaire à Richelieu en obtenant de la Reine l'autorisation qui faisait tant de bruit ? On réimprimait à l'heure même chez Cramoisy un écrit imprimé pour la première fois en 1617, et dans lequel l'Évêque de Luçon préconisait les avantages des conférences publiques avec les protestants, et témoignait

« ne désirer rien plus qu'en observant soigneusement les édits faits en leur faveur, rencontrer les occasions de remporter à l'avantage de la vérité de nouvelles dépouilles sur leurs erreurs⁶⁹⁸. » Mais le ministre et l'évêque étaient souvent deux personnages fort divers. Quoi qu'il en soit-Rancé dut accuser sa faute. Elle lui fut pardonnée.

Ce mauvais vouloir si marqué du cardinal-ministre, la conviction chez M. de Bérulle que ses efforts dorénavant n'aboutiraient qu'à le compromettre, ne purent l'empêcher de lutter jusqu'à la fin pour obtenir de Richelieu des concessions qu'il jugeait nécessaires à la paix de l'État, et même à la fortune de son illustre adversaire. Au risque d'accélérer encore sa propre disgrâce, le Supérieur de l'Oratoire dévoilait, par ses dépêches, les misérables intrigues qui continuaient à se tramer dans Orléans. « Il me
« seroit bien plus dous et plus facile de suiure vos pen-
« sées que de vous inculquer si souuent e importunément
« les miennes, » écrivait-il le 14 juillet, « mais ie dois au
« Roy et à vous cette instance et réitérée manifestation de
« ce que nous voyons par deça, afin que vous y pensiez
« et pouruoyiez selon la prudence qu'il a pieu à Dieu
« vous donner. La face de l'affaire de Lisis (Monsieur)
« paroist icy tout d'une autre sorte qu'elle ne vous paroist
» par delà. Ce n'est mon advis seul, mais c'est celuy de la
« Valette et Chasteauneuf après qu'ils se sont donné le
« loisir de iuger des choses selon qu'elles sont icy et non
« selon les pensées qu'ils auoient prises ailleurs..... Par
« toute droite raison, Policarpe (Monsieur) ny les siens ne
« peuvent et ne doivent sortir hors le royaume : et vous
« en iugez très-bien selon ces fondements. Mais ie vous
« supplie de considérer que ce n'est pas la raison qui les
« conduit, c'est la faiblesse à supporter les opprobres dont
« on les charge et le pressement de générosité dont les
« accablent ceux et celles qui veulent les ietter dans ce pré-
« cipice. La source du mal est là, et là aussi doit être mis

« le remède⁶⁹⁹. » Le remède, c'était, pensait M. de Bérulle, de les retenir par des assurances de liberté et des témoignages de satisfaction qui eussent mis leur honneur à couvert. Mais l'intervention directe du Roi y était nécessaire. Il fallait qu'il donnât sa parole et Richelieu la sienne, faute de quoi la peur les saisirait et les pousserait à quelque extravagance. Déjà Monsieur avait renoncé au dessein de se retirer en Bourgogne, à cause de la défiance que lui inspirait le duc de Bellegarde, gouverneur de cette province. On le lui représentait comme un traître vendu au Roi et à la Reine mère. Le cardinal de Bérulle ajoutait que le duc d'Orléans semblait décidé à se rendre en Champagne ; qu'on devait s'attendre à le voir pousser plus loin ; que M. de Bellegarde ne le suivrait certainement pas sans un ordre exprès du Roi ; que la chose méritait d'être considérée et décidée à l'avance, parce qu'il importait beaucoup au service de Sa Majesté que Monsieur eût auprès de lui l'homme le mieux fait pour le contenir dans le devoir ; que si l'on se décidait à suivre cet avis, l'ordre adressé au duc de Bellegarde devrait être donné de la manière la plus secrète, afin que Monsieur ne pût en avoir le moindre soupçon.

Puis, revenant sur la question de gouvernement, M. de Bérulle prouvait clairement à Richelieu qu'il n'était pas l'inventeur de cette proposition ; qu'il s'était borné à la lui soumettre ; que La Valette et Châteauneuf n'avaient fait nulle difficulté de s'y ranger, et que bien des périls, prévus par le cardinal-ministre, pouvaient être aisément conjurés. Après tout, ajoutait-il, on veut retenir en France Monsieur et ses créatures. Or, pour atteindre ce résultat, il faut leur donner quelque contentement. Car, une fois sortis, « ils diront ce qui est et ce qui n'est pas, et ce qu'ils
« n'ont pas volonté de dire, et les ennemis de l'Etat et de
« Calori (Richelieu) en tireront grand usage. La nécessité
« les emportera. Le mal sera moins remédiable. Les affec-

« tions plus difficiles à lier, les confiances plus malaisées à
« prendre..... J'advoue bien », continuait M. de Bérulle,
« que (Monsieur) se perd par sa faute ou plus tost par la
« faute de ceux ou celles qui ont trop de part en ses con-
« seils depuis un an et demy. Mais il le faut sauver dans
« sa perte mesme et l'en retirer par toute voye possible,
« estant ce qu'il est au Roy et à l'Estat ⁷⁰⁰. »

Malheureusement le retour du Roi sur lequel M. de Bérulle avait fondé tant d'espérances avait trop tardé, et les esprits étaient maintenant trop aigris pour qu'il eût l'heureux effet qu'on s'en était promis. Dès que le prince et ses confidents surent qu'une partie des troupes allaient venir se rafraîchir en Bourgogne et en Champagne, ils furent saisis de frayeur. « Au nom de Dieu », écrivit M. de Bérulle à Richelieu, « donnez à (vos troupes) un autre des-
« partement. Car ils croiront indubitablement que c'est
« pour les prendre. Et il n'y aura point d'éloquence au
« monde suffisante pour leur persuader le contraire. Et,
« sans délibérer, ils passeront plus outre ⁷⁰¹. »

Comme M. de Bérulle allait fermer sa dépêche, il apprit que Montauban n'avait pas encore ouvert ses portes au Roi. Craignant que l'arrivée de Richelieu n'en fût retardée, il ajouta quelques lignes pour le supplier de croire que
« sa présence étoit très-nécessaire ; que le plus tost qu'il
« pourroit suivre le Roy seroit le meilleur, qu'en attendant
« son arrivée, on ne feroit rien que d'arrêter Monsieur si
« on pouvoit en venir à bout.... Hébertin (Monsieur) et les
« siens, » concluait M. de Bérulle, « se sont esmeus, quand
« ils ont su que Calori tardoit à venir, et ont creu que
« c'estoit qu'il ne vouloit rien faire pour eux ; mesme ils
« se sont souvenus que vous tardâtes de venir à Blois,
« lorsque vous y fistes prendre Vendosme. »

Gaston, en effet, s'était retiré à Bar-sur-Aube. Bientôt on eut avis qu'il avait poussé jusqu'à Saint-Dizier et avait exigé d'être logé dans le château. Dès que le Roi eut appris

ce détail, il envoya l'ordre exprès aux gouverneurs de ne point laisser Monsieur « entrer le plus fort
« dans les places qu'ils commandaient. » Le malheur que depuis trois mois M. de Bérulle s'efforçait vainement de conjurer, allait s'accomplir et lui donner tristement raison.

Tandis que les affaires de l'État lui causaient en France tant d'inquiétudes, celles de sa Congrégation lui donnaient de sérieux soucis. Il la savait poursuivie, à Rome même, avec une passion qui ne se lassait pas et qui venait d'être couronnée de succès.

Les administrateurs temporels et spirituels de Saint-Louis n'avaient pas vu arriver sans un vif déplaisir les Oratoriens, qui venaient apporter dans cette maison ce dont elle manquait depuis longtemps, l'ordre et l'édification. Aussi ne leur avaient-ils ménagé, dès le début, ni querelles ni insultes. Soutenus d'abord en secret par quelques Jésuites français, ces ecclésiastiques, d'une vertu fort douteuse, n'avaient pas tardé à trouver dans M. de Béthune un ardent protecteur⁷⁰². Celui-ci, blessé dans son orgueil et dans son ambition paternelle par l'élévation et, croyait-il, par les mauvais offices que M. de Bérulle aurait rendus à son fils, se mit à répandre dans Rome le bruit que le nouveau cardinal avait déjà perdu la faveur de Richelieu et, par conséquent, celle du Roi. Ravis d'une si heureuse nouvelle, les prêtres de Saint-Louis se hâtèrent d'en profiter ; ils destituèrent le P. Bertin de la supériorité et mirent l'un d'eux à sa place, avec la connivence de l'ambassadeur.

M. de Bérulle ne pouvait tolérer un pareil abus de pouvoir ; il écrivit au Roi pour s'en plaindre, et demander justice : « C'est Vostre Maiesté, » disait-il, « qui nous a
« mis en cette église, qui nous y a mis pour régir les
« simples prestres et non pas pour estre régis par eux : Je
« supplie très-humblement Vostre Maiesté de nous re-
« nouvellier en sa bienveillance e protection : nous con-

« server ce qu'elle nous a donné ; pourueoir à cet accident
« par son autorité et faire veoir par cet effect ^{cmoe} elle
« me continue en lhonneur de ses bonnes grâces⁷⁰³. »

Cette lettre au Roi était accompagnée d'une autre à Richelieu. « Je ne vous serai iamais importun pour mes in-
« térêts personnels et particuliers », lui disait M. de Bérulle,

« mais pour ceux de la Congrégation, ie vous supplie
« très-humblement de me permettre de vous importuner
« quelques fois ; ce sera le plus rarement qu'il me sera pos-
« sible. Celle-cy me semble estre d'importance. » Puis il
proposait, pour en finir avec toutes les difficultés, une
déclaration du Roi portant que la nomination du Supérieur
des prêtres résidant en l'église de Saint-Louis dépendait du
général de l'Oratoire, et que l'ambassadeur de France y
devait demeurer complètement étranger⁷⁰⁴. M. de Bérulle
attendit pendant quatre mois une réponse. Au bout de ce
temps, ne recevant rien, il se décida à solliciter derechef
l'intervention de Richelieu. « Ils ont osté le supérieur
« (de Saint-Louis), » disait-il, « ils ne veulent pas que i'y
« en mette un. Ils ont desia depuis changé de trois prestres
« pour supérieurs de cette maison, e nos Pères leur obéis-
« sent en patience. Et le changement de ces trois prestres
« ne vient pas de nos Pères qui y sont, mais de la mau-
« uaise humeur de ceus qui les y mettent e de lincapacité
« de ceus qui y sont mys. Vous scavès que ce sont bons e
« simples prestres réfugiés de France en Italie, qui ont plus
« besoin d'estre régis que de régir⁷⁰⁵. » Cette fois, Riche-
lieu se décida à répondre. « J'improve l'action de M. de
« Béthune », dit-il ; » j'en ay parlé à M. le Nonce, j'écris
« à M. Bouthillier pour en récrire. Si je pouvois y faire da-
« vantage, je le ferois. En tout cas, M. de Brassac qui y
« ira bientôt (à Rome) fera chaudement ce que l'art de
« M. de Béthune peut reculer. Je suis très-fâché qu'il vous
« veuille mal ; mais, s'il vous en veut, je suis bien aise

« que ce soit, comme vous me le mandez, parce que
« j'ay voulu vous servir. Si vos ennemis dépendent de
« mon assistance, vous en aurez beaucoup, vous assurant
« que rien ne me fera changer la résolution que j'ay de
« vous témoigner en toute occasion mon affection et mon
« service ; et si pour l'avoir fait aux occasions passées, j'ay
« acquis moy-mesme des ennemis, je vous assure que je ne
« supporteray pas seulement leur mauvaise volonté avec
« patience, mais encore avec contentement ⁷⁰⁶. »

Les effets ne suivirent pas les promesses. Quant à la déclaration d'amitié, Richelieu savait bien qu'elle serait sans conséquence, et que la disgrâce du cardinal de Bérulle était désormais certaine. Durant la brillante campagne qui s'achevait alors, le cardinal-ministre n'avait négligé aucune occasion de détruire l'influence de celui qu'il daignait traiter en rival. Il avait écrit à la Reine mère dans les termes les plus propres à diminuer sa confiance. Il avait examiné de très-près la différence de caractère entre le garde des sceaux, Marillac, et le cardinal de Bérulle, pour voir s'il ne serait pas possible, quelque jour, de rompre leur concert, en détruisant leur vieille amitié. Mais s'il avait échoué auprès de M. de Marillac et auprès de la Reine mère, il avait eu plus de succès auprès de Louis XIII. Aussi, lorsque M. de Bérulle, informé du retour du Roi, se présenta pour lui offrir ses hommages, à la manière dont furent accueillis l'exposé de sa conduite, ses conseils sur la marche à suivre vis-à-vis de Monsieur, ses réserves sur la politique générale, il lui fut aisé de voir que désormais sa place n'était plus à la cour. Avec ce ton dénigrant et ennuyé qu'il affectait parfois, Louis XIII dit à Bautru : « M. le cardinal de Bérulle est bonhomme, mais « tout lui fait peur. » Bautru s'empressa d'écrire cette phrase à Richelieu, qui la trouva moins nouvelle qu'elle ne paraissait à son agent : il l'avait si souvent répétée au Roi ! S'apercevant que le mot déplaisait à sa mère, Louis XIII le

redisait avec d'autant plus de persistance.

« Oui, M. de Bérulle est timide ; je ne voudrois pas
« qu'il regardât long-temps un de mes mousquetaires,
« parce que cela le rendroit poltron. » Les créatures de
Richelieu ne se tenaient pas d'aise. « Le verjus
« est bon en cette saison », écrivait le Bouthillier, « il
« n'y a point eu de danger d'en faire un peu tâter à Fran-
« cigène, mais il ne lui en a fallu qu'un petit filet ⁷⁰⁷. » Ce
style ne paraissait pas trop familier à l'impérieux ministre ;
la nouvelle lui était si agréable !

De son côté, M. de Bérulle prit la plume, et, avec moins
d'esprit et plus de tenue que Bautru et Bouthillier, il écrivit,
à l'auteur de sa disgrâce ces simples paroles :

« Le Chesne (c'est-à-dire le Roi) est arrivé en parfaite
« santé. Il m'a tesmoigné e à d'autres mescontentement
« de Francigène. Si cela est utile à Calori (Richelieu), il
« désire le servir à plus d'intérêt que cela. Mais il ne dé-
« sire pas se deffendre, ny se iustifier enuers le Chesne.
« Jusques à présent, il n'a rien fait pour estre en aucune
« opinion dans l'esprit des grands. Il désire beaucoup
« moins y rien faire à l'advenir, en laage, en la condition
« e au dessein qu'il a de servir à Dieu par la voie qu'il
« luy plaira et n'en point choisir luy-mesme aucune. Il
« est donc demeuré muet en sa iustification. » M. de
Bérulle, dans la même lettre, revenait sur les sujets
toujours traités entre lui et Richelieu. Il disait sans détour
que les assurances et promesses depuis si longtemps
demandées pour Puylaurens, Le Coigneux et leur maître,
arrivaient trop tard ; qu'ils étaient à Joinville, et que tout
portait à croire qu'ils ne s'arrêteraient pas là. « Mais
« ie vous l'ay tant de fois escrit, que ie crains de vous
« estre importun. Je sçay bien qu'en bon courtisan, ie
« ne le deurois pas faire, mais ie ne le veux pas estre, et
« i'ayme mieux la qualité de bon et fidèle serviteur. » M. de
Bérulle plaidait encore la cause du duc de Bellegarde,

contre lequel il avait trouvé le Roi fort irrité ; il maintenait le jugement favorable qu'il en avait toujours porté ; puis il signalait au ministre le bruit qui courait à la cour, que le garde des sceaux aurait perdu ses bonnes grâces. Comme le grand moyen de les conserver était de ne se mêler des affaires que dans la mesure où le permettait Richelieu, M. de Bérulle assurait ce dernier que M. de Marillac n'avait rien connu par lui des intrigues de Monsieur : que, du reste, « le garde des sceaux, bien loin de
« s'attendre à une disgrâce, croyoit avoir toute la con-
« fiance de Calori et apporter le secret de ses intentions
« sur l'estat des affaires présentes⁷⁰⁸. »

Quelques mots de cette lettre, si modérée pourtant, piquèrent au vif Richelieu. Il répondit à M. de Bérulle
« qu'il n'avoit jamais connu que le Roi fût mal content de
« lui, qu'il savoit assurément qu'il ne le pouvoit estre de
« ses intentions et de sa volonté, mais que bien s'estoit-il
« aperçu qu'il n'avoit pas envie de suivre les conseils qu'il
« lui avoit donnés au sujet dont il étoit question : que lui
« (Richelieu) tomboit tous les jours en pareils inconvé-
« nients et s'estimoit heureux quand, de quatre proposi-
« tions, deux étoient agréables ; qu'au reste, il le supplioit
« de croire que rien ne lui étoit utile et ne pouvoit tant
« satisfaire son esprit que ce qui étoit avantageux à ses
« amis ; que son bien ne consistoit point au mal d'autrui,
« mais qu'il pensoit pouvoir dire sans présomption, qu'il
« avoit quelque chose de plus solide dont beaucoup de
« gens pouvoient être témoins et lui meilleur qu'aucun
« autre. Que comme sa sincérité lui étoit connue, la sienne
« ne lui pouvoit être cachée ; qu'en son particulier, il ne
« faisoit, grâce à Dieu, rien pour être bien dans l'es-
« prit des grands que ce qu'il estimoit le devoir bien
« mettre avec celui qui en étoit le maître. Que pour l'af-
« faire de Monsieur, il étoit impossible de donner des
« conseils de loin, vu que souvent les fondements en

« étoient changés devant qu'ils arrivassent, et que le Roi
« avoit un si bon conseil auprès de lui qu'il n'estimoit se
« devoir mêler de rien ajouter à leurs pensées en ce
« sujet⁷⁰⁹. »

Ce bon conseil n'était plus M. de Bérulle. Il ne se pouvait faire aucune illusion sur les dispositions du Cardinal à son endroit, et, si grande que fût sa charité, elle n'allait pas jusqu'à l'aveugler sur les manœuvres qui avaient préparé sa disgrâce. En réponse à la lettre hautaine et sardonique de Richelieu, le cardinal de Bérulle se contenta d'écrire :
« Je ne vous mande rien des affaires de Mon-
« sieur. Je m'en suis entièrement démis entre les mains
« de 100 ⁷¹⁰, sitost qu'il a esté arrivé. Je lui ay dit ce que
« i'en croyois et craignois. Je lui ay adressé ceus qui s'a-
« dressoient à moy, et lorsque 81 (Bellegarde) est venu,
« ie l'ay prié de conférer luy-même avec 100, lequel me
« semble croire maintenant qu'il tend vraiment à acco-
« moder les choses. On m'accusoit icy de vouloir me
« rendre maistre de cette affaire. Je vous assure que ie
« n'y ay pas pensé : et que si plus tost un semblable à 100
« en la confiance de 52 (la Reine mère) et de 67 (Riche-
« lieu) feust arrivé, ie l'eusse fait à l'heure mesme ; mais
« i'eusse cru manquer à Dieu, à l'Estat et à ceus que i'ay
« nommés, si ie l'eusse abandonnée à ce qui estoit par
« deça. C'est », concluait M. de Bérulle, « une affaire plus
« importante en ses suites qu'il ne paroît, et tous ne doi-
« vent pas en sçavoir les plis et les replis. Et ie vous avoue
« que ie crains encores que vous n'ayez trop tardé à vous
« y appliquer⁷¹¹. »

Le jour même où le cardinal de Bérulle réitérait pour la dernière fois cet avertissement au cardinal de Richelieu, le Roi, inquiet des mouvements de son frère, lui renvoyait le duc de Bellegarde, selon les conseils depuis longtemps donnés par M. de Bérulle et dédaignés par Richelieu. On pensait que Monsieur aurait attendu Bellegarde à la

frontière. Il n'en fut rien. Quand celui-ci arriva, Gaston avait quitté Ligny et recevait à Nancy l'accueil empressé que le duc de Lorraine, docile aux leçons de la duchesse de Chevreuse, préparait à tous les ennemis de Richelieu 712.

CHAPITRE XI.

MORT DU CARDINAL DE BÉRULLE.

1629.

Retour du cardinal de Richelieu à la cour (13 septembre).

— Accueil que lui fait la Reine mère. — Sa démission. — Son irritation contre le cardinal de Bérulle. — Refus de celui-ci de signer le traité de paix avec l'Angleterre. — Ses motifs. — Il désapprouve au conseil le traité d'alliance avec les Hollandais. — Nouvelle rupture entre Richelieu et Marie de Médicis, et nouvel accommodement. — Disgrâce du cardinal de Bérulle. — Son aversion pour la cour. — Pressentiments de sa fin prochaine. — Le Roi veut l'envoyer auprès de Gaston. — Il quitte Fontainebleau et arrive malade à Paris (27 septembre). — Il s'arrête à Saint-Magloire — On le transporte dans la maison de la rue Saint-Honoré. — Le mal augmente. — Sa dernière messe et ses derniers moments (2 octobre 1629). — Douleur des Carmélites. — La R. Mère Madeleine de Saint-Joseph réclame son cœur. — Il est donné au Grand-Couvent. — La Mère Marguerite du Saint-Sacrement. — La Mère Marie de la Trinité. — La Mère Jeanne de Jésus. — Obsèques du cardinal de Bérulle (4 octobre). — Services dans les différentes maisons de l'Oratoire. — Oraisons funèbres. — Bruits calomnieux répandus contre le cardinal de Richelieu. — Sa lettre au P. Bertin. — Statues élevées en l'honneur du cardinal de Bérulle dans la maison de la rue Saint-Honoré, à l'Institution, au Grand-Couvent. — Leur sort. — Les restes du cardinal de Bérulle. — Ce qu'ils deviennent

pendant la Révolution. — Leur translation au séminaire de Saint-Sulpice. — Lettre de M. Garnier. — Le nouvel Oratoire. — Décret du Saint-Siège. — Conclusion.

A la nouvelle que le grand ministre arrivait dans sa maison de Nemours, toute la noblesse se précipita à sa rencontre. Jamais la petite ville n'avait vu si nombreuse et si brillante compagnie. Sur la route de Fontainebleau, sur celle de Paris, on n'apercevait au loin que carrosses et cavaliers. Le duc de Longueville, qui semblait avoir oublié le récent emprisonnement de sa femme et de sa nièce ; M. de Chevreuse, auquel le rappel de la duchesse n'enlevait rien, de sa bonne humeur ; M. de Montbason, tout Rohan qu'il était ; le comte de Saint-Paul ; M. de la Rochefoucauld, d'autant plus fier de sa duché-pairie qu'elle était plus nouvelle ; M. de Schomberg, maintenant guéri de la mousquetade reçue à Suse ; M. de Marillac, qui paraissait pour la première fois revêtu de la dignité de maréchal ; Bassompierre, élégant, courtois, glorieux comme toujours ; le cardinal de la Valette, désormais habitué à servir celui que la pourpre faisait son égal ; la cour entière était là, empressée, obséquieuse, avide de recueillir une parole, d'obtenir un regard de cet homme, dont elle haïssait plus encore la fortune qu'elle n'admirait le génie⁷¹³.

Dans cette foule illustre, le cardinal de Richelieu eut bien vite discerné, à côté du garde des sceaux sombre et découragé, le cardinal de Bérulle. Il n'en coûtait pas au fondateur de l'Oratoire de dire au ministre victorieux ce qu'il lui avait si souvent écrit : qu'en achevant dans les murs de Nîmes et de Montauban l'œuvre inaugurée par la prise de la Rochelle, il s'était acquis une renommée immortelle. Mais pour la consolider et l'accroître, était-il nécessaire de fomenter, au dedans, la division dans la famille royale, et de soutenir au dehors, en Angleterre et en Allemagne, le parti de la réforme désormais terrassé en

France ? M. de Bérulle ne le pensait pas. A Nemours toutefois, les deux cardinaux n'agitèrent aucune question sérieuse. Tout se borna à des compliments.

Les réceptions terminées, on prit la route de Fontainebleau. C'était le jeudi 13 septembre ⁷¹⁴. La Reine mère attendait Richelieu dans ses appartements, avec la Reine régnante, entourée des princesses, de ses dames d'honneur et d'atours. Nul n'ignorait qu'après des réconciliations, toujours sollicitées par M. de Bérulle, et dont la fréquence même laissait soupçonner la sincérité, Marie de Médicis était maintenant fort irritée contre Richelieu. Elle le rendait responsable du blâme que le Roi semblait infliger à sa conduite dans l'affaire de la princesse Marie ; de la disgrâce imminente qui menaçait le chef de son conseil, M. de Bérulle. Elle le soupçonnait d'avoir poussé sous main le duc d'Orléans au mariage qu'elle désapprouvait, afin de brouiller le fils avec la mère, de les isoler l'un de l'autre, et d'en avoir ainsi plus facilement raison. Quels que fussent les griefs de la Reine mère, il eût été plus digne de n'en laisser rien voir en un pareil moment. Jamais Richelieu n'avait paru si grand, même aux yeux de ses ennemis, et sa grandeur ici se confondait avec celle du Roi et de l'État. Dans l'espace de vingt mois, il avait chassé les Anglais de l'île de Ré, battu deux fois leur flotte, pris la Rochelle, forcé le pas de Suse, sauvé Casal, abattu le parti protestant. Mais comment espérer de Marie de Médicis qu'elle contiendrait jamais l'expression de ses haines et de ses colères ? Aussi, lorsque le Cardinal, suivi d'un cortège vraiment royal, s'approcha de sa souveraine pour lui baiser la main, une inquiète curiosité se peignit sur tous les visages. Quel accueil allait-il recevoir ? L'accueil fut glacial. Richelieu le sentit, et n'essaya même pas de dominer sa violente émotion. Marie de Médicis lui ayant demandé des nouvelles de sa santé. « Je me porte
« mieux », répondit-il, « que beaucoup de gens qui sont

« ici ne voudroient ». La Reine mère rougit, et, jetant les yeux sur le cardinal de Bérulle qui était en costume de cheval, habit court et bottes blanches, elle se prit à sourire. « Je voudrais être aussi avant dans vos bonnes « grâces », poursuivit Richelieu, « que celui dont vous « vous moquez ». On eût dit que le ministre cherchait un éclat. Pour l'éviter, Marie de Médicis lui répondit que l'estime qu'elle faisait du cardinal de Bérulle ne diminuait point les sentiments avantageux qu'elle avait toujours eus pour lui, et que, si elle avait souri, c'était de surprise, à la vue du costume extraordinaire de M. de Bérulle ⁷¹⁵. Loin de se calmer, Richelieu, oubliant toute convenance, se mit alors à parler avec tant de liberté aux deux Reines, de la princesse de Conti et de la duchesse d'Elbeuf, que Marie de Médicis, poussée à bout, finit par lui dire qu'il se rendait insupportable.

A ce moment Louis XIII entrait ; Richelieu alla au-devant de lui, l'entraîna dans son cabinet, lui raconta ce qui venait de se passer, rappela tous ses services et déclara qu'il voulait se retirer. Le même jour, il écrivit à la Reine « qu'il supplioit Dieu de le châtier, sans

« permettre qu'il perdît sa grâce, s'il n'avoit la même
« passion qu'il avoit toujours eue pour son service, et s'il
« y avoit rien au monde qui fût capable de la lui faire
« perdre, mais que, lui déplaisant comme il faisoit, il
« vouloit se tenir criminel, et, en cette considération,
« s'imposer la plus grande peine qui lui pût jamais arri-
« ver, en s'absentant de Sa Majesté ce qu'il la supplioit de
« trouver bon, puisque c'étoit la plus grande marque de
« respect qu'un serviteur pouvoit rendre à son maître,
« que de s'ôter de devant sa face quand il ne lui étoit
« plus agréable ; que les affaires du Roi et les siennes
« étoient, grâce à Dieu, en tel état qu'elles pouvoient
« être conduites par tous ceux qu'il plairoit à Leurs Ma-
« jestés y employer ; qu'au reste, elle considéreroit, s'il lui

« plaisoit, que sa disgrâce favoriseroit assurément le re-
« tour de Monsieur, qui se portoit avec tant de passion à
« sa ruine ». Après cette déclaration, où se mêlaient la
fierté, le sarcasme et le bel esprit, Richelieu rappelait à la
Reine mère que dès l'année passée, « il avoit désiré
« prendre le même remède qu'il cherchoit maintenant à
« son mal, mais qu'elle lui avoit commandé par voie si
« obligeante de ne le faire pas, et d'oublier le sujet qui
« l'avoit porté à cette résolution, qu'ayant toujours été en
« absolue dépendance de ses volontés, il avoit perdu la
« mémoire de l'offense qu'il avoit reçue, et du remède
« qu'il y avoit cherché. Mais que son malheur étant connu
« de tout le monde maintenant, elle jugeroit bien que
« toutes sortes de respects l'obligeoient de faire en cette
« seconde occasion ce qu'il ne fit que penser en la pre-
« mière ». Il lui déclarait donc qu'il voulait quitter toutes
les charges qu'il tenait en sa maison et dans l'État. « Au
« reste », continuait-il, « si son malheur lui avoit fait
« perdre sa bienveillance, il la pouvoit assurer qu'elle ne
« perdrait jamais sa servitude qui lui étoit tellement
« acquise depuis quatorze ans, qu'il avoit l'honneur d'être
« sa créature, que quelque traitement qu'il reçût d'elle,
« toutes ses actions contraindroient les plus grands
« ennemis qu'il pût avoir, d'avouer en leur conscience
« qu'il seroit fidèlement son serviteur jusques au dernier
« soupir de sa vie. » Avec une ironique duplicité, il conjurait
alors la Reine mère de lui accorder une dernière grâce,
celle de lui obtenir du Roi le congé de se retirer,
« sa résolution étant si absolue, qu'il aimeroit mieux
« mourir que de demeurer à la cour en un temps où son
« ombre lui devoit faire peine, puisqu'il n'avoit pu y être
« avec sa confiance lorsqu'il l'y avoit servie très-fidèle-
« ment et heureusement, au jugement de tout le monde et
« au sien propre⁷¹⁶ ».

Une telle lettre n'était point de nature à apaiser la Reine. Sa colère fut si vive que le Roi n'y vit d'abord d'autre remède que l'éloignement de Richelieu. Il en pleura toute la journée, et le P. Suffren, son confesseur, fut si atterré de cette nouvelle, compliquée il est vrai, pour lui, d'une atteinte de choléra-morbus, « qu'il en cuida mourir ». Enfin, « le Roi détrempa par ses larmes la colère de la Reine » ; et elle reconnut, en public du moins, que le seul tort du cardinal était de lui avoir demandé trop tôt son congé ⁷¹⁷. Mais, pour être victorieux, Richelieu n'en était pas moins indigné. Il lui avait fallu faire des protestations auxquelles son ambition se résignait, mais qui révoltaient sa fierté. Plus que jamais il cherchait à perdre les conseillers investis de la confiance de Marie de Médicis ; soit qu'il les soupçonnât de l'avoir desservi auprès d'elle, soit qu'il les crût seulement coupables d'être fidèles à leur souveraine, et de ne pas abdiquer devant lui. M. de Marillac semblait bien ébranlé. Quant au cardinal de Bérulle, sa disgrâce était déjà commencée ; il ne s'agissait que d'y porter le dernier coup. L'occasion s'en offrit à l'heure même.

Le samedi 16 septembre avait été choisi pour la ratification solennelle, par le Roi, de la paix avec l'Angleterre, signée à Suse et publiée sous les murs de Privas. On avait tenu à ce que cette cérémonie se fît avec la plus grande pompe. Les murs de la petite église de Fontainebleau, due à la piété de Louis XIII, disparaissaient sous de riches tapisseries ⁷¹⁸ : l'autel était orné d'un parement superbe, où se voyait, tissée en or et en argent, l'histoire de Joseph vendu par ses frères ; de hautes estrades avaient été dressées pour la noblesse. Le Roi, les Reines, les princesses, les dames et filles d'honneur, la maison du Roi, toute la cour vint assister aux vêpres. Après quoi, l'ambassadeur d'Angleterre ayant été introduit, Louis XIII jura sur le livre des Évangiles, que Richelieu tenait

ouvert devant lui, d'observer fidèlement toutes les conventions arrêtées avec son beau-frère ⁷¹⁹.

Durant cette cérémonie magnifique, on remarquait à côté du cardinal de la Valette, non loin du cardinal de Richelieu, la place vide du cardinal de Bérulle. Malgré les instances du ministre, il était demeuré inflexible.

« Non, Monseigneur », avait-il répondu, « je ne signerai
« jamais un traité dont je croirai que le conseil n'a point
« été pris avec Dieu ⁷²⁰ ». Non-seulement il ne le signa point, mais, par son absence, il voulut protester contre un acte qu'il avait eu la douleur de ne pouvoir empêcher.

A quelque point de vue qu'il se plaçât pour considérer l'alliance anglaise, il ne parvenait pas à en découvrir les avantages. L'Angleterre, depuis qu'une fille de France était montée sur son trône, n'avait cessé de nous susciter en secret des embarras, de nous faire ouvertement la guerre. Sans son appui, les réformés n'auraient point osé lever l'étendard de la révolte, ni entreprendre cette longue campagne inaugurée par le siège de la Rochelle, et terminée par le siège de Montauban. L'intérêt de la France exigeait donc, au jugement de M. de Bérulle, qu'elle imposât à sa trompeuse alliée des conditions plus onéreuses que celles dont le traité faisait mention. Le Roi lui-même, d'ailleurs, était en cause. Sans souci de la foi jurée, Charles I^{er} avait ignominieusement renvoyé tous les Français attachés à la personne d'Henriette, et, docile instrument des folles haines de Buckingham, il s'était permis de traiter la fille de Henri IV de telle sorte que Louis XIII eût été en droit de venger par les armes la dignité méconnue de sa sœur. Le nouveau traité mentionnait, à la vérité, « les articles et contrats de mariage de madame la Royne de la Grande-Bretagne », mais dans ces termes où la diplomatie excelle, parce qu'en laissant croire au public, toujours touché du point d'honneur, qu'on veut beaucoup exiger, ils permettent, si la

raison d'État le demande, de tout céder⁷²¹. Avec l'infortunée Reine, on sacrifiait les catholiques anglais, persécutés au mépris de toutes les promesses de Charles I^{er}, et contrairement aux assurances formelles que Richelieu avait chargé M. de Bérulle de donner à Rome. En signant un pareil acte, le négociateur envoyé par la cour de France au Vatican, le confesseur d'Henriette, le protecteur des catholiques anglais eût menti à sa conscience et à sa foi. Il avait engagé sa parole d'honnête homme et de prêtre vis-à-vis du Saint-Père et de tous les membres du sacré collège : c'était lui qui avait levé les scrupules, dissipé les inquiétudes, réfuté les arguments des cardinaux italiens, moins enthousiastes mais plus clairvoyants que les français ; lui qui avait fait passer dans leur esprit l'espoir dont il était rempli, alors que, dans ce mariage, il saluait l'aurore de la résurrection de l'Église en Angleterre. N'était-il pas, d'ailleurs, poursuivi par le souvenir de cette âme dont Dieu lui avait confié la garde, de cette malheureuse princesse qui réclamait avec tant d'instance son retour auprès d'elle ; de cette Reine vive et inexpérimentée, que ses qualités charmantes exposaient à mille périls ; qu'il sentait seule, sans guide religieux, au milieu d'une cour fanatique, sans autre appui parmi des difficultés toujours renaissantes, qu'un mari dur, étrange, qui l'avait jusqu'alors sacrifiée aux plaisirs de la chasse, aux caprices de quelques favoris ! En même temps, il voyait cette Église d'Angleterre qu'il avait toujours tant aimée, pour laquelle il ne cessait de prier, de travailler, de souffrir, réduite, dans ses malheurs, à ne pouvoir plus seulement espérer le secours de la France. Le marquis de Châteauneuf, qui recevait à Windsor le serment du Roi d'Angleterre, le même jour où le Roi de France le prêtait à Fontainebleau, ne devait se permettre aucune réclamation en faveur des catholiques : ainsi l'ordonnait Richelieu.

Pour calmer sans doute la douleur profonde de M. de Bérulle, le cardinal-ministre lui avait proposé de laisser auprès de la Reine d'Angleterre quelques Pères de l'Oratoire. C'était bien mal connaître leur supérieur que d'espérer le consoler par une faveur domestique. Elle fut d'ailleurs noblement refusée. M. de Bérulle estimait plus à propos, pour le bien des âmes, que tout fût remis entre les mains des mêmes religieux, afin de remédier autant que possible par l'unité d'esprit et de conduite à la division qui n'était déjà que trop grande dans cette Église infortunée⁷²². Le même motif de religion et de paix l'avait rendu, auprès de Richelieu, l'interprète des vœux et des craintes du clergé anglais touchant le choix d'un grand aumônier⁷²³ ; il avait exhorté le cardinal-ministre à ne pas confier cette mission difficile à l'évêque de Bazas, M. de Barrault, et à choisir de préférence le P. Joseph, M. Grellet, M. de Saint-Cyran ou l'évêque de Langres⁷²⁴. Mais à quoi pouvaient aboutir ses démarches en faveur des catholiques, alors que le ministre, de qui tout dépendait, était résolu à les abandonner ? Cet abandon, — déplorable concession au fanatisme anglais, — semblait, de prime abord, d'autant plus inexplicable que la France, victorieuse au dedans de tous ses ennemis, était en mesure de leur imposer au dehors ses volontés et ses lois ; tandis que le Roi d'Angleterre, sans troupes, sans argent, sans espoir d'en obtenir d'un parlement qu'il avait déjà cassé trois fois, aurait été contraint d'accepter nos conditions. Mais qu'importait à Richelieu ? L'Angleterre n'était point sa rivale : c'était la maison d'Autriche qu'il entendait déposséder à jamais du pouvoir qu'elle avait jusqu'alors exercé dans la chrétienté ; c'était elle qu'il allait désormais poursuivre avec toute la puissance de son génie, avec son inexorable persévérance. Devant ce but, présent à son esprit dès son premier ministère en 1619 tout le reste disparaissait. M. de Bérulle n'en était pas à l'apprendre.

Une discussion qui eut lieu dans le sein du conseil quelques jours après la signature du traité d'Angleterre, en éclairant d'un nouveau jour la politique adoptée par le Roi, mit derechef en présence les deux cardinaux.

Depuis deux ans un traité d'alliance avait été conclu entre la France et la Hollande. Mais les succès récemment obtenus par les Hollandais protestants sur les Pays-Bas catholiques rendaient ces premiers difficiles et susceptibles. Ils refusaient de ratifier le traité, tout en exigeant le paiement des secours que, par ce même traité, la France s'était engagée à leur fournir. Déjà cependant des troupes françaises combattaient dans leurs rangs, et si le prince d'Orange, après quatre mois de siège, venait d'entrer dans Bois-le-Duc, nos armes y avaient bien servi. Avant la capitulation qui eut lieu le 14 septembre ⁷²⁵, Louis XIII parlant de ce siège mémorable devant M. de Bérulle :

« Je

« crois, Sire », lui dit avec fermeté le supérieur de l'Oratoire,

« que Votre Majesté me fait l'honneur de me croire.

« aussi zélé et affectionné à son service que pas un de ses

« sujets ; et cependant je désire que Bois-le-Duc demeure

« plutôt à l'Espagne que de passer entre les mains des

« Hollandais, qui en chasseront dès le lendemain les catho-

« liques⁷²⁶. » Richelieu connaissait si bien les sentiments

de son collègue sur l'alliance hollandaise que, dans une dépêche à M. Le Bouthillier, en date du 21 août 1629, il recommandait à celui-ci de parler au Roi des offres de l'ambassadeur de Hollande, mais sans que M. de Bérulle et le garde des sceaux pussent soupçonner qu'on s'occupât de cette négociation ⁷²⁷.

A la nouvelle de l'entrée du prince d'Orange dans Bois-le-Duc, Richelieu, qui jusqu'alors avait traîné les négociations en longueur, eut hâte de les conclure. Sur sa demande, le Roi commanda donc à tous les membres de son conseil

d'examiner sérieusement cette affaire, afin de lui en donner leur avis au premier jour. Ce jour venu, le maréchal de Schomberg, qui prit d'abord la parole, déclara que, dans son opinion, le Roi devait signer l'alliance projetée. Le garde des sceaux, qui parla ensuite, affirma que le Roi pouvait en conscience traiter avec la Hollande ; que tel était du reste l'avis du docteur du Val, une des plus grandes lumières de la Sorbonne. Quand arriva le tour du cardinal de Bérulle, il se contenta de dire qu'il n'était point assez bon théologien pour décider la question. C'était, sous une forme modeste, affirmer l'éloignement invincible que lui inspirait la politique désormais en honneur dans les conseils du Roi.

Le cardinal-ministre était déjà fort blessé que par deux fois en moins d'une semaine, M. de Bérulle eût osé résister à ses sollicitations et combattre ses desseins, quand une violente altercation qu'il eut avec la Reine mère, porta sa colère à son comble. L'occasion en fut des plus minimes. Marie de Médicis s'étant permis de donner une abbaye à Vautier, son premier médecin, sans en parler à Richelieu, celui-ci, qui haïssait Vautier⁷²⁸, vint se plaindre, en termes très-aigres, de n'avoir pas été consulté. D'un ton indigné, la Reine mère lui demanda s'il prétendait qu'elle eût besoin de son consentement pour accorder la moindre grâce : elle ajouta qu'elle recourait à ses conseils quand il lui plaisait ; mais qu'il se trompait fort s'il pensait qu'elle voulût devenir son esclave et se priver de la liberté de faire du bien à ses serviteurs.

Richelieu s'inclina et sortit. Il était à peine rentré dans ses appartements qu'un valet de chambre lui remettait un billet par lequel la Reine lui ôtait la surintendance de sa maison. Le cardinal porta aussitôt le billet au Roi, et lui déclara que, du moment où il perdait la charge de surintendant de la maison de la Reine, il ne pouvait demeurer à la cour, où il ne serait plus regardé que comme

un serviteur ingrat et perfide. Louis XIII s'interposa de nouveau et parvint, par ses supplications, à fléchir une fois encore la colère de la Reine. Richelieu resta premier ministre du fils et surintendant de la mère.

Mais à la suite de ce nouvel éclat, son aversion pour M. de Bérulle ne connut plus de bornes. Convaincu que le pieux cardinal usait de son influence sur la Reine mère pour indisposer cette princesse contre lui, Richelieu résolut de bannir de sa présence ce défenseur obstiné des infortunes royales, cet avocat incommode du droit sacrifié. L'expérience lui avait appris combien il est malaisé de conserver les faveurs de la cour quand on en demeure éloigné : combien au contraire il est facile de ruiner dans l'estime d'un maître soupçonneux des serviteurs qui ne peuvent plus élever la voix pour se défendre. Il insista donc pour que le Roi donnât au cardinal de Bérulle l'ambassade de Rome, cet honorable exil des ministres gênants. Le saint prêtre n'y aurait probablement pas mis d'obstacles. Dans une lettre qu'il écrivait au P. Bertin, à un moment où il se voyait chef du conseil de la Reine et en grande faveur : « Je vous prie », disait-il, « d'offrir à Sa

« Sainteté tout ce que je lui dois ; lui demander pour moi
« sa bénédiction ; l'assurer de ma volonté perpétuelle à
« servir l'Église et le Saint-Siège ; lui dire que je désire
« accomplir tous les devoirs de ma nouvelle condition ;
« que je ne suis attaché ni à dessein, ni à œuvre particu-
« lière, ni à aucun lieu ; que si Sa Sainteté me jugeoit
« aussi utile à Rome qu'en France, j'aimerois mieux Rome
« que France⁷²⁹. » Si donc Urbain VIII avait dit un seul

mot, M. de Bérulle, le considérant comme un ordre, serait parti sur l'heure. Mais le Pape se tut, et à Paris nul ne se trompa sur le motif qui inspirait, en cette circonstance, le premier ministre. Inquiets d'une disgrâce si dommageable, pensaient-ils, à la Religion et à l'État, les amis de M. de Bérulle le conjurèrent de se relâcher un peu

de son implacable franchise. « Non, non », leur répondit-il, « je n'en
« ferai rien. Je dois droiture et vérité dans mes paroles et
« dans mes actions ; je ne veux agir que dans cet esprit.
« Je suis prêt, pour la gloire de Dieu et de son Église, de
« donner mon sang. » Et, pensant à cette mort qui
approchait et dont il sentait déjà en lui le secret travail :
« Je
« dois », ajouta-t-il, « et je veux agir en tous les moments
« de ma vie, comme si c'était le dernier et que je fusse
« prêt à être jugé de Dieu : voilà à quoi je vise, non à vos
« raisons et craintes humaines qui le plus souvent occupent
« trop nos esprits et les empêchent de travailler droite-
« ment aux œuvres de Dieu ⁷³⁰. »

Le spectacle que lui offrait la cour ne servait qu'à accroître son désir de n'y plus paraître. Lorsque le soir, après d'inutiles efforts pour faire entendre la vérité au Roi, pour défendre la justice dans ses conseils, pour établir la paix dans sa maison, pour reconnaître le chemin à suivre parmi tant d'intrigues, il rentrait chez lui triste et déçu, on l'entendait se répéter à lui-même : « 0 inutilités ! inutilités ! » Et, jetant les yeux sur sa soutane rouge :
« Eh ! quoi, Seigneur », disait-il, « m'avez-vous fait cardinal
« pour choses si basses ! Oh ! que j'aimerais bien mieux
« être retiré en un petit coin à écrire de vos mystères, à
« les contempler, à les adorer, que d'être au milieu de ce
« misérable monde où il n'y a qu'iniquité et où le moindre
« mal qu'on y fasse est de perdre beaucoup de temps. »
— « Seigneur », disait-il encore, « quel est votre dessein
« sur moi et qu'est-ce qu'il vous plaît que je fasse ? Vous
« savez que je n'ai ni recherché ni désiré cette dignité et
« ces emplois qui en sont la suite, qu'au contraire je les
« ai fuis autant que j'ai pu. » Aussi son désir eût-il été de se
démettre de tous ses honneurs, de toutes ses charges,

même du généralat de l'Oratoire, et de se retirer à Notre-Dame de Lorette afin de s'y préparer à la mort.

La mort était trop prochaine maintenant pour lui permettre cette halte entre la terre et le ciel. Qu'en était-il besoin d'ailleurs ? Sans cesse il songeait au jour dont il saluait l'aurore comme celle de la véritable vie. Cette pensée n'avait rien en lui de l'amertume qui si souvent l'accompagne. Non-seulement les hommes, mais la nature, mais tous les êtres lui inspiraient des sentiments plus intimes, plus attendris que jamais. Le voile commençait à se déchirer. Dans toutes les créatures, il voyait l'empreinte de l'action de son Dieu ; toutes lui parlaient de son Sauveur. Comme il demeurait dans le palais, proche de la volière du Roi, il prenait plaisir à considérer les petits oiseaux et à leur faire jeter des raisins. « Donnez-

« leur cela en l'honneur de Celui qui les a créés », disait-il à son domestique. Un jour qu'il se promenait dans la forêt, il rencontra des gens qui revenaient de la chasse et qui rapportaient à la ville un lièvre vivant. Il le leur acheta et le mit en liberté. Sans doute, tandis que le pauvre animal s'enfuyait à travers les bruyères, M. de Bérulle pensait à une plus noble rédemption, et il élevait son esprit vers Celui dont la miséricorde infinie allait bientôt le délivrer lui-même des filets des chasseurs⁷³¹. Aussi son âme ne lui paraissait-elle jamais assez pure. Il en effaçait par une confession journalière les moindres taches, et par un redoublement d'amour pour les mystères de Jésus enfant, il semblait vouloir le posséder entre ses bras, comme le saint vieillard Siméon, avant que d'entonner l'hymne du départ.

M. de Bérulle n'aspirait donc qu'à s'éloigner de Fontainebleau pour venir au milieu des siens se préparer à les quitter, lorsque Louis XIII, averti par quelques gentilshommes qu'il avait envoyés à Nancy, que Monsieur déclarait ne vouloir traiter de son retour qu'avec le supérieur de l'Oratoire, lui ordonna de se rendre auprès du

duc d'Orléans. Vainement. M. de Bérulle essaya de décliner cette mission : ses excuses ne furent pas agréées. Il ne se défendait du reste que par pure déférence ; il savait bien qu'il n'arriverait pas jusqu'à Nancy. Fioraventi, son secrétaire, l'ayant prié de tenir un de ses enfants sur les fonts avec la Reine mère, il s'excusa d'abord sans donner de raison. Puis, comme Fioraventi le pressait, il lui demanda l'époque du baptême, et sur sa réponse qu'on l'avait fixé au mois d'octobre : « Priez-en M. le nonce », répondit-il, « car pour moi, je ne serai plus au monde dans ce

« temps-là. » Après quoi il se rendit chez le cardinal de Richelieu, dîna à sa table, prit congé de lui, et quitta Fontainebleau. C'était le jeudi 27 septembre 1629.

A peine était-il en route que la fièvre le saisit. Elle devint bientôt si violente, et il était si oppressé en arrivant à Paris, qu'au lieu de descendre jusqu'à la rue Saint-Honoré, il dut s'arrêter dans la maison de Saint-Magloire, devenue depuis peu, grâce à l'inépuisable libéralité de la marquise de Maignelay et du P. de Gondy, son frère, la maison de l'Institution. Il passa la soirée et la nuit sur ces hauteurs du faubourg Saint-Jacques que tant de souvenirs rendaient chères à son cœur. Au bord de la tombe, il lui était doux de saluer d'un dernier regard ces lieux où le Carmel et l'Oratoire avaient trouvé leur berceau.

Le lendemain seulement, on transporta le cardinal à la maison de la rue Saint-Honoré. La fièvre était toujours aussi forte, la faiblesse extrême, l'oppression persistante. On pensa qu'une saignée le soulagerait. Il se contenta de dire que ce remède n'en serait pas un et ne servirait qu'à lui ôter plus promptement le reste de chaleur qui l'animait encore. Tous les Pères de l'Oratoire étaient accourus. auprès de leur saint fondateur et assistaient, consternés, aux progrès du mal. Voyant l'impuissance des médecins ordinaires, ils supplièrent M. de Bérulle de trouver bon qu'on envoyât chercher un docteur fort habile qui

malheureusement n'habitait pas Paris. Le cardinal hésita d'abord, puis comme ils insistaient, il leur dit avec bonté :
« Ma vie n'est point à moi : elle est à l'Oratoire et aux Carmélites, prenez avis avec elles et faites ce que vous jugerez à propos ⁷³². » Ils lui demandèrent encore s'il n'avait rien à faire dire à la cour, à quoi il répondit :
« Pour la cour, il n'en faut point parler : tout ce qui y est n'est que vanité. »

Si faible qu'il fût, il était parvenu en réunissant toutes ses forces, à offrir le saint sacrifice chaque jour depuis son retour à Paris. Le lundi, 1^{er} octobre, il dit encore la messe en une chapelle haute, mais avec une peine extrême. Dans l'après-dînée, le cardinal de la Valette le vint visiter et resta fort longtemps, ce qui lui causa une grande fatigue. Néanmoins, dès qu'il fut seul, il fit appeler un jeune gentilhomme, depuis peu entré à l'Oratoire, M. de Saint-Pé, pour réciter le bréviaire avec lui ⁷³³ ; sa respiration était devenue plus difficile : entre chaque mot il devait s'arrêter pour reprendre haleine. On le conjura de ne pas prolonger des efforts dont l'issue pouvait être fatale ; il se rendit à la demande de ses fils et acheva mentalement la récitation de ses heures.

Mais toutes leurs instances ne purent obtenir de lui qu'il s'abstînt, le lendemain, de célébrer. Il consentit seulement à ne pas se rendre à la chapelle. On dressa un autel dans la salle d'audience attenante à sa chambre ; et, comme si l'amour dont son cœur était dévoré pour Jésus-Christ eût dû éclater en cette dernière heure de sa vie, il voulut dire la messe votive de l'Incarnation, et devant un tableau où ce grand mystère était représenté. C'était un douloureux et ravissant spectacle que de voir ce prêtre luttant héroïquement contre la mort et ne demandant de vie que ce qu'il lui en fallait pour achever un sacrifice dont il espérait être lui-même la victime avec Jésus-Christ. Mais après avoir lu l'Évangile, en y revenant à plusieurs

reprises, haletant, épuisé, il tomba entre les bras du jeune confrère qui le servait, Charles Le Cointe⁷³⁴. On lui enleva sa chasuble et on le déposa sur un siège ; ses yeux mourants ne quittaient point l'autel. Comme il sentit ses forces se ranimer un instant, il redemanda ses ornements sacerdotaux, et, reprenant le sacrifice au point où il l'avait interrompu, il parvint jusqu'au canon. Les mains étendues sur le calice, il avait récité d'une voix intelligible ces saintes paroles : Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias ; et il s'apprêtait à faire descendre la divine Hostie sur l'autel en protestant de sa propre servitude, lorsque, pour la seconde fois, ses forces le trahirent ; il tomba entre les bras des clercs qui l'assistaient. Malgré la proximité de sa chambre, nul ne songea à l'y transporter. On l'étendit à la hâte sur un petit lit improvisé en face de l'autel.

Son agonie était déjà commencée. Il ne parlait plus et semblait même privé de connaissance. Mais lorsque le P. Gibieuf, supérieur de la maison, vint le prévenir qu'il lui apportait le Très-Saint-Sacrement en viatique, au nom de Jésus-Christ, ses esprits se réveillèrent, et la présence du Verbe incarné lui rendant la parole, il put encore dire d'une voix ferme et dans un transport de joie inexprimable : « Où est-il que je le voie, que je l'adore, « que je le reçoive ! » Le P. Gibieuf le pria alors de bénir la Congrégation. A ce mot, l'humilité le faisant rentrer dans son néant : « Ce ne sera pas moi qui vous bénirai », répondit-il, « mais Jésus-Christ comme principe et comme Père. » Et après s'être un peu arrêté, parce qu'il étouffait : « Comme principe dans la Trinité et comme « Père dans l'Incarnation. » Puis il se tut. On se hâta de lui donner l'Extrême-Onction. Dans leur désolation, ses disciples, prosternés autour de son lit, le conjurèrent de leur accorder une triste et dernière marque de son amour en bénissant une seconde fois la Congrégation. Réunissant

alors le peu de forces qui lui restait, il leva les bras en disant : Ego benedico... Jesus et Maria benedicant eam, regant et gubernent. Ces noms sacrés qui avaient tant de fois réjoui ses lèvres furent les derniers qu'il prononça. Quelques instants après, il allait recevoir des mains de son Sauveur la couronne qui lui était préparée de toute éternité. C'était un peu avant une heure de l'après-midi, le mardi 2 octobre 1629. Le cardinal de Bérulle était âgé de cinquante-quatre ans sept mois et vingt-huit jours.

Tandis que dans la maison de la rue Saint-Honoré les Pères et les confrères de l'Oratoire, agenouillés autour de la dépouille mortelle de leur saint fondateur, ne pouvaient s'empêcher, au milieu de leurs larmes, d'admirer une telle fin et d'en rendre grâces à Dieu, on envoyait prévenir les Carmélites des deux couvents qui, depuis quatre jours, faisaient violence au Ciel pour en obtenir la vie de leur Père, qu'il avait en effet cessé de mourir pour entrer dans la véritable vie. A la nouvelle que Dieu lui reprenait ce qu'elle avait de plus cher ici-bas⁷³⁵, la Mère Madeleine de Saint-Joseph, maîtresse de sa douleur comme de tous les mouvements de son âme, se jeta à genoux, et, adorant le souverain domaine de Jésus-Christ : « Mon Dieu, s'écria-
« t-elle, je vous rends grâces de m'avoir donné le moyen
« de vous offrir ce grand sacrifice en la terre, et je vous
« remercie de m'avoir fait la miséricorde d'en porter l'af-
« fliction avec mes Sœurs. » Mais Dieu, qui avait uni le

père et la fille par ces liens que la mort même est impuissante à rompre, voulut que la Mère Madeleine en fît aussitôt la bienheureuse expérience. Trois heures s'étaient à peine écoulées depuis le moment où le cardinal de Bérulle avait rendu le dernier soupir, que déjà il lui apparaissait plein de gloire et de majesté et lui promettait de l'assister toujours⁷³⁶. La prieure était encore toute ravie de cette visite céleste, lorsque, sur son ordre, la cloche du monastère convoqua les religieuses au chapitre. Quand

elles furent toutes réunies, elle leur déclara que l'intention de M. de Bérulle avait été que son cœur fût porté au monastère de l'Incarnation et y reposât ; qu'il semblait donc à propos qu'elles demandassent aux RR. PP. de l'Oratoire « ce riche

« gage, ce très-précieux et puissant témoignage de l'affec-
« tion singulière dudit révérendissime cardinal envers
« l'Ordre et ce monastère. » On mit aux voix cette proposition et, en y adhérant, les pieuses filles rappelaient avec émotion et avec larmes ce que l'Ordre en général, ce que chacune d'elles en particulier, devaient de reconnaissance à M. de Bérulle et à sa Congrégation. Cet acte capitulaire, scellé du sceau du couvent et signé des anciennes Mères, fut aussitôt envoyé au R. P. Gibieuf avec la lettre suivante

JESUS † MARIA.

« Mon Révérend Père,

« L'amour de Jésus-Christ remplisse votre âme. Je
« vous supplie très-humblement et tous les Révérends
« Pères de votre maison de nous vouloir faire cette grâce
« de nous donner le cœur de Monseigneur l'illustrissime et
« révérendissime cardinal de Bérulle, notre Révérend
« Père supérieur et visiteur, et vous envoie un acte capi-
« tulaire par lequel toutes mes sœurs et moy le demandons
« de toute la force de nostre cœur et de nostre esprit,
« estant d'une personne de qui, après Dieu, nous tenons
« tout ce que nous sommes en Jésus-Christ Nostre Sei-
« gneur. Je scay que ça été sa volonté et qu'il a désiré cela
« pour l'union de ces deux ordres et la gloire du Fils de
« Dieu et de sa sainte Mère, et, en ce subiect nous le dési-

« rons aussy pour cela et afin qu'en cette union nous
« soyons dignes de recevoir ensemble comme enfant de ce
« saint Père, ses bénédictions ; nous vous les souhaitons
« beaucoup à tous et demeurons, mon Révérend Père,
« Vos très-humbles, très-affectionnées et très-obligées
« servantes en Jésus-Christ.

« Sœur MADELEINE DE SAINT - JOSEPH ;
Sœur
« MARIE DE JÉSUS ; Sœur PHILIPPE DE
SAINT-
« PAUL ; Sœur MARIE DE SAINT-HIÉRÔME
737. »

Comme ce précieux héritage avait été promis par M. de Bérulle à la Mère Marie de Jésus, les Pères de l'Oratoire eurent la touchante attention de désigner le P. de Sancy, propre frère de cette religieuse, pour porter aux Carmélites le cœur qui les avait tant aimées. Il fut reçu à la porte conventuelle avec tous les témoignages de la plus tendre vénération. M. du Val prononça un discours sur les vertus de M. de Bérulle et sur les obligations que lui avaient les Carmélites. Chacune d'elles aurait pu lui répondre par plus de larmes qu'il ne leur fit entendre de paroles⁷³⁸. « Maintenant », disait la Mère Madeleine à ses filles, « maintenant que Dieu a pris ce saint
« homme qu'il nous avoit donné pour Père ; cet ange
« qu'il avoit établi pour nostre garde, et qu'il l'a retiré
« avec luy dans le ciel, il nous faut aussy retirer à luy par
« une humilité plus profonde et par une élévation plus
« grande et plus continuelle que jamais ; car, en effet, si
« nous ne faisons un effort, Dieu retirera sa grâce avec
« son saint ⁷³⁹. » Et afin que les actes fussent d'accord avec

les paroles, se rendant au secret désir de ses Sœurs, elle les priva de toute récréation pendant quarante jours qu'elles passèrent dans le silence, dans la pénitence, dans l'adoration devant le Très- Saint-Sacrement.

La même douleur éclata au couvent de la Mère-de-Dieu C'était le Père de son âme, le guide de toute sa vie, celui qui, depuis trente-neuf ans, n'avait cessé de la conduire dans les voies du ciel, que perdait en ce jour la Mère Marguerite du Saint-Sacrement. Mais, comme sa sœur, la Mère Marie de Jésus, alors prieure d'Orléans⁷⁴⁰, la vaillante fille de madame Acarie fit preuve d'une constance égale à sa peine. « Dieu m'a donné ce que je lui ai demandé », dit-elle, « qui estoit d'entrer en religion du temps des saints et plus grands personnages pour prendre naissance parmy eux ⁷⁴¹. » Nul, parmi ces saints, ne lui paraissait plus grand que celui dont le ciel venait de la priver. Elle adora les desseins de Dieu, certaine que pour être dans la gloire, son bienheureux Père ne cesserait point de veiller sur elle et de la protéger.

Ainsi que son amie la Mère Marguerite, la Mère Anne du Saint-Sacrement⁷⁴² était une des filles les plus aimées du cardinal de Bérulle. Lorsque la funeste nouvelle arriva au couvent de Saint-Denis, qu'elle gouvernait alors, Sœur Angélique de Jésus⁷⁴³ voulut préparer sa prieure à ce terrible coup. Mais une lettre l'apprit à la Mère Anne ; levant les yeux au ciel : « Sit nomen Domini benedictum », s'écria-t-elle, puis elle ajouta : « O mon Dieu ! vous l'avez per-

« mis ; que votre volonté soit faite ! Je vous avois prié de
« me retirer la première, vous ne m'avez pas trouvée
« digne d'être exaucée, il ne me reste plus rien à vous
« offrir en ce monde, mais bien que vous me fassiez la
« grâce d'en sortir⁷⁴⁴. » Ayant ensuite rassemblé la communauté, elle adressa aux Sœurs, malgré sa faiblesse et ses souffrances, le plus touchant discours sur les

insignes mérites de celui que Dieu venait d'enlever au monastère, et sur les obligations infinies qu'avaient toutes les maisons de France à la divine Providence qui leur avait donné un si saint prêtre pour les assister et les conduire. Depuis ce jour elle ne fit que languir. Quelques semaines encore, et la fille allait rejoindre le Père⁷⁴⁵.

De toutes ces admirables religieuses, celle que la mort de M. de Bérulle surprit le moins fut la prieure de Troyes, la Mère Marie de la Trinité (mademoiselle d'Hannivel.) Depuis longtemps sollicitée par son supérieur de lui obtenir du ciel la grâce de mourir à l'autel, la Mère de la Trinité avait répondu à M. de Bérulle qu'elle se croyait exaucée. Aussi la joie sembla-t-elle dominer en elle la douleur. Elle établit que dorénavant, le 2 octobre, on chanterait en l'honneur de M. de Bérulle, dans un oratoire dévotement orné, l'office de Jésus conversant, œuvre du serviteur de l'Homme-Dieu : elle pensait « qu'on
« augmentait sa joie et sa gloire accidentelle, en adorant
« et louant Jésus-Christ par les mêmes paroles que son
« esprit et sa grâce lui avaient dictées ⁷⁴⁶. »

A Pontoise, dès que l'on fut informé de la perte que venait de faire le Carmel, les tristes tintements de la cloche appelèrent toutes les religieuses au chœur, où elles récitèrent l'Office des défunts. Le lendemain, la Mère Jeanne de Jésus, prieure, laquelle était cousine de M. de Bérulle, fit célébrer un service solennel, et ce fut le fils du Garde des sceaux, le P. Michel de Marillac, gardien des Capucins de Pontoise, qui prononça l'oraison funèbre⁷⁴⁷.

Le P. J.-B. Gault venait d'arriver à Tours, où il comptait se délasser de ses travaux dans la compagnie de son frère, lorsqu'une lettre de Paris ne leur laissa plus d'autre liberté que celle de mêler leurs larmes. Ils se rendirent sur-le-champ aux Carmélites, pour les informer de leur commun malheur. Au premier mot qu'ils en dirent, la prieure Marie de Saint-Bernard éprouva une telle émotion qu'elle

demeura d'abord sans parole, pleurant et sanglotant. Sa douleur était si profonde, que le P. Gault ne s'occupa plus que de la soulager. Peu de jours après, on fit dans l'église du monastère un service dont le P. Achille d'Attichy releva encore la pompe en y prononçant l'oraison funèbre du cardinal de Bérulle⁷⁴⁸.

Dans tous les monastères du Carmel se manifesta la même affliction, le même ressentiment de la perte incalculable que faisait l'ordre de la sainte Vierge ; la même certitude, douce et inébranlable, que le ciel s'était ouvert pour recevoir cette grande âme, avant même que l'Église eût récité les dernières prières sur sa dépouille mortelle.

On célébra les obsèques de M. de Bérulle le jeudi 4 octobre, dans l'église de la rue Saint-Honoré, sans rien de la pompe qu'autorisait et semblait même réclamer sa haute dignité ⁷⁴⁹. Averties par une lettre circulaire du P. Gibieuf, toutes les maisons de la Congrégation s'empressèrent de rendre les derniers devoirs à leur illustre fondateur. Dans la plupart on prononça son oraison funèbre ⁷⁵⁰. A Malines, le P. Bourgoing fut chargé de remplir cette pieuse mission. Deux jours lui suffirent pour s'y préparer, et malgré ce peu de temps, il s'en acquitta avec l'admiration de ses auditeurs, nous dit Bossuet⁷⁵¹. En France, sans parler des discours d'Edme Martin⁷⁵², du sieur Oudeau, docteur en théologie, possédé du désir de faire des panégyriques « selon les règles de la véritable rhétorique ⁷⁵³ », le P. Lejeune voulut rendre, lui aussi, hommage à la mémoire de « son très-honoré Père ». Il le fit dans des termes touchants, et cet éloge funèbre, malgré trop de diffusion, eut le mérite d'apprendre à ses auditeurs quelques traits ignorés et propres à faire aimer le serviteur de Dieu dont il célébrait les vertus ⁷⁵⁴. L'évêque de Nantes, Philippe Cospeau, ami fidèle du cardinal de Bérulle, ne voulut céder à personne l'honneur de prononcer son oraison funèbre

dans les deux maisons de l'Oratoire à Paris. Le 7 décembre, il fit un premier discours à Saint-Magloire devant un grand nombre d'évêques et devant presque toute la cour. Le dimanche suivant, dans l'église de la rue Saint-Honoré, en présence de la Reine mère, il donna un second discours, où il s'attacha surtout à commenter les dernières paroles du fondateur de l'Oratoire. Mais M. Cospeau était gêné, on s'en aperçoit, par le redoutable voisinage de Richelieu⁷⁵⁵. Une circonstance inattendue imprima un caractère particulièrement émouvant aux honneurs rendus à leur supérieur par les Oratoriens de Marseille. M. de Guise, gouverneur de la Provence, qui assistait, avec toute la noblesse, à l'office funèbre, fit prier, après l'évangile, le prêtre célébrant de vouloir bien s'asseoir, et prononça lui-même l'éloge du défunt avec beaucoup de grâce et d'éloquence⁷⁵⁶.

Ce n'était pas, seulement, en effet, l'Oratoire et le Carmel qui pleuraient la disparition de leur Père. Tous ceux qui, dans la magistrature, dans la noblesse, à la cour, gémissaient sur les divisions de la famille royale et n'épousaient pas aveuglément tous les intérêts de la politique de Richelieu, se demandaient avec anxiété qui oserait dorénavant résister au cardinal-ministre. Cette disgrâce de M. de Bérulle, suivie d'une mort si subite ; la joie indécente que laissaient éclater, jusque dans les antichambres de leur maître, les créatures de Richelieu, leurs outrages à une si sainte mémoire, les uns répétant, par manière de plaisanterie, à qui voulait les entendre, que M. de Bérulle ne serait jamais canonisé, parce qu'il n'était pas mort en état de grâce⁷⁵⁷ ; les autres opposant sa fin prématurée à la certitude dont il se flattait, disaient-ils, de vivre longtemps pour le bien de l'État et de l'Église⁷⁵⁸ ; le silence affecté du Mercure, dont chaque feuille était soumise à l'implacable censure de Richelieu⁷⁵⁹ ; les soupçons calomnieux propagés par les ennemis du

cardinal-ministre, accueillis par la malignité publique, et transformant cette mort inopinée en un empoisonnement ; Monsieur disant à ses affidés, qui ne le gardaient pas pour eux seuls, « que les bons offices de son
« cousin, le cardinal de Bérulle, lui avaient été bien fu-
« nestes, puisqu'il était mort sitôt après ⁷⁶⁰ ; » M. de Marillac, à la nouvelle que son ami venait de lui être enlevé, courant chez Richelieu pour lui rendre les sceaux ; toutes ces circonstances réunies projetaient, du côté de la terre, je ne sais quelle lueur sinistre sur une mort qui, regardée du côté du ciel, était si belle et si glorieuse.

Richelieu, cependant, commençait à s'inquiéter des bruits que ses ennemis faisaient courir, et, de la même plume qui, dans le secret, déchirait la mémoire du cardinal de Bérulle, il écrivit au P. Bertin cette lettre destinée au public :

« Il m'est impossible de vous tesmoigner le déplaisir que
« j'ay de la mort de M. le cardinal de Bérulle qui ne pou-
« voit douter de la sincère amitié que je lui ay tousjours
« portée. Je suis extresmement fasché des calomnies qu'on
« a fait courre et à Rome et en France. Je fais tout ce
« qu'il m'est possible pour les dissiper, faisant voir à tout
« le monde que la grande vertu du défunt et la façon avec
« laquelle nous avons tousjours vescu ensemble, oste tout
« lieu de croire ce que les faux bruits ont répandu avec si
« peu d'apparence. J'honore la mémoire du deffunct et
« feray tousjours un cas particulier de ceux qui le touchent,
« et notamment de la Compagnie qui a pris naissance
« sous sa conduite ⁷⁶¹. »

La marquise de Combalet, nièce de Richelieu, voulut donner, elle aussi, un témoignage public de sa vénération pour le cardinal de Bérulle ; elle fit faire, afin d'y mettre son cœur, un reliquaire d'or qui en avait la forme, et sur lequel étaient gravés les noms de Jésus et de Marie entourés d'une couronne d'épines ⁷⁶².

Malgré ces démonstrations extérieures, personne ne se méprit sur les sentiments véritables du ministre, qui se voyait si à propos débarrassé, non pas sans doute d'un rival, mais d'un témoin incommode, peut-être d'un adversaire dangereux.

Le corps du saint cardinal avait été placé dans un cercueil de plomb et déposé provisoirement sous les voûtes d'une des chapelles de l'église de l'Oratoire, celle de la Passion. Il y demeura jusqu'en 1658. Le 30 septembre de cette année les députés de la Congrégation, réunis pour leur assemblée générale, vinrent de la maison de l'Institution, où ils tenaient leurs séances, à l'église de la rue Saint-Honoré ; ils firent l'ouverture du cercueil, détachèrent le bras droit et le donnèrent à la maison de l'Institution pour y être déposé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. L'année suivante, le R. P. Bourgoing, supérieur général de l'Oratoire, fit l'inhumation du corps en l'église de la rue Saint-Honoré. Il choisit pour cette cérémonie le 21 juillet, veille de la fête de sainte Marie-Madeleine, à laquelle le cardinal de Bérulle avait voué une si tendre dévotion et qui lui avait inspiré son plus beau livre.

Au-dessus des restes du saint fondateur, le P. Bourgoing éleva, en grande partie à ses frais, un superbe mausolée à la base duquel on pouvait lire, sur une grande table de marbre noir, une fort belle inscription ⁷⁶³ gravée en lettres d'or. La statue qui couronnait cet ouvrage était due au ciseau de François Anguier⁷⁶⁴, célèbre par le tombeau de Jacques de Thou, dans l'église de Saint-André des Arts, et par celui de Henri de Montmorency dans la chapelle de la Visitation de Moulins.

Un artiste, plus grand encore peut-être qu'Anguier, Jacques Sarrasin ⁷⁶⁵, travaillait en même temps, sur la demande de l'abbé Le Camus, à un autre monument destiné à l'église, du monastère de l'Incarnation. Sur un

piédestal de marbre blanc, dont la composition sobre et sévère n'a admis pour ornement que le blason des Bérulle supporté par des génies ⁷⁶⁵ et deux bas-reliefs où un ciseau habile a reproduit le sacrifice offert par Noé au sortir de l'Arche, et le sacrifice de la loi nouvelle célébré, par saint Philippe de Néri, le cardinal de Bérulle est représenté, de grandeur naturelle, dans le costume de sa dignité. Son corps agenouillé est porté en avant par l'élan de la prière, et cependant il paraît comme affaissé sous l'action divine qui le presse. Les mains qui tiennent la barrette cardinalice se rejoignent sur la poitrine et expriment, elles aussi, l'ardeur de la supplication et la profondeur de l'anéantissement. Sur ses traits recueillis et pénétrés, dans ses yeux levés vers le ciel respire l'âme du grand serviteur de Dieu. « La tête est d'un naturel parfait, comme Champagne aurait pu la peindre, et d'une grâce sévère qui rappelle Lesueur et Poussin. » Ce marbre est une des belles choses qu'on puisse voir. Il vit, il prie, il adore⁷⁶⁶.

Dans le voisinage du grand couvent, à l'Institution de l'Oratoire, on admirait un troisième mausolée dû à la libéralité de Nicolas Pinetté, trésorier du duc d'Orléans, et au ciseau infatigable de Sarrasin. C'était un carré long, haut de huit à neuf pieds. Sur la partie inférieure se trouvait une urne de marbre noir contenant le bras droit du serviteur de Dieu. Au-dessus on voyait sa statue en marbre blanc. Il y est représenté dans son grand costume de cardinal, à genoux, appuyé sur un prie-Dieu, les mains jointes, la tête tournée vers l'autel, le livre des Évangiles ouvert devant lui. Il contemple et il prie ⁷⁶⁷.

De ces trois mausolées, le premier, celui qui ornait la maison de la rue Saint-Honoré, fut détruit par la Révolution. On n'en sauva que le buste du saint cardinal, qui, confié aux Révérendes Mères Carmélites, a été depuis donné par elles aux nouveaux disciples de M. de Bérulle : ils l'ont placé près de la porte principale de leur chapelle.

Le monument élevé par M. Le Camus dans le monastère de l'Incarnation, après avoir occupé pendant plusieurs années l'une des salles du Musée des monuments français, fut rendu aux religieuses du grand couvent. On le peut admirer dans la modeste chapelle qui a succédé à leur superbe église et dont il fait le plus bel ornement⁷⁶⁸. Placé pendant quelque temps dans ce même musée, où venaient s'entasser les richesses que M. Lenoir disputait au vandalisme révolutionnaire, le mausolée de l'Institution fut transporté, en 1806, par les ordres du duc d'Otrante, dans le collège de Juilly. Il y est conservé avec un soin pieux par les fils du cardinal de Bérulle, rendus depuis peu à cette maison si célèbre dans les annales de l'Oratoire ⁷⁶⁹.

Tandis que l'on parvenait à sauver de la fureur révolutionnaire les monuments élevés en l'honneur du cardinal de Bérulle, sa famille veillait sur ses cendres. Vers la fin de 1793, M. Amable-Pierre-Thomas de Bérulle, ancien premier président du Parlement de Grenoble, d'accord avec les Pères de l'Oratoire, fit enlever secrètement de la maison de la rue Saint-Honoré le corps de leur saint fondateur. On l'entoura de paille, on le plaça dans une petite charrette et on parvint à le cacher dans l'hôtel du président, rue de Grenelle Saint-Germain. Ces précieux restes y demeurèrent jusqu'en 1840. A cette époque, M. Garnier, supérieur de Saint-Sulpice, « ayant appris

« par le bruit public que le corps de l'éminentissime cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, était gardé
« en dépôt dans une cave de l'hôtel de Bérulle »,... « fit de-
« mander à M. le comte François de Bérulle, propriétaire
« de cet hôtel et arrière-petit-neveu dudit cardinal, s'il
« lui serait agréable de céder ce corps au séminaire de
« Saint-Sulpice, pour y être inhumé avec tout l'honneur
« dû à la dépouille mortelle d'un prélat si illustre et si
« vénérable. » M. le comte de Bérulle ayant répondu que rien ne pouvait lui être plus doux que de confier les restes

de son grand-oncle à la société de Saint-Sulpice, ils furent transportés au Séminaire le 13 août 1840. Dès le lendemain, l'ouverture du cercueil eut lieu, en présence de tous les directeurs et d'un grand nombre de supérieurs de province, alors à Paris⁷⁷⁰. On constata que le bras droit avait été enlevé et qu'une large incision avait été pratiquée à la poitrine pour en ôter le cœur, ce qui était parfaitement conforme à la tradition historique. Les chairs qui restaient, ayant été retirées du cercueil, furent enfermées dans une urne de plomb et transportées au Séminaire d'Issy. Là, dans la chapelle du Sacré-Cœur, située sous le pieux et vénéré sanctuaire de Lorette, à côté du tombeau de Marie Olier, sœur du fondateur de Saint-Sulpice, on éleva un petit monument sur lequel fut gravée l'inscription suivante :

IESVS
MARIA
HIC RECONDITÆ IACENT CARNES
EM. CARDINALIS
DE BERULLE
INSTITUTORIS CONGREGATIONIS
ORATORII JESU CHRISTI
DOMINI NOSTRI ⁷⁷¹.

Les ossements, ayant été remis dans un cercueil, furent transportés processionnellement, le 21 août 1840, de la salle où le corps avait été déposé dans le caveau disposé par les soins de Messieurs de Saint-Sulpice. Il est situé au milieu même de la chapelle du Séminaire, et l'ouverture en est couverte par une table de bronze sur laquelle les jeunes clercs appelés par Dieu à l'état ecclésiastique, lisent cette épitaphe, destinée à leur montrer dans le cardinal de

Bérulle le restaurateur de l'ordre sacerdotal en France, et le modèle des vertus qu'il y faut pratiquer.

HIC IACET
S. R. E. CARDINALIS. BERVLLVS
ORATORII. IESV. FVNDATOR
ORDINIS. SACERDOTALIS
EMENDATOR PRÆCIPVVS
CLERICALIS. IVVENTVTIS. INSTITVENDÆ.
IN. GALLIIS. AVCTOR.
QVI. DIVVM. VINCENTIVM. A. PAVLO.
ET. CONDRENVN
DISCIPVLOS. HABVIT.
IPSOS.
OLERII. MAGISTROS. PATRESQ.
POSTREMO.
AD. ARAS. DVM. SACRA. FACERET
PRO. IPSIVS. VOTO. MERITISQ.
ANIMAM. EFFLAVIT.
DIE. II. OCTOBRIS. ANNO. REP. SAL. MDCXXIX
ÆTATIS LV⁷⁷².

La marquise de Puibusque, fille du comte François de Bérulle, ayant adressé à M. Garnier une lettre de remerciements, tant en son propre nom qu'au nom de madame de Reyniès, sa sœur, de madame Adrien de Gelis, sa fille, et des autres membres de sa famille, le supérieur général de Saint-Sulpice lui répondit en ces termes :

« MADAME LA MARQUISE,

« Nous avons reçu avec une bien vive satisfaction la
« lettre si flatteuse pour nous que vous avez pris la peine
« de nous écrire, et par laquelle vous voulez bien nous
« offrir des remerciements, au nom de toute votre famille,
« pour les honneurs religieux que nous nous sommes
« efforcés de rendre aux restes vénérables du cardinal de
« Bérulle, votre arrière-grand-oncle. Nous n'avons fait
« que remplir en cela une sorte de devoir, que nous
« imposait le respect dû à la mémoire de ce grand
« homme, et la reconnaissance que la Compagnie de Saint-
« Sulpice lui doit ; car elle se considère comme un ruis-
« seau venu de l'Oratoire, et, après M. Olier, son fonda-
« teur, elle est redevable de son origine au P. Charles de
« Condren, successeur immédiat du cardinal de Bérulle
« et le très-digne héritier de son esprit. Aussi n'avons-
« nous pas balancé à donner aux restes de ce saint
cardinal,

« la place qu'occupait autrefois le corps de notre fonda-
« teur, lorsque le Séminaire de Saint-Sulpice avait l'avan-
« tage de le posséder, et pour cela nous les avons inhumés
« au milieu même de notre chapelle. Nous nous estimions
« heureux d'avoir pu répondre en cela aux vœux de M. le
« comte de Bérulle ; mais sachant que toute sa famille
« partage sa vive et parfaite satisfaction, nous nous
« applaudissons de nouveau, et nous nous félicitons dou-
« blement, d'avoir ainsi réalisé ses pieux désirs.

« Notre très-honorée Sœur Vincent⁷⁷³, que vous aviez
« chargée d'être l'interprète de vos sentiments dans cette
« circonstance, a bien voulu nous offrir, de la part de M. le
« comte de Bérulle, un portrait en pied de son grand-oncle,
« comme un hommage de la parfaite satisfaction de tous
« ses parents⁷⁷⁴. Après les restes précieux du vénérable
« cardinal, nous ne pouvions recevoir un don qui nous fût
« plus agréable. Nous y avons répondu avec toute la gra-

« titude que nous devons pour un si digne présent, et
« l'avons placé dans le vestibule de notre chapelle, à l'en-
« trée même du lieu où repose la dépouille mortelle du
« vénérable cardinal ⁷⁷⁵.

« Il ne me reste qu'un désir à vous exprimer, c'est de
« vouloir bien nous obtenir, par l'intercession de ce saint
« personnage, la grâce d'imiter les exemples qu'il nous
« a laissés. Cette translation doit faire revivre sa mémoire
« dans le clergé de Paris. Demandez qu'elle soit l'occasion
« qui y fasse revivre aussi ses vertus, et surtout que le
« Séminaire de Saint-Sulpice, qui a le bonheur de possé-
« der son saint corps, possède aussi son esprit et s'efforce
« de marcher toujours sur ses traces. Ce sont les senti-
« ments de toute notre Compagnie et les vœux qu'elle
« forme dans cette circonstance. Daignez agréer les hom-
« mages de respect et de reconnaissance que je vous offre
« de sa part, et nous croire, en Notre-Seigneur et sa très-
« sainte Mère, vos très-humbles et très-obéissants servi-
« teurs.

« GARNIER,
« Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. »

Issy, le 24 septembre, 1840 ⁷⁷⁶.

Douze ans s'étaient à peine écoulés depuis le jour où le vénérable supérieur de Saint-Sulpice exprimait le vœu de voir revivre parmi le clergé de Paris la mémoire du cardinal de Bérulle, et son désir était exaucé au delà de ses espérances. Le 16 août 1852, dans le presbytère de Saint-Roch, le curé de cette grande paroisse, M. l'abbé Pététot, auquel ses vertus et ses talents avaient conquis, avant l'âge, la vénération publique, et cinq ecclésiastiques animés du même esprit que lui, reprenaient le nom

d'Oratoriens. Pendant plusieurs années ces prêtres, humbles, savants, pieux, zélés, travaillèrent silencieusement à reconquérir leur héritage. Enfin, le 22 mars 1864, Rome, bénissant et consacrant leurs efforts, les reconnaissait pour les légitimes héritiers des Oratoriens de France, et donnait ainsi de nouveaux fils au cardinal de Bérulle. Citer ce décret est le plus bel hommage que nous puissions rendre à la mémoire de l'homme illustre et saint dont nous avons essayé de raconter la vie.

« Au commencement du dix-septième siècle, l'éminent
« cardinal de Bérulle fonda, en France, une pieuse Congrégation de prêtres, à laquelle il donna le nom d'Oratoire
« de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et que le Saint-Siège
« favorisa de nombreuses grâces et d'importants privilèges. En effet, cette pieuse Congrégation fut approuvée
« par la bulle *Sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ*, donnée le
« 10 mai 1613 par Sa Sainteté le Pape Paul V ; et le
« 19 novembre 1654, le bref *Ex Romani Pontificis providentia*, expédié par Sa Sainteté le Pape Innocent X,
« confirma de l'autorité apostolique les constitutions de
« l'Oratoire.

« Dans les commencements, cette Congrégation rendit
« les plus grands services à la chrétienté ; mais, à la fin
« du dix-huitième siècle, les troubles lamentables qui
« agitaient la France la renversèrent de fond en comble
« et la dispersèrent complètement. Enfin, elle a été, dans
« ces derniers temps, rétablie sous le titre d'Oratoire de
« Jésus-Christ Notre-Seigneur et de Marie-Immaculée,
« par le prêtre Louis-Pierre Pététot.

« L'œuvre heureusement entreprise par lui ayant la
« même fin que l'ancienne Congrégation, de l'Oratoire,
« lui et ses compagnons se sont proposé de marcher sur
« les traces et d'imiter avec une pieuse ardeur les
« exemples des hommes considérables en science et en
« piété qui s'étaient autrefois enrôlés les premiers dans les
« rangs de cette Congrégation ; et attachés à la Chaire de

« Saint-Pierre par un dévouement tout filial, ils veulent se
« consacrer aux œuvres du saint ministère et s'appliquer
« à la formation des Ecclésiastiques.

« Après avoir déjà fondé trois maisons, le Révérend
« Père Pététot, supérieur général de cette Congrégation
« de l'Oratoire, est venu récemment dans la Ville éter-
« nelle et a humblement supplié Sa Sainteté le Pape
« Pie IX de vouloir bien approuver la Congrégation réta-
« blie par lui et la reconnaître comme l'héritière de celle
« qu'avait fondée le cardinal de Bérulle.

« Sa Sainteté ayant égard aux lettres de recommanda-
« tion données au Supérieur de l'Oratoire par un grand
« nombre d'Évêques de France, a bien voulu, dans une
« audience accordée le 26 février 1864 au pro-secrétaire
« de la Congrégation des Évêques et réguliers, approuver
« la susdite Congrégation sous le titre d'Oratoire de Jésus-
« Christ Notre-Seigneur et de Marie-Immaculée, et la
« soumettant au gouvernement d'un Supérieur général, à
« la réserve de tous droits et juridiction des Ordinaires,
« conformément aux saints Canons et constitutions apo-
« stoliques, la reconnaître et la confirmer comme étant la
« continuation de l'ancienne Congrégation de l'Ora-
« toire ⁷⁷⁷. »

Et maintenant, sera-t-il permis à l'auteur de cette histoire d'interroger, en finissant, le lecteur, et de lui demander ce qui reste dans son esprit des accusations accumulées contre le cardinal de Bérulle ?

La première accusation, la plus spécieuse peut-être, était celle de jansénisme. Pour la soutenir, on invoquait tour à tour la liaison de M. de Bérulle avec les auteurs et les patrons de l'Augustinus, la conformité de ses idées avec les leurs. Pour la ruiner, il a suffi de dire toute la vérité sur les personnes, toute la vérité sur les idées.

Saint-Cyran, Jansénius, la Mère Angélique sont apparus dans ce récit, tels qu'ils étaient lorsque M. de Bérulle les connut, à l'heure où M. du Vergier de Hauranne comptait parmi ses plus intimes amis le P. de Condren que nul n'attaque, saint Vincent de Paul que tous admirent ; où le célèbre docteur de Louvain achevait son Augustinus dans un tel mystère qu'il n'en voulait rien laisser soupçonner au Supérieur de l'Oratoire ; où les Saints et les Papes admiraient à l'envi Port-Royal sortant de ses ruines à la voix jeune et puissante de la Mère Angélique. Et cependant, dès cette époque, nous avons entendu M. de Bérulle confier au P. Gibieuf les craintes que lui inspiraient les audaces et l'orgueil de Saint-Cyran ; nous l'avons vu ne céder qu'après de longues hésitations aux demandes réitérées des Évêques des Pays-Bas, comme s'il redoutait pour ses disciples le voisinage de Jansénius ; nous avons surpris entre lui et la Mère Angélique, au sujet de la direction des âmes, bien des divergences qui n'auraient point tardé à dégénérer en rupture : tout cela dix ans avant que saint Vincent de Paul renonçât à l'amitié de Saint-Cyran, douze ans avant que l'Augustinus vît le jour, seize ans avant que Port-Royal égaré glissât sur la triste pente du schisme et de l'hérésie.

L'exposé des doctrines de M. de Bérulle, l'analyse exacte de ses écrits, ont mis dans un jour plus éclatant encore la fausseté des accusations portées contre lui. Sans doute, il professait pour saint Thomas une respectueuse admiration ; il faisait état de suivre en tous points sa doctrine, et spécialement dans les matières de la grâce. Mais depuis quand le pur thomisme est-il une opinion suspecte ? Qui ne sait les encouragements prodigués par les Papes à l'ordre de Saint-Dominique, qui en est l'infatigable défenseur ? Qui ne se rappelle que l'illustre Benoît XIV, prenant sous sa protection des théologiens bien plus osés que les Frères Prêcheurs, les Ermites de Saint-Augustin, se chargeait de les venger du soupçon de

jansénisme en excitant à la lutte le plus vaillant et le plus savant d'entre eux, le P. Berti ? La question de la grâce écartée, comme elle le doit être, on ne peut que sourire de voir accoler au nom du P. de Bérulle l'épithète de janséniste. Janséniste ! ce directeur des âmes qui n'a rien de plus à cœur que de les conduire à la table sainte, et qui augmente, pour ses chères Carmélites, le nombre des communions déjà permises par sainte Thérèse ! Janséniste ! celui de tous les écrivains français qui a le plus magnifiquement célébré les privilèges, les grandeurs, les gloires de Marie, et que ses adversaires ont dénoncé au Saint-Siège comme poussant sa dévotion envers la Reine du Ciel à des excès vraiment intolérables ! Janséniste ! cet ardent propagateur du culte des Saints, qui compte plus sur l'entremise de sainte Madeleine pour chasser les Anglais de l'île de Ré et pour prendre la Rochelle, que sur les canons de Schomberg et sur le génie de Richelieu ! Quoi donc ! toutes les fois que l'on soutiendra l'une des vérités sur lesquelles s'appuie, pour subsister, une erreur, devra-t-on être confondu avec les errants ? Parce que les jansénistes abusèrent plus tard du mot de « sainte antiquité », était-ce un crime de le prononcer, même avant eux ? De ce qu'ils lisaient les Pères, suivait-il qu'il fallût s'en interdire la lecture ? Parce qu'ils appuyaient à tort leur doctrine sur des passages tronqués de saint Augustin, devait-on fermer à jamais ses traités immortels ? S'il suffit de si peu pour être réputé janséniste, qu'on le dise ouvertement. En attendant, quiconque a lu avec quelque attention le sincère et loyal exposé des faits, conclura, nous en sommes sûr, que bien loin d'encourager Jansénius et ses disciples, et de donner, même avant lui, dans ses erreurs, M. de Bérulle a deviné les hommes et enseigné des doctrines absolument opposées aux principes qu'ils devaient répandre après sa mort.

Le reproche de jansénisme n'est point le seul dont les adversaires de M. de Bérulle se soient efforcés de charger

sa mémoire. Ils l'ont représenté comme un homme toujours prêt à sacrifier le Pape aux Évêques, l'Église à l'État. Ici encore, pour le venger, il suffit d'en appeler à la mémoire du lecteur. Quand avons-nous surpris M. de Bérulle trahissant l'obéissance filiale que catholique, prêtre, cardinal, il devait au Vicaire de Jésus-Christ ? Est-ce dans la fondation de l'Oratoire ? Il est vrai qu'à la différence des Ordres religieux, la Congrégation ne fut pas exempte de la juridiction des Évêques pour passer immédiatement sous celle du Saint-Siège ; mais nous avons vu quel était l'état des esprits en 1611, et de quelle prudence M. de Bérulle avait fait preuve, quel service il avait rendu à l'Eglise en fondant une Société qui, précisément parce qu'elle dépendait des Évêques, ne leur semblait pas suspecte, et qui, par le caractère véritablement orthodoxe et romain de son enseignement, combattait partout les détestables doctrines que Richer s'efforçait de faire prévaloir dans la Faculté de théologie et par elle dans le Parlement et jusque dans l'épiscopat. Richer ne s'y trompa point, et on se souvient de l'opposition mesquine, violente, persévérante que ses adeptes firent aux membres de l'Oratoire, et qui se termina par leur exclusion du sein de l'Université.

Serait-ce dans les conseils de la politique ? Toujours, au contraire, nous avons trouvé M. de Bérulle sur la brèche, défendant les droits de l'autorité ecclésiastique contre les empiétements de la magistrature. C'est lui qui, en 1614, lorsque le tiers état agite la question, toujours grosse d'orages, des rapports de l'Église et de l'État, parvient à obtenir du Roi un arrêt évoquant l'affaire à sa personne, c'est-à-dire la terminant. C'est lui qui, lors de son voyage pour obtenir du Pape la dispense nécessaire au mariage d'Henriette de France, appuie si énergiquement auprès de Richelieu les demandes de la cour de Rome, que le cardinal-ministre le soupçonne de faire échec à la négociation qu'il a pour mission de faire réussir. C'est lui qui, en 1626, durant le séjour en France du cardinal

Barberini, multiplie les démarches pour éviter au neveu du Pape l'humiliation d'avoir échoué, et à la France surtout, les périls d'une rupture avec le Saint-Siège. C'est lui qui, en 1627, au moment où la publication du livre de Santarelli soulève une si furieuse tempête, se donne le plus de mouvement pour rétablir le calme, allant sans cesse de Richelieu à Spada, du Roi au Pape.

M. de Bérulle n'était pas, à la vérité, de ces esprits spéculatifs qui, ne voyant que leurs propres pensées, n'écoulant que leurs seuls désirs, nient les difficultés qui les gênent, et pour lesquels toute solution qui ne cadre pas exactement avec leurs affections ou leurs espérances, n'est rien moins qu'une trahison. Appelé par le Saint-Père lui-même à hâter la conclusion de cette difficile affaire, il ne pensa pas que le respect l'obligeât à en dissimuler les périls, ni sa qualité de fils très-soumis, à se montrer conseiller moins sincère. Bien loin de s'offenser du ferme et libre langage de M. de Bérulle, Urbain VIII l'en récompensa par la pourpre, montrant ainsi en quel honneur la franchise était à Rome et comment on y savait reconnaître le désintéressement des ministres courageux et fidèles, qui ne craignaient point de déplaire quand ils croyaient ainsi mieux servir.

A la double accusation de jansénisme et de gallicanisme, Richelieu s'est chargé d'ajouter de sa propre main une longue suite de crimes nouveaux. Non content de refuser tout esprit politique au cardinal de Bérulle et de le représenter comme un visionnaire qui, sur la foi de sa propre imagination et des rêveries de quelques dévots, se croyait appelé à jouer un grand rôle dans le monde, il s'attaque à son bonneur et laisse peser les plus graves soupçons sur la droiture de ses démarches. Pour ruiner à jamais la réputation du cardinal de Bérulle, Richelieu s'en remettait à la publication de ses Mémoires ; il ne songeait pas à celle de ses dépêches. Les dépêches vengent celui que les Mémoires accusent.

Il est vrai que si, pour ne rien entendre à la politique, il suffisait de ne point partager toutes les vues de Richelieu, le cardinal de Bérulle mériterait l'accusation que lui intente son puissant adversaire. Richelieu poursuivait un triple but : la soumission des huguenots, la réduction de la noblesse, la ruine de la prépondérance espagnole. Dans les négociations multiples que nécessitait ce plan immense, M. de Bérulle servit plus d'une fois efficacement la politique du cardinal. On a vu avec quelle vigueur, au moment où Richelieu lui-même, sincèrement ou non, semblait fléchir, M. de Bérulle ranima le courage de tous et obtint du conseil la continuation du siège de la Rochelle. On se rappelle ses démarches réitérées pour rétablir la concorde dans la famille royale et réduire les grands au devoir. On n'a pas oublié avec quelle généreuse indignation il se plaignait et à Richelieu, et à M. du Fargis, et au marquis de Mirabel lui-même, des lenteurs et de la duplicité du cabinet de Madrid. Mais, d'autre part, il ne pouvait pas comprendre que le fils aîné de l'Église soutînt en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, ces mêmes protestants qu'il écrasait chez lui. Il n'estimait pas qu'il fût ni prudent ni honnête de pousser au désespoir la Reine mère, Monsieur et les grands du royaume. Il ne se consolait pas de voir avec quel calme Richelieu supportait les injures prodiguées à la France par l'Angleterre, tandis qu'il se montrait si indigné de la déloyauté des procédés espagnols. Voilà ce que les dépêches, les pièces les plus certaines nous ont appris des idées politiques de M. de Bérulle. On les peut contester, mais, à coup sûr, elles ne méritent pas le mépris qu'en fait Richelieu.

Comme preuves à l'appui de son accusation générale contre le cardinal de Bérulle, Richelieu articule des faits dont les lecteurs de cette histoire ont déjà pu d'eux-mêmes reconnaître la fausseté. Oui, il est faux que M. de Bérulle se soit entremis de lui-même dans les négociations auxquelles l'appelaient la confiance du Roi et celle de la Reine. Il est

faux qu'à Rome il ait joué un double personnage, engageant tout bas les cardinaux à refuser la dispense qu'il leur demandait tout haut. Il est faux qu'en Angleterre, ses conseils n'aient eu d'autre but que de refroidir Henriette de France à l'égard de Charles I^{er}. Il est faux qu'il ait pris seul sur lui de faire signer par M. du Fargis le traité de Mouçon. Il est faux que, consulté par le cardinal généralissime, il ait donné, au sujet de la prise de la Rochelle, les réponses que celui-ci lui prête. Il est faux que, dans les affaires de Monsieur, il ait eu la conduite ambiguë que lui suppose le cardinal. Jamais M. de Bérulle ne se dispensa d'en référer à Richelieu, de solliciter ses ordres, jamais il ne prit une résolution personnelle, sinon lorsque, pressé par les circonstances ou abandonné à lui-même par l'habile ministre, il se voyait contraint d'agir, presque toujours sûr, en pareil cas, d'être blâmé ou désavoué.

De ces faits et de beaucoup d'autres, s'ensuit-il que le génie politique de M. de Bérulle fût égal à celui de Richelieu ? Nullement, et certes, on ne nous reprochera ni de l'avoir dit, ni de l'avoir laissé entendre ⁷⁷⁸. Mais si nous devons être jaloux de nos gloires, soyons soucieux de la vérité. Plus grand par les qualités qui font les chefs d'empire, mais moins honnête, habitué à voir toute volonté plier devant la sienne, Richelieu n'a pu pardonner à M. de Bérulle de lui avoir résisté. Au bord de la tombe, subitement entr'ouverte, de celui qu'il daignait considérer comme un rival, loin de ressentir aucun mouvement généreux, il a laissé éclater une joie dont ses Mémoires nous ont transmis l'expression, et, dans ces pages célèbres où il prétend laisser à la postérité l'image du cardinal de Bérulle, il a constamment altéré la vérité.

Nous sommes donc en droit de le conclure. Des calomnies amassées contre le cardinal de Bérulle, qu'elles tendent à en faire un janséniste, ou un gallican, ou un

politique espagnol et mystique, aucune ne subsiste devant l'exposé impartial, complet, de ses actes et de sa vie.

Pour présenter au lecteur ce tableau sincère, il a fallu souvent éclairer d'un jour vif et nouveau bien des visages qu'on aurait volontiers laissés dans l'ombre. Charles I^{er} ne s'est pas montré à nous dans la majesté sereine et douce que lui prête la plume de Bossuet ou le pinceau de Van Dyck ; mais l'histoire n'est ni une oraison funèbre, ni un portrait commandé par une cour. Nous avons vu passer sous nos yeux des religieux, des prêtres, des évêques dont le langage, la conduite formaient un douloureux contraste avec la sainteté de leur état : un bienveillant silence à leur endroit eût réjoui bon nombre de lecteurs et évité à l'auteur de ces pages de pénibles récriminations ; mais l'histoire n'est ni une poétique légende, ni un compromis charitable, ni un choix plus ou moins sagace de faits édifiants. Dans le champ du Père de famille l'ivraie se mêle au bon grain ; comment en reproduire l'exacte image si l'on ne peint que des blés jaunissants ? Le procédé, fût-il légitime, ne laisserait pas que d'être singulièrement dangereux. En des jours où si facilement l'histoire dégénère en thèse, le tableau séduisant qu'on se forme du passé rend odieuse la vue du présent. On ne s'en console que par la contemplation d'un avenir fantastique. On rêve, à des conditions impossibles, le retour d'un âge d'or dont le principal inconvénient est de n'avoir jamais existé. Des recherches plus patientes, une science plus désintéressée, une sincérité plus entière en montrant le passé sous son véritable jour, avec ses grandeurs mais aussi avec ses petitesse, avec ses beautés, mais aussi avec ses laideurs, feraient tomber bien des colères et évanouir bien des rêves. *Viam veritatis elegi* : c'était la devise du prophète ; ce doit être celle de l'historien.

Si l'on a apporté tous les soins dont on était capable à peindre d'après nature les contemporains de M. de Bérulle,

on n'a pas fait moins d'efforts pour reproduire les traits de M. de Bérulle lui-même avec une scrupuleuse fidélité. Le lecteur nous rendra cette justice que nous n'avons point cherché à plaire, mais à être vrai. Il nous a semblé que, du haut du Ciel, où, plongé dans les délices de la vision béatifique, il contemple l'éternelle Vérité, et ne voit plus nos agitations et nos ombres qu'à travers l'immuable et splendide lumière du Verbe, celui dont nous essayions de ressusciter la mémoire, se détournerait avec horreur d'une œuvre dans laquelle le respect revêtirait, pour si peu que ce fût, les formes de l'adulation. De tout ce qui pouvait étonner, froisser même dans les vues, les actes, l'attitude de notre héros, nous avons la conscience de n'avoir rien caché.

Qu'en était-il besoin d'ailleurs ? les œuvres sont assez belles, l'homme est assez grand pour n'avoir que faire des ménagements discrets. Les oeuvres lui ont survécu ; nous les pouvons admirer de nos yeux. C'est le Carmel avec les trésors de grâce, de vertu, de sainteté, amassés depuis deux siècles dans ses cloîtres aujourd'hui plus peuplés que jamais. C'est l'Oratoire, aujourd'hui sortant de ses ruines à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, et rattaché de sa main puissante à cette chaîne dont le P. de Bérulle tient le premier anneau.

Quelle foi n'a-t-il pas fallu pour concevoir le dessein de cette double institution ; quelle énergie pour l'accomplir ! Chercher un modèle de vie religieuse en Espagne, se faire en France l'apôtre de la vie mystique, au lendemain de la Ligue, sous le regard railleur des protestants, en présence de la magistrature étonnée ; puis s'adresser aux ecclésiastiques, leur parler de la sainteté, de la sublimité de leur état, les pousser dans les voies de la perfection la plus haute, à une époque où le seul nom de prêtre était synonyme d'ignorant et de débauché, conçoit-on un projet plus audacieux ? M. de Bérulle l'a tenté et il a réussi.

Il a réussi, et, comme nous le disions au début de cet ouvrage, comme le lecteur a pu s'en convaincre, il a imprimé à ses deux œuvres le cachet d'une admirable unité. S'il institue l'Oratoire, s'il pose ainsi la première pierre de tous les Séminaires qui s'élèveront dans la suite et d'où sortira un clergé régénéré, c'est parce qu'il a compris les grandeurs du sacerdoce et la nécessité de lui rendre aux yeux des peuples son prestige et sa puissance. S'il consacre une si large part de sa vie aux monastères du Carmel, c'est parce que le soin des vierges, « cette portion choisie du

« troupeau du souverain Pasteur », est une des plus saintes fonctions du ministère ecclésiastique ; c'est parce que, pour réformer le clergé, il compte bien moins sur ses efforts que sur la prière, et qu'il n'en connaît pas de plus efficace que celle des filles de sainte Thérèse. Cette unité s'impose si victorieusement à son esprit et à son cœur, qu'elle seule explique la part prise par lui aux œuvres plus fragiles de la politique humaine. Si on le rencontre dans les salles du Vatican et au palais de Saint-James, sur la route d'Angoulême et dans les escaliers du Louvre, ce n'est pas certes qu'il rêve de se pousser à la cour, ou qu'il songe à y faire prévaloir quelqu'un des partis qui la divisent. C'est parce qu'il est prêtre, qu'il aime passionnément les âmes et l'Église leur Mère, et Jésus-Christ leur Dieu, et qu'il croit avancer son règne en travaillant à établir une paix durable, à nouer des alliances catholiques.

Sa vie est une comme ses œuvres. Immoler Jésus-Christ à son Père par le sacrifice, le donner aux hommes par les sacrements ; se remplir de Jésus-Christ pour devenir son image, son instrument, son extension, si l'on ose ainsi parler, à travers les âges : voilà le prêtre, et voilà ce qu'a été le cardinal de Bérulle. On peut contester la justesse de quelques-unes de ses vues ; ne point accepter toutes ses doctrines, blâmer telle ou telle de ses démarches, trouver sa figure trop austère ou son esprit trop absolu, on ne lui

contestera pas d'avoir vécu de la pensée, de l'amour du Verbe incarné, d'avoir été possédé par cette pensée et cet amour au point de lui ramener tout le reste, d'y avoir cherché, trouvé le principe de sa vie et de ses œuvres, et, pour tout dire en un mot, d'avoir été un prêtre, un vrai prêtre de Jésus-Christ. Un si beau titre dispense de tous les autres et suffit à sa gloire.

1875. En la fête de sainte Thérèse.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I.

DEUX LETTRES INEDITES DE CHARLES I^{er} (chap. III, p. 123).

Ces deux lettres autographes, conservées au British Museum (Harleian, 6988), sont adressées au duc de Buckingham. J'en dois la communication à l'affectueuse et inépuisable obligeance de M. Gustave Masson, si connu des lecteurs de la Revue des questions historiques.

<i>Texte.</i>	<i>Traduction.</i>
Steenie, I writt to you by Ned Clarke that I thought I would have cause anofe in shorte tyme to put away the monsters ether by attempting to steale away my wife or by making plots with my owen subjects. For the first, I cannot say certainlie whether it was intended, but I am sure it is hindered; for the other, though I have good grounds to belife it, and am still hunting after it, yet seeing daylie the maliciousness of the monsters, by making and fomenting discontentments, in my wife, I could tarie no longer from adverticing of you, that I meant to seeke for no other grounds to casin (?) my monsters, having for	Steenie, je vous écrivis par Ned Clarke que je croyais avoir sous peu un motif suffisant pour me débarrasser des <i>monsters</i> en prouvant soit qu'ils ont essayé d'enlever ma femme, soit qu'ils ont conspiré avec mes propres sujets. Pour le premier grief, je ne peux pas affirmer qu'ils aient eu cette intention, mais je suis certain qu'ils en ont été empêchés; pour l'autre, quoique j'aie de bonnes raisons pour y croire, et que j'en-poursuive encore les preuves, cependant, voyant journellement la malice de ces <i>monsters</i> qui provoquent ou fomentent le mécontentement de ma femme, je ne puis tarder plus longtemps à

this purpose sent you this other letter, that you may, if you think good, advertise the Queen mother with my intention, for this being an action that may have a show of harshness, I thought it was fitt to take this way, that she to whome I have had manie obligations, may not take it unkindlie, and by kwages I think I have done you no wrong in my letter, though in some place of it I may seeme to chyde you. I pray you send me worde with what speed you may, whether you like this course or not, for I shall put nothing of this in execution until I hear from you; in the meane tyme, I shall thinke of the convenient means to do this business with the best mine. But I am resolved it must be done and that shortlie. So longing to see thee, I rest your loving faithful, constant freind.

CHARLES, R.

Hampton-Court, the 20th of
november 1625.

vous avertir, que je ne compte chercher aucune autre raison pour éloigner mes *monsters*. Dans ce but, je vous envoie cette autre lettre, afin que vous puissiez, si vous le trouvez bon, avertir de mes intentions la Reine mère, car cette action pouvant avoir une apparence de dureté, j'ai jugé à propos de prendre ce moyen, afin qu'elle, à qui je dois beaucoup, ne s'en trouve pas blessée. Je crois aussi ne vous avoir fait nul tort dans ma lettre, quoique certain passage ait pu vous faire croire que je vous grondais. Je vous en prie, envoyez-moi un mot, aussi promptement que vous le pourrez, afin que je sache si vous approuvez ce parti, car je n'exécute rien avant d'avoir eu de vos nouvelles; en attendant, je chercherai les moyens les plus convenables et la meilleure mine à faire jouer pour terminer cette affaire. Mais j'ai décidé qu'elle doit être faite, et cela promptement. Désirant ardemment vous voir, je demeure votre aimant, fidèle, constant ami.

CHARLES, Roi.

Hampton-Court, le 20 novembre 1625.

LE MÊME AU MÊME.

(Autographe sans date.)

Steenie, I have hitherto deferred wryting unto you, both because I wanted subject and I thought that you would bee on your way towards me before my

Steenie, j'ai jusqu'ici tardé à vous écrire, tant parce que les sujets me faisaient défaut, que parce que je pensais que vous seriez en route pour me rejoindre avant

letter could reach you. Now I send this bearer to you, as well to answer your letter concerning the Turkish ambassador, as to intreate you not to stay upon incertaintie of winds, but come away as soon as all the armie is shipped which I hope will be before this can come to you. Your jurnees to my sister and France, requires dalie more haste than other, for though my oncle of late has had goode lucke, yet he needs present encouragement, and Mansfeld without instant help dissolves to nothing. As for newes, my wife beginnes to mend her manners; I know not how long it will continew, for they say it is by advice; but the best of all is, they say the monser desyres to returne home; I will not say this is certain, for as we know, nothing that they say can be so. So hoping to see you shortlie, I rest your faithfull, loving, constant freind.

CHARLES, R.

que ma lettre pût vous parvenir. Maintenant, je vous envoie ce porteur, autant pour répondre à votre lettre touchant l'ambassadeur de Turquie, que pour vous supplier de ne pas demeurer si les vents sont incertains, mais de vous en revenir aussitôt que toute l'armée sera embarquée, ce qui, je l'espère, aura lieu avant que ce pli vous parvienne. Votre voyage chez ma sœur et en France devient de jour en jour plus pressé que tout autre, car bien que mon oncle ait eu bonne chance en dernier lieu, cependant il a actuellement besoin d'encouragement, et Mansfeld, sans un secours instantané, se réduit à rien. Quant aux nouvelles, ma femme commence à corriger ses manières; je ne sais combien de temps cela durera, car on dit que cela lui est conseillé; mais ce qui vaut mieux que tout, c'est qu'on dit que le *monser* désire retourner chez lui. Je ne veux pas dire que ce soit certain, car, comme nous le savons, rien de ce qu'ils disent ne peut l'être. Espérant donc vous voir sous peu, je demeure votre fidèle, aimant, constant ami.

CHARLES, Roi.

N° II.

BREFS DU PAPE URBAIN VIII AU P. DE BERULLE.

I.

Bref en date du 23 février 1627 (chap. IV, p. 176).

Inter magna nomina Berullum hoc tempore commemorant Galliæ, cujus ingenium habetur salutare sidus quod lucem regibus ferat et salutem populis portendat. Atque id sane non immerito : exploratum enim est quâ lætitiâ et gloriâ fruerentur potentissima regna, si conatibus consiliisque tuis omnipotens Regum arbiter adjungeret fœlicitatem. Perge, dilecte fili, jacta in Dominum cogitationes tuas, et ipse te enutriet manna cœlestium consolationum. Nunc autem potes tibi ipsi non levem solidæ gloriæ accessionem gratulari. Cum ex Sorbonæ comitiis autoritas B. Petri de temeritatis seditione triumphaverit, inter tam optati beneficii causas laudantur consilia et officia charitatis tuæ. Senatus apostolicus tam salutari catholicæ veritatis victoria triumphans, tibi plaudit, tibi que parem religioni auctoritatem in Gallica regna ab eo petit in cujus manu sunt corda regnantium. Nos certe volumus has ad te pervenire, indices pontificiæ charitatis, litteras apostolicas ; et provinciæ istæ discant religiosi sacerdotibus qui de mandatis Domini loquuntur in conspectu Regum, non modo paratum esse patrocinium cœli, sed etiam plausum christianitatis. Tibique benedictionem apostolicam, etc...

(Ap. BATTEREL, lib. VII, n° 49.)

II.

Bref en date du 28 août 1627 (chap. VI, p. 260).

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Cum nos te, ob ardentem catholicæ religionis zelum, ac alia eximia nobisque cognita insignium virtutum dona, quibus illarum Largitor altissimus personam tuam multipliciter insignivit, ad sublimem cardinalatus honorem, benedicente Domino, promovere intendamus ; idcirco motu proprio, et ex certâ scientiâ ac maturâ deliberatione nostris, te a

quibuscumque votis ac juramentis religionis per te hactenus quomodolibet emissis ac praestitis, nec non aliis similibus vinculis, si quibus ex causâ religionis et de necessitate exprimenda, innodatus extiteris tenore praesentium absolvimus, et totaliter liberamus ; tecumque super illis, ita ut ad eorum, ceu alicujus illorum observationem, vel adimplementum in genere, vel in specie, nullo modo praemissorum occasione tenearis, dispensamus. Præterea tibi sub arctissimo obedientiae præcepto præcipimus et mandamus, ut cardinalatus dignitatem postquam tibi per nos delata fuerit, prompto et alacri animo, quâcumque tergiversatione remotâ eâ qua decet reverentia suscipias, nostramque de tuæ virtutis opinionem, tuâ fideli obedientiâ ratam facias. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 28 augusti ann. 1627, pontific, nostri ann. 5°.

(Ap. BATTEREL, lib. VIII, n° 10.)

III.

Bref en date du 6 septembre 1627 (chap. VI, p. 260).

Dilecte fili, salutem, etc. Innocentia vitæ et rerum prudentia cum tibi jam pridem regale patrocinium conciliaverint, petierunt nuper pontificiam benevolentiam. Quare nos christianissimo regi suffragante, et virtute tuâ suadente, te cardinalem creavimus. Sperat Roma fore ut nunquam sis judicium nostrum dedecoraturus. Nunc autem rubrum biretum volumus ad te perferri per dilectum filium Ascanium Picolomineum cubicularium nostrum, genere et virtute commendatum. Ex eo cognosces quam faustis vocibus, urbs et senatus apostolicus, dignitati tuæ plaudat, tibi que benedictionem nostram, etc. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, die 6^a septemb. 1627.

(Ap. BATTEREL, lib. VIII, n° 12.)

N° III.

RÉPONSE A TROIS AFFIRMATIONS DE RICHELIEU (chap. VII, p. 273, 283).

Richelieu, dans ses Mémoires (liv. XX, t. V de l'édition Petitot, p. 63-64), avance trois affirmations qui auraient pour résultat de rendre le cardinal de Bérulle ridicule, si elles étaient fondées. La première concerne le blocus de la Rochelle, la seconde la date de la prise de cette ville, la troisième l'essai malheureux tenté dans la nuit du 11 mars.

Première affirmation. — « Le sieur de Bérulle lui manda plu-

« sieurs fois (à Richelieu) que la circonvallation étoit inutile, que la

« digue ne serviroit de rien, puisque Dieu vouloit avoir raison de cette

« ville par un coup inopiné et une surprise non prévue, moyen par

« lequel il feroit sentir à ces rebelles la rigueur et la puissance de

« son bras. »

Je ne nie pas que dans une lettre du 11 décembre, M. de Bérulle n'ait dit : « Je ne l'attends pas (la prise de la Rochelle) de l'estacade « et du blocus, mais de quelque effort prompt et inopiné. » Mais Richelieu savait fort bien que trois semaines auparavant, M. de Bérulle lui écrivait : « le nignore pas le blocus e lestacade dont on
« parle, e il ne les faut pas négliger, mais Dieu à mon advis veut

« prendre une autre voye pour faire son effect.... » ; et en postscriptum : « Lame que vous cognoissez dit... que son iugement est

« que la Rochelle ne se prendra pas par le blocus, mais par intelli-

« gence et bien tost, et que toutefois il ne faut discontinuer les

« travaux, puisque l'un apportera l'autre. » (Arch. des Aff. étrang., France, XLIII, fol. 278.)

Ainsi, M. de Bérulle dit qu'il ne faut pas négliger le blocus et l'estacade, qu'il ne faut pas discontinuer les travaux, et Richelieu lui fait dire que « la circonvallation étoit inutile, que la digue ne serviroit de rien. »

Deuxième affirmation. — « Il étoit si fort dans cette opinion

« (que la Rochelle serait prise d'une manière miraculeuse), qu'il

« croyoit savoir par révélation de quelques bonnes âmes, qu'il en fit

« diverses dépêches coup sur coup qui assuroient toutes que la ville

« devoit être prise vers le commencement de février. »

Comme je l'ai remarqué dans mon récit, il ressort des dépêches de M. de Bérulle, qu'à ses yeux, en effet, la Rochelle tiendrait peu de temps ; mais ceci accordé à Richelieu, il convient d'observer :

1° Que si M. de Bérulle expédiait des dépêches coup sur coup à Richelieu, c'étoit pour lui obéir. « Nous obéissons à vos commande-

« ments, en vous mandant ces choses. » (Lettre du 16 novembre.)

— « J'ay reçu la lettre du 23 novembre sur le sujet principal de

« laquelle ie nay rien de plus à dire. » (Lettre du 3 décembre.) —

« Je suys sans lumières, mais non sans pensées, et puis que vous me

« le commandez, ie dois vous les représenter. » (Lettre du 11 décembre.) — « Puisque vous me commandez

absolument vous mander mon avis sur les entreprises proposées, ie vous diré... » (Dépêche de février 1628, Arch. nat., M. 232.) Donc, en faisant des dépêches coup sur coup à Richelieu, M. de Bérulle ne faisait que répondre à ses impérieuses interrogations.

2° Que bien qu'à la vérité, M. de Bérulle ait cru d'abord à la courte durée du siège, et ait répondu aux demandes de Richelieu que le mois de février indiqué par le ministre paraissait s'accorder avec ses pensées, néanmoins autant il se montre positif dans ses affirmations sur l'issue finale du siège, autant il fait de réserves quand Richelieu veut obtenir de lui qu'il précise l'époque de la victoire. « Le iour m'est incognu », écrit-il le 15 novembre 1627. (Aff. étrang., France, XLIII, f. 278.) Et le 11 décembre, après avoir dit que le temps lui semble proche, il ajoute aussitôt : « Mais en choses semblables, on

« doit estre retenu e a iuger e a parler, e se rendre à cette parolle

« du Verbe incarné, mesme enuers ses Apostres : Non est vestrum

« nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate.

« La puissance de cette parolle nous oblige à rentrer dans nostre

« néant. » (Aff. étrang., France, XLIII, fol. 282.)

Ces textes suffisent pour démontrer l'injustice de Richelieu.

Troisième affirmation. — « Pour ne rien oublier de ce qui venoit

« de Dieu, il (Richelieu) fit tenter une entreprise qui seule étoit fai-

« sable, dont il ne réussit autre fruit, sinon qu'elle cuida lui causer

« sa ruine auprès du Roi, et la Rochelle ne fut prise que huit mois

« après, au mois d'octobre, par le moyen de la

circonvallation et de
« la digue. »

L'entreprise dont parle ici Richelieu, est la tentative qu'il fit le 11 mars 1628 « pour pétarder la ville », et le 14 mars pour escalader le fort du Tadon. Or, M. de Bérulle, sur qui il cherche à rejeter la responsabilité de son double échec, non-seulement ne l'a pas poussé à cette tentative, mais s'est efforcé de l'en dissuader, ainsi que je l'ai dit pages 283-284. Le lecteur ne me saura pas mauvais gré néanmoins de citer ici, in extenso, la lettre de M. de Bérulle dont la minute originale se trouve aux Archives nationales. (M. 232, 14.)

Jesus † Maria.

« Puis q. vous me commandez absolument vous mander mon

« avis sur les entreprises proposées, ie vous diré quil me semble

« selon Dieu q. vous deuez en surseoir l'exécution iusques a ce q.

« sa volonté paroisse plus clairement, plus fortement sur icelles. Cest

« le premier exploit de V.^{re} autorité dans les armes. Cest en l'absence

« du Chesne e contre sa volonté. Cest avec de très grandes difficultés,

« cest sans nécessité urgente. Ce qui a esté suggeré ne détermine

« pas précisément quelles entreprises. Le temps en peut faire naistre

« d'autres ou plus raisonnables ou non contredites par ici ; ou sur

« lesquelles Dieu daignera manifester son vouloir plus déterminée-

« ment, ou mesm il le fera en son temps sur quelqueune de celles-ci.

« En semblables matières, il faut estre fort considéré, il ne faut pas
« se commettre absolument, ny agir sur ce seul fondement. Il faut
« veoir la détermination præcise ; il faut veoir la proportion de la
« clarté, de la force dans lesprit avec la difficulté qui est dans la
« chose. Dieu en ses œuvres intérieures aussi bien quaus extérieures y
« met le poids, le nombre e la mesure. Il me semble quil faut prier,
« attendre et veut (?) quon les y observe. En lisle de Ré la nécessité
« faisoit la præcision, car il falloit ou périr ou secourir, on ne pouuoit
« attendre. Icy nest pas la mesme contrainte. le vous supplie donques
« de différer. Il faut a mon aduis prier, attendre, e espérer. »

On ne peut être plus explicite.

N° IV.

SUR LES RAPPORTS DU CARDINAL DE BÉRULLE AVEC DESCARTES (chap. IX, p. 385).

Jusqu'ici, on n'a guère connu les rapports de M. de Bérulle avec Descartes que par les détails renfermés dans la Vie du grand philosophe, par Baillet ; or, à s'en tenir au texte même de Baillet, Descartes n'aurait connu le P. de Bérulle qu'à son retour de la Rochelle, c'est-à-dire en novembre 1628, et il n'aurait pu le voir que dans le courant de ce mois et dans les premiers jours de décembre, puisque

vers la mi-décembre au plus tard, Descartes quittait Paris (t. I, liv. II, chap. XIV, p. 168.)

Il est vrai que l'on peut opposer Baillet à lui-même. Car d'abord, il dit (liv. III, ch. v, p. 193) que « M. Descartes... perdit un excel-

« lent directeur et un ami très-sincère en la personne du cardinal

« Pierre de Bérulle... », et à la page suivante, que « M. Descartes

« avait toujours eu beaucoup de vénération pour son mérite, beau-

« coup de déférence pour ses avis. Il le considéroit après Dieu

« comme le principal auteur de ses desseins... » Or, peut-on croire qu'il ait suffi à Descartes, qui ne se livrait pas facilement, de deux ou trois conférences avec M. de Bérulle pour lui donner sa confiance, au point de s'en remettre totalement à lui de la direction de sa conscience et de sa vie ? En outre, Baillet constate que, dès 1626, Descartes était en relations intimes avec plusieurs Pères de l'Oratoire ; mais, ainsi que je l'ai dit, comment supposer que, venant fréquemment à la rue Saint-Honoré, il ne soit pas entré en rapports avec le général d'une congrégation dont plusieurs membres étaient ses amis ?

Toutefois, ces raisons, si sérieuses qu'elles soient, ne nous conduiraient guère plus haut que l'année 1626, et j'en étais là, lorsque j'ai découvert aux Archives nationales (M. 233), parmi les papiers du P. de Bérulle, un fragment de lettre, sur le verso de laquelle il a tracé quelques lignes relatives au mystère de l'Incarnation, et sur le recto de laquelle on lit ces mots :

Monsieur, vostre bien humble et obéissant
serviteur,

DESCARTES.

De Bloys, ce 4^e octobre 1614.

L'écriture est bien celle de Descartes. L'embarras vient de la date. Doit-on lire 1604, 1614, ou 1624 ?

Ce ne peut être 1604 : Descartes n'avait alors que huit ans. En 1624, il était en Italie, et ne pouvait dater une lettre de Blois. En 1614, il avait dix-huit ans, il venait de « se retirer des compagnies », pour étudier. Rien d'étonnant que vers l'automne il eût fait un petit voyage dans le Blaisois.

De cette fin de lettre se trouvant en la possession de M. de Bérulle dès l'année 1614, faut-il donc conclure que les rapports de Descartes avec le général de l'Oratoire remontent à quatorze ans plus tôt que Baillet ne le suppose ? Je n'ose l'affirmer absolument ; mais cette rencontre m'a paru mériter l'attention des érudits.

N° V.

ÉCLAIRCISSEMENT RELATIVEMENT A UN PASSAGE DES MÉMOIRES DE RICHELIEU TOUCHANT LE GRAND AUMÔNIER DE LA REINE D'ANGLETERRE (chap. XI, p. 484).

« Son aversion (de M. de Bérulle contre les Jésuites) alloit jus-

« ques-là, que l'évêque de Bazas ayant été choisi pour aller en An-

« gleterre servir la Reine en qualité de grand aumonier, il n'y eut

« sorte d'opposition qu'il ne fit contre lui pour l'empêcher d'avoir

« cet emploi, sans y chercher d'autre raison, sinon qu'il étoit pas-

« sionné pour les Jésuites, et que partant il n'étoit pas expédient qu'il

« eut cet emploi, ce qu'il fit savoir non-seulement une fois mais

« plusieurs. » (Mém., éd. Petitot, liv. XX, t. V, p. 75-76.)

Voici les lettres de M. de Bérulle⁷⁷⁹ :

Après avoir, dans sa dépêche du 27 juin 1629, parlé au cardinal de Richelieu des affaires de Monsieur, il continue en ces termes :

« Il (Chateauneuf) m'a dit auoir receu icy plusieurs grandes plaintes

« des catholiques anglais sur l'envoy de l'evesque. Ils (le) tiennent

« du tout en la possession des Jésuites. Il est docte e vertueus, mais

« il est en la réputation publique d'estre tout dans les sentiments du

« cardinal de la Rochefoucault et en la main des Jésuites ; et de

« tout temps, vous scaves l'opposition publique du clergé d'Angle-

« terre à eux. Et maintenant, cette opposition est en telle extrémité

« qu'elle approche du schisme. Si cela vous dispose à un nouveau

« choix, l'evesque de Langres peut estre considéré. Ou peut-estre

« seroit-il mieux de faire un nouuel evesque pour ce seul sujet,

« sans distraire pour cela les autres de leur résidence. En ce cas,

« vous pouveres considérer Grellet, Saint-Ciran, et autres qui sont

« exposés à cette dignité. Vous en auriez bien meilleur marché pour
« le temporel. Dieu veuille que vous en ayez autant de fruit pour le
« spirituel. Au moins vous en auriez plus de repos et de tranquillité.
« Je n'ay point ouvert cette particularité à Hébert tellement que vous
« la pouvez négliger avec la mesme facilité avec laquelle elle vous est
« proposée. Voyant Chasteauneuf en peine, j'ay creu à propos de
« voir son sens là-dessus parce que c'est lui qui doit agir. Il l'approuve
« et la tient plus facile que l'autre. » (Arch. des Aff. étrang., France, XLV, fol. 150.)

Le 23 août, M. de Bérulle écrit de nouveau à Richelieu :
« Il (Chasteauneuf) me dit q.^e sur le refus du roy d'Angleterre, le Chesne
« auoit projeté d'y mettre des capucins, et sans autre pensée ie
« luy repartis qu'il vaudroit mieus y faire aussi euesque le Père a Joseph pour moins varier et maintenir tout en une plus grande
« unité. Il me dit qu'il estoit bien actif, et qu'il ne croyoit pas que
« ce fust vostre intention. » (Arch. des Aff. étrang., France, t. LI, p. 407.)

M. Avenel, d'ordinaire si impartial, se laisse entraîner au sujet de la première lettre par son admiration pour son héros. Il met sur le compte de l'aversion du cardinal de Bérulle pour les Jésuites, les conseils que celui-ci donne à Richelieu. Et comme Tabaraud (t. I, p. 226), et l'édit. des Mémoires de Richelieu (édit. Petitot, liv. XX, t. V, p. 77)

disent que le cardinal-ministre céda aux observations de M. de Bérulle et n'envoya pas en Angleterre l'évêque de Bazas, M. Avenel affirme, et en citant des dépêches du 28 octobre et du 3 décembre, que le refus seul des Anglais put le décider à revenir sur le choix de l'évêque de Bazas. Comment M. Avenel n'a-t-il pas remarqué que ceci prouvait précisément le contraire de ce qu'il voulait démontrer ? Loin de se laisser conduire par une aveugle passion contre les Jésuites, M. de Bérulle a donc été le fidèle narrateur de ce que lui avait dit M. de Chateauneuf et des difficultés des catholiques anglais, puisque Richelieu, qui ne voulait pas céder à ses conseils, a dû fléchir cependant devant l'opposition que son choix trouvait en Angleterre ? (Avenel, t. III, note de la lettre CCXVII, p. 399.)

S'attachant à la phrase sur Saint-Cyran, « Bérulle connaissait peu son monde », observe M. Avenel, « nous croyons qu'en rien Richelieu ne pouvait avoir bon marché de Saint-Cyran. » Bien d'autres que M. de Bérulle, y compris Richelieu lui-même qui certes connaissait son monde, furent longtemps trompés sur Saint-Cyran. Quant au

« meilleur marché pour le temporel », j'imagine que M. de Bérulle parle ici de la pension qu'il aurait fallu servir au nouvel évêque, et qu'on aurait plus aisément contenté le P. Joseph, Grellet ou Saint-Cyran que M. Zamet, qui aurait quitté pour aller en Angleterre un siège tel que celui de Langres. Je ne vois pas qu'ici il fût nécessaire de connaître à fond les hommes pour conclure comme M. de Bérulle.

Ce qui est plus étonnant de prime abord, c'est que M. de Bérulle, inquiet des dispositions de Saint-Cyran, comme le prouve la conversation qu'il eut avec le P. Gibieuf, et que rapporte le P. Rapin, ait songé à lui pour l'épiscopat. Espéra-t-il qu'en poussant cet esprit ardent à l'apostolat il donnerait à l'activité de sa pensée un aliment dont elle avait besoin pour ne pas se perdre ? Saint-Cyran était-il parvenu, dans ces derniers temps, à faire revenir M. de

Bérulle sur ses premières impressions, et à capter de nouveau sa confiance ? En le nommant, sans appuyer, M. de Bérulle voulait-il simplement n'avoir pas l'air de l'exclure, ce qui eût semblé étrange à Richelieu ? Je ne sais. Ce qu'il importe de noter, c'est qu'en 1629 Saint-Cyran jouissait de l'estime universelle, et que le cardinal-ministre ne lui avait rien retiré de son amitié, laquelle remontait à une quinzaine d'années, ainsi que le prouve la lettre suivante dont l'original se trouve aux Archives des affaires étrangères (France, XXVII, p. 6), et qui me semble mériter d'être citée :

« MONSIEUR,

« l'ai différé à vous escrire à cause de l'incertitude de mon parte-

« ment qu'une nouvelle affaire qui m'a obligé de le suspendre, rend

« douteux quand au jour. Attendant que ie m'y resolve i'ay désiré

« vous faire scauoir que ie n'ay rien dit de ce que vous scaués à

« l'homme de Paris : parceque toutes les circonstances m'ont obligé

« a ce silence. le suis tellement disposé au dedans a vous rendre le

« seruice que ie vous doibs que ie me porte à ce qui vous regarde avec

« la mesme circonspection que aux moindres choses on void paroistre

« en vos actions. Si ie suy en tout le reste aussi soigneus de vous

« imiter ie ne seray iamais coupable d'aucun manquement. Comme

« je vous prie bien humblement, monsieur, de croire que ie n'ay point

« de plus grand dessein que de vous faire paroistre que ie participe

« autant de l'immobilité des Anges en la volonté que i'ay de vous

« servir que ie confesse auoir un esprit subordonné au vostre qui

« m'oblige d'estre aussi bien par mes actions que par ma nature,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DU VERGIER DE HAURRANE,

« De Poitiers, ce 19 may 1615.

Au dos :

« A Monsieur,

« Monsieur l'evesque de Luçon.

Remarquons, en outre, que dans sa lettre, M. de Bérulle laisse échapper une phrase qui semble l'expression d'une crainte. En parlant de Saint-Cyran, il dit : « Vous en auriez bien meilleur marché

« pour le temporel, Dieu veuille que vous en ayez autant de fruit

« pour le spirituel. »

N° VI.

ACTE CAPITULAIRE DES RELIGIEUSES CARMÉLITES DU GRAND COUVENT PAR LEQUEL ELLES DEMANDENT AUX PÈRES DE L'ORATOIRE LE COEUR DU CARDINAL DE BÉRULLE (chap. XI, p. 497).

L'original de cet acte est conservé aux Archives nationales (M. 216, G). Nous le transcrivons ici en respectant l'orthographe et le style de ce touchant document.

JÉSUS † MARIA.

Le deuxième jour d'octobre mille six cent vingt-neuf, les sœurs assemblées au chapitre en la forme ordinaire par le son de la cloche, la Révérende Mère prieure a dit et assuré scauoir de bonne part que l'intention de feu Monseigneur Illustrissime et Révérandissime cardinal de Bérulle, leur très-révérand supérieur et visiteur général ordonné par Sa Sainteté, auroit voulu et désiré que son cœur après son décès, fût porté en ce monastère de l'Incarnation et reposa en iceluy, conformément à icelle intention, s'il n'estoit pas à propos de demander ce riche gage très-précieux et puissant témoignage de l'affection singulière dudit Révérandissime cardinal enuers l'Ordre et ce monastère singulièrement, et pour ce s'adresser aux RR. PP. de l'Oratoire et les prier très-instamment de vouloir satisfaire au dessein et intention de mondit seigneur et ensuite à la très-humble demande et suplication qui leur en sera faite par escrit de la part et au nom de tout l'Ordre par ce monastère. La chose mise en délibération sur ce à l'instant, les voix ont esté prises les unes après les autres de toutes les sœurs et toutes en général et en particulier ont témoigné particulière recognoissance enuers mondit seigneur le cardinal pour tant de charités que l'on auoit par cy devant rescues, et tient et tiendra ⁷⁸⁰ à l'aduenir pour singulière, grâce et très-grande bénédiction cette sienne dernière volonté et ont supplié la Révérende Mère prieure d'en escrire aux RR. PP., et en faire la demande en toute humilité et révérence et les assurer que ce très-précieux gage leur est très-cher et sera pour tousiours, et qu'il sera mis en lieu le plus révérand que faire se pourra, les remercier aussy audit nom de la charité qu'ils rendent en ce subiet et pour tout autre envers l'Ordre et les âmes d'iceluy, les priant la vouloir continuer et les assurant qu'elles continueront leurs prières enuers Jésus et sa très-sainte Mère pour la congrégation à laquelle elles se sentent très-obligées et très-liées selon Dieu et par l'esprit de

mondit seigneur qu'elles recognoissent pour leur commun père, et duquel Notre Seigneur s'est voulu servir en l'establissement de ces deux familles et ce promettent que ce coeur en quy elles ont esté sy unis et liés, les unira et servira de moyen à nourrir, fomenter et entretenir l'union qu'elles souhaitent et promettent, espérant mutuelle charité et union de leur part, et l'attendant, ont estimé à propos que la lettre qui leur sera escrite, soit signée des anciennes Mères et qu'extrait soit tiré de l'acte capitulaire et ioint à icelles avec le sceau de la maison et qu'il leur soit de plus promis que le cœur resçu, acte en soit dressé et leur soit pareillement enuoyé pour estre ioint avec la lettre et acte capitulaires. Fait et passé en ce monastère des Religieuses Carmélites sis au faubour Saint-Jaques lès Paris, en témoin de quoy nous auons signé le presant acte de ñ^{re} main, de la Mère souprieure et des plus anciennes.

SEUR MADELEINE DE SAINT-JOSEPH. SEUR MARIE DE JÉSUS. SEUR MARIE DE JÉSUS. SEUR PHILIPPE DE SAINT-PAUL. SEUR MARIE DE SAINT-HIEROSME.

N° VII.

ÉPITAPHE DU CARDINAL DE BERULLE, COMPOSÉE PAR LE R. P. BOURGOING (chap. XI, p. 507).

Nous empruntons cette épitaphe à Tabaraud, qui nous l'a conservée (Histoire du P. de Bérulle, Paris, Egron, 1817, in-8, tome II, p. 321-324).

Petrus S. R. E. Cardinalis de Berulle, Congregationis Oratorii Domini Jesu institutor, et primus ac perpetuus Generalis præpositus, hîc futuram resurrectionem exspectat. At qualis quantusve ? Vir humanâ laude superior, electus quondam ab utero, sanctus à puero, juvenum gloria, senum reverentia, sacerdotum honor, cardinalium splendor,

Ecclesiæ decus, nunc et sidus inter cœlites : atque ut humanis viciniora, patre Claudio Senatore Parisiensi, matre Ludovicâ Seguiérâ, in arce gentilitiâ apud Campanos natus, Parisiis tinctus et renatus Christo, generis utriusque nobilitatem virtutibus auxit, obscuravit, atque in meliorem (quæ Christi servitus est) transtulit. Infusam cum lacte infanti pietatem, insitam puero sanctimoniam, supernè datam adolescenti sapientiam probârunt clanculæ preces, secretæ communiones, furtivæ carnis afflictiones, ipsius adhuc septennis votiva consecratio, pii secessus, verba, scripta quibus vixdum ex ephebis egressus, profunda mysticæ theologiæ arcana penetravit, sodales, quibus exemplo, magistri quibus penè miraculo fuit, conflictus frequentes cum hæreticis, nunquàm sine victoriâ, rarò sine prædâ. Cùm primùm per ætatem licuit, ad presbyteratum, præmisso dierum quadraginta secessu, assumptus, postridiè consecrationis primitia celebravit tanto fervore spiritûs, ut nullâ deinceps die ab altari, nisi semel aut iterùm maris et febris æstu jactatus, abstinerit. Quot, pie Jesu, nobiles utriusque sexûs, etiam magnates, è faucibus inferni, è tenebris hæreseos, è peccatorum fecibus, precibus, verbis, indefessis laboribus, Deo, Ecclesiæ, saluti restituit ! Adeòque semper dæmonibus æquè ac perduellionis hæreticæ ministris formidandus apparuit, ut ejus conspectum neutri ferre possent. Calumniis per decennium impetitus, tandem librum de statu et majestate Jesu, divinam in ejus mysterio sapientiam magnificè tractans opposuit. Sanctimoniales Carmelitas ex Iberiâ traduxit in Gallias, superior et visitator perpetuus à Summo Pontifice datus, spiritu fovit, et ad præcelsæ vocationis apicem ad obitum usque promovit. Zelo instaurandæ pietatis in clero et primævæ in Jesum Deum hominem Religionis, Congregationem Presbyterorum Oratorii Domini Jesu instituit ; ipsius Verbi incarnati personæ addixit, tesserâ servitutis prænotavit, tandem invitatus, sed jussus cum paucis adscitis Presbyteris

inchoavit, anno 1611, et institutor ac generalis superior dictus à Summo Pontifice, ad triginta domicilia per Galliam et extra propagatam vidit, et annis octodecim suavissimè gubernavit. Exinde suggestus, libri, scholæ Jesum Christum ejusque vitam....., status et mysteria crebriùs et clariùs intonuerunt. Ac deinceps, seu institutis ad imitationem piis clericorum sodalitiis, seu novo in clerum Dei afflante Spiritu, facies exterior Ecclesiæ, pietate, modestiâ, doctrinâ, exemplo, cultu, ritibus nonnihil visa est in meliùs immutata. Dissidium Regem inter et augustam matrem Mariam Mediceam acceptus utrique pacis internuncius composuit, atque imminentem toti Galliæ tempestatem bis avertit, factus in tempore iracundiæ reconciliatio. Summum Pontificem regius legatus adiit ineundi matrimonii Henricæ Mariæ à Francia cum Carolo primo, Magnæ Britanniæ rege, dispensationem (ob ejus sectæ discrimen) feliciter obtinuit. Heu ! quâ apud Sedem Apostolicam, apud patres purpuratos, totamque curiam, odoris Jesu Christi fragrantia, angelus aliquandò ipsius ore Pontificis vocitatus. Novæ reginæ datus comes et conscientiæ arbiter, allectis duodecim Compresbyteris cum illâ migravit et in avitâ fide firmavit. Redux et in augustius regis consilium adscitus, curam gessit agendi cum legatis externorum principum, movendi adversüs Hispanos belli perpetuus intercessor, sicut expeditionis Bearnicæ et obsidionis Rupellæ autor præcipuus et constans ; quo ejus consilio unde Religio diù exulaverat, post liminio reversa triumphavit. Ad tanti operis pondus, divino, ut creditur, fato in sacrum cardinalium collegium, inscius et renitens licet, ac votis solutus, paulo ante cooptatus, purpuram induerat in trium recordationem, Passionis Dominicæ, sanguinis pro Christo effundendi et amoris seraphici. Consummatus in brevi complevit tempora multa, et tandem exhaustus viribus, ad ipsas aras, prout optaverat, et pro se à Deo postulari ante quadrimestre fecerat, seipsum victimam immolans, cùm Christum non posset, efflavit animam VI. nonas octob. anno 1629. Ætatis

LV. impertita priùs congregationi benedictione in hæc verba : Oro Jesum ut Principium in Trinitate, ut Patrem in Incarnatione, illam ut benedicat ; et rogatus adjecit : Ego benedico eam ; et Jesus et Maria benedicant, regant et gubernent. Cujus sanctitas quam viventis humilitate latuit, tam post mortem miraculis inclaruit. Posita est illi quasi in genua provoluto statua marmorea in æde Virginum Carmeli suburbii S. Jacobi. Paris., ubi cor ipsius jacet.

N° VIII.

CANONISATION DU CARDINAL DE BÉRULLE.

I. Tous les historiens du cardinal de Bérulle s'étendent sur les miracles opérés par lui, durant sa vie et après sa mort.

Habert, abbé de Cerisy, auquel les Oratoriens avaient confié tous les papiers concernant leur saint fondateur, consacre à ce récit les chapitres XIV et XV du livre III de son Histoire publiée en 1646 (p. 856-907).

En 1649, Louis Dony d'Attichy, évêque de Riez (d'où il fut transféré en 1653 à Autun), dans sa vie abrégée du cardinal de Bérulle, résume le récit d'Habert, en y ajoutant toute l'autorité que lui conférait sa haute dignité dans l'Église et sa qualité de neveu de M. de Marillac. (De vita et rebus gestis Emin. ac Rever. D. Petri Berulli,... lib. duo, auctore Rev. in Christo P. ac D. Lud. DONIO D'ATTICHY, Episc. Regiensi in secunda Narbonensi. Parisiis, S. Cramoisy, 1649, liv. II, cap. VIII. « Idem plurimis post obitum apparet, ac miraculis claret. » P. 142-145.)

Le P. Le Rat, dans sa Vie manuscrite du cardinal de Bérulle, liv. II, chap. XXII, rappelle ces miracles.

Tabaraud, qu'on ne peut accuser d'un excès de crédulité, déclare que « les archives de l'Oratoire de Saint-Honoré contenaient à cet

« égard des preuves authentiques et très-précieuses ». (Tome II, liv. VI, chap. III, p. 169.)

Le P. Perraud enfin, aujourd'hui évêque d'Autun, dit que « l'on

« ne compta pas moins de quarante-cinq miracles opérés par l'inter-

« cession de ce grand serviteur de Dieu, ou par l'attouchement des

« objets qui lui avaient appartenu ». (L'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècle, Paris, Douniol, 1855, I^{re} part., chap. IV, p. 72.)

Les récits et les preuves de ces faits miraculeux ne sont pas tous égarés, comme le croyait Tabaraud. Nombre de pièces y ayant trait se retrouvent dans les cartons concernant l'Oratoire, aux Archives nationales (série M. 234). Les relations authentiques et originales de la Mère Marie de Jésus et de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement, toutes deux filles de madame Acarie et mortes en odeur de sainteté, contiennent le récit de faits extraordinaires, miraculeux, et dont elles se portent les garantes. (M. 220.)

II. Aussi, comme le remarque Mgr Perraud, le P. Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire, n'étonna-t-il personne en France lorsque, dix-neuf ans après la mort du cardinal de Bérulle, en 1648, il écrivit au pape Innocent X, au nom de la congrégation, pour demander avec la canonisation de François de Sales, évêque de Genève, celle du fondateur de l'Oratoire. En 1661, le P. de Lamirande fut envoyé à Rome pour poursuivre le procès. Mais c'était au moment où la question de la souscription du Formulaire, réclamée par l'assemblée du clergé (1^{er} février 1661), et approuvée par arrêt du conseil du roi (13 avril 1661), passionnait tous les esprits. Ce qui touchait de près ou de loin à Port-Royal et aux Arnauld était justement suspect. Or, on se le rappelle, la

tactique des Jansénistes était précisément de représenter le cardinal de Bérulle comme un de leurs modèles et de leurs maîtres. M. de Saint-Amour, docteur de Sorbonne, et tout dévoué au parti, raconte lui-même dans son Journal de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des cinq propositions (1662, petit in-fol., III^e part. chap. v, p. 101), une anecdote qui peint bien cette façon de faire des Jansénistes. Il était question de mettre à l'index les Heures de Port-Royal. « La seconde objection qu'on fait contre

« cet ouvrage est que le cardinal de Bérulle est mis dans le calendrier

« avec la qualité de bienheureux. A quoi on répond que ce n'est pas

« la faute de l'auteur, qui sait bien qu'il n'appartient qu'au Saint-Siège

« de déclarer les saints et les bienheureux, mais une simple dévotion

« que celui qui corrigea la seconde impression de ce livre avoit envers

« le cardinal. » Malgré l'explication, on comprend quelle fâcheuse impression devait résulter d'un fait de cette nature et qui, malheureusement, n'était pas isolé.

Les Jansénistes le sentaient si bien eux-mêmes, que lorsqu'en 1678, sous le généralat du P. de Sainte-Marthe et par l'influence de M. de Harlay, archevêque de Paris, l'Oratoire réagit contre les erreurs de Jansénius, ils ne manquèrent pas d'attribuer à l'intérêt le triomphe des saines doctrines. « Cette congrégation, écrivait le 8 mars 1679 M. de Pontchâteau à M. de Neercassel, évêque de Castorie, au

« moins dans ceux qui la gouvernent, est assez satisfaite de sa dernière

« assemblée, et un des sujets de sa joie est qu'elle espère que, s'étant

« bien mise avec les Jésuites, elle obtiendra plus facilement

la cano-

« nisation de M. le cardinal de Bérulle, son fondateur. Elle l'achètera

« bien cher, si elle l'obtient à ce prix. » (Cité par Sainte-Beuve, Port-Royal, 1860, tome V, liv. VI, p. 176, note.) Néanmoins, on ne voit pas que les Oratoriens aient tenté alors de nouvelles poursuites.

Grâce à Dieu, de nos jours la vérité s'est faite, et la canonisation de M. de Bérulle ne serait un triomphe que pour les fidèles enfants de l'Église.

N° IX.

LES PORTRAITS GRAVÉS DU CARDINAL DE BÉRULLE. (chap. XI. p. 515).

Le type que les graveurs français du dix-septième et du dix-huitième siècle ont le plus généralement reproduit est : soit le portrait en buste peint par Philippe de Champaigne et appartenant à la famille du cardinal, soit le portrait en pied, également peint par Philippe de Champaigne, et conservé aujourd'hui (l'original ? une copie ?) au séminaire de Saint-Sulpice.

C'est ce portrait qu'ont gravé :

1° Nicolas de Platte-Montagne, dans d'assez grandes dimensions. N. de Plate Montagne sculpebat 1661. Morin excudit ⁷⁸¹.

2° Jacques Lubin, Desrochers, Habert et quelques autres, dans des dimensions plus petites.

3° Vérité, sur une petite planche portant la date de janvier 1791, et dont les épreuves ont été tirées tantôt en noir, tantôt en couleur.

Au bas de cette planche on lit le quatrain suivant :

Lorsque de Richelieu l'empire tyrannique
Sous un sceptre de fer prétend tout asservir,
Ce pieux cardinal fonde sa république
Et pour la vérité sait parler et mourir.

Parmi les différents portraits gravés d'après d'autres peintres que Philippe de Champaigne, on peut citer :

1° Un portrait à mi-corps (très-rare) gravé par Jérôme Bachot d'après A. Hérault.

2° Un petit portrait à mi-corps publié par Moncornet et réédité ensuite par Odieuvre.

3° Un autre, un peu plus grand, à mi-corps, gravé par Van Lochoon en 1657.

4° Un petit portrait en buste, gravé dans une bordure octogone par Jaspar Jsac.

5° Un portrait jusqu'aux genoux, dessiné et gravé par Michel Lasne. Il se trouve en tête de la première édition des Œuvres complètes du cardinal de Bérulle. Paris, chez A. Estienne, 1644, in-fol.

6° Un autre, plus petit ; gravé aussi par Michel Lasne d'après l'original reproduit par Moncornet et Odieuvre. La planche de Michel Lasne offre cela de particulier, que la partie du fond qui avoisine la tête est traitée en clair, comme pour figurer les rayons d'une auréole ; fait curieux que l'on pourrait rapprocher du titre de Bienheureux donné à M. de Bérulle dans les Heures de Port-Royal. (Voy. plus haut, p. 549.)

7° Mentionnons enfin l'estampe placée en tête de la Vie de M. de Bérulle, par Habert de Cerisy, laquelle représente la mort du saint cardinal à l'autel. Dans le bas on lit ce distique :

Cæpta sub extremis vivens quæ sacra sacerdos
Non potui, moriens victima perficiam.

La gravure ne tardera pas sans doute à reproduire un portrait nouveau du cardinal de Bérulle. Dans la vaste et belle composition où M. Timbal a représenté l'histoire de la théologie, et dont il vient d'orner l'église de la Sorbonne, le fondateur de l'Oratoire occupe une place d'honneur à côté de saint François de Sales, son ami, de saint Vincent de Paul, son disciple. Cet hommage public rendu au cardinal de Bérulle par un artiste éminent, dans une œuvre qui demeurera, sous les voûtes d'une chapelle élevée par Richelieu, à côté de son tombeau, est une de ces victoires que la vérité et la justice finissent toujours par remporter même ici-bas.

N° X.

DÉCRET DU SAINT-SIÈGE RÉTABLISSANT LA CONGREGATION DE L'ORATOIRE (chap. XI, p. 517).

Initio sæculi decimi septimi ortum habuit in Galliis, curante eminentissimo cardinale de Berulle, pia presbyterorum Congregatio ab Oratorio Domini Nostri Jesu Christi nuncupata, quæ pluribus apostolicis gratiis et favoribus aucta et decorata fuit. Nam SS. Paulus V piam hanc Congregationem per Bullam, cujus initium Sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ, die decima maii 1613 approbavit, ejusdemque constitutionibus, postea litteris a S. S. Innocentio X in forma brevis incipientis Ex Romani pontificis providentia die decima nona novembris 1654 expeditis, apostolica pariter approbatio accessit.

In primordiis suis memorata presbyterorum Congregatio maxima Christianæ Reipublicæ attulit emolumenta ; ast, sæculo decimo octavo exeunte, ob luctuosissimas Galliarum perturbationes eversa penitus et dissoluta fuit, donec postremis hisce temporibus eamdem sub titulo ORATORII DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI ET IMMACULATÆ VIRGINIS MARIÆ restituit presbyter Aloysius Petrus Petetot, qui quidem consilii sui feliciter a se suscepti eum sibi finem statuit, in quem pristinae Congregationis ratio spectabat, ut novi nimirum socii vestigiis insistentes, et exempla æmulantes virorum doctrina et pietate præstantium, qui primi Congregationi nomen dederant, B. Petri cathedræ fideliter adstricti ac obsequenter subjecti, sacri ministerii officiis et clericorum institutioni sese devoverent.

Prænominatus sacerdos Petetot enunciatae piæ Congregationis nunc superior generalis tres jam piæ domos erexit, ac nuper in Urbem veniens a SS^{mo} Domino Nostro Pio Papa IX suppliciter postulavit ut piam dictam Congregationem denuo, uti supra, a se excitatam, tanquam a primæva originem suam ducentem, quam cardinalis de Berulle instituit, approbare dignaretur.

Sanctitas Sua, attentis litteris commendatitiis quamplurium Galliarum Antistitum, in audientia habita ab infrascripto Domino Pro-Secretario sacræ Congregationis episcoporum et regularium die 26^a februarii anni 1864, piam prædictam Congregationem denuo erectam, titulum ORATORII DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI AC IMMACULATÆ VIRGINIS MARIÆ præ se ferentem, sub regimine moderatoris Generalis, salva ordinariorum jurisdictione, ad præscriptum sacrorum canonum et apostolicarum constitutionum tamquam a veteri supra memorata Congregatione Oratorii Domini Nostri Jesu Christi profectam approbavit et confirmavit.... prout præsentis Decreti tenore approbat atque confirmat.

Datum Romæ, ex secretaria S. Congregationis
episcoporum et regularium, die 22^a martii 1864.

A. Card. QUAGLIA, præfectus,
Stanislaus SVEGLIATI, pro-secretarius.

1 Elle était née le 25 novembre 1609.

2 Sur Henriette de France, voyez un curieux Mémoire signalé par M. FLOQUET dans ses savantes Études sur la vie de Bossuet, t. III, liv. XV, p. 357, et conservé aux Archives nationales (Musée, vitrine 159), en tête duquel on lit de la main de madame de Motteville : « Mémoires que j'ay

« donnés par l'ordre de Madame pour faire l'oraison funèbre de la reyne

« d'Angleterre ; 1669. » Bossuet a donc eu ce précieux manuscrit entre les mains, et il ne serait pas sans intérêt de voir le parti qu'il en a tiré. On peut consulter aussi les lettres de Richelieu. Le 27 août il écrit à M. de la Ville aux Clercs en parlant d'Henriette : « Il est besoin de lettres particulières de la Reyne sa mère qu'elle craint, pour la porter à ce qu'on désire. » Et encore : « La reyne d'Angleterre est un peu ferme en ses opinions. » (Lettres de Richelieu, publiées par M. AVENEL, Imprimerie nationale, in-4°, t. II, p. 116.) M. Guizot, qui fait d'Henriette-Marie un portrait flatteur, lui reproche cependant de céder à des mouvements d'humeur hautaine et capricieuse. (Un projet de mariage royal. HACHETTE, 1863, XIII, p. 353.)

3 La bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Middlchill, possède plusieurs lettres fort curieuses de Marie de Médicis concernant l'éducation de ses enfants. (Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, publiés par HIPPEAU. Paris, Didot, 1863 ; introduction, p. XXIII.)

4 TABARAUD (t. I, liv. IV, ch. IV, p. 359 et suiv.) cite à peu près les mêmes passages, mais en se permettant des remaniements et des changements considérables. Dans les Mémoires de Tillières (p. 70 et suiv.), le discours de Marie de Médicis est reproduit ; malheureusement l'orthographe du temps n'a pas été respectée, et on a même modifié la

rédaction primitive. J'ai suivi une ancienne copie conservée dans les papiers du P. de Bérulle. (Archives nationales, M. 232, Angleterre, n° 1.)

5 « Le cardinal... dressa une instruction ample, pleine de piété et de prudence, qu'il mit entre les mains de la Reine sa mère, pour lui donner comme le plus précieux et le dernier gage de son amour... Nous la mettrons à la fin de ce volume. » Mémoires du cardinal de Richelieu, édit. Petitot, Paris, 1823, t. II, p. 469-470.) L'éditeur remarque en note que « ce

« ne fut point Richelieu qui donna cette instruction, qu'il en chargea le

« P. de Bérulle » ; il ajoute « que cette pièce n'est pas à la fin du volume,

« comme l'annonce l'auteur des Mémoires. » M. Hippeau (op. cit., introduction, p. XXVII) n'hésite pas à attribuer cette instruction au P. de Bérulle. Au bas de la copie des Archives se trouve une note du P. Hervé, je crois, et qui atteste avoir appris le 13 février 1660, d'un de ses confrères de l'Oratoire, que cette copie avait été faite d'après le manuscrit même du P. de Bérulle. Du reste, il suffit de lire ce discours pour y retrouver les pensées, la méthode, le style du fondateur de l'Oratoire.

6 L'expression est de Richelieu (loc. cit.). Il existe à la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, 631, fol. 59, une copie de l'instruction avec ces mots : « A Amiens, le 15 juin 1625 ». Faut-il en conclure que la Reine mère ne remit la lettre à sa fille qu'à Amiens ; ou est-ce le copiste qui a joint la date de son autorité privée ?

7 La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, par un prestre de l'Oratoire de J. C. N. S. Paris, 1670, in-4°, I^{re} part., ch. XLII, p. 228.

8 Id., Ire part., ch. XXXI, p. 190. Les Chroniques de l'Ordre des Carmélites en France (Troyes, 1846, in-8°, t. I, p. 192) placent par erreur la visite d'Henriette au grand couvent en 1626. — M. Cousin a publié six lettres de la reine d'Angleterre à la Mère Madeleine de Saint-Joseph, lesquelles montrent bien l'intimité qui régnait entre elles. (La Jeunesse de madame de Longueville, 5e édit., 1864. Appendice du ch. I^{er}, n° V, 431.)

9 Sur le P. Gibieuf, voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, ch. v, p. 164, et sa Notice dans le Recueil des vies de quelques prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de J. C. N. S., par le P. EDME CLOYSAULT, t. I, p. 174 et suiv., dans l'exemplaire conservé à l'Oratoire.

10 Sur le P. Morin, voyez Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle. Paris, 1708, t. II, p. 260 et suiv. ; son article dans MORÉRI, et la Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, ou Histoire littéraire de cette Congrégation, par M. ADRY, de l'Oratoire, 1790, in-4°. (Bibliothèque nationale, Mss. fr. 25683.)

11 Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, ch. XI, p. 411.

12 Lorsque les compagnons du P. de Bérulle eurent été obligés de repasser en France, le P. Philipps, qui était Écossais, put néanmoins demeurer auprès de la Reine, dont il était le confesseur. Plein d'estime pour sa science, son zèle, ses vertus, le Pape voulut le faire cardinal. De peur que la Reine n'entrât dans ce dessein, on ne lui remit pas la lettre où il était parlé de ce désir du Saint-Père.

13 Le P. de Harlay fut nommé plus tard évêque de Saint-Malo (1631). Il mourut le 20 novembre 1646.

14 Le P. Charles de Créquy mourut en 1637. Sa notice se trouve dans les Mémoires domestiques. (Archives nationales, M, 220, G, p. 108.)

15 Sur le P. Claude Séguenot, voyez Mémoires domestiques. (Arch. nat., M. 220, G, p. 138.) — Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, t. II, p. 139 et suiv., et MORÉRI. — Séguenot ne fut ordonné prêtre qu'à son retour d'Angleterre, en 1626. Sa traduction du Traité de la virginité de saint Augustin, qui fit tant de bruit et dont il rétracta du reste humblement les erreurs, ne parut qu'en 1638.

16 BATTEREL, Vie manuscrite, t. I, liv. V, n° 53.

17 Mercure françois, t. XI, p. 365. — Madame de Chevreuse, par M. V. COUSIN. Paris, Didier, 2e édit., ch. II, p. 45.

18 Voyez M. COUSIN et tous les Mémoires du temps.

19 Mémoires pour servir au journal historique (Arch. nat., MM. 626). — BATTEREL (liv. V, n° 54) se borne à analyser cette allocution. Elle m'a paru digne d'être reproduite entièrement. Je le fais d'après une copie conservée aux Archives (M. 232. Angleterre, 4, 5). Eu tête on lit : « Discours familier fait par le P. de Bérulle dans la sacristie, allant en Angleterre, recueilli par le P. Desmarets » ou Desmares.

20 Ces prières sont indiquées dans la pièce manuscrite citée plus haut, — Memento salutis auctor. — Sub tuum præsidium. — Maria lacrymis rigavit. — Angeli et Archangeli.

21 Mercure françois, t. XI, ann. 1625, p. 367.

22 Département de la Seine, arrondissement de Saint-Denis, à 14 kilomètres de Paris.

23 Lettre autographe du P. de Bérulle au P. Gibieuf. Amiens, 14 juin 1625. (Archives nationales, M. 234.)

24 Mercure françois, t. XI, p. 373. — Vie de saint Martin, par SULPICE SÉVÈRE. Tours, Maine, 1861, in-18 ; ch. III, p. 19.

25 Mémoires de madame de Motteville. Paris, Charpentier, 1869, t. I^{er}, ch. 1^{er}, p. 17 et suiv. — Madame de Chevreuse, par M. COUSIN, 2^e édit. Paris, Didier, 1862, ch. II, p. 47 et suiv.

26 Depuis l'année 1620.

27 Le P. de Bérulle en effet ne comptait pas faire un long séjour en Angleterre. Il le dit expressément dans une lettre du 20 novembre 1625. — Voyez les Annales du monastère de Jésus-Maria des Carmélites de Saint-Denis en France, recueillies et rédigées par la Révérende Mère Éléonore de Jésus crucifié et par les très-honorées Sœurs Rosalie de Jésus et Agnès Constance de Jésus, religieuses du même monastère, 1^{re} part. p. 6 et 7 (Manuscrit appartenant aux RR. MM. Carmélites de Saint-Denis) ; les Annales manuscrites du monastère d'Amiens, appartenant à ce couvent, p. 56-58 ; les Chroniques des Carmélites de France, t. IV, p. 142. — Le monastère de Saint-Denis fut fondé le 28 septembre 1625. Dans les Chroniques imprimées, le P. de Bérulle dit : « Je veux. » Dans les Annales manuscrites on lit : « Je désire. »

28 Je ne sais pourquoi le Mercure françois parle du P. de Sancy, du P. de Créquy, et » autres prêtres de l'Oratoire », et omet le P. de Bérulle, t. XI, p. 390.

29 La pièce originale se trouve aux Archives des Affaires étrangères.

30 Dimanche 22 juin 1625.

31 Mémoires manuscrits d'Edmond de Messa. (Arch. nat., M. 233.)

32 Le Mercure françois se trompe en disant que la traversée dura vingt-quatre heures. — Voyez TILLIÈRES, p. 89, et la lettre écrite au Roi le 22 juin au soir, après l'arrivée d'Henriette, par MM. de Chevreuse et de la Ville-aux-Clercs. (Bibl. nat., fonds Brienne, t. XLIX, fol. 182.)

33 Le 26 juin.

34 TILLIÈRES, p. 91.

35 GUIZOT, Un projet de mariage royal, p. 356. — BRIEHNE, édit. Michaud et Poujoulat, p. 38. — LINGARD, Histoire d'Angleterre, t. X, p. 91.

36 Fils de Philippe de la Mothe, chevalier, seigneur de Houdancour, Sacy, etc... Un des frères de l'évêque, Philippe, duc de Cardonne, devint maréchal de France. Daniel, promu le 5 février 1625 à l'évêché de Mende, mourut le 5 mars 1628. — Voyez MORÉRI, et le Dictionnaire de statistique religieuse, Migne, 1851, 2e part., col. 152.

37 TILLIÈRES, III, p. 864.

38 Recueil des pièces concernant le règne de Louis XIII. Paris, Montalant, 1716, t. II, p. 402. — M. Guizot raconte qu'à Cantorbéry, où l'on s'était arrêté deux jours entre Douvres et Londres, le Roi ayant servi lui-même la Reine, lui offrit du faisan ; que comme c'était un jour maigre, la veille de saint Jean-Baptiste, le confesseur de la Reine, le P. de Sancy, qui se tenait près d'elle, le lui rappela ; qu'elle n'en tint compte et mangea en souriant le gibier du Roi, qui l'en remercia du regard » (p. 355). L'anecdote ne me paraît pas prouvée. On ne conçoit pas bien cette présence du confesseur de la Reine à un déjeuner intime, cette place si près d'elle qu'il peut lui faire des observations ; en outre, le P. de Sancy n'était pas alors confesseur de la Reine, c'était le P. de Bérulle. De plus, Henriette se montrait alors fort blessée des procédés du Roi, ce que ne dit pas M. Guizot.

39 Lettre du P. de Bérulle à M. de Béthune, du 6 novembre 1625. (Archives nationales, M. 234, Angleterre, 44.)

40 « L'argent du pays ne nous a point encore donné de mauvais air. » Lettre du confrère Chevreux, 15 août 1625. (Arch. nat., M. 232, Angleterre, 4.)

41 Lettre du P. de Bérulle à M. de Béthune, 6 novembre 1625. (Archives nationales, M. 232, Angleterre, 4.)

42 18 juin.

43 GUIZOT, Histoire de Charles I^{er}, 9^e édit., Didier, 1866, t. I^{er}, liv. I^{er}.

44 TILLIÈRES, p. 93. Il existe aux Archives des Affaires étrangères (Angleterre, 1626, t. XLI, fol. 247 et suiv.) une copie du discours de M. de Tillières publié par M. Hippeau (p. 88 et suiv.). Le manuscrit des Archives est beaucoup plus correct que celui dont M. Hippeau a eu connaissance ; il contient des variantes assez importantes. Je l'ai toujours suivi.

45 Mémoires de Brienne, Ire part., p. 41. Dans l'Instruction de M. le

46 On trouve l'expression de l'étonnement et de la douleur du P. de Bérulle dans sa lettre du 16 novembre 1625 à M. de Béthune déjà citée (Archives nationales, M. 232, Angleterre, 4) et dans l'Épître à la sérénissime reine de la Grande-Bretagne, en tête des Élévations.

47 Épître, etc... On dirait que Bossuet s'est souvenu du P. de Bérulle lorsqu'il parle de l'Angleterre, « plus agitée en sa terre et dans ses ports même que l'Océan qui l'environne. » (Oraison funèbre d'Henriette de France.)

48 Épître, etc. Il est à peine besoin de faire remarquer au lecteur que les roses étaient autrefois les armes de l'Angleterre.

49 Le titre complet est *Élévation à J. C. N. S. sur la conduite de son esprit et de sa grâce sur sainte Magdelaine*, l'une des principales de sa suite et des plus signalées en sa faveur et en son Evangile. L'ouvrage fut imprimé en 1627 avec les approbations les plus louangeuses, à Paris, chez Nicolas Buon. Le P. Nicolas de Bralion de l'Oratoire le traduisit en italien et le fit paraître à Rome en 1640, in-12. En 1683 on en donna une édition in-32 chez Roulland, dans un style rajeuni, avec une approbation fort sèche du docteur Pirot, le même sans doute dont il est si souvent question dans la correspondance de Bossuet. — Le P. de Bérulle avait inspiré à sa Congrégation une dévotion toute spéciale à sainte Madeleine. Sa fête se célébrait du rite double de 2^e classe avec Octave (Voyez *Officia propria Congregationis Oratorii Domini Jesu. Parisiis, apud Collombat, 1715, in-12*). Fidèle à la pensée du P. de Bérulle, le P. Bourgoing a consacré à sainte Madeleine plusieurs méditations où l'on retrouve toute la doctrine du fondateur de l'Oratoire. (*Les Vérités et excellences de J. C. N. S., 6^e édit., Paris, S. Huré, 1648, in-12, t. V, p. 480-556.*) Le P. Lejeune en était, lui aussi, bien pénétré, comme le prouve son panégyrique de sainte Madeleine. (*Le Missionnaire de l'Oratoire..., par le P. Jean LEJEUNE, Tolose, 1667, in-12, t. IV, p. 1185.*) Le P. de Bérulle avait propagé la même dévotion dans le Carmel, aidé dans cette œuvre par la Vénérable Mère Madeleine de Saint-Joseph. (Voyez sa Vie, par un Prêtre de l'Oratoire de J. C. N. S. Paris, in-4°, 1670, 2^e part., ch. XVI, p. 549.) — La rapidité du travail du P. de Bérulle est prouvée clairement par les dates. Le 10 août il envoie son manuscrit en France avec prière de le communiquer à l'Oratoire, aux deux couvents et à la marquise de Maignelay. Or il était en Angleterre depuis moins de deux mois, en de continuels voyages et d'incessantes préoccupations. (Lettre autographe au P. Gibieuf, Archives nationales, M. 232, Angleterre, 9.)

50 Voyez une curieuse lettre du R. P. Coton au P. de Bérulle en date du 8 août 1618. (Les Carmélites et le cardinal de Bérulle, par M. HOUSSAYE. Paris, Plon, 1873. Pièces justificatives, II, p. 95.)

51 « N. R. P. se porte assez bien, Dieu mercy ; il a néant moins grand

« besoin de lait d'ânesse ; nous lui en faisons prendre souvent quoy qu'aux

« champs et que nous fassions d'assez grandes journées. »
Lettre du confrère Chevreux au R. P. Gibieuf (Archives nationales, M. 232, Angleterre, 4).

52 Le différend du docteur Louytre avec l'évêque de Saint-Pol de Léon, dont on trouvera le détail au ch. II de ce volume.

53 Épître à la Reine, en tête de l'élévation sur sainte Madeleine.

54 Ces paroles sont tirées d'une sorte de règle de conduite que le P. de Bérulle s'était tracée et qui se trouve parmi ses papiers.

55 Billet autographe de Henriette-Marie à la Mère-Madeleine. (La Jeunesse de madame de Longueville, Appendice, notes du ch. I, v, p. 432.)

56 Pièce originale et inédite (Archives des Affaires étrangères, Angleterre, tome XXXIII, fol. 188.

57 Pièce originale et inédite. (Archives des affaires étrangères, Angleterre, tome XXXIII, fol. 188.

58 Id., ibid., fol. 190.

59 Archives des Affaires étrangères (Angleterre, XXXIII, fol. 190), pièce originale, de la main de Charpentier, je crois. Elle ne porte ni date ni suscription, mais elle est placée entre la dépêche du 20 juillet et une autre du 1^{er} d'août.

Malgré la tournure de la phrase que je cite, je la crois adressée au P. de Bérulle. Richelieu, dans le feu de la dictée, cessait souvent de s'adresser à ceux à qui il écrivait, laissant à ses secrétaires le soin de remanier la forme de ses lettres.

60 De Courance, 1^{er} août 1625. (Id., ibid., fol. 191.)

61 Le comte de Tillières était aussi consulté, mais il n'avait alors ni le titre ni les fonctions d'ambassadeur, comme le disent à tort Goujet et Tabaraud. Madame de Tillières était seconde dame de la chambre du lit. Quant à M. de Tillières, bien qu'il en soit sans cesse question dans les dépêches, il ne figure pas sur l'état de la maison de la Reine publié dans le Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, cité plus haut. Par contre, dans un document conservé aux Archives des affaires étrangères en date du 26 mai 1625, ayant pour titre : État de distribution de la somme de cinquante-huit mil livres qui seront pris sur les menus plaisirs de la Reyne d'Angleterre, je ne trouve pas madame de Tillières, mais bien au Sieur comte de Tillières 4,000 livres. Est-il porté à la place de sa femme ? ou bien la reine d'Angleterre se réservait-elle de faire un traitement à quelques-uns de ses serviteurs ? Je ne sais. (Angleterre, XXXIII, fol. 135.)

62 Histoire de Charles I^{er}, par M. GUIZOT, 9e édit., liv. I^{er}, p. 137.

63 Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, t. CDIII. Lettre de l'évêque de Mende du 18 août.

64 Lettre autographe du P. de Bérulle à Richelieu, du 31 août 1625 (Archives des Affaires étrangères, Angleterre, XXXIII, fol. 201 et suiv.)

65 Même lettre.

66 Jean de Variguiez, seigneur de Blainville, conseiller d'État, premier gentilhomme de la chambre, maître de la garde-robe, lieutenant au gouvernement du bailliage de Caen. Il mourut à Issy, le 26 février 1628.

67 Il est difficile de découvrir les vrais noms, surtout quand il s'agit de noms anglais, sous l'orthographe fantastique du dix-septième siècle. Tillières dit Lichfield (p. 99), dont Richelieu qui copie Tillières en l'abrégeant a fait Tichfil (Mémoires, livre XVI, p. 499). Or, je trouve bien sur la carte Lichfield, mais à 116 milles de Londres et sur la route de Strafford, tandis qu'à 40 milles de Southampton, je vois Winchfield. Ce lieu me semble répondre aux indications du confrère Chevreux qui parle d'aller à trente lieues de Woodstock, « tirant vers la Bretagne. » De plus, nous savons que le P. de Bérulle s'embarqua à Porstmouth, qui n'est pas fort éloigné, de Winchfield.

68 Lettre de l'évêque de Mende du 5 septembre. Bibliothèque nationale, fonds Brienne, n° 51.

69 Le billet d'Henriette, daté du 25 août 1625, a été publié par M. Cousin. (La Jeunesse de madame de Longueville, Appendice. Notes du ch. I, n° VI, p. 432.)

70 Cité par le P. Batterel, Vie manuscrite, liv. V.

71 HABERT DE CÉRISY, liv. II, ch. XII, p. 507.

72 Il était « à quarante lieues par de là Londres ». Lettre du P. de Bérulle au P. Bertin, du 21 novembre 1625, dictée et signée. (Archives nationales. M. 242. Angleterre, 4, 15.)

73 Le P. LE RAT. Vie manuscrite, liv. III, ch. VIII.

74 Lettre du P. de Bérulle à la reine d'Angleterre (Œuvres complètes, Éd. de 1657, in-fol. Lettre CLXXVII, p. 859.)

75 Lettres du cardinal de Richelieu..., publiées par M. Avenel, t. II, Lettre LIX, p. 124, 129.

76 Dans le préambule de cette seconde instruction, en date du 17 septembre (Lettres, t. II, p. 137), le Roi déclare qu'il a été informé par le retour de M. le duc de Chevreuse et des sieurs de la Ville-aux-Clercs et marquis d'Effiat, de l'état où ils ont laissé les affaires de Sa Majesté en Angleterre... « et naguères par le retour du P. de Bérulle. » Je crois devoir attribuer le changement des instructions au retour du P. de Bérulle et au langage qu'il tint au Roi, par ce motif que lors de la rédaction de la première instruction en date du 4 septembre, M. de Chevreuse et M. de la Ville-aux-Clercs étaient déjà de retour en France. Dès le 21 août 1625 (Lettres, p. 110), Richelieu écrivait à ce dernier pour presser l'envoi en Angleterre de M. de Blainville. A la date du 4 septembre, le cardinal était donc parfaitement au courant de tout ce que pouvaient lui dire les ambassadeurs. D'où il suit que ce n'est pas à leur influence, mais à celle du P. de Bérulle appuyant de vive voix les renseignements envoyés d'Angleterre par l'évêque de Mende et le comte de Tillières, qu'il convient d'attribuer cette seconde instruction. La lettre du P. de Bérulle à la reine d'Angleterre, citée plus haut, ne permet aucun doute à ce sujet.

77 Une des causes, paraît-il, de la haine de Buckingham contre le P. de Bérulle était l'amitié que celui-ci avait contractée avec Williams, évêque de Lincoln et garde du grand sceau d'Angleterre, auquel il annonça en confidence que le favori voulait le perdre, ce que l'événement confirma. Je n'ai pu, vérifier dans les papiers du temps l'exactitude de cette allégation de Levassor. (Histoire du règne de Louis XIII, liv. XXII, p. 172.)

78 Lettre du P. de Bérulle à la reine d'Angleterre. Paris, 26 octobre 1625. (Oeuvres complètes, Lettre CLXXIX, p. 861.)

79 Sans accumuler ici des détails qu'une simple note ne comporte pas, il importe de répondre à une calomnie de

Richelieu. Dans le portrait célèbre qu'il a tracé du P. de Bérulle au livre XX de ses Mémoires, t. V, p. 63, il s'exprime ainsi : « Ledit sieur de Bérulle fut destiné pour aller en
« Angleterre où il eut une conduite du tout particulière, car il n'eut d'autre
« but que de tenir la Reine mal avec le Roi, et lui donner aversion de sa
« personne ; ce qui réussit si mal, que de là s'ensuivit beaucoup de mau-
« vais ménage et l'éloignement des Français. » Autant de mots, autant d'erreurs. 1° La conduite du P. de Bérulle était si peu particulière, qu'il ne fit rien que d'accord avec l'évêque de Mende, parent et créature de Richelieu, et avec le comte de Tillières. Les Mémoires de Tillières et les dépêches de Richelieu lui-même citées dans ce chapitre le prouvent avec la dernière évidence. 2° Il faut une résolution bien arrêtée de calomnier un adversaire pour le rendre responsable comme le fait Richelieu d'une situation qu'il ne créa nullement. Les Mémoires de Brienne, les Mémoires de Tillières, les Mémoires même de Richelieu, lorsque son aversion pour le P. de Bérulle ne l'aveugle pas, expliquent par de tout autres motifs les tristes commencements de l'union d'Henriette de France. Ajoutons que les dépêches inédites de Richelieu citées dans ce chapitre donnent un démenti formel à l'assertion des Mémoires. Richelieu loue la « modération ordinaire de M. de Bérulle ». Il lui abandonne la décision de l'affaire de la dame du lit, etc... 3° Quant à l'expulsion des Français, on sait fort bien, et j'en donnerai plus bas toutes les preuves (chap. III), que le P. de Bérulle, de près ni de loin, ne saurait en être responsable. C'est Buckingham qui l'avait résolue. La calomnie de Richelieu a trouvé un écho — très-adouci, il est vrai, — dans les Mémoires de madame de Motteville. Elle dit que « la Reine d'Angle-
« terre, aussitôt après son mariage, eut à souffrir quelques chagrins qui luy

« arrivèrent par imprudence des personnes, qui avaient eu l'honneur de

« la suivre... » La Reine retrouva son mari quand Buckingham eut cessé d'exister. La « bonne madame de Motteville », comme l'appelle M. Cousin, a cru ici sur parole les intimes de madame de Chevreuse.

80 Arch. des Affaires étrangères. Pièce originale. Angleterre, XXXIII, fol. 188.

81 RICHELIEU, Mémoires, éd. Petitot, liv. XVI, t. II, p. 471 et suiv. — Lettres du cardinal de Richelieu, t. II, p. 152. — Voyez surtout un travail fort curieux intitulé : Relation de la négociation du cardinal Barberin, neveu du pape Urbain VIII, légat en France près du roy Très-Chrestien Louis XIII, 1625. Il occupe la moitié d'un registre in-folio ayant pour titre Rome. Négociations, 1617-1626. (Arch. nat., KK, 1383.) On y trouve le récit circonstancié des conférences entre le cardinal de Richelieu et le cardinal Barberini. Un exemplaire du même travail est conservé aux Archives des Affaires étrangères sous ce titre : Relation sommaire de ce qui s'est passé en la négociation du cardinal Barberin, légat en France. Rome, XXXVII, fol. 261.

82 Une copie de ce mémoire se trouve parmi les papiers du P. de Bérulle. (Arch. nat. M. 232.)

83 Cette lettre a été reproduite par le P. Batterel, Vie manuscrite, liv. V, n° 70.

84 Lettres du cardinal de Richelieu, t. II, p. 120.

85 Mémoires manuscrits de M. de Bérulle, maître des requêtes. (Arch. nat. M. 233.) — « A mon arrivée d'Angleterre, le Roy voulut que ie trai-

« lasse de la paix avec monseigneur le légat, ie la jugeais nécessaire et à

« mon advis faisable. » Lettre du P. de Bérulle à M. de

Béthune, ambassadeur à Rome, du 6 novembre 1625. (Arch. nat., M. 234, 4.)

86 Piganiol remarque que ce fut depuis 1601 surtout que les nonces y fixèrent leur habitation. (Description de Paris, t. V, n° XVIII, p. 489.)

87 P. BATTEREL, Vie manuscrite, liv. III, n° 71.

88 Le nouveau nonce Spada, bientôt cardinal de Bagni, dit M. Perrens (l'Église et l'État, t. II, liv. VII, p. 393). M. Perrens est dans l'erreur : ces deux personnages sont si distincts qu'ils furent successivement nonces à la cour de France.

89 Jean-Baptiste Pamphilio, dit l'auteur du Véritable Père Joseph (à Saint-Jean de Maurienne, 1750, t. I^{er}, p. 191).

90 Ou Jean Lheureux, originaire de Crète et descendant, dit-on, des Paléologue. Entré dans la Compagnie de Jésus, il y fut remarqué par Bellarmin. On peut voir son article dans MORÉRI, et la liste de ses ouvrages dans Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ auct. H. HURTER, S. J. OEniponti, 1872, in-12, p. 557.

91 Histoire des Jésuites de Paris, par le P. F. GARASSE. Paris, Lecureux, 1864, in-8°, § 8, p. 50.

92 « Un re tanto giusto e bono... che vive come un angiol in terra. » (Lettre du 31 mai.) Ces lettres, écrites du 31 mai au 6 septembre 1625, datées de Gênes et signées BAR. card., sont conservées aux Archives nationales (M. 232). En les classant on les a par erreur attribuées au cardinal Barberini, puisqu'à ces dates il se trouvait à Paris. Elles débutent par des plaintes sur ce que les lettres précédentes sont restées sans réponse ; elles se continuent par un tableau désolant des excès commis par les troupes du Roi et du duc de Savoie, et se terminent d'ordinaire par des menaces de la justice divine.

93 « Spero tutto de buoni uffizi di V. S. R. » Lettre du 2 juin.

94 Le P. Batterel a vu cette lettre, que je n'ai pu retrouver.

95 Tous ces détails sont tirés du curieux manuscrit que j'ai cité plus haut. Rome, Négociations, 1617-1626. (Arch. nat. KK. 1383.)

96 Mémoires, 3e part., édit. Michaud et Poujoulat. 2e série, tome VI, p. 240.

97 Dépêche de Béthune. (Archives des Affaires étrangères.)

98 Pièce originale, sans signature ni date, avec cette simple suscription : « Pour Monsieur le Premier. » Bibliothèque nationale, Fonds Saint-Germain Harlay, 343 (Fr. 15583), fol. 144.

99 Même pièce.

100 Voici le titre complet de ces deux libelles : *Mysteria politica, hoc est : Epistolæ arcanæ virorum illustrium sibi mutuo confidentium, lectu et consideratione dignæ. Juxta copiam Neapoli impressam. Antuerpiæ, apud Henricum Aertium, 1625, in-4°, 32 pagin. — GG. R. Theologi ad Ludovicum XIII Gallicæ et Navarræ Regem christianissimum Admonitio fidelissime, verissime facta, et ex gallico in latinum translata : quæ breviter et nervose demonstrat Galliam fœde et turpiter impium fœdus iniisse, et injustum bellum hoc tempore contra catholicos movisse. Augustæ Francorum, cum facultate cathol. magist. Anno M.D.C.XXX (in-18° de 55 pages). Il en parut la même année une traduction sous le titre d'Avertissement au Roi très-chrestien. Francheville, 1625, in-4°. — Sur ces deux ouvrages, voyez la thèse intéressante présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. Hubault. De politicis in Richelium lingua latina libellis, 1856.*

101 An in tanta perturbatione consultum, constituere religionis aliquem et miseriorum protectorem et quasi

conregnantem ? Quis ille possit ? (P. 35.)

102 JOURDAIN, Histoire de l'Université de Paris au dix-septième siècle, liv. I^{er}, ch. v, p. 110. Le P. Scribani, de la Société de Jésus, était provincial de Flandre, et non pas de France, comme le pense à tort M. Perrens (l'Église et l'État, liv. VII, t. II, p. 396). CRÉTINEAU-JOLY (Histoire de la Compagnie de Jésus, Paris, 1859. 3^e édition, t. III, ch. VII, p. 340) attribue positivement l'Admonition au P. Keller.

103 Histoire des Jésuites de Paris, par le P. GARASSE, t. XI, p. 72. M. de Marquemont écrivait le 3 décembre 1625 :
« Nous avons eu finalement
« M. le cardinal Barberin qui est arrivé, quant à sa
personne, en bonne
« santé, ayant laissé depuis Savone en ça plusieurs des
siens mallades
« ou trespassez, et du nombre de ces derniers a esté ce P.
André, grec
« jésuite, qu'aucuns ont tenu autheur de mauvais livre que
la justice a
« condamné et la Sorbonne censuré et qui a été icy au
catalogue des livres
« prohibez. Mais led. cardinal et tous les Jésuites
déchargent fort sa mé-
« moire de ce crime, et ceulx qui ont considéré ses autres
compositions
« semblent ne recognoître pas son style en celle-cy. » (Arch.
des Affaires étrangères, Rome, XXXVIII, fol. 431.)

104 Dédié au Roy par le sieur du Ferrier, Paris, chez Joseph Bouillerot, 1625, avec permission, in-12 de 227 pages. — En date du 18 octobre 1625, il avait paru chez Jacques Ulpeau un volume in-12 de 148 pages sous le titre de Responce au libelle intitulé avertissement au Roy très-chrestien. L'imprimeur du Catholique d'Estat nie formellement que du Ferrier soit l'auteur de cette

Responce où on a profité du manuscrit de du Ferrier, lequel à la date du 10 octobre était déjà dans ses mains, dit-il. Nous connaissons donc d'une manière précise l'époque de la composition du Catholique d'Estat. Quant à son auteur, Baillet a soutenu, on ne sait vraiment pourquoi, que c'était Jean Sirmond. Mais Bayle, qui réfute Baillet, prouve avec évidence que le Catholique est l'œuvre de Jérémie du Ferrier (Dictionnaire historique et critique, t. II, art. DU FERRIER, note k). C'est l'avis des plus sérieux critiques, du P. Lelong et de Moréri entre autres. Bayle ne met pas en doute la sincérité de Jérémie du Ferrier, qui mourut de la manière la plus édifiante le 26 septembre 1626. Il avait publié en 1615 un volume intitulé De l'Antéchrist et de ses marques contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique, in-4°, que le P. Hurter, S. J., appelle insigne opus. (Nomenclator litterarius recent. theol. cath. t. I, p. 569.)

105 Le Catholique d'Estat, p. 42.

106 Ce passage a été cité par Tabaraud, puis imprimé dans les OEuvres du cardinal de Bérulle, édit. Migne (col. 1622), d'une manière absolument inexacte et qui dénature gravement la pensée de l'auteur. « La justice des « Etats ne se mesure pas toujours aux règles communes ; ils en ont d'autres a que celles des universités de Louvain et de Salamanque. » On suppose que le P. de Bérulle approuve positivement ce qu'il blâme.

107 Le P. Batterel (suivi par l'abbé Goujet et par Tabaraud) avait cité en les abrégant, en les modifiant et en les dénaturant, les deux passages que je rapporte. Les ayant retrouvés écrits de la main du P. de Bérulle aux Archives nationales (M. 232), je fus frappé de la phrase placée en tête :

« Après les mots... on pourrait glisser un passage tel que le suivant ou

« quelque chose d'analogue. » De telles paroles ne pouvaient se rapporter à un mémoire adressé par le P. de Bérulle lui-même au légat Barberini, selon la pensée de Batterel. De plus, dans la thèse de M. Hubault, *De politicis in Richelium libellis*, je rencontrai traduits en latin et comme extraits du Catholique d'État, certaines phrases du P. de Bérulle, celle-ci par exemple : *Alias cœterum in gerendis rebus sequuntur Austriacœ domus principes et ministriquam Lovanii Salamanicœque universitatum leges* (HUBAULT, cap. III, p. 58). Je lus alors le Catholique d'État, et après la phrase indiquée par le P. de Bérulle, je reconnus les deux passages conservés manuscrits aux Archives (p. 99-102, p. 129-132). Il n'y a que quelques mots changés ; l'identité de l'imprimé et du manuscrit est donc indiscutable.

108 Cela ressort clairement de dépêches adressées à M. de Blainville. (Bibl. nat., fonds BRIENNE, n° 51, fol. 75 et 76.)

109 TILLIÈRES, op. cit., t. VI, p. 108.

110 TILLIÈRES, p. 104.

111 BATTEREL, liv. V, n° 78.

112 OEuvres complètes, 1657, in-fol. Lettre CLXXX, page 862.

113 Lettre du 6 novembre 1625. (Arch. nat., M. 234. Angleterre, 4.)

114 BATTEREL, liv. V, n° 78.

115 Lettre autogr. 21 novembre 1625. (Arch. nat., M. 232. Angleterre, 4.)

116 Lettre du P. de Bérulle à M. de Béthune du 6 novembre 1625. (Arch. nat., M. 234. Angleterre, 4.)

117 Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle. Paris, Pralard, 1714, in-8°, p. 453.

118 La déclaration, texte latin et traduction, est imprimée in extenso dans la Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France Paris. Guill. Desprez, in-fol., 1678, t. II, Pièces justificatives, n° XV, p. 101.

119 Le Mercure dit le 12 (p. 640).

120 Procès-verbaux, etc... Pièces justificatives, n, IX, p. 51-56.

121 Censuit facultas istud totum negotium summi Pontificis iudicio esse relinquendum.

122 Cité par BATTEREL (t. II, liv. VIII. 11).

123 M. de Sourdis était, du reste, jugé sévèrement à Rome comme en France. Le 1^{er} janvier 1626, M. de Béthune écrivait à M. d'Herbault : « ... Quand à ce qui regarde la mauuaise satisfaction que le Roy a de monsieur le cardinal de Sourdys, ie vous diray qu'elle ne peut estre plus grande que celle qu'en a le Pape, qui me dict un iour, parlant de luy, qu'il estoit devost à sa mode ; et plusieurs cardinaux parlent assès librement de ses humeurs, qu'ils tiennent pour fort extrauagantes... » (Arch. des aff. étrang., Rome, XXXVIII, fol. 4.)

124 Actes manuscrits de l'Assemblée de 1625. Bibl. Sainte-Geneviève, cités par BATTEREL, liv. VII, n° 16 On peut lire, à la Bibliothèque nationale, dans le fonds BÉTHUNE, 3668, fol. 92, « les raisons des évêques contre le doyen de Nantes. »

125 Cette lettre est imprimée in extenso, n° IV des Pièces justificatives concernant l'Assemblée de 1625, p. 47, dans la collection des Procès-verbaux des assemblées du clergé de France, in-fol., t. II.

126 Œuvres complètes. Édit. Vivès, t. IX, p. 722.

127 Lettre du P. de Bérulle à M. de Béthune, du 6 novembre 1625. (Arch. nat., M. 232.)

128 Mercure françois, année 1626, p. 933-934.

129 Quod maxima nostra lætitia, nulla sua injuria præstitit.

130 C'est le Mercure françois qui donne la phrase citée, en commettant seulement l'erreur de la placer dans la lettre aux évêques. Le Recueil des procès-verbaux contient la lettre de M. de l'Aubespine in extenso, elle ne cite rien de la lettre au Pape. T. II, p. 506-507.

131 Dans les ouvrages inspirés de nos jours par le désir de modifier le régime sous lequel vivent les Carmélites de France, on ne tient pas plus de compte des actes du Saint-Siège en faveur des supérieurs français que s'ils n'existaient pas. Ce silence calculé, que l'on constate dans la Vie de saint Jean de la Croix publiée en 1872 par la R. M. Élisabeth de la Croix (Paris, Poussielgue), ne manquait pas d'habileté ; il permettait à l'auteur de multiplier impunément les accusations contre le P. de Bérulle. Il est vrai que, depuis la polémique soulevée à l'occasion du premier volume de ces études, on s'est montré plus réservé. Dans un livre imprimé l'an dernier à Bruxelles, on n'attaque plus M. de Bérulle, comme on le faisait à Meaux en 1872, à Paris en 1873. On évite même avec soin de citer soit les Notes historiques, soit la Réponse aux notes historiques, dans lesquelles M. de Bérulle a été successivement attaqué et défendu. On s'y cantonne dans la question des constitutions. On veut que les Carmélites de France se contentent de dire : « Le Saint-Siège a toléré que nous suivions, « bien qu'elles fussent tronquées, les constitutions de 1588. » (Anne de Jésus et les Constitutions des Carmélites déchaussées, par le R. P. Berthold Ignace de Sainte-Anne, Carme déchaussé du couvent de Bruxelles. Bruxelles, Alfred Vromant, 1874, in-8, p. 234.) Ainsi le Saint-Siège a été près d'en appeler à un concile général,

près d'affronter un schisme pour maintenir en possession de leur autorité des supérieurs qui ont donné aux religieuses placées sous leur juridiction des constitutions tronquées et sans nulle valeur canonique ! C'est par trop oublier le bref d'Urbain VIII, du 20 décembre 1623, où on lit : « De nostre mouvement, science, délibération et plénitude de puissance, comme dessus, nous statuons et ordonnons par ces présentes... que les constitutions observées jusques à présent auxdits monastères, et approuvées par le Saint-Siège apostolique, ne puissent, sans le consentement dudit Saint-Siège apostolique, estre changées ès choses qui ne sont pas contraires à nos présentes lettres. » (Les Carmélites de France et le cardinal de Bérulle, courte réponse à l'auteur des notes historiques, p. 89-90.) Il est presque superflu d'ajouter qu'Urbain VIII ne pouvait ignorer l'origine et la nature des constitutions dont il sanctionnait ainsi l'observance. Les Carmes et leurs amis les avaient assez attaquées dans leurs mémoires accusateurs. (Les Carmélites, etc., p. 63, note 2.)

132 27 septembre 1625.

133 Journal de ma vie, Mémoires du maréchal de Bassompierre, édition de la Société de l'histoire de France, tome III, p. 210.

134 Ainsi le juge Richelieu, qui parle de « sa légèreté d'esprit et hardiesse non excusables. » (Mémoires, liv. XVII, t. III, p. 27.)

135 Sur M. du Fargis, voyez RETZ et TALLEMANT DES RÉAUX, les Historiettes, éd. Monmerqué et Paulin Paris. Paris, Techener, 1862, t. II, p. 4. Tallemant ne croit à la vertu de personne.

136 Chroniques des Carmélites en France, Troyes, 1846, t. 1^{er}, p. 192.

137 Philippe-Emmanuel de Gondi, depuis général des galères, et après la mort de sa femme, prêtre de l'Oratoire, avait épousé Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy, fille aînée du comte de l'& Hocheport. (Voyez Histoire généalogique de la maison de Gondi, par RAPHAËL CORBINELLI. Paris, 1705, in-4°.)

138 C'est ainsi que le P. de Bérulle explique l'origine du traité de paix dans le mémoire dressé par lui et dont je parle plus bas. La question de savoir dans quelle mesure du Fargis en agissant sans ordre positif, pensait répondre aux désirs de la cour, reste intacte. Il me paraît évident que, quelque téméraire qu'il fût, il n'aurait jamais osé jouer une telle partie s'il ne s'était senti appuyé.

139 Mémoires manuscrits de M. de Lingendes, cités par BATTEREL. Sur Lingendes, voyez son article dans BAYLE et MORERI.

140 Papiers du P. de Bérulle. (BUTEREL, liv. VII, n° 12.)

141 Lettres du cardinal de Richelieu, 4 février, t. II, p. 87.

142 Lettres du cardinal de Richelieu, t. II, p. 189.

143 Mémoires de Richelieu. Éd. Petitot, t. III, liv. XXVII, p. 28.

144 Mémoires de Bassompierre, t. III, p. 238 et suiv. Il est à remarquer que le Roi, le cardinal et le conseil s'entendent pour faire croire au maréchal qu'ils n'ont eu jusque-là aucun vent de la négociation Or, c'est déjà la deuxième rédaction du traité. Nous avons en effet cité les premières lettres du Roi et de Richelieu en date du 4 février, où le traité était accepté en substance par le conseil. Et qu'on le remarque, Bassompierre n'a pu se tromper de date ; il

arrivait à Paris trois jours avant l'arrivée du traité modifié. Tout s'enchaîne dans son récit, qui est d'une extrême exactitude. Il s'aperçut bien que le traité n'était pas aussi désagréable au conseil qu'on le voulait faire croire ; mais il ne se douta pas que la première rédaction remontait au 1^{er} janvier. Ceci prouve combien Richelieu tenait à faire conclure la paix, tout en laissant croire au duc de Savoie et à Contarini qu'on lui forçait la main.

145 Projet de lettre au Roi, par le P. de Bérulle, pièce originale. (Arch. nat. M. 232. n° 140.)

146 Le légat était attendu en Espagne, où il arriva vers la fin d'avril, après une traversée des plus pénibles. (Mercure françois, t. XII, p. 199.)

147 Arch. nat., M. 232. (Liasse intitulée Traité de Mouçon, n° 140.) Ce brouillon est écrit sur le dos d'une lettre adressée au P. de Bérulle, avec des ratures et des corrections nombreuses de sa main.

148 Arch. nat., pièce originale, M. 232, n° 140.

149 M. d'Herbault à M. du Fargis, 28 février 1626. (Registre des dépêches d'Herbault, 1626, t. V, p. 137, in-fol. Arch. nat., KK. 1363.)

150 Id., ibid.

151 Dépêche du Roi à M. de Béthune, 3 avril 1626. (Arch. nat., KK. 1363, p. 241 et suiv.) Tout le fragment que je cite se retrouve presque mot pour mot dans le projet de Mémoire dont j'ai parlé plus haut, en partie dicté et corrigé par le P. de Bérulle, en partie écrit de sa propre main. Sur le dos de cette pièce on lit : « Mémoire d'une lettre pour être écrite au nom du Roy à M. de Béthune à Rome. (Arch. nat., M. 232, 122.)

152 Il s'en trouve une copie dans les papiers du P. de Bérulle. (Arch. nat., M. 232.)

153 Arch. nat., M. 232.

154 Cité par BATTEREL, liv. VII, n° 16.

155 L'original est aux Archives nationales (M. 232). Le texte a été dicté puis corrigé par le P. de Bérulle. On reconnaît très-aisément les ratures de Richelieu et les phrases ajoutées de sa main. La lettre de Marie de Médicis, reproduite dans le Recueil des dépêches d'Herbault (Arch. nat., KK. 1363, p. 267) n'est nullement la copie du projet du P. de Bérulle et de Richelieu, mais il est évident que la Reine mère s'en est inspirée.

156 BAZIN (Histoire de France sous Louis XIII, t. II, ch. II, p. 31) dit que le traité fut signé à Barcelone le 1^{er} mai. Cette date est évidemment inexacte, puisque la ratification officielle signée par Louis XIII porte la date du 2 mai. Le traité se trouve dans du Pin (Recueil des pièces concernant l'histoire de Louis XIII, Paris. Montalant, 1716, in-12, t. II, p. 409.) En comparant cette rédaction avec celle du premier traité du Mouçon inséré dans le Mercure françois, t. XII, p. 204, on peut voir les concessions que la France obtint de l'Espagne.

157 Pièce originale sur parchemin, signée du Roi et contre-signée au dos : PHÉLIPEAUX. (Arch. nat., K. 1634, C. 40).

158 15 mai 1626. Je n'ai pas retrouvé l'original de cette lettre citée par le P. Batterel (liv. VII, 16).

159 Le cardinal était encore à Limours le 5 juin. (Lettres, t. II, p. 204.)

160 Lettre autographe de M. de Blainville au P. de Bérulle. Hampton-Court, 2 janvier 1626. (Arch. nat., M. 232. Angleterre, 5.)

161 Lettre autographe de M. de Blainville à M. de Bérulle, du 18 janvier. Londres. (Arch. nat., M. 132. Angleterre, 6.)

162 M. Cousin jette un voile aussi épais qu'il lui est possible sur la conduite de madame de Chevreuse, ch. I^{er}. Mais les notes du chapitre II, à l'appendice (p. 346), contiennent des documents accablants. On en pourrait citer bien d'autres.

163 Archives des affaires étrangères, Angleterre, XXXIII.

164 Dépêche du 26 janvier.

165 Arch. nat., M. 232.

166 Arch. nat., M. 232.

167 Le P. de Bérulle ne fait presque que traduire ici la première strophe de l'hymne de Sédulius, que l'Église chante le jour de l'Épiphanie :

Crudelis Herodes Deum
Regem venire cur times ?
Non cripit mortalia
Qui regna dat cœlia.

168 Les deux lettres du P. de Bérulle se trouvent dans la première édition complète de ses œuvres (Sébastien Huré, Paris, 1644, in-fol.), p. 913 et 925. J'ai suivi l'ordre chronologique adopté par le P. Bourgoing.

169 Le discours de M. de Blainville est adressé au Roi. Mais l'ambassadeur prévient le P. de Bérulle, dans sa lettre citée plus bas, qu'il le lui envoie.

170 Lettre autographe. Arch. nat., M. 232. Ces lettres du P. de Bérulle, dont parle M. de Blainville, sont-elles celles que j'ai citées plus haut ? Le P. Batterel dit que l'une d'elles au moins fut remise à la Reine le 10 février, ce qui serait cinq jours avant l'ouverture du Parlement et avant la scène que

je viens de raconter. Mais la différence du calendrier rend une erreur de si peu de jours très-facile.

171 La lettre du Roi et celle de M. d'Herbault sont dans les Dépêches d'Herbault, 1626, t. I^{er}, in-fol., p. 232 et suiv. (Arch. nat., KK. 1363.)

172 Dépêches d'Herbault, p. 306. — M. d'Herbault dans une lettre à l'évêque de Mende, du 6 mai 1626, parle d'une dépêche de M. de Blainville, datée du 29 avril et semble indiquer qu'à ce jour l'ambassadeur n'est pas encore arrivé à Paris. C'est donc entre le 30 avril et le 7 ou 8 mai que doit se placer le départ de M. de Blainville et son arrivée en France. (Ibid., p. 378.)

173 Lettre autographe de M. de Blainville au P. de Bérulle, 18 janvier 1626. (Arch. nat, M. 232.)

174 Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, p. 128. Richelieu, dans ses Mémoires, reproduit en partie le récit de M. de Tillières et jusqu'à ses expressions, celle-ci en particulier (t. III, liv. XVII, p. 171.)

175 OEuvres du cardinal de Bérulle. Éd. de 1644, in-fol., p. 1318.

176 Sacros jubilæi thesauros. Ce bref, daté du 22 avril 1626, est aux Arch. nat. parmi les papiers du P. de Bérulle (M. 215.)

177 « Il a succédé une autre (nouvelle) de quelque mauvaise intelligence « entre le Roy et la Reyne d'Angleterre. Et lequel pour faire croire davan-
« tage l'on accompagne de certaines circonstances sur lesquelles je n'estime
« à propos de mestendre davantage. Car estant vrayes, ce que Dieu ne
« veuille, vous m'entendrez assez et aussy estant faulses, il ne serviroit de

« rien de m'en expliquer plus au long. » Dépêche de M. de Béthune à M. d'Herbault du 20 mai 1626. Les mots soulignés sont chiffrés dans l'original. (Arch. des affaires étrangères. Rome, vol. XXXIV, fol. 37.) Madame de Motteville, dans son Mémoire cité plus haut, venge la Reine de ces calomnies, qui n'eurent jamais d'ailleurs une grande consistance. Mais il est certain qu'en 1626 Henriette était menacée, et par Buckingham lui-même.

178 Le marquis de Mirabel parle de l'indignation que causa à Charles I^{er} le pèlerinage de la Reine à Tyburn et semble y voir la cause du renvoi des Français. Ce ne fut qu'un prétexte. (Dépêche du 23 août 1626, original, Archives nationales, K, 1480.)

179 « Dryving away so manie wild beastes, untill you have shepped them, and so the dewill goe with them. » Cette lettre a été publiée, texte et traduction, dans l'Introduction aux Mémoires inédits de Tillières, par M. HIP-PEAU, p. XXXIII. L'original est conservé au British Museum. (Harleian. Mss. 6988.) On trouvera aux pièces justificatives de ce volume deux autres lettres inédites de Charles I^{er} à Buckingham sur le même sujet.

180 TILLIÈRS, p. 149.

181 Lettre autographe. Bibliothèque nationale, S. F. 6644 (ancien 920, t. I^{er}, p. 106).

182 Voyez le Mercure françois, Bassompierre, Richelieu.

183 C'était l'ancienne maison des Miron. (Mercure françois.)

184 Il succéda au chancelier d'Aligre (1^{er} juin 1626). M. de Marillac disait en souriant : « J'aurois envie de mettre toujours sur ma table les lettres de
« ma charge à côté des sceaux, afin qu'on leur fit la révérence au lieu de

« moy, puisque ce n'est qu'à leur considération que l'on me fait tant
« d'honneur. »

185 Arch. nat., M. 232, liasse Mouçon, n° 53.

186 1^{er} juillet. Recueil des dépêches d'Herbault, p. 14.

187 Voyez plus haut, ch. II, p. 72 et suiv.

188 Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique, depuis 1600 jusqu'en 1716, in-12, 1739 (par le P. d'AVRIGNY), I^{er}, p. 385 et suiv. — Collection des procès-verbaux des Assemblées du clergé de France. Paris, Desprez, 1768, in-fol., tome II, p. 515 et suiv.

189 Tractatus de hæresi, schismate, apostasia, sollicitatione in sacramento pœnitentiæ et de potestate summi Pontificis in his puniendis. L'ouvrage portait sur le titre : Ad serenissimum principem Mauritium cardinalem a Sabaudia, Romæ, apud Hæredem Bartholomæi Zannetti, MDCXXV. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale, D. 7302. — Le P. Hurter, de la Compagnie de Jésus, dans son Nomenclator litterarius recentioris theologiæ catholicæ, t. I^{er}, n. 234, p. 912, se trompe en donnant pour surnom André au P. Santarel ; il se nommait Antoine. Dans le titre on ne lit pas blasphemia, maledictione, ainsi que le P. Hurter l'ajoute par erreur. Le P. Santarelli mourut plus qu'octogénaire, le 5 décembre 1649, après avoir supporté avec une admirable patience la perte de la vue, et avoir passé la plus grande partie de sa vie au tribunal de la pénitence.

190 Histoire des Jésuites de Paris..., par le P. Fr. GARASSE, publiée par le P. Carayon. Paris. Lécureux, 1864, in-8°, § XVI, p. 126 et suiv.

191 Dico quinto : Summus Pontifex potest principes hærellicos punire etiam pœnis temporalibus : quare potest

non solum eos excommunicare, sed etiam regno privare eorumque subditos ab illorum obedientia liberare (cap. xxx, 293).

192 Papa potest deponere reges, non solum propter hæresim, aut schisma, aut aliud crimen intolerabile in populo, sed etiarn propter insufficientiam, (p. 295). — Potest deponere reges negligentes (ibid). — Potest regem deponere ratione iniquitatis et mutilitatis suæ personæ (ibid). Ce sont des textes que cite le P. Santarel, mais il se les approprie.

193 Papa... potest... facere novos principes et tollere alios (p. 296).

194 Papa est servus servorum Dei quantum ad humilitatem, nam quantum ad potestatem est dominus dominorum et quæcumque potestas est sub cœlo est in summo Pontifice (cap. xxx, p. 298).

195 Ad increpationem S. Petri ceciderunt Ananias et ejus uxor... et sicut Petro fuit concessa fàcultas puniendi pœna temporali, immo etiam pœna mortis dictas personas... sic etiam credendum est Ecclesiæ Summoque ejus Pastori concessam esse facultatem puniendi pœnis temporalibus transgressores legum divinarum et humanarum (cap. xxx, 5, p. 296.)

196 Papa principem, quantumcumque exemptum, si expedit, punit et de-ponit (p. 294). La remarque que je cite se trouve dans un Extrait du livre de Anthonius Sanctarellus, pièce curieuse conservée aux Archives des affaires étrangères. (Rome, XL, f° 312.) Sans entrer dans l'examen du dire de cet auteur anonyme, il est à remarquer que la France se voyait, au moyen âge, dans une situation exceptionnelle vis-à-vis du Saint-Siège, étant à peu près le seul pays qui ne lui fût pas lié par des rapports de vasselage. Voyez Pouvoir dit Pape au moyen âge, par l'abbé

GOSSELIN, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Louvain, 1845, II^e part., ch. II, art. III, t. II, p. 168 et suiv.

197 Mémoires de Richelieu, éd. Petitot, liv. XVII, t. III, p. 24.

198 Voyez les propos cités dans la Vie de Richer (Liège, 1714) et les accusations calomnieuses portées par l'auteur de cet ouvrage contre le P. de Bérulle.

199 2 mars 1626.

200 L'approbation du général Viteleschi est du 25 mai 1624. Dans cet arrêt du Parlement se manifeste bien clairement sa partialité contre les PP. Jésuites. Le P. Viteleschi avait, à la vérité, donné sa permission, mais l'approbation (14 janvier 1623) était signée d'un Dominicain, F. Vincentius Candidus, qui déclarait l'ouvrage du P. Santarelli : « Opus exquisita industria factum et eruditum... ubi auctor suam doctrinam clarissimorum virorum auctoritatibus et sententiis magno judicio et egregie confirmat... Si tous les PP. Jésuites étaient obligés à rétracter, en France, la doctrine de Santarel, parce que leur général avait permis l'impression du livre, comment ne demandait-on pas le même désaveu à tous les Dominicains, l'un des leurs et le maître du sacré Palais lui-même, ayant si chaleureusement approuvé le livre ? Aussi lit-on dans les dépêches de Spada, que « l'on « croyait cette tempête plutôt dirigée contre. les Jésuites que contre le « Saint-Siège (p. 102). »

201 Le P. d'AVRIGNY, de la Compagnie de Jésus, donne les quatre propositions (Mémoires chronologiques et dogmatiques, t. I^{er}, p. 397). M. JOURDAIN, Histoire de l'Université, n'indique pas la deuxième (p. III).

202 GARASSE, p. 159.

203 Il existe une copie française de la déclaration des Jésuites, différente de celle-ci (Bibl. nat., f. fr. 4825, p. 110) et même une rédaction en latin un peu plus accentuée (Bibl. nat., fonds italien, 64, p. 2.) ; mais je m'en rapporte au texte et récit du P. Garasse (Mémoires, p. 163 et suiv.), lequel proteste contre l'inexactitude des détails donnés par le Mercure français.

204 Le P. Sirmond, religieux d'une piété et d'une science admirables, avait su se concilier l'affection universelle, et le P. Petau était réputé par tous pour l'un des plus savants hommes de l'Eglise de France, et un des prêtres les plus excellents qu'elle ait produits. Du Pin lui-même fait de ces deux illustres Jésuites un bel éloge. (Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle. Paris, Pralard, 1708, in-8°, p. 177 et 201.)

205 GARASSE, Histoire des Jésuites de Paris, p. 188. — La vie du R. P. Coton, par le P. P. J. d'ORLÉANS. Paris, Michallet, 1688, in-4°, liv. III, p. 203 et suiv.

206 Voir le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus. Pièces justificatives, n° V, II, p. 599.

207 La vie du P. P. Coton, par le P. P. J. d'ORLÉANS (liv. IV, p. 223.)

208 ... Eaque propter die 6 aprilis publica, justa, legitimaque animadversionè, nota, censura, pestiferi ejus libri propositiones istas improbasse, et eam doctrinam quam continent, tanquam novam, falsam, erroneam, verbo Dei contrariam, Pontificiæ dignitati odium conciliantem, schismati occasionem præbentem, supremæ regum auctoritali, a Deo solo dependenti, derogantem, principum infidelium et hæreticorum conversionem impedientem pacis publicæ perturbativam, regnorum, statuum, rerumque publicarum coersivam, subditos ab obedientia et subjectione avocatantem et ad factiones, rebelliones,

seditiones et principum parricidia excitantem damnasse. (Censura sacræ facultatis theolog. Parisiensis... De mandato rectoris, P. DURAND, 1626, in-12, p. 11.) Dans cet opusculé, chacune des qualifications de la censure est appuyée par des textes tirés des Pères et des théologiens. (Bibl. nat., inventaire D. 29500.) Voyez aussi Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par DU PIN (Paris, Pralard, 1714, in-8°, t. I^{er}, p. 461.

209 C'est Spada qui l'écrivit lui-même à Rome. Lettre autographe du P. Bertin au P. de Bérulle. (Rome, 8 mai 1626 ; appartient aux Pères de l'Oratoire.)

210 Bibl. nat., fonds ital., 64, fol. 28.

211 Bibl. nat., fond, ital., 64, fol. 28.

212 Mémoires de Richelieu. Ed. Petitot, liv. XVII, t. III, p. 26.

213 S'era lasciato andare in mille smanie (fol. 42).

214 Ch'io haueuo gran' speranza nell' autorità e nella prudenza di sua signoria illustrissima per l'accommodamento di questo affare e che però le viuerò et viuerai servitore come prima. (Ital. 64, fol. 43.)

215 M. de Marquemont au cardinal de Richelieu, autogr. 7 mai. (Arch. des affaires étrangères, Rome, XXXIX, p. 9.)

216 M. de Marquemont au Roi, 6 mai, pièce originale. (Arch. des affaires étrangères, Rome, XXXIX, p. 5.)

217 M. de Béthune à M. d'Herbault, 2 avril, pièce originale. (Arch. des affaires étrangères, Rome, XXXVIII, p. 236.)

218 M. de Marquemont à M. d'Herbault, 7 avril. (Arch. des affaires étrangères, Rome, XXXVIII, fol. 217.)

219 Lettre autographe du P. Bertin (appartient aux PP. de l'Oratoire).

220 Id., ibid.

221 On trouvera le texte de ce bref aux Pièces justificatives de ce volume.

222 Évêque d'Albi de 1608 à 1635. Ce fut le 3 octobre 1678 seulement qu'Innocent XI érigea Albi en métropole.

223 Bibl. nat., fonds ital., 64, fol. 60, 61.

224 Che se bene egli non portava quattro corone alla cintura corne altri... (Op. cit., fol. 67.)

225 Il cardinale hauendo prorotto in un mare di ringratiamenti e belle parole. (Fol. 67.)

226 Frà tanto contentatevi che il P. Berulle sia interpreso frà voi e me, e mandatemelo quà con tutte l'istruttioni che stimarete necessarie. (Fol. 67.)

227 Le P. de Bérulle revient volontiers à cette pensée, et il est assez curieux de retrouver en 1626 sous sa plume les mêmes expressions qu'en 1599. (Voyez M. de Bérulle et les Carmélites, ch. v. Discussion avec le docteur Marescot, p. 171.)

228 Le P. Batterel, qui n'a pas trouvé cette lettre parmi les papiers du P. de Bérulle conservés à l'Oratoire, au moment où il écrivait (1733), l'a vainement cherchée dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. — J'ai été assez heureux pour en découvrir une copie du temps chez les Pères de l'Oratoire, qui ont bieu voulu me la confier. En tête on lit : Lettre de la Sorbonne à Mons. le cardinal de Richelieu dressée par Mons. le cardinal de Bérulle.

229 Mémoires de Mathieu Molé, publiés par A. CHAMPOLLION-FIGEAC. Renouard, 1845, in-8°, t. I^{er}, p. 370.

230 Arrest du Conseil d'Estat... (Mercure françois, ann. 1626, t. XII, p. 530 et suiv.)

231 M. de Marquemont à M. d'Herbault, 30 juin 1626. (Archives des affaires étrangères, Rome, XXXIX, fol. 91.)

232 Lettre du P. Bertin. Mss. de l'Oratoire.

233 M. de Marquemont à M. d'Herbault, 27 août 1626 (Arch. des affaires étrangères, Rome, XXXIX, fol. 172).

234 M. de Marquemont au cardinal de Richelieu, 12 août. (Id., ibid., fol. 157.)

235 Le docteur Du Val cependant était loin d'approuver le livre censuré par la Sorbonne. Il avait déclaré, rapporte son neveu, « n'y avoir aucun docteur
« qui ne condannât la doctrine de Sanctarelle, tous l'ayant rejetée comme

« mauvaise, pernicieuse et détestable. » (La Vie de Me André Duval, prêtre, docteur de Sorbonne, etc., etc., par Robert Duval, son neveu, docteur de Sorbonne et professeur royal en théologie, Ire part., ch. VI, p. 27. Mss. appartenant au grand couvent.) Dans son livre *De suprema Romani Pontificis in Ecclesiam potestate*, Parisiis, ap. Langlæum, 1614, quæst. III, p. 91, A. Du Val disait :
« Reges isti (reges Galliæ) quoad res civiles et administrationem regni a nullo quam a Deo dependent, neque ulli alteri de factis suis rationem reddere tenentur. »

236 Mercure françois, t. XII, 1626, p. 529.

237 C. JOURDAIN, Histoire de l'Université, liv. I^{er}, ch. v, p. 112.

238 Ce qui a été fait par le corps doit être défait par lui.

239 Ici le nonce allait un peu loin. La note de témérité avait, dans les traditions de la Sorbonne, un sens beaucoup plus strict qu'il ne le supposait. Voyez MONTAIGNE, De

censuris, art. 2, § 6. (Migne, Theologiæ cursus complet., t. I^{er}, col. 1502 et suiv.)

240 « Il faut rendre justice à Spada, » dit un historien d'ordinaire bien passionné contre tous les catholiques, « c'était un homme d'esprit qui savoit
« soutenir son caractère. » (Histoire du règne de Louis XIII, par MICHEL LE VASSOR. Amsterdam, Brunel, 1703, in-12, t. V, liv. XXII, p. 234.) Mais on lui reprochait sa finesse tout italienne. « Vous aurez bientôt monsieur de Bagny qui s'accommodera mieulx à notre franchise, » écrivait M. de Marquemont au cardinal de Richelieu en lui parlant du successeur de Spada. (Dépêche du 29 juillet 1626. Arch. des affaires étrangères, Rome, XXXIX, fol. 148.)

241 Bibl. nat., fonds ital. 64, fol. 134 et 135, dépêche du 10 novembre.

242 Op. cit., fol. 191.

243 M. de Béthune, dans sa dépêche du 16 juillet 1626 à M. d'Herbault, parle fort sévèrement de cette correspondance. (Arch. des aff. étrang., Rome, XXXIX, fol. 123.)

244 « Il Padre Berullo mi fà sperare che forsi prima di Natale vedremo qualche decreto e resolutione forte e di quà si è cominciato à istillare nell' orecchie del Rè, che l'esilio di Filsac e d'un compagno per due o tre mesi farebbe più effetto che dieci arresti, e richiederebbe manco manifattura d'un mezzo. Il maresciallo di Sciombergh e stato quello che per suggestione del P. Berullo, il giorno del 13 corrente, ne fece il primo motivo al Re, ma con un tal modo casuale di levarsi d'attorno questi pedauti che mettono ogni di aile mani Sua Mà col Papa. » (Fonds italien, 64, fol. 191.) Batterel, puis Goujet et Tabaraud, aveuglés tous les trois par l'esprit de parti, entassent contre-sens sur contre-sens dans la traduction des dépêches. Ils font tenir au P. de

Bérulle des discours qu'ils mettent entre guillemets, et dont il n'a pas dit le premier mot. Ils le représentent comme opposé à l'exil de Filesac, tandis qu'au contraire il le conseille et y travaille. Pour un peu, ils transformeraient le fondateur de l'Oratoire en disciple de Richer. Je prie donc le lecteur qui s'étonnerait de voir le P. de Bérulle jouer un tout autre rôle dans mes récits que dans ceux du P. Batterel, du P. Goujet et de Tabaraud, de recourir aux sources manuscrites et de constater ainsi par lui-même de quel côté se trouve la vérité.

245 Dépêche du 22 février 1627, fonds ital. 64, fol. 211.

246 « Il Padre Berullo si mostrò nuovo. » (Id., ibid.)

247 Dépêche du 22 février 1627, fonds ital. 64, fol. 211.

248 A la suite des dépêches de Spada, fol. 213.

249 M. de Marquemont était mort le 16 septembre 1626. Dès le 22 octobre, Louis XIII écrivait à son ambassadeur :

« M. de Béthune, je vous fais ce

« mot de ma propre main pour vous dire que celui que je nomme au car-

« dinalat est le R. P. de Bérulle, général de l'Oratoire, que j'ai choisi

« comme ayant toutes les qualités requises et ayant aussi une affection en-

« tière à mon service. Vous ferez donc des instances pressantes pour cet

« effet auprès de N. S. Père, qui ne peut, avec justice, s'excuser de me

« donner part à sa prochaine promotion. Apportés donc tout votre soin à

« ce que j'aye satisfaction effective dans cette affaire que je vous recom-

« mande de tenir très-secrète, de sorte que personne ne sache la chose

« qu'après qu'elle sera faite. Écrit à Saint-Germain en Laye, le 22 octobre

« 1626. » (Bibl. nat. Mss. de Béthune, n° 9169, fol. 4). L'ambassadeur devait présenter au Saint-Père une lettre du Roi, dont la minute existe avec les corrections de Richelieu dans les manuscrits de Baluze, et a été publiée par M. Avenel, ainsi qu'une lettre de Richelieu qui appuie celle du Roi (Lettres du cardinal de Richelieu, t. II, p. 276, 277, 278).

250 ... Di V. M^{ta}, la quale in tanto può ben rendere q^{to} soggetto maggiorer^{te} accetto ne gl'occhi di Dio e del mondo con accreditarlo nel buon successo di quelli affari che hora pendono in honore di Chiesa santa... Lettre d'Urbain VIII à Louis XIII, du 15 novembre 1626. (Arch. des aff. étrang., Rome, XXXIX, fol. 275, pièce originale.)

251 Lettre autogr. appartenant à l'Oratoire.

252 Entre autres, M. de Harlay, archevêque de Rouen. Voyez TIBARAUD, t. II, liv. V, ch. I, p. 21.

253 La lettre de Bentivoglio est dans le P. Le Rat. Vie manuscrite, liv. III, ch. XII.

254 Voyez le texte de ce bref aux Pièces justificatives de ce volume.

255 Voyez plus haut, ch. III, p. 127.

256 BATTEREL, Vie manuscrite, liv. VII, n° 116.

257 BATTEREL, Vie manuscrite, liv. VII, n° 116.

258 Lettre du P. de Bérulle à M. du Fargis, 19 octobre 1626.

259 Richelieu, dans ses Mémoires, liv. XVII, p. 161, parle de toutes les difficultés soulevées par cette question de la démolition des forts. Il ne nomme pas le P. de Bérulle, qui y

joua cependant, comme on le voit, un rôle fort actif. Tous les détails que je donne sur ce sujet se trouvent dans les Lettres et dépêches du marquis de Mirabel, conservées aux Archives nationales. K. 1480.

260 Dépêches du marquis de Mirabel à don Juan, du 14, du 15, du 17 octobre et du 19 novembre 1626. (Arch. nat., K. 1480.)

261 15 octobre 1626. (Arch. nat., K. 1480.)

262 2 décembre 1626. (BATTEREL, Vie manuscrite, liv. III, n° 23.)

263 RICHELIEU, liv. XVII, t. III, p. 231.

264 RICHELIEU, liv. XVII, p. 272.

265 Arch. nat., M. 232. Liassø Angleterre, 5, 6. Cette pièce est écrite sur des revers de lettre à l'adresse du P. de Bérulle.

266 Mémoires de Richelieu, liv. XVII, t. III, p. 285.

267 Id., ibid., p. 286.

268 2 juillet 1625. Chroniques de l'ordre des Carmélites en France. Troyes, 1861, t. IV, p. 1. Octave de Bellegarde, archevêque de Sens depuis 1623, était un prélat pieux et versé dans les matières ecclésiastiques. Mais plus tard, il donna malheureusement dans les erreurs des Jansénistes. Il avait eu de bonne heure des relations fort intimes avec Port-Royal. Voyez son article dans MORÉRI.

269 Chroniques des Carmélites de France, t. IV, p. 54. Le monastère de Blois fut fondé le 9 mai 1625. Mademoiselle Bardoux de la Brosse, veuve de M. de Villepecque, était entrée chez madame d'Hallwin au moment où celle-ci avait tant à souffrir de son mari. Voyez Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, ch. VI, p. 192.

270 Il était d'une des plus vieilles et des plus illustres maisons de Provence. Voir MORÉRI, aux mots Forbin et Oppède.

271 Le chiffre de dix années m'est donné par une lettre non datée de M. de Bérulle à M. d'Oppède, dont il existe une copie aux Archives nationales. (M. 216, liasse G, n° 62.) Dans ce document M. de Bérulle dit au premier président : « Nous avons fondé près de dix maisons en France. » Or la dixième fondation, celle de Dieppe, eut lieu en 1615 (Chroniques, p. 543). C'est donc au moins à cette année qu'il faut faire remonter les démarches de M. d'Oppède. M. de Bérulle se refusait alors d'établir les Carmélites dans une abbaye que lui offrait le président. « Nous avons
« fondé près de dix maisons en France, et nous n'avons voulu employer
« aucune de ces voies qui intéressent les autres ordres dont nous désirons
« plutôt la réformation que la dissipation. »

272 Chroniques, t. IV, p. 76.

273 OEuv. imp., in-fol., édit. de 1657. Lettres, p. 879.

274 Voyez plus haut, ch. I, p. 17.

275 Chroniques de l'ordre des Carmélites en France, t. IV, p. 142, 187 et suiv.

276 Chroniques, t. IV, p. 199 et 264. Louise de Béon-Luxembourg, fille de Bernard, seigneur de Massy, gouverneur de Saintonge, d'Angoulême et du pays d'Aunis, et de Louise de Luxembourg-Brienne, épousa en 1623 Henri-Auguste de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs. La notice placée en tête des Mémoires de ce dernier dans la collection Michaud et Poujoulat, III^e série, tom. III, p. x, fixe ce mariage à l'année 1643, ce qui est une erreur manifeste, puisque l'un des fils issus de ce mariage, Henri-

Louis de Loménie, comte de Brienne, naquit en 1645, et que l'une des filles, Marie-Antoinette, épousait le 4 juin 1642 le marquis de Gamaches. (Voyez MORÉRI, aux articles Loménie et Luxembourg-Béon.) Ce que je n'ai pu déterminer exactement, c'est l'époque à laquelle M. de la Ville-aux-Clercs prit le titre de comte de Brienne qui lui venait de sa femme. Lorsque celle-ci devint fondatrice du monastère de Saint-Denis, elle se nommait encore madame de la Ville-aux-Clercs, disent les Chroniques, loc. cit., p. 199.

277 Chroniques..., t. IV, p. 364 et suiv. M. Miron, pour la deuxième fois évêque d'Angers depuis 1621, fut nommé archevêque de Lyon le 12 février 1627, en remplacement du cardinal de Marquemont, mort le 16 septembre 1626 (Dictionnaire de statistique religieuse, II^e part., col. 240 et 396.)

278 Chroniques..., t. IV, p. 378. La fondation d'Angers est du 17 janvier 1626 ; celle de Mâcon du 23 mars de la même année.

279 Sur la Mère Marguerite de Saint-Joseph (mademoiselle de Chandon), voyez M. de Bérulle et les Carmélites de France, ch. XIV, p. 425.

280 Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le monastère de la Mère de Dieu, le petit couvent, le couvent de la rue Chapon, sont des termes synonymes, comme pour le premier couvent : le monastère de l'Incarnation, le grand couvent, le couvent de la rue Saint-Jacques, les Grandes Carmélites.

281 Sur la Mère Marguerite du Saint-Sacrement, voyez M. de Bérulle et les Carmélites, le P. de Bérulle et l'Oratoire, passim, et la Vie de la V. M. Marguerite-Marie Acarie, dite du Saint-Sacrement, écrite par M. D. T. C. (M. Tronson de Chenevière), Paris. A Warin, 1689, in-8°, ch. XIII et suiv.

C'est de ce beau livre que sont tirés les détails donnés ici. La Mère Marguerite arriva au petit couvent le 8 avril 1624 et fut élue environ trois mois après (dans sa Vie, p. 154).

282 La Vie de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, Ire part, ch. XXXI, p. 191 et suiv.

283 La Mère Madeleine fut élue le 1^{er} juillet 1624. Voyez les Élections ei les Visites, manuscrit du grand couvent souvent cité.

284 La Vie de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, par un prêtre de l'Oratoire. Paris, chez la veuve Jean Camusat, 1645. petit in-4°, liv. I, ch. XXXII, p. 164. La même, 2e édit. Pierre le Petit, 1690, grand in-4°, liv. I, ch. XXVIII, p. 171.

285 Ib., 2e édit, ch. XXIX, p. 175.

286 Id., ibid., ch. XXX, p. 186. La deuxième édition de la Vie de la Mère Madeleine, revue et considérablement augmentée par le P. TALON, parut avec les approbations les plus explicites de dix archevêques et de plusieurs docteurs de Sorbonne. On trouve dans les Lettres de Bossuet une preuve du soin extrême apporté par l'Oratoire à ne rien laisser passer d'inexact dans cette histoire de la Mère Madeleine.

287 La marquise de Bréauté, qui était alors prieure. Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus. Paris, Plon, 1874, ch. VII, p. 220 et suiv.

288 Voyez la Vie de la Mère Marie-Madeleine de Jésus dans le Livre des Fondations, manuscrit du grand couvent, t. II, p. 247 et suiv. M. Cousin a trouvé ce récit si beau qu'il l'a publié (la Jeunesse de madame de Longueville, appendice, notes du ch. I, n° VII, p. 458 et suiv.). Il est regrettable que dans les Chroniques (Troyes, 1850, t. II, p. 55 et suiv.), on ait cru bien faire en retouchant le style de ce morceau parfait de grâce et de simplicité.

289 Voyez la Table des matières à la fin de ce volume.

290 Id., Ibid.

291 Sur la Mère Renée de Jésus-Maria, voyez Livre des Fondations, t. II, p. 315 et suiv.

292 Chroniques, t. I, p. 515. Sur madame de Bérulle (Sœur Marie des Anges) et sur madame d'Autry (Sœur Marie de Jésus-Christ), voyez la Table des matières à la fin de ce volume.

293 Sur la Mère Marie de Jésus (marquise de Bréauté), voyez les Chroniques, t. II, p. 10. C'est la reproduction toujours modifiée du récit des Fondations, t. II, p. 232 et suiv., reproduit par M. Cousin, loc. cit., p. 433 et suiv. Voyez aussi la Table des matières à la fin de ce volume.

294 Lettre de Péricard à M. de Bérulle, 12 mai 1613, citée par BATTEREL, liv. VII, n° 80. Sur le cardinal de la Cueva, évêque d'Oviedo et de Malaga, auparavant marquis de Bedmar, voyez Dictionnaire des cardinaux. Migne, 1849., in-4°, col. 782.

295 BATTEREL, loc. cit., le nomme seulement Nicolas. Le Dictionnaire de statistique religieuse. Migne, 1851, in-4°, col. 260, donne son nom et la durée de son épiscopat (du 10 mai 1615 au 22 août 1625).

296 Lettre de Nicolas Zoes au P. Gibieuf du 21 juillet 1622. (BATTEREL, liv. VII, n° 81.)

297 Ce M. Navet est le même dont il nous reste une relation manuscrite du voyage d'Espagne, souvent citée dans M. de Bérulle et les Carmélites.

298 Les Lettres chrestiennes et spirituelles de messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de St-Cyran, publiées en 1645 par Arnauld d'Andilly (Paris, 2 vol. in-4), ne contiennent aucun renseignement à ce sujet ; mais les

réponses de Jansénius à son ami ne laissent aucun doute sur les indications qu'il lui transmettait. Le P. Pinthereau, de la Compagnie de Jésus, a publié cette correspondance sous ce titre : la Naissance du jansénisme découverte à Monseigneur le chancelier, par le sieur de Préville (Louvain, chez la veuve Gravius, 1654, in-8, avec des commentaires). En 1702, dom Gerberon, janséniste, sous le nom de François du Vivier, a imprimé la même correspondance, avec des remarques historiques et théologiques : Lettres de M. Cornélius Jansénius, évêque d'Ipres, à M. Jean du Verger de Hauranne (Cologne, in-12).

299 11 mai 1625.

300 Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle (par Du PIN). Paris, Pralard, 1714, in-8°, t. II, p. 4 et suiv. (Ouvrage janséniste). Histoire du jansénisme, par le P. René RAPIN, de la Compagnie de Jésus, publié par l'abbé Domenech. Paris, Gaume, in-8°, liv. IV, p. 181 et suiv.

301 Les écrivains jansénistes font un grand éloge de Rovénius ; l'article que lui consacre Moréri est des plus favorables. Mais dom Pitra, aujourd'hui cardinal, a donné sur ce personnage des détails qui portent une sérieuse atteinte à son honneur (la Hollande catholique, Paris, 1850, in-12, II^e part., III^e lettre, p. 228 et suiv.) Bien des années avant dom Pitra, la question avait déjà été traitée à fond dans un savant ouvrage, Histoire des révolutions de l'Église d'Utrecht, par le comte Louis Mozzi, chanoine de Bergame ; Gand, van Ryckegem, 1828, in-8°, t. I^{er}, liv. I^{er}, n° X, p. 57 et suiv.

302 Le P. d'Avrigny, de la Compagnie de Jésus, dans ses Mémoires chronologiques et dogmatiques, in-12, 1739, t. II, p. 79, ne cite pas cette phrase importante, qui prouve que le P. de Bérulle n'avait aucune connaissance de l'Augustinus. M. CRÉTINEAU-JOLY, Histoire de la

Compagnie de Jésus, 3e édit., in-12, 1859, t. IV, ch. I, p. 5, rapporte ce passage en en modifiant l'orthographe ; mais il le fait précéder de quelques lignes déjà reproduites par le P. d'Avrigny et qui ne se lisent pas dans la lettre du 10 juin, à laquelle il renvoie. Peut-être se trouvent-elles ailleurs ; je les ai cherchées sans les rencontrer.

303 Cette curieuse anecdote, passée sous silence, bien entendu, par tous les écrivains jansénistes, nous a été conservée par un témoin non suspect de partialité pour M. de Bérulle, le P. RAPIN (Histoire du Jansénisme, liv. IV. p. 200), qui déclare la tenir du P. Amelotte, Oratorien et auteur de la Vie du P. de Condren. Le P. Rapin place cet entretien du P. de Bérulle avant son cardinalat, avant même l'établissement de l'Oratoire en Flandre. Il joint à son récit plusieurs commentaires dont j'aurai peut-être l'occasion plus tard d'apprécier en détail la convenance et le sérieux. Ils ne servent du reste qu'à donner plus de poids au témoignage du P. Rapin.

304 « Pro his tribus viris (trois Pères de l'Oratoire) obtinendis et nonnullis privatis negotiis iverat Parisiis eximius D. Cornelius Jansenius ut patet ex ejus originali epistola, Parisiis scripta, 13 februarii 1626. » Chronicon Congregationis Oratorii D. J. per provinciam archiepiscopatus Mechliniensis diffusæ, ab anno Dom. 1626, usque ad finem anni 1729. Auth.,*** ejusdem Cong. presb. Insulis Flandrorum ap. P. Matthon, 1740, in-4°, p. 27. On voit néanmoins par la lettre suivante, écrite d'Espagne au mois de juillet de la même année, que Jansenius ne regardait pas l'affaire comme définitivement conclue.

305 Édit. du sieur de Préville, p. 67.

306 La lettre de l'infante était datée du 8 mai. (Chronicon Orator. Pars I, p. 27).

307 Chron. Orat., pars I^a, § VII, p. 6. Voyez aussi : Mémoires domestiques, p. 104. (Arch. nat., M. 220.)

308 Chronic., etc., etc., p. 27, 28.

309 Il est à remarquer que le P. Bourgoing, qui, en sa qualité de fondateur de l'Oratoire en Flandre, fut en rapports fort suivis avec Jansénius, fit, dès le principe, et durant toute sa vie, la plus énergique opposition au jansénisme, comme on peut s'en convaincre en lisant la notice que lui consacre Tabaraud (Histoire du P. de Bérulle, t. II, liv. VII ; ch. II, p. 228 suiv.). C'est pourquoi Bossuet, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing, insiste tant sur sa soumission à l'Église : « Quiconque aime l'unité doit avoir une

« adhérence immuable à tout l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel.

« le mystère de l'unité se consomme, pour détruire le mystère d'iniquité qui

« est l'œuvre de rébellion et de schisme. Je dis : A tout l'ordre épiscopal,

« au Pape chef de cet ordre et de l'Église universelle, aux évêques, chefs et

« pasteurs des églises particulières. Tel est l'esprit de l'Église : tel est prin-

« cipalement le devoir des prêtres qui sont établis de Dieu pour être les-

« coopérateurs de l'épiscopat. Le cardinal de Bérulle, plein de l'esprit de

« l'Église et du sacerdoce, n'a formé la Congrégation que dans la vue de ce

« dessein, et le P. François Bourgoing J'a toujours très-saintement gouver-

« née dans cette même conduite. » (BOSSUET, éd. Vivès, t. XII, p. 654.) Voyez Études sur la vie de Bossuet, par A.

FLOQUET. Paris, Didot, 1855, in-8°, t. II, liv. VII, p. 224 et suiv.

310 Clériade de Prépavin était un gentilhomme de Franche-Comté, des environs de Salins, dont le père se nommait Philibert de Rouménot, sieur de Prépavin, et la Mère Jeanne-Antoine de Beaufort. Né en 1598, il mourut à Rozay, en Franche-Comté, le 29 avril 1697. Voyez Ménologe du premier siècle de l'Oratoire de N.-S. J.-C..., par le P. EDME CLOYSEAULT, 1724, p. 131 et suiv. (Ce manuscrit appartient à l'Oratoire de Paris.)

311 Sur le P. Symphorien Guyon, entré à l'Oratoire en 1625, curé de Saint-Victor d'Orléans en 1638, mort en 1657, voyez Mémoires domestiques. (Arch. nat. M. 220.)

312 Voyez la Vie du P. Gibieuf, dans CLOYSEAULT.

313 Cité dans la Vie de M. Olier, t. I^{er}, part. I^{re}, liv. IV, n° 4, p. 126.

314 Le P. CLOYSEAULT, Vies manuscrites, t. I^{er}, p. 264, dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

315 Ce fut en 1625.

316 Vie du P. de Condren, 2e part., ch. xxv, p. 262.

317 Chroniques des Carmélites, t. IV, p. 199.

318 La Vie du P. de Condren (par AMELOTTE), liv. II, ch. XXIV, p. 238. — La Vie du Vénérable Bernard..., par le P. LEMPEREUR, jésuite, Paris, Nicolas Pepie, 1708, in-12, ch. II. L'auteur discute le récit de M. Amelotte, et croit, — ce qui semble vrai, — que M. Amelotte s'est trompé en donnant le P. de Condren pour confesseur à M. Bernard ; mais il avoue que M. de Condren assista M. Bernard à sa première messe et que celui-ci dut recourir souvent aux conseils du pieux Oratorien, p. 36.

319 La Vie du P. de Condren..., liv. II, ch. XXIII, p. 232. Barthélemy de Donnadiou de Griet fut évêque de Comminges de l'année 1623 au 12 novembre 1637. (Dictionnaire de statistique religieuse, II^e part., col. 159.) On a donné au public la vie de ce vertueux prélat dont M. Faillon parle avec éloge. (Vie de M. Olier, 2^e édit., t. Ier, notes du liv. IX, p. 407.)

320 RICHELIEU, Mémoires, éd. Petitot, t. III, liv. XVIII, p. 297.

321 L'exécution eut lieu le 22 juin 1627. Voyez BAZIN, Histoire de France sous Louis XIII, t. II, liv. VII, ch. IV, p. 69, et surtout le Mercure françois, t. XIII, qui s'étend avec complaisance sur tous les détails de cette douloureuse histoire (p. 490-461), sans doute par ordre de Richelieu. Le Mercure ne nomme pas le P. de Condren, mais Tabaraud (Histoire du cardinal de Berulle, t. II, liv. VII, ch. 1, p. 200) cite la présence du P. de Condren sur l'échafaud de Bouteville comme une des circonstances mémorables de sa vie. Il est à remarquer que le Mercure note cette circonstance que des Chapellles « s'appuya sur un prestre fort ieune qui estoit monté » avec eux. » Or, le P. de Condren, né le 15 décembre 1588, n'avait pas encore trente-neuf ans le 22 juin 1627. Le Mercure françois est d'ailleurs sobre de noms propres quand il s'agit du P. de Bérulle et du P. de Condren.

322 La duchesse d'Orléans accoucha le 29 mai et mourut le 4 juin. Cette fille, que l'on nomma au berceau Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Longueville, fut la célèbre Mademoiselle.

323 La Vie du P. de Condren, etc., liv. II, ch. xv, p. 155 et suiv. CLOYSEAULT, liv. IV, p. 282 et suiv. (dans le manuscrit de l'Oratoire). Le P. A. PERRAUD, l'Oratoire de France au

dix-septième et au dix-neuvième siècle, Ire part., ch. x, p. 169.

324 François Eudes ajouta à son nom patronymique celui de Mézeray, petit hameau situé près de Ri. Voyez MORÉRI, art. Mézeray.

325 Sur le P. Eudes, voyez Vie du P. Jean Eudes, par le P. de MONTIGNY, de la Compagnie de Jésus ; Paris, A. Leclère, 1827, in-12, liv. II, p. 18 et suiv. ; le P. Eudes et ses instituts, par C. de MONTZEY, Paris, Lethielleux, 1869, in-12, liv. I, ch. II. Le R. P. HÉRAMBOURG, de la congrégation de Jésus et de Marie, nouv. édit., par le R. P. A. LEDORÉ, de la même Congrégation. Paris, Lethielleux, 1869, in-8°. Lorsque plus tard le P. Eudes sortit de l'Oratoire, il eut des démêlés avec ses anciens confrères qui apportèrent bien de l'animosité dans ce débat. On en trouve des traces dans un mémoire conservé aux Archives nationales (M. 237), où l'on reproche en particulier au P. Eudes d'avoir supprimé dans les éditions subséquentes du Royaume de Jésus ces paroles qu'on lisait dans l'édition de 1637 : « En ce
« mesme jour (de l'Incarnation), vous m'avez reçu dans
cette sainte con-
« grégation par les dignes mains de celui duquel vous vous
estes servy
« pour l'establi, vostre très-fidèle serviteur et mon très-honoré père, Mon-
« seigneur l'illustrissime cardinal de Bérulle. » Sans entrer dans ces détails domestiques, fort postérieurs du reste à l'époque qui nous occupe, il suffit de lire la Vie du P. Eudes et ses écrits pour y sentir l'esprit de Dieu.
« Le P. Eudes, ce grand prédicateur, la merveille de notre siècle », disait
M. Olier (dans sa Vie, t. I, liv. VIII, p. 325).

326 Le P. HÉRAMBOURG, op. cit., ch. III, p. 41, ch. VII, p. 93. Il est à remarquer que, malgré les démêlés de

l'Oratoire de Jésus avec la Congrégation de Jésus et de Marie, les écrivains de cette dernière Compagnie sont unanimes à regarder le P. de Bérulle comme le vrai maître, le vrai père spirituel de leur fondateur.

327 P. HÉRAMBOUBG, Op. cit., ch. XVI, p. 217.

328 Le P. HÉRAMBORG, Op. cit., ch. xx, p. 282 et suiv. — C. de MONTZEY, Le P. Eudes, liv. I, ch. III, p. 48 et suiv.

329 La Vie de Messire J. B. Gault, évêque de Marseille, par F. MARCHETTY, prestre. Paris, libr. Huré, 1650, in-4°, liv. II, sect. IV, p. 69 et suiv. — Vie de Monseigneur J. B. Gault, par l'abbé ANT. RICARD. Palmé, 1864, in-8°, 1^{re} part., ch. VII, p. 22 et suiv.

330 Id., ch. IV, p. 14.

331 ADRY, t. III, p. 130. (Bibl. nat., Fr. 25683.)

332 CLOYSEAULT, t. 1^{er}, p. 187 et suiv.

333 L'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècle, par le P. AD. PERRAUD..., II^e part., ch. I^{er}, p. 247 et suiv. CLOYSEAULT, Vie du P. Lejeune, déjà citée.

334 CLOYSEAULT, Vie du P. M. Lefèvre.

335 CLOYSEAUT, t. II, p. 13 (Bibl. nat.). Remarquons que l'Oratoire a pratiqué le premier les exercices des ordinands, et frayé ainsi la voie à l'institution des séminaires. M. Maynard, dans son travail d'ailleurs intéressant sur cette question, ne me semble pas avoir attaché assez d'importance aux efforts faits par le P. Bourgoing en Flandre, par le P. de Condren à Paris, et attestés par les historiens de la Congrégation. (SAINT VINCENT DE PAUL, t. II, liv. IV. ch. 1^{er} et ch. II, passim.)

336 Il faudrait transcrire ici la vie entière de ces premiers Oratoriens, telle que nous la lisons dans CLOYSEAULT.

Voyez en particulier sur le P. Lefèvre, t. I^{er}, p. 169. — Sur le P. Dodo, id., p. 187 et suiv. (Bibl. nat.)

337 La Vie de la Vénérable Mère Marguerite-Marie, dite du Saint-Sacrement, écrite par M. T. D. C. (Tronçon de Chenevière). Paris, Vuarin, 1689, in-8°, ch. XIV, p. 70. L'auteur ne fait que citer ici la déposition du cardinal de Retz, archevêque de Paris, et fils d'Emmanuel de Gondi. — Voyez aussi ADRY, Bibl. des écriv. de l'Orat., t. III. La Mère Marguerite n'arriva au couvent de la rue Chapon que le 8 avril 1624 (dans sa Vie, ch. XIII, p. 154). La prédiction précède donc l'événement d'au moins deux années. On voit aussi, d'après ce récit, que M. de Gondi, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne connaissait pas de vue le P. de Bérulle, bien qu'il lui dût d'avoir depuis plus de dix ans saint Vincent de Paul pour précepteur de ses enfants. (Saint Vincent de Paul, par l'abbé MAYNARD, t. I^{er}, liv. I, ch. v, p. 85 et suiv.

338 Sans doute Gaspard de Forbin, marquis de Janson, deuxième du nom. Voyez son article dans MORÉRI.

339 Vie de la Mère Marguerite..., loc. cit., p. 174-175.

340 Saint Vincent de Paul, liv. III, ch. I, § 3, p. 151. — LEBEUF, Histoire de Paris, édit. Cocheris, Durand, 1865, in-8°, t. II, p. 489.

341 Voyez son article dans MORÉRI.

342 CLOYSEAULT, Vies..., t. I, p. 545 (dans l'exemplaire appartenant à l'Oratoire). ADRY (Bibl. nat., Mss.), t. III, p. 520.

343 Io mi rallegro cou lei del nuovo acquisto del generale delle galere. Gran trionfo puo esser questo per la congregazione, 5 marzo 1627. (Autog. Arch. nat., M. 216, liasse G, n° 40.) On se demande comment Bentivoglio put féliciter le P. de Bérulle dès le 5 mars de l'entrée de M. de Gondi dans la Congrégation, si celui-ci n'y entra que le 6

avril, juste un mois plus tard. Il est à croire que Adry donne la date du jour où M. de Gondi prit la soutane, et que Bentivoglio écrivit au P. de Bérulle dès que la résolution de M. de Gondi fut connue. Or, comme le P. de Bérulle éprouva celui-ci assez à temps, on conçoit que Bentivoglio ait pu adresser ses compliments au supérieur de l'Oratoire plusieurs semaines avant que le général des galères eût pris l'habit d'Oratorien.

344 Lettre du P. Bertin au P. Gibieuf, 30 août 1627. (BATTEREL, liv. VIII, n° 3.)

345 Lettre du P. Bertin au P. Gibieuf, 7 septembre 1627. (BATTEREL, liv. VIII, n° 3.)

346 Il était le troisième fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont et de Catherine, comtesse de Salms. Né le 6 décembre 1609, il avait été fait de bonne heure évêque de Verdun, mais sans recevoir les ordres. Pour empêcher que la Lorraine ne tombât aux mains de Louis XIII, il épousa plus tard sa cousine, Claude de Vaudémont. On peut lire cette curieuse histoire dans la Vie du bienheureux P. Fourier, par madame la comtesse de FLAVIGNY. Plon, 1873, ch. xv. p. 213 et suiv.

347 Cardinal-diacre du titre des Quatre-Saints couronnés. Il mourut en 1632. (Dictionnaire des Cardinaux, Migne, 1857, in-4°, col. 1614.)

348 Il était de Velletri, fut légat à latere en Allemagne, et mourut le 1^{er} mars 1671, âgé de quatre-vingt-six ans.

349 Romain, son titre cardinalice fut d'abord saint Laurent in Pane. Il mourut en 1639. (Dictionnaire des Cardinaux, col. 1612.)

350 Romain, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie in Dominica, mort évêque de Viterbe en 1644. (Id., col. 650.)

351 Cardinal-prêtre du titre de San-Pietro in Montorio, archevêque de Tarente, mort en 1649. (Id., col. 214.)

352 « Nous avons été obligé de faire la promotion ce matin, et nous avons fait cardinal le P. de Bérulle. »

353 Dicté et signé, Arch. des affaires étrangères. Rome, XL, fol. 216.

354 Le P. LE RAT, Vie manuscrite, liv. II, ch. XVI.

355 Cette anecdote est tirée d'un précieux manuscrit dont je connaissais l'existence, mais dont je dois la communication à M. l'abbé Puyol, professeur à la Sorbonne : Histoire de la vie de messire Michel de Marillac, chevalier, garde des sceaux de France, par messire Nicolas Le Fèvre, sieur de Lézeau, maître des requêtes et conseiller ordinaire du Roi en son conseil d'État (Biblioth. de Sainte-Geneviève, Mss. Lf. 12², chap. XVI). Après avoir rapporté le mot que je cite, Lézeau ajoute : « J'ai bien reconnu « depuis que cela s'entendoit de M. le cardinal de Richelieu. » M. Avenel (tome II, p. 310) n'admet pas qu'en cette circonstance Richelieu ait joué un double jeu : à l'appui de son opinion, on pourrait citer plusieurs lettres du P. de Bérulle, qui fait honneur au cardinal-ministre de sa nomination, une, entre autres, du 28 octobre 1627, qui était dernièrement en vente chez M. Charavay. Néanmoins le témoignage de Lézeau est grave, et il faut bien avouer que l'attitude de M. de Béthune à Rome et celle surtout de Richelieu lui-même semblent lui donner raison.

356 Lettres de Richelieu, t. II, lettre 383, p. 590.

357 Lettres de Richelieu, tome II, p. 593.

358 Id., ibid., p. 623-624.

359 Id., ibid., p. 625.

360 Chroniques de l'ordre des Carmélites de France, t. I^{er}, p. 516. — La Vie de la Mère Madeleine, 1670, liv. I^{er}, ch. XXXVIII, p. 243.

361 J'ai retrouvé aux Archives, dans les papiers du P. de Bérulle, les listes que tenait en cette occasion le frère portier de l'Oratoire.

362 Dans une lettre au P. Bertin, du 8 octobre 1627, après avoir signé :

« Pierre, cardinal de Bérulle », il ajoute en post-scriptum :

« J'ai peine à

« commencer sitôt à signer de cette sorte, je ne le fais pas encore en

« France avec nos Pères ; mais j'ai eu peur de faillir, si j'observois cette

« retenue avec l'Italie. »

363 HABERT, liv. II, ch. XIV, p. 541.

364 Apostille de la main du cardinal de Bérulle au bas d'une lettre écrite par Fioraventi, du 22 octobre 1627. (Arch. nat., M. 233.)

365 Les Bérulle portaient de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même. (La généalogie de la maison du P. de Bérulle, dans le tome IX de l'Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires, etc., par le chevalier de Courcelles. Paris, 1828.) L'Oratoire renaissant a suivi déjà cet exemple de son saint fondateur. Le R. P. A. Perraud (l'un des premiers et des plus chers compagnons du R. P. Petetot), sacré évêque d'Autun le 29 juin 1874, a voulu que ses armes ne fussent surmontées d'aucune autre couronne que de la couronne d'épines de la Congrégation.

366 Lettre au P. Bertin, 28 septembre 1627 (Arch. nat., M. 233), au cardinal Spada, même date. (Arch. nat., M. 216.)

367 Lettres du P. Bertin, du 7 septembre et du 16 octobre 1627.

368 Lettre autogr. au P. Bertin du 28 septembre 1627 (Arch, nat., M. 233). Cette lettre se trouve dans l'édition des Œuvres complètes (1657, in-fol., p. 760), mais on l'a retouchée.

369 Le Bref concernant la supériorité des Carmélites, et dans lequel Urbain VIII rappelle les brefs de ses prédécesseurs relativement à l'autorité et aux droits du P. de Bérulle, est du 25 octobre 1627. Celui qui concernait l'Oratoire est du 20 décembre de la même année ; ce dernier ne lui conservait le gouvernement de sa Congrégation qu'à titre seulement d'administrateur.

370 Offero etiam demissime et observantiam omnem meam et officia minimæ hujus societatis quæ illustrissimæ dominationi vestræ libentissime inservitura est, et sub alis benevolentiae ipsius et authoritatis, in adversis rebus perfugium habituram se lætatur (7 septembre 1627).

371 28 septembre 1627.

372 Parmi les papiers du P. de Bérulle aux Archives nationales.

373 Id., ibid.

374 Malleville fut un des huit premiers membres de l'Académie française et son secrétaire. Voyez PÉLISSON, Histoire de l'Académie française, et MORÉRI, aux mots Académie et Malleville.

375 HERVÉ, Vie manuscrite, liv. VII, ch. v.

376 OEuvres imprimées, p. 874.

377 M. de Bérulle à M. du Fargis, 30 septembre 1627. (BATTEREL, liv. VIII, n° 24.)

378 Œuvres imprimées, p. 875.

379 Œuvres imprimées, p. 875.

380 Œuvres complètes, in-fol., édit. de 1657, p. 870.

381 Lettre du P. Bertin, 21 octobre 1627.

382 Lettre au P. Bertin, 8 octobre 1627. (Arch. nat., M. 233.)

383 Mercure françois, t. XIV, année 1627, p. 105, 107.

384 Lettres de Richelieu, t. II, p. 626.

385 Lettres du cardinal de Richelieu, t. II, p. 627. Il est à remarquer que Richelieu, qui a inséré cette pièce dans ses Mémoires, liv. XVIII, t. III, ne dit pas un mot de la collaboration du P. de Bérulle, bien que dans la dépêche à M. de Béthune, en date du même jour (24 septembre 1627), il écrive en toutes lettres : « Je vous envoie un mémoire ci-enclos que M. le
« cardinal de Bérulle et moi avons dressé. » (Lettres, p. 676.) Nous avons ¹ déjà signalé et nous aurons souvent à signaler dans la suite ce parti pris des Mémoires de Richelieu de laisser obstinément le cardinal de Bérulle dans l'ombre ou de l'éclairer d'un faux jour ; mais la lumière sort des dépêches, sur la publication desquelles Richelieu ne comptait pas.

386 Lettres de Richelieu, t. II, p. 668.

387 Pièce autographe. Bibl. nat., Mss., fonds Saint-Germain Harlay, 343 (15583), fol. 268.

388 M. Avenel, dans la note 4 de la page 668, dit « que le cardinal de
« Bérulle ne paraît pas se douter de la mauvaise volonté que cachaient
« toutes ces apparences d'empressement. » Il me semble

plutôt que l'impression générale laissée par la lettre du cardinal de Bérulle est qu'il croyait nécessaire de surveiller de très-près l'Espagne, de ne pas se livrer à elle, mais aussi de ne pas rompre ouvertement avec elle à un moment où nous avions déjà assez d'autres ennemis sur les bras.

389 Bibl. nat., Mss., fonds Saint-Germain Harlay, 343 (fr. 15583), fol. 282. Cette lettre non signée, est écrite tout entière, de la main du P. de Bérulle. Un collectionneur ignorant ou distrait a écrit à la place de son nom celui du cardinal de Pellevé. La pièce n'est ni datée ni adressée, mais Richelieu dans ses Mémoires (t. III, liv. VIII, p. 381) dit que « le
« cardinal de Bérulle eut commandement d'écrire au Fargis », et il donne l'analyse de cette lettre.

390 Cette lettre est du 1^{er} octobre 1627. (BATTEREL, liv. VIII, n. 13.)

391 Lettre de M. de Marillac à M. de Bérulle, de Niort, 9 octobre.

392 Dépêche à M. d'Herbault, 4 septembre 1627 (Arch. des aff. étrang., Rome, t. XL, fol. 224).

393 « Tibi sub arctissimo obedientiae praecepto praecipimus et mandamus ut cardinalatus dignitatem postquam tibi per nos delata fuerit, prompto et alacri animo quacumque tergiversatione semota, ea qua decet, reverentia suscipias. » On trouvera les deux brefs aux Pièces justificatives.

394 La cérémonie observée par la Royne mère en donnant le bonnet à M. le cardinal de Bérulle. (Arch. nat., M. 233.)

395 HABERT, Vie du cardinal de Bérulle, liv. II, ch. xv, p. 549.

396 HABERT, liv. II, ch. XIV, p. 541.

397 La maison de Bellarmin se composait de dix personnes de qualité et de quinze de moindre considération, les premières ayant chacun un homme à leur service. (La Vie du cardinal Bellarmin, de la Compagnie de Jésus, par le P. N. FRIZON, de la même Compagnie. Bruxelles, 1718, in-4°, ch. CXII.)

398 BATTEREL, liv. VIII, n° 37.

399 Ce fut la nuit du 7 au 8 octobre. (La Vie de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, 1^{re} part., ch. XLII, p. 284 et suiv.) L'évêque de Mende, avec qui M. de Bérulle avait conservé, depuis leur commun séjour en Angleterre, d'amicales relations, fit dire la messe de sainte Madeleine afin d'obtenir la protection du ciel sur le convoi dont il était chargé par Richelieu de surveiller le départ pour l'île de Ré. (Vie manuscrite du cardinal de Bérulle, par le P. Louis LERAT, prêtre de l'Oratoire, liv. III, chap. XIII.)

400 On se rappelle que ce fut le 12 juin de cette année que le comte de Boutteville monta sur l'échafaud.

401 Archives des affaires étrangères, France, tome XLIII, p. 278. Cette lettre est toute de la main de M. de Bérulle, sans signature ni adresse. Il y a un post-scriptum d'une autre écriture, confirmant les assurances de M. de Bérulle. Au dos de la lettre on lit : Sentiments de gens de bien sur la deffaite des Anglois et la prise de la Rochelle.

402 Bibl. nat., Mss. Béthune, 9169, fol. 13. — AVENEL, t. II, p. 629. — Arch. nat., Papiers du P. de Bérulle.

403 Collection des procès-verbaux des assemblées générales de France. Paris, Desprez, 1768, in-fol, t. II, p. 583 et suiv.

404 M. de Béthune au Roi, 5 décembre 1627. Archives des affaires étrangères, Rome, XL, fol. 296.

405 La Vie de la Révérende Mère Marguerite-Acarie dite du Saint-Sacrement, Paris, A. Vuarin, 1689, in-8°, ch. XIV, p. 180-185. — La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph..., Paris, Pierre le Petit, in-4°, Ire part., ch. XLII, p. 285.

406 Archives des affaires étrangères, France, XLIII, 1627, fol. 278.

407 Archives des affaires étrangères, France, XLIII, fol. 280. Lettre autographe non signée, mais portant le cachet du cardinal de Bérulle. On lit au dos, de la même écriture : Pour le sieur Amedeau. (Nom convenu du cardinal de Richelieu).

408 Act., I, 6.

409 Archives des affaires étrangères, France, XLIII, fol. 282. Autographe en partie chiffré et non signé.

410 Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, ch. I, p. 21. La digue fut commencée le 30 novembre 1627. (Histoire de la ville de la Rochelle et dit pays d'Aulnis, par M. d'ARGÈRE, de l'Oratoire. La Rochelle, 1757, in-4°, tome II, p. 268.) Elle ne fut achevée qu'au mois de mai 1628.

411 Je n'ai vu nulle part la date de ce conseil. Dans le Mémoire autographe cité plus haut et non daté (Bibl. nat., Saint-Germain Harlay, 343, (15 583, fol. 268), mais qui est certainement des derniers jours d'octobre ou des premiers de novembre, il n'est pas question de Montaigu. Je trouve le lord anglais nommé seulement dans la dépêche du 3 décembre : il est donc à croire que le conseil eut lieu tout à la fin de novembre.

412 Voyez plus haut, chap. IV, p. 160.

413 Bourg dans l'Ardèche, à 14 kil. de Privas.

414 Mémoires de la Porte, coll. Petitot, 2^e série, t. XLIX, p. 304.

415 Lettre du 3 décembre 1627. Autographe non signé déjà cité. Archives des affaires étrangères, France, XLIII, fol. 281.

416 Dépêche citée plus haut, Saint-Germain Harlay, 343.

417 Mémoires de Richelieu, liv. XIX, tome IV, p. 6 et suiv.

418 Id., ibid.

419 Manuel de divers offices divins pour les Religieuses de l'Ordre de la B. V. Marie du Mont-Carmel, érigé en France selon la primitive observance. Poitiers, H. Oudin, 1870, in-8°, III^e partie, ch. I et II, p. 198 et suiv.

420 Id., ibid., IV^e part., ch. I et ch. II, p. 246, 250.

421 Madame de Bérulle mourut le 12 janvier 1628. (Livre des fondations... Mss. du Grand Couvent, t. II, p. 216.

422 OEuvres imprimées, in-fol. OEuvres de piété, XLV, p. 547.

423 « le ne puis me rendre au retour du Chesne (le Roi). Si vous iugez

« dailleurs qu'il y ait fondement en cette pensée, il faudroit tenir le Chesne

« à cinq ou six lieues de la Rochelle et le diuertir par ses exercices ordi-

« naires. » (M. de Bérulle à Richelieu, 11 décembre 1627. Autographe en partie chiffré. Archives des affaires étrangères, France, XLIII, fol. 282.

424 BASSOMPIERRE, 276. — RICHELIEU, liv. XIX, t. 3.

425 Les lettres patentes sont dans le Mercure françois, 1628, p. 155.

426 MARILLAC, Mémoires Mss. sur le cardinal de Bérulle, cités par le P. BATTEREL, liv. VII, n° 54.

427 10 février 1628.

428 Arch. nat., M. 232, 14. Minute de la main du P. de Bérulle écrite sur le verso d'une lettre de Carmélite.

429 Mémoires de Bassompierre, t. III, p. 363.

430 Lettres de Richelieu, t. III, p. 29. Le P. Griffet ne parle pas de cette circonstance.

431 Le propos est rapporté par le P. Le Jeune, dans son oraison funèbre du cardinal de Bérulle, le Missionnaire de l'Oratoire, IV^e partie, Tolose, 1667, p. 1244. — C'est sans doute le souvenir de ce reproche de Richelieu, qui aura induit en erreur le P. Doron, de l'Oratoire, lequel rapporte que le P. de Bérulle, inquiet de l'issue du siège, aurait dit un jour à la Mère Marguerite du Saint-Sacrement qu'elle s'était trompée. (Vie de la Mère Marguerite, chap. XIV, p. 181.) Aucun des documents du temps ne laisse supposer un instant d'hésitation chez M. de Bérulle.

432 HABERT, liv. II, p. 526. A en croire l'auteur du Véritable P. Joseph, (t. I, 2^e partie, p. 266), Louis XIII, après la prise de la Rochelle, aurait dit en parlant du confident de Richelieu, « qu'il avait comme Abraham
« espéré contre toute espérance, que Dieu avait enfin récompensé sa foi
« et que l'histoire partagerait entre le cardinal de Bérulle et lui toute la
« gloire d'avoir conseillé une si glorieuse entreprise. » S'il en fut ainsi, il est difficile de croire que le P. Joseph agît sans l'aveu de son puissant patron, et nous serions dès lors amené à conclure que Richelieu fit mettre en délibération à Paris la question de la levée du siège de la Rochelle, afin d'être en mesure de le pousser plus énergiquement si tout

le conseil du Roi s'unissait pour l'approuver. Le compliment adressé à M. de Bérulle par le Bouthillier, qui était une créature de Richelieu, semblerait autoriser ce dernier sentiment, si on n'avait pas, par ailleurs, des motifs graves de penser que Richelieu songea sérieusement à lever le siège.

433 Il y a ici une difficulté que je ne puis trancher. D'après Richelieu, le duc de Lorraine serait arrivé à Paris avant le départ du Roi, c'est-à-dire le 3 avril. Comment alors aurait-il pu rencontrer en chemin Montaigu, lequel ne fut mis en liberté que le 14 ?

434 Richelieu dit : « pour aller voir la duchesse de Chevreuse ». Mais la duchesse était alors en Lorraine, exilée, ainsi qu'on le verra plus bas (ch. VIII). Aurait-elle eu l'audace de se glisser dans la suite de Charles IV ?

435 RICHELIEU, Mémoires, liv. XIX, t. IV, p. 85. Richelieu ne fait aucune allusion à la lettre de M. de Bérulle. Je ne l'ai pas retrouvée aux Archives des affaires étrangères, mais le P. Batterel l'a vue et la cite (liv. VIII, n° 69.) Elle est du 7 avril.

436 « (Sa Sainteté) n'avoit iamais creu que vous eussiez deu fonder

« l'espérance de chasser les Anglois avec ce secours-là. » (Dépêche de M. de Béthune au Roi, Rome, 5 décembre 1627. Archives des affaires étrangères, Rome, t. XL, fol 296.)

437 Lettres du cardinal de Bérulle à Richelieu du lundi de Pâques et du 2 mai 1628. Je ne les ai pas retrouvées aux Archives des affaires étrangères ; je les emprunte au P. BATTEREL (liv. VIII, n° 60.)

438 A quelle époque eut lieu cette conversation du cardinal de Bérulle avec Mirabel ? Richelieu (liv. XIX), dans le grand discours qu'il fit au Roi vers les premiers jours de janvier

pour lui rendre compte de l'état de ses affaires, lui parle de l'utilité qu'il y aurait à employer M. de Bérulle auprès de Mirabel, et il propose de lui faire tenir un langage identique à celui que j'ai reproduit. Mais d'un autre côté, M. de Bérulle ne raconte cette conversation avec l'ambassadeur d'Espagne que dans sa lettre du lundi de Pâques et du 2 mai. Comment croire qu'ayant reçu dès janvier les ordres de Richelieu, il ne les ait exécutés qu'en avril ; ou encore que, les ayant exécutés en janvier, il ne lui en ait rendu compte qu'en avril ? Cela ne se peut. Il faut donc en conclure que Richelieu exposa au Roi tout l'ensemble de sa politique, mais ne mit point tout à exécution dès le mois de janvier. — Reste cependant une autre difficulté. Cette demande de la flotte espagnole par le P. de Bérulle n'a-t-elle pas dû être faite avant son apparition devant la Rochelle dans les derniers jours de janvier ? — A cela, je réponds que Richelieu ayant parlé au Roi dans les premiers jours de janvier, M. de Bérulle n'ayant pu recevoir sa dépêche avant la mi-janvier et la flotte espagnole ayant paru devant la Rochelle vers le 20 janvier, Mirabel au lieu de dire qu'elle était dans les eaux de la Biscaye, aurait simplement affirmé qu'elle s'avançait vers la Rochelle, ce qu'il ne disait pas le moins du monde. — Il faut donc dire qu'il s'agit ici de presser la cour d'Espagne de réaliser les promesses faites par Spinola, au camp de la Rochelle, d'une intervention plus sérieuse de l'Espagne, ce qui est confirmé par ces paroles de Richelieu : « En ce temps (vers le mois de mai),

« Lingendes, secrétaire du sieur de Fargis, ambassadeur du Roi en Es-

« pagne, arriva à la cour, qui apporta avis de nouvelles remises pour leur

« armée navale. » (Mémoires, liv. XIX, p. 101). Les dates concordent parfaitement, et nous pouvons conclure que Richelieu ne donna les ordres si positifs indiqués dans son discours de janvier que deux mois plus tard.

439 Cette lettre, datée du mardi de Pâques 1628, se trouvait au dépôt du Louvre (aujourd'hui les Archives des affaires étrangères), où le P. Batterel l'a vue. Nonobstant la phrase si explicite du cardinal de Bérulle, Richelieu a écrit sur le dos de l'original de cette dépêche : Lettre de Francigène (M. de Bérulle), par laquelle il s'est avancé au traité de Gennes et de Savoye plus qu'il ne faut. (BATTEREL, Vie manuscrite, liv. VIII, n° 76.)

440 BATTEREL, liv. X, n° 3.

441 M. de Bérulle à Richelieu, 10 avril 1628. (BATTEREL, liv. X, n° 2.)

442 Lettre du lundi de Pâques, 10 avril 1628. (BATTEREL, liv. IX, n° 3.)

443 Voyez plus haut, même chapitre, p. 277.

444 Lettres de Richelieu, t. III, n° 61-62, p. 106-107. Le Roi, il est vrai, proteste que s'il pouvait avoir une armée en Italie tandis qu'il fait le siège de la Rochelle, il lui en confierait volontiers le commandement ; mais comme Louis XIII était très-désireux, lorsqu'il en aurait une après la prise de la Rochelle, de la commander en personne, sa promesse ne l'engageait guère. De plus, Monsieur aurait voulu venir en aide sur-le-champ au duc de Mantoue, le beau-père de son choix, et à cela le Roi ne répondait rien.

445 Lettres de Richelieu, 30 avril, t. III, p. 95.

446 M. Avenel, le premier, a publié cette lettre curieuse, dont je ne donne que la fin. Il l'a transcrite avec l'orthographe tout à fait particulière de la Reine. (T. III, p. 115, note.)

447 Autographe chiffré en partie, non signé ni daté, avec l'indication : Pour le sieur Calory (Richelieu). (Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 166.)

448 Le P. Batterel a vu ce discours écrit de la main du Roi, daté de Surgères, 11 mai, et adressé à Richelieu. (Vie mss., liv. VIII, n° 42). Les lettres imprimées dans la Collection des Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, Paris, 1768, in-fol., Assemblée de 1628, § 9, p. 618 et suiv., sont presque sur le même ton.

449 Lettre autographe non datée du cardinal de Bérulle à Richelieu. (Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 164.)

450 Urbain VIII témoigna par deux fois à M. de Béthune la peine que lui causait cette nomination. L'oncle de l'évêque de Maillezais, François d'Escoubleau de Sourdis, cardinal, archevêque de Bordeaux, était mort le 8 février 1628. (Histoire du cardinal de Sourdis,... par RAVENEZ ; Bordeaux, Gounouilhou, 1867. Grand in-8, ch. XXIX, p. 559.)

451 Lettre déjà citée. Le P. Batterel lui a fait subir quantité de remaniements.

452 Lettres autogr. du 2 juin 1628 (du cabinet de M. Feuillet de Conches).

453 HABERT, liv. II, ch. XVII, p. 575.

454 Id., ibid. — BATTEREL, liv. VIII, n° 78.

455 C'était sans doute la maison du Heaume, achetée cette année même par M. de Marillac, qui en fit don aux Carmélites. (Arch. nat., S. 4656.)

456 Mémoires pour servir au Journal historique. (Arch. nat., M M. 626.)

457 OEuvres complètes, in-fol. Œuvres de piété, CLXXXVIII, p. 720. Il n'est pas dit que cette pièce soit adressée aux Pères de l'Oratoire, mais il est certain que M. de Bérulle rappela à ses confrères leurs devoirs pendant le

temps du jubilé, et toutes les pensées indiquées dans le petit écrit que je cite conviennent très-particulièrement à des ecclésiastiques.

458 OEuvres de piété, CLXXXIX, p. 721. Aux Religieuses Carmélites pour les disposer à la grâce du jubilé. C'est évidemment une exhortation et non une lettre.

459 Cité par le P. BATTEREL, liv. IX, n° 81.

460 Mémoires manuscrits de F. Edmond de Messa et de Sœur Marie de Saint-Jérôme. (Arch. nat., M. 233.)

461 HABERT DE CERISY, liv. II, ch. XVII, p. 581 et suiv. La Vie de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, 2^e éd., liv. I, ch. XL, p. 263. Le Livre des fondations (Mss du grand couvent), t. II, p. 232. On trouvera plus bas, dans ce même chapitre, de nouveaux détails sur ce sujet.

462 La Mère Madeleine mourut le 30 avril 1637.

463 La Vie de la Mère Magdeleine, liv. I, ch. XXXIV, p. 210 et suiv.

464 Les Eslections et les visites, etc. Mss. du grand couvent. M. Cousin, dans les pièces justificatives de la Jeunesse de madame de Longueville (appendice, notes du chap. I^{er}, II, p. 345), indique comme sous-prieure la Mère Marie-Madeleine de Jésus (mademoiselle de Bains). — C'est une erreur. La sous-prieure, élue le 12 octobre 1625 et réélue le 8 juillet 1628, fut, d'après les procès-verbaux originaux conservés au monastère de l'Incarnation et que j'ai eus entre les mains, la Mère Marie de Jésus (marquise de Bréauté.)

465 La Vie de Sœur Catherine de Jésus, religieuse de l'Ordre de Nostre-Dame du Mont- Carmel, estably en France, selon la réformation de Sainte-Térèse de Jésus, décédée au couvent du mesme Ordre, dit de la Mère de

Dieu, en la ville de Paris, le 19 février 1620, avec un recueil de ses lettres et pieux escrits. Par le commandement de la Reyne mère du Roy. Paris, Fiacre Dehors, au Mont-Saint-Hilaire, 1628.

466 Une partie de cette visite a été imprimée dans les OEuvres complètes sous ce titre : Lettre générale aux Religieuses Carmélites. (Éd. de 1657, in-fol. p. 796 et suiv.) On trouve en tête de cette lettre trois paragraphes qui en expliquent l'envoi à tous les couvents du Carmel et que ne porte pas le manuscrit de la visite faite au couvent de l'Incarnation. Mais l'éditeur a supprimé toutes les instructions concernant les devoirs particuliers des Carmélites, qui forment la majeure partie de ce touchant écrit.

467 Tous ces détails sur mademoiselle de Bellefonds sont tirés : 1° Du livre des fondations (Mss. du grand couvent), t. II, p. 403. 2° De la lettre circulaire adressée après sa mort aux monastères de l'Ordre, par la Mère Marie du Saint-Sacrement (mademoiselle de la Thuillerie). Cette circulaire a été imprimée par M. Cousin (la Jeunesse de madame de Longueville, 5e édition, appendice, notes du premier chapitre, n° VII, p. 498.) Il est assez étrange que Moréri, d'ordinaire bien informé, ait ignoré les noms de baptême et les noms de religion d'une religieuse aussi célèbre que la Mère Agnès. (MORÉRI, art. Gigault, seigneur de Bellefonds. Édit. de 1759, t. V, p. 193.) Son neveu fut maréchal de France et ami de Bossuet. Elle-même était fort liée avec le grand évêque qui, à la nouvelle de sa mort, écrivit à madame d'Epernon cette admirable lettre : « Nous ne la verrons
« donc plus, cette chère Mère ; nous n'entendrons plus de sa bouche ces
« paroles que la charité, que la douceur, que la foi, que la prudence
« dictoient toutes et rendoient si dignes d'être écoutées !

C'étoit une per-

« sonne sensée qui croyoit à la loi de Dieu et à qui la loi étoit fidèle ;

« la prudence étoit sa compagne et la sagesse étoit sa sœur ; la joie du

« Saint-Esprit ne la quittoit pas ; sa balance étoit toujours juste et ses

« jugements toujours droits. On ne s'égaroit point en suivant ses conseils ;

« ils étoient précédés par ses exemples. Sa mort a été tranquille comme sa

« vie et elle s'est réjouie au dernier jour. Je vous rends grâces du souvenir

« que vous avez eu de moi en cette triste occasion. J'assiste avec vous en

« esprit aux prières et aux supplications qui se feront pour cette âme

« bénie de Dieu et des hommes. Je me joins aux pieuses larmes que vous

« versez sur son tombeau, et je prends part aux consolations que la foi

« vous inspire. » (OŒuvres complètes, édit. Vivès, t. XXVIII, p. 484). C'est par erreur que l'éditeur appelle madame d'Épernon prieure du grand couvent. La prieure était alors mademoiselle de la Thuillerie. Madame d'E-pernon ne fut jamais en charge.

468 Louis XIII s'intéressait à mademoiselle de Gourgues, comme le prouve la lettre que lui écrivit M. de Bérulle. Cette lettre, de la main du cardinal, datée du 4 février, faisait partie de la collection Leber. Elle a été acquise par la Bibliothèque de Rouen. (Lettres originales, n° 5763, portefeuille G). Elle ne porte pas l'année, qui m'est fournie par une autre lettre également autographe, en date du 6 mars 1629 et dont on trouvera le fac-simile à la fin de ce volume. Le récit des Chroniques, t. II, p. 50 et suiv., est

plein de fautes. Mademoiselle de Gourgues ne put venir à Paris consulter mademoiselle Acarie, puisque cette Bienheureuse mourut le 18 avril 1618, et qu'à cette date mademoiselle de Gourgues n'avait que onze ans : il s'agit sans doute de la Mère Marguerite Acarie du Saint-Sacrement. Mademoiselle de Gourgues ne mourut pas en 1637, puisqu'elle fut prieure en 1659 seulement. Elle mourut en 1677.

469 La Vie du P. Charles de Condren,... composée par un prestre. Paris, Sara, in-4°, liv. II, ch. XIII, p. 148. — La Mère Angélique n'est pas nommée, mais les Chroniques du Carmel affirment expressément que c'est d'elle que parle M. Amelotte, auteur de la Vie du P. de Condren.

470 Voyez les Annales manuscrites du couvent de Saint-Denis, Mss. appartenant à ce monastère, et les Chroniques des Carmélites de France, t. IV, p. 206 et suivantes.

471 Voyez plus haut, ch. I, p. 17.

472 Annales de Saint-Denis, p. 20.

473 Chroniques de l'Ordre des Carmélites en France, Troyes, 1861, t. IV, p. 396 et suiv. La fondatrice fut la Mère Thérèse de Jésus, dont M. de Bérulle avait fait entrer la sœur au Carmel. Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire, ch. IV, p. 113.

474 28 mai 1628. Chroniques, t. IV, p. 468. Guingamp, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement dans le département des Côtes-du-Nord, faisait partie du duché de Penthièvre, et comme tel appartenait aux Vendôme.

475 2 décembre 1628. Chroniques, t. IV, p. 485.

476 Chroniques, t. IV, p. 506. Ce couvent fut établi le 24 décembre 1628.

477 Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, fils de Potier de Blancmesnil, conseiller du Roi, secrétaire des commandements et secrétaire d'État des Affaires étrangères.

478 On conserve aux Archives nationales (M. 216, D. 6 et 7) deux minutes de la main de M. de Bérulle concernant cette affaire. En tête de l'une on lit : Mémoire à monsieur d'Auquerre (d'Ocquerre) secrétaire Destat descriptre à Mons. de Sytie suffragant de Toul. Le mot de suffragant équivaut ici à celui de coadjuteur. Il en fallait un à Toul, puisque le titulaire, Nicolas-François de Lorraine, cardinal depuis 1627, n'était pas prêtre.

479 Lettre autographe de M. de Bérulle, 19 mai 1628. (Arch. nat., M. 216, D. 4.)

480 Les mots entre guillemets sont du P. Louis de Sainte-Thérèse, qui raconte naïvement toute cette histoire. (Annales des Carmes déchaussés de France et des Carmélites qui sont sous le gouvernement de l'Ordre, Paris, Angot, 1666, in-fol., liv. I, ch. LXXXVII, p. 227 et 228). Vers la fin de 1628, madame de Chevreuse eut la permission du Roi et l'ordre de son mari de revenir à Dampierre. (Madame de Chevreuse, par V. COUSIN. Didier, 1862, in-12, ch. III, p. 85-90.)

481 Le P. Louis de Sainte-Thérèse (Op. cit.) se borne à dire
« qu'à peine
« les Carmélites furent-elles établies qu'on commença à les persécuter,
« à cause que le duché de Bar relève de la France, et ainsi volontairement
« elles abandonnèrent ce couvent. »

482 Lettre LXXII, à des religieuses Carmélites. Oeuvres imprimées, in-fol., p. 793.

483 Lettre LXII.... Ibid., p. 794.

484 Id., ibid.

485 Arch. nat., L., cote G., 9e liasse, 13e pièce, copie. Cet acte est du 28 mars 1628. Une lettre adressée par M. de Bérulle au duc de Guise en juin 1628, prouve que les Carmélites de Marseille avaient alors beaucoup à souffrir. (Arch. nat., M. 216, 165.)

486 Voyez les lettres aux Prieures de l'Ordre, OEuvres imprimées, p. 800 et suiv.

487 Voyez lettres CXXXIV et suiv., p. 827. Toutes les lettres de M. de Bérulle aux Carmélites n'ont pas été imprimées. Il en existe un grand nombre aux Archives nationales.

488 Œuvres de piété, dans les OEuvres complètes, t. XXV, p. 517.

489 Ibid., t. XII, dans les OEuvres complètes, p. 502.

490 Lettre CXXXIX (p. 831). Lettre CXLIII (p. 833.)

491 Erit vita tua quasi pendens ante te (Deuter., XXVIII, 66). OEuvres de piété, t. XXVIII, p. 522.

492 Lettres CLVIII, CLIX, CLXII, p. 840 et suiv.

493 Quelques-unes de ces lettres devaient être lues par les Prieures à leur communauté.

494 Lettre XCVII, p. 809.

495 On sait que les lettres de saint François de Sales à la Mère Angélique sont nombreuses. (V. OEuvres complètes de saint François de Sales. Éd. Vivès, t. XI, p. 96, 118, 127, 130, etc.) — Sur les rapports de sainte Jeanne de Chantal avec la Mère Angélique, on trouve au tome II de l'Histoire de la sainte, par M. BOUGAUD, 2e édit., p. 571, une note fort intéressante.

496 L'austérité n'y régnait pas encore. M. Antoine Arnauld, dans le temps où il faisait tout son possible pour mettre

obstacle aux projets de réforme de sa fille, sollicitait du nonce des bulles nouvelles qui couvrissent le défaut de régularité des premières et s'autorisait de la réforme même que sa fille établissait dans le monastère, comme d'un titre à la faveur du Saint-Siège. « Nous suivrons jusqu'au bout », remarque Sainte-Beuve, cette singulière duplicité de conduite chez un si honnête homme. » (PORT-ROYAL, 2e éd., Paris, 1860, in-8, t. I, liv. I, ch. v, p. 107.)

497 HÉLYOT, Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires. Paris, Coignard, 1721, in-4, t. V, 4^e part., ch. XLIV, p. 456 et suiv. Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal en tête des Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par M. FONTAINE, Utrecht, 1736, in-12, p. 9 et suiv. — Il n'y a qu'une opinion parmi les historiens ecclésiastiques sur la piété de la jeune abbesse à l'époque qui nous occupe, la seule dont nous ayons à parler. Voyez ce qu'en dit M. PICOT (Essai sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle, Paris, Leclerc, 1824, in-8°, t. I, liv. I, ch. XIV, p. 117) et M. VARIN (la Vérité sur les Arnauld, Paris, Poussielgue, in-8°, 1847, t. II, ch. VI, p. 297 et suiv.). Mais pour tout cœur catholique, quel douloureux spectacle que la coupable opiniâtreté dont ces Religieuses firent preuve plus tard dans leur désobéissance à l'Église et dans leur lutte contre elle !

498 Cet hôtel de Clagny, et non pas de Clugny, comme portent quelques ouvrages de Port-Royal, était situé à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques (PIGANIOL DE LA FORCE, Description de Paris, t. VI, n° XIX, p. 310), et appartenait dans le seizième siècle au célèbre architecte Pierre Lescot. (BERTY, les Grands Architectes français de la Renaissance, Paris, 1860, p. 73). L'enclos de Port-Royal était situé entre la rue Saint-Jacques, la rue de la Bourbe (aujourd'hui rue de Port-Royal) qui le séparait des

Carmélites, et la rue d'Enfer, de l'autre côté de laquelle se trouvait l'institution de l'Oratoire. Supprimé en 1790, le couvent de Port-Royal fut appelé Port-Libre, et pour justifier son nouveau titre, on en fit une prison. Depuis 1795, la prison est transformée en hospice de la Maternité. V. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé LEBEUF. Édit. Cochpris, Paris, A. Durand, 1865, in-8°, t. II, p. 177.

499 Ce bref est du mois de juin 1627. (Histoire générale de Port-Royal, par D. CLÉMENTCET, à Amsterdam, 1755, in-12, t. I, 1^{re} partie, liv. IV, p. 138). Il en existe une traduction du temps aux Archives des affaires étrangères. Rome, t. XL, p. 123.

500 Il est fort difficile de démêler la vérité sur le caractère de M. Zamet. Comme il fut évincé de la direction de Port-Royal par M. de Saint-Cyran, et que pour les écrivains du parti, l'époque où M. de Saint-Cyran régnait fut l'âge héroïque de Port-Royal, il était naturel qu'on rejetât dans l'ombre M. de Langres. Sainte-Beuve se montre très-sévère pour ce prélat. Il distingue trois périodes : celle de saint François de Sales, de M. Zamet, de M. de Saint-Cyran. A ses yeux la seconde faillit tout perdre. (PORT-ROYAL, t. I, liv. I, ch. XII, p. 329 et suiv.). En cela il est l'écho fidèle des écrits du temps. Or cette période de M. Zamet, durant laquelle on ne donnait pas assez à la grâce, est précisément celle où les Pères de l'Oratoire fréquentaient le plus Port-Royal ; ils n'avaient donc pas l'esprit de M. de Saint-Cyran. Voyez Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende Mère Marie-Angélique et sainte Magdeleine Arnauld, réformatrice de ce monastère, à Utrecht, 1742, 3 vol. in-12, t. I^{er}, 1^{re} relation, p. 218, et les renvois là même indiqués.

501 Sur M. Zamet et le rôle qu'il joua dans la fondation de l'Institut du Saint-Sacrement, voyez Histoire générale de

Port-Royal. (D. CLEMENCET). Amsterdam, 1755, t. 1^{er}, 1^{re} partie, liv. V, p. 141 et suiv.

502 Cette lettre, en date du 27 mars 1627, est reproduite intégralement dans les Mémoires cités à la note précédente, t. I^{er}, 1^{re} relation, p. 222 et suiv. On sait que la Mère Madeleine de Saint-Joseph, toujours animée des mêmes sentiments que M. de Bérulle, poussait le P. Gibieuf à composer un livre sur le Très-Saint-Sacrement. M. Olier qui, par le P. de Condren, était vraiment fils de M. de Bérulle, voulait appeler Messieurs de Saint-Sulpice les prêtres du Très-Saint-Sacrement, et on sait de quelle foi et de quel amour ils étaient remplis pour ce divin mystère. (Vie de M. Olier, 2^e édit., t. III, liv. III n° 23, p. 390.)

503 Mémoires, t. I^{er}, 1^{re} relation, p. 217 ; 2^e relation, p. 333.

504 Voyez dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, déjà cités, t. II, en tête de la 2^e partie, la Relation de plusieurs entretiens de la Mère Angélique avec M. le Maistre son neveu, n° XV, p. 311.

505 Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal, 1^{re} partie, 6^e relation, t. I^{er}, p. 427-430.

506 Chroniques de l'Ordre des Carmélites, t. I^{er}, p. 196. Le point fondamental de l'esprit du Carmel est dans ces paroles de la règle : « Que
« chacun demeure en sa cellule ou proche d'icelle, méditant de jour et de
« nuit en la loi de Dieu et veillant en oraison, si ce n'est qu'il soit occupé
« en autres justes occupations. » L'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement n'y est pas, comme on le voit, mentionnée. Elle exigerait d'ailleurs un nombre de religieuses supérieur à celui qu'a fixé sainte Thérèse.

Toutefois, comme au commencement de l'établissement des Carmélites en France, il y avait de bonnes raisons pour dépasser le nombre réglementaire des religieuses, de l'aveu même de la Mère Anne de Jésus, on conçoit que M. de Bérulle et la Mère Madeleine de Saint-Joseph n'aient pas cru se montrer infidèles aux constitutions du Carmel en établissant l'adoration perpétuelle. Il ne paraît pas du reste que le cardinal de Bérulle ait songé à étendre cette pratique aux couvents de province.

507 Mémoires chronologiques et dogmatiques (par le P. D'AVRIGNY), 1739, in-12, t. I^{er}, p. 314. Les vertus du vray prélat représentées en la vie de Monseigneur l'Éminentissime cardinal de la Rochefoucauld, par le P. M. DE LA MORINIÈRE, chanoine régulier de Saint-Augustin de la Congrégation de France. A Paris, Cramoisy, 1646, in-4°, liv. II, ch. XII, p. 145. — Le bref de Grégoire XV est du 8 avril 1622. Il porte pouvoir de réformer les monastères de Saint-Benoît, Saint-Bernard et Saint-Augustin en France. (Ibid., p. 148. Voyez aussi toute la 1^{re} partie du livre IV.)

508 M. de Bérulle et les Carmélites de France, ch. III, p. 123 ; ch. IV, p. 156 et suiv.

509 Voyez dans la Bibliothèque dominicaine, la Vie du B. Réginald de Saint-Gilles, par le R. P. E. C. BAYONNE, des FF. Prêcheurs, Paris, Poussielgue, 1872, in-12, ch. VII, p. 129.

510 Ces lettres sont datées du 15 août 1628. (BATTEREL, liv. IX, n° 23.)

511 BATTEREL, liv. IX, n° 27. HÉLYOT, Histoire des Ordres religieux.... Paris, Coignard, 1721, in-4, t. IV, 4^e part., ch. XXXIX, p. 305-306.

512 BATTEREL, foc. cit.

513 HÉLYOT, op. cit., t. VI, 4^e part., ch. XXXVII, p. 287. PICOT, Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle, Paris, Leclerc, 1824, in-8°, t. I^{er}, liv. I, ch. XXVIII, p. 158. WELTE, Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique, t. XIV, p. 396.

514 HÉLYOT, loc. cit., p. 306.

515 A une petite lieue de Caen, dans une situation charmante.

516 HÉLYOT, t. II, 2^e partie, ch. xxv, p. 172 et suiv. M. de Bérulle et M. de la Rochefoucauld, après avoir ouï contradictoirement les deux parties, rendirent le 26 août 1629 un jugement par lequel ils incorporèrent l'abbaye de Notre-Dame d'Ardennes à la communauté de l'Antique rigueur de saint Norbert. Mais il y eut différents appels, et ce fut seulement après la mort du cardinal de Bérulle que le cardinal de la Rochefoucauld, par un jugement définitif, assura la victoire des religieux réformés d'Ardennes. (BATTEREL, liv. IX, n° 28. TABARAUD, t. II, liv. V, ch. III, p. 43.) L'historien du cardinal de la Rochefoucauld, qui n'aime à partager avec personne la gloire de son héros, garde le silence le plus absolu sur la part prise par M. de Bérulle à la réforme de Prémontré. (Op. cit., liv. IV, 1^{re} partie, ch. XIII, p. 596.)

517 BATTEREL, liv. IX, n° 29. L'année suivante, 1629, M. de Bérulle fut également chargé de rétablir la paix dans l'Ordre des Minimes divisés au sujet de l'élection de leur général. Il s'y employa avec zèle, mais mourut trop tôt pour voir le succès qui couronna ses efforts. (Id. ibid., n° 30.)

518 PIGANIOL DE LA FORCE, Description de Paris, 1742, t. VI, p. 166 et suiv. On trouve quelques renseignements sur les Augustins dans HÉLYOT, Op. cit., t. III, p. 20.

519 Il y avait alors trois couvents d'Augustins à Paris. Voyez PIGANOL, Op. cit., t. II, p. 507 et suiv., t. VII, p. 225 et suiv.

520 Requête des Augustins, 29 juillet 1628.

521 Tous ces détails sont relatés dans une longue lettre autographe du cardinal de Bérulle à M. Bouthillier (sic) en date du vendredi 21 juillet. L'année manque sur le manuscrit, mais ne peut faire doute. (Bibliothèque Cousin, à la Sorbonne, M. 1006, cahier 14, pièce 20.)

522 Le général, par une lettre du 20 novembre 1628, révoqua les commissaires, annula l'élection de Bienassis et ordonna à tous les religieux une soumission entière à M. de Bérulle. Bienassis fut déposé, le P. le Lièvre rétabli. Toutefois la paix ne refleurit complètement aux Augustins qu'après la mort de celui qui avait tant fait pour la leur rendre. (BATTEREL, Vie mss liv. IX, n° 39. TABARAUD, t. II, liv. V, ch. III, p. 49 et suiv.)

523 D'après cette lettre, qui est du 20 septembre (BATTEREL, liv. VIII, n° 84), M. de Bérulle se sentait encore malade à cette date. La guérison du 2 juillet n'avait donc pas été aussi complète que l'affirme le P. Senault dans sa Vie de la Révérende Mère Madeleine de Saint-Joseph, ou tout au moins le mal continuait sourdement son travail. Il est bien vrai que les médecins attestèrent après sa mort, qu'à en juger par l'état intérieur de son organisme, sa vie depuis des mois était un fait scientifiquement inexplicable, miraculeux. (De Vita P. Berulli, auctore Ludovico Donio D'ATTICHY. Paris, 1649, in-8°, lib. II, cap. v, p. 131.) Mais, ainsi qu'on le verra plus bas, leur témoignage n'a point une grande autorité.

524 Le P. GRIFFET, Histoire du règne de Louis XIII, t. I, p. 506.

525 Mémoires pour servir au journal domestique. (Arch. nat., MM. 626.)

526 Discours au Roy, en tête de la Vie de Jésus. Paris, A. Estienne, 1629, p. 19.

527 Arch. nat., MM. 226.

528 La lettre de M. de Marillac est du 22 octobre. Il était alors à la Rochelle. (Arch. nat., M. 233.)

529 BATTEREL, liv. IX, n° 52.

530 La lettre de M. de Bérulle est du 4 novembre 1628. (Arch. nat., M. 233.)

531 « Un peintre nommé Rubens y est allé aussi. » Lettre autographe de M. de Bérulle au cardinal de Richelieu, 14 octobre 1628. (Du cabinet de M. Feuillet de Conches.) — Rubens vint à Paris en 1620, il commença les tableaux du Luxembourg en 1621 et les acheva en 1623. (Description de Paris, par PIGANIEL DE LA FORCE, Poirion, 1742, t. VI, p. 222.)

532 Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens, publiées par E. GACHET, Bruxelles, Hayez, 1840, in-8°. — Lettre LXIX, p. 220. Introduction, p. 39 et suiv.

533 Même lettre.

534 Le quatorzième tome du Mercure françois. Année 1628, p. 709.

535 La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, liv. I^{er}, ch. XLII, p. 286.

536 Arch. nat., MM. 626.

537 BATTEREL, liv. VIII, p. 95.

538 Le P. Batterel, suivi par Tabaraud (t. II, liv. V, ch. IV, p. 75), suppose que ce tableau fut exécuté par Lesueur. Il ne

savait pas sans doute que le plus grand des peintres français étant né le 19 novembre 1616, avait exactement douze ans au moment de la prise de la Rochelle, et que, malgré l'étonnante précocité de son génie, il était hors d'état à cet âge de peindre une Nativité. (Histoire des peintres, École française, Lesueur, par C. BLANC, p. 2, Paris, Renouard, in-fol.)

539 Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire, ch. IX, p. 305.

540 On trouvera parmi les pièces justificatives une réponse aux accusations portées par Richelieu contre M. de Bérulle, touchant le siège de la Rochelle. Malgré les efforts du cardinal-ministre pour amoindrir son rival, on se souvenait encore, à la fin du dix-septième siècle, de la part considérable prise par le cardinal de Bérulle à la soumission des Rochelois, comme le prouvent les lignes suivantes : « L'on assure qu'une des choses qui détermina le plus le Roy et son conseil au siège de la Rochelle, fut la révélation que le cardinal de Bérulle eut que cette entreprise seroit heureuse, et que l'heure approchoit où la véritable religion devoit y régner. » Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel, par M. PERRAULT, de l'Académie française ; Paris, chez A. Deraillier, 1696, in-fol., t. I, p. 4.

541 Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe, composez en l'année 1761, par M.-C. GUIBERT ; Mss. de la Bibl. de Dieppe, p. 334. — Les Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe, par D. ASSELINE ; Dieppe, 1874, tome II, p. 184.

542 Ne docentium multitudo ac varietas confusionem in rempublicam litte rariam introducat. (D'ARGENTRÉ, t. II, II^e partie, p. 134). C'est précisément cette variété des méthodes qui entretient l'émulation, ainsi que l'a si éloquemment démontré Mgr l'évêque d'Orléans dans la

mémorable discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur. (Séance du samedi 12 juin 1875.)

543 Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus. Pièces justificatives, v, p. 589. L'Oratoire finit par accepter le collège de Troyes en 1630.

544 Histoire de la Compagnie de Jésus, par CRÉTINEAU-JOLY, 3^e édit. ; Paris, Lecoffre, 1859, in-12, t. III, ch. VII, p. 346.

545 L'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou, par J. DUMONT ; Angers, 1864, in-8°, p. 11.

546 Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus. Pièces justificatives, t. II, p. 602.

547 Testament politique de Richelieu. Édit. de 1764, ch. II, section X, t. I, p. 171-173. Parmi les ouvrages manuscrits du P. Eustache Gault (nommé à l'évêché de Marseille dont il ne prit pas possession, et mort en 1639), il y avait un Discours pour inviter les souverains à peser combien il est important à l'Église que les Lettres ne soient pas attachées à un seul Ordre (ADRY, t. III, p. 25), — à une condition, c'est que tous les Ordres religieux, préparés pour cette grande fonction, aient la liberté de l'exercer.

548 AVENEL, Lettres du cardinal de Richelieu, t. II, LXXI, p. 181. Richelieu a écrit à la marge les noms des villes qui conservent des collèges, ce sont : « Paris, Rouen, Amiens, Troyes, Dijon, Lyon, Tolose, Bor-« deaux, Poitiers, Rennes, la Flesche, Pau. « Les Pères Jésuites étaient fort combattus dans quelques-unes de ces villes ; ils n'étaient point encore établis à Troyes. — Richelieu, dans ses Mémoires (liv. XX, t. V, p. 69), s'en explique très-ouvertement. « Il (Richelieu) improuvoit aussi les collèges
« qu'il (M. de Bérulle) prenoit dans les villes et lui représentoit qu'il eût

« bien mieux valu qu'il se fût étudié à faire instruire les pauvres âmes

« champêtres selon son institut, que la jeunesse de l'éducation de laquelle

« les Jésuites prenoient un soin particulier ». Notons en passant : 1° que l'institut de M. de Bérulle n'était pas destiné spécialement à instruire « les pauvres âmes champêtres, ainsi que le dit Richelieu », mais bien à remplir toutes les fonctions sacerdotales ; or, l'instruction de la jeunesse est du nombre ; 2° que les missions faites par les disciples de M. de Bérulle et les soins donnés par eux à l'instruction des enfants pauvres prouvent surabondamment qu'ils n'oubliaient pas « les pauvres âmes champêtres. »

549 L'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou, par DUMONT, Angers, 1864, p. 8.

550 Revue des sociétés savantes des départements, communication de M. Aubertin, rapport de M. C. Jourdain, V^e série, t. II, année 1870, p. 404. SAULNIER, Autun Chrestien, Autun, chez J. Guillemin, 1686, petit in-4°, p. 212.

551 Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, ch. XII, p. 466.

552 Sur ce sujet, voyez Histoire de l'enseignement secondaire en France au dix-septième siècle. Thèse pour le doctorat, par HENRI LANTOINE. Paris, Thorin, 1874, ch. II, p. 74 et suiv.

553 La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les lettres humaines par rapport aux lettres divines et aux Écritures. I^{re} partie, l'Étude des poètes, par le R. P. THOMASSIN, prêtre de l'Oratoire. Muguet, in-8°, 1681, ch. I, II, III, IV, p. 1 à 48.

554 C'est le P. Thomassin lui-même qui le raconte : Nec hic pigebit commemorasse quod olim vir ingenio, sanctimonia et doctrinæ sacræ cœlitus hausta copia præstantissimus, Condrenus, gregis et ipse olim nostri præpositus dignus plane qui Berullio succederet ; quod vir, inquam, ille mihi, dum humanianim litterarum scholæ præessem, insussuravit nulli non jucundissimam et familiarem esse debere, nulli non fructuosissimam esse Ciceronis lectionem ; addidit porro et eam se spem clam in sinu alere perlegendi adhuc, antequam vita abiret, quidquid ille scripsisset. Erat autem tum Condrenus cœlo maturus, ut qui altero post anno vivere desierit. Erat illi citra dubium persuasum, mihique volebat esse, tanto plus aut minus profecisse viros litteratos, quanto plus aut minus illis sapuerit, illos delectaverit Cicero, sed et summum apicem naturalis de Deo theologiæ lectitandis ejus operibus adiri posse. (L. THOMASSINI, Dogmata theologica, Vivès, 1864, in-4°, t. I, Præfat, IX, p. V.)

555 CLOYSEAULT, Vies mss., t. II, p. 276. TABARAUD, Histoire du cardinal de Bérulle, t. II, liv. VII, ch. III, p. 256. Le curieux traité de Senault sur l'Usage des passions, dédié au cardinal de Richelieu, ne parut qu'en 1641.

556 Le P. Joseph Parisot, entré à l'Oratoire en 1623, mourut à Beaune le 18 septembre 1678. On a de lui : De arte benedicendi seu rhetoricæ libri tres, Vindocini, 1634, in-12. — L'Enfance de Jésus et sa famille honorée en la vie de Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse Carmélite déchaussée de Beaune, in-4° et in-8°. Paris, Lepetit, 1654. — Le P. Parisot était le directeur et, croit-on, le parent de cette admirable religieuse. (ADRY, t. IV, p. 125. — Arch. nat., M. 220. — Ménologe de l'Oratoire, par le P. CLOYSEAULT, p. 120.)

557 Voyez l'article de Nicolas Bourbon dans MORÉRI, dans NICÉRON, et dans la biographie MICHAUD.

558 C. HAMEL, Histoire de Juilly, liv. IV, ch. I, p. 219,

559 Né à Blois, mort à Orléans le 17 mars 1672. On a de lui : *Cyri Theodori prodromi epigrammata nunc primum latinitate donata cura et interpretatione Guidonis de Souvigny Blesensis Cong. Orat. D. J. Præsbytero. Juliomagi ex offic.* Ant, Hernault, 1632, in-4°. Ce sont des épigrammes de quatre vers sur les quatre Livres des Rois, sur saint Matthieu, saint Luc, les Actes des Apôtres. L'ouvrage est dédié à Claude de Rueil, évêque d'Angers. Voyez D. LIRON, Bibliothèque chartraine, p. 268

560 Mérindol (Mitre), originaire d'Aix, mourut en 1666 ou 1669. Il publia plusieurs ouvrages, entre autres : *Dilucida et compenaiosa græcorum accentuum praxis.* Aquis Sextis, 1651, in-24. In fine hujus operis adortæ sunt pleræque voces, quas a græcis Nostrates retinuerunt.

561 SAINTE-BEUVE, Port-Royal, liv. IV, t. II, p. 438.

562 Intra septa collegii, quartani, quique eos anteeunt, omnes latine loquantur. Serotinis sabbati horis catecheses pro auditorum captu in singulis classibus habeantur ; in rhetoricæ et humanitatis classibus, latine ; in cæteris vernacule. (Jésus-Maria, au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Actes de la seconde assemblée générale de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur, 1634). Ces règlements furent lus et approuvés dans la session XXIII, le 23 septembre (p. 54 et 111). Mais on sait qu'à l'Oratoire, on commençait par mettre les choses en pratique avant de les réduire en règlements. Il est en outre certain que ces règlements étaient rédigés dès la première assemblée générale, c'est-à-dire le 19 août 1631, et envoyés alors aux maisons, comme on le lit dans le procès-verbal de cette assemblée. On peut donc affirmer que l'innovation eut lieu du vivant du P. de Bérulle.

563 D'après M. Hamel, la première assemblée de la Congrégation ordonna l'enseignement de l'histoire dans tous les collèges. (Histoire de Juilly, liv. IV, ch. I, p. 220.)

564 COUSIN, Fragments de philosophie moderne, 5^e édition, 1866, 2^e part., p. 216. Note.

565 Épître au Roi, en tête de la Vie de Jésus, édit. de 1629, p. 39.

566 Historia... testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis. CICER. De oratore, lib. II, cap. IX. — Voyez aussi THOMASSIN, la Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes par rapport à la religion. Paris, Roussand, 1693. Le tome 1^{er} seul a paru.

567 Florus Gallicus sive veteribus gallis bello gestarum epitome, authore P. BERTHAULT Præsbyt. Cong. de Jesu. Je n'ai eu entre les mains que la troisième édition imprimée en 1640 à Paris. Mais, en 1634, le P. d'Orgeville, dans son approbation du traité De ara, parle déjà du succès obtenu par les précédents ouvrages de l'auteur : Florus Gallicus et francicus. La composition de ces livres remonte donc au temps où nous la plaçons. Le Traité de l'autel a pour titre : Petri Berthaldi Cong. Orat. Dom. Jesu Præsbyt. liber singularis de Ara ad Eminent card. duc. de Richelieu. Nannetis, ex offic. P. Dorioy, 1636, in-12. L'auteur y passe en revue, dans vingt-huit chapitres pleins d'érudition, tout ce qui se rattache aux autels dans l'antiquité ; il traite de leur forme, de leur ornementation, de leur emplacement ; le vingt-neuvième est consacré aux autels chrétiens et se termine par la consécration assez inattendue de deux autels, l'un à la mémoire du cardinal de Bérulle, ce qui se comprend encore, l'autre à celle du cardinal de Richelieu alors vivant, ce qui est plus original. Les inscriptions ne méritent pas d'être rapportées.

568 ADRY, t. III, p. 25. L'ouvrage parut en 1633, au Mans. Il est partagé en dix chapitres, dont cinq consacrés à la géographie et cinq à l'histoire de la Suède.

569 Charles le Cointe, entré dans l'Oratoire en 1629, mourut le 10 janvier 1681. Peu d'instantes avant sa mort, se rappelant que c'était lui qui servait la messe au cardinal de Bérulle le 2 octobre 1629 : « Je voudrois
« mourir à l'autel, comme notre très-honoré Père, dit-il ;
mais j'espère
« que mon lit me servira d'autel pour mon sacrifice, et
qu'étant uni à celui
« de Jésus-Christ mourant sur la croix, il sera agréable à Dieu. » Les Annales ecclésiastiques de France, son principal ouvrage, forment huit volumes in-fol. Elles s'arrêtent à l'année 845. — Sur le P. le Cointe, voyez la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, IV^e vol., p. 74. MORÉRI, CLOYSEAULT, Vies Mss. Le R. P. A. PERRAUD, l'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècles, II^e partie, ch. III, p. 294 et suiv. — Les cahiers d'histoire que Charles le Cointe dicta à Vendôme, étaient suivis dans la plupart des collèges de la Congrégation. (HAMEL, liv. IV, ch. I, p. 220.)

570 Voyez M. de Bérulle et les Carmélites de France, ch. II, p. 100.

571 Exercitationes paradoxicae adversus Aristotelæos, in quibus præcipua totius Peripateticæ doctrinæ atque dialecticæ fundamenta excutuntur, opiniones novæ aut ex veteribus obsoletæ stabiliuntur, Gratianopoli, 1623, in-8°. Voyez l'article consacré à Gassendi par M. de Gérando, dans la Biographie universelle de Michaud, et V. COUSIN, Histoire générale de la philosophie ; Paris, Didier, 1864, in-12, VII^e leçon, p. 326.

572 Histoire de l'Université de Paris, par C. JOURDAIN, liv. I, ch. v, p. 106.

573 Grandeurs de Jésus, Discours X, p. 226.

574 Grandeurs de Jésus, Discours I, n. 4, p. 3. Discours X, p. 226.

575 Ὁ πρῶτος τῶν παρ' ὑμῖν φιλοσοφῶν, dit quelque part saint Justin, et ailleurs, κατόψεσθαι τὸν Θεόν-τοῦτο γὰρ τέλος Πλάτωνος φτλοσοφίας. (Dialog. cum Trypnone, cap. II, Migne, Patrol. græc., t. VI, col. 477.)

576 S. BASILII, Sermo de legendis libris gentilium. Migne, Patrologia græca, t. XXXI, col. 584.

577 S. CYRILLI ALEXANDRINI, Contra Julian., lib. I. Migne, Patrol. græc., t. LXXVI, col. 553.

578 Ὁ Πλάτων μονονουχὶ προφητεύων τὴν σωτήρτου οἰκονομίαν MENTIS ALEXAND., Strom., lib. V, cap. XIV. Migne, Patrol. græc., t. IX, col. 164). Un contemporain de M. de Bérulle, le célèbre P. Petau, porte à ce sujet, sur quelques Pères grecs, un jugement d'une sévérité plus que contestable. Cf. DIONYS. PETAVII, Opus de Theolog. dogmatib., Venet, 1757, in-fol., t. II. De Trinitate, lib. I, cap. I, n° 2, et l'article : Platonisme dans l'Encyclopédie théologique de WETZER et WELTE.

579 Inter discipulos Socratis, non quidem immerito, excellentissima gloria claruit qui omnino cæteros obscuraret Plato... (De civitate Dei, lib. VIII, cap. IV, col. 192)... Fortassis enim qui Platonem cæteris philosophis gentium longe recteque prælatum acutius atque veracius intellexisse atque secuti esse fama celebriore laudantur, aliquid tale de Deo sentiunt ut in illo inveniatur et caussa subsistendi, et ratio intelligendi, et ordo vivendi (ibid., col. 193) ; et au ch. v : Nulli nobis quam isli, propius accesserunt (col. 194, édit. Bened. Paris, 1685, in-fol, t.

VII). — Laus quoque ipsa, qua Platonem, vel Platonicos seu Academicos philosophos tantum extuli, quantum impios homines non oportuit, non immerito mihi displicuit, plæsertim quorum contra errores magnos defendenda est christiana doctrina. (Retractat., lib. I, cap. 1, édit. Benedict., t. I, col. 5). Sur toute cette question du Platonisme de saint Augustin, voyez la Philosophie de saint Augustin, par NOURRISSON, Paris, Didier, 2e édit., liv. I, ch. I, et liv. II, ch. II, t. II, p. 224 et suivantes.

580 Voyez De varia Aristotelis in Academia Parisiensi fortuna, extraneis hinc inde adornata præsidiiis, Paris, 1653, in-12, par J. LAUNOI. Dès 1636, il avait touché cette question. (Bibl. des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, t. III, p. 102)

581 Le P. de Morainvilliers mourut en 1654, à Saint-Malo, où il avait suivi en qualité de vicaire général son neveu, M. de Harlay. Il publia en 1650 un volume intitulé : Examen philosophiæ platoniciæ, auth. Lud. de Morainvilliers d'Orgeville præbytero Oratorii D. N. Jesu, doctore Sorbonico et vicario generali Illus. et Reverend. D. Ferdinandi de Neufville episcopi Macloviensis. Maclovii ap. Ant. de la Mare, MDCL. Dans sa préface, l'auteur établit les propositions suivantes relativement à la dialectique platonicienne : 1° Est scientia de ente ; 2° est philosophiæ pars ; 3° ab illa dépendent aliæ scientiæ ; 4° hæc scientia non est theologia ; 5° hæc scientia non est logica ; 6° hæc scientia merito dialectica appellatur ; 7° hæc scientia habet quatuor partes ; prima, de ente secundum se ; secunda, de primo principio ; tertia de mente ; quarta de anima. Son livre, en effet, se divise en quatre parties. C'est dans sa préface que se trouvent les détails donnés plus haut sur l'origine des manuscrits et le désir du P. de Bérulle de les voir publier. Le fait du dessein formé par quelques Oratoriens d'introduire parmi eux la philosophie de Platon, est attesté par Richard Simon. Dans ses Lettres critiques

(éd. de la Martinière, 1750, t. II, p. 61) ; il cite même le P. Jacques Fournenc, lequel publia, vers 1665, une Philosophie en trois volumes in-4°, comme un de ces premiers Oratoriens qui s'efforçaient de faire prévaloir le platonisme. Le P. Fournenc était originaire de Pézénas. La date de son entrée dans la Congrégation est incertaine. ADRY (op. cit.), t. II, p. 214, la fixe au 17 septembre 1627 ou 1623 ; il avait alors dix-sept ans, et mourut en 1666. L'ouvrage du P. Fournenc fut longtemps le seul manuel des élèves de philosophie de Juilly. (HAMEL, Histoire de Juilly, liv. IV, ch. 1, p. 223). On voit d'après ces détails quelle était, dès l'origine, l'influence qu'exerçaient Platon et saint Augustin sur les Oratoriens. Lorsque le P. André Martin publia sa *Philosophia christiana*, qui n'était à vrai dire qu'un tissu de textes extraits de saint Augustin, il continuait une tradition. (*S. Augustini philosophia*, nouvelle édition donnée par l'abbé J. Fabre, Paris, Durand, 1863.) Elle est encore attestée par les écrits de Thomassin, spécialement par sa *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement la philosophie par rapport à la religion chrétienne et aux Ecritures*, Paris, Roulland, 1693, in-8°. Le P. Malebranche entra à l'Oratoire en 1660, y rencontra donc des confrères tout remplis des idées de Platon et de saint Augustin. Dans son beau livre sur le P. Malebranche, M. Ollé Laprunne semble croire que les doctrines théologiques du P. de Bérulle et l'esprit général de l'Oratoire ont exercé une grande influence sur les idées du P. Malebranche ; mais que les enseignements philosophiques, alors en honneur, ne lui ont été d'aucun secours. M. Ollé, en cette circonstance, nous semble attacher une valeur trop exclusive au témoignage du P. André d'après lequel le P. Malebranche n'aurait trouvé dans la philosophie qu'on lui enseignait « rien de grand, « ni presque rien de vrai, subtilités frivoles, équivoques perpétuelles, nul goût, nul christianisme. » (La Philosophie de

Malebranche, par M. OLLÉ LAPRUNE ; Paris, Lagrange, 1870, in-8°, t. I, Ire part., ch. 1, p. 36 et suiv.)

582 La Vie de M. Descartes (par BAILLET) ; Paris, D. Horthemels, 1691, in-4°, I^{re} part., liv. II, ch. x, p. 136-139.

583 Gurges disciplinarum omnium et monstruosæ scriptor varietatis. (Theop. Raynaud. Trinitas patriarcharum, p. 395). Sur les rapports du P. Mersenne avec Descartes et le P. Gibieuf, voyez la Vie du R. P. Mersenne, théologien, philosophe et mathématicien, de l'Ondre des Pères Minimes, par F. H. D. C. (Hilarion de Coste), religieux du mesme Ordre, Paris, Cramoisy, 1649, p. 64 et 83.

584 De libertate Dei et creaturæ libri duo, auctore G. Gibieuf Cong. Orat. præbytero et doctore Sorbonico, Paris, 1630, in-4°. Je n'ai pu trouver ce volume et j'en donne l'analyse d'après le P. NICÉRON, Mémoires pour servir a l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, t. XXVI, et d'après BAILLET, dans sa Vie de Descartes, t. I, liv. III, ch. VIII, p. 223 et suiv.

585 Sur les relations de Descartes avec le P. Gibieuf, outre les témoignages de Baillet, d'Adry (t. III, p. 41 et suiv.), de M. Cousin et la correspondance même du philosophe, on peut citer le passage suivant du P. Cloyseault :

« Le fameux Descartes souhaita beaucoup d'avoir sa connaissance et de

« lier amitié avec lui ; il lui rendit plusieurs visites et le consulta souvent...,

« et l'on a obligation au P. Gibieuf de quantité de sentiments qu'il a sup-

« primés qui ne convenoient point avec les principes de la théologie et qui

« pouvoient paroistre opposés aux règles de la foy. »

Recueil des vies de quelques prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur, par le P. E.

CLOYSEAULT, in-fol. (Mss. fr. 20942, Biblioth. nat., t. I, p. 156). — Les lettres de Descartes, citées par Baillet, semblent de prime abord indiquer que le philosophe ne connut le livre du P. Gibieuf que lorsqu'il eut paru. Mais il est à remarquer que la grande intimité du P. Gibieuf avec Descartes doit se placer en 1628 jusqu'au mois de décembre, époque où celui-ci s'éloigna de Paris ; qu'en 1628, le livre du P. Gibieuf était terminé comme nous le verrons plus bas ; et qu'il semble vraiment impossible que l'Oratorien n'ait point entretenu le philosophe d'un sujet qui l'occupait tout entier. Peut-être lui demanda-t-il le secret, et Descartes y était fort fidèle ; peut-être se borna-t-il à lui développer quelques-unes de ses idées sans lui donner lecture de son manuscrit, double hypothèse qui suffit à concilier mon assertion avec le contenu des lettres de Descartes.

586 « Dieu a fait trois merveilles : le monde de rien, le libre arbitre et L'Homme-Dieu. » Descartes, ses précurseurs et ses disciples, par E. SAISSET, Paris, Didier, 1865, in-12, t. III, p. 92.

587 Il entra dans la Congrégation en 1627 et professa dès 1628.

588 Camerarius (Guillelmus). Les uns traduisent Chalmers, les autres de la Chambre. — Voyez ADRY, t. II, p. 17 ; Bibl. des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, t. II, p. 150. (Article incomplet et avec des indications chronologiques fautives), et MORERI, qui est le plus complet. Les *Selectæ disputationes philosophicæ* parurent en 1630.

589 Je n'ai pas voulu trancher ici une question difficile, celle de l'époque à laquelle Descartes entra en relations avec M. de Bérulle. J'y reviendrai dans une note des Pièces justificatives de ce volume, n° IV.

590 Baillet se bornant à analyser ici une lettre manuscrite de Descartes, je ne me permets pas d'en modifier le texte. Sur la méthode elle-même, et les quatre règles, il faut recourir au Discours de la Méthode. M. Jourdain, membre de l'Institut, en a donné, dans ses excellentes Notions de logique (Appendice, Paris, Hachette), un exposé clair et précis.

591 La Vie de M. Descartes (par BAILLET), Paris, Daniel Horthemels, 1691, in-4°, t. I, liv. II, ch. XIV, p. 160 et suivantes.

592 V. COUSIN, Histoire générale de la philosophie, Didier, 1884, in-12, p. 283. Vanini fut brûlé vif à Toulouse, par sentence du Parlement, le 9 février 1619.

593 Le P. RAPIN, Histoire du Jansénisme, liv. IV, p. 187. — Port-Royal, par SAINTE-BEUVE, 2^e éd., in-8°, tome I, liv. I, p. 319 ; tome IV, liv. V, p. 438.

594 Il y mourut en 1626. Voyez son article dans MORERI.

595 Voyez son article dans MORERI.

596 Sed nec Italia hoc malo Libera est, cum Vaninum dixisse ferant, se cum tredecim Neapolim discessisse, ut per totum orbem terrarum atheismum propagarent ; ipsum vero Luteliam sortitum fuisse. P. MERSENNE, Quæst. in Genes. I, cap. I, v. I, col. 675.

597 Le P. RAPIN, Histoire du Jansénisme, loc. cit.

598 Voyez Vie de M. Olier, par M. Faillon, 2^e édit., 1853, t. I, notes du livre second, p. 481.

599 La Vie du R. P. Marin Mersenne, théologien, philosophe et mathématicien, de l'Ordre des Minimes, par F. H. D. C. (F. Hilarion de Coste), religieux du mesme Ordre. Paris, Cramoisy, in-12, 1649, p. 17.

600 Voy. Soliloq., liv. II, ch. 1 (éd. Bened., t. I, col. 369), et surtout De civitate Dei, lib. XI, cap. XXVI (éd. Bened., t. VII, col. 292). « Nulla in his veris Academicorum argumenta formido, dicentium : quid si falleris ? Si enim fallor, sum. Nam qui non est, utique nec falli potest ; ac, per hoc sum, si fallor. Voyez aussi Histoire de saint Augustin, par M. POUJOULAT, 3^e édit., Vaton, 1852, t. I, p. 89. — On sait que ce fut en 1619 que Descartes trouva sa méthode. (COUSIN, Histoire générale de la philosophie, VIII^e leçon. Didier, 1864, p. 363.)

601 La Vie de Jésus, Préambule, IV, p. 4 (dans l'édit. orig.). M. de Bérulle imprimait ces lignes l'année même de sa rencontre avec Descartes.

602 Bossuet, dans la lettre célèbre à un disciple du P. Malebranche (21 mai 1687), dit : « Je vois naître de son sein (de la philosophie carté-« sienne) et de ses principes, à mon avis, mal entendus, plus d'une hé-
« résie, et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les
« dogmes que nos Pères ont tenus, la vont rendre odieuse et feront perdre
« à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvoit espérer pour établir dans l'es-
« prit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme. » (BOSSUET, OEuvres complètes, éd. Vivès, t. XXVI, p. 397.)

603 « Avant la fin de novembre, je gagnerai Lorette à pied depuis Venise,
« si cela se peut commodément et si c'est l'usage ; sinon je ferai du moins
« ce voyage avec toute la dévotion qu'on a coutume d'y apporter, et je
« terminerai complètement mon traité avant Pâques. » Ce morceau, daté du 23 décembre 1620 et dont Baillet avait

eu connaissance, a été publié il y a une dizaine d'années, avec d'autres essais de la jeunesse de Descartes, par le comte FOUCHÉU DE CAREIL.

604 Lettre CIII, t. II. — Voyez aussi les Pensées de Descartes sur la religion et la morale, par M. ÉMERY, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, in-8°, Paris, 1811.

605 Sur le P. Bence, voyez Mémoires domestiques, II^e partie, p. 35 (Arch. nat., M. 220, B.). Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, par M. ADRY, de l'Oratoire, 1790, t. I, p. 94. (Bibl. nat., Manuscrits fr., 25681.) — J'ai du Manuale in S. J. Evang., l'édition de Lyon, 1699, et du Manuale in omnes D. Pauli Epist., une édition de Louvain en trois volumes sous le titre de Commentaria S. F. Van Overlecke, 1763. Ces réimpressions prouvent, à elles seules, le mérite de ces manuels excellents, aujourd'hui trop peu connus.

606 Le P. EDMÉ CLOYSEAULT (Vies), Mss. de l'Oratoire, t. II, p. 484. Le P. Jean Cabassut s'occupa dans la suite de droit canon plus encore que d'Écriture sainte. C'était un homme de Dieu.

607 Et non pas Achille Sancier, comme dit le docteur Welte dans son article sur les Polyglottes, cité plus bas.

608 Biblioth. des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, Paris, Pralard, 1708, t. II, p. 251 et suiv. Le P. Perraud (Op. cit., p. 283) dit que le P. Morin donna son édition de la Bible des Septante à la demande de l'assemblée du clergé de France.

609 P. BERTIN, Lettre au cardinal de Bérulle, du 8 février 1629.

610 Dans les papiers du cardinal de Bérulle. (Cité par BATTEREL, liv. IX, n. 14.)

611 Qui inchoandi hujusce laboris propositum adjuvit ac mirifice confirmavit, dum, pro commissio sibi a Sede Apostolica munere... de suscipiendæ editionis ratione, versionum fide, deque toto apparatu illustre ac luculentum testimonium perhibuit (à la fin de la préface). Ce fut en 1628 que commença l'impression, et dès 1629 parurent les quatre premiers volumes, renfermant l'Ancien Testament en hébreu, en chaldéen, en grec et en latin. — Voy. Discours historique sur les principales éditions des Bibles Polyglottes, par J. LELONG, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1713, in-12, et le Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique, t. XVIII, art. Polyglottes, par le docteur WELTE, p. 479.

612 PHILIPPI AQUINATIS Hebraïcæ linguæ professons lacrimæ in obitum Illustrissimi cardinalis de Berulle ; Parisiis, apud Joannem Bessin, 1629, 16 pages in-8°. Voyez son article dans MORERI.

613 Guillaume Allard, originaire de Bourges, théologal de Nevers, donna à la maison de l'Oratoire de cette ville plus de 30,000 livres destinées à des missions ou à des retraites ecclésiastiques. Il mourut le 6 septembre 1662. (ADRY, t. I, p. 17.)

614 Sur le P. Jean Bertad, qui était un saint prêtre, voyez CLOYSEAULT, Vies manuscrites, t. II, p. 185 (dans l'exemplaire de l'Oratoire), et ADRY, t. I, p. 100.

615 HABERT, liv. III, ch. XI, p. 827.

616 BATTEREL, Vie Mss., liv. VII, n. 98. L'ouvrage du P. Gibieuf, déjà connu alors du P. Richard, parut en 1630 : « Ouem librum acerrime impugnarunt Raynaudus et Annatus, quod Jansenii errores illis sapere videretur », dit le P. Hurter de la Compagnie de Jésus. (Nomenclator literarius, t. I, n. 189, p. 725.) Il convient de compléter cette note : 1° On ne saisit pas bien comment le P. Raynaud

aurait pu reprocher au P. Gibieuf en 1630 de professer le jansénisme, l'Augustinus n'ayant vu le jour qu'en 1639 ; aussi n'est-ce point l'accusation dont il le charge, mais celle de calvinisme ; 2° le P. Hurter oublie de dire que l'un des deux ouvrages où le P. Raynaud traite les thomistes de calvinistes, est un opuscule dont il ne donne pas le titre, qui fait partie des vingt volumes des OEuvres complètes, qui est intitulé : Calvinismus bestiarum religio et appellatio pro Dominico Banne, Calvinismi damnato a Petro Paulo de Bellis, qui fut publié sous le pseudonyme d'A. Rivière et qui fut mis à l'index ; 1° nommément le 17 mars 1633 ; 2° comme contenu dans le tome XX, le 23 mars 1672. (Voyez Index librorum prohibitorum. Mechliniæ, Hanicq, 1854, p. 315 et 331). La réponse du P. Annat parut en 1632. (HURTER, t. II, n. 255, p. 65). — Ce qui aigrit beaucoup le débat, fut l'intervention du P. Chalmers, de l'Oratoire (Camerarius), lequel avait quitté la Compagnie de Jésus.

617 Il a déjà été parlé des Méditations du P. BOURGOING, intitulées les Vérités et excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur,... 6 vol. in-12, ainsi que du volume du P. METEZEAU, publié en 1627 chez Sébastien Huré. Ce fut à Anvers que parut une édition in-12, avec un joli frontispice gravé, des Méditations, sous ce titre : Veritates et sublimes excellentiæ Verbi Incarnati auct. P. F. Bourgoineo Parisino Congo Orat. J. C. D. N. Præsbyt. Antuerpiæ apud Hieronym. Verdass., 1629.

618 Trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait, par le P. JEAN HUGUES QUARRÉ, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Paris, S. Huré, in-8°, 1660. (C'est la 7^e édition.)

619 Conduite d'oraison pour les âmes qui n'y ont pas facilité, dédié à Madame de la Ville-aux-Clères. Paris,

Fiacre Dehors, 1635, in-18. J'ai dit ailleurs quelles avaient été les erreurs du P. Séguenot.

620 Le Directeur spirituel, contenant des instructions très-utiles à toutes sortes de personnes, par GÉRY LESPAGNOL, docteur en théologie, de la Congrégation de l'Oratoire. Rouen, 1680, in-18. (C'est la 6^e édition). L'approbation donnée à Douay est du 28 décembre 1632.

621 Recueil des quelques discours et lettres du R. P. de Condren, second supérieur général de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Paris, 1643, chez Antoine Vitray. En 1668, on imprima chez Frédéric Léonard une nouvelle édition des Lettres et discours ; puis en 1667, chez J. B. Coignard, l'Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ. — Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine, indique sous les n^{os} 2186, 2206 et 2219, plusieurs ouvrages manuscrits du P. de Condren.

622 Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, ch. v, p. 138.

623 « Mon Dieu, à l'exemple de Marie, faites que je conçoive et que j'enfante. Et que dois-je enfanter, sinon Jésus-Christ ? » BOSSUET, Élévations sur les mystères, XII^e semaine, 1^e élévat.

624 Sur le P. Morin, voyez ADRY, t. IV, p. 91, le P. CLOYSEAULT, t. II, p. 37, la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, t. II, p. 250 et suivantes, le P. NICERON, t. IX et X.

625 Le P. Symphorien Guyon publia en 1637 un ouvrage intitulé : *Notitia Sanctorum ecclesiæ Aurelianensis et historia chronologica episcoporum ejusdem ecclesiæ*. Dix ans après, il donna la même histoire très-développée en français. On dit qu'il manque de critique. (ADRY, t. II, p. 90.)

626 Thesauri sacrorum rituum Epitome, in-12, 1637, dédié à M. de Donnadiou, évêque de Comminges. Abrégé du trésor des cérémonies ecclésiastiques du R. P. GAVANTUS, composé en latin, traduit et augmenté par le P. CLAUDE ARNAUD, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, docteur en théologie. Paris, Sébastien Huré, 1643, in-12. J'ai vu la 4^e édition publiée à Lyon, en 1674, chez Molier. C'est le premier ouvrage de ce genre rédigé en français, remarque ADRY, t. I, p. 56. — Le P. Arnaud mourut chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, le 23 mai 1656.

627 Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus. Pièces justificatives, n. II, p. 575.

628 Du bon usage de l'esprit et de la science. — OEuvres complètes, édit. de 1657. OEuvres de piété, CLXXXI, p. 705.

629 Du bon usage de l'esprit et de la science, p. 705.

630 Id. ibid.

631 Du bon usage de l'esprit et de la science, p. 708.

632 Voyez dans l'édition de 1657 : Lettres aux Pères de l'Oratoire, lettre III, p. 765, 766. Lettre V, p. 767.

633 HABERT DE CERISY, liv. III, ch. VII, p. 731.

634 Voici le titre complet : Seconde partie des discours de l'Estat et des Grandeurs de Jésus, en laquelle commence la Vie de Jésus, dédiée au Roy, par Pierre, cardinal de Bérulle, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Nostre-Seigneur. A Paris, chez Antoine Estienne, 1629, in-8°.

635 La Vie de Jésus, IX, p. 45.

636 Ibid., VI, p 38.

637 La Vie de Jésus, XV, p. 77.

638 LUCAIN, la Vie de Jésus. Dédicace au Roy, éd. de 1629.

639 Le 15 juillet 1627, M. de Béthune, notre ambassadeur à Rome, rapportait au Roi une conversation curieuse qu'il avait eue avec le Saint-Père et où Urbain VIII s'était montré fort opposé aux desseins de l'Espagne et très-favorable au duc de Nevers. (Archives des affaires étrangères, Rome, t. XL, fol. 171 et suiv.)

640 Mémoires de Montglat dans la Collection des Mémoires. (Éd. Michaud et Poujoulat), III^e série, t. V, p. 17 et 18. — AUBERI (Histoire du cardinal duc de Richelieu, Paris, 1660, in-fol., liv. III, ch. III) affirme que le cardinal de Bérulle prit le premier la parole ; le P. Griffet semble le suivre. (Histoire du règne de Louis XIII, Paris, 1758, in-4°.) Je m'en tiens à l'autorité de Montglat, moins intéressé dans la question qu'Auberi, créature de Richelieu. Quand on connaît d'ailleurs quelle était la vivacité de la Reine mère, ne paraît-il pas plus probable qu'elle ouvrît elle-même la discussion ? Il convient en outre de remarquer que Marie de Médicis, d'après Montglat, condamnait absolument toute expédition en faveur du duc de Nevers, tandis que M. de Bérulle, dans le discours rapporté par Auberi et Griffet, se bornait à demander que l'expédition fût reculée jusqu'au printemps.

641 AUBERI, loc. cit.

642 GRIFFET, p. 652.

643 BAZIN, liv. VIII, ch. IV, p. 140.

644 RICHELIEU, Mémoires, liv. XX.

645 Mémoires de Bassompierre, p. 291-292.

646 Mercure françois, t. XV, p. 29.

647 C'était un long édit où se trouvaient formulées en quatre cent soixante et un articles les principales

dispositions réclamées par les États de 1614 et par les assemblées des notables de 1617 et 1626 sur les différentes parties de l'ordre public soumises au règlement de la loi. Le Parlement fit mauvais accueil à ce travail de Michel de Marillac, et, par dérision, on l'appela du nom de son auteur : le Code Michau. Levassor, peu enclin à la louange, en fait l'éloge. — Voyez LEFÈVRE DE LÉZEAU, Vie Mss. de M. de Marillac, déjà citée. Bibl. Sainte-Geneviève.

648 Je ne trouve aucune pièce officielle qui donne au cardinal de Bérulle le titre de premier ministre et de président du conseil de la Reine. Mais Doni d'Attichy, neveu de M. de Marillac, dit en parlant de lui : « Regni negotiis quibus fuerat a Rege præpositus. » (De vita et rebus gestis Petri Berullii cardinalis, Congregationis Oratorii in Gallia fondatoris. Paris, 1649, in-8°, lib. II, cap. 131.) Doni d'Attichy était alors évêque de Riez, d'où il fut transféré à Autun. De plus, le P. Bourgoing, dans sa préface aux prêtres de l'Oratoire, en tête de la 1^{re} édition des OEuvres complètes du cardinal de Bérulle (Paris, Ant. Étienne, 1644, in-fol., p. IV), dit positivement qu'il était « chef du conseil de la Reyne mère. »

649 BAZIN, liv. IX, ch. I, p. 152.

650 Mercure françois, t. XV, p. 117. Pierre Scarron fut évêque de Grenoble du 27 mars 1621 à l'année 1670. Il avait d'abord été conseiller à Grenoble au dire de MORERI. Voyez Dictionnaire de statistique religieuse, Migne, p. 432.

651 Autographe chiffré, sans adresse ni signature, 21 février. (Archives des affaires étrangères, France, XLVII, fol. 299.)

652 Lettre de M. de Bérulle à Richelieu du 1^{er} mars. (BATTEREL, liv. X, n. 11). Je ne l'ai pas retrouvée aux Archives des affaires étrangères.

653 Les historiens, même les moins favorables à Richelieu, sont unanimes à lui faire honneur de la prise de Casal. Saint-Simon seul prétend que le cardinal donna des conseils timides et que toute la gloire de l'expédition revient à Louis XIII ; c'est de la fantaisie. (Édit. Chéruel, Paris, Hachette, 1864, in-12, ch. v, p. 38.)

654

GRIFFET, t. I^{er}, p. 664. — BAZIN, liv. IX, ch. I, t. II, p. 154.

655 Autographe, Bibliothèque Cousin (à la Sorbonne). M. 1,006, cahier 14, pièce 21.

656 On trouve aux Archives nationales (M. 232) les comptes du cardinal de Bérulle, arrêtés et signés de sa main. Du 1^{er} janvier 1627 au 31 décembre 1628, la dépense se monte à 75,227 livres. De cette somme il faut défalquer la dépense des six premiers mois, alors qu'il n'était pas cardinal. Elle monta à 2,400 pour lui, son frère servant, un domestique et deux chevaux ; et il est à remarquer qu'il avait fait un long voyage. Reste donc une dépense de 72,827 livres depuis le cardinalat jusqu'au 31 décembre 1628. Or, depuis le 1^{er} janvier 1629 jusqu'au 21 février, époque où il fut pourvu de deux abbayes, il avait certes dû dépenser plus de 7,173 livres. En indiquant le chiffre de 80,000 livres comme dépense totale, je suis donc encore au-dessous de la vérité.

657 M. de Bérulle devait toucher en outre une pension comme conseiller d'État.

658 « De plus, Sa Sainteté veut et entend que vous vous procuriez et que

« vous demandiez des revenue ecclésiastiques, quand même il y auroit une

« dignité annexée, afin que vous puissiez soutenir l'éclat de la dignité où

« vous vous trouvez. » Lettre du cardinal Barberini, 25

décembre 1628, parmi les papiers de M. de Bérulle. (Cité par BATTEREL, liv. IX, n. 57.)

659 Alexandre, mort en prison.

660 Le cardinal de Bérulle au cardinal de Richelieu, 21 février 1629. Autog. (Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 120.)

661 La lettre du Roi, datée du 13 février 1629, se trouve dans les papiers de M. de Bérulle. — Celle de M. de Bérulle est du 6 mars.

662 Autogr du 6 mars 1629. On trouvera le fac-similé de cette lettre, qui est en ma possession, à la fin de ce volume.

663 Dès 1625, Richelieu avait obtenu la permission, moyennant une aumône assez considérable, de dire l'office de la Croix au lieu du grand office, mais cette permission était restreinte au temps où il serait infirme. Le Pape lui ayant laissé entendre que s'il fondait un séminaire pour les Écossais, on pourrait le relever de l'obligation de réciter le saint office, il espéra que la prise de la Rochelle et la construction de la Sorbonne seraient jugées équivalentes à la construction d'un séminaire. Il supplia M. de Bérulle d'appuyer sa demande. Celui-ci se contenta d'écrire au P. Bertin (9 mars 1629) : « Cette grâce est extrêmement désirée de M. le cardinal,

« il m'a fort prié de faire envers Sa Sainteté ce qui sera possible pour cela.

« Pour moy, je n'y prens d'autre part que d'exposer le fait et son intention

« à Sa Sainteté. Vous lui représenterez sincèrement toute chose selon le

« mémoire ci-joint, et je supplie Nôtre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte

« Mère d'assister le Pape en la réponse que vous aurez à recevoir. » (BATTEREL, liv. IX, n. 62.) Le Pape accorda de

vive voix la dispense. Après la mort de M. de Bérulle, Richelieu fit de nouvelles instances pour obtenir cette dispense par écrit, dans la crainte que les gens de sa maison ne crussent qu'il s'abstenait de la récitation du bréviaire, sans y être autorisé. (AUBERY, Recueil, t. II, in-fol., p. 881.)

664 Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, était né Je 25 avril 1608.

665 Voyez les Mémoires de Pontis, liv. VIII. (Mémoires pour servir à l'Histoire de France, 2^e série, t. VI, p. 558.) — Les Historiettes de Tallemant des Réaux, t. II, 88, 89, p. 108. — Madame de MOTTEVILLE, passim.

666 Mémoires de Richelieu, loc. cit.

667 « La princesse Marie, pleine alors de l'esprit du monde, croyoit, selon

« la coutume des grandes maisons, que ses jeunes sœurs devoient être

« sacrifiées à ses grands desseins. Qui ne sait où son rare mérite et son

« éclatante beauté, avantage toujours trompeur, lui firent porter ses espé-

« rances ? » (BOSSUET, Oraison funèbre d'Anne de Gonzague. OEuvres complètes, éd. Vivès, t. XII, p. 542.) — Mémoires de madame de Motteville, Charpentier, 1869, t. 1^{er}, p. 244. La princesse Marie monta sur le trône de Pologne seize ans plus tard.

668 BOSSUET, loc. cit.

669 Le cardinal de Bérulle à Richelieu, 15 mars 1629. Autogr. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, fol. 125.)

670 Dépêche déjà citée. — Dépêche du 12 mars, même volume, fol. 122.

671 Le château de Montargis faisait partie de l'apanage du duc d'Orléans.

672 10 mars.

673 Coulommiers, jolie petite ville de Brie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Marne, à dix lieues de Paris. On y voyait il y a peu d'années encore les restes du château bâti par la duchesse douairière de Longueville. (Dictionnaire topographique des environs de Paris, par C. OUDIETTE, Paris, 1821, in-8°, p. 188.) La duchesse douairière, veuve depuis le 29 avril 1595, de Henri d'Orléans I du nom de Longueville, était fille de Louis, prince de Mantoue, duc de Nevers, et de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et de Rethel. Aussi est-ce à Coulommiers que madame de La Fayette a placé quelques-unes des scènes de la Princesse de Clèves.

674 M. de Bérulle à Richelieu, 24 mars. Autogr. chiffré, non signé. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, p. 127.) M. Cousin ne dit rien de ces intrigues de la duchesse de Chevreuse. Il suppose même qu'ayant obtenu, à la fin de l'année 1628, la permission de revenir à Dampierre, « il y eût là quelques années de repos dans cette vie agitée. » (Madame de Chevreuse, 2e éd., ch. III, p. 90.) Ce repos était fort relatif.

675 M. de Bérulle à Richelieu, 21 février. Autogr. non signé. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLVII, fol. 299.) — Le traité de paix avec l'Angleterre ne fut signé que le 24 avril par la médiation des ambassadeurs de Venise et ratifié plus tard à Fontainebleau, comme nous le verrons dans la suite.

676 Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, mort le 13 juillet 1646, dont il a été déjà parlé. Il était frère de César-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, tué le 22 juillet 1621. (Voyez le P. de Bérulle et l'Oratoire, ch. IX, p. 363.)

677 Jacques Le Coigneux, chancelier de Monsieur, président à mortier, mort le 21 août 1651.

678 Lettre du 16 mars. (BATTEREL, liv. X, n. 18.)

679 M. de Bérulle à Richelieu. Autogr. chiffré, non signé, du 12 mars. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, p. 122.)

680 Denis Le Bouthillier de Rancé, frère de Claude Le Bouthillier. Il devint conseiller du Roi et secrétaire des commandements de la Reine mère après son frère, lorsque celui-ci fut nommé secrétaire d'État. Richelieu était le parrain de son fils, Armand-Jean, né le 9 janvier 1626, et si connu sous le nom d'abbé de Rancé. (Voyez Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme, par M. l'abbé DUBOIS. Paris, A. Bray, 1866, grand in-8°, t. 1^{er}, liv. 1^{er}, ch. II, p. 9.) M. Dubois écrit Bouthillier sans article. Dans MORERI, on lit Le Bouthillier ; c'est l'orthographe suivie par l'abbé de Marsollier dans sa Vie de dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé. Paris, Jean de Nully, 1703, in-4°.

681 Lettres de Richelieu, t. III, p. 262.

682 Lettres de Richelieu, t. III, p. 265.

683 Cette lettre, du 29 mars 1629, est rapportée en note par M. AVENEL, t. III, p. 271. Les lettres du Roi à Monsieur et à Marie de Médicis sont du 29 et du 31 mars.

684 Antonin de Lage, duc de Puylaurens, d'une famille noble de Languedoc, était premier gentilhomme de la chambre de Monsieur. Il fut fait duc et pair en 1634, et mourut à Vincennes, où Richelieu l'avait fait emprisonner le 1^{er} juillet 1635.

685 Lettre de Le Coigneux et de Puylaurens, dans les papiers de M. de Bérulle, citée par BATTEREL, liv. X, n. 20.

686 Mercure français, t. XV, p. 170.

687 Parmi les papiers du cardinal de Bérulle, cité par BATTEREL, liv. X, n° 21.

688 Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, fol. 129.

689 On voit que Richelieu ne croyait pas réellement, ou feignait de ne pas croire à la possibilité du voyage de Monsieur.

690 9 mai 1629. — Lettres de Richelieu, t. III, p. 305 et suiv.

691 M. de Bérulle à Richelieu. Autogr. chiffré, non signé, du 12 mai. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, fol. 133). Lettre du 18 mai. (Idem., ibid., fol. 135.)

692 Dépêche du 12 mai, citée plus haut.

693 RICHELIEU, Mémoires, liv. XX, t. V, p. 30 et 34.

694 M. de Bérulle à Richelieu, 6 juin 1629. Autogr. chiffré, non signé. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, fol. 143.) — M. de Marillac fut fait maréchal le 2 juin (Lettres de Richelieu, t. III, p. 336), et non pas le 3, comme le dit par erreur Bassompierre.

695 BAZIN, liv. IX, ch. 1, p. 162.

696 M. de Bérulle à Richelieu, du 19 juillet. Autogr. chiffré, non signé. (Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 160.)

697 Lettres de Richelieu, t. III, p. 394.

698 Les principaux points de la foi de l'Église catholique défendus contre l'écrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton, cité en note par M. AVENEL, t. III, p. 395. A la page suivante, M. Avenel, dont l'opinion a un si grand poids, fait deux remarques au sujet de la lettre de M.

de Bérulle relative à la conférence. — « D'abord, dit-il, on voit au

« soin que prend Bérulle d'accuser Rancé, le confident et l'ami de Riche-

« lieu, en même temps qu'il s'efforce de disculper la Reine mère et ses

« conseillers, on voit, disons-nous, les mauvaises dispositions de la Reine

« mère à l'égard de Richelieu, et l'on peut dès lors prévoir la grande rup-

« ture de 1630. Cette lettre montre, en second lieu, comment se dirigeaient

« les affaires, là où le cardinal de Richelieu n'était pas. Bérulle avait été

« placé auprès de la Reine mère comme chef de son conseil, en l'absence

« du Roi et de son propre aveu, il ne voyait guère la Reine, et ne se mêlait

« d'aucune affaire, si on ne l'en chargeait spécialement, et ignorait com-

« plètement un scandale qui occupait Paris depuis douze jours. » — En ce qui concerne la première observation de M. Avenel, je remarque d'abord que M. de Bérulle ne prend pas soin d'accuser Rancé, mais de se justifier lui-même, ce qu'il ne pouvait faire qu'en signalant à Richelieu le parti pris de Rancé d'agir toujours en dehors du conseiller de la Reine, à ce point qu'il lui cachait les départs des courriers pour que ses propres dépêches arrivassent avant celles de M. de Bérulle. Celui-ci ne s'était pas hâté de se plaindre, et cependant il y avait assurément matière. Je remarque en outre que s'il disculpe la Reine mère, ce n'est point en faisant son panégyrique.

« Vous cognoissez, dit-il, l'esprit de Sa Maïesté peu appliqué, peu parlant ; hors les suiets qui concernent le Chesne, Hébertin et Calori (le Roi, Monsieur et Richelieu). » — Quant à la deuxième observation de M.

Avenel, est-elle bien exacte ? Il reproche à M. de Bérulle de ne s'occuper des affaires que lorsqu'il en est chargé spécialement. Or à ce moment, d'une part, M. de Bérulle était malade et en avait informé Richelieu ; de l'autre il voyait tous ses actes blâmés par Richelieu, toutes ses intentions suspectées par les amis de Richelieu, sa correspondance officielle entravée par les agents de Richelieu. Sur qui dès lors, en bonne justice, retombe la responsabilité de l'inaction reprochée à M. de Bérulle ?

699 M. de Bérulle à Richelieu. Autogr. chiffré, non signé, du 14 juillet. (Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 156.)

700 M. de Bérulle à Richelieu, du 15 juillet. Autogr. chiffré, non signé. (Il y en a deux datées du même jour.) Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 156-158.

701 M. de Bérulle à Richelieu. Autogr. chiffré, non signé, du 19 juillet. (Archives des affaires étrangères, France, XLV, fol. 160.)

702 En toute cette affaire M. de Béthune joua un double personnage. Le cardinal de Bérulle voulut d'abord croire à sa bienveillance, comme le prouve une lettre dictée et signée par lui, en date du 17 novembre 1627 (Bibl. nat., Béthune, 3701, anc. 9209, 84). Les faits ne tardèrent pas à le détromper.

703 Lettre autographe du 8 février (provenant de la collection Leber, aujourd'hui à la Bibliothèque de Rouen. Lettres originales, n° 5763, portefeuille G).

704 Lettre autographe du 7 février 1629. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, fol. 118.)

705 Lettre autographe sans suscription ni signature, en partie chiffrée, 3 août. (Archives des affaires étrangères, France, t. LI, fol. 407.)

706 Cette lettre ne se trouve pas dans la publication de M. Avenel. Le P. Batterel, qui la cite (liv. IX, n. 48), l'avait vue au dépôt du Louvre ; je ne l'ai pas retrouvée aux Archives des affaires étrangères. — L'affaire de Saint-Louis ne se termina qu'après la mort de M. de Bérulle. (TABARAUD, Histoire du cardinal de Bérulle, t. I^{er}, liv. III, ch. VII, p. 267.)

707 12 août 1629, cité par le P. BATTEREL, liv. X, n. 37.

708 Autographe du 3 août, sans suscription ni signature. (Archives des affaires étrangères, France, LI, fol. 407.)

709 Mémoires de Richelieu, liv. XX, t. V, p. 51.

710 Ce chiffre n'a pas été traduit.

711 Lettre de M. de Bérulle à Richelieu, du 30 août 1629. (Archives des affaires étrangères, France, t. XLV, fol. 162.)

712 Mémoires de Richelieu, liv. XX, t. V, p. 53. Monsieur était à Nancy dans les premiers jours de septembre.

713 Mémoires de Bassompierre, année 1629. (Éd. Michaud et Poujoulat, p. 307.)

714 Telle est la date donnée par Bassompierre, loc. cit. Richelieu, qui aurait dû cependant s'en souvenir, dit le 14, ce qui est évidemment une erreur.

715 P. GRIFFET, t. I, p. 68. — Levassor reproche au cardinal de Bérulle de s'être présenté en habit court, comme s'il eût pu courir la poste en cappa magna.

716 Mémoires de Richelieu, éd. Petitot, t. V, liv. XX, p. 54 et suiv. Nous ne possédons cette curieuse lettre que sous la forme où on la lit dans les Mémoires. Elle ne se trouve pas dans le recueil si complet des Lettres de Richelieu, publiées par M. AVENEL.

717 RICHELIEU, Mémoires, liv. XX, t. V, p. 57. Le P. GRIFFET, t. I^{er}, p. 682, suppose que Richelieu demanda au P. Suffren de remettre sa fameuse lettre à la Reine, mais que « ce Père s'étant trouvé malade, il la porta lui-même, « qu'en la donnant, il employa les prières et les larmes pour engager la

« Reine mère à lui rendre ses bonnes grâces, et qu'elle se laissa fléchir. » Évidemment le P. Griffet, d'ordinaire si bien renseigné, n'a pas connu le contenu de la lettre de Richelieu. Comment, en effet, celui-ci aurait-il pu demander à la Reine de rester, au moment même où il lui remettait une lettre dans laquelle il déclarait formellement « qu'il aimerait mieux mourir que de rester à la cour ? » Aussi LEVASSOR, liv. XXVII, suppose que Richelieu, se repentant bientôt d'avoir demandé son congé, écrivit une seconde lettre pleine de soumission. Ce serait celle-là qu'il aurait portée lui-même, comme le suppose le P. Griffet, et qui lui aurait obtenu le pardon de la Reine. Alors tout s'explique, mais Levassor est si passionné contre Richelieu, l'abbé de Saint-Germain sur le témoignage duquel il s'appuie, était un ennemi si acharné du ministre, que je préfère m'en tenir au rapport même intéressé de celui-ci. — BASSOMPIERRE. (Mémoires, p. 307) ne dit rien des lettres. MONTGLAT (Michaud et Poujoulat, 3e série, t. V, p. 19) n'en parle pas davantage. Il prétend seulement que le Roi ne voulant pas refuser absolument sa mère qui lui demandait l'éloignement de Richelieu, « lui dit qu'il la prioit d'attendre que l'affaire de Mantoue fût « terminée, parce qu'il avoit besoin de lui pour l'achever puisqu'il l'avoit « si bien commencée. » Est-ce à croire ?

718 L'emplacement avait été donné par la duchesse de Mercœur. L'église elle-même avait été construite en 1624 aux frais du Roi. (Description de Paris, t. VIII, contenant les

environs de Paris, par PIGANOL DE LA FORCE. Paris, 1742, p. 145.)

719 Mercure françois, t. XV, p. 621 et suiv.

720 GIBIEUF, Mémoires mss., cités par BATTEREL, liv. XX, n° 60.

721 « Quant à ce qui regarde les articles et contrats de mariage de la « Royne de la Grande-Bretagne, ils seront confirmés de bonne foy,

« et sur ce qui concerne la maison de la Royne, s'il y a quelque chose à

« adiouster ou diminuer, ce sera de part et d'autre de gré à gré, ainsi

« qu'il sera iugé plus à propos pour le service de ladite Royne. » Articles de paix accordés entre les deux couronnes. Article 3. Mercure français, t. XV, p. 147.

722 Richelieu écrivait à M. de Bérulle : « J'estime que des prêtres sécu-

« liers, et surtout prêtres de l'Oratoire, seroient bien mieux dans cette île

« que des religieux, et je dois vous dire qu'en conséquence j'ai envoyé

« des ordres à notre ambassadeur de faire auprès du roi d'Angleterre une

« tentative nouvelle pour le faire consentir à leur admission. » (Lettre du mois d'août 1629, citée par

TABARAUD, Histoire du cardinal de Bérulle, t. I^{er}, liv. IV, ch. VI, p. 398). En effet, nous lisons dans l'instruction

dressée par Richelieu pour M. de Châteauneuf, en date du 28 août, les lignes suivantes : « Vous aiant parlé des

affaires générales, je viendray au parti-

« culier de la maison de la Reyne de la Grande-Bretagne et vous diray que

« le Roy et la Reyne sa mère se contenteront qu'elle ait un

évesque et

« huict prêtres et capucins, si l'on ne peut avoir des Pères de l'Oratoire. » (Lettres de Richelieu..., publiées par M. AVENEL. Paris, imp., t. III, p. 422). Mais dès le 14 juillet, le cardinal de Bérulle avait décliné les offres du ministre. « Dieu nous a mis... en Angleterre », lui écrivait-il, « et nous en retire maintenant. Il n'y a plus que trois ou quatre des nôtres qui ont persévééré à servir la Reyne à son contentement durant les oraiges passés. Je leur ay escrit par M. de Châteauneuf qu'ils s'en reuiennent, estimant plus à propos que tout soit entre les mains de ceus qu'on a choisi, et qu'il ny ayt de diuersité d'esprits et de conduite. Il y a déià assès de division en cette isle-là. » (Autographe non signé, chiffré en partie, avec la suscription : Au sieur Calory. Archives des affaires étrangères. France, t. XLV, fol. 158.)

723 Le grand aumônier de la Reine était, on se le rappelle, Daniel de la Mothe du Plessis Houdancour, évêque de Mende et parent de Richelieu. Il était mort le 5 mars, sous les murs de la Rochelle.

724 On trouvera aux Pièces justificatives, n° V, une réponse aux allégations de Richelieu touchant la conduite du P. de Bérulle dans les affaires de l'Église d'Angleterre.

725 Mercure françois, t. XV, p. 652-733.

726 GIBIEUF, Mémoires Mss., cités par le P. BATTEREL, liv. X, n. 62. — La crainte de M. de Bérulle n'était pas chimérique. Dès que les Hollandais furent maîtres de Bois-le-Duc, ils y défendirent l'exercice public de la religion catholique et destinèrent les revenus ecclésiastiques à

l'entretien de quatre ministres réformés. (BAYLE, Dict. crit., au mot Jansénius, n. 1.)

727 Lettres de Richelieu, lettre CCXXVII, t. III, p. 414.

728 GRIFFET, loc. cit. — Ce Vautier, originaire d'Arles et docteur de la Faculté de Montpellier, était évidemment lié avec M. de Marillac, M. de Bérulle et tous les serviteurs de la Reine mère. Il mourut en 1652, après avoir beaucoup souffert de Richelieu, et fut enterré dans l'église des Carmélites. Son épitaphe, fort courte, mais très-ambitieuse, contenait, entre autres choses, cette phrase assez étrange : Palam fecit perfectis Medicis deberi jus regnandi etiam in reges. Ce qui peut s'entendre de sa bienfaitrice, Marie de Médicis, aussi bien que du premier médecin. (PIGANIOL DR LA FORCE, t. V, ch. XVII, p. 353). On trouve sur Vautier de curieux détails dans un livre fort intéressant que j'ai déjà eu l'occasion de consulter et de citer : les Médecins au temps de Molière, par le D^r M. RAYNAUD. Paris, Didier, 1866, ch. III, p. 133.

729 29 mars 1629 ; citée par le P. BATTEREL, liv. IX, n. 62.

730 Mémoires Mss. de Sœur Marie de Jérôme. (Arch. nat.)

731 HABERT, liv. III, ch. VI, p. 707.

732 HABERT, liv. II, ch. XVIII, p. 593.

733 La Vie du P. François de Saint-Pé..., par le P. C. CLOYSEAULT. Paris, J. Mongé, in-12, 1711, liv. II, p. 39.

734 CLOYSEAULT, t. II, p. 241. (Mss. de l'Oratoire.)

735 La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph. Paris, 1670, in-4°, liv. I, ch. XXXIX, p. 253.

736 La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, loc. cit.

737 L'original de cette lettre et de l'acte capitulaire est conservé parmi les papiers du cardinal de Bérulle. Arch.

nat., n° VI, M. 216, G. On trouvera l'acte capitulaire parmi les Pièces justificatives de ce volume.

738 Chroniques de l'Ordre des Carmélites en France, t. I, p. 202.

739 La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph..., liv. I^{er}, ch. XXXIX, p. 254.

740 Elle fut élue pour la première fois le 1^{er} juillet 1620 et réélue à l'expiration de son triennat. (Chroniques des Carmélites de France, t. III, p. 184). Le recueil que cette sainte Prieure a fait des vertus de M. de Bérulle témoigne mieux que toutes les paroles, de la douleur que lui causa sa perte. Cette relation manuscrite est conservée aux Archives nationales, M. 233.

741 La Vie de la Vénérable Mère Marguerite du Saint-Sacrement. Paris, Vuarin, 1689, in-8°, ch. xv, p. 195-197. — Relation manuscrite de la Révérende Mère Marguerite sur la Vie et les vertus du cardinal de Bérulle. Cet écrit est conservé aux Archives nationales, M. 233. L'attestation que ce cahier est de l'écriture de la Mère Marguerite, est en date du 4 avril 1661, près d'un an après la mort de la Vénérable Mère, qui rendit le dernier soupir le 24 mai 1660.

742 Mademoiselle de Viole.

743 Mademoiselle de Gadagne.

744 Annales du Monastère de Jésus-Maria des Carmélites de Saint-Denys en France..., Ire partie, p. 40 et suiv. — Les Chroniques imprimées ont modifié ce simple récit et ces belles paroles (t. IV, p. 20). J'ai suivi le manuscrit de Saint-Denis.

745 La Mère Anne mourut le 10 janvier 1630, âgée de quarante-quatre ans.

746 Chroniques des Carmélites de France, t. III, p. 446-447.

747 Histoire Mss. des Carmélites de Pontoise, p. 307. La Mère Jeanne avait été élue au mois d'octobre 1628 (même Mss., p. 288). Voyez sa notice dans les Chroniques, t. II, p. 220 et suiv. — Octavien de Marillac, dit en religion le P. Michel, fut nommé évêque de Saint-Malo en 1630. Il refusa, et mourut le 29 juillet 1631. (Dictionnaire de statistique religieuse, t. II, col. 411 ; MORÉRI, au mot Marillac.) Son successeur fut le P. de Harlay-Sancy, de l'Oratoire, frère de la marquise de Bréauté (Sœur Marie de Jésus.)

748 La Vie de messire Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, par F. MARCHETTY, prêtre ; Paris, S. Huré, in-4°, 1650 ; liv. II, ch. VII, p. 79-81. Dans sa notice sur le cardinal de Bérulle (Histoire des Jésuites de Paris, par le P. GARASSE, Lécureux, 1864, p. 15), le R. P. Carayon écrit ceci : « Aux poètes tout est permis comme aux panégyristes, dont
« l'un disait du haut de la chaire de vérité : « Que la mort avait ôté deux
« fois la vie de Jésus-Christ ; une fois sur le Calvaire, l'autre fois dans
« Paris, en empêchant ce saint personnage de continuer sa Vie de Jésus. » Le P. Carayon a le tort de ne pas nommer le panégyriste dont il apprécie si judicieusement le mauvais goût. C'était le P. d'Attichy, de la Compagnie de Jésus, dont il est ici question. Le P. Le Jeune le dit expressément, p. 1242.

749 Mémoires pour servir au journal historique. Arch. nat., MM. 626.

750 Lettre circulaire, en date du 5 octobre, citée par le P. BATTEREL, liv. X, n. 87.

751 Oraison funèbre du P. Bourgoing. Œuvres complètes. Éd. Vivès, t. XII, p. 649.

752 Cette Oraison funèbre est conservée aux Arch. nat., M. 234.

753 Les Panégyriques des fondateurs des Ordres religieux, selon les règles de la véritable rhétorique, par le sieur OUDEAU, prédicateur. A Paris, chez Denys Thierry, 1664. — Il y a toujours deux titres à ces panégyriques. Celui-ci est intitulé : L'Homme sage ou le Cardinal de Bérulle. Il est précédé de la Fontaine d'Esther ou le Bienheureux Français de Sales, et suivi du Fameux naufrage au de la mort précieuse de sainte Ursule. Le mauvais goût du sieur Oudeau ne l'empêche pas d'affirmer l'importance du rôle politique du cardinal de Bérulle avec une vigueur (p. 565) qui me fait douter que ce panégyrique ait été prononcé du vivant de Richelieu.

754 Le missionnaire de l'Oratoire, contenant les panégyriques de la très-sainte Vierge et de quelques Saints de chaque Ordre, par le P. JEAN LE IEUSE, prêtre de l'Oratoire de Jésus, IV^e partie. Tolose, Jean Boude, 1667, in-12, p. 1218. Sermon CXXXIX de mon très-honoré Père l'éminentissime cardinal de Bérulle.

755 Les deux discours sont conservés aux Archives nat., M. 234.

756 ADRY, t. I^{er}, p. 118. (Bibl. nat., Mss. franc., 25681). On se rappelle tous les services que M. de Bérulle avait rendus aux Guise. Le petit discours du gouverneur n'en était pas moins une infraction notoire à toutes les règles ecclésiastiques, qui ne permettent pas à un laïque de parler publiquement dans une église, à plus forte raison durant le cours même du sacrifice.

757 La Vie de M. Descartes (par BAILLET). Paris, Horthmets, 1691, in-4°, Ire partie, liv. III, ch. IV, p. 194. —
« Le cardinal de Bérulle mourut sur
« ces entrefaites. A peine eut-il rendu l'esprit, que
beaucoup de gens se
« donnèrent la liberté de parler contre lui, les uns
l'accusant d'ingrati-
« tude et les autres d'hypocrisie, sans pourtant l'en pouvoir
convaincre. » Mémoires du comte de Brienne, II^e part.,
dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France, 3e
série, t. III, p. 50. — Tallemant, comme on devait s'y
attendre, s'est fait l'écho de ces bruits.

758 C'est Richelieu lui-même qui le dit : « Quand même il
fût à la mort,
« on ne pouvoit le persuader qu'il fût réduit à cette
extrémité parce qu'il
« croyoit avoir eu connoissance par voie surnaturelle que
Dieu l'avoit des-
« tiné pour faire de grandes choses en ce monde, ce qu'il
avoit témoigné
« plusieurs fois à plusieurs de ses amis. » (Mémoires, t. V,
liv. XX, p. 76.) Tout ce que nous avons vu, au contraire,
représente le cardinal de Bérulle comme s'attendant et se
préparant à une mort prochaine.

759 « En ce mesme mois d'octobre mourut à Paris, en
l'hostel du Bouchage, le cardinal de Bérulle, premier
instituteur et général de la Congrégation des prêtres de
l'Oratoire. » (Le seizième tome du Mercure françois, Paris,
1632, p. 1096). — Pas un mot de plus.

760 Manifeste, du duc d'Orléans (Mercure françois, t. XVII,
p. 248). Richelieu répondit à cette accusation en ces
termes : « Quant à ce que
« vous alléguez du cardinal de Bérulle, l'enfer mesme
abhorre une telle

« calomnie, et les siens qui avoient le plus d'intérêt en sa conservation,
« ne sçauroient l'entendre sans concevoir une extrême horreur contre ceux
« qui la vomissent. Si proposer au Roy un simple prestre pour le faire
« cardinal et ensuite luy procurer beaucoup de bien, est le perdre, en ce
« sens-là le cardinal est cause de sa perte. » (Mercure françois, t. XVII, p. 290). La preuve est bien faible : la protestation suffisait. Rien ne permet de soupçonner Richelieu d'un tel crime. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que les contemporains se demandèrent ce qu'il fallait penser de cette mort. M. de Marillac dit, dans son apologie, que le P. Batterel a eue entre les mains (liv. X, p. 84) : « On a parlé diversement de sa mort ; on a
« prétendu qu'on lui avoit aidé, et le cardinal, pour s'en défendre, dit qu'il
« étoit mort d'une indigestion. Mais il y a beaucoup à dire sur cela, et la
« vérité est que sa mort a été fort inopinée. » Le P. Senault, dans sa Vie manuscrite du garde des sceaux, tient le même langage : « La joie, dit-il,
« que Richelieu témoigna à tous ses parents de la mort du cardinal de Bé-
« rulle, donna sujet de soupçonner qu'elle avoit été avancée par sa malice ;
« et le manifeste que publia quelque temps après le duc d'Orléans, la fit
« passer pour un des crimes du cardinal de Richelieu. » (BATTEREL, loc. cit.) Mais, je le répète, cette accusation est si peu fondée, que Levassor lui-même n'ose l'accepter franchement (liv. XXVII, p. 205). Il n'est donc pas nécessaire pour justifier Richelieu, de recourir au certificat donné par les médecins, qui firent l'autopsie du corps le lendemain de la mort de M. de Bérulle. Avant de mettre

cette pièce sous le regard du lecteur, j'ai voulu m'assurer de sa valeur auprès du juge le plus compétent. Il m'a été répondu qu'en 1629 on ne se doutait pas de ce qu'était une autopsie sérieuse, et que le rapport des médecins tel qu'il était conçu ne prouvait absolument rien. Je suis donc dispensé de le citer.

761 AVENEL, t. III, lettre CCLI, p. 458. Le reste de la lettre est relatif à la dispense de bréviaire dont il a été parlé plus haut.

762 D'après les Chroniques de l'Ordre des Carmélites, t. I^{er}, p. 204, le reliquaire fut donné par madame la duchesse d'Aiguillon : c'est évidemment madame de Combalet qu'il faut lire, la nièce de Richelieu, Marie-Madeleine Vignerot, veuve d'Antoine du Ronce, seigneur de Combalet, n'ayant été créée duchesse d'Aiguillon qu'en 1638. Voyez MORÉRI, au mot Vignerot.

763 Cette inscription était du P. Bourgoing lui-même. On la trouvera aux Pièces justificatives de ce volume, n° VII.

764 François Anguier était né à Eu comme son frère. Il mourut en 1669, et Michel en 1686. Les deux frères, unis par le culte du même art et de la même piété, furent inhumés ensemble dans l'église de Saint-Roch. (PIGANIOL, t. II, p. 344.)

765 Jacques Sarrasin, né à Noyon, mourut en 1660, âgé seulement de soixante-huit ans. Le nombre de ses œuvres est très-considérable. Moréri en parle avec éloge, et M. Cousin avec la plus vive admiration. (Du vrai, du beau et du bien, X^e lect., p. 242, 5^e édit.)

766 Les deux bas-reliefs du mausolée ne sont pas de Sarrasin, mais d'un sculpteur d'Arras, nommé Lestocart. Au-devant on lit dans un cartouche de marbre noir l'inscription suivante : Petrus Berullius sacerdos cardinalis

fundator Congregationis Oratorii Jesu in Galliis et in iisdem monalium Carmelitarum excalceatarum moderator. Vir genere nobilissimus, ingenio sublimis, pietate summus, cujus vita et mors abundantia et plenitudine pietatis illustres, non hic jacet, at hic dum viveret orando sæpissime jacuit, sanctæ Mariæ Magdalenæ devotissimus quem misericors Deus positurus in cœlo, corpus Congregationi suæ, cor Virginibus hujusce domus, spiritum autem ordinibus Cherubim et Seraphim qui illo comite gloriantur, commendavit. Hoc monumentum tanti viri sanctissimæ memoriæ addictissimus in Christofi lius ejus Eduardus Le Camus sacerdos posuit. MVILVII. Ce vénérable ecclésiastique mourut en 1674. Son testament est digne de celui dont il aimait à se dire le fils. On le peut lire dans les Chroniques des Carmélites de France, t. I^{er}. p. 285. Le tombeau du cardinal de Bérulle était placé dans la chapelle de la Madeleine, due à la munificence de M. Le Camus et que Piganiol dit magnifique. (Description de Paris, t. V, p. 349.) Là se trouvait, entre autres chefs-d'œuvre, la célèbre Madeleine de Lebrun, sous les traits de laquelle on voulait reconnaître mademoiselle de la Vallière. Ce tableau, qui avait été commandé au peintre du Roi par M. Le Camus, fut transporté sous l'Empire à Versailles. Il est maintenant au Louvre. (Natrice des tableaux exposés dans les galeries du Musée national du Louvre, par F. VILLOT, III^e part., École française, 1873, p. 41.) Il a été gravé par Édelinck et reproduit comme un des chefs-d'œuvre du maître dans l'Histoire des peintres de M. C. BLANC. Voyez aussi la Jeunesse de madame de Longueville, par M. COUSIN, 5^e édit., appendice IV, 387-390.

767 M. Cousin attribue la statue de l'Institution, aujourd'hui à Juilly, tantôt à Michel Anguier (Jeunesse de madame de Longue ville, p. 391, note 1), tantôt à François Anguier (Du vrai, du beau, du bien, X^e lect., p. 244). D'Argenville, au contraire (Vie des plus fameux sculpteurs,

t. II, p. 169), Sauvai (Des antiquités de la ville de Paris, t. II, p. 243), Hurtaud et Magny (Dictionnaire historique de la ville de Paris, 1779), font honneur à l'aîné des Anguier de la statue de l'Oratoire de la rue du Regard. Piganiol, dans son édition de 1742, dit positivement que Sarrasin est l'auteur de la statue de l'Institution (t. VI, p. 304), aujourd'hui à Juilly, aussi bien que de la statue des Carmélites (t. V, p. 349). Comme d'Argenville, il affirme que le mausolée de la rue Saint-Honoré était l'ouvrage de François Anguier. Michel travailla pour le maître-autel, ce qui explique la confusion faite par M. Cousin. Cependant Tabaraud maintient que le monument de la rue Saint-Honoré était dû également au ciseau de Sarrasin, et que telle était la tradition de la maison. (Histoire du cardinal de Bérulle, t. II, liv. VI, ch. III, p. 170). Enfin M. Hamel, dans son Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly (liv. I, ch. II, p. 17), propose un nouvel avis. D'après lui, ce serait le monument élevé par M. Le Camus qu'il faudrait attribuer à Anguier ; mais cette opinion, qu'il n'appuie d'aucune preuve, sinon de la différence de faire qu'il croit remarquer dans la statue de Juilly et dans celle des Carmélites, est tellement opposée à tout ce qu'ont écrit jusqu'ici les auteurs les mieux renseignés, que je ne crois pas devoir m'y ranger.

768 D'après les notes fournies par les Révérendes Mères Carmélites à M. Cousin (Jeunesse de madame de Longueville, p. 391), la statue du cardinal de Bérulle aurait été rachetée par une de ses petites-nièces, lors de la dispersion du musée des Petits-Augustins en 1815, et donnée par elle au grand couvent, rue d'Enfer, 25.

769 Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly, par M. HAMEL, liv. I^{er}, ch. II, p. 14.

770 De tous les témoins vénérables qui ont signé le procès-verbal dressé par M. Garnier, et accédé aux éloges qu'on y

prodigue au cardinal de Bérulle, deux seuls sont aujourd'hui survivants : M. Renaudet, ancien supérieur de la Solitude, et M. Icard, supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice.

771 « Ici sont conservées les chairs de l'Éminentissime cardinal de Bérulle, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur. » Voyez Vie de M. Olier, 2^e éd., t. II, liv. III, p. 407.

772 « Ici repose — le cardinal de Bérulle, — fondateur de l'Oratoire de Jésus, — principal réformateur de l'Ordre sacerdotal, — auteur en France — de l'Institution des séminaires, — qui, après avoir eu pour disciples — saint Vincent de Paul — et Condren, — eux-mêmes maîtres, et Pères d'Olier, — enfin — tandis qu'il immolait à l'autel la victime, — selon son désir et ses mérites, — rendit l'âme — le deuxième jour d'octobre, la 1629^e année depuis que le salut a été annoncé au monde, — de son âge la 55^e. Jésus-Maria. — Tous les détails que j'ai donnés ci-dessus sont extraits du Procès-verbal de la translation du corps de l'Éminentissime et Illustrissime cardinal Pierre de Bérulle au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le 13 août 1840. Au Mans, imp.-libr. de Ch. Richelet, 1841, in-8° de 23 pages. — J'ai aussi consulté l'Ami de la Religion, n. n. 3322, 3324, 3337.

773 Mademoiselle Bathilde de Puibusque, fille de la Charité.

774 Ce beau portrait, haut de sept pieds et demi, large de cinq et demi, ornait autrefois le château de Saint-Mandé, lequel appartenait à la famille de Bérulle. C'est sinon un original de Philippe de Champagne, au moins une excellente copie. On trouvera aux pièces justificatives de ce volume une note très-complète relative aux portraits du cardinal de Bérulle. Je la dois à l'amitié de M. le vicomte

Delaborde, directeur du Cabinet des estampes, et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

775 Cette toile, qui vient d'être fort bien restaurée, est placée maintenant dans le parloir, où elle fait pendant à un tableau de Mignard, dit-on, représentant saint Ignace dans la grotte de Manrèse.

776 Cette précieuse lettre, ainsi que d'autres documents importants, m'a été communiquée par M. Adrien de Gélis, gendre de madame la marquise de Puibusque. Qu'il me permette de lui exprimer ici toute ma gratitude. M. Faillon, de pieuse et savante mémoire, ne parle pas du cardinal de Bérulle autrement que M. Garnier (Vie de M. Olier. 2^e édit., principalement t. II, III^e partie, liv. VI, p. 563). La vénération pour M. de Bérulle est dans la société de Saint-Sulpice un héritage de famille qui ne périra pas.

777 J'emprunte cette traduction à l'ouvrage si souvent consulté par moi : l'Oratoire au dix-septième et au dix-neuvième siècle, parle R. P. ADOLPHE PERRAUD, aujourd'hui évêque d'Autun. III^e partie, ch. II, p. 392 et suiv. On trouvera le texte de ce décret aux Pièces justificatives, n° X.

778 Pour saisir d'un coup d'œil et dans toute son étendue l'œuvre de Richelieu, il faut lire la belle étude que lui consacre M. le comte de Carné, dans son livre sur les Fondateurs de l'unité française. (Paris, Didier, 1856, in-8°, t. II, p. 122-310.)

779 Les mots soulignés sont chiffrés dans l'original.

780 Il faudrait tiennent et tiendront.

781 Le portrait du cardinal de Bérulle, placé en tête de ce volume, est la reproduction de la gravure de Platte-Montagne. Je la dois à l'habile burin de M. Morse, qui n'a

pas cru déroger en prenant les conseils du maître de nos graveurs, M. Henriquel-Dupont.

*Le cardinal de Bérulle et le cardinal de
Richelieu, 1625-1629*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6559519d>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr